

L'Association Culturelle Joseph Jacquemotte

présente

Marx, à mesure

***Une anthologie commentée des écrits
de Marx et d'Engels***

par

Le Cercle d'Etude des Marxismes

Fascicule 15

Présentation générale

Le CEDM a entrepris de constituer une anthologie commentée des écrits de Marx et d'Engels.

Le projet s'inscrit dans le cadre des activités de formation de l'Association Culturelle Joseph Jacquemotte : il s'adresse à quelque public désireux de se mettre à l'étude des textes qui constituent l'apport de Marx et d'Engels et d'autres qui, au nom du marxisme, s'en réclament.

Une anthologie

Le principe d'un recueil ne réclame aucun commentaire spécial. Les ouvrages de ce genre sont légion dans l'univers des apprentissages. Leur avantage est d'offrir un éventail d'extraits significatifs d'une œuvre.

Les écrits de Marx et d'Engels se prêtent particulièrement à ce traitement, en raison de leur ampleur et de leur chronologie propre. Du reste, les recueils n'ont pas manqué. Ainsi dans le domaine de l'édition francophone, les *Morceaux choisis* édités en 1934, aux éditions Gallimard par H. Lefebvre et N. Gutermann ou les deux tomes des *Pages de Karl Marx pour une éthique socialiste*, par Maximilien Rubel en 1970, chez Payot. Toutefois, les ouvrages de ce genre sont devenus plutôt rares aujourd'hui. Excepté les publications en français des Editions du Progrès, de Moscou, d'accès difficile, on ne compte pratiquement plus en édition courante que le recueil de Kostas Papaioannou intitulé *Marx et les marxistes*, dans la collection *Tel* de Gallimard.

Cette situation de pénurie, aggravée par la crise, puis la disparition des Editions sociales, suffit à justifier l'utilité de la présente publication.

Une anthologie commentée

Ces ouvrages ont en commun de proposer un assemblage de courts extraits regroupés par thèmes.

Nous avons choisi une autre méthode.

D'abord l'ampleur plutôt que la brièveté : en effet, il importe à nos yeux de respecter au plus juste le rythme des argumentations. Les coupures, supposons-les pertinentes, seront accomplies de sorte à préserver les articulations du raisonnement dans l'écrit complet.

Ensuite le commentaire plutôt que la citation brute : c'est évidemment le plus délicat. Nous aurons de ce point de vue un double souci.

Un souci de forme : celui de permettre à la fois une lecture cursive des extraits et une consultation des commentaires.

Un souci de rigueur : nous veillerons à accompagner au plus près ces analyses par une bibliographie des ouvrages où sont construites et débattues les questions qu'elles soulèvent et par des annexes qui donnent

accès à des documents périphériques indispensables à la compréhension.

Enfin nous avons opté pour une présentation chronologique en échelonnant les écrits dans l'ordre de leur élaboration par leur(s) auteur(s). Ce choix garantit à nos yeux que l'on respecte, dans chaque contexte particulier, le processus même de la recherche, ses tâtonnements, ses rectifications, ses avancées.

Une anthologie commentée pour une étude collective des écrits de Marx et d'Engels

Insistons sur la dimension pédagogique de l'entreprise, laquelle ne souhaite qu'offrir un outil de travail pour la formation au marxisme et aux théories qui s'en réclament ou qui s'y réfèrent. Le segment « à mesure » dans le titre général indique que les textes se succéderont dans l'ordre chronologique de leur écriture par Marx et Engels. Mais c'est aussi une manière de dire notre souhait d'« y aller à mesure » dans un rapport d'apprentissage en groupe, en évaluant les savoirs et les apports de chacun(e) en ces matières.

Pour servir cet objectif, la publication se fera sous la forme de fascicules d'ampleur variable. Ce dispositif souple et évolutif nous semble le mieux approprié à l'usage auquel ces pages sont destinées. Il présente l'avantage d'enregistrer à la commande tous les ajustements, toutes les modifications qui s'imposeront dans le cours du travail collectif. L'électronique permet de modifier sans peine chacune des versions qui seront ainsi référencées et datées selon leur dernière mise au point. Chaque tirage sera reproduit sur le site Internet de l'ACJJ.

Sommaire

Le présent fascicule est consacré à l'ouvrage de Marx ***Les luttes de classes en France, 1848-1850***.

Il contient les **trois cahiers** suivants :

Introduction

1. **Histoire d'une publication**, paginé Hdp de 1 à 2.
2. **La révolution de 1848 en France : chronologie des évènements**, paginé Chr de 1 à 87
3. **Documents**
 - 3.1. Note sur les ateliers nationaux, paginé AN de 1 à 11
 - 3.2. La fin des ateliers nationaux. Chronique d'une dissolution, paginé FAN, de 1 à 7
 - 3.3. Note sur le 15 mai, paginé 15 mai de 1 à 18
 - 3.4. Note sur la garde nationale mobile, paginé GNM de 1 à 7
 - 3.5. Note sur les journées de juin, paginé JJ, de 1 à 4
 - 3.6. Les journées de juin dans la *Nouvelle Gazette Rhénane*, paginé NGR de 1 à 30
 - 3.7. La préface de Fr. Engels du 6 mars 1895, paginé PE de 1 à 22
 - 3.8. Fr. Engels, *Lettres de France*, paginé LdF de 1 à 25

Table générale

Introduction

L'ouvrage de Marx connu sous le titre de ***Les luttes de classes en France*** est un écrit **important** et **complexe**.

Il est **important** parce qu'il est le premier à mettre en jeu, et donc à l'épreuve, les catégories du **matérialisme historique** sur un objet précis.

Il est **complexe**, d'abord, parce que sous l'angle de sa **composition**, il est le résultat de diverses phases d'analyse entre juin 1848 et novembre 1850. Il est **complexe**, ensuite, en raison de la **situation historique** même qu'il examine.

*

L'ouvrage de Marx contient **des énoncés de trois sortes** : les uns fournissent une relation des faits, les autres formulent des commentaires et des jugements circonstanciés, certains encore développent une analyse centrée sur l'intelligence des processus sociaux et politiques.

Cette diversité justifie que nous procédions en divisant notre présentation en **deux fascicules**.

On trouvera dans ce premier fascicule un **exposé général des événements** : il vise à établir une description détaillée de leurs enchaînements. Nous y avons intégré, les signalant chaque fois comme tels, plusieurs des commentaires de Marx sur les principales situations¹.

Nous y avons ajouté **diverses notes** sur divers aspects significatifs du **processus révolutionnaire** qui fait l'objet de cette étude, en particulier sur la garde nationale sédentaire et mobile, sur les ateliers nationaux et sur les « journées » de mai et de juin 1848.

On trouvera enfin une **traduction commentée** des *Lettres de France* d'Engels.

*

Un prochain fascicule fournira une vue détaillée sur **les analyses** menées sous l'angle de **la lutte des classes**.

¹ Sauf exception, nous ne reprenons pas les commentaires de Marx dans *Le 18 brumaire de Louis Bonaparte*, un ouvrage que nous lirons de près dans un prochain fascicule. Nous limitons du reste cette chronologie aux années 1848-1850, nous réservant de revenir sur le fil des événements dans l'analyse du *18 Brumaire*.

1. Histoire d'une publication

L'initiative de ce recueil n'appartient pas, comme il est souvent affirmé, à Engels lui-même, mais à Richard Fischer, député social-démocrate au Reichstag et directeur de l'imprimerie du *Vorwärts*, qui entreprend en **janvier 1895** de réunir en une brochure les trois articles sur la révolution de 1848 en France écrits par Marx entre janvier et octobre 1850 et publiés dans la *Neue Rheinische Zeitung, Politisch-ökonomische Revue*¹. Il sollicite à cette fin la collaboration d'Engels à qui il demande une préface.

Ces trois articles portent le titre de

- | | |
|---------------------------------|-----------------------------------|
| 1. La défaite de juin 1848 | paru en janvier 1850 ² |
| 2. Le 13 juin 1849 | paru en février 1850 |
| 3. Conséquences du 13 juin 1849 | paru en mars 1850 |

Engels ajoutera à cet ensemble un large extrait de la revue de la situation économique et politique en Europe parue sous le titre « de mai à octobre » en novembre 1850, dans le dernier numéro (indexé 5/6) de la *Neue Rheinische Zeitung, Politisch-ökonomische Revue*. Intitulé « L'Abolition du suffrage universel en 1850 », il constitue le quatrième et dernier chapitre du volume³.

*

L'ouvrage est précédé d'une longue introduction d'Engels dont on trouvera le texte, et un commentaire, au chapitre des documents.

*

Enfin l'on sera plus complet en ajoutant au dossier les articles de presse signés par Marx et Engels qui ont paru entre **juin 1848** et **juin 1849** dans la **Neue Rheinische Zeitung**⁴.

| | | |
|----------|--------|---|
| 26.06.48 | Engels | Détails sur le 23 juin |
| 27.06.48 | | Nouvelles de Paris |
| 28.06.48 | Engels | Le 23 juin |
| | Engels | Le 24 juin |
| 29.06.48 | Engels | Le 25 juin |
| 29.06.48 | Marx | La révolution de juin |
| 01.07.48 | Engels | La <i>Kölnische Zeitung</i> et la révolution de juin |
| 02.07.48 | Engels | La révolution de juin (le déroulement de l'insurrection parisienne) |
| 03.07.48 | Marx | Marrast et Thiers ¹ |

¹ Ce mensuel dont 5 numéros paraîtront avait été fondé au début de l'exil londonien. L'ensemble de ces pages est disponible en allemand sur le site de « Das Elektronische Archiv » (www.dearchiv.de) qui reproduit l'édition des MEW, vol.7. Notons que Marx et Engels n'ont jamais conçu leur action politique qu'avec l'appui d'un organe de presse : après l'expérience de la *Rheinische Zeitung* en 1842-1844 et celle des *Deutsch-Französische Jahrbücher* à Paris en 1844, ils investissent à Paris, en 1845, le *Vorwärts*, puis à Bruxelles, en 1847, la *Deutsche-Brüsseler-Zeitung*, et leur premier objectif, en 1848, est de fonder la *Neue Rheinische Zeitung* à Cologne.

² Nominalement du moins : la lettre de Marx à Weydemeyer, le 4 février 1850, signale le retard de parution du premier numéro qui est annoncé au début de février (*Correspondance*, tome 2, page 49), et qui paraîtra, en fin de compte, le 6 mars.

³ Les passages choisis par Engels se trouvent aux pages 438-440 (pour les cinq premiers paragraphes) et 446-456 (pour la suite du texte) du tome 7 des *Marx Engels Werke*, aux éditions Dietz Verlag, Berlin 1973.

⁴ La collection complète des articles de Marx et d'Engels dans la *Nouvelle Gazette Rhénane (Neue Rheinische Zeitung)* a paru en trois volumes aux Éditions sociales (Paris, 1971) dans une traduction de Lucienne Netter.

| | | |
|----------|--------|--|
| 30.07.48 | Marx | Au rédacteur du journal <i>La Presse</i> |
| 05.08.48 | Marx | Le discours de Proudhon contre Thiers ² |
| 14.10.48 | Marx | Le discours de Thiers sur la banque générale d'hypothèques ayant cours forcé |
| 22.10.48 | Marx | <i>La Réforme</i> et l'insurrection de juin |
| 03.11.48 | Marx | <i>La Réforme</i> de Paris, à propos de la situation en France. |
| 05.11.48 | Marx | Les dernières nouvelles de Vienne, Berlin et Paris |
| 14.11.48 | Marx | Cavaignac et la révolution de juin |
| Décembre | Engels | La classe ouvrière française et les élections présidentielles |
| Décembre | Engels | Proudhon |
| 01.01.49 | Marx | Le mouvement révolutionnaire |
| 31.01.49 | M/E | La situation à Paris |
| 16.03.49 | Marx | Le Milliard |
| 04.04.49 | Marx | La politique française |
| 29.06.49 | Marx | Le 13 juin ³ |

¹ L'article non signé est attribué à Marx par M. Rubel.

² Article non signé.

³ L'article a paru dans le journal *Der Volksfreund*

K. Marx, *Les luttes de classes en France*

Chronologie des évènements

Sources¹ :

1. Les mémoires et témoignages des protagonistes et contemporains :

- 1.1. Louis Blanc, *La Révolution de 1848*, 5^e édition, Paris 1880, en 2 tomes².
- 1.2. Marc Caussidière, *Mémoires de Caussidière ex-préfet de police et Représentant du Peuple*, 3^e édition, Paris 1849, en deux tomes.
- 1.3. Alfred Delvau³, *Histoire de la Révolution de février*, chez Garnier Frères, Paris, 1850, en 2 tomes
- 1.4. Louis-Antoine Garnier-Pagès, *Histoire de la Révolution de 1848*, 2^e édition, chez Pagnerre, libraire-éditeur, Paris 1866, en 11 tomes
- 1.5. Alphonse de Lamartine, *Histoire de la Révolution de 1848*, 4^e édition, chez Garnier frères, Libraires-éditeurs, Paris, 1859, en 2 tomes
- 1.6. Louis Menard, *Prologue d'une Révolution*, Paris, Au bureau du peuple, 1849
- 1.7. François Pardigon, *Episodes des journées de juin 1848*, Editions La Fabrique, Paris, 2008

2. Les études suivantes :

- 2.1. Maurice Agulhon, *Les Quarante-huitards*, Gallimard/Julliard, Coll. Archives, Paris 1975
- 2.2. Maurice Agulhon, *1848 ou l'apprentissage de la république (1848-1852)*, Éditions du Seuil, Coll. Points Histoire, Paris 2023
- 2.3. Hippolyte Castille, *Histoire de la deuxième République française*, Victor Lecou éditeur, Paris 1854, en 4 tomes
- 2.4. Albert Crémieux, *La Révolution de février. Etude critique sur les journées des 21, 22, 23 et 24 février 1848*, E. Cornély et Cie Editeurs, Paris 1912.
- 2.5. Albert Crémieux, *Les journées de février 1848*, Revue d'histoire moderne et contemporaine (1899-1914), vol 17, n° 4 (1912), pp. 289-305 et n° 5, pp. 404-416.
- 2.6. Jean Dautry, *Histoire de la Révolution de 1848 en France*, Éditions Hier et aujourd'hui, Paris 1948
- 2.7. Léonard Gallois, *Histoire de la Révolution de 1848*, A. Naud Editeur, Paris 1851, 4 tomes.
- 2.8. Henri Guillemin, *1848. La première résurrection de la République*, Editions d'utovie, Collection HG, 2006
- 2.9. Charles Seignobos, *La Révolution de 1848 - Le second Empire* in Histoire de France contemporaine, par Ernest Lavisse, tome 6, Librairie Hachette, sd
- 2.10. Daniel Stern, *Histoire de la Révolution de 1848*, Editions Balland, Paris 1985
- 2.11. Philippe Vigier, *La seconde République*, PUF, Que sais-je, Paris 1970

3. Les sources documentaires suivantes :

- 3.1. *1848, La révolution démocratique et sociale*, aux éditions Edhis, Paris 1984, en 10 volumes
- 3.2. Recueil complet des actes du gouvernement provisoire (février, mars, avril, mai 1848) avec des notes explicatives, des tables chronologiques et une table alphabétique, analytique et raisonnée des matières, par Emile Carrey, avocat, Paris, Librairie Auguste Durand, 1848
- 3.3. *Compte rendu des séances de l'Assemblée nationale législative*, Imprimerie de l'Assemblée nationale, Paris 1849, tome 1 (du 4 mai au 16 juin), tome 2 (du 17 juin au 7 août), tome 3 (du 8 août au 13 septembre), numérisés par Google.
- 3.4. *Rapport de la commission d'enquête sur l'insurrection qui a éclaté dans la journée du 23 juin et sur les événements du 15 mai (rapport Bauchart)*, trois volumes numérisés par Gallica

¹ Les bibliographies générales sur les évènements de 1848 sont nombreuses et abondantes. Nous ne retenons ici que les ouvrages utilisés à divers titres dans la réalisation de ce fascicule.

² L'ouvrage, paru en 1870, est une reprise amplifiée des *Pages d'histoire de la Révolution de Février 1848*, publiées en 1850 *Au Bureau du Nouveau Monde*. La 5^e édition de 1880 est disponible sur le site de Gallica.

³ A. Delvau a été le secrétaire (le secrétaire intime, affirme-t-il en page de titre) de Ledru-Rollin.

*

Les événements révolutionnaires de 1848 en France se prêtent à plusieurs **périodisations**.

1. La périodisation des **Luttes de classes en France** retient **4 séquences** :

1. De février à juin 1848
2. De juin 1848 au 13 juin 1849
3. Du 13 juin 1849 au 10 mars 1850
4. L'abolition du suffrage universel en 1850

2. Dans son **18 brumaire de Louis Bonaparte**, Marx découpera la période en **trois phases** qui respectent les évolutions institutionnelles de la situation : Gouvernement provisoire, Constituante, Assemblée législative :

1. **du 24.02.48 au 04.05.48** : prologue de la révolution. *Il est marqué par le caractère provisoire des décisions. Tous les groupes qui ont préparé et pris part à la révolution (opposition dynastique, bourgeoisie républicaine, petite bourgeoisie démocrate républicaine, classe ouvrière sociale-démocrate) se trouvent représentés dans le gouvernement provisoire. Caractère « bariolé » de cette période.*
2. **du 04.05.48 au 28.05.49** : Période de constitution de la République ou de l'Assemblée nationale constituante après les élections d'avril 48. *Période de fondation de la république bourgeoise. La nouvelle chambre est « une protestation contre les prétentions des journées de février ». Après la manifestation du 15 mai, les chefs du parti prolétarien (Blanqui et ses camarades) « sont écartés de la scène publique pour toute la durée de ce cycle ». « Les revendications du prolétariat parisien sont des fariboles utopiques auxquelles il faut mettre un terme ». La république bourgeoise triomphe de l'insurrection de juin, « l'événement le plus colossal dans l'histoire des guerres civiles européennes ». Après cette défaite « le prolétariat passa à l'arrière-plan de la scène révolutionnaire ».*
3. **du 28.05.49 au 02.12.51**, période de la République constitutionnelle ou de l'Assemblée nationale législative

3. Pour sa part, l'historien **Maurice Agulhon** focalise sur la seule année 1848 et distribue les 10 mois du processus révolutionnaire en **trois phases** :

1. du 24 février au 10 mai : le Gouvernement provisoire gouverne seul
2. du 10 mai au 24 juin : l'Assemblée constituante gouverne avec la Commission exécutive
3. après la crise de juin :
 - du 24.06 au 04.11 : l'Assemblée gouverne avec Cavaignac et fait la Constitution
 - du 04.11 au 20.12 : l'Assemblée gouverne avec Cavaignac et assiste à la campagne présidentielle.

*

Sous l'angle des **rapports de force** entre les masses ouvrières de Paris et la bourgeoisie, on notera **deux points de rupture**:

1. **le 16 avril 48**, lorsque la droite du Gouvernement provisoire manœuvre pour faire échouer la manifestation ouvrière en s'appuyant sur la composante bourgeoise de la garde nationale qu'elle dresse contre les prétendus conspirateurs « communistes ». Cet échec est aussi celui de la stratégie de Louis Blanc qui visait à maintenir un équilibre entre les fractions du Gouvernement provisoire, espérant peser sur la majorité bourgeoise à partir des manifestations de rue de la classe ouvrière organisée (à partir des corporations associées à la Commission du Luxembourg).

2. **le 15 mai 48**, qui consacre l'échec de la stratégie insurrectionnelle des blanquistes. L'issue lamentable de ce simulacre de coup d'Etat marque la fin de la période où la classe ouvrière est encore capable d'initiative. L'insurrection de juin sera purement protestataire et défensive.

*

Les dernières années de la Monarchie de Juillet sont marquées par une **double crise, économique et politique**.

La crise **économique** se manifeste d'abord, et spectaculairement, sous la forme d'une **crise alimentaire** en raison de la mauvaise récolte de 1846 et de l'augmentation vertigineuse du prix de denrées de base, comme le pain (70 centimes le kg alors qu'un ouvrier gagne en moyenne 1,50 fr. par jour). En outre, la pomme de terre est touchée par la maladie du mildiou venue d'Irlande. Le gouvernement est obligé d'acheter du blé en Russie avec pour conséquence de creuser un fort déficit budgétaire. Cette crise alimentaire d'ancien régime¹ se double d'une **crise financière**. L'appareil bancaire ne subvient pas aux besoins du développement, en particulier dans un contexte de grands travaux, dont la construction des chemins de fer qui donne lieu à de cyniques spéculations. Par ailleurs, la baisse de la consommation des classes aisées touche les artisans eux-mêmes atteints par la hausse du prix des matières premières. En 1848, près des deux tiers des ouvriers en ameublement et du bâtiment sont au chômage. Bref, **la précarité s'est généralisée**. Le prolétariat souffre d'un chômage de masse.

La crise **politique** est marquée par les pratiques de **corruption** et par une succession de **scandales** au sein de la classe dominante. Sous l'angle parlementaire, le suffrage censitaire exclut la grande majorité des Français de la vie politique : sur une population de 9 millions de citoyens en âge de voter, on ne compte que 240.000 électeurs effectifs. Or cette question de **l'élargissement du vote censitaire** va occuper une place centrale dans les débats politiques des dernières années de la monarchie de Juillet.

La campagne des banquets

09.07.1847

Cette date marque le début de la campagne des banquets lancée par l'opposition dynastique² en alliance avec la bourgeoisie libérale et la gauche républicaine: quelque 1.200 personnes, dont 86 députés, se réunissent au jardin public du Château-Rouge, une célèbre salle de bal à Montmartre. Odilon Barrot veille à maintenir le mouvement dans le cadre strict de la revendication électorale. Il ne peut toutefois empêcher qu'on y évoque aussi les réalités sociales et politiques.

Ces réunions contournent la loi de 1835 sur l'interdiction des réunions publiques³, une loi consécutive à la tentative d'assassinat de Fieschi sur Louis-Philippe, le 28 juillet 1835. On y débat surtout d'une réforme électorale de type libéral avec abaissement du cens électoral tel que la loi du 19 avril 1831 l'avait fixé. Ce dispositif censitaire excluait du champ politique les classes populaires et la petite bourgeoisie (laquelle fournissait cependant ses effectifs à la garde nationale).

De juillet 1847 à janvier 1848, ce ne sont pas moins de 70 banquets qui vont se tenir en province. Selon Jean Dautry, on y comptera au total quelque 17.000 convives⁴.

Nous retiendrons **les trois suivants**:

Celui du 27 octobre 1847, à **Autun**, où le principal orateur, le journaliste Ulysse Pic, qui avait remplacé Lamartine d'abord prévu mais (prudemment) empêché, s'était livré à une virulente dénonciation de la classe politique, opposition comprise, en exigeant davantage qu'une réforme du cens électoral mais au minimum l'application du suffrage universel pur et simple⁵. Le 14 novembre, Lamartine publiera dans le journal de Mâcon *Le Bien Public* qu'il

Lamartine écrivait : « Etes-vous opposition démocratique, mais loyale, modérée, patiente ? Venez avec nous. Etes-vous faction ? Allez conspirer dans l'ombre. Etes-vous communistes ? Allez applaudir au banquet d'Autun. Jusqu'à ce que tout cela s'éclaircisse, nous restons où nous sommes... Nous ne voulons pas injurier ni la richesse, ni la misère, ni l'aristocratie, ni la bourgeoisie, ni le peuple, ni la famille ni la propriété. Nous voulons préparer à la France des assemblées dignes de ses grandes Assemblées natio-

¹ Le 13 janvier 1847, dans la commune de **Buzançais** non loin de Châteaoux, un transport de blé est pillé par une foule de journaliers et de manœuvres affamés. L'émeute se prolonge pendant la nuit avec le saccage d'une grosse minoterie voisine. Un marchand sommé de vendre son blé moins cher tue l'un des manifestants : il se fait aussitôt lyncher. Les tribunaux infligeront de lourdes peines : 3 condamnations à mort et 9 aux travaux forcés à perpétuité. Les exécutions auront lieu sur la place publique de Buzançais le 16 avril 1847. En 1880, Jules Vallès donnera de l'évènement une version romancée sous le titre *Les Blouses*.

² Une opposition dite « dynastique », car elle était composée d'élus orléanistes partisans d'un régime de royauté constitutionnelle, avec, à leur tête, Odilon Barrot. Il s'agit donc de l'opposition la plus modérée qui soit. Du reste, Ledru-Rollin et les rédacteurs de *La Réforme* s'abstiennent de participer au banquet du Château-Rouge.

³ Ces festins politiques étaient payants, et donc réservés à un public bourgeois.

⁴ Jean Dautry, op.cit., page 57.

⁵ Le texte du discours d'Ulysse Pic a fait l'objet d'une publication en brochure. Elle est accessible sur le site de Gallica.

avait fondé en 1842 de vives réserves contre ce discours dont il dénonçait les excès et qu'il taxait de *communiste* (au sens icarien du terme).

Celui du 7 novembre 1847 à **Lille** dont Odilon Barrot se retire au prétexte qu'en parlant de république, les orateurs dépassaient les limites que le programme réformiste s'était fixées².

Celui du 21 novembre 1847 à **Dijon** dont Louis Blanc est le centre avec un discours qui fera l'objet d'un commentaire par Engels, d'abord dans *The Northern Star* du 18 décembre 1847 (sous le titre « Le Mouvement de la réforme en France. Banquet de Dijon ») puis dans la *Deutsche Brüsseler Zeitung* du 30 décembre 1848³.

nales et des comices dignes d'Athènes et de Rome ; mais nous ne voulons pas rouvrir le *Club des Jacobins*¹ ».

Désormais, les banquets se différencieront selon les revendications qu'on y soutient, soit strictement légalistes (par les gens du *National*), soit plus radicales (par les gens de *La Réforme*). Quoi qu'il en soit, le mouvement se radicalise.

Engels polémique dans ces deux articles avec Louis Blanc sur la prétention française (qu'il estime cocardière) d'être un modèle d'universalité pour les démocrates.

L'interdiction du banquet de Paris

9.12.47 Les officiers de la 12^e légion de la garde nationale prennent l'initiative d'organiser un banquet réformiste à Paris et tiennent tout au long du mois de décembre 1847 une série de réunions en vue de faire aboutir le projet⁴.

10.01.48 Roinville, le président de la commission du banquet, écrit au préfet de police, lui annonçant que le banquet se tiendra le 19 janvier⁵, « rue pascal, dans les établissements des Cordeliers ».

14.01.48 Delessert, le préfet de police, interdit la tenue du banquet.

24.01.48 La commission du 12^e annonce dans les journaux qu'elle persiste à organiser le banquet.

27.01.48

Le jour même, la Commission du banquet se réunit et tient pour infondée l'interdiction ordonnée par le préfet, les lois de 1831 et 1834 ne prohibant pas les réunions accidentelles. Elle décide par ailleurs de s'adresser à l'opposition parlementaire (Garnier-Pagès, Odilon Barrot, Duvergier de Hauranne⁶, Ledru-Rollin) qui hésite et tend plutôt à ne rien faire⁷.

Tocqueville à la Chambre, parlant de la situation politique générale et de l'urgence d'une réforme électorale, attire l'attention sur le fait que les passions « au sein des classes ouvrières » de politiques sont devenues sociales. Il déclare : « Et ne croyez-vous pas que, quand de telles opinions prennent racine, quand elles se répan-

¹ Lamartine, *Histoire de la Révolution de 1848*, tome 1, Paris 1859, page 37 de l'édition numérisée par Gallica.

² Engels rend compte de l'incident dans son article du 4 décembre 1847 paru dans le *Northern Star* sous le titre : « Le mouvement de la Réforme en France. Scission. « La Réforme » et « Le National », Progression de la démocratie ». Traduction par Dangeville dans *K. Marx F. Engels, Le mouvement ouvrier français*, tome 1, Maspero 1974, pp. 95-99. Il revient sur la question dans un article du 30 décembre 1847 paru dans la *Deutsche Brüsseler Zeitung* sous le titre « *La Réforme et Le National* » (Dangeville, op.cit., pp 99-101).

³ Deux articles quasiment identiques, le second citant longuement le premier comme une correspondance (anonyme) du *Nothern Star*. Engels milite manifestement à l'économie.

⁴ Pour le détail de l'organisation du banquet, nous renvoyons au récit de Roinville, *Histoire du banquet réformiste du 12e arrondissement*, Paris 1848 (dans l'édition numérisée par Gallica).

⁵ En vérité, une première autorisation avait été sollicitée dès le 24 décembre sans recevoir de réponse franche.

⁶ Qui interviendra à la Chambre le 6 février 1848 pour soutenir le droit à tenir des réunions occasionnelles.

⁷ Parmi ses manœuvres dilatoires, il y a notamment son insistance pour élever la participation à 12 francs (on transigera en fin de compte sur la somme de 6 francs, le double des 3 francs initialement prévus) et pour réserver les invitations aux seuls électeurs. Du moins l'initiative passe du côté de l'opposition dynastique.

dent d'une manière presque générale, quand elles descendent profondément dans les masses, elles amènent tôt ou tard, je ne sais pas quand, je ne sais comment, mais elles amènent tôt ou tard les révolutions les plus redoutables ? Telle est, messieurs, ma conviction profonde ; je crois que nous nous endormons à l'heure qu'il est sur un volcan; j'en suis profondément convaincu¹ ».

13.02.48 Une réunion se tient dans une salle du café Durand, place de la Madeleine, pour délibérer de la situation. Les gens du *National* plaident pour ne pas tenir le banquet et pour remplacer l'action par une démission collective des députés de l'opposition. Le projet est écarté.

14.02.48 Une nouvelle commission se met en place au niveau parlementaire : c'est en quelque sorte l'opposition dynastique qui reprend la main.

Elle préconise de hausser la participation au banquet pour éviter la présence d'un public ouvrier et de déplacer le lieu du banquet dans un autre arrondissement, moins populaire. Roinville donne sa démission.

19.02.48 *Le National* annonce le report du banquet pour le mardi² 22 février ; il sera organisé à Chaillot, sur un vaste terrain privé que possédait aux Champs-Élysées le général Thiars, député de l'opposition. Le gouvernement persiste dans son interdiction.

Le banquet devait être précédé d'un défilé au départ de la Place de la Madeleine avec un encadrement par ceux de la Garde nationale qui se joignaient au mouvement.

Nouvelle réunion de l'opposition parlementaire au café Durand. Lamartine plaide avec fermeté en faveur de la tenue du banquet. On décide de publier un manifeste dont la rédaction est confiée à Marrast.

On imagine aussi un scénario de sortie de crise négocié secrètement avec le ministre de l'Intérieur Duchâtel selon le scénario suivant: présence d'un huissier devant la porte du banquet, début du banquet, constat, signification de l'interdiction, fin immédiate du banquet et report de l'affaire devant les tribunaux³.

Le même jour, Duchâtel convoque le colonel de la 12^e légion, un certain Lavocat, lequel ne répond pas de la loyauté de sa légion acquise à la revendication de la réforme.

21.02.48 Parution du manifeste programme dans *Le National*, *La Démocratie pacifique* et *La Réforme*.

Le manifeste décrivait aussi le protocole de la manifestation du lendemain 22 février, de la place de la Madeleine vers les Champs-Élysées⁴. Le texte insiste sur le maintien de l'ordre : « La commission, convaincue que cette manifestation sera d'autant plus efficace qu'elle sera plus calme, d'autant plus imposante qu'elle évitera même tout prétexte de conflit, invite les citoyens à ne pousser aucun cri, à ne porter ni drapeau ni signe extérieur; elle invite les gardes nationaux qui prendront part à la manifestation à se présenter sans armes; il s'agit ici d'une protestation légale et pacifique, qui doit être surtout puissante par le nombre et l'attitude ferme et tranquille des citoyens. »

Le pouvoir estime néanmoins que c'est un geste quasi séditieux (en raison notamment de la convocation de la garde nationale).

Le conseil des ministres se réunit et décide de publier une ordonnance sur les attrou-

On signifie au président Boissel l'interdiction du banquet.

¹ Site de l'Assemblée nationale française, « Grands moments d'éloquence parlementaire », à l'adresse www.assemblee-nationale.fr.

² Non plus un dimanche, mais un jour ouvrable de manière à écarter le public ouvrier.

³ Pour le détail de cette négociation discrète : Garnier-Pagès, op.cit., tome 1, page 196

⁴ La pièce est reproduite par Garnier-Pagès, op.cit., tome 1, pp. 204-206.

pements. On vise surtout à empêcher la constitution du cortège conduisant vers le lieu du banquet. A 11 heures du soir, convocation des commissaires de police de Paris pour indiquer les sites à surveiller.

Le gouvernement ne néglige pas de prévoir un dispositif répressif en cas d'émeute. C'est le duc de Nemours qui reçoit le commandement des armées. Dès le 20, l'ordre est donné aux gardes nationaux de convoquer un piquet de 100 hommes dans chaque mairie. On met en place un plan anti-émeute. On récolte les poudres auprès des négociants pour les mettre en lieu sûr dans les casernes.

16 heures 30 : réunion de la Chambre où O. Barrot interpelle le ministre de l'Intérieur Duchâtel (tout en se désolidarisant des expressions du Manifeste).

La séance terminée, les députés de l'opposition parlementaire se réunissent chez Odilon Barrot où plusieurs d'entre eux, dont Thiers, plaident pour le renoncement, soit au cortège, soit au banquet. Lamartine défend le maintien de l'action, au nom de l'honneur. La question est mise au vote : les députés présents se prononcent par 80 voix contre 17 pour l'abandon du banquet¹.

La décision est annoncée aux responsables de l'organisation qui se trouvent convoqués chez O. Barrot vers 21 heures. L'assemblée se quitte sur un simple projet de mise en accusation du ministère.

Partout dans les milieux de l'opposition radicale républicaine et parmi les élèves des Ecoles, les protestations fusent contre la lâcheté des parlementaires. Des rapports de police indiquent que des réunions de gardes nationaux se tiennent en faveur de la manifestation.

Les radicaux de la *Réforme* se réunissent dans les locaux du journal. Louis Blanc et Ledru-Rollin recommandent toutefois la prudence. Flocon rédigera un éditorial pour le lendemain où il met en garde contre « tout téméraire engagement » : « Ne fournissez pas au pouvoir l'occasion cherchée d'un succès sanglant ».

Malgré ces alarmes, le pouvoir reste confiant. Apprenant la décision des députés de s'abstenir, le roi estime que la crise est passée. Delahodde a prévenu la police que les sociétés secrètes ne prendront aucune initiative. Dans ce contexte, on décide de ne pas convoquer la garde nationale et un contre-ordre est donné à l'armée qui restera dans ses casernes pendant la journée du 22.

Première journée : mardi 22 février 1848

| | | |
|-----------|---|---|
| 9 heures | Il pleut. Des curieux en nombre se rassemblent sur les boulevards. Les journaux du matin annoncent la capitulation de l'opposition parlementaire ² . | Vers 9 heures, les étudiants se rassemblent place du Panthéon. Ils sont plus de mille manifestants. |
| 11 heures | Des gardes municipaux se dirigent vers le lieu du banquet avec des haches pour démanteler les installations. | |

¹ A. Crémieux écrit : « le gouvernement n'a plus devant lui que la garde nationale et le peuple ». (op.cit., page 78).

² Marrast écrit dans *Le National* : « La Commission a décidé que banquet du douzième arrondissement serait ajourné; elle laisse au pouvoir la responsabilité des provocations et des violences ; elle a la pleine confiance que l'acte d'accusation d'un ministère qui a conduit la population de Paris au seuil d'une guerre civile sera déposé demain à la Chambre, et que la France, consultée ensuite, saura, par le poids de son opinion, faire justice d'une politique qui excite depuis longtemps le mépris et l'indignation du pays. » (cité par Garnier-Pagès, op.cit., tome 1, page 237 »).

Une colonne d'étudiants se met en marche, bientôt rejointe par un cortège d'ouvriers : la manifestation se dirige en chantant la *Marseillaise* vers la place de la Madeleine et la place de la Concorde. Leur nombre s'accroît à mesure et la police demeure absente. La Chambre des députés est bientôt assiégée et son péristyle envahi.

Pendant ce temps, l'opposition parlementaire se réunit chez O. Barrot pour mettre en accusation le ministère et décide de se rendre à la Chambre afin d'y poursuivre la discussion sur la banque de Bordeaux.

Des incidents éclatent ici et là, surtout contre les gardes municipaux sur qui se focalise la colère populaire (alors que les troupes de ligne sont systématiquement fêtées). La foule se dirige vers le ministère des affaires étrangères pour y chahuter Guizot. Les affrontements se multiplient.

- 15 heures L'émeute prend position derrière les barricades, notamment dans le quartier Saint-Honoré avec l'engagement des membres des sociétés secrètes.
- 17 heures On bat le rappel de la garde nationale. Mais peu d'hommes se rassemblent et sauf dans les légions conservatrices, ceux qui le font manifestent leur sympathie pour la réforme. Des cris hostiles au gouvernement se font entendre. La 12^e légion est en état de sécession.
- L'émeute se répand. On attaque les postes d'octroi aux barrières. On pille des armureries. On désarme des soldats. Des coups de feu sont échangés. Le premier sang coule du côté des insurgés.
- 21 heures Le gouvernement décide de déployer l'armée dans Paris. Il dispose d'un contingent disponible de quelque 37.000 hommes de troupe et de 7.500 cavaliers. Mais le commandement militaire se révèle très désorganisé et se montre incapable de s'adapter aux conditions d'une guerre des rues dans un réseau urbain que sa densité rend favorable aux escarmouches.
- Minuit Vers minuit, le préfet de police Delessert fait un rapport rassurant devant le conseil du commandement militaire : la ville est sous contrôle, assure-t-il.

Deuxième journée : mercredi 23 février

Dès 6 heures du matin, on bat une deuxième fois le rappel des légions de la garde nationale pour s'apercevoir que la grande majorité de ces légions sont réformistes et que beaucoup d'entre elles sont même résolument républicaines et révolutionnaires. Elles vont servir le plus souvent de « rempart » devant les insurgés en s'interposant entre eux et les troupes de l'armée et des municipaux. L'Etat-major des gardes nationaux ne tardera pas à s'apercevoir de la mauvaise volonté de ses légions dans leur fonction de maintien de l'ordre.

A l'exception de la 10^e légion (composée de riches bourgeois du quartier Saint-germain) qui est royaliste et de la 11^e, mais avec une loyauté moindre, les 10 autres légions sont réformistes notamment les 2^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 9^e. Quant aux 3^e, 8^e, 12^e elles sont investies, hommes et officiers, par les forces républicaines¹.

- 13 heures Les combats reprennent dès le matin.

Une délégation de la 4^e légion (suivie de civils sans armes) porte au palais Bourbon une péti-

¹ Adolphe Crémieux, op.cit., chapitre IV

tion selon laquelle elle accepte de maintenir l'ordre mais refuse de le faire au nom d'un « ministre corrupteur et corrompu ». Elle est interceptée par la légion du 10^e. L'affrontement est imminent lorsque les députés de l'opposition viennent recueillir la pétition.

- 14 heures 30 Le roi est prévenu de la défection de la garde nationale. Il annonce qu'il va se séparer de Guizot et faire appel au comte Molé.
- 15 heures Guizot annonce à la Chambre que le roi a fait appel à Molé pour former un nouveau Cabinet.
- 16 heures Le roi reçoit Molé, lequel estime qu'il n'est pas l'homme de la situation. Il préconise le recours à Thiers. Molé se rend lui-même chez Thiers qui décline la proposition s'il n'est pas lui-même chef du nouveau cabinet.
- 17 heures La légion à cheval diffuse la nouvelle de la chute de Guizot. On assiste à des scènes d'allégresse partout. On s'occupe d'illuminer les maisons. Tout laisse penser que l'insurrection « pacifique » a atteint ses objectifs.

Mais en même temps la méfiance persiste. Les barricades ne sont pas abandonnées. Les combats ont radicalisé l'opinion. De plus, la nouvelle n'est pas confirmée par des avertissements imprimés. S'il y a des fraternisations avec les soldats de la ligne, l'hostilité demeure, surtout dans les arrondissements révolutionnaires (le 3^e, le 8^e, le 12^e) où elle est dirigée contre les gardes municipaux.

Vers 16 heures, gros incident rue Bourg-l'Abbé pour déloger les gardes municipaux qui se sont retranchés dans les locaux de l'armurerie Lepage. Il faut l'intervention d'Etienne Arago pour que les municipaux puissent sortir sans armes et escortés, mais vivants. L'armurerie est aussitôt pillée. On y enlève un bon millier de fusils et autant de pistolets. Scènes analogues contre les municipaux dans le 5^e.

- 20 heures Rédaction par Louis Blanc d'un manifeste qui réclame notamment la dissolution de la garde municipale et l'interdiction désormais de l'emploi de l'armée dans les conflits civils.
- 21/22 heures Dans les quartiers de l'ouest, c'est plutôt l'allégresse. Une foule joyeuse réclame l'illumination des façades. Les guirlandes donnent à la ville une atmosphère de fête¹. A l'est et au centre, l'hostilité est pourtant plus sensible. Une colonne de manifestants se forme dans le faubourg Saint-Antoine pour exiger la libération des prisonniers. Elle circule de poste en poste pour obtenir satisfaction. Incidents ici et là. La colonne se dirige vers *Le National*. Allocution prudente d'Armand Marrast. Puis elle se dirige vers le ministère des Affaires étrangères. Elle marche sur un front de 40 à 50 hommes, avec en tête les gardes nationaux. Le ministère est fortement gardé car il y a eu des accrochages tout au long de la journée. La manifestation arrive, boulevard des Capucines, au contact des soldats du 14^e de ligne à qui l'on ordonne de croiser la baïonnette. Il y a controverse sur ce qui s'est passé. Un ordre a-t-il été donné de tirer sur la foule ? Est-ce un coup de feu qui est parti par maladresse ? Un coup de feu provocateur venant des manifestants ? Il se trouve **qu'une fusillade éclate et fauche une cinquantaine de manifestants** (on comptera 52 morts sur place et 74 blessés)².

¹ Daniel Stern décrit cette liesse en ces termes : « L'aspect des boulevards était féérique. Une longue guirlande de lumière diversement colorée, suspendue à tous les étages, unissait les maisons, joyeux emblème de l'union des cœurs. Hommes, femmes, enfants, circulaient librement, sans défiance, dans cette resplendissante avenue, théâtre habituel des plaisirs et des fêtes de la population parisienne. L'allégresse était dans l'air, la satisfaction sur tous les visages. De temps à autre, on voyait passer sur la chaussée des bandes qui portaient des drapeaux, des transparents allégoriques, et chantaient en chœur la Marseillaise. On s'arrêtait sous les fenêtres restées obscures, et les enfants, grossissant la voix sur un rythme facétieux, demandaient des lampions, qui ne se faisaient point attendre. ». Daniel Stern, op.cit., page 120

² Garnier-Pagès reproduit le récit officiel du gouvernement tel qu'il a paru au *Moniteur* du 24 février (op.cit., tome 1, page 372). Il ajoute divers éléments de rumeur sur l'évènement.

Une partie des cadavres sont chargés sur un tombereau et sont promenés toute la nuit à travers les rues. On crie vengeance et on réclame des armes.

Toute la nuit, les quartiers se soulèvent. Combats contre le 14^e de ligne responsable de la fusillade.

24h/2h
du matin

Le roi s'empresse de nommer le maréchal Bugeaud à la tête des armées (et de la garde nationale) espérant que ce dernier parviendra à réprimer l'émeute. Il fait appel en même temps à Adolphe Thiers qui impose Odilon Barrot.

Bugeaud fanfaronne annonçant qu'il va réduire l'émeute. Il organise trois colonnes, la première dirigée par Bedeau, vers la place de la Bastille, la deuxième dirigée par Sébastiani vers l'Hôtel de Ville, la troisième dirigée par lui, en appui des deux premières. Les ordres sont fermes : on tire dès qu'il le faut.

Ces deux décisions sont contradictoires : la désignation de Thiers est un geste de conciliation ; la désignation de Bugeaud est le signe d'une volonté de répression.

Thiers est conscient du fait que la nomination de Bugeaud sera ressentie comme une provocation¹.

Troisième journée : jeudi 24 février

Soulèvement général dans Paris au cours de la nuit du 23 au 24. Ouvriers et bourgeois de la garde nationale élèvent des barricades partout, animés par le sentiment d'avoir été trahis.

On s'empare des mairies. On pille les armureries. On attaque les casernes. On édifie les barricades². On se livre à une véritable prise d'armes pour un affrontement décisif. Des combats parfois sanglants éclatent ici et là. Attitude révolutionnaire de la garde nationale dans certains arrondissements (les 11^e et 12^e en l'occurrence).

8 heures

Dès 5 heures du matin, Bugeaud met en place son dispositif d'intervention.

Cet épisode est l'un des importants et des plus énigmatiques des trois journées révolutionnaires. En effet, on est en droit de s'étonner qu'un simple citoyen, fût-il garde national, fût-il un bourgeois influent, ait pu faire plier ce général dont la brutalité était bien connue et cela une heure à peine après que son plan de bataille eut été mis en œuvre. L'argument de Fauvelle-Delebarre aurait été qu'à cette heure, la population n'était pas au courant du changement de ministère et qu'il fallait attendre que la nouvelle se propage pour éteindre l'émeute.

La colonne commandée par Bedeau se met en marche à 5 heures 30 en direction de la place de la Bastille. Elle compte 1.800 hommes et 2 pièces d'artillerie.

Une autre hypothèse est que Bugeaud (qui n'a pas tardé à prendre toute la mesure de la difficulté à mener combat contre les barricades) répond à une intervention politique, ayant reçu l'ordre de Thiers (et du roi) de faire marche arrière pour éviter l'affrontement armé³. Bugeaud est maintenu dans son commandement militaire mais il perd la direction de la garde nationale qui est confiée à Lamoricière.

Dès la première barricade importante, vers 8 heures, elle est arrêtée par la garde nationale qui souhaite négocier pour éviter l'affrontement. C'est à ce moment que se place un événement très important : un industriel du quartier, dénommé M. Fauvelle-Delebarre propose à Bedeau de mettre ses hommes à l'arrêt le temps qu'il se rende à l'Etat-major pour convaincre Bugeaud qu'il est impératif d'éviter un bain de sang. Il rencontre effectivement Bugeaud et parvient à le convaincre de prendre cette décision. Il revient vers 9 heures avec l'ordre signé par Bugeaud de se replier et de céder le maintien de l'ordre à la garde nationale.

La retraite de la colonne militaire est perçue comme une capitulation du pouvoir

Les insurgés qui accompagnent les soldats en profitent pour les dépouiller de leurs armes.

¹ Dans la mémoire des parisiens, Bugeaud est le massacreur de la rue Transnonain (lorsqu'en 1834, dans l'attaque d'une barricade, les troupes sous ses ordres avaient tué tous les habitants d'une maison d'où était parti un coup de feu). Il a surtout été, entre 1840 et 1847, le « pacificateur » brutal de l'Algérie.

² Garnier-Pagès écrit : « Et ces fortifications n'étaient plus, comme la veille, l'œuvre informe de mains hâtives, le jeu de l'émeute qui s'annonce. Non! ces ouvriers d'élite que le monde nous envie, ces maçons, ces charpentiers, ces forgerons, ces mécaniciens, cette merveilleuse population de Paris, qui, par l'infinie variété de ses aptitudes et de ses applications, devine ce qu'elle ne sait pas, avaient construit de véritables ouvrages d'art. Crénélées, ouvertes pour la sortie, fermées à l'assaillant, la plupart des barricades s'élevaient jusqu'au premier étage des maisons, quelques-unes jusqu'au second. Celles que leur position rendait plus importantes étaient à l'épreuve du canon. Et le nombre en était plus prodigieux encore que la construction. (...) » (op.cit., tome 2, page 22).

³ Garnier-Pagès cite (op.cit., tome 2, page 54) la version que donne Bugeaud de l'évènement.

Les unités de l'armée reçoivent l'ordre de cesser le feu et de battre en retraite. Le roi refuse toutefois de proclamer la dissolution du ministère. La situation politique est bloquée.

| | | |
|-----------|---|--|
| 10 heures | Une proclamation officielle annonce la dissolution de la Chambre. Elle est signée par A. Thiers, O. Barrot, Duvergier de Huranne et Lamoricière (au titre de commandant de la garde nationale). | Cette annonce n'aura plus aucun effet sur une opinion populaire qui s'est radicalisée dans l'action et qui exige à présent l'abdication pure et simple de Louis-Philippe. La retraite de la colonne Bedeau s'accompagne de plusieurs accrochages sanglants, notamment place de la Madeleine, avec les municipaux. |
| 11 heures | Le capitaine Jourdan de la 8 ^e légion fait irruption à l'Hôtel de Ville qui est aussitôt abandonné sans aucune résistance par le général Sébastiani et par le Préfet de la Seine, le Comte de Rambuteau ¹ . Le pouvoir politique est devenu vacant. Guizot a fui son ministère ⁴ que O. Barrot (lequel est toujours sans nouvelles du roi) vient occuper, accompagné par un véritable cortège populaire réclamant l'abdication. | Les combats se multiplient partout dans la ville ² , même s'ils ne sont qu'une succession désordonnée d'incidents ³ . Partout le rapport de force bascule en faveur de l'insurrection. |
| 11 h 30 | Le poste du Château-d'Eau, place du Palais-Royal, le seul qui défende les Tuileries, est pris après l'un des combats les plus violents de ces trois journées ⁵ . | Pendant ce temps, le roi passe en revue sur la place du Carrousel les troupes ⁶ de la ligne et celles de la garde nationale qui sont censées défendre les Tuileries. La tiédeur et même les exclamations revendicatives avec lesquelles il est accueilli achèvent de le désespérer. |
| Vers midi | Louis-Philippe signe alors l'acte d'abdication en faveur de son petit-fils, le comte de Paris. La famille royale s'enfuit piteusement vers le château de Saint-Cloud ⁷ . Aussitôt connue l'abdication du roi, se tient dans les locaux du <i>National</i> une délibération en vue d'élaborer une sorte d'état-major politique de l'insurrection. On dresse une liste qu'on se presse d'envoyer à la Chambre. Elle compte les noms de Dupont (de l'Eure), Lamartine, François Arago, Marie, Garnier-Pagès, Marrast, Ledru-Rollin, et celui d'Odilon Barrot que l'on espère encore rallier. | On dépêchera Martin (de Strasbourg) vers le comité de <i>La Réforme</i> pour éviter toute rupture au sein de l'opposition républicaine ⁸ . De son côté, en effet, le Comité de la <i>Réforme</i> débat sur la composition du gouvernement provisoire. Il s'oppose à la présence d'Odilon Barrot et soutient par contre les candidatures de quatre non parlementaires : Ferdinand Flocon et Armand Marrast, rédacteurs en chef du <i>National</i> et de la <i>Réforme</i> , Louis Blanc et Albert, ce dernier au ti- |

¹ Pour une évocation en détail de ce coup de force plutôt audacieux, nous renvoyons au récit qu'en a fait l'un des acteurs, le républicain Wilfrid de Fonvielle, sous le titre « Les journées de février 1848 », *La revue bleue, Revue politique et littéraire*, 4^e série, Paris 1898, tome 9, 1898, pp. 228-233 (de l'édition numérisée par Gallica)

² Et notamment dans l'attaque de postes d'octroi aux barrières et des bureaux de recette des ponts à péage (Garnier-Pagès, tome 2, pp. 89-90). Sur les 18 ponts de Paris, 12 étaient soumis au péage et donc pratiquement interdits à la population. 10 d'entre eux seront détruits en février 1848 (source : Jeanne Gaillard, *Paris, la ville (1852-1870)*, page 23, chez L'Harmattan, 1997)

³ L'insurrection se déroule sans véritable direction militaire et surtout sans véritable direction politique, les initiatives des combattants et celles des partis politiques ne trouvant pas à se concerter.

⁴ Pour l'anecdote, Garnier-Pagès raconte la fuite honteuse de Guizot qui se déguise en femme pour trouver refuge chez une certaine madame de Mirbel (op.cit., tome 2, page 99).

⁵ Il y avait toute une symbolique attachée à cette bâtisse fortifiée qui se dressait comme une sorte de bastille.

⁶ Tout de même quelque 4.000 hommes.

⁷ Garnier-Pagès écrit : « (...) ayant à défendre sa couronne, la couronne de son petit-fils, la régence de sa belle-fille, l'état de ses enfants, l'honneur de sa vie, il ne défendit rien. Il ne sut pas même défendre sa vie : il la sauva ! Il la sauva, emportant ce reste de jours qu'il avait encore à vivre, dans une triste fuite, sans amis, sans défenseurs, sans sympathies, et, pour dernier trait, sans insulte ! Excès d'infortune qui rend cette fuite sans excuse ! » (op.cit., tome 2, page 159). De son côté, le gouvernement provisoire veillera discrètement à protéger la fuite du roi vers l'Angleterre.

⁸ Sur ce point, voir l'appendice du tome 2 de l'ouvrage de Léonard Gallois, op.cit., pp. 455-459 de l'édition numérisée par Gallica.

| | | |
|------------------------|--|---|
| | | tre de représentant des barricades et des sociétés secrètes ¹ . |
| 13 heures | Prise des Tuileries | Les insurgés emportent le trône qu'ils brûlent symboliquement au pied de la colonne de Juillet. |
| 13 heures 30 | Arrivée de la duchesse d'Orléans et de son fils ² , le comte de Paris (il a 9 ans) au palais Bourbon. Elle vient solliciter par la voix d'André Dupin le vote d'une loi qui lui accorde la régence en faveur de son fils. Elle reçoit le soutien d'Odilon Barrot. L'intervention des députés républicains et l'irruption successive bientôt dans l'hémicycle de plusieurs groupes d'insurgés vont empêcher qu'aboutisse cette ultime manœuvre du régime. Marie d'abord, puis Ledru-Rollin et Lamartine exigent l'instauration d'un gouvernement provisoire. La séance se termine dans une grande confusion qui n'empêche cependant pas que se trouve « élue » par acclamation une liste de sept députés en charge de composer le gouvernement provisoire. Ce sont : Dupont (de l'Eure), François Arago, Alphonse de Lamartine, Alexandre Ledru-Rollin, Louis-Antoine Garnier-Pagès, Adolphe Crémieux et Pierre-Alexandre Marie. Cette manière d'élection précipitée, sur base de la seule liste du <i>National</i> , ressemble bien à une manigance destinée à opposer une forme de légitimité parlementaire à toute éventuelle prise de pouvoir politique issue des combattants eux-mêmes ³ . | Pendant ce temps, Garnier-Pagès se dirige vers l'Hôtel de Ville pour annoncer l'abdication au Conseil communal qui s'est réuni. Vers 14h30, après une profession de foi expressément républicaine, il se fait proclamer par acclamation maire de Paris avec Adrien Recurt et Joseph Guinard comme adjoints. Parallèlement, vers 15 heures, le mouvement révolutionnaire impose la présence de Marc Caussidière à la préfecture de police où il s'est installé d'autorité « au nom du peuple ». Un conflit d'autorité ne tardera pas à surgir entre Garnier-Pagès et Caussidière mais ce dernier jouera habilement sur le rapport de force en sa faveur. Assisté par Joseph Sobrier, il mettra en place sous le nom de Montagnards une milice rémunérée (à hauteur de 2,25 francs par jour) et chargée de faire respecter l'ordre républicain. Cette milice d'allure pittoresque jouera un rôle déterminant dans le maintien de l'ordre à Paris et singulièrement dans la protection de la propriété bourgeoise ⁴ . Pour sa part, Étienne Arago prend possession de l'Hôtel des Postes. |
| 16 heures | Les membres du gouvernement provisoire proposés par la Chambre se rendent en cortège solennel à l'Hôtel de Ville où se trouve le centre de gravité de l'insurrection. | Ce qui caractérise toutefois la situation insurrectionnelle, c'est l'extrême confusion qui l'agite et qui paralyse toute initiative politique, de sorte que le Gouvernement provisoire apparaît d'emblée comme le seul acteur structuré et qu'il en tire avantage. Sans doute est-il contesté et soumis à de multiples pressions et interrogations, mais il parvient à s'imposer comme le centre de décision du mouvement. |
| 17 heures ⁵ | Caussidière prend l'initiative de faire plaquer une affiche qui publie les noms des membres du Gouvernement provisoire. De manière significative, on y trouve les noms de Louis Blanc, de Flocon, de Marrast, de Recurt et d'Albert et l'on n'y trouve pas les noms de Dupont (de l'Eure), de Crémieux et de Garnier-Pagès. L'affiche annonce également la désignation d'Étienne Arago | |

¹ De son vrai nom Alexandre Martin, Albert était un ouvrier mécanicien membre de la direction de la société secrète des *Nouvelles saisons*. Son nom avait été retenu sur l'insistance des insurgés d'origine ouvrière présents lors de la réunion du comité de *La Réforme*.

² Plus précisément de ses deux fils, le comte de Paris et son jeune frère, le duc de Chartres. Le compte rendu de cette séance au parlement est reproduit par la plupart des ouvrages à partir du récit sténographié qui sera publié par le *Moniteur*.

³ Alfred Delvau note : « Cela ressemblait beaucoup à une mystification ; mais le peuple, qui le voyait bien, avait encore ses barricades et ses armes. Il les avait employées pour chasser un gouvernement tyrannique, il les emploierait pour renverser un gouvernement semblable » (op.cit., page 229). De son côté, H. Guillemin insiste sur la lucidité de Lamartine qui voit dans la république le seul cadre institutionnel capable de sauvegarder l'ordre bourgeois (op.cit., page 115).

⁴ De telle sorte que Louis Menard a pu écrire : « Des hommes en haillons veillaient autour des maisons des riches et faisaient partout respecter la sûreté individuelle et la propriété » (op.cit., page 56). Pour sa part, Garnier-Pagès souligne bien l'étonnement de la bourgeoisie devant le respect de l'ordre durant ces journées de tourmente révolutionnaire. Il écrit : « On voyait le pauvre défendre la propriété du riche. La banque de France était gardée par des ouvriers en blouse, le Trésor public par l'honneur public ! » (op.cit., tome 2, page 301).

⁵ Une chronologie bien sûr approximative mais qui donne une idée de l'enchaînement des actions.

à la direction générale des Postes. Mais l'important de ce texte réside dans sa recommandation expresse « au Peuple de ne point quitter ses armes, ses positions ni son attitude révolutionnaire¹ ».

- 18 heures Le cortège parti de la Chambre arrive à l'Hôtel de Ville, Lamartine en tête. D'abord soumis à l'exigence d'une claire profession de foi républicaine, le groupe trouve à s'installer dans un local protégé et se met au travail. On rédige un premier projet de déclaration et l'on entreprend de se partager les ministères : Lamartine aux affaires étrangères, Ledru-Rollin à l'intérieur, Marie aux travaux publics, le banquier Goudchaux aux finances².
- 20 heures Arrivée de la délégation de *La Réforme*, conduite par Louis Blanc qui a revêtu pour l'occasion son uniforme d'officier de la garde nationale. Le gouvernement provisoire installé réserve aux nouveaux venus un accueil plutôt hostile, leur refusant toute légitimité, même révolutionnaire³. Après un long débat, Louis Blanc ne cédant pas, on aboutit à un compromis difficile, lequel consiste à accorder aux quatre non parlementaires, à savoir Marrast, Flocon, Albert et Louis Blanc, le titre de *secrétaires* du Gouvernement provisoire. C'est en cette qualité de *secrétaires* qu'ils paraissent en effet sur la première affiche officielle placardée dans Paris par le Gouvernement provisoire, Albert étant cité le dernier (avec, pour l'anecdote, une faute de frappe qui le fait s'appeler « Auber »). La distinction disparaîtra dans les documents officiels dès le 27 février⁴.
- S'engage alors une délibération tendue sur les termes de la déclaration relative à la forme explicitement républicaine du nouveau pouvoir. L'absence à cette heure (il est près de minuit) d'une proclamation sans ambiguïté de la république aiguise en effet l'impatience et la suspicion des combattants qui occupent toujours l'Hôtel de Ville et ses environs⁵. En fin de compte, le gouvernement provisoire adopte la formulation suivante : « Le Gouvernement provisoire veut la république, sauf ratification par le peuple, qui sera immédiatement consulté ».
- La nouvelle est accueillie dans l'allégresse et les tensions s'apaisent. On peut alors procéder à la rédaction des premiers décrets⁶.

On assiste au soir du 24 février à un **ralliement général** : ralliement des politiques et de la presse (les « républicains du lendemain »), même légitimistes, ralliement des hommes d'affaires, ralliement des corps constitués (et des bourgeois de province), ralliement des militaires (et de leurs soldats), ralliement de la hiérarchie catholique (et de la paysannerie).

Dans *Les Luttes de classes en France*, Marx écrit :

Le *Gouvernement provisoire* qui surgit des barricades de Février reflétait nécessairement dans sa composition les divers partis qui se partageaient la victoire. Il ne pouvait être qu'un *compromis entre les différentes classes* qui avaient renversé ensemble le trône de Juillet, mais dont les intérêts s'opposaient avec hostilité. Il était composé en majorité de représentants de la bourgeoisie. La petite bourgeoisie républicaine était représentée par Ledru-Rollin et Flocon ;

¹ On trouve un fac-similé de cette affiche à la page 27 du recueil intitulé *Les Murailles révolutionnaires*, Paris 1852, chez J. Bry (ainé) éditeur. Cette proclamation ne sera pas publiée au *Moniteur*.

² *Une fine équipe d'opportunistes*, commente H. Guillemin qui écrit : « Le Gouvernement provisoire, dans sa quasi totalité, c'est la bourgeoisie de Louis-Philippe privée de son roi et qui saisit elle-même, anxieusement et en toute hâte, le pouvoir ». (Op.cit., page 138)

³ La scène est racontée par Crémieux dans sa déposition du 15 juillet devant la commission Bauchart (op.cit., tome 1, page 266).

⁴ Emile Carrey, op.cit., page 2.

⁵ Ils sont habités par le souvenir de 1830 d'une révolution trahie et sont résolus à ne rien concéder d'essentiel sur les principes républicains.

⁶ On utilise à cette fin les services d'une imprimerie portative qui permet d'assurer la diffusion immédiate des textes. Louis Blanc écrit : « L'activité du Gouvernement provisoire, dans la nuit mémorable du 24, tint du prodige » (*Histoire de la Révolution de 1848*, op.cit., page 87). Ce ne sont pas moins de 11 décrets qui seront signés au terme de cette journée, dont une importante déclaration aux armées où l'on peut lire : « Il faut rétablir l'unité de l'armée et du peuple, un moment altérée. Jurez amour au peuple, où sont vos pères et vos frères! Jurez fidélité à ses nouvelles institutions, et tout sera oublié, excepté votre courage et votre discipline. La liberté ne vous demandera plus d'autres services que ceux dont vous aurez à vous réjouir devant elle et à vous glorifier devant ses ennemis ». (E. Carrey, op.cit., page 8)

la bourgeoisie républicaine par les gens du *National*, l'opposition dynastique par Crémieux, Dupont de l'Eure, etc. La classe ouvrière ne possédait que deux représentants, Louis Blanc et Albert. Lamartine, enfin, dans le Gouvernement provisoire n'était là, au premier abord, pour aucun intérêt réel, pour aucune classe déterminée ; c'était la révolution de Février elle-même, le soulèvement commun avec ses illusions, sa poésie, son contenu imaginaire et ses phrases. Mais au fond le porte-parole de la révolution de Février, par sa position comme par ses opinions, appartenait à la *bourgeoisie*. (page 27)¹

Vendredi 25 février

Le gouvernement provisoire va désormais délibérer sous la pression constante des insurgés qui occupent et entourent l'Hôtel de Ville.

7 heures

Le premier acte de cette matinée² du 25 février va consister à promulguer le décret sur la création de la **garde mobile**, à savoir 24 bataillons de 1.058 hommes chacun, soldés à 1,25 francs par jour³, armés et équipés « aux frais de la Patrie ». Ces bataillons (permanents⁴) composés de jeunes gens, des adolescents des rues de 15 à 18 ans pour la plupart, seront commandés par le général Duvivier⁵.

La priorité accordée à ce décret montre que le Gouvernement provisoire entend se doter au plus vite d'un appareil répressif⁶

Deux autres décrets seront signés dans la journée.

Le premier réorganise la garde nationale dont les effectifs passent de 60.000 à quelque 190.000 hommes (pour atteindre 230.000 hommes en juin)⁷.

Le second procède au licenciement des gardes municipaux honnis par la population.

Dans *Les Luttes des classes en France*, Marx écrit :

La révolution de Février avait rejeté l'armée hors de Paris. La garde nationale, c'est-à-dire la bourgeoisie dans ses nuances variées, constituait la seule force. Cependant, elle se sentait à elle seule inférieure au prolétariat. Au surplus, elle était obligée, non sans y faire la résistance la plus acharnée, non sans susciter cent obstacles divers, d'ouvrir peu à peu ses rangs et, partiellement, d'y laisser entrer des prolétaires armés. Il ne restait donc qu'une seule issue : opposer une partie des prolétaires à l'autre partie.

Dans ce but, le Gouvernement provisoire forma 24 bataillons de gardes *mobiles*, de 1000 hommes chacun, composés de jeunes gens de 15 à 20 ans. Ils appartenaient pour la plupart au *lumpenprolétariat* qui, dans toutes les grandes villes, constitue une masse nettement distincte du prolétariat industriel, pépinière de voleurs et de criminels de toute espèce, vivant des déchets de la société, individus sans métier avoué, rôdeurs, gens sans aveu et sans feu, différents selon le degré de culture de la nation à laquelle ils appartiennent, ne démentant jamais le caractère de lazzaroni. Étant donné que le Gouvernement provisoire les recrutait tout jeunes, ils étaient tout à fait influençables et capables des plus hauts faits d'héroïsme et de l'abnégation la plus exaltée, comme des actes de banditisme les plus crapuleux et de la vénalité la plus infâme. Le Gouvernement provisoire les payait à raison de 1 f 50 par jour, c'est-à-dire les achetait. Il leur donnait un uniforme particulier, c'est-à-dire qui les distinguait extérieurement de la blouse. Comme chefs, ou bien on leur attacha des officiers pris dans l'armée permanente, ou bien ils élisaient eux-mêmes de jeunes fils de bourgeois dont les rodomontades sur la mort pour la patrie et le dévouement à la République les séduisaient.

C'est ainsi qu'il y avait face au prolétariat de Paris une armée tirée de son propre milieu, forte de 24.000 hommes, jeunes, robustes, pleins de témérité. Le prolétariat salua de ses vivats la garde mobile au cours de ses marches à travers Paris. Il reconnaissait en elle ses combattants d'avant-garde sur les barricades. Il la considérait comme *la garde prolétarienne* en opposition avec la garde nationale bourgeoise. Son erreur était pardonnable. (pp. 34/35)

¹ Notre pagination se réfère à l'édition électronique disponible sur le site de Jean-Marie Tremblay à l'adresse « classiques.uqac.ca » de l'Université du Québec à Chicoutimi.

² E. Carrey, op.cit., page 11. Il est exceptionnel qu'une mention d'heure aussi précise accompagne la publication d'un texte officiel.

³ Un salaire exceptionnellement élevé si on le compare avec la solde d'un militaire.

⁴ A la différence de la garde nationale que l'on mobilisait à l'occasion en « battant la générale ».

⁵ Nous renvoyons à la note du présent fascicule spécialement consacrée à la garde mobile.

⁶ Il s'agit de contrebalancer sans tarder l'action des *Montagnards* de Caussidière.

⁷ A Paris, la quasi totalité des 110.000 chômeurs se sont inscrits dans les rangs de la garde nationale et sont donc armés. (Source : Roger Dupuy, *La garde nationale 1789-1871*, Folio Histoire, Gallimard 2012, page 462)

La journée va être marquée par **trois manifestations** : la première pour le droit au travail, la seconde à l'initiative de Raspail pour réclamer la proclamation immédiate de la République, la troisième en faveur du drapeau rouge.

Fin de matinée¹ Une manifestation d'ouvriers vient apporter à l'Hôtel de Ville la revendication d'une protection des travailleurs par la garantie du travail qui les fait vivre. Leur porte-parole, le dénommé **Marche**, fait irruption dans la salle du Conseil et réclame avec force la reconnaissance immédiate du **droit au travail**. Il est porteur d'une pétition en ce sens rédigée par Aug. B. de Lancy, un rédacteur du journal fouriériste *La Démocratie pacifique*².

Louis Blanc décrit ainsi la scène :

« Dans la matinée du 25 février, nous étions occupés de l'organisation des mairies, lorsqu'une rumeur formidable enveloppa tout à coup l'Hôtel de Ville. Bientôt, la porte de la chambre du Conseil s'ouvrit avec fracas, et un homme entra qui apparaissait à la manière des spectres. Sa figure, d'une expression farouche alors, mais noble, expressive et belle, était couverte de pâleur. Il avait un fusil à la main, et son œil bleu, fixé sur nous, étincelait. Qui l'envoyait ? que voulait-il ? Il se présenta au nom du peuple, montra d'un geste impérieux la place de Grève, et, faisant retentir sur le parquet la crosse de son fusil, demanda la reconnaissance du Droit au Travail.

Je dois avouer que la forme menaçante de cette sommation éveilla en moi un sentiment involontaire de fierté ; mais, domptant aussitôt ce mouvement, injuste à l'égard de qui réclamait son droit, je me sentis bien aise, au fond, qu'une pression dont je n'avais pas à répondre forçât la réalisation du plus cher de mes vœux. M. de Lamartine, fort peu versé dans l'étude de l'économie politique, et à qui l'on avait fait peur des idées nouvelles comme on fait peur aux enfants de quelque châtiment fantastique, s'avança vers l'étranger d'un air caressant, et se mit à l'envelopper des plis et replis de son abondante éloquence.

Marche — c'était le nom de l'ouvrier — fixa pendant quelque temps sur l'orateur un regard où perçait une impatience intelligente ; puis, accompagnant sa voix d'un second retentissement de son mousquet sur le sol, il éclata en ces termes : « Assez de phrases comme ça ! ». Je me hâtai d'intervenir ; j'attirai Marche dans l'embrasure d'une croisée, et j'écrivis devant lui le décret suivant, auquel M. Ledru-Rollin fit ajouter la clause qui le termine :

« Le Gouvernement provisoire de la République française s'engage à garantir l'existence de l'ouvrier par le travail. Il s'engage à garantir du travail à tous les citoyens. Il reconnaît que les ouvriers doivent s'associer entre eux pour jouir du bénéfice de leur travail. Le Gouvernement provisoire rend aux ouvriers, auxquels il appartient, le million qui va échoir de la liste civile³ ».

On prête à l'ouvrier Marche d'avoir terminé l'entretien sur ces mots : « Eh bien, oui, nous attendrons. Nous aurons confiance dans notre gouvernement puisqu'il a confiance en nous ; le peuple attendra ; il met trois mois de misère au service de la république. »

Ce décret sur la garantie « de l'existence de l'ouvrier par le travail » va paraître officiellement dès le 26 février malgré la vive opposition de Lamartine⁴ et celle de la droite du Gouvernement provisoire qui ont manifestement été surpris par les circons-

¹ Garnier-Pagès situe l'événement vers midi et demi (op.cit., tome 3, page 47).

² Jean-Marcel Jeanneney observe toutefois qu'« on ne trouve pas (ce) nom dans les listes des rédacteurs données chaque semestre par la *Démocratie pacifique* » et qu'« il n'est question de la pétition dans aucun numéro du journal. (Jeanneney Jean-Marcel, « Les disciples de Fourier et la Révolution de 1848 », *Cahiers Charles Fourier*, n° 10, décembre 1999, pp. 27-34)

³ Louis Blanc, *La Révolution de 1848*, tome 1 pp. 126-127. On notera que la mention précise « droit au travail » est absente de cette déclaration.

⁴ « Vous me ferez couper la main avant que je signe cela », aurait-t-il déclaré. (Garnier-Pagès, op.cit., tome 3, page 50). Dans son récit de la journée du 25, Lamartine ignore du reste l'événement et centre son évocation sur la seule manifestation en faveur du drapeau rouge (op.cit., tome 1, chapitre 13, page 294).

tances. Il équivaut en vérité à leurs yeux à une véritable déclaration de guerre: à partir de ce moment, Louis Blanc est devenu un ennemi.

Vers midi Une manifestation tumultueuse est conduite par François-Vincent **Raspail** qui exige la proclamation immédiate et solennelle de la **République** : « Si dans deux heures vous n'avez pas obéi, je reviendrai avec deux cent mille hommes » déclare-t-il devant le Gouvernement provisoire¹.

Dans Les Luites de classes en France, Marx écrit :

Le 25 février, vers midi, la République n'était pas encore proclamée, mais, par contre, tous les ministères étaient déjà répartis entre les éléments bourgeois du Gouvernement provisoire et entre les généraux, banquiers et avocats *du National*. Mais, cette fois, les ouvriers étaient résolus à ne plus tolérer un escamotage semblable à celui de juillet 1830. Ils étaient prêts à engager à nouveau le combat et à imposer la République par la force des armes. C'est avec cette mission que Raspail se rendit à l'Hôtel de ville. Au nom du prolétariat parisien, il ordonna au Gouvernement provisoire de proclamer la République, déclarant que si cet ordre du peuple n'était pas exécuté dans les deux heures, il reviendrait à la tête de 200.000 hommes. Les cadavres des combattants étaient encore à peine refroidis, les barricades n'étaient pas enlevées, les ouvriers n'étaient pas désarmés et la seule force qu'on pût leur opposer était la garde nationale. Dans ces circonstances, les considérations politiques et les scrupules juridiques du Gouvernement provisoire s'évanouirent brusquement. Le délai de deux heures n'était pas encore écoulé que déjà sur tous les murs de Paris s'élevaient en caractères gigantesques :

République française! Liberté, Égalité, Fraternité! (pp. 27/28)

16 heures Vers 16 heures, l'Hôtel de Ville est à nouveau assiégé par une foule qui réclame cette fois l'adoption du **drapeau rouge** comme emblème national. Lamartine s'y oppose en prononçant une longue harangue en faveur du drapeau tricolore². Une pluie glaciale finira par disperser les manifestants, laissant l'avantage à Lamartine dans ce premier épisode.

L'échec de cette manifestation du drapeau rouge entraîne la préparation d'une tentative de putsch par les partisans de **Blanqui**. C'est le 25 février, en effet, que Blanqui, libéré la veille de son lieu de détention à Blois, arrive à Paris. Au soir de cette journée, des révolutionnaires en armes sont réunis **dans la salle du Prado** sous la présidence de Charles Crousse et le pressent de renverser le gouvernement provisoire. Blanqui (qui a cherché en vain l'appui de Causidière) tempore, évalue le rapport de force et prend finalement la décision de ne rien entreprendre³, sinon de fonder son club⁴, « *La société républicaine centrale* » qui sera mise en

¹ Louis Ménard, *Prologue d'une Révolution*, op.cit., page 53. Garnier-Pagès ignore l'événement.

² Cet épisode est l'un des plus connus de la révolution de février et cependant les récits présentent d'importantes divergences de date. Louis Blanc ne mentionne qu'une seule manifestation qu'il place le samedi 26 février. Daniel Stern la situe à la date du vendredi 25 février. Garnier-Pagès mentionne pour sa part deux manifestations, l'une, plutôt improvisée, le 25 et l'autre, mieux organisée, le lendemain 26 février, ce qui correspond à la réalité des événements, compte tenu des relations de la presse. (*Sur ce point, nous suivons les observations de Charles Seignobos, op.cit., page 12*).

³ L'épisode est évoqué par Alfred Delvau (op.cit., pp. 316-324) qui émet cette réflexion à l'adresse des bourgeois de Paris : « Ah! Vous lui devez un beau cierge, bourgeois, agioteurs, publicains, accroupis dans votre égoïsme et dans votre orgueil. Vous l'avez cloué entre quatre murs; il eût pu vous faire clouer tous entre quatre planches. Ne tremblez plus: le danger est passé. ». On trouve également un récit circonstancié de cette soirée chez Victor Bouton (*La Patrie en danger au 25 février 1848. Conspiration du drapeau rouge*, Paris 1850, chez Dentu Libraire, pp 41-58), sachant que Victor Bouton était à la fois un intime de Blanqui et un proche du Préfet de police Gabriel Delessert, autrement dit l'un de ces mouchards qui, comme Lucien Delahodde et Adolphe Chenu, avaient infiltré les sociétés secrètes et les milieux révolutionnaires et que la découverte des archives de la police en février permettra de démasquer.

⁴ La création et la multiplication des clubs politiques est un phénomène qui a caractérisé le cours de la révolution de 1848 : on en comptera plusieurs centaines. (Cf. parmi d'autres études, Suzanne Wassermann, *Les clubs de Barbès et de Blanqui* en 1848, chez Ed. Cornély et Cie, Paris, 1913)

place le lendemain 26 février dans la salle du Tivoli d'Hiver. Ce soir-là, Blanqui déclare devant ses partisans : « ... La France n'est pas républicaine, la révolution qui vient de s'accomplir est une surprise heureuse, rien de plus. Si nous voulons aujourd'hui porter au pouvoir des noms compromis aux yeux de la bourgeoisie par des condamnations politiques, la province aura peur ; elle se souviendra de la Terreur et de la Convention et rappellera peut-être le roi fugitif. La garde nationale elle-même n'a été qu'une complice involontaire ; elle est composée de boutiquiers peureux qui demain pourraient bien défaire ce qu'ils ont laissé faire aux cris de : Vive la République !... Abandonnez les hommes de l'Hôtel de Ville à leur impuissance : leur faiblesse est le signe certain de leur chute. Ils ont entre leurs mains un pouvoir éphémère ; nous, nous avons le peuple et les clubs où nous l'organiserons révolutionnairement, comme jadis les jacobins l'organisèrent. Sachons attendre quelques jours encore, et la révolution nous appartiendra ! Si nous nous emparons du pouvoir par un audacieux coup de main, comme des voleurs au milieu des ténèbres de la nuit, qui nous répondra de la durée de notre puissance ? Au-dessous de nous n'y aurait-il pas des hommes énergiques et ambitieux qui brûleront de nous remplacer par de semblables moyens ? Ce qu'il nous faut à nous, c'est le peuple immense, les faubourgs insurgés, un nouveau 10 août. Nous aurons au moins le prestige de la force révolutionnaire¹ ».

Pendant la nuit, Louis Lacambre², fera néanmoins placarder sur les murs de Paris une affiche sur papier rouge exigeant à nouveau l'adoption du drapeau rouge. « Le peuple victorieux n'amènera pas son drapeau », proclame-t-elle.

De son côté, le Gouvernement provisoire s'affaire durant une bonne partie de la nuit à mobiliser les « bons citoyens » et « volontaires de l'ordre », en particulier des saint-cyriens et des polytechniciens que l'on invite à venir protéger l'Hôtel de Ville³.

Samedi 26 février

De
grand matin

La seconde manifestation en faveur du drapeau rouge se déploie devant l'Hôtel de Ville dans un climat d'affrontement.

Au sein du Gouvernement provisoire, Louis Blanc tente bien de défendre le point de vue des manifestants mais il s'oppose au refus de la majorité et après une longue délibération de près de trois heures, il doit céder sur un compromis quelque peu dérisoire : les trois couleurs nationales sont maintenues, mais une rosette rouge sera placée à la hampe du drapeau.

Sur la place de l'Hôtel de Ville, un froid intense finit par disperser la manifestation.

Après l'affrontement, l'unanimité : Louis Blanc prend l'initiative de revenir sur un débat amorcé la veille par Lamartine sur **la question de la peine de mort en matière de délit politique** : un décret est aussitôt voté en ce sens.

La décision fait aussitôt l'objet d'un décret ainsi libellé : « Le Gouvernement provisoire de la République déclare que le drapeau national est le drapeau tricolore, dont les couleurs seront rétablies dans l'ordre qu'avait adopté la République française ; sur ce drapeau sont écrits ces mots RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, *Liberté, Égalité, Fraternité*, trois mots qui expliquent le sens le plus étendu des doctrines démocratiques, dont ce drapeau est le symbole, en même temps que ses couleurs en continuent les traditions. Comme signe de ralliement et comme souvenir de reconnaissance pour le dernier acte de la révolution populaire, les membres du Gouvernement provisoire et les autres autorités porteront la rosette rouge, laquelle sera placée aussi à la hampe du drapeau⁴ ».

Ce décret est surtout motivé par la crainte du Gouvernement de voir se mettre en place une dictature révolutionnaire qui serait imposée par les clubs ouvriers dont l'activisme inquiète la bourgeoisie. Il s'agit de consolider le caractère unanime, fraternel, et pacifique de la révo-

¹ Auguste Blanqui, *Textes choisis*, Editions sociales, « Les Classiques du Peuple », Paris 1971, page 88.

² Docteur en médecine, Louis Lacambre était le neveu et le disciple de Blanqui.

³ Lamartine écrit : « (...) les esprits étaient préoccupés de la journée du lendemain et du retour agressif annoncé par les bandes terroristes et communistes. A défaut de force régulière dont ceux qui composaient le gouvernement étaient entièrement dépourvus, chacun d'eux fit appel à son énergie personnelle et aux bons citoyens de son quartier. On les conjura d'entourer, avant le jour, l'Hôtel de Ville d'un rempart de poitrines ou de baïonnettes qui intimidât les factieux s'ils tentaient un dernier assaut. La journée devait être décisive. Lamartine quitta le siège du gouvernement et employa une partie de la nuit à rallier ses amis autour de lui et à les disperser dans la ville pour recruter de maison en maison les hommes courageux disposés à venir volontairement et un à un sauver le drapeau et la pureté de la République. Il fit avertir surtout la jeunesse, Saint-Cyr, l'École polytechnique, l'École normale, les élèves de droit et de médecine. Il savait l'ascendant de cette jeunesse sur le peuple qui respecte en eux la fleur de ses générations. » (Op.cit., pp. 340-341). Garnier-Pagès révèle pour sa part que la droite du gouvernement provisoire avait prévu de se réunir « entre soi » dans la nuit du 26 février chez Marie pour examiner la situation politique. La réunion n'avait donné aucun résultat en raison de l'absence de Lamartine et de la sienne. (Garnier-Pagès, op.cit., tome 3, page 114)

⁴ Carrey, op.cit., page 20.

lution, à l'extérieur comme à l'intérieur. On donne surtout des gages à la bourgeoisie en écartant toute perspective d'une nouvelle période de Terreur sur le modèle de 1793-1794.

Mais sous l'angle des décisions politiques, l'important de cette journée, outre la proclamation (enfin) officielle de la République¹, c'est la promulgation du **décret instaurant les ateliers nationaux**.

Marie qui est ministre des Travaux publics (et dont l'hostilité aux idées socialistes est notoire) est chargé de leur organisation qu'il confie, dès le 6 mars, à l'ingénieur Emile Thomas³.

L'annonce est faite en ces termes : « Le gouvernement provisoire n'a que d'heureuses nouvelles à annoncer au peuple assemblé. Des ateliers de travail nationaux sont ouverts pour les ouvriers sans travail² ».

Au lieu de fonder de véritables coopératives ouvrières aidées par l'Etat sur le modèle des *ateliers sociaux* que préconisait Louis Blanc, Marie n'envisage que de mettre sur pied une **entreprise de charité**. La droite espère ainsi entretenir une armée de prétoriens auxquels elle pourrait avoir recours le moment venu. Le but politique est de discréditer l'idée d'une intervention de l'Etat en matière économique.

Dans Les Luites de classes en France, Marx écrit :

A côté de la garde mobile, le gouvernement décida de rassembler encore autour de lui une armée d'ouvriers industriels. Des centaines de mille d'ouvriers, jetés sur le pavé par la crise et la révolution, furent enrôlés par le ministre Marie dans les prétendus *ateliers nationaux*. Sous ce nom pompeux, se dissimulait seulement l'occupation des ouvriers à des travaux de terrassement fastidieux, monotones, et improductifs, pour un salaire de 23 sous. Des *workhouses* anglais en plein air, voilà ce qu'étaient ces *ateliers nationaux* et rien de plus. Le Gouvernement provisoire croyait avoir formé avec ces ateliers une seconde armée prolétarienne contre les ouvriers eux-mêmes. Pour cette fois, la bourgeoisie se trompa au sujet des ateliers nationaux, comme les ouvriers se trompaient au sujet de la garde mobile. Elle avait créé *une armée pour l'émeute*.

Mais un objectif était atteint.

Ateliers nationaux, - c'était là le nom des ateliers populaires préconisés par Louis Blanc au Luxembourg. Les ateliers de Marie, conçus en opposition directe avec le Luxembourg, donnèrent lieu par leur enseigne commune à des intrigues dont les méprises étaient dignes des valets de la comédie espagnole. Le Gouvernement provisoire lui-même répandit en sous-main le bruit que ces ateliers nationaux étaient une invention de Louis Blanc, ce qui paraissait d'autant plus croyable que Louis Blanc, le prophète des ateliers nationaux, était membre du Gouvernement provisoire. Et dans la confusion faite mi-naïvement, mi-intentionnellement par la bourgeoisie parisienne, dans l'opinion où l'on entretenait artificiellement la France et l'Europe, ces *workhouses* étaient la première réalisation du socialisme qu'on clouait avec eux au pilori.

Ce n'était pas par leur contenu, mais par leur titre, que les ateliers nationaux donnaient un corps à la protestation du prolétariat contre l'industrie bourgeoise, contre le crédit bourgeois et contre la République bourgeoise. Ce fut donc sur eux que s'appesantit toute la haine de la bourgeoisie. Elle y avait trouvé en même temps le point sur lequel diriger son assaut, une fois assez affermie pour rompre ouvertement avec les illusions de Février. Tout le malaise et toute l'aigreur des petits bourgeois se tournèrent dans le même moment contre ces ateliers nationaux, cette cible commune. C'est avec une véritable fureur qu'ils supputaient les sommes englouties par ces fainéants de prolétaires, cependant que leur propre sort devenait de jour en jour plus intolérable. Une pension de l'État pour une apparence de travail, voilà le socialisme! grommelaient-ils en eux-mêmes. Les ateliers nationaux, les déclamations du Luxembourg, les défilés des ouvriers à travers Paris, voilà où ils cherchaient la cause de leur misère. Et nul n'était plus fanatisé contre les prétendues machinations des communistes que le petit bourgeois, désespérément acculé au bord de la banqueroute. (pp. 35/36)

¹ Par mesure de précaution, ce ne sont pas moins de trois proclamations (26, 27 et 29 selon la nomenclature de Carrey) qui annonceront cette décision du 26 février 1848, la troisième insistant : « La royauté sous quelque forme que ce soit, est abolie. Plus de légitimisme, plus de bonapartisme, pas de régence. Le Gouvernement provisoire a pris toutes les mesures nécessaires pour rendre impossible le retour de l'ancienne dynastie et l'avènement d'une dynastie nouvelle. La République est proclamée. Le peuple est uni. »

² Commission Bauchart, tome 2, page 38.

³ Nous renvoyons à la note du présent fascicule spécialement consacrée aux ateliers nationaux.

Dimanche 27 février

14 heures **Cérémonie de proclamation officielle de la République** : le Gouvernement provisoire se rend solennellement en cortège vers la Bastille pour célébrer l'événement devant la colonne de Juillet. La référence à la révolution de 1830 est manifeste, mais c'est surtout l'occasion pour le pouvoir en place de rendre hommage à la garde nationale dans son rôle de milice bourgeoise.

Lundi 28 février

15 heures Les délégations ouvrières des différents métiers se présentent sur la place de Grève pour **réclamer contre le marchandage¹ et revendiquer la journée de 10 heures**. Ils sont 5 à 6.000 qui réclament surtout la création d'un ministère du Travail ou du Progrès². Les travailleurs sont porteurs d'une pétition émanant de la *Société républicaine centrale*³, une pétition qui déclarait: « Le peuple ne s'est pas battu seulement pour obtenir la réforme électorale et la réforme parlementaire. La république qui a été proclamée n'est que la meilleure forme de gouvernement. Ce que le Peuple réclame, ce sont des réformes économiques ; c'est qu'on améliore réellement la condition morale et matérielle de tous les travailleurs. En conséquence, les soussignés demandent au gouvernement provisoire : la création immédiate d'un ministère du Progrès. Ce ministère devra avoir pour mission de préparer l'organisation du travail déjà promise et de réaliser les légitimes aspirations du peuple⁴. »

Cette manifestation de masse rappelle les exigences populaires en matière de réformes sociales. La droite du Gouvernement provisoire qui s'oppose farouchement à cette revendication prend la mesure de la dimension sociale de la révolution qui est en train de s'accomplir. Sous la pression (car Louis Blanc et Albert menacent de démissionner), elle se donne les moyens de gagner du temps en créant, sans toutefois lui donner aucun moyen d'action, la **Commission du Luxembourg**⁵ dont la présidence est confiée à Louis Blanc (et la vice-présidence à Albert).

C'est Louis Blanc qui est chargé d'annoncer lui-même la décision. Il est acclamé par une foule qui lui témoigne sa confiance.

Le décret rédigé par Louis Blanc sera publié dès le 29 février.

Le texte du décret précisait (et chaque terme compte) :

« Considérant que la révolution faite par le peuple doit être faite pour lui ; Qu'il est temps de mettre un terme aux longues et iniques souffrances des travailleurs ; Que la question du travail est d'une importance suprême ; Qu'il n'en est pas de plus haute, de plus digne des préoccupations d'un gouvernement républicain ; Qu'il appartient surtout à la France d'étudier ardemment et de résoudre un problème posé

¹ Le marchandage est une manière de sous-traitance par laquelle un intermédiaire fournit à une entreprise une main-d'œuvre et reçoit en échange une commission prélevée sur le salaire des ouvriers.

² Cela, semble-t-il, à l'instigation de Louis Blanc qui perçoit bien le piège des ateliers dits nationaux dont l'organisation venait d'être confiée à Marie. Selon Charles Seignobos (op.cit., page 16) Louis Blanc avait réuni dans la matinée de ce 28 février ses trois collègues « sans portefeuille » et leur avait proposé, mais sans succès, de réclamer de concert un ministère propre : un ministère de la Bienfaisance pour Flocon, un ministère des Beaux-Arts pour Marrast, et pour lui-même, assisté d'Albert, un ministère du Progrès. La question de l'organisation du travail faisait du reste l'objet de tous les débats au sein des organisations ouvrières, à preuve le nombre et la qualité des journaux qui soutenaient la pétition.

³ Autrement dit le club de Blanqui

⁴ Rémi Gossez, *Les Ouvriers de Paris*, Bibliothèque de la révolution de 1848, tome XXIX, 1967, livre premier (L'Organisation), Imprimerie centrale de l'Ouest, pp. 17-18.

⁵ Ainsi nommée parce qu'elle siégea au palais du Luxembourg, l'ancienne chambre des Pairs.

aujourd'hui chez toutes les nations industrielles de l'Europe ; Qu'il faut aviser sans le moindre retard à garantir au peuple les fruits légitimes de son travail,

Le Gouvernement provisoire de la République arrête : Une commission permanente, qui s'appellera Commission de gouvernement pour les travailleurs, va être nommée avec mission expresse et spéciale de s'occuper de leur sort¹ ».

Louis Blanc témoigne de la scène en ces termes :

« Ma démission fut repoussée vivement, et, comme j'insistais, on m'offrit la présidence d'une commission au sein de laquelle, en attendant l'Assemblée, les questions sociales seraient élaborées et discutées.

Ainsi, au lieu d'un ministère ayant sous la main des bureaux, des agents, un budget, des ressorts administratifs un pouvoir effectif, des moyens d'*application*, des ressources pour *agir*, on proposait... quoi ? L'ouverture d'une orageuse école où j'étais appelé à faire un cours sur la faim, devant le peuple affamé ! Ai-je besoin de dire avec quelle énergie je rejetai cette offre pleine de périls ?

(...)

Cruelle alternative !

Si je cédaï, j'allais avoir sur les bras une multitude souffrante, animée d'impaticnts désirs, impérieuse, souveraine, sans autre pouvoir pour la contenir que celui de la parole ; j'acceptais, dans ce qu'elle avait de plus violent, la responsabilité d'une situation qu'on me refusait le moyen de dominer ; je me livrais aux défiances, et, bientôt peut-être, aux emportements du peuple, justement irrité d'attendre ; j'exposais les idées que je crois vraies au discrédit dont il était possible qu'elles fussent frappées par défaut d'application; qui sait ? J'affrontais un abîme.

Si je persistais, pouvais-je répondre des suites? Une scission éclatant dans le Gouvernement, en de telles circonstances et pour de tels motifs, ne donnerait-elle pas le signal d'une insurrection populaire ? Au milieu de la guerre civile, la République ne risquerait-elle pas de devenir furieuse ou de périr ? Et puisque par une étrange fatalité je me trouvais placé entre deux sortes de responsabilités redoutables l'une et l'autre, ne valait-il pas mieux choisir celle qui, du moins, ne m'apparaissait pas dans le sang ?

Voilà de quelles pensées diverses mon esprit fut tourmenté pendant ces heures terribles !

Je me rappelais, d'autre part, le mot célèbre : *Mens agitat molem*²; je me disais qu'une occasion souveraine se présentait pour le socialisme d'avoir à sa disposition une tribune d'où il parlerait à toute l'Europe; que ce n'était pas une œuvre à dédaigner que la propagande faite au profit d'une grande idée, du haut d'une grande situation; que ce n'était pas un médiocre pouvoir que celui de mettre en discussion, devant une multitude immense, le royaume du mal. Eh ! qu'importait, après tout, qu'on renversât l'homme, qu'on le foulât aux pieds, si l'œuvre survivait, si le sillon était creusé ?

Ces dernières considérations me décidèrent. Il fut arrêté immédiatement qu'une Commission de gouvernement pour les travailleurs serait instituée, qu'Albert en serait le vice-président et qu'elle siégerait au Luxembourg³ ».

Dans Les Luites de classes en France, Marx écrit :

A regret, et après de longs débats, le Gouvernement provisoire nomma une commission spéciale permanente chargée de rechercher les moyens d'améliorer la condition des classes laborieuses! Cette commission fut formée de délégués des corporations de métiers de Paris et présidée par Louis Blanc et Albert. On lui assigna le Luxembourg comme salle de séance. De cette façon, les représentants de la classe ouvrière étaient bannis du siège du Gouvernement provisoire, la partie bourgeoise de celui-ci conservait dans ses seules mains le pouvoir d'État réel et les rênes de l'administration, et à côté des ministères des Finances, du Commerce, des

¹ Carrey, pp. 30-31

² Littéralement : « L'esprit meut la matière ». Autrement dit : « Il appartient au pouvoir de l'esprit de modeler la réalité ».

³ Louis Blanc, *Histoire de 1848*, tome 1, pp. 134-136. Lamartine relate cette journée aux pages 358/361 du premier tome de son *Histoire de 1848* dans notre édition de référence, une séquence très caractéristique de cette manière grandiloquente par laquelle, parlant de lui à la troisième personne, il s'attribue un rôle majeur dans sa lutte contre les « anarchistes » et les « communistes ». S'agissant des mémoires de Lamartine, Louis Blanc aura ce mot saisissant : « Je regarde ses récits comme les confessions d'un mangeur de hachich » (op.cit., tome 1, page 120)

Travaux publics, à côté de la Banque et de la Bourse, s'élevait une synagogue socialiste dont les grands prêtres, Louis Blanc et Albert, avaient pour tâche de découvrir la terre promise, de proclamer le nouvel évangile et d'occuper le prolétariat parisien. A la différence de tout pouvoir d'État ordinaire, ils ne disposaient d'aucun budget, d'aucun pouvoir exécutif. C'est avec leur tête qu'ils devaient renverser les piliers de la société bourgeoise. Tandis que le Luxembourg cherchait la pierre philosophale, on frappait à l'Hôtel de ville la monnaie ayant cours. (pp. 28/29)

Il ajoute néanmoins, page 31 :

A la commission du Luxembourg, cette création des ouvriers de Paris¹, reste le mérite d'avoir révélé, du haut d'une tribune européenne le secret de la révolution du XIXe siècle : l'émancipation du *prolétariat*. Le *Moniteur* devint fou furieux lorsqu'il lui fallut officiellement répandre les « folles extravagances » qui, jusqu'alors, étaient enfouies dans les écrits apocryphes des socialistes et ne venaient que de temps en temps, pareilles à des légendes lointaines mi-terrifiantes, mi-ridicules, résonner aux oreilles de la bourgeoisie.

Mardi 29 février

Vers
15 heures

Une nouvelle délégation ouvrière se présente sur la place de l'hôtel de ville et revient sur la revendication d'un Ministère du Progrès. Nouvelles explications du Gouvernement provisoire et en particulier de Louis Blanc.

La scène est ainsi rapportée par Garnier-Pagès : « M. Louis Blanc ajouta « que la force du gouvernement provisoire était dans la confiance du peuple et la force du peuple dans sa modération ; qu'il fallait à la fois que sa fermeté imposât aux malveillants, et que son calme laissât aux membres du gouvernement provisoire la liberté d'esprit nécessaire à ses délibérations ». Les plus vifs applaudissements suivirent ces paroles, et M. Louis Blanc, que sa petite taille dérobaux regards de la foule, enlevé sur les épaules de deux ouvriers, fut porté autour de la place au milieu des acclamations (Moniteur du 1^{er} mars)² »

Henri Guillemin note qu'après le 28 février, « la vague rouge se retire³ ».

Établissant le bilan de ces journées, Charles Seignobos écrit : « Les concessions faites pendant ces cinq jours par le Gouvernement provisoire pour calmer le peuple de Paris semblaient dépasser la portée d'une simple révolution politique. La proclamation du droit au travail, la promesse d'abolition des impôts, la création des ateliers nationaux et de la Commission pour les travailleurs semblaient annoncer une transformation de la société. Les partisans du régime établi virent avec effroi ces innovations conçues par un écrivain socialiste, et imposées par le bas peuple : elles signifiaient pour eux la Révolution sociale. Leur haine se concentra sur Louis Blanc et les institutions dont on le croyait l'auteur. Ainsi commença le conflit qui devait aboutir à la guerre civile entre la France et les ouvriers de Paris⁴. ».

Mars 1848

Les débats de ce mois de mars seront dominés par **la question de l'ajournement des élections**. D'un côté, à gauche, ceux qui réclament un report du scrutin, estimant qu'en l'état de l'opinion publique et compte tenu des rapports de force hérités de l'ancien régime, les élections risquent de ramener au pouvoir une majorité hostile à la république et à ses idéaux sociaux et qu'il est donc impératif de prolonger une situation de « dictature démocratique » sous la surveillance du prolétariat parisien et de ses organisations⁵. De l'autre, à droite, ceux

¹ Dans son ouvrage *Les Ouvriers de Paris*, Rémi Gossez va confirmer et largement documenter le caractère d'autonomie des initiatives ouvrières à travers les organisations de métiers que la Commission du Luxembourg espérait encadrer et qu'elle a, d'une certaine manière, masquées.

² Garnier-Pagès, op.cit., tome 3, pp. 164-165. Le texte du *Moniteur* donne à lire ceci : « Les plus vifs applaudissements ont accueilli ces paroles, et M. Louis Blanc, que sa petite taille dérobaux regards de la foule, enlevé sur les épaules de deux ouvriers, a été porté autour de la place au milieu des acclamations » (L. Blanc, op.cit., tome 1, page 138).

³ Henri Guillemin, op.cit., page 163

⁴ Charles Seignobos, op.cit., page 17

⁵ Style d'époque : commentant son souhait de voir reporter les élections pour se donner le temps d'éclairer le peuple, Louis Blanc écrit : « Nous aurions comme allumé au sommet de la société un phare lumineux qui en aurait éclairé toute l'étendue » (*Pages d'histoire de 1848*, page 81).

qui se pressent d'aboutir à une situation légale qui leur apporte le renfort de la bourgeoisie provinciale. L'évènement politique majeur de cette période est **la manifestation du 17 mars**.

02.03.48 **Décret sur la durée de la journée de travail** réduite d'une heure, soit à 10 heures à Paris, (11 heures en province au lieu de douze). Interdiction du recrutement de la main d'œuvre par des intermédiaires (ce qu'on appelait le marchandage)¹. Telles étaient les deux revendications immédiates exprimées par les délégations ouvrières dès la première réunion (Gossez, page 24) **Ces décrets ne seront pas appliqués.** Les premières mesures prises par la commission du Luxembourg ne sont pas suivies d'effet, notamment la mise en place d'une administration dans chaque mairie pour coordonner les offres et les demandes d'emplois. Fait significatif : les livrets ouvriers ne sont pas supprimés.

04.03.48 Circulaire de Lamartine sur la politique étrangère de la République. Adressée aux représentations diplomatiques européennes, cette circulaire est une proclamation de pacifisme ; elle est un discours à double entente. Vers l'extérieur, elle signifie que la France n'est pas prête à exporter sa révolution. Vers l'intérieur, elle marque une rupture avec les guerres de conquête de l'an II. **Loi sur la presse** : la suppression du cautionnement et du droit de timbre va favoriser la parution de nombreux périodiques, journaux et revues de toutes sortes.

Funérailles officielles des insurgés morts sur les barricades. La cérémonie (qui se déroule à l'église de la Madeleine) est centrée sur le thème de l'unité républicaine et de la cohésion nationale. Elle met en scène de nombreux bataillons de la garde nationale bourgeoise et surtout de l'armée qui fait ainsi son retour dans la capitale. Henri Guillemin écrit : « Un bel enterrement ecclésiastique et militaire : l'enterrement de la révolution sociale² ».

Le 4 mars, le ministre banquier Goudchaux prend (avant de démissionner le lendemain³, remplacé par Garnier-Pagès) un arrêté qui annonce le remboursement anticipé du semestre des rentes à 5%, 4,5% et 4% échues au 22 mars 1848.

Dans Les Luites de classes en France, Marx écrit :

Pour écarter jusqu'au soupçon qu'il ne voulait ou ne pouvait satisfaire aux obligations que lui légua la monarchie, pour redonner confiance en la moralité bourgeoise et en la solvabilité de la République, le Gouvernement provisoire eut recours à une fanfaronnade aussi puéride qu'indigne. Avant le terme de l'échéance légale, il paya aux créanciers de l'État les intérêts des 5 %, 4 1/2 % et 4 %. L'aplomb bourgeois, l'assurance des capitalistes se réveillèrent brusquement, quand ils virent la hâte anxieuse avec laquelle on cherchait à acheter leur confiance. (page 32)

05.03.48 **Décret sur le suffrage universel.** Il manifeste le souhait du Gouvernement provisoire de « remettre le plus tôt possible aux mains d'un gouvernement définitif les pouvoirs qu'il exerce » et fixe la date des élections au 9 avril prochain⁴. Le nombre des électeurs passe de 250.000 à plus de 9 millions. Droit de vote à tous les français de 21 ans, et droit d'éligibilité à tous les français de 25 ans. Une innovation : « chaque représentant du peuple recevra une indemnité de 25 francs par jour, pendant la durée de la session ».

06.03.48 L'organisation des ateliers nationaux est confiée à Emile Thomas, un jeune ingé-

¹ Une mesure plus symbolique qu'effective, les patrons ne respectant pas le décret.

² Henri Guillemin, op.cit., page 164

³ Il flaire la banqueroute et veut mettre les affaires de sa banque à l'abri. Voir aussi sa déposition devant la commission Bauchart, le 25 juillet 1848 (volume 1, p. 288-289) où il commente sa profonde aversion pour Louis Blanc (dont la doctrine, affirme-t-il, était « le communisme pur et la destruction de la propriété »)

⁴ E. Carrey, op.cit., pp. 54-57

nieur qui va militariser leur fonctionnement. On embrigade sans cesse de nouveaux chômeurs mais sans les affecter à des emplois utiles. La manœuvre est clairement d'encadrer une « armée de travailleurs » pour espérer les instrumenter au service des intérêts bourgeois dans un rôle semblable à celui des gardes mobiles¹.

06.03.48

A la *Société républicaine centrale*, Blanqui insiste sur le report de la date des élections (qui sont fixées au 9 avril).

Une pétition est envoyée en ce sens au Gouvernement provisoire :

« Citoyens, l'élection immédiate de l'Assemblée nationale serait un danger pour la République. Depuis soixante ans, la contre-révolution parle seule à la France. La presse, bâillonnée par les lois fiscales, n'a pénétré que l'épiderme de la société (...). Les notabilités des partis vaincus [dans les campagnes principalement] attirent seules l'attention du peuple [dans les campagnes surtout]. Les hommes dévoués à la cause démocratique lui sont à peu près inconnus. La liberté du suffrage ne serait qu'apparente, toutes les influences hostiles conjurées fausseraient inévitablement le vœu du peuple. On peut dire que la nation, considérée comme une vaste assemblée, voterait sous l'empire d'une opinion qui n'a pas de contradicteurs. C'est une injustice et encore plus un danger, car cette opinion, c'est le Royalisme. (...) Une immense comédie se joue devant la France. En serons-nous dupes, citoyens ? Nos ennemis, désarmés de la violence, se réfugient dans l'astuce. Ils veulent recueillir à temps le fruit de trente ans de compression. Songez-y, citoyens, l'œuvre du 21 février ne saurait périr. Si [une précipitation] aussi imprudente que déloyale devait amener le fléau d'une assemblée réactionnaire, la républicaine ne reculera[it] pas. Que votre sagesse préviene les désastres d'une telle lutte. N'oubliez pas qu'entre les élections faites demain ou dans six mois il y a un abîme. C'est à la discussion de le combler. Le vote aujourd'hui serait une surprise et un mensonge. Il ne deviendra vérité que par une libre polémique. Mais cette polémique ne saurait être l'œuvre d'un jour. En conséquence, nous demandons l'ajournement indéfini des élections et l'envoi dans les départements de citoyens chargés d'y porter la lumière démocratique.² ».

Réouverture de la Bourse de Paris : après l'annonce du départ de Goudchaux, les cours s'effondrent. Le Gouvernement provisoire se trouve devant de graves problèmes de trésorerie. Il devra recourir sans tarder à l'emprunt et à l'impôt.

Le gouvernement provisoire vote un décret créant « dans toutes les villes industrielles et commerciales » des « comptoirs d'es-compte nationaux³ » en vue de faire baisser le loyer de l'argent.

Ouverture de la garde nationale à tous les citoyens. C'est un changement de statut considérable puisque auparavant n'étaient admis dans la garde nationale que les bourgeois capables d'assurer au moins les frais de leur équipement, lequel sera cette fois financé par la république : le nombre des gardes passe de 50.000 à 190.000. Les ouvriers des ateliers nationaux sont inscrits dans la garde nationale : la perspective est de pouvoir les mobiliser « pour dé-

¹ Nous envoyons sur ce point à la note du présent fascicule sur les ateliers nationaux.

² Auguste Blanqui, *Textes choisis*, Editions sociales, « Les classiques du Peuple », Paris 1971, page 91

³ E. Carrey, page 75

- 08.03.48 Ledru-Rollin prend l'initiative de publier une série de **circulaires** en vue de l'organisation des prochaines élections générales. Certaines ne contiennent que des prescriptions techniques¹. Certaines autres sont plus directives : ainsi, cette adresse du 8 mars aux commissaires de la république, où le Ministère, tout en plaidant pour la modération (« la République est exempte de toute idée de vengeance et de réaction ») argumente longuement sur le rôle des commissaires dans l'organisation politique du scrutin : « Le pouvoir méprisable, que le souffle populaire a fait disparaître, avait infecté de sa corruption tous les rouages de l'administration. Ceux qui ont obéi à ses instructions ne peuvent servir le peuple. Au moment solennel où, recouvrant la plénitude de sa puissance, il va descendre dans ses comices pour y désigner ses élus, il faut que ses magistrats soient profondément pénétrés de son esprit, et dévoués de cœur à sa cause. Le salut de la patrie est à ce prix. Si nous marchons avec fermeté dans la voie de la révolution, aucune limite ne peut être assignée à sa grandeur et à sa prospérité ; si nous nous attiédissons, tout est à craindre. A la tête de chaque arrondissement, de chaque municipalité, placez donc des hommes sympathiques et résolus. Ne leur ménagez pas les instructions, animez leur zèle. Par les élections qui vont s'accomplir, ils tiennent dans leurs mains les destinées de la France : qu'ils nous donnent une Assemblée nationale capable de comprendre et d'achever l'œuvre du peuple. **En un mot, tous hommes de la veille et pas du lendemain**². »
- 09.03.48 Manifestation hostile des gens de bourse contre la politique économique du Gouvernement provisoire. Ils sont quelque 4.000 à réclamer de Garnier-Pagès la prorogation à trois mois de toutes les échéances. En vérité, la crise économique devient plus aiguë en raison de la panique des possédants qui se pressent à retirer leur argent des établissements de crédit où ils l'avaient placé. Cette crise monétaire et bancaire va peser sur les marges de manœuvre du Gouvernement provisoire. Toute opération de crédit cesse pratiquement et cette pénurie de liquidités accroît la crise industrielle et commerciale.
- 12.03.48 Ledru-Rollin adresse une nouvelle circulaire à ses commissaires. Elle commence par préciser toute l'étendue de leur pouvoir : « Quels sont vos pouvoirs ? Ils sont illimités. Agents d'une autorité révolutionnaire, vous êtes révolutionnaires aussi. La victoire du peuple vous a imposé le mandat de faire proclamer, de consolider son œuvre. Pour l'accomplissement de cette tâche vous êtes investis de sa souveraineté, vous ne relevez que de votre conscience, vous devez faire ce que les circonstances exigent pour le salut public. ». Mais à côté d'autres considérations, sur les rapports avec les autorités militaires et la magistrature (qu'il importe de traiter avec tous les égards républicains), le texte insiste surtout sur **l'enjeu des élections** : « Les élections sont votre grande œuvre ; elles doivent être le salut du pays. C'est de la composition de l'Assemblée que dépendent nos destinées. Il faut qu'elle soit animée de l'esprit révolutionnaire, sinon nous marchons à la guerre civile et à l'anarchie. (...) Que votre mot d'ordre soit partout : des hommes nouveaux, et autant que possible sortant du peuple. Les travailleurs, qui sont la force vive de la nation, doivent choisir parmi eux ceux que recommandent leur intelligence, leur moralité, leur dévouement : réunis à l'élite des penseurs, ils apporteront à la discussion de toutes les grandes questions qui vont s'agiter l'autorité de leur expérience pratique. Ils continueront la révolution, et la contiendront dans les limites du possible et de la raison. Sans eux, elle s'égarerait en vaines utopies, ou serait étouffée sous l'effort d'une faction rétrograde. (...) Vous comprenez combien ici votre tâche est grande. L'éducation du pays n'est pas faite. C'est à vous de le guider. Provoquez sur tous les points de votre département la réunion de comités électoraux, examinez sévèrement les titres des candidats. Arrêtez-vous à ceux-là seulement qui paraissent présenter le plus de garanties à l'opinion républicaine, le plus de chances de succès. Pas de transactions, pas de complaisances. Que le jour de l'élection soit le triomphe de la révolution³ ». Ce texte sera ressenti comme une provocation par la classe des notables de province. La presse de droite dénonce l'idée de « pouvoirs illimités » et n'hésite pas à parler de « terreur⁴ ».
- 13.03.48 Début de la parution du *Bulletin de la République* qui sortira (sous la forme d'une affiche) tous les deux jours jusqu'au 6 mai. Cette publication quasi officielle est rédigée par Elias Regnault, le chef de cabinet de Ledru-Rollin, et par Jules Favre, avec la collaboration (anonyme) de George Sand⁵.

¹ E. Carrey, page 79

² *Bulletin officiel du Ministère de l'intérieur*, N° 2, pp. 74-78 (de l'édition numérisée par Gallica)

³ *Bulletin officiel du Ministère de l'intérieur*, N° 3, pp. 86-88 (de l'édition numérisée par Gallica)

⁴ On verra se constituer dès le 13 mars un club conservateur intitulé « Club républicain pour la liberté de élections » que Lamartine, qui se désolidarise ainsi de Ledru-Rollin, recevra en délégation.

⁵ Elle fournira neuf contributions, dont le texte, jugé scandaleux, qui paraîtra le 15 avril dans le n° 16 du *Bulletin de la République* et dans lequel l'auteur(e) évoquait la nécessité d'une reprise du mouvement révolutionnaire en cas de victoire de la réaction lors des prochaines élections.

14.03.48 De leur côté, les clubs de la gauche républicaine intensifient leur propagande pour le report des élections. Il apparaît clairement qu'en l'état de l'opinion publique, l'exercice du suffrage universel va offrir à la classe politique de l'ancien régime l'occasion de reprendre la main sous le masque de la République. Le 14 mars, le club de Blanqui revient sur cette revendication en publiant l'adresse suivante, qui sera reprise dès le 15 mars par le *Bulletin de la République* :

« Nous demandons l'ajournement des élections de la garde nationale et de l'Assemblée constituante. Ces élections seraient dérisoires. A Paris, un très petit nombre d'ouvriers sont inscrits sur les listes électorales. L'urne ne recevra que les suffrages de la bourgeoisie. Dans les villes, la classe des travailleurs, façonnée au joug par de longues années de compression et de misère, ne prendrait aucune part au scrutin, ou bien elle y serait conduite par ses maîtres comme un bétail aveugle. Dans les campagnes toutes les influences sont aux mains des aristocraties. (...) Les malheureux paysans, réduits à la condition de serfs, deviendraient à leur insu le marchepied des ennemis qui les oppriment et les exploitent. (...) Le peuple ne sait pas, il faut qu'il sache. Ce n'est pas l'œuvre d'un jour ni d'un mois. Lorsque la contre-révolution a seule la parole depuis cinquante ans, est-ce donc trop de l'accorder, une année peut-être, à la liberté qui ne réclame que la moitié de la tribune, et ne mettra pas, elle, la main sur la bouche de son ennemie ? Il faut que la lumière pénètre jusque dans les derniers hameaux de la République (...) Les élections, si elles s'accomplissent, seront réactionnaires. C'est le cri universel, que le parti royaliste, le seul organisé grâce à sa longue puissance, va les maîtriser par l'intrigue, la corruption, les influences sociales, et sortira triomphant du scrutin. Songez-y ! ce triomphe, c'est la guerre civile, car Paris, le cœur, le cerveau de la France, Paris ne reculera pas devant le retour offensif du passé. Réfléchissez aux sinistres conséquences d'un conflit entre la population parisienne et une assemblée qui croirait représenter la nation, qui ne la représenterait pas, car ce vote de demain sera une surprise et un mensonge. Que votre prudence épargne à la France un si grand péril. Laissez le pays naître à la République ; à cette heure, il est encore emprisonné dans l'étouffante enveloppe de la monarchie. Ajournement des élections ! C'est le cri des Parisiens¹. »

16.03.48 **Manifestation devant l'Hôtel de Ville de plusieurs milliers de gardes nationaux d'origine bourgeoise**, membres des compagnies d'élite² (les « bonnets à poils » de la 10^e légion, grenadiers et voltigeurs) qui protestent contre la suppression des titres distinctifs de leurs compagnies (par le décret du 14 mars) et contre l'élection au suffrage universel du nouveau cadre des officiers (une élection fixée au 18 mars³). La manifestation est nettement hostile au gouvernement provisoire (dont le but est de briser le monopole bourgeois sur la garde nationale). Ledru-Rollin est près d'être molesté. Courtais lui-même, commandant en chef de la Garde nationale, est insulté. L'incident provoque une riposte spontanée du peuple de Paris qui accourt porter secours au Gouvernement provisoire : devant le nombre, les gardes

Le Gouvernement provisoire prendra la peine de publier le même jour une déclaration justifiant sa décision de « faire rentrer dans la masse générale de la garde nationale les anciennes compagnies de grenadiers et de voltigeurs ». « Le sentiment de l'égalité », affirme-t-il, a motivé cette mesure », ajoutant : « Le Gouvernement provisoire regrette que cette mesure mal comprise, ait excité dans la garde nationale des manifestations contraires à l'ordre public². ».

¹ Cette analyse témoigne d'une remarquable lucidité. Nous citons à partir du texte paru dans le numéro 2 du *Bulletin de la République*, (dont le fac-similé est disponible sur le site de Gallica).

² Lamartine parle de 20 à 30.000 hommes (*Histoire de 1848*, tome 1, page 158 : « Il fut étonné en arrivant sur la place de Grève de la trouver couverte de vingt ou trente mille hommes des compagnies d'élite de la garde nationale »). D'autres témoignages parlent de 60.000 manifestants (dont Louis Ménard, *Prologue d'une révolution*, page 88). Engels, qui se trouve à Paris, commente l'évènement dans sa lettre du 28 mars 1848 à son beau-frère Emil Blank (*Marx Engels, Correspondance*, Éditions sociales, Paris 1971, tome 1, pp. 530-532)

³ On estime à 140.000 le nombre de citoyens armés en passe d'être incorporés dans la nouvelle garde nationale (ouverte désormais à tous en dehors des conditions de cens). Ce nombre exige une refonte des unités, avec élection des officiers, ce qui répugne aux anciens gardes nationaux d'origine bourgeoise (Dautry, op.cit., page 129). C'est aussi le chiffre de Lamartine (page 171). A vrai dire, la composition sociale de la garde nationale se trouvera profondément modifiée en raison de l'enrôlement de nouveaux membres : de janvier à mars, la garde nationale passe de 56.750 à 190.000 membres (source : Roger Dupuis, *La garde nationale 1789-1872*, Folio Histoire, Gallimard, 2012, page 456.)

nationaux doivent se retirer¹.

Il publie en même temps, en relation avec la manifestation du lendemain 17 mars, une longue déclaration de principe rédigée par Lamartine³ sur l'importance des prochaines élections, en se gardant bien d'en mentionner la date⁴.

Le même jour encore, le Gouvernement provisoire, pressé par ses difficultés de trésorerie, décide de procéder à une **importante augmentation des impôts** : il s'agit d'un additionnel de 45 centimes sur chaque franc d'impôt dû sur les contributions directes⁵, ce qui a pour effet de provoquer un fort mécontentement dans la paysannerie et la petite et moyenne bourgeoisie (même si le gouvernement prend la peine d'en différer la perception après les élections⁶).

Dans *Les Luttes de classes en France*, Marx écrit :

Entre-temps, le Gouvernement provisoire se tordait sous le cauchemar d'un déficit croissant. C'est en vain qu'il mendiait des sacrifices patriotiques. Seuls, les ouvriers lui jetèrent leur aumône⁷. Il fallut recourir à un moyen héroïque, à la promulgation d'un *nouvel impôt*. Mais qui imposer? Les loups-cerviers de la Bourse, les rois de la Banque, les créanciers de l'État, les rentiers, les industriels? Ce n'était point là un moyen de faire accepter en douceur la République par la bourgeoisie. C'était, d'un côté, mettre en péril le crédit de l'État et celui du commerce, que l'on cherchait, d'autre part, à acheter au prix de si grands sacrifices, de si grandes humiliations. Mais il fallait que quelqu'un casquât. Qui fut sacrifié au crédit bourgeois ? *Jacques Bonhomme*, le paysan.

Le Gouvernement provisoire établit un impôt additionnel de 45 centimes par franc sur les quatre impôts directs. La presse gouvernementale essaya de faire accroire au prolétariat de Paris que cet impôt affecterait de préférence la grosse propriété foncière, les possesseurs du milliard octroyé par la Restauration. Mais, en réalité, l'impôt atteignit avant tout la *classe paysanne*, c'est-à-dire la grande majorité du peuple français. *Ce sont les paysans qui durent payer les frais de la révolution de Février*, c'est chez eux que la contre-révolution puisa son principal contingent. L'impôt de 45 centimes, c'était une question de vie ou de mort pour le paysan français, il en fit une question de vie ou de mort pour la République. La *République*, pour le paysan français, ce fut désormais *l'impôt des 45 centimes*, et dans le prolétariat de Paris, il vit le dissipateur qui prenait du bon temps à ses frais.

Alors que la Révolution de 1789 avait commencé par délivrer les paysans des charges féodales, la révolution de 1848 s'annonçait par un nouvel impôt sur la population rurale, afin de ne pas mettre en péril le capital et d'assurer le fonctionnement du mécanisme d'État. (pp. 33/34)

17.03.48

Massive contre-manifestation de soutien au gouvernement provisoire. Ils sont 200.000 à se mobiliser à l'initiative des clubs et de la commission du Luxembourg (c'est-à-dire des corporations ouvrières) qui insistent pour lui donner un caractère pacifique et ordonné : il s'agit d'apporter un soutien au gouvernement

Cette date marque l'apogée du mouvement social : même si elle n'obtient rien ou très peu sur ses deux objectifs immédiats (report des élections et éloignement des troupes) la manifestation prolétarienne du 17 mars a impressionné. Mais ni Louis Blanc ni Ledru-Rollin ne tireront avantage de cette manifestation. Au contraire, la riposte s'organise au sein des for-

¹ Lamartine écrit : « Des masses d'ouvriers accouraient, envahissaient les rangs des gardes nationaux désarmés, leur reprochaient leur jalousie ridicule d'un privilège d'uniforme et les accompagnaient de huées et d'insultes à mesure que leurs détachements quittaient la place. ». (*Histoire de 1848*, tome 1, op.cit., page 166)

² E. Carrey, pp. 147-148

³ Garnier, tome 3, page 365. Le texte sera mis en débat au sein du gouvernement provisoire avec une intervention vigoureuse de Louis Blanc en faveur de l'intervention de l'Etat : « Si on laissait les institutions futures se régler par le seul fait de la liberté sans intervention gouvernementale, le riche toujours s'emparerait des bénéfices, le capital dévorerait les salaires. L'Etat devait prendre en main les banques, les instruments de travail, et ne pas craindre de les réglementer » (Cité par Garnier-Pagès, tome 3, page 370)

⁴ E. Carrey, pp. 148-152

⁵ à savoir les taxes foncières, mobilières, l'impôt sur les portes et fenêtres et les patentes.

⁶ E. Carrey, page 143

⁷ Soit les « trois mois de misère » (selon l'expression prêtée à l'ouvrier Marche) comme mesure de la patience des travailleurs devant les réformes.

provisoire¹ mais aussi et surtout d'exiger de lui un report² des élections ainsi que l'éloignement des troupes de Paris³. On s'aperçoit que l'application du suffrage universel risque de renverser le rapport de force en faveur de la réaction. La gauche républicaine considère que le Gouvernement provisoire doit se comporter comme une autorité dictatoriale légitimée par une révolution et ne convoquer le suffrage universel qu'après avoir « fait tout le bien qu'il était à faire ». Les clubistes et en particulier les blanquistes tentent de durcir la revendication pour obtenir une « épuration » du gouvernement provisoire. Ce dernier parvient toutefois à désamorcer la crise et à gagner du temps en promettant de délibérer sur ces questions : Louis Blanc joue la carte de la solidarité gouvernementale pour ne pas laisser l'initiative à Blanqui (dont un partisan, prenant la parole, avait exigé une réponse immédiate sur la question du report des élections). Cabet, Barbès, Raspail et Sobrier se désolidarisent de Blanqui. En fin de compte, les manifestants se contentent de réaffirmer leur soutien au Gouvernement provisoire et, après un discours de Louis Blanc, ils se retirent sans avoir obtenu de véritables engagements sur leurs deux revendications principales⁴.

Le Gouvernement provisoire publiera dès le lendemain une proclamation solennelle ainsi rédigée : « Le Gouvernement provisoire croit de son devoir de vous remercier de la manifestation si imposante dont vous avez donné hier le magnifique spectacle. Proclamé, pour ainsi dire, sous le feu du combat et dans le premier moment de la victoire, le Gouvernement provisoire a vu hier ses pouvoirs confirmés par ces deux cent mille citoyens, organisés comme une armée, marchant avec le calme de la puissance, et qui, par leurs acclamations, ont apporté à notre autorité transitoire la force morale et la majesté du souverain. Peuple de Paris, vous avez été aussi grand dans cette manifestation, si régulière et si bien ordonnée, que vous avez été courageux sur vos barricades. Notre désir, notre intérêt, notre vœu le plus cher, c'est de faire entrer dans les cadres de la garde nationale cette population vigoureuse dont les instincts d'ordre et d'organisation se sont produits hier avec un ensemble qui fait notre orgueil. Le Gouvernement provisoire veut que tous les citoyens exercent leurs droits, que la garde nationale ne soit pas seulement en principe, mais en fait, le

ces bourgeois et notamment en province. Blanqui (qui a été mis en minorité par Louis Blanc et Barbès et dont Cabet se désolidarise) devient une **cible** (sa position était de réclamer un ajournement sine die des élections, et non un ajournement au 31 mai comme le proposait Cabet). Il fera bientôt l'objet d'une **provocation policière lorsque paraîtra le 31 mars le document Taschereau** (un ancien secrétaire de la préfecture de police) qui l'accuse d'avoir trahi les républicains en 1839. A l'Hôtel de Ville, le chef de la réaction, c'est Armand Marrast (qui semble être à l'initiative du document Taschereau).

Pour sa part, s'il insiste sur le comportement pacifique des manifestants (« Pendant douze heures il n'y eut pas un cri démagogique, pas un signe de terreur, pas une insulte, pas une violence, pas un accident à déplorer dans cette foule. Elle respecta tout et elle-même se respecta »), Lamartine ne conclut pas moins à une défaite du Gouvernement provisoire : « Il y voyait une défaite éclatante de la majorité modérée du gouvernement et une insolente oppression de quelques hommes, déguisée sous la forme d'un concours et d'un hommage à la République; une revue des forces de la minorité ultra-révolutionnaire de Paris commandée par quelques hommes qui voulaient contraindre et dominer la République par intimidation en exploitant l'enthousiasme réel et patriotique du peuple pour son gouvernement². »

¹ La manifestation est conçue d'abord comme un second avertissement à l'adresse du pouvoir après celle du 28 février, mais l'attitude agressive des compagnies d'élite l'a transformée en une manifestation de soutien au Gouvernement provisoire (qui a très bien perçu l'opportunité de la situation en mobilisant ses partisans parmi les clubs modérés, ceux de Cabet et de Raspail notamment).

² La date du report divise toutefois les républicains. Blanqui plaide pour un report indéfini. C'est le projet de Cabet d'un report au 31 mai qui est adopté. Elles seront finalement repoussées au 9 et au 23 avril, le dimanche de Pâques.

³ L'armée est tenue pour suspecte en raison de son rôle répressif pendant les journées révolutionnaires.

⁴ Garnier-Pagès écrit : « Elle (la manifestation) n'avait pu arracher au gouvernement provisoire ni une promesse, ni une parole, ni un signe de crainte ou de faiblesse » (tome 3, page 391)

peuple armé¹. »

Dans *Les Luites des classes en France*, Marx écrit² :

Le 17 mars et le 16 avril eurent lieu les premiers combats d'avant-postes de la grande lutte de classes cachée sous les ailes de la République bourgeoise.

Le 17 mars révéla la situation équivoque du prolétariat qui ne permettait aucun acte décisif. Sa manifestation avait à l'origine pour but de ramener le Gouvernement provisoire dans la voie de la révolution, d'obtenir, selon les circonstances, l'exclusion de ses membres bourgeois, et d'exiger l'ajournement de la date des élections à l'Assemblée nationale et à la garde nationale. Mais le 16 mars, la bourgeoisie, représentée par la garde nationale, fit une démonstration hostile au Gouvernement provisoire. Aux cris de : *A bas Ledru-Rollin!* elle marcha sur l'Hôtel de Ville. Et le 17 mars, le peuple fut contraint de crier : Vive Ledru-Rollin ! Vive le Gouvernement provisoire! Il fut contraint de prendre *contre* la bourgeoisie le parti de la République bourgeoise dont l'existence lui semblait mise en question. Il consolida le gouvernement au lieu de se le soumettre. Le 17 mars tourna au mélodrame, et le prolétariat de Paris ayant exhibé une fois de plus, ce jour-là, son corps gigantesque, la bourgeoisie, au dedans et au dehors du Gouvernement provisoire, n'en fut que plus résolue à le briser. (page 36)

C'est à partir de cette date que va se consolider progressivement un « parti de l'ordre » dans la perspective d'un affrontement politique. **La phase romantique et fraternelle de la révolution de 1848 est terminée.**

- 18.03.48 Un « Comité révolutionnaire pour les élections à l'Assemblée nationale » fait placarder une affiche proclamant : « Il faut que l'Assemblée nationale représente le sentiment et la volonté du peuple. Tous nos efforts doivent donc tendre à nommer pour représentants du peuple des républicains décidés à faire triompher la cause de l'égalité. Nous n'avons que le nom de République ; il nous faut la chose. La réforme politique n'est que l'instrument de la réforme sociale. La République devra satisfaire les vœux des travailleurs et abolir le prolétariat ». Le texte annonce la constitution d'un *Comité central* destiné à fédérer les actions⁴.
- La proclamation est signée par Barbès, Cahagne, Louchet, Raison, Bonnias, Pilhes, Sobrier, Thoré, Bianchi, Martin-Bernard, Lhéritier (de l'Ain) et Grandmesnil. Ces signatures montrent que l'initiative revient à l'entourage de Barbès qui est à la veille de fonder son club, le *Club de la Révolution* dont la première séance publique se tiendra le 21 mars, au théâtre Molière. Dans son discours inaugural, Marc Dufraisse insiste sur la perspective de créer « un club central de tous les clubs » : « cette assemblée, que j'appellerai fédérale, sera le point de jonction où convergeront les pensées de chaque société populaire, d'où rayonneront vers chaque club les idées qui seront révérees par la discussion dans ce centre intellectuel ». Il promet au Gouvernement provisoire un soutien critique (« Si l'Hôtel de Ville violait les conditions de son investiture, nous reprendrions aussitôt l'allure que nous avons toujours gardée contre ceux qui oublient leur devoir et la sainteté de leur mission⁵ ».).
- 23.03.48 Création du *Comité central des Ouvriers du département de la Seine délégués au Luxembourg*.
- 26.03.48 Première réunion du *Comité révolutionnaire pour les élections à l'Assemblée nationale constituante* qui va prendre le nom de *Club des clubs*. Le discours inaugural est
- La décision d'envoyer quelque 500 délégués en province à titre de « missionnaires du républicanisme² » sera soutenue financièrement par Ledru-Rollin.

¹ Carrey, pièce n° 127, page 152

² Lamartine, *Histoire de 1848*, vol 2, op.cit., page 186. Pour rappel, Lamartine parle de lui à la troisième personne.

³ Marx est un témoin direct de l'évènement. Il est en effet à Paris depuis le 5 mars. Dans sa lettre à Joseph Weydemeyer datée du 16 mars (mais dont la rédaction s'est poursuivie le 17), Jenny écrit : « Ce soir 400.000 ouvriers défilent devant l'Hôtel de Ville » (Marx Engels, *Correspondance*, Éditions Sociales ; Paris 1971, tome 1, page 525.

⁴ Nous citons à partir du récit d'Amable Longepied, *Comité révolutionnaire, Club des clubs et la Commission par Longepied, fondateur président et Laugier, secrétaire trésorier*, Paris 1850, chez Garnier Frères, page 32 de l'édition numérisée par Gallica.

⁵ Longepied, op.cit., pp. 36-39.

prononcé par Amable Longepied qui en reçoit la présidence.¹ Il sera remplacé dans ce poste par Huber le 2 avril 1848.

27.03.48 Publication du décret sur le report des élections au dimanche 23 avril, jour de Pâques, l'Assemblée élue devant se réunir le 4 mai³.

Ce report est en vérité subordonné au temps nécessaire pour terminer l'armement de la garde nationale comme force répressive. Lamartine le signale avec netteté lorsqu'évoquant les (difficiles) délibérations au sein du Gouvernement provisoire sur ce sujet, il écrit : « On reconnu à l'unanimité que, dans l'intérêt de la sûreté de l'Assemblée nationale, il fallait attendre que la garde nationale de Paris fût organisée, habillée et armée, pour que cette force civile pût entourer la représentation de la France de sécurité et de respect. Il fallait un certain nombre de jours pour que cette garde nationale renouvelée fût sous les armes ; on fixa les élections générales au 23 avril, jour de Pâques, et l'ouverture de l'Assemblée nationale au 4 mai⁴. »

31.03.48 **Début de l'affaire Taschereau.** Le premier numéro de *La Revue Rétrospective* publie un document prétendument issu des archives secrètes de l'ancien régime : on y trouve la copie d'un écrit anonyme daté des 22, 23 et 24 octobre 1839 qui est une sorte de confession sur la *Société des Saisons* contenant des informations que seuls Barbès et Blanqui pouvaient connaître. Ce dernier est aussitôt accusé de trahison. Ses relations avec Barbès (qui accorde aussitôt foi à ce document) seront définitivement rompues. La position de Blanqui s'en trouve très affaiblie au sein des révolutionnaires républicains⁵.

Avril 1848

La période qui s'ouvre donne lieu à de complexes et d'obscur manœuvres. A gauche, on s'interroge sur la possibilité de tirer profit du rapport de force issu du 17 mars et d'obtenir du Gouvernement provisoire (éventuellement modifié - épuré ? - dans sa composition) des réformes sociales radicales avant le scrutin du 23 avril dont on redoute les conséquences⁶. A droite, on s'efforce de temporiser pour se mettre à l'abri de la pression populaire aussitôt que le pouvoir légal sera institué par les élections. On ne s'empêche pas d'intriguer pour forger des alliances en cas d'affrontement⁷. Les incertitudes de la situation aiguës des tensions au sein de Gouvernement provisoire. Un véritable parti de l'ordre est en train de se constituer afin de reprendre l'initiative aux forces ouvrières parisiennes. Les manœuvres

¹ Une initiative concurrente avait été prise le 26 mars, mais sans succès, par Blanqui au nom de la *Société républicaine centrale* et quelques autres, dont Dezamy (du club des Gobelins).

² Longepied, op.cit., page 63 (les pages 63-69 reproduisent les instructions doctrinales et pratiques du *Club des clubs* à l'adresse de ses délégués).

³ E. Carrey, op.cit., page 186

⁴ Lamartine, *Histoire de 1848*, tome 2, page 237.

⁵ Sur cette affaire complexe dans ses aspects humains et politiques, nous renvoyons à l'étude que lui a consacrée Maurice Dommanget sous le titre *Un drame politique en 1848*, Paris, 1948, aux éditions « Les deux Sirènes ». Sans entrer dans le détail des analyses, signalons que cette étude de 1948 trouve sa conclusion dans cette phrase : « nous ne craignons pas de nous prononcer pour l'innocence de Blanqui ». Dommanget reviendra toutefois sur ce jugement dans un ouvrage de 1970 intitulé *Blanqui*, aux éditions EDI, dans lequel il écrit : « Pour nous, Blanqui semble avoir fait preuve de faiblesse à un moment donné et nous le déclarons très franchement, tout en déplorant que l'insuffisance de la documentation ne permette pas d'en dire davantage » (page 16).

⁶ Dans son *Histoire de 1848* Louis Blanc écrit : « (...) les représentants des corporations attendaient avec une impatience légitime et croissante qu'on s'attaquât à leur ennemi, la misère; ils reprochaient au gouvernement né de la Révolution d'hésiter devant un problème qui, résolu, était toute cette révolution ; tournant un regard inquiet vers les provinces, vers les campagnes, encore à demi plongées dans les ténèbres, ils se demandaient si leurs espérances n'allaient pas rester étouffées au fond des urnes, sous ce nombre trop considérable, hélas! de boules qui appartiennent aux influences de position et de fortune, à l'intrigue, à l'ignorance, au hasard. Il fallait donc appuyer le Gouvernement provisoire, l'encourager au bien par des témoignages non équivoques de sympathie, mais en même temps le pousser à une généreuse initiative, et lui rappeler que, dans ses préoccupations, les moyens de détruire le prolétariat réclamaient la première place. » (Op.cit., tome 2, pp. 11-12).

⁷ Tout particulièrement dans le chef d'Armand Marrast qui travaille de près le corps des officiers de la garde nationale et de l'armée (Bedeau et Changarnier en particulier).

contre-révolutionnaires sont favorisées par la continuation de la crise économique¹.

- 02.04.48 Manifestation ouvrière sur le Champ-de-Mars. Elle est vite encadrée par des éléments du pouvoir (étudiants des Ecoles et agents des divers ministères) pour éviter qu'elle ne dégénère. Le *Moniteur* du 3 avril parle d'une participation de 100.000 hommes².
- Huber devient président du *Club des clubs* en remplacement d'Amable Longepied démissionnaire.
- 12.04.48 Les partisans de Blanqui signent une adresse publique dans laquelle ils dénoncent la publication du document Tascheureau : « Ils protestent avec indignation contre l'usage qu'on a voulu faire d'une pièce de source inconnue, pour frapper un citoyen qu'ils ont vu constamment sur la brèche depuis dix-sept ans, dont les longues souffrances, la résignation, le courage dans les cachots, la pureté de mœurs, la vie sobre et austère, ont été un démenti perpétuel à de lâches accusations parties d'ennemis politiques sans pudeur. »
- 15.04.48 Entrevue entre Blanqui et Lamartine
- Lamartine date cette rencontre « des derniers jours du mois de mars ou d'un des premiers jours d'avril⁴ ». Il maintiendra cette approximation lors de ses déclarations au procès de Bourges, et cela contre l'indication de Blanqui, de Flotte et de Courtais qui mentionnent tous trois la date du 15 avril, « le matin à 6 heures ». L'on dispose par ailleurs du témoignage de Louis Blanc qui précise comment Albert interpelle Lamartine au cours d'une réunion du Gouvernement provisoire sur cette rencontre qu'il date de « la veille du 16 avril⁵ ».
- Réunion à midi du Conseil du Gouvernement provisoire. C'est Ledru Rollin qui fait rapport. Quelle attitude adopter en face de la manifestation qui se prépare ? Faut-il arrêter préventivement Blanqui ? On débat des revendications ouvrières.
- Une nouvelle réunion se tiendra à 20h30 au ministère des finances, au cours de laquelle on tente de faire pression sur Louis Blanc et sur Albert. Flocon bascule dans le camp de la droite du Conseil⁶.
- Parution dans le numéro 16 du *Bulletin de la République* d'un texte de George Sand qui est perçu comme un ultimatum révolutionnaire. Cette publication alimente les rumeurs qui associent la manifestation du lendemain à un coup d'Etat.
- L'auteur(e)⁷ plaidait pour que fussent suspendus les résultats des élections au cas où ils sanctionnaient une victoire de la réaction : « (...) si elles ne font pas triompher la vérité sociale, si elles sont l'expression des intérêts d'une caste, arrachée à la confiante loyauté du peuple, les élections, qui devaient être le salut de la République, seront sa perte, il n'en faut pas douter. Il n'y aurait alors qu'une voie de salut pour le peu-

¹ Un exemple pittoresque de la propagande royaliste dans les campagnes françaises : ce sont les rumeurs propagées sur la vie de luxure d'un certain « le duc Rollin et de ses deux maîtresses, « la Marie » et « la Martine ».

² H. Guillemain observe que cette manifestation importante en nombre est en général négligée par les études historiques (op.cit., page 247).

³ Garnier-Pagès précise : « Il (Thomas) tenta, avec plus de bon vouloir que de succès, de contrebalancer la puissance incessamment croissante des délégués du Luxembourg et des chefs des clubs » (op.cit., tome 4, pp. 122-123)

⁴ Lamartine, *Histoire de 1848*, tome 2, page 202.

⁵ Louis Blanc, *Histoire de 1848*, tome 2, page 28. Louis Blanc s'appuie ici sur le compte rendu officiel du procès de Bourges.

⁶ Garnier-Pagès, tome 4, page 334.

⁷ Anonyme, car les articles du *Bulletin de la République* n'étaient pas signés.

ple qui a fait les barricades, ce serait de manifester une seconde fois sa volonté et d'ajourner les décisions d'une fausse représentation nationale. Ce remède extrême, déplorable, la France voudrait-elle forcer Paris à y recourir ? A Dieu ne plaise !»¹.

La journée du 16 avril

16.04.48 En avril, la garde nationale envisage d'introduire dans son encadrement d'Etat-Major 14 officiers issus de la classe ouvrière². La Commission du Luxembourg est sollicitée pour désigner les candidats. Dans un climat d'impatience des corporations ouvrières devant les lenteurs dans le traitement des problèmes sociaux, il est convenu qu'après l'élection de ces officiers au Champ-de-Mars, le dimanche 16 avril, une délégation des corporations ira porter au Gouvernement provisoire une pétition en faveur de la République sociale, en faveur de l'organisation du travail par l'Association et contre l'exploitation de l'homme par l'homme ainsi que d'une offrande patriotique (autrement dit une collecte³). L'initiative de cette journée revient à Louis Blanc (ce qui garantit le caractère non insurrectionnel de la manifestation) qui tient à la création d'un ministère du progrès. Il a d'ailleurs prévenu ses collègues du déroulement de la manifestation dès le 14 avril. Cabet, Raspail, Barbès, Sobrier s'abstiennent. Ils sont quelque 40.000 ouvriers à se réunir sur le Champ-de-Mars. Près de la moitié quitte le site après le vote.

Qu'elle y croie ou qu'elle y voie l'opportunité d'un affrontement sans danger pour elle et dont elle entend bien tirer avantage, la droite du Gouvernement provisoire répand alors la rumeur que se prépare un coup d'Etat communiste sous la direction de Blanqui, de Louis Blanc et de Cabet.

La mobilisation des forces disponibles à l'ordre bourgeois avait du reste occupé toute la nuit du 15 au 16. On mobilise même les ouvriers de ateliers nationaux pour défendre l'ordre républicain prétendument menacé par un coup de force⁴. Côté rumeur, la confusion est jetée par des agents du pouvoir annonçant tantôt le meurtre de Louis Blanc, tantôt celui de Blanqui. Ledru-Rollin (qui se coupe ainsi de la gauche du mouvement républicain⁵) commande alors que l'on batte le rappel de la Garde nationale. A l'Hôtel de Ville se met en place un véritable dispositif militaire sous la direction du général Changarnier. Le but est d'empêcher la réédition de la journée du 17 mars ; le but est de transformer une manifestation pacifique en une colonne insurrectionnelle.

Les manifestants découvrent donc la place de l'Hôtel de Ville « hérissée de baïonnettes ». Les légions ont en effet répondu massivement à l'appel, dont la 12^e, celle de Barbès⁶. Ils sont 50.000, et fortement armés et certains se livrent à de bruyantes déclarations anticommunistes⁷. L'offrande des corporations est tout de même reçue mais avec une froideur presque haineuse.

Le reste de la journée (et jusque onze heures du soir) donne lieu à un défilé militaire au cours duquel on entend pour la première fois des cris comme « A bas Blanqui!, A bas Cabet!, A l'eau les communistes! ». Toute la nuit, des groupes circulent dans Paris avec les mêmes slogans⁸.

Le lendemain, on assiste à de nouvelles manifestations des éléments bourgeois de la garde nationale contre le socialisme. Des menaces sont proférées contre les Icariens et la maison de Cabet est envahie. On acclame l'armée et on réclame le retour des troupes à Paris¹.

¹ Nous citons à partir du fac-similé numérisé par Gallica, vue 16/25

² Les élections du 4 avril avaient confirmé la composante essentiellement bourgeoise des officiers de la garde nationale. Il s'agissait de corriger ce résultat.

³ Ces offrandes populaires pour soutenir le gouvernement témoignent d'une naïveté typiquement *quarante-huitarde*. Le montant de la collecte ce jour-là s'élève à 665,80 francs (Garnier-Pagès, op.cit., tome 4, page 368)

⁴ E. Thomas, op.cit., page 194

⁵ Si l'on s'intéresse au point de vue de Ledru-Rollin et de ses partisans sur la situation politique en cette première quinzaine d'avril, on consultera le récit des événements qu'en a donné Elias Regnault, l'ancien chef de Cabinet de Ledru-Rollin, dans son *Histoire du Gouvernement provisoire* (chez Victor Lecou, Paris 1850), en particulier le chapitre XII (« Le 16 avril ») aux pages 239-303 de l'édition numérisée par Gallica.

⁶ Barbès qu'anime sa haine de Blanqui après la parution du document Taschereau.

⁷ Les témoignages mettent clairement en cause les agents provocateurs de Marrast dans la diffusion de ces slogans (Caussidière, op.cit. tome 2, pp. 22-23 et Louis Blanc, op.cit., tome 2, page 23)

⁸ Garnier-Pagès écrit ce commentaire : « Depuis lors (...) les mots : *socialisme, social*, convenables à toute doctrine économique et politique, et celui de *socialiste*, épithète si naturelle, applicable à tout penseur qui veut creuser le mystère de l'organisation des sociétés, prirent la signification de communisme et de communiste dans les imaginations terrifiées. Revêtus des formes les plus abstraites et les plus terribles, ils apparurent comme des spectres ; symboles de monstrueuses chimères, bien éloignées des idées de ceux à qui on les prêtait, ils suscitèrent des peurs et des prétextes : peurs véritables chez les timides, prétextes exploités par les habiles contre la République » (tome 4, pp. 377-378). Une remarquable occurrence, on le voit, de l'image du spectre. Pour sa part, Proudhon écrit : « C'est à partir du 16 avril que le socialisme est devenu particulièrement odieux au pays. » (*Confessions d'un Révolutionnaire*, op.cit., page 97).

L'isolement de l'extrême gauche blanquiste et plus largement de la gauche républicaine est cette fois manifeste. Le mouvement ouvrier vient d'enregistrer une défaite politique décisive. Elle annonce la défaite militaire des journées de juin.

C'est le début de la reprise en main du mouvement par l'alliance des républicains modérés (les « bleus ») et de la réaction bourgeoise. Mais en même temps, c'est la position de Louis Blanc au Luxembourg qui est compromise ainsi que son projet de faire adopter par l'Etat une politique d'initiative industrielle.

La presse de droite se déchaîne et répand force calomnies sur de prétendus enrichissements au sein du Gouvernement provisoire.

Les clubs sont attaqués de toutes parts au point que le Gouvernement provisoire doit faire publier une proclamation officielle annonçant des mesures de protection en rappelant le rôle démocratique des clubs et leur importance dans l'animation du débat public.

Ce succès (qui profite à Lamartine, pour l'heure) intervient opportunément à la veille des élections : c'était le but de la manœuvre.

Le lendemain 17 avril, le gouvernement provisoire fait placarder une affiche signée par tous ses membres (c'est-à-dire par Louis Blanc et bien sûr par Ledru-Rollin). Elle proclame : « Voilà comment vous avez confondu les espérances des ennemis de la République, assuré la sécurité de Paris libre, et dissipé les alarmes répandues dans les départements. Citoyens, l'unité du Gouvernement provisoire représente l'unité de la patrie; c'est ce que vous avez compris : grâce vous en soient rendues! Dans trois jours une grande fête nationale doit vous réunir encore; le Gouvernement provisoire vous y convie ; vous y trouverez aussi ces enfants du peuple représentant l'armée, qui, en recevant les nouveaux drapeaux, jureront comme vous de ne jamais la laisser périr². »

Elias Regnault écrit : « (...) il faut l'avouer, à partir de ce jour, l'élément républicain perdit de sa vigueur, l'esprit novateur fut comprimé, et les hommes des anciens jours reprirent courage.³ ».

Dans ses *Mémoires politiques*, Lamartine écrit : « Tout devint facile au gouvernement à dater du 16 avril⁴. »

Dans Les Luites de classes en France, Marx écrit :

Le 16 avril fut un *malentendu* organisé par le Gouvernement provisoire de connivence avec la bourgeoisie. Les ouvriers s'étaient réunis en nombre au Champ de Mars et à l'hippodrome pour préparer les élections de l'état-major de la garde nationale. Tout à coup, se répandit d'un bout à l'autre de Paris, avec la rapidité de l'éclair, le bruit que les ouvriers s'étaient assemblés en armes au Champ de Mars sous la direction de Louis Blanc, Blanqui, Cabet et Raspail pour se rendre de là à l'Hôtel de Ville, renverser le Gouvernement provisoire et proclamer un gouvernement communiste. On battit la générale. Ledru-Rollin, Marrast, Lamartine se disputèrent plus tard l'honneur de cette initiative ; - en une heure, 100.000 hommes sont sous les armes, l'Hôtel de ville occupé sur tous les points par des gardes nationaux ; dans tout Paris grondent les cris: A bas les communistes! A bas Louis Blanc, Blanqui, Raspail, Cabet! une foule de délégations viennent apporter leur hommage au Gouvernement provisoire, toutes prêtes à sauver la patrie et la société. Quand les ouvriers paraissent enfin devant l'Hôtel de ville pour remettre au Gouvernement provisoire une collecte patriotique faite au Champ de Mars, ils sont tout étonnés d'apprendre que le Paris bourgeois, dans un simulacre de combat machiné avec la plus grande circonspection, a battu leur ombre. Le terrible attentat du 16 avril fournit le prétexte *du rappel de l'armée à Paris* - but véritable de la comédie grossièrement montée, ainsi que des manifestations fédéralistes réactionnaires en province. (pp. 36/37)

17.04.48

Dès la première réunion du Gouvernement provisoire, Louis Blanc réclame la constitution d'une commission d'enquête sur la journée du 16 avril. De leur côté, les délégués du Luxembourg portent à l'Hôtel de Ville une protestation contre la manière dont ils ont été traités. Elle paraîtra au *Moniteur* du lendemain.

Cette enquête démontrera que les rumeurs de complot étaient infondées⁵.

¹ Pour un récit de cette journée, nous renvoyons notamment à la lettre du 17 avril 1848 de George Sand à son fils Maurice Sand. Elle commence par ce constat navré : « Mon pauvre Bouli, J'ai bien dans l'idée que la République a été tuée dans son principe et dans son avenir, du moins dans son prochain avenir. » (George Sand, *Correspondances*, tome III, lettre CCLXXIV, un document accessible sur le site de *poésies.net*).

² Emile Carrey, *op.cit.*, page 281

³ *Histoire du gouvernement provisoire*, *op.cit.*, page 303.

⁴ Lamartine, *Œuvres complètes*, tome 39 (*Mémoires politiques* III), livre 19, Paris 1863, page 299 de l'édition numérisée par Gallica.

⁵ Louis Blanc, *Histoire de la révolution de 1848*, tome 2, page 18.

- 18.04.48 Les rumeurs d'une insurrection des clubs persistent et Courtais prend l'initiative de mettre la garde nationale en alerte. Il fait battre le rappel avec pour seul résultat de créer les conditions d'un simple passage en revue des troupes. L'incident est un signe du climat qui règne à Paris¹.
- Le Gouvernement provisoire prend des mesures fiscales populaires relatives à certaines taxes sur les viandes et sur les vins.
- 19.04.48 Le Gouvernement provisoire charge Causidière de procéder à l'arrestation de Blanqui. Après avoir longuement hésité, Causidière finit par confier la mission au commissaire Bertoglio qui échoue cependant devant la résistance (armée) des partisans de Blanqui. En fin de compte, l'ordre d'amener prononcé contre Blanqui sera annulé sur l'intervention de Lamartine².
- 20.04.48 Une **fête de la fraternité** est organisée à Paris, avec grand succès. Près de 400.000 hommes armés défilent sous l'arc de Triomphe³.
- Derrière le côté fraternel un peu bouffon de l'événement, c'est l'occasion pour le pouvoir bourgeois de faire entrer à Paris, sous couvert de défilé militaire (on souhaite distribuer des étendards nouveaux aux troupes), des forces armées : le ministère de la guerre est autorisé à garder dans Paris trois régiments d'infanterie et deux régiments de cavalerie (une garnison qui sera bientôt portée à 15.000 hommes de troupe). Les moyens militaires de la répression de juin se mettent en place. On assiste à une fraternisation spectaculaire de la garde nationale et de l'armée et cela dans un climat d'hostilité déclarée à l'égard du socialisme et en particulier de communistes représentés comme des épouvantails.

George Sand n'hésite pas à écrire à son fils dès le 21, rejoignant la majorité bourgeoise : « La fête de la Fraternité a été la plus belle journée de l'histoire. Un million d'âmes, oubliant toute rancune, toute différence d'intérêts, pardonnant au passé, se moquant de l'avenir, et s'embrasant d'un bout de Paris à l'autre au cri de Vive la fraternité! c'était sublime. Il me faudrait t'écrire vingt pages pour te raconter tout ce qui s'est passé, et je n'ai pas cinq minutes. Comme spectacle, tu ne peux pas t'en faire d'idée. Tu en trouveras une relation bien abrégée dans le *Bulletin de la République* et dans la *Cause du peuple*. (...) cette fête (...) signifie plus que toutes les intrigues de la journée du 15. Elle

¹ Causidière dans son style particulier : « Tout le monde semblait avoir le cerveau fêlé ce jour-là. L'épidémie de peur avait encore augmenté d'intensité depuis le dimanche » (tome 2, pp. 32/23). Causidière note que des agressions ont lieu dans la soirée contre des hommes en blouses accusés par certains gardes nationaux d'être des communistes. (page 35)

² Sur cet épisode, nous renvoyons à Causidière (op.cit., volume 2, pp. 50 et suivantes) et à Garnier-Pagès (op.cit., tome 5, page 30). L'argument de Lamartine aurait été qu'il était préférable de surveiller Blanqui plutôt que de courir le risque d'une réaction devant son arrestation. Garnier-Pagès ajoute qu'il était de toute façon intéressant de maintenir la division entre les clubistes radicaux en s'appuyant sur l'opposition entre Barbès et Blanqui. Par ailleurs l'anecdote est révélatrice du jeu des agents doubles.

³ C'est l'évaluation du *Moniteur* du 21 avril que cite Garnier-Pagès, tome 5, page 49. « Jamais aussi puissante armée n'a déployé ses rangs, dans un espace aussi resserré et dans un temps aussi rapide, avec autant de calme. Jamais capitale d'un grand peuple n'a fait une manifestation aussi colossale ni aussi rassurante. On eût dit une sorte de féerie réalisée ; on eût dit une immense famille unie dans la plus profonde et la plus fraternelle sympathie », ajoute le *Moniteur*. Causidière rapporte que Lamartine lui aurait confié, devant le spectacle du défilé : « Croyez-moi que le caractère de cette immense manifestation est surtout favorable à la propriété et à l'ordre » (op.cit., tome 2, page 61).

prouve que le peuple ne raisonne pas tous nos différends, toutes nos nuances d'idées, mais qu'il sent vivement les grandes choses et qu'il les veut. Courage donc! demain peut-être, tout ce pacte sublime juré par la multitude sera brisé dans la conscience des individus; mais, aussitôt que la lutte essayera de reparaître, le peuple (c'est-à-dire tous) se lèvera et dira: - Taisez-vous et marchons! Ah! que t'ai regretté hier! Du haut de l'arc de l'Étoile le ciel, la ville, les horizons, la campagne verte, les dômes des grands édifices dans la pluie et dans le soleil, quel cadre pour la plus gigantesque scène humaine qui se soit jamais produite! De la Bastille, de l'Observatoire à l'Arc de triomphe et au delà et en deçà hors de Paris, sur un espace de cinq lieues, quatre cent mille fusils pressés comme un mur qui marche, l'artillerie, toutes les armes de la ligne, de la mobile, de la banlieue, de la garde nationale, tous les costumes, toutes les pompes de l'armée, toutes les guenilles de la sainte canaille, et toute la population de tout âge et de tout sexe pour témoin, chantant, criant, applaudissant, se mêlant au cortège. C'était vraiment sublime.¹ ».

Les élections générales des 23 et 24 avril 1848

23.04.48 Elections générales. Elles se soldent par un triomphe des conservateurs. C'est une assemblée essentiellement bourgeoise qui est élue : aucun paysan et très peu d'ouvriers. Sur 851 élus, on compte à peine 280 républicains modérés, un grand nombre de royalistes camouflés (près de 400), de nombreux légitimistes (poussés en avant par un soutien intense du clergé dans la campagne électorale²), des bonapartistes et une petite centaine de radicaux et de socialistes³. Le salaire attribué est de 25 francs par jour, à comparer avec le salaire moyen journalier d'un ouvrier entre 1,50 et 2 francs. La participation est

A Paris, si tous les membres du gouvernement provisoire sont élus, le grand vainqueur en nombre de voix recueillies (259.800 voix) est sans conteste Lamartine⁴. La gauche républicaine ressent très mal cette défaite électorale⁵ issue de ses propres revendications en matière de suffrage universel. En tout cas, l'élection de l'assemblée marque **la fin de la période révolutionnaire proprement dite** au cours de laquelle le Gouvernement provisoire était sous l'emprise directe des manifestations populaires. Cette période aura duré quelque **70 jours**.

¹ G. Sand, *Correspondances*, op.cit., tome 3, lettre CCLXXVI (sur www.poesies.net).

² Le scrutin a lieu le dimanche de Pâques. Dans les villages, on vote en cortège après la grand-messe, curé en tête. Le comte de Tocqueville, qui se trouve ce jour-là dans son village normand (du nom de Tocqueville), évoque la scène en ces termes : « Nous devons aller voter ensemble au bourg de Saint-Pierre, éloigné d'une lieue de notre village. Le matin de l'élection, tous les électeurs (c'est-à-dire toute la population mâle au-dessus de vingt ans) se réunirent devant l'église. Tous ces hommes se mirent à la file deux par deux, suivant l'ordre alphabétique ; je voulus marcher au rang que m'assignait mon nom, car je savais que, dans les pays et dans les temps démocratiques, il faut se faire mettre à la tête du peuple et ne pas s'y mettre soi-même. Au bout de la longue file, venaient sur des chevaux de bât ou dans des charrettes, des infirmes ou des malades qui avaient voulu nous suivre ; nous ne laissions derrière nous que les enfants et les femmes ; nous étions en tout cent soixante-dix. Arrivés au haut de la colline qui domine Tocqueville, on s'arrêta un moment ; je sus qu'on désirait que je parlasse. Je grimpai donc sur le revers d'un fossé, on fit cercle autour de moi et je dis quelques mots que la circonstance m'inspira. Je rappelai à ces braves gens la gravité et l'importance de l'acte qu'ils allaient faire ; je leur recommandai de ne point se laisser accoster ni détourner par ceux, qui, à notre arrivée au bourg, pourraient chercher à les tromper ; mais de marcher sans se désunir et de rester ensemble, chacun à son rang, jusqu'à ce qu'on eût voté. « *Que personne, dis-je, n'entre dans une maison pour prendre de la nourriture ou pour se sécher* [il pleuvait ce jour-là] *avant d'avoir accompli son devoir.* » Ils crièrent qu'ainsi ils feraient, et ainsi ils firent. Tous les votes furent donnés en même temps, et j'ai lieu de penser qu'ils le furent presque tous au même candidat ». C'est-à-dire, on le comprend, à lui-même. (Tocqueville, *Souvenirs*, coll. « Bouquins », Robert Laffont, Paris, 1986, pp. 781-782.)

³ Une évaluation approximative en raison du fait que les partis n'étaient pas nettement constitués.

⁴ Il recueille 1.600.000 suffrages dans dix départements et apparaît comme l'homme clef de la République.

⁵ Blanqui, Raspail, Cabet ne sont pas élus. Barbès est élu, mais dans sa ville natale en raison d'une notoriété ancienne. Pour le détail chiffré des résultats à Paris, nous renvoyons à l'ouvrage de Garnier-Pagès, (tome 5, chapitre 8, pp. 240-243)

de 84% des inscrits, un pourcentage qui s'explique notamment par la forte mobilisation du clergé dans les provinces.

Dans *Les Luttes de classes en France*, Marx écrit :

Le 4 mai, se réunit l'*Assemblée nationale* issue des élections générales au suffrage direct. Le droit du suffrage universel ne possédait pas la vertu magique que lui avaient attribuée les républicains d'ancienne marque. Dans toute la France, du moins dans la majorité des Français, ceux-ci voyaient des *citoyens* ayant les mêmes intérêts, le même discernement, etc. Tel était leur *culte du peuple*. Mais au lieu de leur *peuple imaginaire*, les élections mirent en lumière le *peuple réel*, c'est-à-dire des représentants des différentes classes dans lesquelles il se subdivise. Nous avons vu pourquoi paysans et petits bourgeois durent voter, sous la conduite de la bourgeoisie toute à l'ardeur de la lutte et des grands propriétaires fonciers enragés de restauration. Mais si le suffrage universel n'était pas la miraculeuse baguette magique pour laquelle de braves républicains l'avaient tenue, il avait le mérite, infiniment plus grand, de déchaîner la lutte de classes, de faire en sorte que les différentes couches moyennes de la société petite-bourgeoise perdent rapidement leurs illusions et leurs déceptions à l'épreuve de la vie, de hisser d'un seul coup toutes les fractions de la classe des exploités au sommet de l'État et de leur arracher de la sorte leur masque trompeur, alors que la monarchie, avec son système censitaire, ne laissait se compromettre que des fractions déterminées de la bourgeoisie et gardait les autres dans la coulisse en cachette, les ceignant de l'auréole d'une opposition commune.

Dans l'Assemblée nationale constituante qui se réunit le 4 mai, les *républicains bourgeois*, les républicains du *National* avaient la haute main. Tout d'abord, les légitimistes et les orléanistes eux-mêmes n'osèrent se montrer que sous le masque du républicanisme bourgeois. C'était seulement au nom de la République que pouvait être engagée la lutte contre le prolétariat.

C'est du 4 mai et non du 25 février que date la République, c'est-à-dire la République reconnue par le peuple français, et non pas la République imposée par le prolétariat parisien au Gouvernement provisoire, non pas la République aux institutions sociales, non pas le mirage qui planait devant les yeux des combattants des barricades. La République proclamée par l'Assemblée nationale, la seule légitime, c'est la République qui n'est pas une arme révolutionnaire contre l'ordre bourgeois, qui en est plutôt la reconstitution politique, la consolidation politique de la société bourgeoise; en un mot : la *République bourgeoise*. On l'affirma hautement à la tribune de l'Assemblée nationale et toute la presse bourgeoise, tant républicaine qu'antirépublicaine, s'en fit l'écho.

Nous avons vu que la République de Février n'était, en réalité, et ne pouvait être qu'une République bourgeoise, que, d'autre part, le Gouvernement provisoire, sous la pression directe du prolétariat, fut obligé de la proclamer une République *pourvue d'institutions sociales*, que le prolétariat parisien était encore incapable d'aller au delà de la République bourgeoise autrement *qu'en idée, en imagination*, que partout où il passait réellement à l'action, c'était au service de cette dernière qu'il agissait; que les promesses qui lui avaient été faites devenaient un danger insupportable pour la nouvelle République et que toute l'existence du Gouvernement provisoire se réduisait à une lutte continuelle contre les revendications du prolétariat.

Dans l'Assemblée nationale, c'était la France tout entière qui s'érigeait en juge, du prolétariat parisien. Elle rompit aussitôt avec les illusions sociales de la révolution de Février, elle proclama carrément la *République bourgeoise* et rien que la République bourgeoise. Elle exclut aussitôt de la commission exécutive qu'elle nomma, les représentants du prolétariat : Louis Blanc et Albert; elle rejeta la proposition d'un ministère spécial du Travail, elle accueillit par une tempête d'applaudissements la déclaration du ministre Trélat : « Il ne s'agit plus que de ramener le travail à ses anciennes conditions. » (pp. 37-38)

Des troubles éclatent en province.

27 avril

A **Rouen**, une protestation ouvrière contre le résultat des élections¹ dégénère en une véritable insurrection que la garde natio-

Ce sont les premières victimes depuis février.

Dans son édition du 30 avril, le journal *La Ré-*

¹ Et pour manifester les craintes (justifiées) que ces résultats n'entraînent la suppression des ateliers nationaux mis en place à Rouen par Frédéric Deschamps, le commissaire du gouvernement provisoire nommé par Ledru-Rollin.

nale va réprimer dans le sang¹. Les incidents de Rouen préfigurent la prochaine insurrection parisienne du 23 juin.

forme écrit : « La réaction est arrivée à ses fins. Elle a séparé la nation en deux camps : elle a établi entre deux classes de citoyens la ligne de démarcation que la révolution de février avait effacée. La lutte entre la bourgeoisie et le prolétariat recommence² ».

Pour sa part, Blanqui fera placarder le 2 mai une adresse au gouvernement provisoire qui dénonce la violence répressive de la garde bourgeoise de Rouen et réclame justice³.

A **Limoges**, un nouveau conseil municipal est formé sous la pression des ouvriers qui protestent contre les irrégularités du scrutin. Ils désarment la garde nationale bourgeoise et dirigent la ville en collaboration avec le commissaire du gouvernement. Il faudra deux semaines au pouvoir pour reprendre le contrôle de la ville (et se livrer à une sévère répression).

27 avril

Abolition de l'esclavage dans les colonies françaises. Le décret est rédigé par Victor Schœlcher (qui présidait la commission mise en place dès le 4 mars)

Il faudra attendre un mois pour que le décret d'application parvienne à la Guadeloupe. La Réunion devra attendre le mois de décembre. Les colons recevront des indemnités calculées sur le prix de marché d'un esclave.

Mai 1848

04.05.48

Séance d'ouverture de **l'Assemblée constituante** qui proclame solennellement **la deuxième République.**

Elle se réunit sous le coup des événements de Rouen et fait apparaître une majorité hostile au socialisme. Les royalistes se groupent autour d'Odilon Barrot. La gauche républicaine siège dans les travées hautes de la partie gauche de l'hémicycle, d'où le nom de *Montagnards*, une appellation manifestement surfaite si l'on compare la nouvelle Assemblée avec celle de 1791.

06.05.48

La réunion du club de Raspail, la *Société des Amis du peuple*, adopte une pétition en faveur de la Pologne. Elle mandate son président pour aller porter le texte « à la barre de l'Assemblée nationale ».

08.05.48

L'idée d'une manifestation en faveur de la

Le même jour, à l'Assemblée nationale, Barbès

¹ Dans ses *Mémoires*, Odilon Barrot saluera comme « un acte de courage civil, beaucoup trop rare dans notre France » la décision du Procureur général Sénard de donner « l'ordre à l'autorité militaire de commencer le feu » (*Mémoires*, volume 2, page 148 de l'édition numérisée par Gallica).

² Cité par Suzanne Wassermann, *Les clubs de Barbès et de Blanqui en 1848*, Cornély et Cie éditeur, Paris 1913, page 151 de l'édition numérisée par Gallica.

³ On y lit : « Citoyens, la contre-révolution vient de se baigner dans le sang du peuple. Justice, justice immédiate des assassins ! Depuis deux mois la bourgeoisie royaliste de Rouen tramait dans l'ombre une Saint-Barthélemy contre les ouvriers. Elle avait fait de grands approvisionnements de cartouches. L'autorité le savait. Des paroles de mort éclataient çà et là, symptômes précurseurs de la catastrophe : il faut en finir avec ces canailles ! (...) Citoyens du gouvernement provisoire, d'où vient que, depuis ces deux mois, les populations ouvrières de Rouen et des vallées environnantes n'avaient pas été organisées en gardes nationales ? D'où vient que l'aristocratie possédait seule l'organisation et les armes ? D'où vient qu'au moment de l'exécution de son affreux complot elle n'a rencontré devant elle que des poitrines désarmées ? (...) Ils avaient soif d'une sanglante revanche, ces sicaires de la dynastie déchue ! Il leur fallait un massacre d'avril pour consolation d'un second juillet ! Leur attente n'a pas été longue. (...) Ce sont bien les mêmes bourreaux et les mêmes victimes ! D'un côté, des bourgeois forcenés, poussant par derrière au carnage des soldats imbéciles qu'ils ont gorgés de vin et de haine ; de l'autre, de malheureux ouvriers sans défense sous la balle et la baïonnette des assassins ! (...) On ne s'est pas battu, vous le savez bien ! On a égorgé ! (...) Serait-ce qu'à vos yeux, comme à ceux des rois, le sang du peuple n'est que de l'eau bonne à laver de temps en temps des rues trop encombrées ? (...) allez voir, étendus sur les dalles de vos hôpitaux, sur la paille des mansardes, ces cadavres de femmes égorgées, le sein troué de balles bourgeoises, ce sein, entendez-vous, qui a porté et nourri les ouvriers dont la sueur engraisse les bourgeois ! Les femmes du peuple valent les vôtres et leur sang ne doit pas, ne peut pas rester sans vengeance ! (...) » (Auguste Blanqui, *Textes choisis*, Editions sociales, « Les classiques du Peuple », Paris 1971, page 98)

Pologne est débattue au *Club centralisateur* (qui avait succédé au *Club des Clubs* après les élections).

intervient pour réclamer justice après les tueries de Rouen et exiger une commission d'enquête. Il est conquis et doit subir la réplique d'Antoine Sénard qui justifie la répression.

10.05.48

Création d'une Commission Exécutive de cinq membres (on pense au Directoire de 1795) qui remplace le Gouvernement provisoire : elle comprend Alphonse de Lamartine, François Arago (qui en est le président), Ledru-Rollin (repris in extremis, sur l'insistance expresse de Lamartine¹, il est en position fautive entre vainqueurs et vaincus ; il perd du reste le ministère de l'intérieur), Louis Antoine Garnier-Pagès et Pierre Marie de Saint-Georges. Louis Blanc et Albert en sont exclus et cette éviction est significative du climat de réaction antisocialiste et anti-ouvrière qui domine. La Commission siègera jusqu'au 24 juin.

Cette Commission travaille en collaboration avec des ministres de type classique, dont Adolphe Crémieux à la Justice, Ferdinand Flocon au commerce et Eugène Cavaignac à la guerre. Ces ministres appartiennent pour la plupart au « parti » du *National* dont Marrast, qui reste maire de Paris, prend la direction.

Le même jour, Louis Blanc redit sa proposition de créer un *Ministère du Travail et du Progrès*. Dans la nouvelle situation créée par l'élection de l'Assemblée nationale, on ne peut poursuivre, affirme-t-il, sans instituer un véritable ministère doté de moyens d'action, d'un budget et d'une administration. Après avoir démissionné (en compagnie d'Albert) le 8 mai pour écarter tout soupçon d'ambition personnelle, il dépose donc devant l'Assemblée le projet de créer un Ministère du progrès. Son argument demeure d'en appeler à la puissance publique pour accomplir les transformations sociales. La proposition est repoussée à la quasi unanimité. On se contente de commander une enquête sur la condition ouvrière confiée à un certain « Comité des Travailleurs » dominé par la personnalité du légitimiste Alfred de Falloux.

A vrai dire, l'intervention de Louis Blanc est minimaliste. Son propos à la tribune est davantage centré sur lui-même (en défense de son action à la Commission du Luxembourg) que sur le détail de sa proposition². Son argument se réduit à indiquer la nécessité d'une intervention de l'Etat dans le domaine des relations économiques et sociales, au risque, prévient-il, de « marcher à l'abîme » et de s'exposer aux violences d'une « révolution de la faim³ ».

11.05.48

Les délégués du Luxembourg publient une déclaration qui annonce leur refus de participer à la seconde de fête de la Concorde qui était programmée pour le dimanche 14 mai.

Ils justifient leur décision par le refus de l'Assemblée nationale dans sa séance du 10 mai de constituer le ministère du travail et du progrès que réclamait Louis Blanc⁴.

12.05.48

Une assemblée de 500 à 600 clubistes se réunit à midi chez Dourlans⁵ sous la présidence de Huber : on y décide que la manifestation en faveur de la Pologne se déroulera sans armes le 15 mai, qui était le

Le 10 mai 1848, le député d'origine polonaise Louis Wolowski (récemment élu en avril) avait déposé devant l'Assemblée nationale une pétition émanant des révolutionnaires polonais qui sollicitaient la protection de la république fran-

¹ Qui le récompense assurément pour avoir battu le rappel de la garde nationale le 16 avril.

² Parlant des interruptions souvent insultantes que doit subir Louis Blanc, Hippolyte Castille a ce mot cruel : « Des interpellations venimeuses venaient s'enfoncer comme des flèches empoisonnées dans le cœur de ce petit homme obstiné à frapper les astres de son front », *Histoire de la deuxième République*, Paris 1855, tome 2, page 275 de l'édition numérisée par Gallica.

³ Une anecdote significative de l'isolement politique de Louis Blanc sur cette question de l'intervention de l'Etat : il est suivi à la tribune par le député Henri Peupin qui de présente comme un ouvrier (il était horloger) et même comme un ancien délégué de la Commission du Luxembourg (il est issu de la rédaction de l'*Atelier*) ; or après avoir ironisé sur l'inertie bien connue des ministères, il affirme, sous les applaudissements de la droite que le seul ministère du progrès efficace ne peut être que le Ministère de Travaux publics. « Une longue et universelle approbation » ponctue son discours. (*Compte rendu des séances de l'Assemblée nationale législative*, volume 1, pp. 108-110.) A vrai dire, Peupin s'associera systématiquement aux votes de la droite, jusqu'à son ralliement à Louis Bonaparte.

⁴ La même décision est prise par l'association des détenus politiques. L'organisation de cette fête sera reportée au 21 mai.

⁵ La salle d'un restaurateur de ce nom, une sorte de guinguette, qui accueillait fréquemment les réunions politiques à la barrière de l'Etoile, boulevard Bezons. Elle deviendra la célèbre salle Wagram.

jour prévu pour le débat sur ce sujet à l'Assemblée nationale. Sans armes : il s'agit d'une décision politique importante contre une partie de l'assemblée qui, **dans le contexte de Rouen**, était favorable à une prise d'armes en cas d'agression de la garde nationale

gaise. Le débat sur cette question avait été fixé au 15 mai suivant.

Cette option guerrière n'est pas vue d'un mauvais œil par le droite (par Marrast) qui l'envisage comme une possible dérivatif de la question sociale

Le même jour, on vote **un décret qui interdit aux clubs de venir présenter eux-mêmes leurs pétitions devant l'Assemblée nationale**. L'article 66 du règlement de l'Assemblée nationale de mai 1848 précise que désormais « Toutes les pétitions doivent être rédigées par écrit et signées. Elles sont adressées au Président de l'Assemblée Nationale. Elles peuvent être déposées sur le bureau par un membre de l'Assemblée. Il est interdit de les apporter en personne à la barre. »

Cette interdiction jouera un rôle important dans le déroulement de la manifestation du 15 mai, la volonté de transgresser cet interdit poussant les manifestants à envahir l'enceinte de l'Assemblée nationale. Parmi les exigences de Huber à la tribune de l'Assemblée nationale, ce 15 mai, il y aura celle de voir le peuple (ils sont plus de 100.000 manifestants) défiler « deux à deux » devant les députés.¹⁾

13.05.48

Une première manifestation pour la Pologne (ils sont quelques milliers) se déroule sans incident sur les boulevards, de la Bastille à la Madeleine. Elle aboutit à la remise d'une pétition conformément à la nouvelle procédure. Il faut toutefois noter une intervention agressive de la 2^e légion de la garde nationale, la plus conservatrice². Elle témoigne d'une réelle tension entre le mouvement démocratique et un certain encadrement bourgeois de la garde nationale. Dans le contexte politique de l'insurrection de Rouen, cette attitude de la garde nationale a pu laisser craindre des heurts plus violents lors de la toute prochaine grande manifestation du 15 mai.

La pétition est recueillie par le député Alexis Vavin, militant de la cause polonaise³, le même A. Vavin qui, au titre de liquidateur de l'ancienne liste civile, offrira ce jour-là (ou le 14 mai) à Huber la charge d'intendant du domaine du Raincy qui était une propriété privée de la famille d'Orléans.

Une note de la Commission exécutive préconise de mettre un terme à l'expérience des ateliers nationaux par l'enrôlement militaire des plus jeunes ouvriers, de 18 à 25 ans.

Les suites de l'émeute du 15 mai occulteront un certain temps l'importance de cette décision, l'une des premières du nouvel Exécutif.

14.05.48

Le lendemain, la Commission exécutive diffuse une proclamation solennelle sur la nécessité du maintien de l'ordre. On peut y lire ceci :

Citoyens,

La République est fondée sur l'ordre, elle ne peut vivre que par l'ordre. Avec l'ordre seul vous aurez le travail.

Avec l'ordre seul, la grande question de l'amélioration du sort des travailleurs peut être éclairée et résolue.

Cette vérité, vous l'avez comprise. La France tout entière a applaudi à votre attitude à la fois si résolue et si calme.

Du jour où des manifestations extérieures, résultats inévitables du premier jour d'une révolution, ont cessé, la confiance a commencé à renaître et avec elle le commerce et l'industrie.

Cependant, depuis hier, Paris a revu quelques attroupements qui ont jeté dans les esprits des inquiétudes nouvelles. Paris s'en est étonné, non effrayé.

Citoyens, la République est vivante, le Pouvoir est constitué, le peuple tout entier se meut au sein de l'Assemblée nationale. Le droit et la force sont là; ils ne peuvent pas être ailleurs.

Pourquoi donc des attroupements? Le droit de réunion, le droit de discussion, le droit de

¹ Voir la transcription du procès de Versailles (séance du 10 octobre 49) dans le *Journal de Toulouse*. La collection complète du journal a été numérisée par la *Bibliothèque de Toulouse* et se trouve accessible sur site de Rosalis.

² Cette attitude donnera lieu à des protestations dans la presse démocratique. (Garnier-Pagès, tome 9, pp. 94-95)

³ Fait significatif : lorsqu'au début de la séance de l'Assemblée nationale du samedi 13 mai, il demandera à lire la pétition, cela lui sera refusé au nom du règlement. (Compte rendu des séances de l'Assemblée nationale Paris 1849, tome 1, page 153 de l'édition numérisée par Google)

pétition sont sacrés; ne les compromettez pas par des agitations extérieures et imprudentes qui ne peuvent rien ajouter à leur force.

Citoyens, la tranquillité publique est la garantie du travail, la sauvegarde de tous les intérêts; la Commission du Pouvoir exécutif, convaincue que toute excitation à dès manifestations illégales où insensées tue le travail et compromet l'existence du peuple, saura maintenir avec vigueur et partout la tranquillité menacée.

La Commission, pour l'accomplissement de ce devoir, fait appel à tous les hommes sincèrement républicains; elle compte sur cet excellent esprit de la population parisienne¹ qui a jusqu'ici protégé et protégera encore, la révolution aussi bien contre la réaction que contre l'anarchie¹.

Le même jour, protestation des délégués venus de province pour participer à la fête de la concorde remise en raison du refus des organisations professionnelles du Luxembourg (et de l'association des anciens prisonniers politiques²) d'y participer, cela en guise de protestation contre l'accueil réservé par l'Assemblée nationale au discours de Louis Blanc sur la nécessité d'un Ministère du Travail. Ils annoncent leur participation irritée à la manifestation du lendemain³.

Dans les milieux de la gauche républicaine, à l'exception du *Club Centralisateur* de Huber, c'est partout la réserve qui domine. On craint manifestement de tomber dans un guet-apens. Blanqui tempore et Barbès manifeste carrément son hostilité au projet. Après une réunion chez Louis Blanc, il fait placarder le 14 au soir une affiche annonçant que son club ne participera pas⁴. De son côté, Proudhon fait paraître dans son journal *Le représentant du peuple* une mise en garde contre la manifestation.

Le report de cette fête de la Concorde est un signe tangible de l'écart qui se creuse entre d'une part, le mouvement populaire républicain, celui des clubs et des corporations ouvrières et d'autre part, le nouveau pouvoir de l'Assemblée nationale.

De son côté, Huber écrit à Marrast pour le prier de ne pas se méprendre sur le sens de la manifestation du lendemain et surtout de ne pas battre le rappel de la garde nationale : « il y aurait une collision terrible, sanglante peut-être, et, quel qu'en fût résultat, la cause de la république serait compromise (...) Si par une manifestation armée de la garde nationale, le gouvernement nous contestait le droit de pétition, alors, malgré mes efforts, je serais impuissant à maîtriser l'indignation ; il s'ensuivrait une lutte inévitable et il y aurait une horrible boucherie comme à Rouen⁵. ».

La journée du 15 mai

Dans la matinée du 15 mai se déroule la manifestation convoquée à l'initiative du *Club centralisateur*, qui avait succédé au *Club des Clubs* et que présidait Aloysius Huber. Le mot d'ordre est de réclamer que la France lève une armée pour rétablir la souveraineté de la Pologne (dans ses frontières de 1172, dit la pétition): la manifestation qui réunit entre 50 et 100.000 participants prend soudain une tournure insurrectionnelle et aboutit à un envahissement de l'Assemblée nationale où la question devait être débattue⁶. Raspail s'empare en premier de la tribune et lit une vigoureuse pétition en faveur d'une intervention armée de la France⁷ : « le de-

Louis Blanc est aussitôt pressé par ses collègues de s'adresser aux manifestants : il ne manque pas de les exhorter au respect de l'ordre et de la souveraineté de l'Assemblée. Mais il n'est pas entendu.

Les manifestants exigent de l'Assemblée une délibération par acclamation et le vote immédiat d'un décret qui satisfasse leurs revendications. En fin de compte, Huber (qui se remet d'un évanouissement de près d'une demi-heure) proclame la dissolution immédiate de l'Assemblée nationale et annonce la constitution à l'Hôtel de Ville d'un nouveau gouvernement.

Barbès se dirige vers l'Hôtel de Ville où, pratiquement seul (il n'est suivi que d'Albert et ceux qui l'accompagnent ne sont plus que quelques

¹ Ernest Duquai, *Les grands procès politiques. Les accusés du 15 mai 1848 : Albert, Barbès, Blanqui, Raspail, Louis Blanc, ... etc.*, Paris 1869, pp. 1 et 2 de l'édition numérisée par Gallica. L'ouvrage reproduit en annexe, page 209, le compte rendu par le *Moniteur* des événements du 15 mai à l'Assemblée.

² Voir l'affiche dans « Curiosités révolutionnaires, les affiches rouges)

³ Garnier-Pagès, volume 9, op.cit., pp. 108-109. Garnier note que l'agitation des délégués est telle qu'elle menace de tourner à l'émeute.

⁴ Cf. L. Blanc, tome 2, page 814. Garnier-Pagès, tome 9, page 121

⁵ Garnier-Pagès, tome 9, page 113

⁶ Sur une question de l'économiste Louis Wolowski. On trouvera le récit officiel de l'évènement dans le *Moniteur* du 18 mai 1848 aux pages 209-229 de l'ouvrage d'Ernest Duquai.

⁷ Pourquoi Raspail ? Il se trouve que la pétition du Club centralisateur avait été égarée et que, sur le conseil de Huber, on avait demandé à Raspail de lire la pétition votée au sein de son propre club.

voir d'un peuple libre, déclare-t-il, est de voler au secours de tout peuple opprimé », car « la loi de la fraternité n'est pas une loi nationale, mais humanitaire ». Ajoutant que « notre jeune armée, honteuse de son inactivité, impatiente de nobles et saintes victoires, n'attend qu'un signe de la patrie pour aller renouveler les prodiges de l'Empire au profit de la liberté de tous », il conclut en exigeant que « la cause de la Pologne soit confondue avec celle de la France » et que soit décidée une immédiate mobilisation de l'armée.

Blanqui (qui était plutôt défavorable à l'organisation de cette manifestation) est ensuite appelé à la tribune dans une ambiance survoltée. Il intervient sur la question de la Pologne, bien sûr, mais il revient surtout sur les événements de Rouen en exigeant qu'on mette un terme à la répression et qu'on libère les prisonniers. Il déclare : « Le peuple demande aussi que vous pensiez à sa misère (...) le peuple réclame de l'Assemblée nationale qu'elle s'occupe instamment, sans désemparer d'une manière continue de rétablir les moyens de travail, de donner de l'ouvrage et du pain à ces milliers de citoyens qui en manquent aujourd'hui ». Il est bruyamment soutenu par ceux qui réclament la création d'un Ministère du travail et du progrès.¹ Barbès (qui est le seul à siéger comme député et qui s'est joint aux manifestants) prend à son tour la parole. Il renchérit et demande un impôt d'un milliard sur les riches. Le tumulte est à son comble.

Cette journée laisse penser à **une provocation policière** : la facilité avec laquelle les émeutiers envahissent l'Assemblée nationale permet de suspecter un complot destiné à piéger l'extrême gauche blanquiste³.

En tout cas, cet événement marque le véritable début de la réaction qui aboutira à la répression de juin.

La Commission exécutive écarte des fonctions importantes des républicains modérés susceptibles de sympathiser avec les forces de gauche : Caussidière (à qui on reproche son inaction) est poussé à la démission et le corps des Montagnards est dissous ; à la présidence de la Chambre, Buchez est remplacé par Antoine Sénard, l'homme qui a réprimé les manifestations ouvrières de Rouen. La commission du

commence une vague d'arrestations. Lamartine et Ledru-Rollin font arrêter Blanqui, Barbès, Raspail, Cabet, Sobrier et Albert. Ces arrestations s'accompagnent souvent d'une dévastation des domiciles privés : c'est le cas chez Cabet et Sobrier. Les dirigeants de l'extrême gauche seront condamnés en mars 1849 à de lourdes peines par une juridiction d'exception : la Haute Cour de Bourges. Louis Blanc sera bientôt poursuivi à son tour. Le mouvement populaire perd

centaines), il s'applique à composer une nouvelle direction politique associant pêle-mêle Albert, Louis Blanc, Ledru-Rollin, Huber, Thoré, Raspail, Cabet, Pierre Leroux et lui-même². Dans la foulée, il lance un ultimatum de guerre aux gouvernements allemand et russe s'ils ne reconstituent pas la Pologne sur le champ. Après plusieurs heures, les gardes nationaux rétablissent l'ordre aussi bien à l'Assemblée nationale qu'à l'Hôtel de Ville. Entre 16 et 17 heures 30, tout est dit : les insurgés présents à l'Hôtel de Ville sont arrêtés, dont Barbès et Albert. Ce sont plus de 400 arrestations qui auront lieu dans la soirée.

¹ Tocqueville a laissé une description très vivante de cet événement. A propos de Blanqui, il écrit : « C'est alors que je vis paraître, à son tour, à la tribune un homme que je n'ai vu que ce jour-là, mais dont le souvenir m'a toujours rempli de dégoût et d'horreur ; il avait des joues hâves et flétries, des lèvres blanches, l'air malade, méchant et immonde, une pâleur sale, l'aspect d'un corps moisi, point de linge visible, une vieille redingote noire collée sur des membres grêles et décharnés ; il semblait avoir vécu dans un égout et en sortir ; on me dit que c'était Blanqui. Blanqui dit un mot de la Pologne ; puis, tournant court du côté des affaires intérieures, demande vengeance de ce qu'il appelait les massacres de Rouen, il rappelle avec menace la misère dans laquelle on laissait le peuple et se plaint des premiers torts de l'Assemblée envers celui-ci. Après avoir ainsi animé son auditoire, il revient à la Pologne et réclame, comme Raspail, un vote immédiat. » (*Souvenirs*, Calmann-Lévy, 1893, page 181 de l'édition numérisée par Wikisource)

² On peut lire à la fin du tome 2 de *L'Histoire de la deuxième République* par Hippolyte Castille un inventaire des pièces trouvées à l'Hôtel de ville. Signe de la confusion : le nom de Cavaignac s'y trouve, au titre de Ministre de la Guerre (op.cit., page 388)

³ Une thèse soutenue par Henri Guillemin (*1848, la première résurrection de la république*, op.cit., chapitre IX, pp. 327-352). Nous revoyons sur ce point à la « note sur le 15 mai » du présent fascicule.

Luxembourg est supprimée ainsi que sont interdits les clubs les plus importants : La *Société républicaine centrale* de Blanqui et le *Club des Amis du Peuple* de Raspail. On ferme les autres salles disponibles aux clubs et l'on interdit en même temps tout rassemblement public, empêchant ainsi la tenue de quelque réunion politique.

Les journaux de la réaction multiplient les provocations et entretiennent un climat répressif qui impose aux forces républicaines d'adopter une attitude très défensive. La bourgeoisie cherche l'incident pour « en finir » militairement avec ce qu'elle ressent comme une menace sur ses intérêts de classe.

sa direction politique pour peu qu'il en ait jamais eu une.

Dans *Les Luttes de classes en France*, Marx écrit :

Le prolétariat précipita la décision, lorsque, le 15 mai, il envahit l'Assemblée nationale, tentant vainement de reconquérir son influence révolutionnaire sans autre résultat que de livrer ses chefs énergiques aux geôliers de la bourgeoisie. *Il faut en finir!* Par ce cri, l'Assemblée nationale donnait libre cours à sa résolution de contraindre le prolétariat au combat décisif. La Commission exécutive promulgua une série de décrets provocants, comme l'interdiction des attroupements, etc. Du haut de la tribune de l'Assemblée nationale constituante, les ouvriers furent directement provoqués, injuriés, persiflés. Mais, comme nous l'avons vu, les *ateliers nationaux* offraient un but à l'attaque proprement dite, Ce sont eux que l'Assemblée constituante désigna d'un geste impérieux à la Commission exécutive qui n'attendait que le moment d'entendre son propre projet devenir un ordre de l'Assemblée nationale. (page 38)

16.05.48 Suppression de la Commission du Luxembourg.

17.05.48 Le ministre des finances Charles Duclerc dépose un projet de loi visant le rachat des compagnies de chemin de fer pour y employer les ouvriers des ateliers nationaux. Le pouvoir perçoit bien en effet que l'occupation de la masse des chômeurs dans le cadre des ateliers, tels qu'organisés, conduit à l'impasse. Il s'agit de relancer le dispositif en le centrant plus expressément sur la construction des chemins de fer.

Ce projet va précipiter l'attaque de la droite royaliste contre les ateliers nationaux à travers notamment le Comité des finances qu'elle domine.

Cavaignac devient ministre de la Guerre en remplacement d'Arago

21.05.48 Se déroule ce jour-là une **fête de la concorde** prévue de longue date¹. L'événement qui devait dépasser en ampleur la fête du 20 avril donne lieu à une manifestation grotesque, non seulement dans le caractère pompeux des symboles mis en scène mais surtout dans le contraste entre une prétendue liesse officielle et la gravité de la rupture sociale qui vient de se produire.

22.05.48 L'Assemblée nationale prend la décision de recouvrer **l'impôt des 45 centimes** qui avait été voté le 16 mars par le Gouvernement provisoire, mais dont l'application avait été différée. Cet impôt va provoquer une résistance très vive de la paysannerie dont la République perd le soutien. Cela

¹ Elle devait se tenir le 14 mai et avait été différée en raison du refus des délégations du Luxembourg d'y participer.

comptera dans le succès de Louis Bonaparte lors des prochaines élections du 4 juin.

- 24.05.48 Ulysse Trélat, le ministre des Travaux publics, propose un décret de dissolution des Ateliers nationaux¹. Emile Thomas refuse de disperser les ouvriers et se trouve aussitôt démis puis déporté à Bordeaux.
- 29.05.48 C'est le légitimiste comte de Falloux qui mène l'offensive contre les ateliers nationaux dès le 29 mai.
- 31.05.48 **Louis Blanc est mis en accusation** par le procureur général de la République, Portalis qui demande à l'Assemblée le droit d'entamer des poursuites contre lui. Une commission est mise en place, avec Jules Favre pour rapporteur. Le vote est prévu pour le 3 juin. Or ce jour là, malgré les manœuvres de Sénard qui veut précipiter une décision, malgré le vote de la commission en faveur des poursuites et malgré les atermoiements de Marrast³, Louis Blanc est disculpé (grâce notamment à une lettre que Barbès adresse du donjon de Vincennes au bureau de l'Assemblée nationale, et dans laquelle il assume des actions imputées à Louis Blanc, entre autre d'avoir pris la parole pour féliciter les manifestants d'avoir reconquis leur droit de porter leurs pétitions devant l'Assemblée). Il n'est toutefois mis hors cause que par une courte majorité de 369 voix contre 337. Le 25 août, il sera de nouveau mis en accusation, la chambre décidant ce jour-là d'autoriser les poursuites. Il s'enfuira la nuit même vers l'Angleterre.
- 4 et 5 juin **Elections complémentaires**⁴ qui renforcent la tendance à droite : Thiers est élu, ainsi que le général Changarnier et le banquier Goudchaux.
- En mai les ouvriers des ateliers nationaux sont au nombre de 115.000. Le désœuvrement de ces travailleurs livrés à eux-mêmes est manifeste. Les rassemblements en soirée sur les boulevards, sortes de clubs en rue, permettent la diffusion d'une intense propagande bonapartiste², mais favorisent aussi un rapprochement avec les délégués du Luxembourg, ce qui ne manque pas d'inquiéter le pouvoir. La perspective des élections partielles du 4 juin ajoute bien sûr un thème d'agitation, en particulier en faveur de la candidature de Bonaparte ainsi qu'en témoignent les rapports de police. La tension sociale devient de plus en plus palpable.
- Ces élections font surtout apparaître la **popularité de Louis-Napoléon Bonaparte**, « un fétiche impérial », selon l'expression de George Sand⁵. Ce succès sera aussitôt relayé par la poursuite d'une intense propagande⁶. A gauche, par contre, à Paris, Proudhon est élu, ainsi que Pierre Leroux, Caussidière et Lagran-

¹ Pour le détail, nous renvoyons à la note du présent fascicule « La fin des ateliers nationaux, chronique d'une dissolution »

² Henri Guillemin observe à propos de cette propagande que « dès la fin de mai et les premiers jours de juin, c'est une nuée d'agents qu'on voit à l'œuvre », ajoutant : « tout se passe comme si s'étaient ouvertes, soudain, les vannes d'un mystérieux Pactole où s'alimentent les feuilles pour la plupart provocatrices et forcenées (op.cit., page 368).

³ Lequel doit en fin de compte reconnaître qu'il s'est trompé en pensant que Louis Blanc était présent à l'Hôtel de ville (séance du 3 juin, page 613)

⁴ Le 23 avril, plusieurs députés avaient été élus dans plusieurs départements et avaient dû choisir lequel ils souhaitaient représenter. Les élections complémentaires étaient organisées dans le but de pourvoir les sièges restés vacants.

⁵ Lettre à Arago du 22.09.48.

⁶ Une propagande soutenue, note H. Guillemin, par des moyens financiers si importants qu'ils sont d'origine suspecte (op.cit., page 368). Nous renvoyons sur le sujet à l'ouvrage de Robert Pimienta, *La propagande bonapartiste en 1848*, Chez Corlény et Cie éditeurs, Paris 1911 (numérisé par Google).

ge. Election aussi de Victor Hugo (qui, à cette époque, siège à droite de l'assemblée¹).

L'élection de Louis-Napoléon Bonaparte ne va pas manquer de susciter l'inquiétude de la Commission exécutive qui, dans le contexte de l'agitation bonapartiste à Paris, va même jusqu'à craindre un coup de force armé. Elle donne l'ordre aux préfets de faire arrêter Louis-Bonaparte (qui réside à Londres) sitôt qu'il met le pied sur le territoire français².

6.06.48 Buchez quitte la présidence de l'Assemblée. Il sera remplacé le lendemain par Sénard, avec Marrast pour vice-président.

7.06.48 L'agitation se généralise parmi les travailleurs des ateliers. Les tensions sociales deviennent de plus en plus voyantes sous toutes les formes : manifestations, diffusion de propagande, grèves. Une loi de maintien de l'ordre est votée dans l'urgence interdisant tout attroupement.

Elle stipule dans son premier article que « Tout attroupement armé formé sur la voie publique est interdit » mais aussi, dans le même premier article, qu'« Est également interdit, sur la voie publique, tout attroupement non armé qui pourrait troubler la tranquillité publique ». Il s'agit d'une atteinte directe au droit de réunion. La décision est suffisamment grave pour que la Commission exécutive se sente obligée de la justifier par une proclamation qui dénonce l'action anti-républicaine d'obscurs agitateurs.

9.06.48 Devant le risque d'un noyautage bonapartiste, la *Société des Droits de l'Homme* décide d'ajourner sine die le *Banquet à 25 centimes* pour lequel une intense propagande républicaine avait cependant été déployée.

Ce banquet devait se tenir le 14 juillet dans le bois de Vincennes, non loin de la citadelle où se trouvaient les condamnés du 15 mai.

12 et 13 juin La réunion de l'Assemblée nationale donne lieu à de longs et âpres débats sur l'admission de Louis-Napoléon Bonaparte. La commission exécutive par la voix de Lamartine recommande de prononcer l'invalidation de l'élection de Bonaparte. Une commission est nommée avec Jules Favre pour rapporteur : l'Assemblée nationale conclut le lendemain 13 juin à la recevabilité de l'élection de Louis Bonaparte³. Le vote est obtenu par une alliance de la droite républicaine et des royalistes de la rue de Poitiers. La défaite est sévère pour la Commission exécutive qui envisage même de remettre sa démission collective, une manière, plaident Lamartine et Ledru-Rollin, d'alerter sur le danger bonapartiste⁴.
Le journal *La Réforme* écrit : « Encore une journée fatale, encore un vote qui frappe la République et la Révolution, sa mère⁵ »

Contre l'avis de Lamartine et de Ledru-Rollin, Louis Blanc⁶ plaide pour la recevabilité de l'élection car trembler pour la République, affirme-t-il, « c'est l'outrager⁷ ». Elle ne doit pas craindre « les prétendants⁸ » : « ne grandissez pas les prétendants par l'éloignement ; il nous convient de les voir de près, parce qu'alors nous les mesurerons mieux¹ ». Mais à côté de ces effets de rhétorique républicaine, Louis Blanc formule une observation quasi prémonitoire sur les futurs travaux de la constituante. « Et voulez-vous empêcher Louis Bonaparte d'arriver jamais comme président de votre République ? », interroge-t-il. Sa réponse : « Vous avez pour cela un moyen bien simple, et sur lequel j'appelle vos méditations : vous n'avez qu'à inscrire dans la Constitution que vous allez faire (...) l'article que voici : « Dans la République française, fondée le 24 février 1848, il n'y a pas de président ». Faites cet article : vous tuez la candidature du citoyen Louis Na-

¹ Il avait voté pour la régence de la duchesse d'Orléans et avait décliné la proposition de Lamartine de gérer le sous-secrétariat d'Etat à l'instruction publique. L'ancien pair de France sous Louis-Philippe était alors manifestement un « républicain du lendemain ».

² Garnier-Pagès, tome 10, page 192

³ Le débat donne lieu le 12 juin à une manifestation tumultueuse, presque une émeute, des bonapartistes devant le Palais Bourbon et sur la place de la Concorde. Les incidents se répètent le lendemain 13 juin.

⁴ Le débat au sein de la Commission exécutive sera tranché en faveur de son maintien par un vote de 13 voix contre 5 (Garnier-Pagès, tome 10, page 309).

⁵ Cité par Garnier-Pagès, tome 10, page 286.

⁶ Lequel venait d'être mis en accusation par une grande partie de ses collègues pour sa prétendue complicité avec les manifestants du 15 mai.

⁷ Nous référons aux pages 829-836 du *Compte rendu* (tome 1)

⁸ A savoir, dans le vocabulaire politique de l'époque, ceux qui prétendaient au nom de leurs prérogatives royales (légitimistes et orléanistes) ou impériales s'imposer à la nation. La candidature de Louis Bonaparte devait-

poléon² ».

14.06.48 Bonaparte est élu, mais dans une lettre publique datée du 14 juin à Londres et adressée à Sénard, il déclare son intention de ne pas siéger.

Il écrit : « Je n'ai pas recherché l'honneur d'être représentant du peuple, parce que je savais les soupçons injustes dont j'étais l'objet; je rechercherais encore moins le pouvoir. Si le peuple m'impose des devoirs, je saurai les remplir³; mais je désavoue tous ceux qui me prêteraient des intentions ambitieuses que je n'ai pas. Mon nom est un symbole d'ordre, de nationalité et de gloire, et ce serait avec la plus vive douleur que je le verrais servir à augmenter les troubles et les déchirements de la patrie. Pour éviter un tel malheur, je resterais plutôt en exil; je suis prêt à tous les sacrifices pour le bonheur de la France⁴ ».

Cette lettre sera suivie d'une seconde, datée du 15 juin que le président Sénard lit à la tribune au début de l'assemblée du 16 juin. Elle confirme la précédente mais sur un ton plus arrogant, allant même jusqu'à « déposer sa démission ». On peut y lire en effet : « J'étais fier d'avoir été élu représentant du peuple à Paris et dans trois autres départements. C'était à mes yeux une ample réparation pour trente années d'exil et six ans de captivité. Mais les soupçons injurieux qu'a fait naître mon élection, mais les troubles dont elle a été le prétexte, mais l'hostilité du Pouvoir exécutif, m'imposent le devoir de refuser un honneur qu'on croit avoir été obtenu par l'intrigue. Je désire l'ordre et le maintien d'une République sage, grande, intelligente; et puisque involontairement je favorise le désordre, je dépose, non sans de vifs regrets, ma démission entre vos mains.⁵ ».

15.06.48 Violente intervention à l'Assemblée nationale de **Goudchaux** contre les ateliers nationaux. « **Il faut, déclare-t-il, que les ateliers nationaux disparaissent, je dis le mot, en leur entier** ; il faut que les ateliers nationaux disparaissent à Paris d'abord, en province aussi ; il ne faut pas qu'ils s'amoindrissent, entendez-le bien, il faut qu'ils disparaissent⁶ ».

19 et 20 juin L'Assemblée débat de la question des ateliers nationaux dans un climat de tension accrue en raison des débats sur l'élection de Louis Bonaparte et de l'agitation en ville.

21.06.48 La Commission exécutive met en application sa décision du 13 mai d'intégrer dans l'armée les jeunes ouvriers célibataires des ateliers nationaux de 18 à 25 ans (on en

En vérité, la destination prévue pour les premiers déplacements n'est autre que la Sologne, une région de marais que les travailleurs ne sont pas loin de considérer, selon l'expression

elle être considérée comme celle d'un prétendant ou d'un élu de la république? La question était au centre des débats.

¹ Une observation amusante quand on connaît la petite taille de Louis Blanc (non moins que celle de Louis-Bonaparte, du reste, dont une fiche signalétique de la police indique qu'il mesurait 1m60).

² Le script de l'Assemblée note : « Rires et bruit ».

³ Dans sa lettre de remerciement à ses électeurs, datée du 11 juin et publiée par la presse bonapartiste, il utilisait la même expression : « Votre confiance m'impose des devoirs que je saurai remplir » (cité par Garnier-Pagès, page 317).

⁴ *Compte rendu des séances de l'Assemblée nationale législative*, Imprimerie de l'Assemblée nationale, Paris 1849, tome 1 (du 4 mai au 16 juin), page 893 de l'édition numérisée par Google. Cette déclaration soulève dans l'Assemblée une tempête d'interventions diverses.

⁵ *Compte rendu*, pp. 686-687

⁶ *Compte rendu des séances de l'Assemblée nationale législative*, op.cit., page 884 de l'édition numérisée par Google.

visage de les envoyer en Algérie) et d'éloigner les autres en province. Les chômeurs « employés » dans les ateliers nationaux atteignent à cette époque le nombre de quelque 115.000.

de François Pardigon, comme une « Sibérie française¹ ».

jeudi,
22.06.48

Le décret est publié au Moniteur du 22 juin. Dès le matin, diverses colonnes de manifestants sillonnent les quartiers populaires de la ville répétant le slogan « On n'part pas ! ». Elles convergent vers la place du Panthéon (c'est là que se faisait chaque soir la paie des ouvriers des ateliers nationaux) avant de se diriger, sous la direction de Louis Pujol, vers le Luxembourg. Marie reçoit les délégués avec arrogance et brutalité² et il menace d'employer la force. Pujol rend compte de l'échec et donne un ordre de rassemblement pour 18 heures sur la place du Panthéon. De nouvelles colonnes d'ouvriers parcoururent les rues pendant toute la soirée, invitant à la résistance.

Le soir même, la Commission exécutive prend deux décisions importantes: d'une part, elle donne l'ordre au Ministre de l'Intérieur, Recurt, d'arrêter sans délai Pujol et 56 de ses délégués ; d'autre part, elle donne l'ordre au ministre de la Guerre, Cavaignac, d'occuper militairement la place du Panthéon dès 5 heures du matin. Or aucune de ces mesures ne sera exécutée³.

Dans la nuit du 22 au 23 juin les barricades sont dressées dans les quartiers de l'est de Paris. **La bataille de juin commence.** Elle va durer quatre jours.

Parallèlement les factions favorables à l'instauration d'un pouvoir fort sous la direction de Cavaignac⁴ manœuvrent pour forcer la Commission exécutive à donner sa démission. Vers minuit, le député Martin (de Strasbourg) se présente devant la commission exécutive au nom du groupe de Marrast pour l'inviter à confier tous les pouvoirs à Cavaignac. La Commission résiste mais accorde à Cavaignac la direction des opérations militaires.

Dans son journal « La Presse » du 22 juin, Emile de Girardin publie un « Court dialogue » qui donne à lire ceci : « - Il faut que cela aille plus mal encore ! - Pourquoi donc ? - Parce que nous n'avons plus qu'un moyen de garder le pouvoir qui nous échappe... - Quel moyen ?... C'est de rendre nécessaire la dictature du général Cavaignac - Mais c'est un caractère indécis, un esprit faible - Qu'importe, on ne le sait pas, et cette faiblesse a pour correctif 60.000 hommes de troupes à Paris et dans les environs. Nous n'attendons plus que la circonstance ; elle ne se fera pas attendre longtemps⁵ ». De Girardin sera aussitôt jeté en prison le dimanche 25 juin et mis au secret.

Dans Les Luites de classes en France, Marx écrit :

Les ouvriers n'avaient plus le choix : il leur fallait ou mourir de faim ou engager la lutte. Ils répondirent, le 22 juin, par la formidable insurrection où fut livrée la première grande bataille entre les deux classes qui divisent la société moderne. C'était une lutte pour le maintien ou l'anéantissement de l'ordre *bourgeois*. Le voile qui cachait la République se déchirait

On sait que les ouvriers, avec un courage et un génie sans exemple, sans chefs, sans plan commun, sans ressources, pour la plupart manquant d'armes, tinrent en échec cinq jours durant l'armée, la garde mobile, la garde nationale de Paris ainsi que la garde nationale⁶ qui afflua de la province. On sait que la bourgeoisie se dédommagea de ses tranches mortelles par une brutalité inouïe et massacra plus de 3.000 prisonniers. (pp. 38/39)

¹ François Pardigon, op.cit., page 130

² Il agresse les délégués qui accompagnent Pujol en interprétant leur discipline de groupe comme une marque de servilité envers leur chef : « Vous êtes les esclaves de cet homme », leur lance-t-il. (Témoignage d'Arago devant la commission Bauchart, tome 1, page 229)

³ Commission Bauchart, tome 2, page 44.

⁴ Et tout particulièrement « la réunion » (autrement dit la faction) du « Palais-National » autour de Marrast.

⁵ *La Presse*, édition du jeudi 22 juin, N° 4422, fac-similé sur Gallica. Sur son arrestation, voir son *Journal d'un journaliste au secret*, publié en juillet 1848, (l'ouvrage a été numérisé par Google). La *Nouvelle Gazette Rhénane* de Marx et Engels reproduira dans son numéro du 30 juin les deux derniers articles de Girardin avant son arrestation.

⁶ Si cette phase signifie que la totalité de la garde nationale était du côté de la répression, l'affirmation doit être amendée : une partie non négligeable de la garde nationale a choisi le camp de l'insurrection et de nombreuses compagnies bourgeoises ne se sont que très peu mobilisées. Cf. Roger Dupuy, *La Garde nationale*, folio/histoire, Gallimard 2010, pp. 480-481

Les journées de juin

Vendredi
23.06.48

Dès le matin, à 6 heures, une nouvelle réunion de masse se tient sur la place du Panthéon sous la présidence toujours de Pujol. **Le choc à la porte Saint-Denis avec la garde nationale bourgeoise de la Chaussée d'Antin marque le début de l'insurrection.**

La séance de l'Assemblée nationale s'ouvre à 13 heures dans un climat de tension marqué par le déclenchement des combats¹. La majorité insiste toutefois pour qu'on passe sans délai à l'ordre du jour, lequel prévoit, il est vrai, la poursuite du rapport Falloux sur la dissolution des ateliers nationaux². La discussion n'est interrompue que par les nouvelles des combats. Vers 16 heures, Cavaignac (qui a déjà reçu le commandement de toutes les forces armées) se fait toutefois rassurant : « Citoyens, on m'engage à monter à la tribune pour rendre compte à l'Assemblée de ce qui se passe dans la capitale. L'insurrection a commencé dans les faubourgs Saint-Denis et Saint Martin. Des troupes y ont été envoyées. Dans ce moment-ci, ces quartiers ne sont l'objet d'aucune inquiétude ; il n'y a plus rien de sérieux dans ces quartiers-là pour le moment. Il y a d'ailleurs des forces suffisantes pour maintenir l'état de choses actuel³. ». C'est Garnier-Pagès qui intervient ensuite au nom de la Commission exécutive pour dénoncer « ces émeutiers soldés » et rassurer l'Assemblée sur la détermination de la Commission à « en finir avec les agitateurs ».

A gauche, Considerant se livre à une intervention confuse et embarrassée pour

Le mouvement se déclenche sans direction politique. En face, les forces de l'ordre vont mobiliser plus de 50.000 hommes soutenus par l'artillerie. Le fait remarquable, c'est la mobilisation de la bourgeoisie provinciale qui envoie ses troupes à Paris pour combattre l'insurrection ouvrière. Leur renfort sera décisif dans la bataille.

Or ce qui frappe dans l'immédiat, c'est l'inertie du commandement militaire qui se contente de protéger les lieux de pouvoirs : l'Hôtel de Ville, le Luxembourg, l'Assemblée nationale. Contre l'avis de la Commission exécutive, Cavaignac s'abstient d'intervenir pour détruire les barricades à mesure qu'elles sont érigées⁴. Leur construction se poursuit donc pendant toute la matinée sans rencontrer de résistance. Il faut sans doute voir dans cette attitude le mépris du militaire pour les combats de rues qu'il tient pour des opérations de police. Mais son objectif est aussi d'aboutir à un engagement global qui lui assure les conditions d'un succès militaire de grande envergure.

A l'inertie des forces militaires⁵ s'ajoute le basculement dans le camp de l'insurrection des nombreuses compagnies de la garde nationale des quartiers populaires.

A droite, Degoussée dénonce « les journaux anarchistes² » et réclame du pouvoir exécutif

¹ Le député Baune annonce à la tribune que le sang coule à Paris et réclame des explications immédiates de la Commission administrative. En vain : la majorité exige que l'on passe à l'ordre du jour.

² On y débattit aussi et très longuement du rachat des chemins de fer, une question des plus importantes, il est vrai, si l'on pense que Lamartine envisageait de nationaliser ce secteur pour y occuper les ouvriers des ateliers nationaux.

³ Il précise : « La garde mobile, répondant d'une manière digne d'elle à quelques méfiances, se montre aussi animée d'un excellent esprit ». *Compte rendu des séances de l'Assemblée nationale législative*, tome 2, page 174.

⁴ Sur cette divergence entre Cavaignac et la Commission exécutive, nous renvoyons à la déposition de Ledru-Rollin devant la commission Bauchart, tome 1, pp. 312-313. Cavaignac avait par ailleurs reçu l'ordre d'occuper militairement la place du Panthéon avant l'arrivée des manifestants : cet ordre n'a pas été exécuté (déposition d'Arago devant la commission Bauchart, tome 1, page 229) On trouve dans les premières pages du tome 4 de *Questions de mon temps* par Emile de Girardin un violent réquisitoire contre l'attitude de Cavaignac dans les premières heures de la journée du 23 juin (Editions Serrière, Paris 1858, pp. 3-11 de l'édition numérisée par Google). Les premières pages du chapitre 4 consacré par Garnier-Pagès au début de l'insurrection dans le volume 11 de son *Histoire de la révolution 1848* insistent dans le détail à la fois sur les manquements du ministère de la Guerre et sur les conflits parfois violents entre la Commission exécutive et le général Cavaignac. Cavaignac se défendra devant la commission Bauchart en affirmant « qu'il y avait danger à disperser les troupes » (tome 1, pp. 257-258).

⁵ Cette inertie est soulignée par de nombreux observateurs, dont l'ambassadeur anglais à Paris, le marquis de Normanby qui note dans son journal, à la date du 23 juin : « Il y aura certainement lieu de soumettre à une grave enquête les hommes qui sont au pouvoir et à demander pourquoi il n'y a pas eu une seule barricade attaquée et détruite pendant qu'on les élevait » (Le Marquis de Normanby, *Une année de révolution*, Paris 1858, tome 2, page 96 de l'édition numérisée par Google).

que l'Assemblée nationale fasse entendre « une parole sortie de son sein » qui soit susceptible de « ramener à l'ordre ces malheureux égarés¹ ». Il est soutenu par Caussidière qui propose avec emphase une « déclaration aux flambeaux » : « je me mettrai à la tête si vous voulez, je recevrai les premiers coups de fusil ». De bruyantes exclamations le rappellent à l'ordre : « On ne raisonne pas avec les factieux ; on les bat », réplique Bérard. C'est donc en vain que Considérant dépose son projet de déclaration ; l'Assemblée refusera de le prendre en compte, lui préférant la proclamation haineuse de Sénard selon qui les insurgés ne veulent rien que, « selon les formules du communisme », « l'anarchie, l'incendie, le pillage ».

qu'il arrête les journalistes qui « empoisonnent la population » : « Je demande que demain ces journaux, dès l'instant où ils manifesteront la moindre idée d'anarchie, soient immédiatement saisis et je demande que cette nuit on fasse arrêter une portion de ceux qui ont provoqué la guerre civile qui ensanglante notre ville³ ». Il rencontre, il est vrai, la vive opposition du ministre des finances Duclerc, lequel refuse l'idée même d'état de siège qu'il assimile explicitement à un coup d'Etat⁴. L'état de siège ne sera pas moins proclamé le lendemain 24 juin.

Le discours officiel en cette première journée est principalement centré sur la défense de la République et sur la dénonciation des manœuvres de l'étranger⁵ pour semer la guerre civile. Le Commission exécutive (plutôt conciliante, encore) fait afficher un appel au calme où l'on peut lire : « Ouvriers de Paris, rentrez dans le calme (...) ne vous mêlez pas aux factions stipendiées par les ennemis de la République pour agiter la capitale, et pour propager la conspiration de la lassitude et du découragement ». De son côté toutefois, Marrast diffuse vers 15 heures un message aux maires des arrondissements. Il y dénonce plus fermement les ennemis de la république « qui prennent tous les masques » : « Ils exploitent tous les malheurs, toutes les difficultés produites par les événements. Les agents de l'étranger se joignent à eux, les excitent et les paient. Ce n'est pas seulement la guerre civile qu'ils voudraient allumer parmi nous, c'est le pillage, la désorganisation sociale, c'est la ruine de la France qu'ils préparent, et l'on devine dans quel but⁶ ».

Samedi
24.06.48

Les combats reprennent à l'aube de ce 24 juin dans une configuration qui n'a guère changé depuis la veille. Plusieurs des positions perdues par les insurgés ont même été reprises durant la nuit. Les abords immédiats de l'Hôtel de Ville sont néanmoins occupés par les troupes armées, lesquelles commencent à affluer dans la ville, en provenance notamment de Vincennes avec l'artillerie lourde. Arrivent de même les premiers renforts de la garde nationale bourgeoise de province⁷.

Après le vote à l'unanimité d'un décret sur la prise en charge par l'Etat des veuves et orphelins de ceux qui ont succombé « en combattant pour la défense de l'ordre, de la liberté et des institutions républicaines », l'Assemblée nationale prend la décision, sur la proposition du député Pascal Duprat, de proclamer **l'état de siège**. La Commission exécutive est contrainte de

Tocqueville à Paul Clamorgan : « Je vous écris, mon cher ami, au bruit du canon et de la fusillade après la plus terrible journée et la plus cruelle nuit qu'on puisse concevoir. Ce n'est pas une émeute, c'est la plus terrible de toutes les guerres civiles, la guerre de classe à classe, de ceux qui n'ont rien contre ceux qui ont. J'espère que nous serons les plus forts ; les gardes nationales des environs arrivent en masse, les régiments

¹ *Compte rendu des séances de l'Assemblée nationale législative*, tome 2, page 178.

² Il vise nommément *l'Organisation du Travail*, un journal fondé par Léon Lacombe dont le Maitron affirme qu'il fut « probablement le meilleur chef politique et militaire de l'insurrection (volume 1, page 405). Le journal est toutefois répertorié parmi les feuilles de propagande bonapartistes (Robert Pimienta, *La Propagande bonapartiste en 1848*, Bibliothèque de la révolution de 1848 n° VIII, Paris 1911, page 49). Il s'agit toutefois d'un bonapartisme centré sur la dimension sociale du mouvement naissant : le journal a publié dans ses derniers numéros le fascicule de Bonaparte intitulé *L'extinction du paupérisme*. On trouve une collection complète du journal (22 numéros du 3 au 24 juin) aux pages 88-172 du volume 8 de la série « 1848, la Révolution démocratique et sociale » aux éditions EDHIS, Paris 1984 (numérisée par Gallica).

³ *Compte rendu des séances de l'Assemblée nationale législative*, tome 2, page 184

⁴ L'idée d'une arrestation préventive des dirigeants légitimistes et bonapartistes et des principaux rédacteurs de journaux sera reprise pendant la nuit au sein de la Commission exécutive par Carteret, le sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur. Lamartine pressant un coup de force annonciateur de l'état de siège y opposera un refus absolu. (Garnier-Pagès, *Histoire de la révolution de 1848*, vol. XI, pp. 245-246 de l'édition numérisée par Google)

⁵ C'est notamment le sens de l'intervention de Flocon qui dénonce à la tribune « la main de l'étranger ».

⁶ *Les murs de Paris*, page 197-198

⁷ Cavaignac adresse dès sa nomination une circulaire en ce sens aux préfets de tous les départements.

démissionner et de céder **les pleins pouvoirs au général Cavaignac**¹, lequel fait afficher une déclaration qu'il veut apaisante : « Citoyens, vous croyez vous battre dans l'intérêt des ouvriers, c'est contre eux que vous combattez; c'est sur eux seuls que retombera tant de sang versé. Si une pareille lutte pouvait se prolonger, il faudrait désespérer de l'avenir de la république, dont vous tous assurez le triomphe irrévocable. Au nom de la patrie ensanglantée, au nom de la République que vous allez perdre, au nom du travail que vous demandez et qu'on ne vous a jamais refusé, trompez les espérances de nos ennemis communs, mettez bas vos armes fratricides, et comptez que le Gouvernement s'il n'ignore pas que dans vos rangs il y a des instigateurs criminels, sait aussi qu'il s'y trouve des frères qui ne sont qu'égarés, et qu'il rappelle dans les bras de la patrie². ».

Maxime du Camp fournit un témoignage du discrédit dans lequel était tombée la Commission exécutive dans les milieux de la bourgeoisie réactionnaire. Dans ses *Souvenirs de l'année 1848*, il écrit : « Dans la matinée, vers dix heures, on nous apprit coup sur coup que Paris était mis en état de siège; que le général Cavaignac était investi de tous les pouvoirs, et que la commission exécutive avait donné sa démission. La Commission disparaissait sans que personne se souciât d'elle, sans qu'un seul mot saluât son écroulement forcé; elle disparaissait honteusement, misérablement, au milieu de l'effroyable cataclysme que son insupportable incapacité avait laissé éclater. L'histoire, - si jamais l'histoire daigne s'occuper d'elle - lui demandera compte de l'envahissement de l'Assemblée au 15 mai, et du sang si abondamment versé pendant l'insurrection de Juin. Elle ne sut rien prévoir, rien réparer; elle ne sut même pas mourir: elle s'éboula. La dictature déferée au général Cavaignac fut un soulagement pour nous tous; on sentit que l'on allait obéir à une direction sérieuse, unique, déterminée, et l'on savait, en outre, que l'on était entre les mains du plus honnête homme qui fût jamais⁴ ».

de ligne aussi³. ».

Les principaux combats de la journée se déroulèrent, **dans le nord**, dans le quartier du clos Saint-Lazare et de la barrière Poissonnière, **au centre**, autour de l'Hôtel de Ville et dans la Cité, **à l'est**, dans le faubourg Saint-Antoine, et **au sud**, sur la rive gauche, dans le quartier Saint-Jacques et celui du Panthéon où se trouvait l'une des principales places d'armes des insurgés. Elle ne tombera qu'au début de l'après-midi après une lutte très violente marquée par l'emploi du canon.

Au soir de cette journée du 24 juin, rien n'est toutefois réglé militairement. Les insurgés résistent sur certaines de leurs positions, au clos Saint-Lazare, dans le quartier du Temple et surtout dans le quartier Saint-Antoine. Toutefois les offensives gouvernementales ont permis de gagner du terrain, notamment sur la rive gauche qui est reconquise⁵. De plus, les renforts en hommes et en matériels parvenus de la province ont nettement fait basculer le rapport de force entre les combattants.

¹ Sa destitution résulte automatiquement du décret qui attribue tous les pouvoirs exécutifs à Cavaignac. Jules Favre insistera bien pour obtenir un vote sur une destitution explicite de la Commission exécutive, mais il ne sera pas suivi pour ne pas, comme le déclare Duclerc, le ministre des Finances, « voter une rancune ». La Commission exécutive ne tardera pas à entériner la fin de sa mission : « *La commission exécutive, déclare-t-elle, aurait manqué à la fois à ses devoirs et à son honneur en se retirant devant une sédition et devant un péril public : elle se retire seulement devant un vote de l'assemblée* » (tome 2, pp. 188-189). A l'exception des députés Nachtet et Lagrange (« que vos consciences soient légères », lance-t-il à ses collègues), nul ne s'opposera ouvertement à la tribune à l'état de siège.

² Fac-similé sur Gallica. Affichée le 25 juin, cette déclaration sera bien sûr sans effet en raison de l'engagement des combats.

³ Lettre à Paul Clamorgan du 24 juin 1848

⁴ Maxime Ducamp, *Souvenirs de l'année 1848*, Librairie Hachette, Paris 1876, page 251 de l'édition numérisée par Gallica. Précisons que le très réactionnaire ami de Flaubert combattra les ouvriers insurgés dans les rangs de la garde nationale bourgeoise. Il sera blessé à la jambe ce samedi 24 juin devant l'une des barricades du faubourg Poissonnière.

⁵ Intervention devant l'Assemblée nationale de Sénard au terme de cette journée du 24 juin (*Compte rendu des séances de l'Assemblée nationale*, Paris 1849, tome 2, page 194 de l'édition numérisée par Google)

Cavaignac diffuse une proclamation à l'adresse des gardes nationaux et des soldats de la ligne qu'il félicite et remercie pour leur courage et pour leurs sacrifices dans la défense de la république¹, à l'adresse aussi, parmi les insurgés, des « frères égarés » que le gouvernement, comme on l'a vu plus haut, « rappelle dans les bras de la patrie ».

Dimanche
25.06.48

Les combats ont repris dès le matin. Les positions des insurgés sur la rive droite vont successivement succomber : les barrières Rochechouart et Poissonnière sont prises, puis le clos Saint-Lazare. Vers le soir, les trois colonnes venues du nord (du Clos Saint-Lazare), du centre (de l'Hôtel Ville) et du sud (du Panthéon) font leur jonction près de la Bastille, à l'entrée du faubourg Saint Antoine qui est, avec le faubourg du Temple voisin, le dernier réduit des insurgés.

Sénard fait voter à l'unanimité par l'Assemblée nationale un décret de secours extraordinaires d'un montant de 3 millions à l'intention « des citoyens qui sont dans le besoin ».

Il ajoute une proposition de décret dont le premier article stipule : « Tout individu pris les armes à main sera immédiatement déporté outre-mer ». Le texte sera bientôt voté le 27 juin.

De leur côté, les journaux conservateurs multiplient les descriptions furieuses de la prétendue brutalité bestiale des insurgés. On peut lire un déchainement de récits horrifiés et comme une manière de justifier par avance la brutalité de la répression².

Cavaignac fait afficher une nouvelle proclamation qui invite les insurgés à déposer les armes : « Ouvriers³, et vous tous qui tenez encore les armes levées contre la République, une dernière fois, au nom de ce qu'il y a de plus respectable, de saint, de sacré pour les hommes, déposez vos armes ! On vous dit que de cruelles vengeances vous attendent ! Ce sont vos ennemis, les nôtres, qui parlent ainsi. On vous dit que vous serez sacrifiés de sang-froid ! Venez à nous comme des frères repentants et soumis à la loi, et les bras de la République sont prêts à vous recevoir⁴. ».

Les insurgés savent, il est vrai, que l'état de siège les expose à une violence répressive sans retenue. Ils savent avec quelle sauvagerie sont aussitôt exécutés ceux d'entre eux qui tombent aux mains de leurs vainqueurs.

Du reste, le même jour, Cavaignac fait afficher le décret selon lequel « Tout individu travaillant à lever une barricade sera considéré comme s'il était pris les armes à la main » (et donc susceptible d'être fusillé sur le champ)⁵.

Les combats de cette journée vont donner lieu à deux événements qui fourniront bientôt aux forces de la répression un motif de propagande contre les insurgés.

Le premier est la mort, vers 16 heures, au seuil du faubourg Saint-Antoine, de l'Archevêque de Paris, Denis Affre, dans sa tentative de plaider la réconciliation entre les belligérants⁶.

Le deuxième est l'assassinat par trahison, vers

¹ « Rassurez-vous », déclare Cavaignac aux soldats de son armée, « vous n'êtes point agresseurs. Cette fois du moins (sic), vous n'aurez pas été de tristes instruments de despotisme et de trahison ».

² Il faut se reporter sur ce point à l'opuscule publié en 1849 chez Gustave Sandré, (l'éditeur des Œuvres de Pierre Leroux) par Victor Borie et Jean-Philibert Berjeau sous le titre *Calomnies de la presse réactionnaire sur l'insurrection de Juin*, avec pour sous-titre « relevé exact des mensonges, dénonciations ou insinuations des journaux, avec le démenti authentique ou officiel au-dessous de chaque fait ». L'ouvrage est accessible sur le site de Gallica.

³ Cette interpellation est extrêmement significative.

⁴ *Compte rendu*, tome 2, page 204. Le soutien à cette déclaration (« ah ! c'est bien, c'est très bien, c'est excellent ! ») sera la seule intervention enregistrée de Louis Blanc au cours de ces quatre journées...

⁵ Sur les exécutions sommaires des prisonniers, nous renvoyons aux récits de Ménard dans *Prologue d'une révolution*.

⁶ Il est frappé d'une balle dans les reins, ce qui indique, compte tenu de sa position face à la barricade, que le coup est venu de l'arrière, autrement dit des troupes de l'armée et de la garde nationale. Les combattants du faubourg feront du reste signer sur place un procès-verbal attestant que le coup mortel n'était pas parti de leurs rangs. Le député Larabit (qui accompagnait l'archevêque) dira sa conviction que ce dernier « n'avait pu être frappé par une balle d'insurgé ».

18 heures, du général Bréa par certains des défenseurs de la barrière de Fontainebleau.

Cavaignac diffuse une première déclaration de victoire : « La cause de l'ordre et de la vraie république triomphe. L'insurrection s'apaise, des quantités considérables d'armes sont enlevées ; partout la garde nationale et l'armée, toujours admirables dans leur unité, gagnent du terrain et enlèvent tous les obstacles. Nous pouvons l'affirmer sans crainte, la patrie et la société sont sauvés »

Lundi
26.06.48

A 11 h 20, Sénard annonce à l'Assemblée nationale que « le faubourg Saint-Antoine s'est rendu à discrétion sans condition ». Il s'écrie : « Oh ! que je suis heureux, Messieurs ; remerciez Dieu, messieurs¹ ».

Pendant la nuit, Sénard avait reçu une délégation des insurgés du faubourg Saint-Antoine² lui proposant les conditions d'un armistice (dont le maintien des ateliers nationaux !). Sa réponse avait été sans appel : détruisez les barricades, faites cesser toute résistance et soumettez-vous³.

Le même jour est voté le principe d'une commission d'enquête à la fois sur les combats de juin et, de manière significative (dans la volonté de forcer une relation entre les événements), sur l'émeute du 15 mai⁴. Placée sous la présidence d'Odilon Barrot, elle est connue par le nom de son rapporteur comme la commission Bauchart.

Dans *Les Luttes de classes en France*, Marx écrit :

Le premier acte de l'Assemblée nationale constituante fut la constitution d'une *commission d'enquête* sur les événements de juin et du 15 mai et sur la participation des chefs des Partis socialiste et démocrate à ces journées. L'enquête était directement dirigée contre Louis Blanc, Ledru-Rollin et Caussidière. Les républicains bourgeois brûlaient d'impatience de se débarrasser de ces rivaux. Ils ne pouvaient confier l'exécution de leurs rancunes à plus qualifié que M. *Odilon Barrot*, l'ancien chef de l'opposition dynastique, le libéralisme fait homme, la « nullité grave », la platitude foncière qui, n'avait pas seulement une dynastie à venger, mais à exiger même des comptes des révolutionnaires pour une présidence de ministère qu'ils lui avaient fait avorter. Garantie certaine de son implacabilité. C'est ce Barrot donc qui fut nommé président de la commission d'enquête, et il construisit de toutes pièces contre la révolution de Février un procès complet qui se résume ainsi : 17 mars, *manifestation*; 16 avril, *complot*; 15 mai, *attentat*; 23 juin, *guerre civile* ! Pourquoi n'étendit-il pas ses recherches savantes et criminalistes jusqu'au 24 février? *Le Journal des débats*⁵ répondit : le 24 février, c'est la *fondation de Rome*. L'origine des États se perd dans un mythe auquel on doit croire et qu'on ne doit pas discuter. Louis Blanc et Caussidière furent livrés aux tribunaux. L'Assemblée nationale acheva l'œuvre de sa propre épuration qu'elle avait commencée le 15 mai. (page 43)

Cavaignac fait afficher deux proclamations appelant ses troupes à éviter toutes représailles. L'une déclare : « (...) les mesures sont prises pour que la justice soit assurée dans son cours. Vous frapperez de votre réprobation tout acte qui aurait pour but de la désarmer. Vous ne souffrirez pas que le triomphe de l'ordre, de la liberté, de la république, en un mot, soit le signal de représailles que vos cœurs repoussent ». L'autre affirme : « Ce matin encore l'émotion de la lutte était légitime, inévitable. Maintenant, soyez aussi grands dans le calme que vous venez de l'être dans le combat. Dans Paris, je vois des vainqueurs, des vaincus; QUE

¹ Tome 2, page 209.

² Elle était accompagnée par le député Denis Larabit qui s'était retrouvé parmi les insurgés du faubourg après la mort de l'Archevêque de Paris Denis Affre.

³ Sénard rend compte de cette entrevue dès l'ouverture de la séance du 26 juin de l'Assemblée nationale. Il fait applaudir son refus de parlementer qu'il justifie par « les nécessités de la situation militaire » et par l'impossibilité, selon Cavaignac, d'entraver une action en cours (l'attaque du faubourg du Temple par les troupes de Lamoricière). (*Compte rendu*, pp. 206-207)

⁴ *Compte rendu*, tome 2, page 208

⁵ *Le Journal des débats*, organe du « parti de l'ordre ».

MON NOM SOIT MAUDIT SI JE CONSENTAIS A Y VOIR DES VICTIMES! La justice aura son cours: qu'elle agisse, c'est votre pensée, c'est la mienne. ». Ces mises en garde n'empêcheront pas que les exécutions sommaires, fusillades et noyades, qui ont marqué ces trois journées de combat, se poursuivent.

« Un moment, Paris appartient à des fous furieux », écrit Louis Blanc¹.

27.06.48

Après un débat nerveux, l'Assemblée nationale s'empresse de voter **deux décrets répressifs**. Le premier prescrit que « seront transportés par mesure de sécurité générale dans les possessions françaises d'outre-mer, autres que celles de la Méditerranée, les individus actuellement détenus, qui seront reconnus avoir pris part à l'insurrection du 23 juin et des jours suivants² ». Le second livre aux conseils de guerre ceux qui auront été reconnus comme les dirigeants de l'insurrection.

A l'exception de Pierre Leroux et de Marc Causidière qui se risquent à plaider la clémence dans des interventions particulièrement embarrassées et confuses, les élus de la gauche républicaine sont singulièrement muets au cours de ces débats où domine la volonté de sévir en dehors des normes légales³. La discussion sur le terme de « **transportation** » en lieu et place de celui de « déportation » est un exemple éclairant de la volonté de la majorité parlementaire d'esquiver la législation en vigueur et d'imposer des mesures d'exception⁴ qui fassent l'économie de jugements individuels et qui permettent le déplacement en masse de quantités d'inculpés réunis dans un même verdict⁵.

Le ministère Cavaignac (28 juin - 20 décembre 1848)

28.06.48

Cavaignac remet ses pouvoirs et se voit aussitôt nommé président du Conseil des Ministres en charge de constituer le Ministère⁶. Il constitue ce ministère dans la ligne politique de la bourgeoisie républicaine du *National*. Sont ainsi nommés la plupart de ceux qui ont manœuvré en sa faveur : à l'Intérieur, Sénard (l'homme des massacres de Rouen), aux Travaux publics Recurt, aux Affaires étrangères Bedeau, aux Finances Goudchaux (l'ennemi des ateliers nationaux), aux Armées Lamoricière. Bastide est ministre de la marine et Hippolyte Carnot garde l'instruction publique. Marie recevra le lendemain la présidence de l'Assemblée.

Sénard fait voter par acclamation une « Proclamation de l'Assemblée nationale au peuple français » dans laquelle on peut lire, s'agissant des insurgés: « ces forcenés qui, sans principe, sans drapeau, semblaient ne s'être armés que pour le massacre et le pillage. Famille, institutions, liberté, patrie, tout était frappé au cœur, et, sous les coups de ces nouveaux barbares, la civilisation du XIXe siècle était menacée de périr⁷. ».

¹ Op.cit., page 185. Charles Schmidt écrit : « On remplirait un volume du récit des scènes atroces qui se déroulèrent à Paris, pendant les jours qui suivirent la victoire ; on fusilla partout. » (*Les journées de juin 1848*, Librairie Hachette, Paris 1926, page 122)

² *Compte rendu*, vol. 2, page 234. La loi du 24 janvier 1850 désignera l'Algérie comme lieu de transportation.

³ Proudhon fera entendre son point de vue dans son journal d'abord, *Le Représentant du peuple* du 6 juillet 1848, où il invoque la légitime défense, puis à la tribune de l'Assemblée nationale lors de son intervention courageuse du 8 juillet au cours de laquelle il sera amené à défendre contre Thiers son projet de remise, pendant trois ans, d'un tiers de toutes les dettes, loyers et fermages du pays. Sur son attitude pendant les journées de juin, Proudhon publiera dans les *Confessions d'un révolutionnaire* un *mea culpa* d'une grande franchise (nous renvoyons sur ce point au chapitre 5.1. de notre fascicule 8).

⁴ Le citoyen Méaulle, rapporteur de la commission en charge de rédiger les décrets, déclare sans ambages dans son rapport introductif (c'est nous qui soulignons) : « *Que la loi se taise un instant*, que le salut public soit assuré et que, par mesure de sûreté publique, tous les hommes qui ont déclaré une guerre mortelle à la société, disparaissent de la capitale (...) » (*Compte rendu*, vol. 2, page 247). Le citoyen Vivien indique pour sa part que les instances judiciaires sont bien incapables de statuer dans l'urgence « sur le sort de 5 ou 6.000 individus », que « c'est dans un véritable état de guerre flagrante, déclarée à l'état social que ces individus ont été pris », et que donc « nous ne voulons pas qu'en recourant aux formes ordinaires on enlève à la société les garanties dont elle a besoin ou qu'on expose la capitale à des nouveaux périls. » (page 231).

⁵ Plusieurs députés plaideront mais en vain pour un report du vote au nom des principes élémentaires de justice. « La civilisation ne doit point se défendre par des lois dans des moments de colère », déclare le citoyen Baune (page 218). « Ce qui alarme ma conscience, ces sont ces punitions en masse », affirme le citoyen Sarans (page 223). Un amendement (du citoyen Alem-Rousseau) protégeant « les enfants de quinze à seize ans parmi les prisonniers » sera même repoussé (page 235).

⁶ Cette décision avait été préparée la veille par une réunion de la droite royaliste (la rue de Poitiers) qui avait déjà délibéré avec Cavaignac de la composition de son ministère.

⁷ *Compte rendu des séances de l'assemblée nationale*, tome 2, page 238 de l'édition numérisée par Google

A l'abri d'un état de siège prolongé¹, le ministère de Cavaignac ne va pas tarder à prendre un certain nombre de mesures répressives : fermeture des clubs dits dangereux et stricte réglementation du droit de réunion, licenciement des 8^e, 9^e et 10^e légions de la garde nationale, musèlement de la presse (on réactive la loi de 1830 sur le cautionnement), nouveau décret sur le temps de travail.

Mais l'important de cette période (jusqu'au 10 décembre, jour de l'élection de Louis Bonaparte à la présidence de la République) c'est le **basculement du centre de gravité de la droite vers sa composante la plus réactionnaire**. Les débats (notamment sur les articles de la Constitution) vont désormais être dominés par une idéologie violemment centrée sur les intérêts de classe des propriétaires et par une volonté d'emprise cléricale sur la société (ce que Marx appelle « un état de siège moral » (page 41).

- 3.07.48 Le nouveau gouvernement prononce la fermeture officielle des ateliers nationaux et retire le projet de loi sur le rachat des chemins de fer.
- 5.07.48 Carnot est contraint de démissionner sous la pression des royalistes de la *rue de Poitiers*² et tout particulièrement de Louis Bonjean (le même qui avait dénoncé Causidière après la journée du 15 mai) qui l'attaque sur la rédaction par Charles Renouvier d'un *Manuel républicain de l'Homme et du Citoyen* à l'adresse des instituteurs de France. Bonjean dénonce un opuscule d'inspiration communiste et exige que l'Assemblée prononce un blâme contre le ministre, ce qu'il obtient par un vote de 314 voix contre 303. Carnot sera remplacé le jour même par Vaulabelle³.
- 6.07.48 Cérémonie funèbre en l'honneur des victimes des journées de juin. Un autel est dressé sur la place de la Concorde et le service religieux est assuré par un des évêques membres de l'Assemblée nationale.
- 28.07.48 **Vote d'une loi d'encadrement des clubs politiques.** A partir du 22 juillet, l'Assemblée nationale avait entrepris de débattre d'une nouvelle législation sur le droit de réunion et d'association. La volonté était de surveiller étroitement l'activité politique des clubs que l'on n'ose toutefois pas (encore) interdire. Le droit de se réunir est en effet affirmé comme une des libertés fondamentales, mais « lorsque cette liberté se change en licence, et se déploie sans règle et sans frein, lorsqu'elle se met au service des passions factieuses ou des erreurs sociales du moment, elle devient l'abus le plus odieux et le péril le plus redoutable que les nations modernes aient vu naître⁴ ». C'est le député Athanase Coquerel qui avait été chargé de présenter le rapport sur un projet qui avait abouti après quatre jours de délibérations au vote de cette loi du 28 juillet, un vote obtenu par une très large majorité de 629
- L'activité de clubs est désormais soumise à diverses obligations, dont une contrainte de complète publicité². Outre la présence de droit « d'un fonctionnaire de l'ordre administratif ou judiciaire » chargé d'intervenir « pour arrêter les impudents ou les meneurs sur la limite avant qu'elle ne soit fraichie », un quart au moins des places doit être réservé « aux citoyens étrangers au club ». En outre, la réunion doit faire l'objet d'un compte rendu détaillé « de tout ce qui se sera passé au cours de la séance » et aucun sujet ne peut être abordé qui soit contraire « aux bonnes mœurs » et « à l'ordre public » entendu au sens large de l'ordre social³. Les relations entre les éventuelles sections locales du même club sont strictement interdites ainsi, bien sûr, que les sociétés secrètes. Toute réunion est en somme considérée comme celle d'un club politique. Elle se trouve donc soumise à une autorisation préalable et placée sous surveillance.

¹ Interpellé le 7 juillet 1848 par le député Trousseau sur l'interdiction des journaux, Cavaignac, admet que « l'état de siège est une arme terrible entre les mains du pouvoir qui en dispose » mais confirme aussitôt sa volonté de maintenir cette interdiction : « je me sens tellement fort de ma conscience (...) que, dans ma pensée, l'état de siège doit être longuement prolongé (...). » (*Compte rendu*, tome 2, page 372.

² Du nom de leur local.

³ *Compte rendu*, tome 2, pp. 368-369

⁴ *Compte rendu*, tome 2, page 313

voix contre 100¹.

31.07.48

Proudhon affronte Thiers à la tribune de l'Assemblée nationale⁴.

Devant un public hostile, qui se moque et qui insulte, il présente son projet de relance économique par la relance de la circulation et de la consommation : il propose à cette fin de fonder une *banque publique* destinée à assurer la gratuité du crédit et financée par la réduction (d'un tiers) des charges de loyers et d'intérêts et (d'un vingtième) des salaires⁵. L'Assemblée rejette à la quasi unanimité⁶ une proposition et un raisonnement qu'elle estime délirants et vote la motion suivante : « L'Assemblée nationale considérant que la proposition du citoyen Proudhon est une attaque odieuse aux principes de la morale publique ; qu'elle viole la propriété ; qu'elle encourage la délation ; qu'elle fait appel aux plus mauvaises passions – considérant en outre que l'orateur a calomnié la Révolution de février 1848 en la rendant complice des théories qu'il a développées – passe à l'ordre du jour. ».

A vrai dire, ce qui a scandalisé cette assemblée bourgeoise réside moins dans le contenu technique de la proposition de Proudhon que dans le détail de son argumentation, chaque fois en particulier que revendiquant *le droit au travail* comme un acquis historique de la révolution de février, il s'est exprimé au nom des intérêts du prolétariat⁷.

Ce discours a constitué, dans sa manière et par son contenu, un véritable événement, diversement commenté par de nombreux observateurs⁸.

Engels publiera le 3 août 1848, dans *La Nouvelle Gazette rhénane*, un article intitulé « Le discours de Proudhon contre Thiers ». Il relève la confusion de Proudhon dans l'analyse économique, mais aussi son courage dans la défense des intérêts du prolétariat : « M. Proudhon s'empêtré alors dans de grands développements sur l'importance de l'intérêt et sur la façon d'en réduire le taux à zéro. Tant qu'il en reste à ce point de vue économique, M. Proudhon est faible, bien que dans cette Chambre de bourgeois il provoque un énorme scandale. Mais quand, excité justement par ce scandale, il se place au point de vue du prolétaire, on croirait alors que la Chambre entre en convulsions⁹ ».

Pour sa part, Marx évoquera cette séance dans sa lettre du 24 janvier 1865 à J-B von Schweitzer, dans laquelle il écrit :

« Son attitude à l'Assemblée nationale ne mérite que des éloges, bien qu'elle prouve son peu d'intelligence de la situation. Après l'insurrection de juin, cette attitude était un acte de grand courage. Elle eut de plus cette conséquence heureuse que M. Thiers, dans sa réponse aux propositions de Proudhon, publiée par la suite en brochure, dévoila à toute l'Europe sur quel piédestal, au niveau des enfants qui fréquentent le catéchisme, se dressait ce pilier intellectuel de la bourgeoisie française. Opposé à Thiers, Prou-

¹ *Compte rendu*, tome 2, pp. 728-729. Une anecdote significative : un amendement du député Antony Thouret préconisant de mentionner dans le texte qu'il s'agit non pas d'une loi de principe mais de circonstance, et donc d'une législation d'exception et transitoire, est repoussé à une écrasante majorité.

² Une publicité, précise A. Coquerel, qui ne doit pas être étendue « aux mineurs et aux femmes », car « la place convenable et légitime de la femme est la vie privée et non la vie publique ; elle perd toujours à quitter l'une pour l'autre et les souvenirs historiques de la présence des femmes dans les assemblées politiques suffisent pour les exclure ». (*Compte rendu*, tome 2, page 615)

³ Lors du débat du 25 juillet 48, Coquerel est conduit à préciser que « dans la pensée de la Commission, les droits sacrés de la famille et de la propriété sont compris dans les mots « ordre public ». Personne ne peut comprendre l'ordre public sans la famille et sans la propriété (...) » (*Compte rendu*, tome 2, page 651).

⁴ Depuis sa récente élection (le 4 juin), Proudhon participait aux travaux du Comité des Finances (le repaire même de la droite contre-révolutionnaire) que présidait Thiers. Le rapport (à charge) sur sa proposition avait été lu par Thiers à la tribune de l'Assemblée lors de la séance du 26 juillet, la discussion se voyant reportée au 31 juillet. (*Compte rendu*, tome 2, pp. 666-674).

⁵ Il avait lancé une campagne sur ce thème dès le 8 juillet dans son journal « Le Représentant du Peuple » dans un article intitulé « Le 15 juillet » où il s'engageait à défendre le droit d'urgence de ceux qui se trouvaient incapables de payer leurs dettes et leurs loyers : il préconisait à la fois d'en différer le paiement et d'imposer aux propriétaires une réduction sensible des sommes dues. Le journal sera aussitôt frappé d'interdiction comme les autres organes de presse. (L'article se trouve reproduit aux pages 104-109 de *Idées révolutionnaires* (dans l'édition de 1849 numérisée par Google).

⁶ Cette motion (choisie parmi quinze autres versions) est acquise par 391 voix sur 693 (les deux seules voix « pour » sont celles de Proudhon et de Louis Greppo. Pierre Leroux, Victor Considérant et Louis Blanc ont voté avec la majorité, ce qui témoigne du parfait isolement de Proudhon).

⁷ Ou que, plus crûment, il rappelle que la domination politique de la bourgeoisie n'a d'autre garantie qu'un pur rapport de force : « Je maintiens que votre autorité ne vaut qu'autant qu'elle n'est pas contestée et que vous êtes les plus forts » (*Compte rendu*, tome 2, page 781)

⁸ Victor Hugo en a laissé un témoignage dans *Choses vues*. Soulignant la gaucherie de l'orateur, il écrit : « Il ne parla pas, il lut. Il tenait ses deux mains crispées sur le velours rouge de la tribune, son manuscrit entre elles. Il avait un son de voix vulgaire, une prononciation commune et enrôlée, et des bésicles. Le début fut écouté avec anxiété ; puis l'assemblée éclata en rires et en murmures (...) La salle se vida et l'orateur termina au milieu de l'inattention un discours commencé au milieu d'une sorte de terreur » (Gallimard, Collection Folio, Paris 1972. page 351)

⁹ K. Marx et F. Engels, *La nouvelle Gazette rhénane*, tome 1, pp. 374-378, Editions sociales, Paris, 1963

dhon prit en effet les proportions d'un colosse antédiluvien¹ ».

A propos de cette journée, Proudhon écrira dans ses *Confessions d'un révolutionnaire* :

« A dater aussi du 31 juillet, je devins, suivant l'expression d'un journaliste, *l'homme-terreur*. Je ne crois pas qu'il y ait jamais eu d'exemple d'un tel déchaînement. J'ai été prêché, joué, chansonné, placardé, biographié, caricaturé, blâmé, outragé, maudit ; j'ai été signalé au mépris et à la haine, livré à la justice par mes collègues, acculé, jugé, condamné par ceux qui m'avaient donné mandat, suspect à mes amis politiques, espionné par mes collaborateurs, dénoncé par mes adhérents, renié par mes coreligionnaires. Les dévots m'ont menacé, dans des lettres anonymes, de la colère de Dieu ; les femmes pieuses m'ont envoyé des médailles bénites ; les prostituées et les forçats m'ont adressé des félicitations dont l'ironie obscène témoignait des égarements de l'opinion. Des pétitions sont parvenues à l'Assemblée Nationale pour demander mon expulsion comme indigne². »

- | | | |
|----------|---|---|
| 03.08.48 | Quentin Bauchart présente le rapport de la commission d'enquête sur les journées de juin et sur l'émeute du 15 mai. | La discussion générale est reportée sans date précise, ce qui donnera lieu au cours des jours suivants à plusieurs interpellations de Louis Blanc, notamment sur la publication du dossier de toutes les pièces et sur la parution anticipée de certaines dans la presse. |
| 09.08.48 | Un décret impose le rétablissement d'un cautionnement sur la presse très élevé. | Lamennais annonce la fin de son journal <i>Le Peuple constituant</i> : « Il faut aujourd'hui de l'or, beaucoup d'or pour jouir du droit de parler. Nous ne sommes pas assez riches. Silence aux pauvres ». |
| 22.08.48 | L'assemblée débat d'un projet de décret sur les concordats amiables, une question des plus importantes pour la petite bourgeoisie du commerce et de l'artisanat qui réclame un échelonnement exceptionnel de ses créances. En vérité, le problème était posé depuis le 20 juin à l'initiative du député montagnard Jacques-François Dupont, dit Dupont de Bussac et de Jules Favre qui avaient élaboré (chacun de son côté) un projet de concordats amiables entre créanciers et débiteurs en difficultés de paiement, de manière à permettre à ces derniers d'éviter la faillite pure et simple avec les conséquences économiques et administratives qu'elle entraîne ³ . | Le projet sera très longuement discuté en commission et reviendra plusieurs fois en séance, notamment le 17 août avec un rapport de Jean-Charles Besnard qui défend le principe de cette mesure transitoire. Il est aussitôt attaqué, notamment par Bravard-Veyrières qui, au nom de la Commission, le déclare contraire « au point de vue du droit, mais encore de la raison politique et de la morale ⁴ ». La discussion se poursuivra longuement les jours suivants pour aboutir le 22 août à un texte qui vide la proposition initiale de toute substance. |

Dans Les Luites de classes en France, Marx écrit :

Dans les journées de Juin, personne n'avait lutté plus fanatiquement pour la sauvegarde de la propriété et le rétablissement du crédit que les petits bourgeois parisiens, cafetiers, restaurateurs, *marchands de vin*, petits commerçants, boutiquiers, artisans, etc. Rassemblant toutes ses forces, la boutique avait marché contre la barricade pour rétablir la circulation qui mène de la rue à la boutique. Mais derrière la barricade, il y avait les clients et les débiteurs, devant elle les créanciers de la boutique. Et quand les barricades furent renversées et les ouvriers écrasés, quand les gardiens des magasins, dans l'ivresse de la victoire, se précipitèrent à nouveau vers leurs boutiques, ils en trouvèrent l'entrée barricadée par un sauveur de la propriété, un agent officiel du crédit qui leur présentait ses lettres comminatoires : traite échue, terme échu, billet échu, boutique déchue, boutiquier déchu!

Sauvegarde de la propriété! Mais la maison qu'ils habitaient n'était pas leur propriété, le magasin qu'ils gardaient n'était pas leur propriété, les marchandises qu'ils vendaient n'étaient pas leur propriété. Ni leur commerce, ni l'assiette dans laquelle ils mangeaient, ni le lit où ils

¹ Marx Engels, *Correspondance*, tome VII, Editions sociales, Paris, 1981, page 16. Pour un commentaire détaillé de cette lettre, et sur les relations de Marx avec Proudhon à cette époque, nous renvoyons au chapitre 5.1. de notre fascicule 8

² Au chapitre XII intitulé « 31 juillet : nouvelle manifestation du socialisme », page 180 de l'édition Garnier Frères de 1851 numérisée par Gallica.

³ *Compte rendu*, tome 2, pp. 65-66

⁴ *Compte rendu*, tome 3, page 270

dormaient ne leur appartenait encore. C'était justement face à eux qu'il s'agissait de *sauver cette propriété* au profit du propriétaire qui avait loué la maison, du banquier qui avait escompté la traite, du capitaliste qui avait fait les avances au comptant, du fabricant qui avait confié à ces boutiquiers les marchandises pour les vendre, du gros commerçant qui avait fait à ces artisans crédit des matières premières. *Rétablissement du crédit!* Mais, une fois consolidé, le crédit s'affirma un dieu actif et plein de zèle, précisément en jetant hors de ses quatre murs le débiteur insolvable avec sa femme et ses enfants, en livrant son prétendu avoir au capital et en le jetant lui-même dans la prison pour dettes qui s'était dressée à nouveau menaçante sur les cadavres des insurgés de Juin.

Les petits bourgeois reconurent avec effroi qu'ils s'étaient livrés sans résistance aux mains de leurs créanciers en battant les ouvriers. Leur banqueroute, qui se traînait chroniquement depuis Février et en apparence ignorée, fut déclarée publique après Juin.

On ne leur avait laissé tranquille leur *propriété nominale* que le temps de les jeter sur le champ de bataille *au nom de la propriété*. Maintenant qu'on avait réglé la grande affaire avec le prolétariat, on pouvait régler également à son tour le petit compte avec l'épicier. A Paris, la masse des valeurs en souffrance montait à plus de 21 millions de francs; dans les provinces, à plus de 11 millions. Les propriétaires de plus de 7.000 maisons d'affaires parisiennes n'avaient pas payé leur loyer depuis Février¹. (page 44)

- 25.08.48 L'Assemblée nationale entame la discussion générale du rapport de la Commission d'enquête sur les événements de mai et de juin, rapport que Quentin-Bauchart avait présenté à la tribune le 3 août. Après un débat épuisant², Ledru-Rollin est mis hors cause³, ce qui n'est pas le cas de Louis Blanc et de Caussidière. Louis Blanc tient tête à une assemblée hostile et dans un long et ferme discours démonte méthodiquement les fausses accusations qui sont portées contre lui. La séance prend fin très tard dans la soirée. En fin de compte le vote autorise les poursuites contre les deux députés, tous deux pour leur prétendue participation à l'émeute du 15 mai⁴. Cette nuit même du 26 août, Louis Blanc s'enfuit vers l'Angleterre via la Belgique. Caussidière prend lui aussi le chemin de l'exil⁵.
- 04.09.48 L'Assemblée entreprend la discussion générale sur le projet de Constitution dont Marrast est rapporteur. Les débats vont durer jusqu'au 31 octobre.
- 09.09.48 La loi réforme le décret du 2 mars et augmente la durée de la journée de travail qui est portée à 12 heures.
- 17 et 18 sept. 48 **Elections partielles** : 15 élus monarchistes sur 17 élus. **Louis-Napoléon Bonaparte** retrouve son siège de député qu'il décide cette fois d'occuper. A gauche, c'est Raspail qui est élu à Paris. Au début de septembre ont en effet lieu des élections municipales et départementales qui font apparaître une victoire des notables locaux et confirment l'ancrage à droite de la classe politique. Une exception toutefois dans le midi où

¹ C'est le chiffre que cite le rapporteur de la commission des finances, Jean-Charles Besnard, le 17 août 1848, lorsque le projet des concordats amiables revient devant l'Assemblée nationale. Parlant de la situation de crise, il déclare : « S'il fallait messieurs, aujourd'hui suivre les conséquences logiques de cette situation, il arriverait ceci : c'est qu'à Paris, il faudrait déclarer immédiatement six à sept mille faillites ; c'est que dans les départements, il en faudrait déclarer le double (*Compte rendu*, tome 3, page 246)

² Le compte rendu occupe les pages 453-527 du tome 3 du *Compte rendu des séances de l'assemblée nationale*

³ Avec, selon Guillemin, la complicité de Cavaignac : « Ledru-Rollin avait échangé tacitement avec Cavaignac contre un engagement de silence une promesse de non-lieu. » (op.cit., page 458)

⁴ Louis Blanc est livré à la justice par 504 voix contre 252 et Caussidière par 477 voix contre 58 (il est par contre disculpé dans l'accusation de complicité avec l'insurrection de juin, par 458 contre 281 (*Compte rendu*, tome 3, pp. 523-537)

⁵ Coïncidence significative : c'est au moment où Louis Blanc et Marc Caussidière partent pour Londres que Bonaparte quitte l'Angleterre pour se faire réélire en septembre.

apparaissent des mouvements de révolte contre ces mêmes notables.

04 11 48

Vote de la nouvelle constitution¹ : l'exécutif est confié à un président élu au suffrage universel pour quatre ans non renouvelables avec de larges pouvoirs (il nomme et révoque les ministres) et le législatif à une chambre unique (de 750 représentants) élue pour trois ans et ne pouvant être dissoute par le président.

On assiste à la mise en place des conditions d'une lutte sans arbitrage entre deux pouvoirs également issus du suffrage universel : le président (qui dispose de l'essentiel du pouvoir exécutif) et l'Assemblée législative.

Sur la question de la protection sociale, l'article VII du Préambule stipule : « La République doit protéger le citoyen dans sa personne, sa famille, sa religion, sa propriété, son travail, et mettre à la portée de chacun l'instruction indispensable à tous les hommes ; elle doit, par une assistance fraternelle, assurer l'existence des citoyens nécessiteux, soit en leur procurant du travail dans les limites de ses ressources, soit en donnant, à défaut de la famille, des secours à ceux qui sont hors d'état de travailler² ».

Dans Les Luites de classes en France, Marx écrit :

Dans le premier projet de Constitution, rédigé avant les journées de Juin, se trouvaient encore le « *droit au travail* » première formule maladroite où se résument les exigences révolutionnaires du prolétariat. On le transforma en *droit à l'assistance*, or, quel est l'État moderne qui ne nourrit pas d'une façon ou de l'autre ses indigents! Le droit au travail est au sens bourgeois un contresens, un désir vain, pitoyable, mais derrière le droit au travail il y a le pouvoir sur le capital, derrière le pouvoir sur le capital l'appropriation des moyens de production, leur subordination à la classe ouvrière associée, c'est-à-dire la suppression du salariat, du capital et de leurs rapports réciproques. Derrière le « *droit au travail* », il y avait l'insurrection de Juin. Cette Assemblée constituante qui, en fait, mettait le prolétariat révolutionnaire *hors la loi*, force lui était de rejeter par principe une formule de la Constitution, la loi des lois, de jeter son anathème sur le « droit au travail ».

Elle n'en demeura pas là. De même que Platon bannissait de sa République les poètes, elle bannit pour l'éternité de la sienne *l'impôt progressif*. Or, l'impôt progressif n'est pas seulement une mesure bourgeoise réalisable au sein des rapports de production existants à une échelle plus ou moins grande; c'était encore l'unique moyen d'attacher les couches moyennes de la société bourgeoise à la République « honnête », de réduire la dette publique et de mettre en échec la majorité antirépublicaine de la bourgeoisie. (page 47)

4.11.48

Fondation de la « Solidarité républicaine », une ébauche de parti national qui tente de relancer le programme politique de *La Réforme* et qui a pour objet immédiat de soutenir la candidature de Ledru-Rollin aux prochaines élections présidentielles.

On assiste à d'âpres débats au sein de la gauche pour savoir quel candidat « républicain » soutenir face au danger de restauration impériale que représente Louis-Napoléon. Beaucoup penchent pour Cavaignac comme candidat du moindre mal. Ledru-Rollin, en effet, n'inspire pas confiance à gauche. Et la candidature de Raspail (qui est en prison) semble trop minime.

A droite, Thiers (qui a pris toute sa place au sein du parti de l'Ordre) se rallie à la candidature de Louis-Napoléon Bonaparte. A vrai dire, les royalistes, légitimistes aussi bien qu'orléanistes, ne trouvent pas de candidat de leur camp qui ait la moindre chance d'être élu. Ils se reportent donc sur la candidature de Bonaparte, la candidature de l'ordre bourgeois.

21.11.48

Proclamation solennelle de la Constitution.

Elle a pour devise « La Famille, le Travail, la

¹ Le texte est voté (« en présence de Dieu et au nom du peuple français ») par 739 voix contre 30.

² Site officiel de l'Assemblée nationale française, à l'adresse : <http://www.assemblee-nationale.fr>.

24.11.48

La crise politique au sein des Etats pontificaux avait éclaté dès avril 1848 après que Pie IX eut condamné la poursuite des hostilités contre l'Autriche. Le 24 novembre 1848, aussitôt après l'assassinat de son premier ministre, Pellegrino Rossi, il s'enfuit de Rome et se réfugia à Gaète, une place forte napolitaine.

Cavaignac ordonne à une brigade de quelque 3.000 hommes d'embarquer pour venir en aide au pape. Et il envoie M. de Corcelles lui proposer de choisir la France pour asile.

Le débat viendra devant l'Assemblée nationale le 30 novembre 48 et donnera lieu à des échanges très vifs

Dans *Les Luttes de classes en France*, Marx écrit :

Dès le milieu de novembre 1848, Cavaignac avait envoyé une flotte de guerre à Civita Vecchia pour protéger le pape, le prendre à son bord et l'amener en France. Le pape devait bénir la République honnête et assurer l'élection de Cavaignac à la présidence. Avec le pape, Cavaignac voulait capter les curés, avec les curés les paysans et avec les paysans la présidence. Réclame électorale dans son but prochain, l'expédition de Cavaignac était en même temps une protestation et une menace contre la révolution romaine. Elle contenait en germe l'intervention de la France en faveur du pape. (page 57)

03.12.48

Le dimanche 3 décembre 1848 se tient un banquet des *Travailleurs socialistes* à l'initiative d'un groupe de militants dont Legré, Salières, Gibot, Morel, Castagné, Bouvier qui élisent comme président d'honneur Blanqui alors emprisonné au donjon de Vincennes.

Onze cents invités répondent à l'appel, ce qui, avec 400 curieux, porte l'assistance à 1.500 personnes. Proudhon assiste au banquet et prononce un toast.

Sous la présidence de Louis Bonaparte

10.12.48

Louis-Napoléon Bonaparte est élu président de la République avec 74,2 % des voix. Sur 7.300.000 votants, il rassemble 5.434.000 voix sur son nom, soit 74,2% des votes. Les propagandistes de Louis Bonaparte ont su habilement jouer sur la légende napoléonienne restée très vivace dans la campagne française. Cavaignac fait 19,5 % (1.448.000 voix) et Ledru-Rollin 4,8 %, (371.000 voix). Raspail¹ (36.920 voix) et surtout Lamartine (17.940 voix) ne récoltent qu'un pourcentage dérisoire.

En dépit du mépris qu'éprouvent pour Bonaparte les notables qui estiment pouvoir s'en servir comme de leur instrument contre le péril rouge, ces résultats sanctionnent une défaite cinglante de la bourgeoisie républicaine du *National*.

Le vote du 10 décembre délégitime l'Assemblée élue en avril. C'est un véritable tournant dans le cours politique du régime.

Dans *Les Luttes de classes en France*, Marx écrit :

Le 10 décembre 1848 fut le jour de l'insurrection des paysans. C'est de ce jour seulement que data le Février des paysans français. Le symbole qui exprimait leur entrée dans le mouvement révolutionnaire, maladroit et rusé, gredin et naïf, lourdaud et sublime, superstition calculée, burlesque pathétique, anachronisme génial et stupide, espièglerie de l'histoire mondiale, hiéroglyphe indéchiffrable pour la raison des gens civilisés - ce symbole marquait sans qu'on puisse s'y méprendre la physionomie de la classe qui représente la barbarie au sein de la civilisation. La République s'était annoncée auprès d'elle par l'huissier; elle s'annonça auprès de la République par l'empereur. Napoléon était le seul homme représentant jusqu'au bout les

¹ Précisons que Raspail était emprisonné à cette époque. A propos des voix recueillies par cette candidature, Marx note qu'elles constituaient, en face du « Parti démocratique » (à savoir celui de Ledru-Rollin) « le premier acte par lequel la prolétariat se détachait en tant que parti politique indépendant » (*Les Luttes des classes en France*, page 50)

intérêts et l'imagination de la nouvelle classe paysanne que 1789 avait créée. En écrivant son nom sur le frontispice de la République, elle déclarait la guerre à l'étranger et revendiquait ses intérêts de classe à l'intérieur. Napoléon, ce n'était pas un homme pour les paysans, mais un programme. C'est avec des drapeaux et aux sons de la musique qu'ils allèrent aux urnes, au cris de : Plus d'impôts, à bas les riches, à bas la République, vive l'empereur ! Derrière l'empereur se cachait la jacquerie. La République qu'ils abattaient de leurs votes, c'était la *République des riches*.

Le 10 décembre fut le coup d'État des paysans qui renversait le gouvernement existant. Et à partir de ce jour où ils eurent enlevé et donné un gouvernement à la France, leurs yeux furent obstinément fixés sur Paris. Un moment héros actifs du drame révolutionnaire, ils ne pouvaient plus être relégués au rôle passif et servile du chœur. (page 49)

20.12.48

Cavaignac remet sa démission devant l'Assemblée qui l'avait élu le 28 juin et Louis-Napoléon Bonaparte prête serment à la Constitution.

Le premier gouvernement de Bonaparte fait appel à **l'ancienne classe politique**. Odilon Barrot est chargé de constituer un gouvernement qui ne ménage pas l'opposition républicaine. Les ministres sont en grand nombre issus des milieux orléanistes de l'ancienne opposition dynastique (avec non moins la collaboration de purs légitimistes, comme le très catholique de Falloux au ministère de l'Instruction publique et des Cultes). L'austère Léon Faucher connu pour sa haine du « rouge » est nommé au ministère de l'Intérieur avec pour mission de « purger » l'administration et de réprimer la gauche républicaine. Changarnier reçoit le double commandement des troupes de la place de Paris et de la garde nationale du département de la Seine¹. Bugeaud est nommé à la tête de l'armée des Alpes (en charge de surveiller la région de Lyon). Le clergé et l'armée : manifestement Louis-Napoléon Bonaparte soigne sa clientèle².

Le refus de la Constituante de procéder à sa dissolution crée une situation de **crise** entre l'ancienne majorité qui voit le pouvoir lui échapper et la nouvelle classe politique de ce que Marx appelle la République *constituée*, autrement dit « la république bourgeoise parvenue à maturité (...) dans sa forme achevée et particulière ». Commence alors ce qu'il nomme « **un long duel** » entre les deux groupes politiques : « Le 29 janvier, le 21 mars, le 8 mai sont les journées, les grands jours de cette crise, autant de précurseurs du 13 juin³. ».

26.12.48

Ledru-Rollin interpelle le gouvernement sur la nomination du général Changarnier à la tête à la fois de la 1^{er} division militaire de Paris et de la Garde nationale du département de la Seine : « Voici, *déclare-t-il*, un commandant en chef pouvant avoir sous ses ordres, dans les huit, ou neuf ou dix départements qui composent la 1^{er} division militaire, 200.000 hommes de troupes réglées, qui commande, en outre, à un effectif de 250.000 gardes nationaux, c'est-à-dire à une des armées les plus formidables ; et ce commandant, dictateur sans contrôle pendant vingt-quatre heures, n'est même plus placé sous hiérarchie du Ministre de la Guerre⁴ ».

La constitution se trouve ainsi violée « dans un des premiers actes du gouvernement qui siège sur ces bancs ». Cette mesure, observe Ledru-Rollin, met à la disposition du président de la République les moyens et le temps de prendre sans contrôle « toutes les mesures que lui inspireraient sa raison, son intérêt, son caprice, que sais-je ? et cela sans être responsable, pendant vingt-quatre heures, je le répète, c'est-à-dire pendant plus de temps qu'il n'en faut pour faire une révolution ». Il lance ainsi aux défenseurs de l'ordre : « Commencez donc par obéir à l'ordre vous-mêmes, c'est-à-dire à la loi (...) Oui, respectez le texte des lois. Que ce mot l'ordre ne soit pas seulement sur vos lèvres, qu'il se trouve dans vos actes ; que le premier de vos actes enfin ne soit pas une violation de la Constitution, qui est l'ordre⁵ ».

¹ Un cumul illégal selon la loi (encore en vigueur) de 1831 comme le fera remarquer Ledru-Rollin, ajoutant qu'en plaçant la garde nationale sous l'autorité d'un militaire et non plus d'une autorité civile, on en modifie fondamentalement le caractère « civique et civil ».

² Il provoquera la démission immédiate (dès le 29 décembre) de son ministre de l'Intérieur Léon de Maleville qui avait refusé de lui communiquer les dossiers relatifs aux affaires de Strasbourg et de Boulogne le concernant. De Maleville sera remplacé par Léon Faucher.

³ *Les luttes de classes en France*, pp. 58-59

⁴ *Compte rendu*, volume de décembre 1848, page 390.

⁵ *Compte rendu*, volume de décembre, page 391. Dans sa réplique, Odilon Barrot n'hésitera pas à invoquer l'état d'insécurité (comme une sorte d'état de siège préventif) pour justifier cette unité de commandement de

27.12.48

L'Assemblée nationale débat de diverses propositions relatives à **l'impôt sur le sel**. Barrot propose, compte tenu des contraintes budgétaires, de maintenir l'impôt sur le sel que le Gouvernement provisoire avait envisagé de supprimer à partir de janvier 1849¹. C'est à coup sûr provoquer le mécontentement des paysans qui associent cette taxe aux servitudes de l'Ancien régime.

Il offre du même coup l'occasion d'une offensive de la droite républicaine du *National* qui tente de renverser son ministère. Mais les rapports de force ont désormais basculé en sa défaveur.

Dans *Les Luttes de classes en France*, Marx écrit :

On se souvient que pour les paysans Bonaparte signifiait : plus d'impôts! Il était installé depuis six jours au fauteuil présidentiel quand, le septième jour, le 27 décembre, son ministère proposa le *maintien de l'impôt sur le sel*, dont le Gouvernement provisoire avait décrété la suppression. L'impôt sur le sel partage avec l'impôt sur les boissons le privilège d'être le bouc émissaire de l'ancien système financier français, surtout aux yeux de la population de la campagne. A l'élu des paysans, le ministère Barrot ne pouvait pas mettre dans la bouche une épigramme plus mordante pour ses électeurs que ces mots : *rétablissement de l'impôt sur le sel!* Par l'impôt sur le sel, Bonaparte perdit son sel révolutionnaire, le Napoléon de l'insurrection paysanne se dissipa comme une nuée, et il ne resta plus que le grand inconnu de l'intrigue bourgeoise royaliste. Et ce n'est pas sans but que le ministère Barrot fit de cet acte de désillusion grossière et brutale le premier acte gouvernemental du président. (page 52)

L'année 1849

On assiste dès le début de l'année 49 à la mise en place de la puissante machine électorale de la bourgeoisie monarchiste de la rue de Poitiers. De son côté, la petite-bourgeoisie républicaine de la Montagne retrouve un peu de sa popularité perdue après les journées de juin.

12.01.1849

Le député Jean-Pierre Lamotte-Rateau² a été chargé par la *rue de Poitiers* de déposer un projet de loi décrétant l'immédiate dissolution de l'Assemblée constituante. Dès le 29 décembre 48, il a déposé une proposition visant à fixer la date de cette dissolution au 19 mars 1849, les élections de l'Assemblée législative devant avoir lieu le 4 mars. Après divers retards, le débat s'engage le 12 janvier avec la droite républicaine, laquelle estime que la Constituante n'a pas fini sa tâche avant que soient votées les lois organiques associées à la nouvelle Constitution.

Le débat offre l'occasion à Montalembert de développer sa célèbre repartie sur les trois fractions qu'il distingue dans l'Assemblée : « la première fraction est une minorité qui veut à tout prix s'en aller, pour beaucoup de très bonnes raisons, je le sais, et entre autres bonnes raisons, parce qu'elle se croit sûre de revenir. » ; « Une seconde fraction, qui est également en minorité, selon moi, ne veut à aucun prix s'en aller, pour de très bonnes raisons aussi, je n'en doute pas, et, parmi elles, pour une raison personnelle, c'est qu'elle est à peu près sûre de ne pas revenir. » ; « Entre ces deux fractions, j'en distingue une troisième qui n'a pas de parti pris sur cette question, qui n'est pas la majorité, mais qui la fera (...) »³. Le débat sur la prise en considération de la proposition Rateau se terminera par un vote serré de 404 voix pour et 401 voix contre, le ministère dont la Commission préconisait le rejet se trouvant ainsi mis en minorité.

24.01.1849

Le gouvernement entreprend de licencier la garde mobile devenue encombrante et vote dans cette perspective un décret qui la réorganise.

Pierre Chalmin commente ainsi la décision : « L'arrêté du 24 janvier produit (...) un changement radical, transformant complètement l'institution au point de la rendre méconnaissable,

toutes les forces répressives : « nous ne craignons pas de surfaire, si je puis me servir d'une telle expression, l'ordre public dans ce pays. Nous avons affaire à une société profondément troublée, il faut lui donner plus de gages, de garanties de sécurité que nous n'aurions été obligés de la faire dans toute autre circonstance. »

¹ Une mesure qui n'avait donc pas encore été appliquée. Ce 27 décembre, la Montagne obtient contre l'avis de la majorité la réduction d'un tiers de cet impôt, soit 0,10 fr. au kilo au lieu de 0,30 fr.

² La réduction de son patronyme à Rateau n'est pas étrangère au sémantisme qui lui est associé selon une version anticipée du thème antiparlementariste du « coup de balai ».

³ *Compte rendu*, tome 7, page 194

dans ses effectifs, son organisation, son statut et son esprit. Elle ne laisse guère d'intact que le nom. ». Il ajoute : « Une chose est sûre : les mobiles déçus et aigris passent dans le camp de l'opposition, certains ne se gênent plus pour dire que si les journées de juin recommençaient, ils ne se battraient plus dans le même camp. La Garde mobile n'est plus seulement encombrante, elle devient aussi dangereuse. Il y a lieu de l'éloigner de Paris et de la disperser¹. ».

Dans *Les Luttes de classes en France*, Marx écrit :

Dans le conflit entre la Constituante et le président, la première ne pouvait remonter aux élections générales comme à son origine, car on en appelait d'elle au suffrage universel. Elle ne pouvait s'appuyer sur aucun pouvoir régulier, car il s'agissait de la lutte contre le pouvoir légal. Elle ne pouvait pas renverser le ministère par des votes de défiance, comme elle l'essaya encore à nouveau les 6 et 26 janvier, car le ministère ne lui demandait pas sa confiance. Il ne lui restait qu'une possibilité, celle de l'insurrection. Les forces armées de l'insurrection étaient le parti républicain de la garde nationale, la garde mobile et les centres du prolétariat révolutionnaire, les clubs. Les gardes mobiles, ces héros des journées de Juin, constituaient en décembre les forces armées organisées des fractions républicaines de la bourgeoisie, tout comme avant Juin les ateliers nationaux avaient formé les forces armées organisées du prolétariat révolutionnaire. De même que la Commission exécutive de la Constituante dirigea son attaque brutale sur les ateliers nationaux lorsqu'il lui fallut en finir avec les exigences devenues insupportables du prolétariat, de même, le ministère de Bonaparte s'attaqua à la garde mobile lorsqu'il lui fallut en finir avec les exigences devenues insupportables des fractions républicaines de la bourgeoisie. Il ordonna la dissolution de la garde mobile. Une moitié de celle-ci fut licenciée et jetée sur le pavé ; l'autre reçut à la place de son organisation démocratique une organisation monarchiste, et sa solde fut ramenée au niveau de la solde ordinaire des troupes de ligne. La garde mobile se trouva dans la situation des insurgés de Juin, et chaque jour la presse publiait des confessions publiques où la garde reconnaissait sa faute de Juin et suppliait le prolétariat de la lui pardonner. (page 54)

26.01.49 Léon Faucher dépose un nouveau projet de loi sur les clubs politiques les interdisant.

27.01.49 L'initiative entraîne le dépôt par Ledru-Rollin, dès le lendemain 27 janvier, d'une (deuxième) mise en accusation du ministère pour « un fait attentatoire aux droits des citoyens et au principe fondamental de la souveraineté du peuple » : le ministère, affirme-t-il, est coupable de violation flagrante la Constitution.

Le même jour, des incidents éclatent au Collège de France en protestation contre la réintégration du professeur Eugène Lerminier². Un cortège d'étudiants se forme et se dirige vers le Palais Bourbon. Le pouvoir mobilise pour l'occasion un impressionnant dispositif militaire.

C'est encore le 27 janvier 49 que le procureur général près la Cour d'Appel de Paris J. Baroche dépose devant l'Assemblée nationale une demande en autorisation de poursuites contre Proudhon, lequel est accusé d'avoir publié dans son journal *Le Peuple* deux articles estimés attentatoires au président de la République³, l'un intitulé

La discussion sur le fond interviendra le 14 février. La plaidoirie de Proudhon visera notamment à déconstruire l'idée même d'excitation à la haine à propos duquel, comparant avec la liberté que prend, par exemple, le général Bugeaud lorsqu'il dénonce « les ennemis de la société », il déclare sous les applaudissements de l'extrême-gauche : « Aujourd'hui, ceux qu'on

¹ Pierre Chalmin, « Une institution militaire de la deuxième république : la garde nationale mobile », *Etudes d'histoire moderne et contemporaine*, T. 2^e, *Etudes sur la Révolution de 1848* (1948), pages 72 et 75.

² Nommé en 1831, à l'âge de 28 ans, titulaire de la chaire d'*Histoire générale et philosophique des législations comparées* au Collège de France, Eugène Lerminier avait fréquenté les milieux des intellectuels libéraux (il avait été membre de la société *Aide-toi, le Ciel t'aidera* et avait collaboré au journal saint-simonien *Le Globe*) avant d'entreprendre en 1836 une carrière politique et d'accepter en avril 1837 des responsabilités au sein du (deuxième) ministère de Molé, ce qui lui avait valu non seulement d'être la cible des critiques de la presse d'opposition qui brocarda son opportunisme mais surtout, à partir de novembre 1838, de subir de violents chahuts de la part de ses étudiants qui le forcèrent à solliciter lui-même sa mise en congé. Son retour en 1849 avait provoqué les mêmes incidents.

³ La justice dénonce trois délits dont celui « d'excitation à la haine et au mépris du Gouvernement de la République » (*Compte rendu*, tome 7, page 497)

*La Guerre*¹, paru le 26 janvier, l'autre intitulé *Le Président de la République est responsable*, paru ce même 27 janvier. La Commission mise en place pour en décider remettra son rapport le 10 février par la voix de Martin (de Strasbourg), autorisant les poursuites².

appelle socialistes sont, comme autrefois les Albigeois et les Vaudois, désignés à la persécution. Quand on parle contre ces gens-là, il n'y a pas d'excitation à la haine des citoyens entre eux ; mais, quand les républicains, les socialistes parlent des capitalistes et des réacteurs, alors il y a excitation à la haine mutuelle des citoyens³ ». Il ajoutera une argumentation juridique sur le bien-fondé de la poursuite (le chef de l'exécutif a cessé d'être inviolable et se trouve désormais soumis aux mêmes critiques politiques que ses ministres) mais il n'empêchera pas l'Assemblée d'approuver le rapport de la commission et d'autoriser les poursuites. Proudhon comparaitra le 28 mars devant la Cour d'assise de la Seine qui le condamne à 3 ans de prison et à trois mille francs d'amende. Le 30 mars, il s'enfuit vers la Belgique⁴.

- 29.01.49 L'Assemblée constituante entreprend l'examen de la proposition Râteau. Elle débat de sa dissolution dans une ambiance de forte mobilisation militaire : pendant que Louis-Napoléon passe en revue des troupes sur la place de la Concorde, Changarnier organise une mobilisation expressément surdimensionnée pour faire face à certaine agitation des gardes mobiles (on est dans le contexte de la procédure de liquidation de leur corps) et à une prétendue activité conspirative des sociétés secrètes républicaines⁵. Ce spectaculaire déploiement de force n'a pour but que de faire pression sur l'Assemblée nationale.
- Léon Faucher fait afficher ce 29 janvier une « proclamation aux habitants de Paris » volontairement alarmiste : « Nous avons appelé la garde nationale sous les armes. Nous l'avons appelée à la défense de l'ordre social, menacé encore une fois par les mêmes ennemis qui l'attaquèrent dans les journées de juin. Les projets de ces hommes n'ont pas changé. Ce qu'ils veulent empêcher à tout prix, c'est l'établissement d'un gouvernement régulier et honnête (...) Habitants de Paris, il ne suffit pas que la société soit forte, il faut encore qu'elle montre sa force ; le repos et la sécurité sont à ce prix. ».
- 9.02.49 **Proclamation de la République romaine.** Elle est aussitôt menacée par les Autrichiens qui s'engagent au service des pouvoirs temporels du pape et de leurs intérêts propres. L'acte fondateur affirme que « le pape est déchu de fait et de droit du gouvernement temporel des Etats romains »
- 7.03-03.04 **Procès des inculpés du 15 mai 1848** devant la Haute-Cour de Bourges une juridiction d'exception mise en place dès le 26 juin: Barbès et Albert sont déportés (ainsi que Louis Blanc par contumace) ; Blanqui est emprisonné (10 ans), ainsi que Sobrier (7 ans), Raspail (6 ans) et Flotte (5 ans).
- 21.03.49 L'Assemblée nationale vote le premier arti- Le ministre de l'Intérieur Léon Faucher avait

¹ Il s'agit de la guerre entre l'Assemblée et Bonaparte qui manœuvre pour obtenir sa dissolution. A propos de Bonaparte, Proudhon écrit dans cet article : « L. Bonaparte, incapacité de naissance, ambition de bas étage, personnification de toutes les idées réactionnaires, qui, coupable envers la France du plus grand des attentats, amnistié par le vote qui l'a fait représentant, élu sans titre à la présidence de la République, conspire aujourd'hui avec toutes les coteries monarchiques, avec les jésuites, les absolutistes, l'esclavage du peuple et le retour de tous les abus » (cité par Pierre Hauptmann, *Pierre-Joseph Proudhon, Sa vie et sa Pensée*, BAP, Paris 1982, page 1030).

² *Compte rendu*, tome 8, pp. 29-31

³ *Compte rendu*, tome 8, page 56

⁴ Il commettra l'imprudance de revenir à Paris où il est arrêté le 5 juin 49. Incarcéré à Sainte Pélagie, il y restera jusqu'au 4 juin 1852.

⁵ La plupart des clubistes arrêtés par la police de Léon Faucher seront disculpés par la justice, faute de preuves.

⁶ *Compte rendu*, volume 8, page 594

cle d'une **nouvelle loi sur les clubs**. Il est ainsi libellé : « Les clubs sont interdits. Est qualifiée de club toute organisation d'individus ayant des séances publiques périodique, ou à des intervalles irréguliers, des orateurs, des associés, ou son public, et dont l'objet habituel est la discussion de théories ou de thèses pouvant troubler les droits ou la liberté d'autrui et la sécurité publique¹ »

présenté dès le 26 janvier 49 un projet de loi interdisant les clubs. Le 17 mars, il était revenu sur le projet en réclamant l'urgence. La discussion avait alors commencé le 19 mars avec, de la part du rapporteur Jean-Baptiste Payer, un véritable réquisitoire contre l'action prétendument antidémocratique des clubs². La suite de la délibération et les votes des articles 2 à 30 occuperont les séances des 22, 23 et 24 mars.

Dans Les Luites de classes en France, Marx écrit :

L'article 8 de la Constitution garantit à tous les Français le droit de s'associer. L'interdiction des clubs était donc une atteinte tout à fait nette à la Constitution, et la Constituante devait elle-même canoniser la profanation de ses saints. Mais les clubs, c'étaient les points de rassemblement, les sièges conspiratifs du prolétariat révolutionnaire. L'Assemblée nationale elle-même avait interdit la coalition des ouvriers contre leurs bourgeois. Et les clubs étaient-ils autre chose que la coalition de toute la classe ouvrière contre toute la classe bourgeoise, la formation d'un État ouvrier contre l'État bourgeois? N'étaient-ils pas autant d'Assemblées constituantes du prolétariat, autant de détachements tout prêts de l'armée de la révolte? Ce que la Constitution devait constituer avant tout, c'était la domination de la bourgeoisie. La Constitution ne pouvait donc manifestement entendre par droit d'association que les associations en accord avec la domination de la bourgeoisie, c'est-à-dire avec l'ordre bourgeois. (pp. 56/57)

30.03.49

Après sa victoire du 23 mars 49 à Novare contre les troupes du royaume de Sardaigne, l'Autriche a désormais le champ libre et menace la Toscane et Rome pour y imposer, en alliance avec Naples, une restauration absolutiste au service du pape³.

Le 30 mars, l'Assemblée nationale vote par 440 voix contre 320 un décret ainsi libellé : « L'Assemblée nationale déclare que si, pour mieux garantir l'intégrité du territoire piémontais et mieux sauvegarder les intérêts et l'honneur de la France, le pouvoir exécutif croit devoir prêter à ses négociations l'appui d'une occupation partielle et temporaire en Italie, il trouvera dans l'Assemblée nationale le plus entier concours⁴ ». Cette décision inaugure la politique qui conduira à l'attaque et à l'occupation de Rome par les troupes françaises.

16.04.49

Le gouvernement réclame l'urgence pour faire voter⁵ par l'Assemblée nationale un crédit exceptionnel en vue de financer l'envoi d'un corps expéditionnaire à Civitavecchia, en Italie. Officiellement, il s'agit de protéger la république romaine contre une intervention de l'Autriche après sa victoire à Novare contre les armées du Piémont. A défaut d'être précis, Jules Favre qui est rapporteur, se veut rassurant : « Fille d'une révolution populaire, déclare-

La gauche républicaine ne manque évidemment pas de s'interroger sur ces intentions et de les mettre en doute, d'abord par la voix d'Emmanuel Arago qui déclare à la tribune : « J'ai cette appréhension qu'au lieu d'aller poser le drapeau tricolore en face des Autrichiens, on ne lui inflige le déshonneur d'aller le mettre à côté du drapeau de l'Autriche et dans le même camp ». Dans sa réplique, le président du Conseil Odilon Barrot n'évoque d'abord que la nécessité pour la France de « défendre son influence légitime et

¹ *Compte rendu*, tome 9, page 100

² Plus bourgeoisement, il argumente en ces termes : « Les affaires reprennent, sans aucun doute; la confiance renaît et le Gouvernement de la République s'affermir peu à peu mais personne ne peut nier que l'idée de la stabilité et de la durée de la République n'a pas encore complètement pénétré dans les esprits. Et, quand je dis que l'idée de la stabilité de la République n'a pas encore complètement pénétré dans les esprits, je ne parle pas simplement de ces hommes qui, pour la réalisation de vœux rétrogrades, ou pour l'essai de théories impossibles, rêvent la chute de la République; je parle de cette masse d'hommes paisibles qui ne font pas les révolutions, mais qu'un gouvernement qui veut vivre doit rallier autour de lui. Or, messieurs, ces hommes, quoi qu'on en dise, voient les clubs avec inquiétude; ils ont horreur des clubs. M. de Lamartine l'a dit, il y a longtemps, les nations ont une mémoire implacable, et vous ne pouvez pas faire qu'en France, ces orgies de la liberté, ces saturnales du patriotisme ne répugnent à ces hommes dont les clubs ont dévoré les familles et les enfants, qui ont dans leur mémoire le sang de leurs pères. Nous ne sommes pas les législateurs d'un peuple imaginaire, nous sommes les législateurs de la France telle qu'elle est avec ses répugnances et ses préoccupations. » (*Compte rendu*, tome 9, page 53)

³ Parlant de la défaite de Novare, le général Lamoricière déclare devant l'Assemblée nationale, le 16 avril 1849 : « Cette bataille perdue (...) c'est la bataille de Waterloo d'Italie » (*Compte rendu*, volume 10, page 26)

⁴ *Compte rendu*, tome 9, page 367

⁵ Le vote sera obtenu (dans la nuit du 16 au 17) par 395 contre 283 voix.

t-il, la République française ne pourrait, sans s'amoindrir, coopérer à l'asservissement d'une nationalité indépendante. L'Assemblée qui, tant de fois, a manifesté ses sympathies pour la cause italienne ne peut humilier sa politique en se faisant la complice de l'Autriche¹ ».

ses intérêts », mais pressé d'être clair, il déclare sans ambages : « quant à nous, nous le déclarons très nettement, nous n'emploierons pas les forces de la France pour sauver la république romaine de la crise fatale dont elle est menacée », ce qui signifie le refus de prendre quelque risque direct de conflit avec l'Autriche sur cette question. Il ajoute : « nous ne voulons pas établir de solidarité entre l'existence de la république romaine et celle de la république française (...) je ne reconnais pas qu'il y ait un devoir, une obligation pour la France d'exposer le sang de ses enfants pour la république romaine.² ».

Dès le début de son intervention, Ledru-Rollin dénonce le projet véritable du gouvernement qui est d'assurer la restauration du pape et de choisir ainsi « le parti des prétentions religieuses contre le souveraineté des peuples ». Et d'évoquer l'article 5 de la constitution garantissant que jamais les forces françaises ne peuvent être employées contre la liberté d'un peuple, un argument qu'il reprendra avec plus de force dans sa prochaine interpellation du 11 juin 49.

Dans *Les Luttes de classes en France*, Marx écrit :

Cette intervention en faveur du pape avec l'Autriche et Naples contre la République romaine fut décidée dans la première séance du Conseil des ministres de Bonaparte, le 23 décembre. Falloux au ministère, c'était le pape à Rome et dans la Rome du pape. Bonaparte n'avait plus besoin du pape pour devenir le président des paysans, mais il avait besoin de conserver le pape pour conserver les paysans du président. C'est la crédulité de ceux-ci qui avait fait de lui un président. Avec la foi ils perdaient leur crédulité et avec le pape la foi. Et les orléanistes et légitimistes coalisés qui régnaient au nom de Bonaparte! Avant de restaurer le roi, il fallait restaurer la puissance qui sacre les rois. Abstraction faite de leur royalisme : sans l'ancienne Rome soumise à son pouvoir temporel, pas de pape, sans pape, pas de catholicisme; sans catholicisme, pas de religion française, et sans religion qu'advierait-il de l'ancienne société française? L'hypothèque que le paysan possède sur les biens célestes garantit l'hypothèque que le bourgeois possède sur les biens du paysan. La révolution romaine était donc un attentat contre la propriété, contre l'ordre bourgeois, aussi terrible que la révolution de Juin. La domination bourgeoise restaurée en France exigeait la restauration de la domination papale à Rome. Enfin, dans les révolutionnaires romains, on frappait les alliés des révolutionnaires français. L'alliance des classes contre-révolutionnaires dans la République française constituée avait son complément nécessaire dans l'alliance de cette République avec la Sainte-Alliance, avec Naples et l'Autriche. La décision du Conseil des ministres du 23 décembre n'était pas un secret pour la Constituante. Dès le 8 janvier, Ledru-Rollin avait interpellé le cabinet à ce sujet. Le ministère avait nié, l'Assemblée nationale avait passé à l'ordre du jour. Avait-elle confiance dans les paroles du ministère? Nous savons qu'elle passa tout le mois de janvier à lui décerner des votes de méfiance. Mais s'il était dans son rôle à lui de mentir, il était dans son rôle à elle de feindre d'avoir foi en son mensonge et de sauver ainsi les dehors républicains.

Cependant, le Piémont était battu. Charles-Albert avait abdiqué. L'armée autrichienne frappait aux portes de la France. Ledru-Rollin fit une interpellation violente. Le ministère prouva qu'il n'avait fait que continuer dans l'Italie du Nord la politique de Cavaignac, et Cavaignac la politique du Gouvernement provisoire, c'est-à-dire de Ledru-Rollin. Bien plus, cette fois, il recueillit un vote de confiance de l'Assemblée nationale et il fut autorisé à occuper temporairement un point convenable dans la Haute-Italie³ pour appuyer ainsi les négociations pacifiques avec l'Autriche au sujet de l'intégrité du territoire sarde et de la question romaine. Comme on le sait, le sort de l'Italie se règle sur les champs de bataille de l'Italie du Nord. Voilà pourquoi Rome était tombée avec la Lombardie et le Piémont, ou alors il fallait que la France déclarât la guerre à l'Autriche et, partant, à la contre-révolution européenne. L'Assemblée nationale constituante prenait-elle subitement le ministère Barrot pour l'ancien Comité de salut public? Ou se prenait-elle elle-même pour la Convention? Pourquoi donc l'occupation militaire d'un point de la Haute-Italie? On cachait sous ce voile transparent l'expédition contre Rome. (...) Le 16 avril, l'Assemblée nationale accorda au ministère un crédit de 1200 000 francs pour l'entretien, pendant trois mois, d'une flotte d'intervention dans la Méditerranée.

¹ *Compte rendu*, tome 10, page 19

² *Compte rendu*, tome 10, page 22

³ C'est-à-dire à Civita-Vecchia

Elle donnait ainsi au ministère tous les moyens d'intervenir contre Rome pendant qu'elle feignait de le faire intervenir contre l'Autriche. (pp. 57/58)

- 24.04.49 Le corps expéditionnaire français débarque à Civitavecchia sous le commandement du général Oudinot. Les républicains romains accueillent avec une froide réserve, sinon de l'hostilité, cette aide militaire non sollicitée. L'Assemblée romaine le fait savoir dès le 25 avril par un communiqué qui condamne « cette invasion inattendue » et insiste sur le fait manifeste que cette intervention française « viole les engagements contractés par la nation française dans sa Constitution et les rapports de fraternité qui devaient naturellement lier les deux républiques¹ ».
- 30.04.49 Oudinot entreprend d'investir militairement Rome mais subit **une humiliante défaite** devant les murs de la ville. On peut trouver au moins deux raisons à ce lamentable revers : la fanfaronnade du général Oudinot (qui attaque alors que ses troupes ne sont pas au complet sur le sol italien²) combinée à la propagande de la réaction italienne selon laquelle les troupes françaises devaient être accueillies comme des sauveurs par la population romaine.
- 7.05.49 **L'Assemblée nationale débat de la question romaine dans un véritable climat de crise**³. La droite républicaine s'aperçoit qu'elle a été jouée par les manœuvres cléricales du parti de l'ordre⁴. C'est du reste Jules Favre lui-même qui prend la responsabilité, parlant de déshonneur⁵, de dénoncer avec une grande fermeté la conduite du gouvernement qu'il tient pour une trahison du vote du 16 avril dernier. Il est relayé par Sénard qui, au nom de la commission d'enquête mise en place dans l'urgence ce jour même, confirme la duplicité des instructions officielles transmises à Oudinot⁶ et impose le vote d'une résolution sur la nécessité de prendre sans délai les mesures pour que « l'expédition d'Italie ne soit pas plus longtemps détournée du but qui lui était assigné ». Le gouvernement ne peut empêcher d'être ainsi mis en minorité⁷. Dans leur défense, Odilon Barrot, le président du conseil, et Édouard Drouyn-de-Lhuys, le ministre des Affaires étrangères, ne manqueront pas de rappeler la logique de guerre que recérait le vote du 16 avril sur l'envoi du corps expéditionnaire. Le refus de reconnaître la république romaine (laquelle, à leurs yeux, était menacée d'une dissolution inévitable) et a fortiori d'en assurer la défense ainsi que l'autorisation d'employer la force pour occuper la place de Civitavecchia⁸ exigeaient que l'armée française occupât Rome avant l'arrivée éventuelle des Autrichiens ou des Napolitains.
- Nous sommes à la veille des élections et Ferdinand de Lesseps est envoyé à Rome pour Bonaparte fait savoir qu'il n'entend pas une mission diplomatique d'apaisement. Sans

¹ Ferdinand de Lesseps, *Ma mission à Rome. Mai 1849*, page 11

² Dans son récapitulatif du 11 juin 49 devant l'Assemblée nationale, Odilon Barrot va jusqu'à soutenir qu'Oudinot s'est présenté devant les remparts de Rome le 30 avril « pour faire une reconnaissance, pour se montrer, pour entrer en communication plus directe avec les agents du gouvernement. » Et il ajoute : « il a rencontré la guerre » (*Compte rendu*, séance du 11 juin 1849, page 196)

³ Les débats occupent toute la séance de ce lundi 7 mai 1849 (*Compte rendu*, tome 10, pp. 469-490)

⁴ Jules Favre à la tribune, sous les acclamations de la gauche: « Je le dis, messieurs, avec la douleur dans l'âme, avec la rougeur au front, le sang italien, le sang français, il a coulé ! Que la responsabilité en retombe sur les imprudents qui nous ont joués, car nous l'avons été ». (*Compte rendu*, page 470)

⁵ Jules Favre : « Vous avez aventuré les troupes françaises (...) dans une guerre impie, vous avez abaissé, vous avez souillé notre drapeau » (*Compte rendu*, page 472)

⁶ La preuve est apportée par la lecture à la tribune du texte exact des instructions du ministère à Oudinot, instructions qui lui recommandent de se mettre d'emblée en contact avec le pape à Gaète, de signifier aux responsables romains que la France ne reconnaît pas « l'ordre des choses dont ils sont les représentants », et clairement de « marcher sur Rome » pour « les presser de prêter les mains à des arrangements » et « donner du courage aux honnêtes gens » (*Compte rendu*, page 480). « C'est honteux ! Vous êtes des traîtres », s'écrie le député David (d'Angers) au milieu d'un vacarme général.

⁷ Ce qui n'empêche pas Odilon Barrot de faire observer avec cynisme que dans le cadre de la nouvelle Constitution l'Assemblée nationale n'a plus de prise sur les décisions de l'Exécutif : l'Assemblée, déclare-t-il, « peut accuser le pouvoir exécutif ; elle ne le déplacera pas » (*Compte rendu*, page 475)

⁸ Ce qui s'est accompli, Oudinot faisant emprisonner le préfet de la ville qui avait protesté contre le débarquement des Français.

modifier le ministère. Davantage : aussitôt après le vote de l'Assemblée, il adresse à Oudinot une lettre publique¹ d'encouragement dans laquelle il déclare : « La nouvelle télégraphique qui annonce la résistance imprévue que vous avez rencontrée sous les murs de Rome m'a vivement peiné. J'espérais, vous le savez, que les habitants de Rome, ouvrant les yeux à l'évidence, recevraient avec empressement une armée qui venait accomplir chez eux une mission bienveillante et désintéressée. Il en a été autrement ; nos soldats ont été reçus en ennemis : notre honneur militaire est engagé ; je ne souffrirai pas qu'il reçoive aucune atteinte. Les renforts ne vous manqueront pas. Dites à vos soldats que j'apprécie leur bravoure, que je partage leurs peines, et qu'ils pourront toujours compter sur mon appui et sur ma reconnaissance. »

être particulièrement précises, les instructions qu'il reçoit sont réglées sur la motion du 7 mai de l'Assemblée nationale : assurer la présence française en Italie et chercher un accord de collaboration avec les autorités républicaines. Il va se heurter à la volonté sourcilleuse de ces dernières de faire reconnaître leur légitimité² et surtout à l'impatience brutale d'Oudinot qui cherche le déclenchement des hostilités pour sauver l'honneur perdu de l'armée française. Arrivé en Italie le 15 mai, de Lesseps négociera avec les autorités romaines³ jusqu'au 29 et sera près d'un accord lorsque, à cette date, il est subitement rappelé en France par le nouveau ministre des Affaires étrangères, Alexis de Tocqueville (et que l'ordre est donné à Oudinot de reprendre les hostilités)⁴.

11.05.49 Poursuite des débats sur les affaires d'Italie après la défaite d'Oudinot et après la lettre de Bonaparte. Les échanges sont tendus⁵. Ledru-Rollin lance : « Ministres, si vous avez ignoré cette lettre outrageante pour la majesté de l'Assemblée, donnez votre démission, autrement, vous êtes complices ». Et il ajoute : « Ou les ministres sont solidaires de la lettre du président, de la conduite du général Oudinot, et, dans ce cas, président et ministres doivent être mis en accusation, pour violation de la Constitution. C'est à quoi je conclus⁶. ».

Louis Napoléon Bonaparte s'est comporté en la circonstance, affirme Ledru-Rollin, comme « un prétendu chef d'Etat », « un simulacre impérial ou royal ». Il est longuement relayé par Jules Favre qui prononce à son tour un sévère réquisitoire contre le Ministère Barrot accusé de duplicité et de dissimulation, notamment des véritables ordres de mission transmis à Oudinot et de diverses proclamations aux armées⁷. Le débat se termine par un vote sur la mise en accusation du président et de ses ministres déposée par 59 députés républicains présents, laquelle est rejetée majoritairement par 388 voix contre 138.

12.05.49 Le ministre de l'intérieur Léon Faucher prend l'initiative d'adresser aux préfets une lettre circulaire dans laquelle il annonce le vote de la veille repoussant la proposition de Jules Favre sur la rupture de confiance entre le ministère et le pays : « Ce vote consolide la paix publique ; les agitateurs n'attendaient qu'un vote de l'Assemblée hostile au ministère pour courir aux barricades et pour renouveler les journées de juin. Paris est tranquille⁸ ».

Cette initiative fera l'objet d'une vive interpellation, le lundi 14 mai, de la part du député Millard qui l'accuse de diffuser des « correspondances très injurieuses pour l'Assemblée ». A l'extrême-gauche, on s'écrie : « C'est un misérable ! C'est un lâche ! C'est un scélérat ! Ils appellent cela la république honnête ». Léon Faucher sera sanctionné par un blâme de l'Assemblée (par 519 voix contre 5)¹⁰ et sera contraint de donner sa démission.

13.05.49 **Elections générales.** Une violente campagne antirépublicaine se développe dans tout le pays avec de puissants moyens financiers. Il s'agit clairement de battre « les hommes de 1848 ». Le résultat sanc-

On note une faible participation électorale : 60 % contre 84 % le 23 avril 1848. Mais le scrutin aboutit à un renouvellement important de la classe politique : les deux tiers des élus sont renouvelés.

¹ Elle sera largement reproduite par la presse et affichée dans toutes les casernes.

² Ce que le ministère Barrot s'obstinait à refuser catégoriquement. Cette question de la reconnaissance officielle de la république romaine sera le motif de rupture des négociations. Elle impliquait de la part de la France, affirme O. Barrot, de « défendre contre le pape, c'est-à-dire contre le seul gouvernement par nous reconnu, la prise de possession de ses Etats » (*Compte rendu*, séance du 11 juin 1849, page 198).

³ Dits les triumvirs, à savoir Giuseppe Mazzini, Aurelio Saffi et Carlo Armellini.

⁴ Ferdinand de Lesseps a publié en 1849 sous le titre *Ma mission à Rome. Mai 1849* un compte rendu circonstancié de sa mission, accompagné de pièces justificatives. L'ouvrage a été numérisé par Google.

⁵ On s'accuse de trahison, de lâcheté, de folie même (O. Barrot : « il faudrait à des hommes politiques dans votre situation décerner le brevet de folie » (*Compte rendu*, vol. 10, page 552)

⁶ *Compte rendu*, volume 10, page 350

⁷ Notamment cette proclamation reproduite par la presse : « Vous êtes enrôlés sous les drapeaux de Pie IX et vous irez abattre les anarchistes qui sont à Rome » (*Compte rendu*, vol.10, page 555)

⁸ Et il va jusqu'à citer les députés qui ont voté pour le Gouvernement.

⁹ *Compte rendu*, tome 10, page 590. Dans le contexte des élections, les préfets n'ont pas manqué de faire afficher cette circulaire.

¹⁰ *Compte rendu*, tome 10, page 599.

tionne effectivement **une sévère défaite de la droite républicaine**. L'Assemblée nationale qui prend le nom **d'Assemblée législative** est désormais partagée en **deux camps**: d'un côté, avec quelque 500 députés sur 750, le parti de l'Ordre dominant (il a pris pour devise « Ordre, Propriété, Religion » et il scelle l'alliance des légitimistes, des orléanistes et des bonapartistes ; c'est le parti de la grande bourgeoisie et des notables) et de l'autre côté, avec quelque 200 députés, les démocrates socialistes de la Montagne qui, sous la direction de Ledru-Rollin¹, ont résisté à la vague conservatrice avec environ 35 % des voix², et davantage même dans certaines zones rurales³.

La carte électorale révèle l'existence d'une « **France rouge** » et cela même, c'est une surprise, **dans des départements ruraux** (le Massif central, le Limousin, la région du Rhône et des Alpes, la Provence). Ce basculement politique d'une partie importante de la paysannerie ne va pas sans inquiéter le parti de l'Ordre⁴.

28.05.49

Première séance de **l'Assemblée législative**. Réduite à 750 membres, elle se trouve élue pour trois ans.

La présidence de cette assemblée est confiée à l'orléaniste André-Marie Dupin. Odilon Barrot est confirmé à la présidence du Conseil. Falloux conserve l'instruction publique et les cultes. Et Tocqueville devient ministre des Affaires étrangères

Dans Les Luites de classes en France, Marx écrit :

Le 20 décembre, la tête de Janus de la *République constitutionnelle* n'avait encore montré *qu'une* de ses faces, la face exécutive sous les traits indécis et plats de Louis Bonaparte : le 29 mai 1849, elle montra sa seconde face, la *législative*, sillonnée des rides qu'y avaient laissées les orgies de la Restauration et de la monarchie de Juillet. Avec l'Assemblée nationale législative, la *République constitutionnelle* apparaissait achevée, c'est-à-dire sous sa forme étatique républicaine où la domination de la classe bourgeoise est constituée, la domination commune des deux grandes fractions royalistes qui forment la bourgeoisie française, les légitimistes et les orléanistes coalisés, le *parti de l'ordre*. Tandis que la République française devenait ainsi la propriété de la coalition des partis royalistes, la coalition européenne des puissances contre-révolutionnaires entreprenait, dans le même mouvement, une croisade générale contre les derniers asiles des révolutions de Mars. La Russie faisait irruption en Hongrie, la Prusse marchait contre l'armée constitutionnelle de l'Empire et Oudinot bombardait Rome. La crise européenne approchait manifestement d'un tournant décisif. Les yeux de toute l'Europe étaient fixés sur Paris, les yeux de tout Paris sur *l'Assemblée législative*. (page 64)

29.05.49

Relevons un incident de séance très caractéristique de la composition politique de la nouvelle Assemblée. : le nouveau député

L'incident provoque de vifs échanges sur les contenus de l'idée de République. On entend le député Pierre Bonaparte s'écrier : « Vive la ré-

¹ Ses résultats électoraux en font la figure dominante de la Montagne.

² « L'extrême-gauche démocratique et socialiste emporte dans l'ensemble de la France un total de 2.357.900 suffrages, ce qui représente une proportion de 23,7 % des électeurs inscrits, et de 34,8 % des suffrages exprimés » (Bouillon Jacques, « Les démocrates-socialistes aux élections de 1849 ». in *Revue française de science politique*, 6e année, n°1, 1956. page 78). J. Bouillon souligne la difficulté à établir un décompte exact du groupe politique des montagnards se réclamant de « la république démocratique et sociale ».

³ Le manifeste de la Montagne rédigé par F. Pyat s'adressait à la population paysanne et revendiquait notamment la création de Banques agricoles prêtant à taux réduits pour libérer le paysan de l'emprise des usuriers.

⁴ On trouve une trace de cette inquiétude dans le discours de Montalembert lors du débat, le 21 juillet 1849, sur les lois de la presse. Il signale qu'à la différence de juin 1848 où la province est venue massivement au secours de Paris, c'est tout le contraire qui s'est passé en juin 1849: on a vu « les ramifications du complot de Paris se manifester partout (...) les forces de l'émeute triomphante passées en revues partout », ajoutant même, comme pour faire peur, « Si la lutte avait pu durer pendant deux jours seulement à Paris, vous auriez vu mille insurrections éclatant tout à coup sur la surface de la patrie épouvantée » (Compte rendu de l'assemblée législative, tome 2, page 6 de l'édition numérisée par Google)

républicain Pierre Landolphe¹ s'étonne que l'Assemblée n'ait pas salué solennellement la République dans sa première séance et l'invite à se manifester aussitôt en ce sens. Il ne recueille alors que les exclamations de la gauche, le reste de l'assemblée restant ostensiblement assis et silencieux².

publique démocratique, A bas la république sociale ! ».

3.06.49 Bonaparte qui a renforcé les troupes d'Oudinot a donné l'ordre³ d'entrer de force dans Rome. Il viole ainsi la constitution dans son article 5 qui stipulait : « La république française respecte les nationalités étrangères et n'emploie jamais la force contre la liberté d'aucun peuple ». Le 3 juin, Oudinot fait une brèche dans les remparts de la Ville. Mais comme l'avait prévu de Lesseps, les combats sont plus meurtriers que prévu en raison de la résistance des Romains : ils dureront tout au long du mois, les républicains ne cédant que le 30 juin.

A cette date, Marx est à Paris⁴. Le 7 juin, il écrit à Engels : « Ici règne une réaction royaliste, plus impudente que sous Guizot, qui ne saurait être comparée qu'à celle d'après 1815. Paris est morne. En plus le choléra, qui fait des ravages extraordinaires. Cependant jamais **le volcan de la révolution** n'a été si près d'une éruption colossale que maintenant à Paris. Des détails à ce sujet plus tard. Je suis en contact avec le parti révolutionnaire tout entier et dans quelques jours j'aurai tous les journaux révolutionnaires à ma disposition⁵ ».

11.06.49 Ledru-Rollin interpelle le gouvernement sur l'affaire romaine et dépose sur le bureau de l'Assemblée un acte d'accusation devant la Haute Cour de Justice des ministres et du prince Président « qui se sont rendus coupables (...) au plus haut chef, de ce qu'il y a de plus grave, de la violation formelle de la Constitution⁶ ». Il lance à Barrot : « Vous avez au front une tache de sang ». Et il conclut sur cette menace : « La constitution a été violée. Nous la défendrons par tous les moyens possibles, **même par les armes**⁷. ».

Cette dernière menace soulève l'indignation de la droite qui la reçoit comme « un appel à la guerre civile » (Thiers). Ledru-Rollin insiste néanmoins : « J'ai dit et je le répète : la Constitution violée sera défendue par nous, même les armes à la main ! ».

Après plusieurs interventions sur le fond et la forme de la question constitutionnelle posée par Ledru-Rollin, Emmanuel Arago conclut par un exposé très clair et très ferme : « Vous avez voulu autre chose que ce qu'a voulu l'Assemblée, vous avez voulu user d'un droit que ne vous donne pas la constitution ; vous vous êtes mis en dehors du pacte fondamental qui nous lie tous et vous avez fait la guerre aux Romains alors que l'assemblée ne le voulait pas », ajoutant, « Vous avez fait de la France l'alliée de la Russie et de l'Autriche contre les peuples d'Europe⁸ ». L'Assemblée décide de voter majorité contre opposition et par 361 voix contre 203, passe à l'ordre du jour pur et simple, la demande de mise en accusation suivant quant à elle son cours « d'après le règlement », précise le

¹ Proche de Louis Blanc, il avait été traduit devant un conseil de guerre après les journées de juin mais acquitté le 18 février 1849.

² *Compte rendu de la législative*, tome 1, page 3 (de l'édition numérisée par Hathi Trust Digital Library)

³ Dès le 29 mai, si l'on suit Ledru-Rollin dans son intervention du 11 juin 49, c'est-à-dire le même jour où il met fin à la mission de Lesseps. Bonaparte profite du passage de pouvoir entre la Constituante et la Législative dont la première réunion plénière date du 29 mai (la rentrée du 28 mai ayant été écourtée). Ledru-Rollin le rappelle à Barrot : « vous profitez d'une lacune entre une assemblée qui va finir et une assemblée qui n'était pas encore debout pour faire un empiètement de pouvoir, pour révoquer votre agent d'une part et pour donner l'ordre d'entrer dans Rome coûte que coûte ». (*Compte rendu*, tome 10, page 200).

⁴ Il s'y trouve depuis le 4 juin. Il réside à l'hôtel sous le nom de Ramboz tandis que Jenny, qui est enceinte de leur quatrième enfant, est à Trèves. Il sera avisé par les autorités françaises dès le 19 juillet d'un ordre d'expulsion vers le Morbihan. Marx quittera Paris pour Londres le 24 août 1849.

⁵ *Correspondance*, tome 2, Éditions sociales, Paris 1971, page 115

⁶ Séance du 11 juin 1849, page 192. L'ensemble du débat occupe les pages 191 à 208.

⁷ *Compte rendu*, tome 10, pages 200 et 201. Le compte rendu signale qu'à ce moment « un certain nombre de membres de la gauche se lèvent et répètent les dernières paroles de l'orateur : « oui, même par les armes ». L'agitation est à son comble »

⁸ *Compte rendu*, tome 10, page 205

président de séance André-Marie Dupin. Ledru-Rollin souligne que pour cette assemblée de royalistes, frapper la république romaine, c'était frapper la république française¹.

12.06.49 Dès le début de la séance du lendemain, le député monarchiste Pierre Grandin, industriel de son état, interpelle l'Assemblée nationale sur la parution dans la presse républicaine de plusieurs appels à la résistance². La question, riposte aussitôt Pierre Leroux, n'est pas d'appeler aux armes, mais d'en appeler à la souveraineté nationale et à « la raison publique ». C'est ensuite le député Napoléon Daru qui fait rapport au nom de la Commission instituée sur la mise en accusation du Président et du ministère : la commission, annonce-t-il sans surprise, a estimé que la constitution n'a été violée « ni dans son esprit ni sans sa lettre » et propose le rejet immédiat de la motion. Ledru-Rollin intervient contre l'argument qui donne à la majorité issue du suffrage universel le droit de tout décider : il y a « quelque chose de supérieur au suffrage universel », affirme-t-il, c'est « le droit éternel et la justice ». Et il réaffirme à la tribune « Si la constitution était violée (...) ce serait les armes à la main que chacun de nous devrait la défendre³ ».

La question centrale tourne autour de la communication à l'Assemblée nationale des pièces précises qui, le 29 mai, ont donné à Oudinot l'ordre d'attaquer Rome, ce que, notamment par la voix de Thiers, la majorité refuse, estimant que l'affaire a été suffisamment éclairée. Sur le fond, Thiers répète qu'en votant les crédits pour l'envoi du corps expéditionnaire, l'Assemblée nationale acceptait aussi bien le principe de cette intervention que la possibilité d'agir « à coups de canon⁴ » : « L'assemblée eût été inapte et aveugle si, en consentant à envoyer 12 ou 15.000 hommes à Civita-Vecchia et à Rome, elle n'avait pas prévu que, si l'on trouvait la porte fermée, il faudrait l'enfoncer ». Il provoque les vives protestations de Ledru-Rollin lorsqu'il associe la république romaine à la démagogie, laissant entendre que par elle-même, la république, c'est la démagogie et le désordre. « Vous êtes du parti des Cosaques », lance Ledru-Rollin, « vous n'êtes pas républicains⁵ ». L'affrontement se termine par un vote majoritaire : les pièces réclamées ne seront pas communiquées et les conclusions de la commission se trouvent confirmées par un vote de 377 voix contre 8, la gauche ayant refusé de prendre part au scrutin.

Dans ses *Mémoires posthumes*, Odilon Barrot écrit : « Il ne restait donc plus qu'à se préparer au combat, et nous ne perdîmes pas un moment ; les troupes qui se trouvaient dans les garnisons les plus voisines furent rappelées dans la capitale. Le double commandement de l'armée et de la garde nationale de Paris fut rendu au général Changarnier⁶ ».

Les députés de la Montagne se réunissent de leur côté dans les locaux du journal de Considérant *La Démocratie pacifique* pour délibérer sur l'attitude à prendre⁷. Certains plaident pour la prudence. D'autres poussent à une prise d'armes. On se quitte tard dans la nuit sans avoir établi de véritable plan d'action⁸. La proclamation « au peuple français » destinée à être publiée le lendemain au nom des députés montagnards dénonce « un grand système de conspiration monarchique contre la République », mais elle ne lance qu'un **appel vague** à se rallier « aux cris de Vive la Constitution ! (et de) Vive la République⁹. »

¹ Ledru-Rollin, *Le 13 juin*, page 23

² Il s'agit de trois proclamations : une « protestation des écoles », un communiqué « des membres de la presse démocratique et des membres du comité démocratique socialiste » et une « proclamation de la Montagne au peuple, à la garde nationale et à l'armée ». Ces trois appels au peuple pour qu'il marche « au signal de nos représentants » et se tienne « prêt à faire son devoir » ne mentionnent pas explicitement la prise d'armes (*Compte rendu*, page 209).

³ Le jeu des conditionnels est une subtile précaution, puisqu'il y a bel et bien acte d'accusation.

⁴ *Compte rendu*, page 219

⁵ A droite, on entend avec force : « vous êtes du parti des pillards, des incendiaires ».

⁶ Odilon Barrot, *Mémoires posthumes*, tome 3, Paris 1876, page 296 de l'édition numérisée par Gallica

⁷ Nous suivons ici les récits de deux protagonistes des événements, celui du député Sébastien Commissaire dans ses *Mémoires et Souvenirs*, (Paris, Lyon, 1888, tome 1, pp. 231-257 dans l'édition numérisée par archiv.org) et celui de Victor Considérant dans ses *Simplex explications à mes amis et à mes commettants* (« Les premiers socialismes » sur le site de l'université de Poitiers). L'ouvrier canut Sébastien Commissaire avait été élu à l'occasion du dernier scrutin du 13 mai 1849. Il sera l'un des 17 condamnés à la déportation lors du procès devant la Haute Cour de Versailles en novembre 1849. V. Considérant, lui, réussira à prendre la fuite.

⁸ Dans ses *Simplex explications à mes amis et à mes commettants*, Victor Considérant écrit, page 29 : « A trois heures du matin, le 13, l'action au Palais législatif paraissait avoir rallié l'opinion de ceux qui étaient encore présents ; mais elle resta à l'état d'opinion personnelle ; on se remit à délibérer ; on se dispersa, harassé de fatigue, et rien ne fut arrêté par la réunion, que la déclaration livrée aux journaux à une heure de la nuit, et qui parut dans les feuilles démocratiques du 13 ».

⁹ La proclamation du Comité démocratique-socialiste et du Comité de la presse démocratique n'est pas plus explicite dans cet appel : « Que le peuple entier soit debout ! ».

13.06.49

L'appel à manifester lancé par la Montagne n'est pas entendu, en raison de l'épidémie de choléra qui sévit à Paris en particulier dans les quartiers populaires, en raison surtout des souvenirs récents des journées de juin 48. Comment répondre, en effet, à Ledru-Rollin, l'homme qui a fait échouer la manifestation du 16 avril 1848 ? La manifestation (toute pacifique¹) qui se met en marche place du Château-d'Eau, avec à sa tête Etienne Arago en uniforme d'officier supérieur de la garde nationale, est un échec et se trouve brutalement dispersée par les troupes de Changarnier qui déploie par ailleurs un dispositif répressif surdimensionné dans toute la ville². Une soixantaine de députés montagnards se réunissent en pleine confusion dans les locaux du Conservatoire des Arts et Métiers, une vraie souricière où ils sont bientôt délogés par l'armée de ligne et par la garde nationale (et même, un bref moment, couchés en joue). Sauf sept d'entre eux qui sont arrêtés sur place, la plupart réussissent toutefois à prendre la fuite et à se réfugier à l'étranger³. **C'est le début d'une répression qui ouvre la voie à l'empire.**

Devant l'Assemblée nationale que la gauche républicaine a désertée⁴, Odilon Barrot tire argument de « convocations essentiellement révolutionnaires, illégales, séditeuses⁵ » pour faire proclamer l'état de siège par 394 voix contre 82: « c'est, *dit-il*, pour la troisième fois que ces étranges républicains s'insurgent, les armes à la main, contre les pouvoirs constitutionnels du pays⁶ ».

Le gouvernement trouve l'occasion de liquider l'opposition démocrate socialiste : 31 députés de la Montagne sont emprisonnés ; six journaux sont suspendus (dont *La Réforme, La Révolution démocratique et sociale, Le Peuple*). Un détachement de la première légion de la Garde nationale s'autorise même à saccager les imprimeries de la *Démocratie pacifique*, de *La vraie république* et du *Peuple*⁷.

Louis-Napoléon Bonaparte (qui a profité de la journée pour faire une sortie à cheval dans la ville et se faire acclamer) diffuse une proclamation dans laquelle on peut lire : « L'accusation dont je suis l'objet n'est qu'un prétexte (...) Ce système d'agitation entretient dans le pays le malaise et la défiance, qui engendrent la misère ; il faut qu'il cesse. **Il est temps que les bons se rassurent et que les méchants tremblent** ».

Il y aura quelques soulèvements en province, à Lyon, surtout, le 15 juin, mais ils seront rapidement réprimés.

Dans *Les Luttes de classes en France*, Marx écrit :

Il suffit de dire que la Montagne était à la tête de ce mouvement pour qu'on sache que le mouvement fut vaincu et que juin 1849 fut une caricature, aussi ridicule qu'indigne, de juin 1848. La grande retraite du 13 juin ne fut éclipsée que par le récit encore plus grand de la bataille par Changarnier, le grand homme qu'improvisa le parti de l'ordre. Chaque époque sociale a besoin de ses grands hommes et si elle ne les trouve pas, elle les invente, comme dit Helvétius. (page 63)

¹ Marx parle d'une « procession de petits bourgeois » (qu'il évalue tout de même à 30.000 hommes). A Versailles, le procureur évaluera le nombre des manifestants à « environ 6.000 ».

² La manifestation a été convoquée avec beaucoup d'amateurisme par « la Commission des vingt-cinq » (l'ancien comité électoral de la Montagne qui, au cours d'une réunion le 11 juin au soir, avait prétendu disposer de nombreuses forces militantes prêtes à l'action). Sébastien Commissaire écrit : « Je sais bien que la manifestation n'est pas le fait des représentants; j'ai toujours pensé qu'un pouvoir occulte l'avait organisée dans l'intérêt de Louis-Bonaparte; seulement, ce que je veux constater, c'est que ceux qui dirigeaient la Montagne n'ont rien fait pour l'empêcher. ». Il ajoute : « On a dit que l'insurrection de juin 1848 avait été une bataille de soldats sans chefs; on pourrait dire le contraire du 13 juin 1849, ce jour-là, on vit beaucoup de chefs dans la rue et très peu de soldats. »

³ Sébastien Commissaire et Victor Considérant s'étonnent tous deux du peu de surveillance dont ils font l'objet dans les locaux du Conservatoire, comme une invitation à fuir.

⁴ Parce qu'elle participe à la manifestation mais aussi parce que la séance publique de l'Assemblée n'a pas été convoquée, ce qui donne lieu à diverses interpellations.

⁵ Il fait référence à une (curieuse) affiche censément partie du Conservatoire (avec mention du lieu, de la date et de l'heure...) et appelant aux armes au nom des quelque 120 députés, présents ou absents, qui avaient soutenu *la veille* l'appel à manifester paru dans la presse.

⁶ *Compte rendu*, page 228

⁷ Un vandalisme qui sera dénoncé le 15 juin à la tribune de l'Assemblée par Victor Hugo, au grand dam de ceux qui le tiennent – encore – pour un des leurs et qui estiment que ce n'est vraiment pas le moment d'en appeler aux grands principes. (V. Hugo, *Œuvres Complètes, Actes et Paroles*, 1, pp. 611-612 de l'édition numérisée par Gallica).

(...)

Ce que la Montagne cherchait, le 11 juin, c'était une « insurrection dans les limites de la raison pure », c'est-à-dire une *insurrection* purement *parlementaire*. (...) tous deux, la petite bourgeoisie démocrate et ses représentants, la Montagne, par une insurrection parlementaire, réalisaient leur grand objectif : briser la puissance de la bourgeoisie sans enlever ses chaînes au prolétariat, ou sans le faire apparaître autrement qu'en perspective; le prolétariat aurait été utilisé sans qu'il devînt dangereux. (pp. 65/66)

(...)

Si le 23 juin 1848 fut l'insurrection du prolétariat révolutionnaire, le 13 juin 1849 fut l'insurrection des petits bourgeois démocrates, chacune de ces deux insurrections étant l'expression *pure, classique* de la classe qui l'animait. (page 68)

(...)

Le 13 juin clôt la première période d'existence de la République constitutionnelle qui avait acquis sa vie normale, le 29 mai 1849, par la réunion de l'Assemblée législative. Toute la durée de ce prologue est remplie par la lutte bruyante entre le parti de l'ordre et la Montagne, entre la bourgeoisie et la petite bourgeoisie qui se cabre vainement contre l'établissement de la République bourgeoise en faveur de laquelle elle avait conspiré elle-même sans interruption dans le Gouvernement provisoire et dans la Commission exécutive, et pour laquelle elle s'était battue fanatiquement contre le prolétariat pendant les journées de Juin. Le 13 juin brise sa résistance et fait de la *dictature législative* des royalistes unifiés un fait accompli. A partir de cet instant, l'Assemblée nationale n'est plus que le *Comité de salut public du parti de l'ordre*. (page 68)

Par ailleurs, Marx fera paraître dans le *Volksfreund* du 29 juin 1849 un article intitulé « Le 13 juin » dans lequel il commente les récents événements de l'actualité française.

« La principale erreur de la « Montagne », écrit-il, fut sa *certitude de la victoire*. Elle était si sûre de son affaire qu'elle crut tout réglé par une manifestation pacifique. Elle offrit ainsi au gouvernement l'occasion de la vaincre sans la battre. (...) voyant Ledru-Rollin se compromettre avec tant d'éclat à l'Assemblée nationale, le peuple crut qu'il avait d'énormes liaisons dans l'armée, un plan bien tramé et très ramifié, etc. Aussi comme il dut être surpris lorsqu'il fut patent que le pouvoir de Ledru-Rollin n'était qu'une illusion, et que les mesures défensives et offensives n'avaient été prises que du côté du gouvernement. (...) Les souvenirs que le peuple avait de l'attitude plus qu'équivoque de Ledru-Rollin en mai et juin, finalement le choléra qui faisait rage notamment dans les quartiers ouvriers, firent le reste. Dans l'ensemble, le 13 juin 1849 n'est que la rançon de juin 1848. En 1848, le prolétariat fut abandonné par la « Montagne », cette fois, c'est la « Montagne » qui fut abandonnée par le prolétariat¹. »

Tout au long des mois de juin et de juillet 1849, l'Assemblée va s'affairer autour d'une **succession de lois répressives** : sur l'activité des clubs, sur la discipline au sein de l'Assemblée, sur l'encadrement de la presse, sur de nouvelles dispositions relatives à l'état de siège.

19.06.49

Nouvelle loi sur les clubs : ils sont cette fois purement et simplement interdits pour un an². Le droit de réunion est pratiquement aboli.

Le vote est acquis (par 373 voix contre 151) dans une ambiance marquée par l'abstention manifeste de la gauche montagnarde³ qui invite spectaculairement tous les députés de son camp à renoncer à la prise de parole. Victor Lefranc s'inquiétant pour sa part de l'usage de cette loi dans le cadre des prochaines élections, la réponse du ministre de l'intérieur Dufaure est très claire : « Des exemples très remarquables ont prouvé que, quelquefois, sous le manteau des réunions électorales, sous l'affiche des réunions

¹ Marx, Engels, « La Nouvelle Gazette rhénane », tome 3, annexes « Articles et documents », Éditions sociales, Paris 1971, pp. 395-396. Ce diagnostic n'empêche pas que Marx termine sur une note d'espoir. Observant que le parti contre-révolutionnaire au pouvoir ne tardera pas à se dépouiller de son apparence républicaine, « alors, déclare-t-il, vous verrez, comment un souffle le fera disparaître et comment février recommencera à une puissance supérieure ».

² Une interdiction qui sera renouvelée le 6 juin 1850 et le 21 juin 1851.

³ De ce qui en reste après la saignée du 13 juin.

électorales, se cachait de véritables clubs. Si, en effet, cette dissimulation se produit encore, le Gouvernement croira de son devoir d'user des pouvoirs que vous venez de lui donner, je le déclare hautement¹ ».

6.07.49 L'Assemblée adopte un **nouveau règlement d'ordre intérieur** dont le projet avait été déposé le 23 juin par le rapporteur de la commission Hyacinthe Corne. Les débats ont été moins techniques qu'il ne paraît. Le 3 juillet 49, en effet, une vive discussion s'est engagée sur le chapitre 13 relatif à la discipline en séance : en cause l'adjonction parmi les mesures disciplinaires classiques (rappel à l'ordre et censure²) d'une peine d'exclusion temporaire sanctionnant tout « membre qui aura, en séance publique, fait appel à la violence ou provoqué à la guerre civile » ou « qui se sera rendu coupable d'outrages envers l'Assemblée, ou une partie de l'Assemblée, ou envers le Président ». L'exclusion est prononcée pour trois jours, toute déobéissance valant au contrevenant d'être mis aux arrêts « à l'hôtel de la présidence » avec diffusion, dans toutes les communes et à ses frais, d'une affiche annonçant la sanction.

La mesure évoque bien sûr la tradition monarchique et va soulever maintes protestations à gauche. Le député François Soubise : « Je veux qu'on nous traite comme des hommes, et non pas comme des écoliers turbulents et capricieux ». Le député Jean-Baptiste Versigny : « Votre article viole la Constitution de la manière la plus formelle. La Constitution nous garantit notre inviolabilité. Eh bien, l'art 122 donne au président le droit de nous conduire à l'hôtel de la présidence, où nous serons condamnés au pain sec. Je vous demande si ce droit d'arrestation n'est pas en contradiction formelle avec la Constitution³ ». Ces protestations n'empêcheront pas que le nouveau règlement se trouve entériné par un vote mécanique de 367 voix contre 137, majorité contre opposition.

27.07.49 L'Assemblée vote **une loi d'encadrement de la presse**. En imposant notamment à toute publication « de moins de cinq feuilles d'impression » la contrainte d'un dépôt préalable au parquet du Procureur, elle fonctionne comme une véritable loi de censure. Le projet avait été déposé par Odilon Barrot lui-même dès le 25 juin avec, dans l'exposé des motifs, la volonté expresse de permettre une « répression prompte » des délits de presse qui se trouvent pour l'occasion redéfinis avec rigueur. O. Barrot visait non moins explicitement la littérature de colportage, « petits écrits, brochures et feuilles détachées, gravures et lithographies », laquelle, disait-il, « a pris un développement considérable et tend à corrompre jusque dans les campagnes le bon sens des classes laborieuses par la diffusion des plus funestes doctrines⁴ ».

Les débats vont occuper l'essentiel des séances du 21 au 27 juillet. Ils donneront lieu à plusieurs interventions remarquées, celles, à droite, de Montalembert (le 21 juillet) et de Thiers (le 24 juillet), celle à gauche, de Pierre Leroux (le 24 juillet). L'ensemble est révélateur de la manière dont la bourgeoisie concevait l'une des pratiques majeures de la démocratie.

30.07.49 La nouvelle loi donnera lieu à une immédiate application dès le 30 juillet 1849 lorsque des poursuites seront demandées (et autorisées) contre deux députés montagnards, Marie-Antoine Sommier et Victor Richardet pour faits de presse. Ce dernier avait publié le 24 mars 1849 un article où dénonçant la remise en vigueur de la peine de mort pour des délits politiques, il traitait Louis-Napoléon Bonaparte de « conspirateur et d'accusé amnistié⁵ ».

Victor Hugo interviendra en commission dès le 31 juillet 1849 pour s'opposer à cette demande en autorisation de poursuites. Inutile, commente-t-il, même du point de vue de l'ordre, de raviver un délit de presse « commis, il y a quatre mois, dans un département éloigné, dans une commune obscure, par un journal ignoré ». Mais surtout, il déclare, s'adressant à la majorité : « Vous êtes une minorité immense, compacte, triomphante, en présence d'une minorité vaincue et décimée. (...) Le 13 juin est un fait considérable, terrible, mystérieux, au fond duquel il vous importe, dites-vous que le justice pénètre

¹ *Compte rendu* (de la législative), tome 1, page 284 de l'édition numérisée par Hathi trust Digital Library.

² Autrement dit, une interdiction de parole

³ *Compte rendu* (de la législative), tome 1, pp. 451-457 de l'édition numérisée par Hathi Trust Digital Library.

⁴ *Compte rendu* (de la législative), tome 1, page 311 de l'édition numérisée par Hathi Trust Digital Library.

⁵ *Compte rendu* (de la législative), tome 2, séance du 10 août 1849, pp. 361-373 de l'édition numérisée par Google).

(...) mais enfin, de ce côté, tout est fini. Trente-huit représentants, c'est assez ! c'est trop ! Est-ce que le moment n'est pas venu d'être généreux ? »¹.

09.08.49 Vote d'une nouvelle **loi organique sur l'état de siège** (qui est en fin de compte levé)

L'exposé des motifs de cette loi avait été proclamé à la tribune de l'Assemblée nationale le 28 juillet 1849 par le ministre de l'Intérieur J. Dufaure². Son argument : « Quand la société est menacée dans son existence, et que la loi ordinaire devient impuissante à la protéger, dans l'intérêt même de la loi, pour la sauver, il faut avoir le courage de la suspendre, ou plutôt la loi elle-même doit prévoir les atteintes momentanée qu'elle devra subir. »

De son côté, Louis-Napoléon Bonaparte met à profit l'été 1849 pour multiplier les voyages en province. Une intense propagande officielle centrée sur le culte de la personnalité est relayée par la presse bonapartiste. La lettre à Edgard Ney participe de cette stratégie personnelle de Bonaparte.

18.08.49³

Lettre de Louis-Napoléon Bonaparte au lieutenant-colonel Edgar Ney, son officier d'ordonnance à Rome. Il commente ouvertement, la critiquant, l'orientation réactionnaire de la restauration des pouvoirs du pape à Rome: « La République française n'a pas envoyé une armée à Rome pour y étouffer la liberté italienne, mais, au contraire, pour la régler, en la préservant contre ses propres excès, et pour lui donner une base solide, en remettant sur le trône pontifical le Prince qui, le premier, s'était placé hardiment à la tête de toutes les réformes utiles. J'apprends avec peine que les intentions bienveillantes du Saint-Père, comme notre propre action, restent stériles, en présence de passions et d'influences hostiles On voudrait donner comme base à la rentrée du Pape la proscription et la tyrannie. Dites, de ma part, au général Rostolan qu'il ne doit pas permettre qu'à l'ombre du drapeau tricolore on commette aucun acte qui puisse dénaturer le caractère de notre intervention. Je résume ainsi le rétablissement du pouvoir temporel du Pape : amnistie générale, sécularisation de l'administration, Code Napoléon et gouvernement libéral. »

Cette initiative révèle pour le moins que Bonaparte poursuit une politique (extérieure) personnelle. La parution du document provoque du reste une crise avec la fraction légitimiste catholique du ministère : de Falloux démissionne. **L'incident marque le début de la lutte ouverte de Louis-Napoléon Bonaparte contre le parlement.**

Cette lettre fournira à Victor Hugo l'occasion de prononcer le 19 octobre 1849 un discours remarqué devant l'Assemblée. Sous les applaudissements de la gauche républicaine, il soutient l'orientation politique de la lettre de Bonaparte à Ney et dénonce le caractère réactionnaire de la restauration des pouvoirs temporels du pape à Rome (« un chaos de lois féodales »). Il est impératif, déclare-t-il, de forcer Pie IX à mettre en place des institutions respectueuses des libertés du peuple romain. Il y va de l'honneur de la France de n'être pas intervenue en Italie pour rétablir en fin de compte un régime rétrograde : « Ce qui n'est pas possible, c'est que nous n'ayons pas même secoué sur Rome ces idées généreuses et libérales que la France porte par-

¹ Hugo fait bien sûr référence aux députés de la gauche montagnarde qui se trouvent soit en exil, soit inculpés devant la Haute Cour de Versailles (V. Hugo, *Actes et paroles I*, Œuvres Complètes, J. Hetzel et A Quantin, Paris 1882, pp. 618-619 de l'édition numérisée par Gallica)

² *Compte rendu (de la législative)*, tome 2, pp. 69-70 de l'édition numérisée par Google.

³ Datée du 18 août 49, elle paraîtra d'abord dans la presse italienne et sera reproduite le 7 septembre 1849 par le *Moniteur*.

tout avec elle dans les plis de son drapeau¹ ». Hugo quitte les rangs des conservateurs pour se rapprocher de la gauche républicaine². Et qu'il entreprenne cette évolution par un éloge de Louis-Napoléon Bonaparte est assez singulier³.

05.10.49 Une autre manifestation du jeu personnel de Louis-Napoléon Bonaparte : le projet de loi qu'il adresse à l'Assemblée nationale l'invitant à procéder à deux décisions conjointes : d'une part, celle d'abroger les lois de 1832 et de 1848 qui exilent la famille de Bourbons et d'autre part, celle de remettre en liberté les insurgés de juin qui ont été déportés sans jugement.

Un coup à droite, un coup à gauche : la manœuvre est évidente. La majorité de droite ne se laissera pas piéger et votera (le 24 octobre) contre la proposition⁴.

12.10.49 Ouverture du procès du 13 juin devant la de la **Haute Cour de Justice de Versailles**. Il se déroulera jusqu'au 15 novembre.

La Cour a cité 67 accusés qu'elle a classés en trois catégories : 14 accusés (dont François-Claude Pardigon et Napoléon Lebon) sont membres du *Comité démocratique socialiste* et de la *Commission des vingt-cinq*, 7 accusés (dont Théophile Thoré et Charles Delescluze) font partie du *Comité de la presse*, 31 accusés sont des députés, et 24 font partie des artilleurs et des gardes nationaux. Les 36 contumaces seront condamnées à la déportation et parmi les comparants, 11 seront acquittés, 3 sont condamnés à 5 ans de prison et 17 à la déportation.

31.10.49 Louis-Napoléon Bonaparte met en place de sa seule initiative un ministère extraparlamentaire **responsable devant lui seul**. La décision n'est certes pas contraire à la Constitution selon laquelle l'Assemblée nationale était réduite à ses fonctions essentiellement législatives, mais elle inaugure une période de gouvernement personnel. Le général **Alphonse Henri d'Hautpoul** est nommé à la direction du ministère (ainsi qu'au ministère de la Guerre) et à l'Intérieur, c'est Ferdinand Barrot, le frère d'Odilon qui est désigné. Le banquier Achille Fould devient ministre des finances. La Préfecture de police est attribuée à Carlier, lequel, dans une proclamation à la population de Paris du 10 novembre 1849, annonce les principes de sa politique : « Protection à la religion, au travail, à la famille, à la propriété, aux bonnes intentions, au repentir même. Vigilance et rigueur contre le socialisme, l'immoralité, le désordre, les mauvaises publications, l'endurcissement des factieux. ». Il conclut en affirmant qu' « Il s'agit aujourd'hui d'une ligue sociale contre le socialisme⁵ ».

Bonaparte déclare à l'adresse de l'Assemblée nationale : « Pour raffermir la République menacée de tant de côtés par l'anarchie ; pour assurer l'ordre plus efficacement qu'il ne l'a été jusqu'à ce jour ; pour maintenir à l'extérieur le nom de la France à la hauteur de sa renommée, il faut des hommes, qui, animés d'un dévouement patriotique, comprennent la nécessité d'une direction unique et ferme, et d'une politique nettement formulée ; qui ne compromettent le pouvoir par aucune irrésolution, qui soient aussi préoccupés de ma propre responsabilité que de la leur, et de l'action que de la parole ». Il poursuit en critiquant la résurgence des querelles de partis dans la majorité et affirme vouloir rendre à la France un exécutif animé par une « communauté entière d'idées, de vues, de convictions » : « Le nom de Napoléon est à lui seul tout un programme. Il veut dire : à l'intérieur, ordre, autorité, religion, bien-être du peuple ; à l'extérieur, dignité nationale¹ ». Ce n'est pas un coup d'Etat. Mais cette fois, la direction est prise.

¹ *Compte rendu de la législative*, page 117

² Dans ses *Mémoires d'un Royaliste*, le comte de Falloux parle de « désertion en présence de l'ennemi » (volume 1, page 543 de l'édition, numérisée par Gallica)

³ Hugo s'était déjà distingué en ce sens en appuyant avec vigueur, le 9 juillet 1849 le projet de loi « d'assistance et de prévoyance publiques » déposé par le vicomte Armand de Melun, un projet que la majorité s'appliquera à saboter parce qu'elle tenait cette proposition « pour du socialisme déguisé ». Il faut profiter de la victoire des forces de l'ordre, déclare Hugo à la tribune en s'adressant au parti de l'Ordre (qui est encore le sien), pour « substituer à l'aumône qui dégrade l'assistance qui fortifie ». La réconciliation sociale implique de répondre à ce qu'il y a de « vrai au fond du socialisme » : « il y a au fond du socialisme une partie des réalités douloureuses de notre temps et de tous les temps, il y a l'aspiration à un sort meilleur (...) Aujourd'hui l'homme du peuple souffre avec le sentiment double et contradictoire de sa misère résultant du fait et de sa grandeur résultant du droit. (...) Je suis de ceux qui pensent et qui affirment qu'on peut détruire la misère. ». (pp. 554-555)

⁴ *Compte rendu* (de la législative), tome 2, page 423 de l'édition numérisée par Google

⁵ A Fouquier, *Annuaire historique universel ou Histoire politique pour 1849*, page 733 de l'édition numérisée par Google.

Avec cette équipe ministérielle, Bonaparte met en place son propre personnel politique. Bientôt il visera la Haute Administration, la police puis l'armée.

Dans Les Luites de classes en France, Marx écrit :

C'est du 1er novembre 1849 que date la troisième période d'existence de la République constitutionnelle, période qui se termine le 10 mars 1850.

(...)

(Le) ministre des Finances s'appelait Fould. Fould, ministre des Finances, c'est l'abandon officiel de la richesse nationale française à la Bourse, c'est l'administration de la fortune publique par la Bourse et dans l'intérêt de la Bourse. Par la nomination de Fould, l'aristocratie financière annonçait sa restauration dans le *Moniteur*. (page 73)

12.11.49

D'Hautpoul agissant comme ministre de la Guerre adresse « aux colonels de gendarmerie » une circulaire confidentielle les appelant à participer à un réseau discret, sinon secret, de renseignements sur tout ce qui se passe dans le pays, non seulement sur « les faits matériels » mais « encore et surtout (sur) la situation morale dans son ensemble ». Il s'agit de superviser le comportement des « agents de l'Etat », et tout particulièrement celui des instituteurs des régions rurales. Il importe, écrit-il, « de me mettre en mesure de combattre le socialisme, d'arrêter les progrès qu'il tente de faire dans les campagnes, et d'assurer la sécurité publique, plutôt en prévenant les désordres à naître qu'en réprimant ceux qui surgissent² ».

On met ainsi en place le cadre répressif de la prochaine loi Falloux.

En vérité, les instituteurs sont accusés par la droite d'être les propagandistes du socialisme. Lamartine témoigne de cette campagne d'opinion lorsqu'en septembre 1849, dans sa revue « Le Conseiller du Peuple », sous le titre « Aux instituteurs ruraux », il se fait l'écho de ces accusations : « Les instituteurs communaux sont devenus, dans plusieurs départements, des fomentateurs de haine, de division, d'envie, de discordes, d'exécrables passions, des stupides doctrines anti-sociales entre les classes de citoyens. Ils se sont laissé séduire comme des hommes sans jugement ou entraîner comme des hommes sans conscience et sans moralité, à toutes les absurdités prétendues *sociales* et à toutes les perversités prétendues *démocratiques* que les factions socialistes, communistes, terroristes et démagogiques, ont voulu semer dans l'esprit du peuple pour le pervertir, pour faire de la propriété un crime, de la République une anarchie, de la société un chaos. Ils se sont affiliés à ces *clubs*, conspirations en plein vent, attroupements à domicile, volcans ambulants, pour entasser et pour allumer, au souffle des plus mauvaises et des plus abjectes paroles, tous les éléments incendiaires que des *Catilina* de chefs-lieux ou « des *Gracchus* de village peuvent souffrir de leur haleine pour mettre le feu aux populations. (...) Ils se sont faits les missionnaires de cette nouvelle religion qui consiste à nier Dieu, à diviniser la nature, à adorer le plus brutal sensualisme, à renverser les autels, à arracher les bornes des champs, à supprimer la famille, à disperser le foyer domestique, à renverser la marmite, comme dit le paysan, à convier le genre humain à une « *gamelle* universelle », à mettre la société à la *ration* comme une compagnie de discipline dans une caserne, ou comme une escouade de galériens sur un ponton.»³

20.12.49

Vote sur l'impôt des boissons

L'impôt avait été supprimé par le Gouvernement provisoire, mais rétabli dès le 22 juin 1848. Le

¹ *Compte rendu (de l'assemblée législative)*, tome 3, page 307 (de l'édition numérisée par Hathi Trust Library)

² A Fouquier, *Annuaire historique universel ou Histoire politique pour 1849*, pp. 733-735 de l'édition numérisée par Google.

³ Lamartine, « Le Conseiller du peuple », première série, Paris, 1865, Michel Lévy Frères, Libraires éditeurs, page 227-230 de l'édition numérisée par Google. Précisons pour éviter tout malentendu que Lamartine ne souscrit pas (pas entièrement du moins) à ces affirmations qu'il rapporte comme une donnée du débat politique. Le propos de Lamartine ne fera pas moins l'objet d'une vive réplique de la part de Théophile Blin sous le titre *M. de Lamartine. Les instituteurs et le Numéro 7 du Conseiller du peuple*, publié à Nantes, à l'imprimerie du Commerce, 15 pages numérisées par Gallica.

19 mai 1849, il est à nouveau supprimé à partir du 1^{er} janvier 1850. La question revient toutefois à partir du 11 décembre 49 pour aboutir au vote du 20 décembre.

Dans Les Luites de classes en France, Marx écrit :

(...) le 20 décembre 1849, jour anniversaire de la proclamation de Bonaparte, l'Assemblée nationale décida la *restauration de l'impôt sur les boissons*.

(...)

Le paysan, lorsqu'il évoque le diable, lui donne les traits du porteur de contrainte. Dès le moment où Montalembert fit de l'impôt un dieu, le paysan devint impie, athée et se jeta dans les bras du diable, du *socialisme*. La religion de l'ordre s'était moquée de lui, les jésuites s'étaient moqués de lui, Bonaparte s'était moqué de lui. Le 20 décembre 1849 avait irrémédiablement compromis le 20 décembre 1848.

(...)

La haine populaire contre l'impôt sur les boissons s'explique par le fait qu'il réunit en lui tous les côtés odieux du système fiscal français. Son mode de perception est odieux, son mode de répartition est aristocratique, car, les pourcentages d'impôt étant les mêmes pour les vins les plus ordinaires et pour les plus fins, il augmente donc en proportion géométrique dans la mesure où diminue la fortune des consommateurs, c'est un impôt progressif à rebours. Aussi provoque-t-il directement à l'empoisonnement des classes travailleuses en tant que prime aux vins falsifiés et fabriqués. Il diminue la consommation en élevant des octrois aux portes de toutes les villes de plus de 4000 habitants et en les transformant en autant de pays étrangers prélevant des droits de douane contre le vin français. Or les gros négociants en vin, mais plus encore les petits, les marchands de vins, sont autant d'adversaires déclarés de l'impôt sur les boissons. Et, enfin, en diminuant la consommation, l'impôt sur les boissons enlève à la production son débouché. En même temps qu'il met les ouvriers des villes dans l'impossibilité de payer le vin, il met les viticulteurs dans l'incapacité de le vendre. Or, la France compte une population de 12 millions de vigneron. On comprend dès lors la haine du peuple en général, on comprend notamment le fanatisme des paysans contre l'impôt sur les boissons. En outre, dans sa restauration ceux-ci ne virent pas un événement isolé, plus ou moins accidentel. Les paysans ont une sorte de tradition historique qui se transmet de père en fils, et à cette école de l'histoire on se murmurait à l'oreille que chaque gouvernement, tant qu'il veut tromper les paysans, promet la suppression de l'impôt sur les boissons et que dès qu'il les a trompés, il le maintient ou le rétablit. C'est à l'impôt sur les boissons que le paysan reconnaît le bouquet du gouvernement, sa tendance. Le rétablissement de l'impôt sur les boissons, le 20 décembre, signifiait : *Louis Bonaparte est comme les autres*; mais il n'était pas comme les autres, il était une *invention des paysans*, et dans les pétitions qui comptaient des millions de signatures contre l'impôt sur les boissons, ils reprenaient les voix qu'ils avaient accordées un an auparavant au « neveu de son oncle ». (pp. 76/78)

L'année 1850

La prospérité est revenue. Le capitalisme connaît une nouvelle phase d'expansion qui se développera jusque la fin de l'année 1857. La précédente crise économique est mise sur le compte des agitateurs politiques. **Partout en Europe, s'installent les formes diverses d'un parti conservateur dominant centré sur les idées d'ordre et d'autorité, entre autres militaires.**

A partir de 1850, on voit se renforcer une presse bonapartiste qui prend systématiquement pour cible l'Assemblée législative : la tonalité antiparlementaire est très virulente (notamment dans le chef de Garnier de Cassagnac)¹

11.01.50 Félix Esquirou de Parieu, le ministre de l'Instruction publique et des Cultes en exercice après la démission de Falloux (en septembre 1849) fait voter, quasiment

¹ C'est le 6 janvier 1850 que paraît le premier numéro du journal « Le Napoléon » qui va diffuser chaque semaine une sorte de *moniteur* du bonapartisme.

dans l'urgence¹, **une loi qui vise expressément les instituteurs** en les soumettant à l'autorité du Préfet².

- 14.01.50 Ouverture à l'Assemblée nationale de la discussion publique sur les dispositions de la loi qui prendra le nom de **Loi Falloux**. Les débats donneront lieu à des échanges extrêmement vifs notamment entre Montalembert et Victor Hugo qui prononce à cette occasion, le 15 janvier, l'un de ses discours les plus remarquables.

Dans Les Luites de classes en France, Marx écrit :

Les mesures gouvernementales et les lois de janvier et de février 1850 sont presque exclusivement dirigées contre les *départements* et les *paysans*. C'est la preuve la plus frappante de leurs progrès.

La *circulaire d'Hautpoul* faisant du gendarme l'inquisiteur du préfet, du sous-préfet et avant tout du maire, qui organisait l'espionnage jusque dans les recoins de la commune rurale la plus éloignée, la *loi contre les instituteurs* qui les soumettait, eux, les capacités, les porteparole, les éducateurs et les interprètes de la classe paysanne, à l'arbitraire du préfet qui les pourchassait comme du gibier, eux, les prolétaires de la classe des gens instruits, d'une commune dans l'autre; la proposition de loi contre les maires qui suspendait au-dessus de leurs têtes l'épée de Damoclès de la Révolution et qui les opposait à chaque instant, eux, les présidents des communes rurales, au président de la République et au parti de l'ordre; l'ordonnance qui transformait les 17 divisions militaires de la France en quatre pachaliks et qui octroyait aux Français la caserne et le bivouac pour salon national : la *loi sur l'enseignement* par laquelle le parti de l'ordre proclamait que l'inconscience et l'abrutissement de la France par la force sont la condition de son existence sous le régime du suffrage universel, qu'étaient-ce que toutes ces lois et mesures ? Autant de tentatives désespérées de gagner à nouveau au parti de l'ordre les départements et les paysans des départements. (page 80)

- 04.02.50 Le préfet de police Carlier ordonne l'arrachement des arbres de la liberté au prétexte que beaucoup d'entre eux sont des arbres morts ou qu'ils « rompent désagréablement les lignes des promenades ou l'aspect des monuments publics ». L'entreprise commencée dès le samedi 2 février rencontre bientôt une vive résistance populaire dans certains quartiers, et en particulier, les 4 et 5 février, dans le carré Saint-Martin où l'armée doit intervenir. Le député Lagrange dénoncera la provocation à la tribune de l'Assemblée nationale en parlant des arbres de la liberté comme des « saints sacrements » du peuple³. Une anecdote qui témoigne de la dureté des relations populaires avec les représentants du pouvoir: traversant le boulevard Saint-Denis, le général Lamoricière est reconnu par des passants qui le molestent et le traînent devant l'arbre de la liberté de la porte Saint-Denis où ils le contraignent pousser le cri de « Vive la République démocratique et sociale ».
- 08.02.50 L'Assemblée nationale vote la déchéance parlementaire des trente députés récemment condamnés à Versailles. Cette situation crée la nécessité de procéder à des **élections partielles** qui sont prévues pour le 10 mars dans seize départements.
- 12.02.50 Le pouvoir réorganise le commandement militaire du pays en plaçant les régions sous l'autorité de cinq généraux. Les débats à l'Assemblée nationale (et notamment une intervention de Pascal Duprat) montrent que la décision est essentiellement une mesure de maintien de l'ordre.

¹ Elle est connue sous le nom de « petite loi » en référence à la prochaine loi générale dite « de Falloux » du 15 mars 1850 laquelle, en janvier, est encore retenue par un recours au Conseil d'Etat, ce qui explique cette manière d'anticipation précipitée qui vise les instituteurs. L'article premier de la loi précise : « L'instruction primaire, dans chaque département, est spécialement placée sous la surveillance des préfets »

² On trouve un témoignage de la répression que cette loi a permise dans l'ouvrage signé par Mananti sous le titre *Nicolas, le Maître d'école, Histoire d'un instituteur révoqué pour cause politique en l'an de liberté 1850*, Imprimerie Boisseau et Compagnie, Paris 1851 (une édition disponible sur Gallica).

³ Source : les éditions des vendredi 8 et samedi 9 février 1850 du *Journal de Toulouse*, selon le fac-similé disponible sur le site de la *Bibliothèque de Toulouse* (banque de données Rosalis).

- 13.02.50 Proudhon est mis au secret et transféré à la Conciergerie puis à la forteresse de Doullens. La mesure survient après la parution dans *La voix du Peuple* d'un article ironique intitulé « Vive l'Empereur ».
- 10.03.50 **Elections partielles** pour remplacer les condamnés de Versailles. 21 sièges sont conquis par les candidats « démocrates-socialistes » de la Montagne, dont la totalité des 3 sièges de Paris où sont élus: Paul de Flotte (un condamné de juin 48 récemment amnistié), François Vidal (un collaborateur de Louis Blanc au Luxembourg) et Hippolyte Carnot¹. En province où 28 représentants devaient être élus, les socialistes-démocrates enlèvent 18 sièges. En vérité, ce sont 10 sièges qui sont reconquis par le parti de l'Ordre, mais dans l'opinion publique, le scrutin est ressenti comme **une victoire de la gauche républicaine**². Ce succès va même conforter les espoirs de la Montagne de remporter une victoire électorale à l'échéance de 1852.

Dans *Les Luttes de classes en France*, Marx écrit :

L'élection du 10 mars 1850. C'était la rétractation de juin 1848 : les massacreurs et les déportés des insurgés de Juin rentrèrent à l'Assemblée nationale, mais l'échine basse, à la suite des déportés et leurs principes au bout des lèvres. C'était la rétractation du 13 juin 1849: la Montagne proscrite par l'Assemblée nationale rentrait à l'Assemblée nationale, mais comme la trompette avancée de la révolution et non plus comme son chef. C'était la rétractation du 10 décembre : Napoléon avait essuyé un échec avec son ministre Lahitte³. L'histoire parlementaire de la France ne connaît qu'un cas analogue; l'échec de Haussy, ministre de Charles X en 1830. L'élection du 10 mars 1850 était enfin la cassation de celle du 13 mai qui avait donné la majorité au parti de l'ordre. L'élection du 10 mars protestait contre la majorité du 13 mai. Le 10 mars était une révolution. Derrière les bulletins de vote, il y a les pavés.

« Le vote du 10 mars, c'est la guerre », s'écria Ségur d'Aguesseau, un des membres les plus avancés du parti de l'ordre.

Avec le 10 mars 1850 la République constitutionnelle entre dans une nouvelle phase, dans la phase de sa dissolution. Les différentes fractions de la majorité sont de nouveau unies entre elles et à Bonaparte. Elles sont de nouveau les chevaliers de l'ordre et il est de nouveau leur homme neutre. Lorsqu'elles se rappellent qu'elles sont royalistes, c'est uniquement parce qu'elles désespèrent de la possibilité de la République bourgeoise, lorsqu'il se souvient qu'il est président, c'est uniquement parce qu'il désespère de le rester.

A l'élection de Defflotte, l'insurgé de Juin, Bonaparte riposte sur l'indication du parti de l'ordre par la nomination de Baroche comme ministre de l'Intérieur, de Baroche l'accusateur de Blanqui et de Barbès, de Ledru-Rollin et de Guinard. A l'élection de Carnot, la Législative

¹ Son élection est une protestation anticipée contre la prochaine loi Falloux.

² C'est au cours de cette campagne électorale que vont paraître les ouvrages des deux notoires mouchards de la révolution de 1848, celui d'Adolphe Chenu (*Les Conspireurs*) et celui de Lucien de la Hodde (*La naissance de la république en février 1848*). Marx publiera une recension de ces libelles dans le n° 4 d'avril 1850 de la *Neue Rheinische Zeitung, Politisch-ökonomische Revue*. Le texte de cette recension se trouve aux pages 353-369 de *Karl Marx, Œuvres*, tome IV (Politique I) aux éditions Gallimard, collection de Pléiade, Paris 1994. Les deux ouvrages feront l'objet d'une cinglante réplique de la part du député (et futur élu de la Commune de 1871) Jules Miot sous le titre : *Réponse aux deux libelles : Les Conspireurs et naissance de la République*. L'ouvrage de Miot se termine sur une note très caractéristique de l'optimisme montagnard en mars 1850 : « Les royalistes s'entendent beaucoup mieux que nous à faire de la propagande démocratique. Pour que la révolution marche, nous n'avons qu'à nous croiser les bras et nous taire ! » (page 88 de l'édition numérisée par Google).

³ Le général Jean-Ernest Ducos, vicomte de La Hitte a été un éphémère ministre des Affaires étrangères (du 17 novembre 1849 au 9 janvier 1851) au sein du ministère de Alphonse Henri d'Hautpoul. Il s'était présenté sans succès aux élections du 10 mars à Paris

riposte par le vote de la loi sur l'enseignement, à l'élection de Vidal par l'étouffement de la presse socialiste. Par les coups de trompette de sa presse, le parti de l'ordre cherche à dissiper sa propre peur. « Le glaive est sacré », s'écrie un de ses organes. « Il faut que les défenseurs de l'ordre prennent l'offensive contre le parti rouge », dit un autre. « Entre le socialisme et la société, c'est un duel à mort, une guerre impitoyable, sans répit; dans ce duel désespéré, il faut que l'un ou l'autre disparaisse, si la société n'anéantit pas le socialisme, c'est le socialisme qui anéantira la société », chante un troisième coq de l'ordre. Élevez les barricades de l'ordre, les barricades de la religion, les barricades de la famille! Il faut en finir avec les 127 000 électeurs de Paris! Une nuit de Saint-Barthélemy des socialistes! Et le parti de l'ordre croit un instant à la certitude de sa propre victoire. C'est contre les « *boutiquiers de Paris*¹ » que ses organes se démènent de la façon la plus fanatique. L'insurgé de Juin, représentant élu par les boutiquiers de Paris! Cela veut dire qu'un second juin 1848 est impossible, cela veut dire qu'un second 13 juin 1849 est impossible, cela veut dire que l'influence morale du capital est brisée, cela veut dire que l'Assemblée bourgeoise ne représente plus que la bourgeoisie, cela veut dire que la grande propriété est perdue, puisque son vassal, la petite propriété, cherche son salut dans le camp des non-possédants. (pp. 85/86)

15.03.50

Vote de la loi générale sur l'enseignement, dite **loi Falloux** en faveur de l'enseignement catholique². Résultant de l'union sacrée de la bourgeoisie (libéraux voltairiens et légitimistes cléricaux confondus) contre le péril social que représente une éducation populaire laïque, elle procède à une cléricatisation accentuée de tout l'appareil scolaire. En face du libre examen accusé d'être un vecteur de socialisme, la religion est tenue comme le ciment de l'ordre.

Cette loi est l'aboutissement d'une très longue délibération puisque c'est le 4 janvier 1849 que s'étaient mises en place les deux Commissions extra-parlementaires chargées de la préparer, l'une consacrée à l'enseignement primaire, l'autre au secondaire et à la question de la liberté de l'enseignement. Ces Commissions bientôt réunies sous la présidence de Thiers accueillent les principaux idéologues et dirigeants du catholicisme militant, des gens comme Charles de Montalembert, et l'abbé Dupanloup, mais aussi des militants du mouvement associatif chrétien comme les deux députés proches de *l'Atelier*, Philippe Buchez et Henry Peupin.

Les travaux ont été menés comme une véritable entreprise guerrière contre le rationalisme et le progrès social.

On en trouve un témoignage significatif dans une déclaration **d'Adolphe Thiers** au tout début de la discussion générale sur « la part qui doit être faite au clergé séculier et régulier dans l'enseignement primaire ». Se gardant de vouloir « faire de l'obscurantisme », Thiers prévient en effet ses collègues en ces termes : « *Je dis qu'il faut bien regarder avant d'étendre démesurément partout l'instruction primaire, et surtout avant de lui donner une extension plus grande et qui n'est pas sans de graves dangers. (...) lire, écrire, compter, voilà ce qu'il faut apprendre ; quant au reste, cela est superflu. Il faut bien se garder surtout d'aborder à l'école les doctrines sociales qui doivent être imposées aux masses... (...). Je demande formellement autre chose que ces instituteurs laïques dont un trop grand nombre sont détestables ; je veux des Frères, bien qu'autrefois j'aie pu être en défiance contre eux; je veux encore là rendre toute-puissante l'influence du clergé; je demande que l'action du curé soit forte, beaucoup plus forte qu'elle ne l'est, parce que je compte beaucoup sur lui pour propager cette bonne philosophie qui apprend à l'homme qu'il est ici pour souffrir, et non cette autre philosophie qui dit au contraire à l'homme : Jouis ; car, comme l'a dit M. Marrast, tu es ici bas pour faire ton petit bonheur; et si tu ne le trouves pas dans ta situation actuelle, frappe sans crainte le riche dont l'égoïsme te refuse cette part de bonheur; c'est en enlevant au riche son superflu que tu assureras ton bien-être et celui de tous ceux qui sont dans la même position que toi. Oui, je ne saurais trop le redire, l'enseignement primaire ne produira de bons résultats qu'autant que le clergé obtiendra une très grande part d'influence sur ce même enseignement³. »*

16.03.1850

Pierre Jules Baroche devient le nouveau ministre de l'Intérieur en remplacement de Ferdinand Barrot. Il avait été désigné comme Procureur général à la fois au procès de Bourges qui avait jugé les accusés du

Baroche a été en toute occasion l'un des acteurs les plus zélés des législations répressives votées par le parti de l'Ordre. C'est lui qui sera en charge de préparer la loi du 31 mai contre le suffrage universel.

¹ Marx fait ici référence à une anecdote de la campagne électorale à Paris : la publication dans la presse de droite (et donc leur dénonciation au titre de « négociants rouges ») des noms et des adresses des commerçants qui avaient apporté leur soutien aux candidats de la gauche républicaine.

² Rappelons que c'est en hommage à son principal inspirateur que la loi du 13 mars 1850 a été appelée loi Falloux. Elle en vérité votée (par 399 voix contre 237) sous la direction de Félix Esquirou de Parieu, le ministre de l'Instruction publique (et des cultes) en exercice après que Falloux eut démissionné de son ministère en septembre 1849 en raison de son désaccord sur la politique menée dans l'affaire romaine.

³ Hilaire de Lacombe, *Les débats de la Commission de 1849. Discussion parlementaire et loi de 1850*, Bureaux du Correspondant, Paris 1879, pp. 67-68 de l'édition disponible sur le site [d'archive.org](http://archive.org).

15 mai 1848 et au procès de Versailles qui avait jugé les accusés du 15 juin 1849.

01.04.50 Un fait divers qui témoigne du climat politique à Paris dans les quartiers populaires. Le Président Louis-Napoléon Bonaparte revient d'avoir visité une foire au pain d'épices à la Barrière du Trône. Or traversant le faubourg Saint Antoine, il se trouve conspué par une manifestation au cri de « Vive la république démocratique et sociale ».

28.04.50 De nouvelles élections partielles sont organisées à Paris suite à la décision de Vidal de représenter le Bas-Rhin plutôt que Paris. Après une campagne électorale agitée (en raison notamment de l'interdiction de plusieurs réunions au nom de la loi sur les clubs), c'est Eugène Sue qui se trouve élu.

Ce nouvel échec du parti de l'ordre renforce la détermination de la droite à vouloir réformer la loi électorale.

Le résultat des élections du 28 avril est commenté par Engels dans un texte daté du 20 avril et paru en anglais dans *The Democratic Review* en mai 1850¹. L'analyse d'Engels est très proche des commentaires de Marx (notamment sur la candidature d'Eugène Sue dont Engels dit plutôt rudement « qu'en tant qu'homme politique, il est une nullité »).

Dans *Les Luttes de classes en France*, Marx écrit :

(...) le fondement de la Constitution est le suffrage universel. La suppression du suffrage universel, ce sera le dernier mot du parti de l'ordre de la dictature bourgeoise.

Le suffrage universel leur donna raison le 24 mai 1848, le 20 décembre 1848, le 13 mai 1849, le 8 juillet 1849. Le suffrage universel s'est fait tort à lui-même le 10 mars 1850. La domination bourgeoise en tant qu'émanation et résultat du suffrage universel, en tant qu'expression de la volonté du peuple souverain, voilà le sens de la Constitution bourgeoise. Mais à partir du moment où le contenu de ce droit de suffrage, de cette volonté souveraine n'est plus la domination bourgeoise, la Constitution a-t-elle encore un sens? N'est-ce pas le devoir de la bourgeoisie de réglementer le droit de vote de telle façon qu'il veuille le raisonnable, sa domination? Le suffrage universel en supprimant constamment à nouveau le pouvoir public existant et en le faisant émaner à nouveau de son sein, ne supprime-t-il pas toute stabilité, ne met-il pas à chaque instant en question tous les pouvoirs établis, n'anéantit-il pas l'autorité, ne menace-t-il pas de faire de l'anarchie même l'autorité? Après le 10 mars 1850, qui pouvait encore en douter? En rejetant le suffrage universel dont elle s'était jusqu'alors drapée, et dans lequel elle puisait sa toute-puissance, la bourgeoisie avoue sans détours : « Notre victoire s'est maintenue jusqu'ici par la volonté du peuple, il faut l'affermir maintenant contre la volonté du peuple. ». (page 86)

(...)

La victoire que le peuple, dans son union avec les petits bourgeois avait remportée aux élections du 10 mars, fut annulée par lui-même en provoquant la nouvelle élection du 28 avril. Vidal fut élu non seulement à Paris, mais aussi dans le Bas-Rhin. Le comité parisien où étaient fortement représentées la Montagne et la petite bourgeoisie le décida à choisir le Bas-Rhin. La victoire du 10 mars cessait ainsi d'être décisive; on ajournait encore une fois l'échéance de la décision, on relâchait le ressort populaire, on habitait le peuple aux triomphes légaux en place de triomphes révolutionnaires. Enfin, le sens révolutionnaire du 10 mars, la réhabilitation de l'insurrection de Juin, fut complètement détruit par la candidature d'Eugène Sue, le social-fantaisiste, le petit bourgeois sentimental que le prolétariat ne pouvait accepter tout au plus que comme une plaisanterie destinée à faire plaisir aux grisettes. Face à cette candidature bien intentionnée, le parti de l'ordre, enhardi par la politique hésitante de ses adversaires, présenta un candidat qui devait représenter la victoire de Juin. Ce candidat comique fut le père de famille à la spartiate Leclerc auquel, cependant, la presse enleva pièce par pièce, son armure héroïque² et qui, aux élections, subit, ma foi, une brillante défaite. La nouvelle victoire

¹ Le texte se trouve sur le site www.marxists.org sous la rubrique « Letters from France ». Ce sont 8 articles sur la situation politique en France qu'Engels fait paraître dans cette revue de janvier à août 1850.

² Le négociant en papier Alexandre Leclerc avait été choisi comme candidat du Parti de l'Ordre sur sa réputation de combattant héroïque au sein de la garde nationale en juin 1848. Il avait participé à l'attaque de la barricade

électorale du 28 avril rendit présomptueuse la Montagne et la petite bourgeoisie. Celle-ci jubilait déjà à la pensée de pouvoir arriver au terme de ses désirs par une voie purement légale et sans pousser à nouveau le prolétariat au premier plan par une nouvelle révolution; elle comptait fermement, aux nouvelles élections de 1852, mettre par le suffrage universel, M. Ledru-Rollin sur le siège présidentiel et dans l'Assemblée une majorité de Montagnards. Le parti de l'ordre, parfaitement assuré, du fait des nouvelles élections, de la candidature de Sue, et de l'état d'esprit de la Montagne et de la petite bourgeoisie que celles-ci étaient résolues, dans toutes les circonstances, à rester tranquilles, répondit aux deux victoires électorales par la loi électorale qui abolissait le suffrage universel. Le gouvernement se garda bien de prendre ce projet de loi sous sa propre responsabilité. Il fit à la majorité une concession apparente en remettant son élaboration aux grands dignitaires de cette majorité, aux dix-sept burgraves. Ce ne fut donc pas le gouvernement qui proposa à l'Assemblée, mais la majorité de l'Assemblée qui se proposa à elle-même l'abolition du suffrage universel. (page 90)

Dès le lendemain des élections du 10 mars, les deux fractions du parti de l'ordre, légitimistes et orléanistes, décident de s'attaquer à la législation sur le suffrage universel¹. Elles constituent une commission commune dont le Comité directeur² au nombre de dix-sept membres va entreprendre, dès le 1^{er} mai, d'élaborer une nouvelle loi³.

08.05.50

Le projet est déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale par le ministre de l'Intérieur Pierre Baroche qui réclame l'urgence⁴. La principale modification qu'il apporte réside dans l'exigence pour l'électeur d'une résidence stable sur trois années et d'une preuve apportée par son inscription au registre des impôts.

Dans le débat sur la question de l'urgence, Michel de Bourges insiste sur la nature proprement réactionnaire de cette loi⁵ devant la confiance que le peuple, affirme-t-il, vient de retrouver dans le suffrage universel, surtout depuis les scrutins du 10 mars et du 28 avril 1850 : « Le peuple est rentré dans la légalité ; il s'est pris de tendresse pour la légalité ; il a jeté bien loin et le fusil et la cartouche, et il est resté armé seulement du bulletin électoral. ». Il ajoute surtout : « Il a formé entre le prolétaire, le soldat et le bourgeois l'alliance désormais indissoluble », ce qui témoigne de l'extrême confiance de la gauche républicaine dans la future victoire électorale de 1852. Il est vrai qu'il y a dans cette attaque contre le suffrage universel une dimension de provocation à laquelle les élus républicains se garderont bien de céder. Le Parti de l'Ordre était en tout cas prêt à une bataille de rues et convaincu de la gagner, ce qui lui ouvrait la voie vers un pouvoir fort délivré de toute opposition républicaine.

Aussitôt est entreprise dans tout le pays une vaste opération de pétitionnement qu'animent tous les journaux et les clubs

Cette stratégie pacifique et très légaliste dont Marx va se moquer s'appuie sur la ferme espérance des responsables de la Montagne d'em-

de la porte Saint Denis le 23 juin et avait poursuivi le combat après la mort de son fils, tué à ses côtés. Cette attitude avait été saluée comme un geste d'héroïsme spartiate et lui avait valu une citation à la Légion d'Honneur. Or pendant la campagne électorale, cette réputation avait été mise en doute par la presse républicaine.

¹ Pour le détail de l'élaboration de cette loi, nous envoyons à l'importante étude de Paul Raphaël, « La loi du 31 mai 1850 » parue en 1910 dans la *Revue d'Histoire moderne et contemporaine (1899-1914)*, vol.13 N° 3, pp. 277-304 ; vol.14 N°1 (pp. 44-79) ; vol. 14, N°3, pp. 297-331.

² Il était composé de politiciens d'un certain âge, légitimistes et orléanistes de la Restauration et de la Monarchie de Juillet que l'on avait surnommés les Burgraves en référence à la pièce de Victor Hugo dans laquelle les principaux rôles étaient joués par des vieillards.

³ Un premier projet de loi limitant sévèrement le suffrage universel avait été déposé le 9 avril 1850 par le colonel de l'Espinasse mais n'avait pas rallié une majorité à droite.

⁴ Quand bien même aucune élection n'était en principe prévue avant 1852.

⁵ « au frontispice de laquelle, je lis : mensonge, hypocrisie, et au bout de laquelle j'entrevois les horreurs de la guerre civile » (Compte rendu des séances de l'Assemblée nationale législative, tome 7, page 567 de l'édition numérisé par HathiTrust Digital Library)

républicains¹.

porter, quoi qu'il arrive, les élections de 1852.

Optimiste, Marx ne l'est pas moins lorsque dans le numéro 2 de janvier-février 1850 de la *Neue Rheinische Zeitung Revue*, commentant la situation française et notamment les progrès du vote républicain parmi les paysans, il écrit : « A mesure que la réaction progresse, les forces du parti révolutionnaire s'accroissent naturellement elles aussi. La grande masse de la population rurale ruinée par les résultats de la parcellisation, par le fardeau de impôts (...) déçue des promesses de Louis-Napoléon, et des députés réactionnaires, la masse de la population rurale s'est jetée dans les bras du parti révolutionnaire et professe un socialisme qui est évidemment entre très primitif et bourgeois le plus souvent. (...) La position réciproque des différentes classes qui ne trouve dans la position mutuelle des partis politiques qu'une autre expression, est redevenue presque entièrement la même qu'en février 1848. A ceci près qu'il s'agit maintenant de tout autre chose, que les ouvriers sont beaucoup plus conscients et surtout qu'une classe jusque-là politiquement inerte, celle des paysans, a été entraînée dans le mouvement et gagnée à la révolution² ».

18.05.50 Léon Faucher donne lecture du rapport de la Commission qui a été chargée, le 10 mai, de rédiger le détail de la nouvelle loi.

21.05.50 La discussion générale est engagée dès le 21 mai. Elle donnera lieu à un nouveau discours retentissant de Victor Hugo qui se radicalise sur des positions républicaines.

Montalembert donnera la réplique le 22 mai. Il argumente ce jour-là sur la base d'une comparaison provocatrice : de même, affirme-t-il, que la France a sauvé son honneur en défendant les intérêts du pape dans l'expédition romaine, de même il appartient au parti de l'Ordre de mener une « expédition de Rome de l'intérieur » pour extirper, par la force du droit, le péril que représente « le monstre du socialisme » dissimulé dans les replis de la loi.

Le lendemain 23 mai, il récidive en répondant à Victor Hugo dont il avait dénoncé la veille les revirements politiques³.

L'intervention la plus significative dans ce débat est toutefois celle d'Adolphe **Thiers** au terme de la discussion générale, le 24 mai 1850. Son discours est en effet d'une très grande franchise sous l'angle de la lutte de classes qu'il affirme devoir mener au nom « des lois éternelles de la société humaine⁴ ». Oui, affirme-t-il d'entrée, la loi dont on débat est née des élections du 10 mars et du 28 avril qui, en élisant de Flotte, un insurgé de juin et Eugène Sue, un propagandiste du socialisme, ont mis en évidence une péril majeur. Oui, affirme-t-il d'entrée de jeu, le suffrage universel comme tel recèle des dangers. Il a donc fallu mettre en place les mesures susceptibles de garantir la société contre la volonté du socialisme de procéder à « l'expropriation universelle des capitaux mobiliers et industriels ». Dans le respect ce que n'interdit pas la Constitution, nous avons donc décidé d'exclure tous ceux qui ne sont pas liés à un domicile fixe où ils paient l'impôt, ce critère étant le seul qui fournisse la garantie morale d'un vote citoyen responsable. Il a fallu pour cela exclure deux catégories d'individus, les pauvres⁵ mais surtout les vagabonds, ces hommes qui « forment la partie dangereuse des grandes populations agglomérées » et que Thiers nomme d'un vocable que la postérité a retenu : **la vile multitude**, autrement dit, selon lui, une couche de désœuvrés désocialisés qui ont de tout temps soutenu toutes les dictatures. Et il termine son intervention par une note menaçante à l'adresse des députés de la Montagne : vous envisagez une action séditeuse ? L'armée est prête⁶.

31.05.50 **Vote de la loi d'abolition du suffrage** La loi vise la population des ouvriers et des arti-

¹ Sur cette pétition, nous renvoyons à l'étude de François Jarrige, « Une « barricade de papiers » : le pétitionnement contre la restriction du suffrage universel masculin en mai 1850 », *Revue d'histoire du XIXe siècle*, disponible en ligne sur <http://rh19.revues.org/698>.

² *Karl Marx, Œuvres*, Bibliothèque de la Pléiade, Gallimard, tome IV (Politique I), « Chroniques littéraires et politiques dans la *Neue Rheinische Zeitung Politisch-ökonomische Revue*, pp. 376-377

³ Références : *Œuvres de M. le Comte de Montalembert*, tome troisième, Discours III, Paris 1860, pp. 437-436, pour le discours du 23 mai 1850 ; pp. 465-475 pour l'échange avec V. Hugo (selon l'édition numérisée par Google).

⁴ Notre référence pour l'ensemble des citations : *Discours parlementaires de M. Thiers*, Paris, Calmann Levy, 1880, pp. 1-57 de l'édition numérisée par Gallica

⁵ A propos desquels il déclare : « Il faut tout faire pour le pauvre ; mais j'ose le dire à la tribune, il faut tout faire excepté cependant de lui donner à décider des grandes questions où s'agitent le sort et l'avenir du pays » (op.cit., page 45).

⁶ Observons que dans son argumentation, Thiers se garantit contre le concept d'universalité en observant que les rédacteurs de la Constitution se sont bien gardés d'exclure les femmes du droit de vote, une preuve selon lui que la Constitution prévoit de ménager certaines catégories d'*incapacité civique*.

universel. La loi impose deux conditions nouvelles pour être électeur. D'abord il faut payer la taxe personnelle et la payer depuis trois années consécutives dans la commune où l'on peut faire la preuve d'un logement stable (« d'une habitation continuée ») au lieu de 6 mois de résidence, ce critère étant vérifié par l'inscription au rôle de la taxe personnelle (des contributions directes) et pour les ouvriers, par une attestation de leur patron. Par ailleurs, elle étend le cercle des incapacités légales : sont exclus les condamnés à plus d'un mois ainsi que les faillis. Ce sont près d'un tiers des électeurs qui se trouvent ainsi éliminés¹. **C'est un retour au vote censitaire.**

En fin de compte, cette loi ne sera jamais appliquée car il n'y aura pas d'élections en 1852. Mais elle contribuera à fournir à Louis Bonaparte un prétexte pour présenter son coup d'Etat comme une décision somme toute démocratique. La loi sera en effet abrogée le 2 décembre 1851 en même temps qu'il prononcera la dissolution de l'Assemblée nationale et rétablira le suffrage universel.

sans « nomades » qui ont joué un rôle dans la diffusion des revendications sociales. Il s'agit de contrer les réels progrès de la propagande républicaine et socialiste dans les provinces et en milieu paysan où, compte tenu de la loi sur les clubs, vont se multiplier les sociétés secrètes.

Dans Les Luites de classes en France, Marx écrit :

Le 8 mai, le projet fut porté à la Chambre. Toute la presse sociale-démocrate se leva comme un seul homme pour prêcher au peuple un maintien digne, un *calme majestueux*, la passivité et la confiance en ses représentants. Chaque article de ses journaux était l'aveu qu'une révolution ne pouvait qu'anéantir avant tout la prétendue presse révolutionnaire et qu'il s'agissait donc maintenant de sa propre conservation. La presse pseudo-révolutionnaire dévoilait tout son secret. Elle signait son propre arrêt de mort.

Le 21 mai, la Montagne mit en discussion la question préliminaire et proposa le rejet de tout le projet comme violant la Constitution. Le parti de l'ordre répondit que l'on violerait la Constitution si cela était nécessaire, mais que, cependant, on n'en avait pas besoin maintenant, parce que la Constitution était susceptible de toute sorte d'interprétations et que la majorité était seule compétente pour décider de l'interprétation juste. Aux attaques déchaînées, sauvages, de Thiers et de Montalembert, la Montagne opposa un humanisme plein de décence et de bon ton. Elle invoqua le terrain juridique; le parti de l'ordre la ramena sur le terrain où le droit pousse à la propriété bourgeoise. La Montagne demanda en gémissant, si l'on voulait vraiment conjurer les révolutions à toute force? Le parti de l'ordre répondit qu'on les attendait².

Le 22 mai, la question préliminaire fut tranchée par 462 voix contre 227. Les mêmes hommes qui avaient démontré avec une profondeur si solennelle que l'Assemblée nationale et chaque député pris isolément se destituaient en destituant le peuple leur mandant, restèrent sur leurs sièges et essayèrent soudain de faire agir le pays à leur place, et cela au moyen de pétitions³; ils siégeaient encore, impassibles, quand, le 31 mai, la loi passa brillamment. Ils essayèrent de se venger par une protestation dans laquelle ils dressaient procès-verbal de leur innocence dans la violation de la Constitution, protestation qu'ils ne déposèrent même pas ouvertement mais qu'ils glissèrent par derrière dans la poche du président.

Une armée de 150.000 hommes à Paris, le long ajournement de la décision, le musellement de la presse, la pusillanimité de la Montagne et des représentants nouvellement élus, le calme majestueux des petits bourgeois, mais surtout la prospérité commerciale et industrielle empêchèrent toute tentative révolutionnaire du côté du prolétariat.

¹ On passe de 9.618.057 électeurs en 1850 à 6.809.281 en 1851 (Dautry, op.cit., page 298)

² Changarnier était effectivement prêt à canonner à la moindre émeute d'importance.

³ Au 31 mai 1850, le nombre de pétitions réunies par la Montagne s'élevait à quelque 527.000 signatures.

Le suffrage universel avait accompli sa mission. La majorité du peuple avait passé par l'école du développement¹, que seul le suffrage universel pouvait donner dans une époque révolutionnaire. Il fallait qu'il fût aboli par une révolution ou par la réaction. (pp. 90/91)

6.06.50 L'Assemblée nationale vote la prorogation pour un an de la loi du 19 juin 1849 sur l'interdiction des clubs, qu'elle élargit aux réunions électorales.

24.06.50 Le 4 juin 1850, le ministre des finances Fould avait introduit auprès de la Commission ad hoc de l'Assemblée nationale la demande de Bonaparte de voir sa liste civile augmenter à hauteur de 3.360.000 francs, soit trois fois la somme qui lui avait été accordée en mars 1849. Cette exigence avait paru excessive même au Parti de l'ordre, lequel comprend bien qu'il s'agit manifestement de fournir à Louis Bonaparte les moyens de sa propagande. La commission finit par transiger sur la somme de 2.160.000 francs.

Le risque demeure toutefois d'un refus par l'Assemblée nationale et d'une rupture publique entre la majorité du parti de l'Ordre et la présidence. Or, contre toute attente, c'est le général Changarnier lui-même qui, le jour du vote, le 24 juin, se charge de plaider pour l'octroi du subside, avec toutefois cette restriction qu'il n'est accordé que pour la seule année en cours.

Dans Les Luites de classes en France, Marx écrit :

Bonaparte, (...) traitait la loi électorale comme une concession à l'Assemblée par laquelle il avait acheté l'harmonie entre la puissance législative et l'Exécutif. Pour salaire, le vulgaire aventurier demanda une augmentation de sa liste civile de 3 millions. L'Assemblée nationale avait-elle le droit d'être en conflit avec l'Exécutif dans un moment où elle avait mis au ban la majorité des Français? Elle eut un sursaut de colère, elle parut vouloir pousser les choses à l'extrême, sa commission rejeta la proposition, la presse bonapartiste menaça et rappela le peuple déshérité, dépouillé de son droit de vote, quantité de tentatives de transactions bruyantes se produisirent, et finalement l'Assemblée céda sur le fond, mais en se vengeant en même temps sur le principe. Au lieu d'une augmentation annuelle de principe de la liste civile de 3 millions, elle lui accorda un secours de 2 160 000 francs. Non contente de cela, elle ne fit elle-même cette concession qu'après que l'eût soutenue Changarnier, le général du parti de l'ordre et le protecteur imposé à Bonaparte. A vrai dire, elle n'accordait donc pas les deux millions à Bonaparte, mais à Changarnier. (page 93)

16.07.1850 **Nouvelle loi sur la presse**²: outre le rétablissement définitif du cautionnement, du timbre, elle prescrit l'obligation de signature des articles de caractère politique, philosophique et religieux, une disposition qui va transformer radicalement le statut du journaliste. Cette modalité répressive particulière n'était pas prévue dans le projet initial : elle sera ajoutée à l'initiative de deux députés légitimistes Charles Louis de Tinguay et Gustave de Laboulie.

Le 9 juillet Victor Hugo prononcera sur cette question un nouveau discours retentissant. Soulignant le rapport étroit entre la présente législation et la précédente abolition du suffrage universel, il déclare d'emblée : « La souveraineté du peuple, le suffrage universel, la liberté de la presse, sont trois choses identiques, ou pour mieux dire, c'est la même chose sous trois noms différents. A elles trois, elles constituent notre droit public tout entier ; la première en est le principe, la seconde en est le mode, la troisième en est le verbe. La souveraineté du peuple, c'est la nation à l'état abstrait, c'est l'âme du pays. Elle se manifeste sous deux formes ; d'une main, elle écrit, c'est la liberté de la presse ; de l'autre, elle vote, c'est le suffrage universel. Ces trois choses, ces trois faits, ces trois principes, liés d'une solidarité essentielle, faisant chacun leur fonction, la souveraineté du peuple vivi-

¹ Cette traduction quasi littérale paraît plutôt rocailleuse. Le texte allemand donne à lire « Die Majorität des Volkes hatte die Entwicklungsschule durchgemacht, zu der es allein in einer revolutionären Epoche dienen kann. ». L'idée est bien que la majorité du peuple « a fait ses classes ». On retiendra donc la traduction de Léon Rémy qui écrit : « Le suffrage universel avait rempli sa mission. La majorité du peuple en avait retiré les leçons que ce suffrage seul peut donner dans une époque révolutionnaire. ».

² C'est au cours des débats sur cette loi que le ministre de la justice Eugène Rouher osera déclarer à la tribune que la révolution de février a été une catastrophe, soulevant ainsi un violent incident, de Girardin allant même jusqu'à proposer une démission collective des députés montagnards.

fiant, le suffrage universel gouvernant, la presse éclairant, se confondent dans une étroite et indissoluble unité, et cette unité c'est la république.¹ ».

Dans Les Luites de classes en France, Marx écrit :

La loi électorale avait encore besoin d'un complément, d'une nouvelle loi sur la presse. Celle-ci ne se fit pas longtemps attendre. Un projet du gouvernement, notablement aggravé par des amendements du parti de l'ordre, éleva les cautionnements, imposa une estampille supplémentaire aux romans-feuilletons (réponse à l'élection d'Eugène Sue), frappa d'un impôt tous les ouvrages paraissant en livraisons hebdomadaires ou mensuelles jusqu'à concurrence d'un certain nombre de feuilles d'imprimerie, et ordonna finalement que chaque article de journal devait être muni de la signature de son auteur. Les prescriptions sur le cautionnement tuèrent la prétendue presse révolutionnaire. Le peuple considéra sa disparition comme une satisfaction donnée à l'abolition du suffrage universel. Cependant, ni la tendance ni la répercussion de la nouvelle loi ne s'étendirent qu'à cette partie de la presse. Tant que la presse journalistique était anonyme, elle apparaissait comme l'organe de l'opinion publique innombrable, anonyme; elle était la troisième puissance dans l'État. La signature de chaque article fit d'un journal une simple collection de contributions littéraires émanant d'individus plus ou moins connus. Chaque article fut ravalé au rang d'annonce. Jusqu'alors, les journaux avaient circulé comme papier-monnaie de l'opinion publique, maintenant, ils se réduisaient à des traites de plus ou moins bon aloi dont la valeur et la circulation dépendaient du crédit non seulement du tireur, mais aussi de l'endosseur. La presse du parti de l'ordre avait, comme elle l'avait fait pour l'abolition du suffrage universel, provoqué également aux mesures les plus extrêmes contre la mauvaise presse. Cependant, la bonne presse elle-même, avec son anonymat inquiétant, était incommode pour le parti de l'ordre et encore davantage pour ses différents représentants de province. A sa place, le parti ne voulait plus que l'écrivain stipendié dont il connaît le nom, le domicile et le signalement. C'est en vain que la bonne presse se lamenta sur l'ingratitude dont on récompensait ses services. La loi passa et c'est la prescription de la signature obligatoire qui la frappa avant tout. Les noms des journalistes républicains étaient assez connus, mais les firmes respectables du *Journal des débats*, de l'*Assemblée nationale*, du *Constitutionnel*, etc., firent une figure pitoyable avec leur sagesse politique hautement accréditée lorsque la mystérieuse compagnie se désagrégea tout à coup en journalistes vénaux à tant la ligne (*penny-liners*) qui, dans leur longue pratique, avaient défendu contre espèces toutes les causes imaginables comme Granier de Cassagnac, en vieilles lavettes qui se qualifiaient eux-mêmes d'hommes d'État comme Capefigue², ou en casse-noisettes jouant aux coquets comme M. Lemoine³, des *Débats*.

Dans les discussions de la loi sur la presse, la Montagne était déjà tombée à un tel degré de démoralisation qu'elle dut se borner à applaudir les tirades brillantes d'une ancienne notabilité du temps de Louis-Philippe, M. Victor Hugo.

Avec la loi électorale et la loi sur la presse, le parti révolutionnaire et démocrate disparaît de la scène officielle.

Avant de regagner prestement leurs foyers, peu de temps après la clôture de la session, les deux fractions de la Montagne, les démocrates-socialistes et les socialistes-démocrates, lancèrent deux manifestes, deux *testimonia paupertatis*⁴ dans lesquels ils prouvaient que s'ils n'avaient jamais trouvé de leur côté le pouvoir et le succès, ils s'étaient trouvés du moins toujours du côté du droit éternel et de toutes les autres vérités éternelles. (pp. 91/92)

Cette note qui réduit Victor Hugo à n'être qu'une « notabilité » de la Monarchie de Juillet sous-estime le rôle du député poète dans la résistance républicaine à l'offensive des forces de droite après juin 48, surtout après l'éviction des principaux dirigeants de la gauche montagnarde. On lui doit au moins **trois interventions** d'importance dans les débats décisifs qui ont marqué cette période : le 19 octobre 1849 sur la question romaine, le 14 janvier 1850 contre la loi

¹ Victor Hugo, *Œuvres complètes, Actes et paroles*, Paris 1882, page 386 de l'édition numérisée par Gallica.

² Jean-Baptiste Honoré Raymond Capefigue était un publiciste légitimiste ultra, partisan de la monarchie de droit divin. Il signait le plus souvent ses articles du pseudonyme « Un homme d'État ». Il est l'auteur d'une œuvre abondante d'historien, de biographe et de journaliste au service de la pensée conservatrice.

³ John Lemoine a longtemps fait partie de la rédaction du *Journal des Débats* dont il deviendra le directeur.

⁴ Autrement dit : deux témoignages de leur pauvreté, de leur indigence

Falloux, le 21 mai 1850 dans la discussion de la loi abolissant le suffrage universel. Cette radicalisation lui avait du reste valu une interpellation polémique de Montalembert qui, le 23 mai 1850, au cours d'une séance orageuse à l'Assemblée nationale, lui avait reproché d'avoir en quelque sorte trahi son camp¹.

11.08.50 Les deux manifestes dont parle Marx sont intitulés *Compte rendu de la Montagne au Peuple* et *Au peuple*. Ils ont paru dans le journal *Le peuple de 1850* les 11 et 14 août 1850.

84 représentants de la Montagne signent un engagement contre l'action illégale. Cette déclaration vise les sociétés secrètes qui se sont multipliées, dans le Midi particulièrement. C'est le cas notamment de la société secrète qui sous le nom de *Nouvelle Montagne* s'oppose à cette stratégie de la *Montagne* parlementaire.

Les obstacles de la nouvelle loi n'empêchent pas que se développe une presse bonapartiste particulièrement agressive à l'égard de l'Assemblée nationale et du parlementarisme en général. Elle est notamment animée par Bernard Granier de Cassagnac, un publiciste virulent qui écrit dans *Le Constitutionnel* et surtout dans *Le Pouvoir* une feuille qu'il dirige avec le soutien de la présidence².

A côté de la prose de Cassagnac, Bonaparte peut compter sur les écrits d'Auguste Romieu qui développent une littérature entièrement vouée au culte de l'homme providentiel et à l'exaltation d'un pouvoir fort. L'ouvrage qu'il publie en ce mois d'août 1850 sous le titre *L'Ere des Césars* est représentatif de cette idéologie qui va bientôt porter Louis-Napoléon au pouvoir³.

11.08.1850 Ajournement de l'Assemblée nationale jusqu'au lundi 11 novembre 1850.

La permanence est assurée par une Commission permanente composée du Bureau de l'Assemblée et de 25 députés, lesquels sont animés d'une véritable méfiance à l'égard du président qu'il s'agit de ne pas laisser seul au pouvoir.

Dans *Les Luttes de classes en France*, Marx écrit :

Enfin, on en vint à la question de l'ajournement de la Chambre. Bonaparte le désirait pour pouvoir opérer sans être gêné par l'Assemblée. Le parti de l'ordre le désirait, en partie pour que ses fractions pussent mener leurs intrigues, en partie pour que les différents députés pussent poursuivre leurs intérêts privés. Tous deux en avaient besoin pour fortifier dans les provinces les victoires de la réaction et les pousser plus loin. Aussi, l'Assemblée s'ajourna-t-elle du 11 août au 11 novembre. Mais comme Bonaparte ne cacha nullement qu'il s'agissait pour lui seulement de se débarrasser du contrôle importun de l'Assemblée nationale, celle-ci apposa sur le vote de confiance même le cachet de la méfiance contre le président. De la Commission permanente de vingt-huit membres qui restaient pendant les vacances comme gardiens de la vertu de la République, on écarta tous les bonapartistes. A leur place, on élut même quelques républicains du *Siècle* et du *National* pour prouver au président l'attachement de la majorité à la République constitutionnelle. (page 93)

26.08.50 Décès de Louis-Philippe à Claremont, non loin de Londres. Il ravive les espoirs d'un retour de la monarchie. Des pourparlers de fusion dynastique sont engagés entre légitimistes et orléanistes.

C'est l'intransigeance du comte de Chambord (Henri V pour les légitimistes) et son exigence qu'on lui reconnaisse un règne de droit divin⁴ qui font échouer les plans d'une restauration monarchique et servent les intérêts de Louis-Bonaparte, lequel entreprend en été de grandes tournées de propagande en province. Gagnant

¹ *Œuvres de M. le comte de Montalembert, Tome troisième, Discours*, Paris 1860, pp. 455-464 de l'édition numérisée par Google

² Le 15 juillet, ce journal avait soulevé un incident en publiant un article très violent contre l'Assemblée nationale. Lamartinière, son gérant, avait dû s'en expliquer devant l'Assemblée et avait été condamné à une amende que Cassagnac prétendra avoir été payée par la caisse de la présidence (*Souvenirs du second Empire, première partie*, E. Dentu Libraire-Editeur, Paris 1879, page 101 de l'édition numérisée par Gallica). En récompense de ses services, Cassagnac sera désigné par le nouveau pouvoir comme candidat officiel aux élections du 29 février 1852 et siègera jusqu'en 1870, multipliant les interpellations agressives à l'adresse des députés de l'opposition.

³ En 1851, Romieu publiera un libelle intitulé *Le Spectre rouge de 1852* qui participe clairement de la préparation idéologique du coup d'Etat. Il s'agit ni plus ni moins d'un appel à la dictature militaire.

⁴ Il s'était particulièrement opposé à l'idée d'un appel au peuple (une sorte de referendum sur la question de la république et de la monarchie) qu'avait défendue le député légitimiste M. de la Rochejaquelein.

en popularité dans les couches populaires et aux yeux des notables, il se prépare à lancer une campagne en faveur de la révision de la Constitution.

Dans Les Luites de classes en France, Marx écrit :

Tandis que son parti avait assez d'intelligence pour attribuer l'importance croissante de Bonaparte aux circonstances, celui-ci croyait la devoir seulement à la vertu magique de son nom et à sa perpétuelle caricature de Napoléon. Chaque jour, il devenait plus entreprenant. Aux pèlerinages à Saint-Léonard et à Wiesbaden¹ il opposa ses tournées en France, Les bonapartistes avaient si peu confiance dans l'effet magique de sa personne qu'ils lui expédiaient partout comme claqueurs des gens de la *Société du Dix-Décembre*, de cette organisation du *lumpen prolétariat* parisien, par trains et chaises de poste bondés. Ils mettaient dans la bouche de leur marionnette des discours qui, selon l'accueil dans les différentes villes, proclamaient ou que la résignation républicaine, ou que la ténacité persévérante était la devise électorale de la politique présidentielle. Malgré toutes les manœuvres, ces voyages n'étaient rien moins que des tournées triomphales. (page 95)

La société dite du *Dix-Décembre* a succédé après l'élection de Bonaparte à la présidence aux divers comités de soutien électoral mis en place dès 1848 par les propagandistes bonapartistes de la première heure. Elle compte parmi ses fondateurs un général d'Empire à la retraite, Jean-Pierre Piat, qui fondera plusieurs journaux au service de la cause et qui présidera continûment l'association. Celle-ci va bientôt évoluer, sous couvert d'une société de secours mutuels, vers la forme d'une milice particulièrement agressive.

Pendant tout l'été, Louis-Napoléon Bonaparte va multiplier les déplacements en province, assurant la population, bourgeois et prolétaires, de sa sollicitude et de sa loyauté à l'égard des institutions. Il apparaîtrait progressivement aux yeux de la bourgeoisie comme le seul élément de stabilité et comme le seul recours, compte tenu des dissensions entre les deux composantes monarchistes du parti de l'Ordre.

Sa fonction était surtout d'assurer la claque lors des discours de Bonaparte et de pratiquer la bastonnade contre tous ceux qui ne manifestaient pas d'enthousiasme pour l'orateur.

Son principal souci est bien évidemment de séduire l'armée, n'hésitant pas dans cette tâche à multiplier les gestes de générosité, soit en veillant à augmenter la solde des sous-officiers, soit, à l'adresse de la troupe, sous la forme d'une distribution de victuailles, vins et saucissons dans les casernes².

10.10.1850

Un incident éclate à l'occasion d'une parade militaire à Satory, un quartier de Versailles : déobéissant aux ordres de Changarnier qui imposait de défiler sans rien manifester qui soit contraire à l'ordre républicain³, les troupes du général Neumayer saluent Bonaparte au nom d'un tonitruant « Vive l'Empereur ». Changarnier est furieux et tempête auprès de la Commission permanente pour donner à l'incident une dimension politique majeure, quitte même à rappeler les députés en vacances pour en délibérer. Il n'est pas suivi.

Bonaparte choisi de temporiser. Il remplace le ministre de la guerre d'Hautpoul, mais en le nommant à la tête du gouvernement de l'Algérie. Il révoque Neumayer, mais en lui offrant un poste important que celui-ci s'empresse d'accepter. La manœuvre est habile. Changarnier se trouve isolé.

¹ Il s'agit de Saint-Léonard, un faubourg d'Hastings en Angleterre où Louis-Philippe avait ses habitudes. Alertés par son état de santé, Thiers et Guizot lui avaient rendu visite en juin 1850. De son côté, c'est à Wiesbaden que le comte de Chambord avait reçu en août 1850 une délégation du parti légitimiste.

² Des voyages qui ne vont toutefois pas sans susciter des réactions hostiles de la part des républicains, comme dans le quartier ouvrier de la Croix-Rousse à Lyon, à Besançon notamment.

³ Lors d'une revue précédente, le 4 octobre à Saint-Maur, la troupe avait déjà bruyamment salué Bonaparte. Elle avait été remerciée par une copieuse distribution de viandes et de vins, ce qui avait eu pour effet d'alarmer la Commission permanente chargée d'assurer la continuité de l'Assemblée nationale.

Dans Les Luites de classes en France, Marx écrit :

Après s'être imaginé qu'il avait ainsi enthousiasmé le peuple, Bonaparte se mit en mouvement pour gagner l'armée. Il fit exécuter de grandes revues dans la plaine de Satory, près de Versailles, au cours desquelles il chercha à acheter les soldats au moyen de saucisson à l'ail¹, de champagne et de cigares. Si le vrai Napoléon, dans les grandes fatigues de ses randonnées conquérantes, savait stimuler ses soldats épuisés par une familiarité patriarcale momentanée, le pseudo-Napoléon croyait que les troupes le remerciaient en criant : « Vive Napoléon! Vive le saucisson! ». (page 95)

24.10.1850

Arrestation à Lyon d'Alphonse Gent, l'un des principaux dirigeants de *La Nouvelle Montagne*. Inculpé de complot contre la sûreté l'Etat (il est accusé d'avoir préparé une insurrection armée dans le Sud Est), il sera jugé avec ses compagnons devant un Conseil de guerre qui prononcera en août 1851 de lourdes sentences. Gent est condamné à la déportation, une peine qu'il purgera dans une forteresse des îles Marquises².

30.10.1850

Vers la fin d'octobre, se place le sombre épisode d'une intrigue prétendument ourdie pour attenter à la vie du général Changarnier et à celle d'André Dupin, le président de l'Assemblée nationale. Le complot est dénoncé par Michel Yon, le commissaire de police spécialement chargé de la sécurité de l'Assemblée sur la base d'un rapport que lui avait remis un agent de son service infiltré dans les milieux bonapartistes, un certain Louis Allais. Or l'affaire connue sous le nom de « complot de la rue des Saussayes » se révélera n'être qu'une fantasmagorie à laquelle Michel Yon a prêté foi. Louis Allais sera condamné à un an de prison par le tribunal correctionnel pour dénonciation calomnieuse³.

L'anecdote qui fera grand bruit dans la presse, est révélatrice des relations tendues entre l'Assemblée nationale et le Conseil de la présidence.

12.11.1850

Louis-Bonaparte s'adresse à l'Assemblée nationale à l'occasion de la rentrée parlementaire⁴. Dans cette espèce de « discours sur l'état de la nation », il se veut rassurant à l'adresse de ceux qui douteraient de sa loyauté envers les institutions. Après avoir rappelé le succès des politiques répressives (« *nos efforts contre les mauvaises passions* ») menées sous sa présidence (« *Les maîtres d'école ne sont plus aujourd'hui des instruments de désordre* »), après avoir dit toute sa sollicitude pour « *les sorts des classes ouvrières*⁵ », après avoir souligné son indulgence pour les insurgés de juin⁶ et son soutien au pape,⁷ il aborde deux sujets

¹ Les parades se terminaient par une sorte de pique-nique qui flattait l'orgueil des participants.

² Sa peine sera commuée en 1854 en bannissement. Après un séjour au Chili, il ne rentrera en France qu'après la défaite de Sedan et poursuivra une longue carrière politique. Sur l'arrestation et le procès d'A. Gent nous renvoyons à l'étude de Marcel Dessal, « Le complot de Lyon et la résistance au coup d'Etat dans les départements du Sud-Est », disponible sur le site de *La Revue d'Histoire du XIXe siècle* (<http://rh19.revues.org>).

³ Le procès fait l'objet d'une relations suivie dans le *Journal de Toulouse*, notamment dans ses numéros des 26 au 31 décembre 1850 (pour rappel, la collection complète a été numérisée par la *Bibliothèque de Toulouse* et se trouve accessible sur la base de données de *Rosalis*.)

⁴ Précisons que la déclaration n'est pas exposée par Louis-Bonaparte lui-même : le texte est lu en son nom par le ministre de l'Intérieur Baroche (*Compte rendu des séances de l'Assemblée nationale législative*, volume 10, pp. 242-249 de l'édition numérisée par Google)

⁵ Par le biais de sociétés de bienfaisance : « *L'organisation des sociétés de patronage, l'auxiliaire le plus utile de l'administration dans le double intérêt de la morale et de la sûreté publique ; les hospices, les établissements de charité, ont été l'objet d'une sollicitude particulière. La meilleure destination possible a été donnée aux fonds de secours* »

⁶ « *Le Gouvernement a usé d'indulgence toutes les fois qu'il a pu le faire sans danger. Ainsi, depuis le mois de juin 1849, 2400 transportés ont été mis en liberté, sans que le repos public ait été compromis. Il n'en reste plus que 458 qui ont été envoyés en Algérie* ».

⁷ « *Notre politique extérieure a obtenu en Italie un grand succès. Nos armes ont renversé à Rome cette démagogie turbulente qui, dans toute la péninsule italienne, avait compromis la cause de la vraie liberté, et nos braves soldats ont eu l'insigne honneur de remettre Pie IX sur le trône de Saint-Pierre. L'esprit de parti ne parviendra pas à obscurcir ce fait mémorable, qui sera une page glorieuse pour la France* »

sensibles : la question de l'armée et la question de la révision constitutionnelle. Sur ces deux sujets, il multiplie les signes d'apaisement et les déclarations de parfaite soumission au prescrit constitutionnel. A propos de l'armée, l'associant, aux autres corps de l'Etat, il affirme : « *Comme premier magistrat de la République, j'étais obligé de me mettre en relations avec le clergé, la magistrature, les agriculteurs, les industriels, l'administration, l'armée, et je me suis empressé de saisir toutes les occasions de leur témoigner ma sympathie et ma reconnaissance pour le concours qu'ils me prêtent ; et surtout, si mon nom, comme mes efforts, a concouru à raffermir l'esprit de l'armée, de laquelle je dispose seul¹, d'après les termes de la Constitution, c'est un service, j'ose le dire, que je crois avoir rendu au pays, car j'ai toujours fait tourner au profit de l'ordre mon influence personnelle.* ». Et s'agissant des perspectives de révision constitutionnelle, il se fait étonnement modeste et quasi effacé, déclarant : « Il est aujourd'hui permis à tout le monde, excepté à moi, de vouloir hâter la révision de notre loi fondamentale. Si la Constitution renferme des vices et des dangers, vous êtes tous libres de les faire ressortir aux yeux du pays. Moi seul, lié par mon serment, je me renferme dans les strictes limites qu'elle a tracées. (...) Ce qui me préoccupe surtout, soyez-en persuadés, ce n'est pas de savoir qui gouvernera la France en 1852 ; c'est d'employer le temps dont je dispose, de manière que la transition, quelle qu'elle soit, se fasse sans agitation et sans trouble ». Et de terminer : « Je vous ai loyalement ouvert mon cœur ; vous répondrez à ma franchise par votre confiance, à mes bonnes intentions par votre concours, et Dieu fera le reste². ».

Notons que ce discours est contemporain de la dissolution, le 7 novembre, de la société du *Dix-Décembre* dont Bonaparte peut désormais se passer.

*
* *

Les évènements concernés par l'ouvrage de Marx « Les luttes de classes en France », compte tenu de l'ajout d'Engels, s'arrêtent à **la fin de l'année 1850**.

Nous poursuivrons le détail de ce recensement lorsqu'il s'agira de rendre compte du prochain ouvrage de Marx sur ces matières, à savoir le texte paru en **mai 1852** sous le titre *Le 18 Brumaire de Louis Bonaparte*.

¹ Il faut souligner toute l'importance de cette précision, qui sonne comme un avertissement.

² Pour l'ensemble de ces citations, nous renvoyons à *Discours et Proclamations de Louis-Napoléon Bonaparte*, années 1849, 1850, 1851, Typographie Plon Frères, Paris, 1852, pp. 115-158 de l'édition numérisée par Gallica. Dans *Le Conseiller du Peuple*, deuxième année (Société typographique belge, Bruxelles, 1851), Lamartine écrit à propos de cette conclusion : « Voilà le langage qu'un Washington n'aurait pas désavoué ; et si, comme nous n'en doutons pas, un Bonaparte suit invariablement cette ligne de conduite, de bons sens et de désintéressement, il aura dans un seul nom la gloire de deux. » (page 149 de l'édition numérisée par Google).

3.1. Note sur les ateliers nationaux

Sources :

- Emile Thomas, *Histoire des ateliers nationaux*, Michel Lévy Frères, libraires-éditeurs, Paris 1848
- *Rapport de la Commission d'enquête sur l'insurrection qui a éclaté dans la journée du 23 juin et sur les événements du 15 mai « par le citoyen Bauchart »*, Août 1848 (3 volumes numérisés par Gallica)
- *Compte rendu des séances de l'Assemblée nationale*, Imprimerie de l'Assemblée nationale, Paris 1849, tome 1 (du 4 mai au 16 juin), tome 2 (du 17 juin au 7 août), tome 3 (du 8 août au 13 septembre), numérisés par Google.

Comme en 1830, la victoire **militaire** de l'insurrection de février 1848 est obtenue sans qu'ait agi une véritable **direction politique**, de sorte que le Gouvernement provisoire se constitue dans le cadre d'un compromis difficile entre les élus de l'opposition parlementaire issue de la bourgeoisie républicaine d'une part¹ et la minorité imposée par le comité de la *Réforme*, d'autre part².

A la différence de 1830 toutefois, le Gouvernement provisoire s'installe dans un **climat de tension sociale intense** : il se trouve contraint de délibérer sous la pression d'une population ouvrière insurgée dont la détermination est aiguisée par la détresse d'un désœuvrement de masse. La crise économique et les bouleversements révolutionnaires laissent des milliers de travailleurs et leurs familles sans aucune ressource. Or ces chômeurs sont déterminés à faire valoir ce qu'ils estiment comme leurs droits et ils sont armés.

Le Gouvernement provisoire va donc comprendre très vite la nécessité de contourner cette situation dont il perçoit tous les dangers : tel est le sens des premiers décrets « sociaux » qu'il va signer, plus d'une fois sous la contrainte des événements.

1. Le décret sur « la garantie de l'existence de l'ouvrier par le travail »

C'est le cas dès le lendemain de son installation lorsque, dans la matinée du vendredi 25 février, il se trouve fermement interpellé par un jeune ouvrier nommé **Marche** qui présente une pétition³ réclamant :

1° L'organisation du travail, le droit au travail garanti.

2° Le minimum assuré pour l'ouvrier et sa famille en cas de maladie; le travailleur sauvé de la misère lorsqu'il est incapable de travailler, et, pour ce, les moyens qui seront choisis par la nation souveraine.

Louis Blanc relate l'événement en ces termes :

¹ A savoir : Dupont (de l'Eure), Lamartine, Ledru-Rollin, Arago, Marie, Garnier-Pagès et Crémieux. Ce sont les 7 parlementaires autoproclamés au terme de l'ultime séance de la Chambre afin d'éviter que des leaders issus de l'insurrection n'investissent le pouvoir laissé vacant par la débâcle de l'ancien régime. Cette liste avait fait l'objet d'une première délibération dans les locaux du *National* aussitôt que la défaite militaire du pouvoir était apparue comme inéluctable.

² A savoir : Louis Blanc, Armand Marrast, Ferdinand Flocon et Albert, qui doivent s'imposer, dans une position subalterne d'abord, celle de « secrétaires », à titre délibératif ensuite.

³ La pétition est rédigée par un certain A-B de Lancy, rédacteur au journal fouriériste *La démocratie pacifique*. Dans sa note sur « Les disciples de Fourier et la Révolution de 1848 », Jean-Marcel Jeanneney observe toutefois que l'« on ne trouve pas (ce) nom dans les listes de rédacteurs données chaque semestre par *La Démocratie pacifique* et (qu') il n'est question de la pétition dans aucun numéro du journal. » (*Cahiers Charles Fourier*, n° 10, décembre 1999, pp. 27-34, disponible en ligne sur le site www.charlesfourier.fr)

« Bientôt, la porte de la chambre du Conseil s'ouvrit avec fracas, et un homme entra qui apparaissait à la manière des spectres. Sa figure, d'une expression farouche alors, mais noble, expressive et belle, était couverte de pâleur. Il avait un fusil à la main, et son œil bleu, fixé sur nous, étincelait. Qui l'envoyait? Que voulait-il? Il se présenta au nom du peuple, montra d'un geste impérieux la place de Grève, et, faisant retentir sur le parquet la crosse de son fusil, demanda la reconnaissance du Droit au Travail.

Je dois avouer que la forme menaçante de cette sommation éveilla en moi un sentiment involontaire de fierté; mais, domptant aussitôt ce mouvement, injuste à l'égard de qui réclamait son droit, je me sentis bien aise, au fond, qu'une pression dont je n'avais pas à répondre forçât la réalisation du plus cher de mes vœux. M. de Lamartine, fort peu versé dans l'étude de l'économie politique, et à qui l'on avait fait peur des idées nouvelles comme on fait peur aux enfants de quelque châtiment fantastique, s'avança vers l'étranger d'un air caressant, et se mit à l'envelopper des plis et replis de son abondante éloquence.

Marche — c'était le nom de l'ouvrier— fixa pendant quelque temps sur l'orateur un regard où perçait une impatience intelligente; puis, accompagnant sa voix d'un second retentissement de son mousquet sur le sol, il éclata en ces termes : « Assez de phrases comme ça ! » Je me hâtai d'intervenir; j'attirai Marche dans l'embrasement d'une croisée, et j'écrivis devant lui le décret suivant, auquel M. Ledru-Rollin fit ajouter la clause qui le termine¹ ».

La scène est confirmée par le témoignage de Garnier-Pagès qui insiste sur la farouche résistance de Lamartine à signer un tel engagement, déclarant : « Vous me ferez couper la main avant que je ne signe cela² ».

Le décret sera publié dès le 25 février 1848 dans cette forme³ :

PROCLAMATION par laquelle le Gouvernement provisoire s'engage à fournir du travail à tous les citoyens

Paris, 25 février 1848.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Le Gouvernement provisoire de la République française s'engage à garantir l'existence de l'ouvrier par le travail. Il s'engage à garantir du travail à tous les citoyens. Il reconnaît que les ouvriers doivent s'associer entre eux pour jouir du bénéfice de leur travail⁴.

Le Gouvernement provisoire rend aux ouvriers, auxquels il appartient, le million qui va échoir de la liste civile.

Les membres du Gouvernement provisoire.

On observera que le texte évite avec soin les formulations précises de « droit au travail » et d' « organisation du travail ». L'engagement n'est pas moins explicite et l'on comprend que cette déclaration⁵ quel-

¹ Louis Blanc, *Histoire de la Révolution de 1848*, chez Marpon et Flammarion libraires-éditeurs, Paris 1880, tome 1, pp. 126-127 de l'édition numérisée par Gallica

² Louis-Antoine Garnier-Pagès, *Histoire de la révolution de 1848*, chez Pagnerre, tome 3, page 50 de la 2^e édition de 1866 numérisée par Gallica. En revanche, dans son *Histoire de la Révolution de 1848*, Lamartine ignore l'intervention de l'ouvrier Marche pour centrer son récit de la journée du 25 sur la manifestation pour le drapeau rouge et fournir une description grandiloquente de son plaidoyer en faveur du drapeau tricolore.

³ Il porte le numéro d'ordre 19 dans le répertoire d'Emile Carrey intitulé *Recueil complet des actes du Gouvernement provisoire (février, mars, avril, mai 1848) : avec des notes explicatives, des tables chronologiques et une table alphabétique, analytique et raisonnée des matières*, Éditeur A. Durand, Paris 1848, page 12 de l'édition numérisée par Gallica.

⁴ Avec cette précision de Carrey que la version parue au *Moniteur* parlera du « bénéfice légitime de leur travail »

⁵ Le Gouvernement provisoire disposait à l'Hôtel de Ville d'une imprimerie portable indispensable pour diffuser dans tout Paris les décrets et déclarations aussitôt qu'il les signait.

que peu solennelle ait pu soulever un réel enthousiasme dans la population ouvrière, la déception qui s'ensuivra n'étant que plus amère¹.

Le même soir du 25 février, le Gouvernement provisoire diffuse une proclamation qui est un appel à l'ordre et dans laquelle, évoquant « l'agitation du peuple qui manque d'ouvrage », il insiste sur l'imminence des prochains « enrôlement soldés ». Voici le texte de cette proclamation² :

PROCLAMATION du Gouvernement provisoire aux citoyens de Paris, annonçant le retour de la sécurité publique, de l'ordre et de la confiance.

25 février soir.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Proclamation du Gouvernement provisoire aux citoyens de Paris.

Citoyens de Paris,

L'émotion qui agite Paris compromettrait non la victoire, mais la prospérité du peuple : elle retarderait le bénéfice des conquêtes qu'il a faites dans ces deux immortelles journées.

Cette émotion se calmera dans peu de temps, car elle n'a plus de cause réelle dans les faits. Le gouvernement renversé le 22 s'est enfui. L'armée revient d'heure en heure à son devoir envers le peuple et à sa gloire : le dévouement à la nation seule. La circulation, suspendue par les barricades, se rétablit prudemment, mais rapidement; les subsistances sont assurées; les boulangers que nous avons entendus, sont pourvus de farines pour trente-cinq jours. Les généraux nous apportent les adhésions les plus spontanées et les plus complètes. Une seule chose retarde encore le sentiment de la sécurité publique : c'est l'agitation du peuple qui manque d'ouvrage, et la défiance mal fondée qui fait fermer les boutiques et arrête les transactions.

Demain l'agitation inquiète d'une partie souffrante de la population se calmera sous l'impression des travaux qui vont reprendre et des enrôlements soldés que le Gouvernement provisoire a décrétés aujourd'hui.

Ce ne sont plus des semaines que nous demandons à la capitale et au peuple pour avoir réorganisé un pouvoir populaire et retrouvé le calme qui produit le travail. Encore deux jours, et la paix publique sera complètement rétablie ! Encore deux jours, et la liberté sera inébranlablement assise! Encore deux jours, et le peuple aura son Gouvernement !

Quels sont ces enrôlement soldés ? A la date du 25 février, il s'agit de la **création de la garde mobile**, ce qui montre le lien entre celle-ci et la solution administrative, sinon répressive, au problème du chômage. La décision sur les ateliers nationaux ne sera prise que le lendemain 26 février.

2. La création des ateliers nationaux

Elle intervient après qu'une seconde manifestation en faveur du drapeau rouge a mobilisé l'énergie du Gouvernement provisoire dans son rejet de l'emblème ouvrier³.

Le texte du décret est ainsi très brièvement libellé :

¹ Henri Guillemin note que cette proclamation, si elle paraît au nom du Gouvernement provisoire, n'a été véritablement signée que par trois ministres sur onze présents, Marie déclarant plus tard que « cette concession à l'anarchie » n'était qu'une manière de gagner du temps (Henri Guillemin, 1848, *La première résurrection de la République*, Utovie, 2006, page 143).

² E. Carrey, op.cit, pp. 13 et 14.

³ Le débat se terminera par une solution de compromis, l'emblème tricolore maintenu se trouvant orné désormais d'une rosette rouge (déclaration du 26 février concernant le drapeau national : « (...) Comme signe de ralliement et comme souvenir de reconnaissance pour le dernier acte de la révolution populaire, les membres du Gouvernement provisoire et les autres autorités porteront la rosette rouge, laquelle sera placée aussi à la hampe du drapeau. » (E. Carrey, op.cit., page 20).

DÉCRET du Gouvernement provisoire portant établissement d'ateliers nationaux.

Paris, le 26 février 1848

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Le Gouvernement provisoire de la République

Décète l'établissement immédiat d'ateliers nationaux.

Le ministre des travaux publics est chargé de l'exécution du présent décret.

Les membres du Gouvernement provisoire¹.

Notons avant d'y revenir que la responsabilité de cette création incombe au ministre des travaux publics, en l'occurrence à Marie.

3. L'exigence d'un ministère du Progrès

Louis Blanc est doublement déçu : il l'est d'abord de se trouver sans véritable ministère ; il l'est ensuite de n'être pas chargé de ces ateliers nationaux à la fois si proches, dans le principe, de ses conceptions en matière d'organisation du travail et si éloignés d'elles dans la réalité de leur mise en œuvre.

Il va dès lors manœuvrer pour forcer une décision en sa faveur.

Le matin du dimanche 27 février, il tente de convaincre, mais sans résultat, ses confrères de la minorité sans portefeuille, d'obtenir la création de trois ministères : un ministère du progrès qu'Albert et lui dirigeraient, un ministère de la Bienfaisance pour Flocon et un ministère des beaux-Arts pour Marrast.

En fin de compte, les ateliers seront organisés contre lui et en tout cas contre le mouvement revendicatif des organisations ouvrières et des clubs radicaux.

Les déclarations qui attestent cette hostilité abondent.

4. Ateliers nationaux vs ateliers sociaux

Louis Blanc doit sa notoriété de réformateur social à la publication, en octobre 1840, d'une brochure intitulée *L'Organisation du Travail*² dans laquelle il exposait le plan d'un réseau d'associations ouvrières de production qu'il nommait des **ateliers sociaux**. L'originalité de Louis Blanc résidait dans le rôle qu'il réservait à l'Etat dans la mise en œuvre de ces sortes de structures coopératives, non pas un rôle de direction (nous sommes loin d'un dirigisme d'Etat) mais un rôle d'initiative (c'est à l'Etat qu'il revient de fournir le capital de départ) et de coordination (c'est à l'Etat qu'il revient de fournir le cadre légal de la gestion publique de ces ateliers par leurs travailleurs eux-mêmes).

Le principe de ces ateliers était d'opposer au secteur privé un réseau de production associatif capable de soutenir la concurrence et d'aboutir à court terme, « sans brutalité ni secousse (...) à l'absorption successive et pacifique des ateliers individuels », autrement dit du secteur privé dans son ensemble : « Ainsi » écrit Louis Blanc, « au lieu d'être, comme l'est aujourd'hui tout gros capitaliste, le maître et le tyran du marché, le gouvernement en serait le régulateur. Il se servirait de l'arme de la concurrence, non pas pour renverser violemment l'industrie particulière, ce qu'il serait intéressé par-dessus tout à éviter, mais pour l'amener insensiblement à composition. Bientôt en effet, dans toute sphère d'industrie où un atelier social aurait été établi, on verrait accourir vers cet atelier, à cause des avantages qu'il présenterait aux sociétaires, travailleurs et capitalistes. Au bout d'un certain temps on verrait se produire, sans usurpation, sans injustice, sans désastres irréparables, et au profit du principe d'association, le

¹ E. Carrey, op.cit., page 18.

² Le texte avait d'abord paru dans le numéro 37 du 1^{er} août 1839 de la *Revue du Progrès* dont Louis Blanc était le rédacteur en chef. Nous renvoyons au chapitre 4.7 de notre fascicule 13 où se trouvent reproduites les pages de conclusion de l'ouvrage, sous le titre « De quelle manière on pourrait, selon nous, organiser le travail ».

phénomène qui aujourd'hui, se produit si déplorablement, et à force de tyrannie, au profit de l'égoïsme individuel¹. ».

Outre l'extrême naïveté du projet², il faut souligner l'isolement de Louis Blanc dans le camp de la gauche républicaine sur cette question du rôle de l'Etat dans le secteur économique³. Avant Proudhon, ses principaux adversaires sont les rédacteurs de l'*Atelier*⁴.

Rien n'est plus éclairant sur la distinction entre *ateliers nationaux* et *ateliers sociaux* que ce plaidoyer de Louis Blanc lui-même dans son *Histoire de la Révolution de 1848*⁵ :

« Et qu'on n'objecte pas que, s'ils furent organisés sans ma participation, ils le furent, du moins, d'après mes principes. C'est justement le contraire qui est vrai.

On a vu, par les propres paroles de M. Marie, combien il était opposé à mes doctrines, et avec quelle vivacité de désir il en poursuivait secrètement la ruine. Comment imaginer qu'il eût, de gaieté de cœur, employé les trésors de l'Etat à en essayer l'application?

Aussi, rien de plus opposé au régime industriel développé dans l'*Organisation du Travail* que le régime, si justement flétri, des Ateliers nationaux, dirigés par M. Emile Thomas, sous la responsabilité de M. Marie.

Les *Ateliers sociaux*, tels que je les avais proposés, devaient réunir, chacun, des ouvriers appartenant tous à la même profession.

Les *Ateliers nationaux*, tels qu'ils furent gouvernés par M. Marie, montrèrent, entassés pêle-mêle, des ouvriers de toute profession, lesquels, chose insensée ! furent soumis au même genre de travail.

Dans les *Ateliers sociaux*, tels que je les avais proposés, les ouvriers devaient travailler à l'aide de la commandite de l'Etat, mais pour leur propre compte, en vue d'un bénéfice commun, c'est-à-dire avec l'ardeur de l'intérêt personnel, uni à la puissance de l'association et au point d'honneur de l'esprit de corps.

Dans les *Ateliers nationaux*, tels qu'ils furent gouvernés par M. Marie, l'Etat n'intervint que comme entrepreneur, les ouvriers ne figurèrent que comme salariés. Or, comme il s'agissait ici d'un labeur stérile, dérisoire auquel la plupart se trouvaient nécessairement inhabiles, l'action de l'Etat, c'était le gaspillage des finances ; la rétribution, c'était une prime à la paresse ; le salaire, c'était une aumône déguisée.

Les *Ateliers sociaux*, tels que je les avais proposés, constituaient des familles de travailleurs, unis entre eux par le lien de la plus étroite solidarité, familles intéressées à être laborieuses et, partant, fécondes.

Les *Ateliers nationaux*, tels qu'ils furent gouvernés par M. Marie, ne furent qu'un rassemblement tumultueux de prolétaires qu'on se contenta de nourrir, faute de savoir les employer, et qui durent vivre, sans autres liens entre eux que ceux d'une organisation militaire, avec des chefs appelés de ce nom, si étrange à la fois et si caractéristique : BRIGADIERS! »

¹ Louis Blanc, *Organisation du Travail*, pp. 106-107 de la cinquième édition de 1847 numérisée par Gallica.

² Mais une naïveté comparable, au fond, à celle de Proudhon lorsqu'il élaborait les plans de sa « Banque du peuple ». Nous renvoyons sur ce point au chapitre 5.6. (« Proudhon : le projet d'*Association progressive* ») de notre fascicule 8.

³ Sur le pouvoir d'Etat dans l'émancipation ouvrière, Louis Blanc note avec lucidité : « Ne pas le prendre pour instrument, c'est le rencontrer comme obstacle » (op.cit., *Introduction*, page 14)

⁴ Il est piquant de constater que lorsque Falloux viendra, le 23 juin 1848, annoncer devant l'Assemblée nationale la décision de fermer « dans les trois jours » les ateliers nationaux, Anthime Corbon, le fondateur de l'*Atelier*, et vice-président à cette date de la Chambre, soudain épouvanté devant les conséquences sociales de cette décision, tentera mais en vain de faire adopter dans l'urgence un projet de subventionnement par l'Etat d'associations ouvrières très proche des idées de Louis Blanc. Nous renvoyons à la note du présent fascicule sur la dissolution des ateliers nationaux.

⁵ Tome 1, pp. 221-222 de l'édition de 1880 numérisée par Gallica

A l'évidence, les ateliers nationaux ont été organisés pour combattre l'influence des ouvriers actifs au sein de la Commission du Luxembourg et des clubs républicains. Les déclarations qui l'attestent ne manquent pas.

Lamartine, par exemple, écrit :

« (...) les ateliers nationaux, grossis par la misère et l'oisiveté, devenaient de jour en jour plus lourds, plus stériles et plus menaçants pour l'ordre public. (...) ils n'étaient qu'un expédient d'ordre et une ébauche d'assistance publique commandés le lendemain de la révolution par la nécessité de nourrir le peuple, et de ne pas le nourrir oisif, pour éviter les désordres de cette oisiveté. M. Marie les organisa avec intelligence, mais sans utilité pour le travail productif. Il les embrigada, il leur donna des chefs, il leur inspira un esprit de discipline et d'ordre ; il en fit pendant quatre mois, au lieu d'une force à la merci des socialistes et des émeutes, une armée prétorienne, mais oisive dans les mains du pouvoir. Commandés, dirigés, contenus par des chefs qui avaient la pensée secrète de la partie antisocialiste du gouvernement, ces ateliers contrebalancèrent, jusqu'à l'arrivée de l'Assemblée nationale, les ouvriers sectaires du Luxembourg et les ouvriers séditionnaires des clubs. Ils scandalisaient par leur masse et par l'inutilité de leurs travaux les yeux de Paris, mais ils protégèrent plusieurs fois Paris à son insu. Bien loin d'être inspirés à la solde de Louis Blanc, comme on l'a dit, ils étaient inspirés par l'esprit de ses adversaires¹ ».

5. Ateliers nationaux et ateliers de charité

Lorsqu'ils établissent les ateliers nationaux sur un mode strictement occupationnel, les responsables du Ministère des Travaux publics ne manquent pas de références. Il existe, en effet, dans l'histoire de l'assistance publique en France une longue tradition d'ateliers de charité destinés à fournir du travail aux indigents². Ils disposaient notamment de l'exemple récent des « ateliers de secours » créés sous la monarchie de Juillet en 1830. Les similitudes avec les ateliers nationaux de 1848 sont frappantes : dans les deux cas, il s'agit de trouver dans l'urgence une solution temporaire à la crise économique et à ses conséquences sociales et politiques ; dans les deux cas, les travaux fournis seront pour l'essentiel des activités de terrassement. C'est au cours du mois de décembre 1830 que l'on a compté le plus grand nombre d'assistés³. Cette période correspond en effet à l'agitation provoquée par le procès des ministres de Charles X et le pouvoir craignait que la détresse sociale ne vînt aggraver les risques d'émeutes. Dès janvier 1831, il procédera progressivement à leur réduction et ils seront définitivement fermés le 29 janvier, sans que la décision ne provoque de réaction particulière.

6. Le rôle d'Emile Thomas

Les ateliers nationaux vont rencontrer dès leur mise en place divers problèmes d'organisation qui ne vont pas tarder à s'aggraver en raison notamment du nombre croissant des inscriptions et de l'inexpérience, sinon du mauvais vouloir de l'administration des mairies.

Le principal défaut qui les affecte d'emblée réside dans l'écart entre les qualifications professionnelles des travailleurs embrigadés et la nature des tâches qui leur sont confiées, essentiellement des travaux de terrassement.

C'est le 3 mars 1848 que le ministre des Travaux public Marie reçoit Emile Thomas, un jeune ingénieur venu lui proposer un plan de réorganisation des ateliers nationaux qu'il base sur le principe d'une direction centralisée et d'**une militarisation des activités**. E. Thomas est aussitôt invité à défendre le projet devant le Conseil de mairie de Paris qui marque son accord dès le **5 mars**. Un arrêté sera pris dès le lendemain **6 mars** nommant Emile Thomas au titre de commissaire de la République et stipulant la

¹ Lamartine, *Histoire de la Révolution de 1848*, tome 2, pp. 99-100 de la 4^e édition de 1859 numérisée par Gallica

² Notre référence sur ce point : David H. Pinkney, « Les ateliers de secours à Paris (1830-1831), précurseurs des Ateliers nationaux de 1848 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, Tome 2, N° 1 (Janvier-Mars 1965), pp. 65-70.

³ Entre 10 et 15.000, selon Pinkney

nouvelle organisation¹ des ateliers nationaux qui trouvera à s'installer dans le pavillon d'un manège au parc de Monceaux.

Qui est Emile Thomas ?

Professionnellement, il est un jeune ingénieur chimiste de 26 ans, diplômé du Conservatoire des Arts et Métiers de Paris². Il est issu d'une famille bourgeoise de culture industrielle.

Politiquement, c'est un homme de droite. Il est, de son propre aveu, un républicain du lendemain³. Son opinion sur les ateliers nationaux avant même qu'il ne propose ses services, est extrêmement négative. Ils ne sont à ses yeux qu'une « agglomération funeste d'hommes oisifs », un « corps de lazzaroni officiels ». Le principe même d'une initiative de l'Etat en matière d'emploi et d'organisation du travail est « la plus dangereuse des utopies » et le décret du 25 février sur la garantie du travail lui apparaîtra « comme la cause réelle des journées sanglantes de la fin de juin »⁴.

L'idée de Thomas a été de confier l'encadrement des ouvriers aux élèves de l'Ecole centrale qu'il avait lui-même fréquentée avant de s'orienter vers la chimie⁵.

Emile Thomas sera animé par un **double souci** constant : éviter l'oisiveté et fragmenter les assemblées d'ouvriers de manière à les garder sous contrôle⁶.

« Le lendemain **9 mars** », écrit-il, « tout le monde était à son poste⁷ ».

Or si les enrôlements s'effectuent et que l'on procède aux premiers travaux⁸, les véritables commandes n'arrivent pas, qu'elles soient ou non, comme le plus souvent, adaptées aux qualifications professionnelles de chacun, de sorte que Marie est amené à provoquer le **15 mars** une réunion avec les ingénieurs de l'administration centrale pour examiner le problème. Il est vrai que les ateliers comptent déjà à cette date 14.000 demandeurs d'emploi:

« les ouvriers embrigadés se montaient (...) à près de quatorze mille, et (...) ce nombre s'accroissait tous les jours; (...) il était indubitable que, si le bruit se répandait qu'en définitive les ouvriers n'avaient à remplir chez nous d'autre tâche que celle de se présenter à certaines heures, et de recevoir un subside immérité, les bons ouvriers seraient honteux et irrités de ne recevoir, en dépit des promesses formelles du Gouvernement provisoire, qu'un secours humiliant au lieu d'un travail honorable, tandis que la foule des oisifs accourrait bientôt, et que, sous des professions dégu-

¹ Le décret sera bientôt suivi d'un règlement précis sur la structure militarisée de l'organisation ainsi que sur la fixation des salaires et diverses dispositions en matière d'aide médicale et de secours en nature aux familles dans le besoin.

² Après avoir entrepris une formation d'ingénieur polytechnicien à l'Ecole centrale (des Arts et Manufactures). Les informations biographiques sur Emile Thomas sont plutôt rares. Nous suivons ici les indications qu'il livre sur lui-même dans la préface de son *Histoire des ateliers nationaux*

³ « Je ne suis pas un républicain de la veille ; j'ai été franchement et ardemment un républicain du lendemain » (*Histoire des ateliers*, page 3). Il deviendra bientôt un propagandiste bonapartiste, d'abord au sein des ateliers nationaux, puis à la tête du journal « Le 10 décembre » dont il est rédacteur en chef. Bonaparte fera de lui le régisseur de ses biens en Sologne (source : Taxile Delord, *Histoire du second Empire*, Paris, 1869, tome 1, page 37 de l'édition numérisée par Gallica)

⁴ Emile Thomas n'hésite pas à citer longuement l'article de Lamartine paru en 1844 dans le journal *La Presse* sur le thème de l'organisation du travail et à souscrire aux thèses libérales de son auteur pour qui « ce communisme politique et savant » n'est qu'une nouvelle manifestation de la tyrannie jacobine. (pp. 22-26). Des pages géniales, note Thomas, qui regrette que Lamartine n'ait pu, malgré ce « jugement presque divin » (page 26) s'opposer aux manœuvres de Louis Blanc et d'Albert. Son positionnement politique est du reste sans ambiguïté, lorsque notamment il déclare que son action n'avait d'autre but que « Vaincre les menées et la violence des clubs; annihiler l'effet, prévenir les conséquences matérielles, imminentes chaque jour des promesses fallacieuses du parti du Luxembourg, dictées par l'implacable vanité et l'ambition démesurée de son chef; déjouer l'astuce, les sourdes menées et les provocations incessantes de M. Caussidière; combattre de front et avec succès l'exagération politique et le despotisme républicain des Flocon et des Ledru-Rollin ; s'opposer, en un mot, à la fois au bonnet rouge et à la désorganisation du travail (...) » (op.cit., page 109)

⁵ « Leur mission », écrit Thomas, « était de se mêler le plus possible aux ouvriers, de leur parler, de les éclairer, de leur communiquer, par des discours et des actes affectueux et sympathiques, l'amour de l'ordre et l'oubli de toute distinction de caste; de leur inspirer, en un mot, la fraternité qu'ils proclamaient (op.cit., page 90)

⁶ « ce qu'il importait le plus de réaliser, était de disséminer les ouvriers et de ne jamais, en cas de non activité, les réunir plus de dix à la fois pour l'ordre ou pour la paie » (page 93)

⁷ Page 79

⁸ Souvent des tâches de circonstances comme débarrasser les boulevards des troncs d'arbres arrachés pendant les journées révolutionnaires, et en tout cas, pour l'essentiel, des activités de terrassement.

sées, avec des domiciles d'emprunt, nous aurions bientôt à embrigader tous les portiers et tous les vagabonds, de la capitale¹ ».

Cette réunion ne donnera guère de résultat en raison notamment de l'inertie des ingénieurs des ponts et chaussées², ce dont se plaint E. Thomas tout autant qu'il ne cesse de déplorer la « solde prétorienne » qu'il est contraint d'accorder aux ouvriers oisifs.

Car l'embarras d'Émile Thomas n'est pas que pratique. Il est surtout idéologique, si l'on mesure son profond désaccord avec le principe d'économie administrée qui censément régit l'institution même dont il est le directeur.

Une preuve ? On peut la trouver dans le rapport qu'il adresse, en mars 1848, à son ministre de tutelle Marie et où il s'autorise à soutenir une politique d'inspiration libérale, recommandant que l'État subventionne non pas les ouvriers mais leurs patrons : « Je proposais », écrit-il, « qu'on prît le parti qui, à mes yeux, était le meilleur de tous ; de ne point marchander avec la crise, et d'accorder sur tous les points du territoire, des secours suffisants, non plus directement aux ouvriers, mais indirectement et d'une manière bien plus efficace, en les distribuant à l'industrie et au commerce. L'exemple des 30 millions répartis, en 1830, entre les manufacturiers et les commerçants, était la plus sûre garantie du succès infaillible de cette précaution³ ».

Une autre preuve ? Sa rencontre, le 20 mars, avec Marie: « Songez », lui dit-il, « que ce n'est pas une économie réelle que d'attribuer en pure perte un secours aux ouvriers eux-mêmes; ce secours insuffisant est bientôt dévoré, qu'a-t-il produit? Rien que l'habitude de la paresse, celle de la rumeur des places publiques et des clubs en plein vent. Le secours donné, prêté même au fabricant, au négociant, au banquier, retourne au contraire par l'industrie au travailleur ; il est fécondé, multiplié ainsi, et se transforme en un salaire régulier et normal ; il vivifie chacun des mille canaux qui font circuler dans le cœur du pays, l'aisance et l'activité; il facilite l'impôt, soutient le cours des rentes, rassure les esprits⁴ ».

La conversation entre les deux hommes sera l'occasion de s'accorder sur la dimension politique des ateliers nationaux en ciblant la Commission du Luxembourg (et donc Louis Banc) comme le principal ennemi. Dans sa déposition devant la commission d'enquête sur les événements de mai et de juin 1848, Thomas ne manquera pas de le préciser, déclarant par exemple : « J'ai toujours marché avec la mairie de Paris contre l'influence de MM. Ledru-Rollin, Flocon et autres. J'étais en hostilité ouverte avec le Luxembourg. Je combattais ouvertement l'influence de M. Louis Blanc (...)»⁵.

A peine trois jours après leur entretien, soit le **23 mars**, Marie convoque Thomas pour lui annoncer la disponibilité de nouveaux crédits, et davantage s'il le faut, ajoute-t-il en confidence, sous la forme de fonds secrets⁶. Il est impératif de gagner la confiance des ouvriers des ateliers nationaux car, ajoute Marie, « Le jour n'est peut-être pas loin où il faudrait les faire descendre dans la rue⁷ ».

C'est fort de cette confiance que Thomas va alors entreprendre de rapprocher les ouvriers des ateliers nationaux de l'aile bourgeoise du Gouvernement provisoire en fondant un Club destiné à les mobiliser : « Je voyais (...) à ce projet, l'immense bénéfice de dresser un autel contre celui du Luxembourg, d'où mes exhortations pourraient en contrebalancer l'influence pernicieuse; de me donner ainsi un baromètre, qui m'indiquât à chaque instant l'état passionnel des ouvriers, me révélât les menées et les insinuations de l'anarchie, et me permit de la combattre à ciel ouvert⁸ ». Sa première réunion de tiendra le **2 avril**, inaugurée par un discours dans lequel Thomas n'hésite pas à se proclamer le porte-parole des travailleurs : « Si je suis près de vous le représentant du pouvoir, je veux être aussi près du pouvoir le représentant le plus ferme, le plus consciencieux, le plus énergique de vos intérêts. Promettez-moi donc une union, une obéissance, sans lesquelles ma tâche, déjà si pénible, deviendrait impossible⁹. ». Son

¹ pp. 87-88

² Des adversaires par esprit de corps (ils sortaient de l'École polytechnique) aux ingénieurs issus de l'École Centrale.

³ op.cit., page 140

⁴ Page 141

⁵ Rapport, tome 1, page 352. On tiendra compte, bien sûr, du climat politique de cette période d'après juin où il était préférable de prendre ses distances avec ce qui pouvait s'inspirer du socialisme. Mais Thomas confirme sans ambages son hostilité à Louis Blanc dès le début de son *Histoire des ateliers*.

⁶ Le propos est rapporté par Thomas en ces termes : « Ne vous inquiétez pas du nombre (d'ouvriers) me dit le ministre ; si vous les tenez, il ne sera jamais trop grand, mais trouvez un moyen de vous les attacher sincèrement. Ne ménagez pas l'argent, au besoin même on vous accorderait des fonds secrets » (op.cit., page 147)

⁷ Op.cit., page 147. Fait significatif : cette rencontre se déroule quelques jours après la grande manifestation populaire du 17 mars. Selon Thomas, Marie aurait même insisté pour que les ouvriers des ateliers nationaux fussent armés (page 158)

⁸ Op.cit., page 157. Le club sera fondé par une ordonnance du Ministère des travaux publics du 30 mars sous le nom de *Réunion centrale des ateliers nationaux*. Sa mission : « s'occuper des intérêts de l'ouvrier sans travail ». Il tiendra ses réunions deux fois par semaine.

⁹ page 177.

bras droit, Ernest Jaime, responsable des affaires de discipline, renchérit après lui sur le thème de l'ordre, déclarant : « L'avenir des ouvriers, citoyens, c'est l'ordre... Le travail, la prospérité, le bonheur, la paix de vos familles, tout est renfermé dans ce mot : l'ordre ! »¹.

Pendant les travaux manquent toujours et le nombre des enrôlés s'accroît sans cesse.

Il faut noter au passage que l'appellation d'ateliers *nationaux* est ambiguë. En effet l'institution n'accueille que les chômeurs des 12 arrondissements de la ville de Paris, même si très vite, l'effet d'« attractivité » du subside va attirer vers la capitale un grand nombre de travailleurs de la banlieue, des départements et même de l'étranger, ce dont les autorités se plaignent, témoin cette note de Ledru-Rollin datée des 14 et 18 mars :

« le Gouvernement est informé qu'un grand nombre d'ouvriers étrangers, particulièrement d'ouvriers belges, quittent leur pays pour venir à Paris dans l'espoir de trouver du travail et un salaire assuré sur les ateliers que vient d'ouvrir la ville. Il importe de s'opposer en ce moment, par tous les moyens possibles et légaux, à cet accroissement de la population ouvrière : ne prendre aucune mesure de précaution à cet égard, ce serait ajouter considérablement aux difficultés de la situation et imposer à la ville de Paris un surcroît de dépenses qu'elle ne pourrait supporter.

Je vous invite à prendre les dispositions que la loi autorise pour que les ouvriers étrangers dont il s'agit ne puissent être admis à se rendre dans la capitale. Vous voudrez bien donner des ordres pour que ces étrangers soient informés que s'ils se rendaient à Paris, ils ne parviendraient pas à participer aux travaux et aux salaires que le Gouvernement et la ville de Paris réservent à nos ouvriers nationaux : vous leur ferez connaître que s'ils voulaient passer outre nonobstant les avertissements de l'autorité, ils s'exposeraient à se voir éloignés de Paris et au besoin, du territoire français, par une mesure de police exceptionnelle que les circonstances motiveraient. Enfin s'il était nécessaire, vous prendriez des dispositions pour repousser de France les indigents étrangers dénués de ressources et les gens sans aveu, dont la présence serait une charge pour les communes et un sujet d'inquiétudes pour la population.

Salut et fraternité. »²

Dans son rapport du **10 avril** à Marie, Emile Thomas évalue à 49.276 hommes les effectifs des ateliers nationaux, compte non tenu de 10.000 inscrits en attente³. Il dénonce une nouvelle fois l'inertie du corps des ponts et chaussée et réclame la mise en place d'un programme de travaux d'envergure véritablement utiles: « Nos ouvriers », observe-t-il, « ne travaillent (...) qu'un jour sur quatre ; leur mécontentement en devient extrême, et je crains fort d'être débordé, d'autant plus qu'ils sentent parfaitement toute l'inutilité des travaux qu'ils exécutent et qu'ils voient qu'on y emploie deux fois plus d'ouvriers qu'il n'en faut⁴ ». Faute d'un tel programme, conclut Thomas, « bientôt je ne serai plus maître de nos ouvriers (...) tandis que si tous travaillent, peut-être réussirai-je encore à abaisser à 1 fr. 50 cent le prix de leur journée⁵ ».

Lors de la manifestation du 16 avril, Thomas fera la preuve de son efficacité d'agent gouvernemental en multipliant les notes de service qui appellent les ouvriers des ateliers nationaux au calme et à l'ordre et les dissuadent de se joindre au cortège des corporations du Luxembourg.

En dépit de l'adversité qu'il rencontre, dont celle des Ponts et Chaussées, E. Thomas ne renonce pas à réformer l'institution qu'il dirige et dont il perçoit bien qu'elle est dans l'impasse. Vers le milieu du mois d'avril, il élabore un nouveau projet très proche, quoiqu'il s'en défende, des idées de Louis Blanc, un projet centré sur l'organisation d'ateliers spécialisés (menuisiers, cordonniers, tailleurs) travaillant à la

¹ Page 178

² Rapport Bauchart, tome 2, page 170

³ Page 187. Au 16 mai, jour de l'arrestation de Thomas, il y avait 120.000 hommes embrigadés (Thomas, rapport Bauchart, tome 1, page 351)

⁴ Page 190. Parmi ces travaux, le percement d'un canal souterrain à grande section entre la haute et la basse Seine. Il soutient par ailleurs un plan de création de logements ouvriers: « Ces quartiers eussent été pourvus de boulangeries et de cuisines communes, de fours communs; enfin tout ce qui constitue la vie par association, c'est-à-dire la vie à bon marché (...) Cette combinaison mettait la vie et le loyer des ouvriers à moitié prix. Elle donnait une valeur réelle à des terrains qui n'en ont aucune. Elle débarrassait Paris de ces garnis méphitiques où les ouvriers, ne pouvant respirer, ne peuvent vivre. Elle apportait donc un débouché immédiat aux produits des ateliers spéciaux, puisqu'elle utilisait tous les hommes de tous les états : maçons, charpentiers, menuisiers, couvreurs, serruriers, vitriers, peintres, etc., etc.; car il fallait non seulement bâtir mais encore orner et meubler ces différents bâtiments » (page 241).

⁵ Page 192

fois pour des commandes d'Etat et dans le cadre d'associations contractuelles avec le secteur privé. Il va ainsi jusqu'à proposer un vaste plan de construction de maisons ouvrières afin de mettre à l'ouvrage toute la variété des corps de métiers dont il dispose¹. Le caractère « socialisant » de ces propositions² n'est sans doute pas étranger à la précipitation avec laquelle le nouveau pouvoir issu des élections va engager le processus de liquidation des ateliers nationaux.

Après les élections des **23 et 24 avril**, qui ont fourni à Thomas une nouvelle occasion de combattre l'influence des délégués du Luxembourg, l'agitation sociale va connaître une phase d'accélération qui aboutira à la journée du 15 mai³. La nomination, le 12 mai, d'Ulysse Trélat au poste de ministre des Travaux publics en remplacement de Marie va toutefois modifier radicalement le contexte. Les rapports entre Thomas et Trélat sont en effet d'emblée conflictuels, le nouveau ministre lui annonçant la volonté de la Commission exécutive de mettre un terme, le plus tôt possible, à l'expérience des ateliers nationaux.

6. Le rôle d'Ulysse Trélat : vers la suppression des ateliers nationaux

Le **24 mai**, le ministre Trélat communique en effet à Emile Thomas un arrêté qui marque le début de la liquidation des ateliers⁴. Cet arrêté stipule, entre autres dispositions, que « Les ouvriers célibataires, âgés de dix-huit à vingt-cinq ans, seront invités à s'enrôler sous les drapeaux de la République pour compléter les différents régiments de l'armée; Ceux qui refuseront de souscrire des engagements volontaires seront immédiatement rayés des listes d'embrigadement des Ateliers nationaux⁵ ». Ces mesures ne paraîtront au moniteur que le 21 juin, mais vont susciter très vite une vive opposition, dont celle d'Emile Thomas lui-même, avec pour conséquence immédiate, le 25 mai, la constitution d'une commission ministérielle chargée de faire rapport sur les ateliers nationaux, une commission dont Emile Thomas se trouve exclu et dont le secrétaire est l'ingénieur des Pont et Chaussées Léon Lalanne qui va bientôt lui succéder.

Le soir du 26 mai, Thomas est convoqué par le Ministre Trélat qui, en présence de Boulage⁶, lui demande sa démission et lui intime sur un ton menaçant (« l'air de Paris ne peut vous convenir en ce moment ; il y a plus, il vous serait nuisible ») l'ordre de quitter la ville sans délai pour Bordeaux⁷. Thomas s'y trouve transporté sur le champ en calèche, escorté par deux policiers. A son arrivée, le lundi 29 mai, il est d'abord mis en arrestation, puis relâché⁸. Il restera à Bordeaux jusqu'au début de juin, ne recevant

¹ Pour le détail de ce projet qui impliquait une collaboration étroite avec le secteur privé de chaque profession nous renvoyons aux pages 234-243 de son *Histoire des ateliers nationaux*. Devant le rejet de ce programme de rénovation, Thomas ne peut que constater l'aveuglement de sa hiérarchie : « Aveugles ! Aveugles ! Je les ai tous et toujours trouvés ainsi: loin de dominer les circonstances, ils se sont laissés pousser par elles ; aucun d'eux n'a prévu le 23 juin qui se sentait dans l'air depuis le 17 mars. Il a fallu, pour qu'ils comprissent le danger, qu'ils eussent les pieds dans le sang, et l'épée de Damoclès sur leur tête. » (page 243).

² En évoquant ce plan, Louis Blanc n'hésite pas à dénoncer un véritable plagiat de ses idées : « Ce que M. Emile Thomas a l'intrépidité d'appeler son plan, était-ce autre chose qu'un calque maladroit du plan proposé par le Luxembourg et contre lequel M. Emile Thomas n'avait pas eu assez d'anathèmes? (...) M. Emile Thomas a beau assurer que ce n'était pas là « retomber dans le système de M. Louis Blanc (...) : dire cela, c'était se moquer du public et trop compter vraiment sur son ignorance » (Histoire de la Révolution de 1848, tome 2, page 131).

³ Thomas s'attribue le mérite d'avoir retenu les neuf dixièmes des ouvriers des ateliers nationaux de participer à cette manifestation (page 252).

⁴ Cet arrêté résulte d'une décision qui avait déjà été prise par la Commission exécutive dès le 13 mai (commission d'enquête Bauchart, tome 2, page 161). Il n'entrera en application qu'en juin, tant les responsables sont conscients de la violence de la réaction ouvrière. Lamartine plaide pour le reporter, le temps que les régiments de l'armée soient en nombre dans la ville.

⁵ Page 271. Parmi les autres articles de cet arrêté, l'exclusion des ateliers nationaux de tous les ouvriers ne pouvant justifier d'une résidence à Paris de 6 mois avant le 24 mai et la possible réquisition des travailleurs par les patrons, mais au salaire des ateliers nationaux (avec exclusion immédiate de ceux qui refusent ces conditions salariales). Par surcroît, les travaux seront désormais rétribués non plus à la journée, mais à la tâche. Enfin la direction des ponts et chaussées reçoit pour mission des diriger les ouvriers vers d'éventuels chantiers situés en province.

⁶ Il était secrétaire général du ministère des travaux publics et par ailleurs le beau-frère de Marie.

⁷ Avec pour mission d'étudier le prolongement du canal des Landes. Thomas rapporte la scène en citant le récit qu'en fait Alexandre Dumas dans l'opuscule *Révélations sur l'arrestation d'Emile Thomas* qu'il publie du 16 au 23 juin dans le journal « La France nouvelle », une publication dont il était le rédacteur en chef (Cf. le site internet « Les journaux d'Alexandre Dumas », à l'adresse « jad.tge-adonis.fr »)

⁸ Le même jour, Boulage et Lalanne forcent son domicile parisien et s'emparent de sa correspondance. E. Thomas s'en plaint dans une lettre du 15 juin au ministre de la justice : « (Je déclare) que le 29 mai, le citoyen Trélat, ministre des travaux publics, représenté par les citoyens Boulage, secrétaire général de son ministère, et Lalanne, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées, a violé mon domicile privé, sans aucune des formes prescrites par la loi, qu'il s'est emparé de mes clefs, de mes papiers, de ma corres-

l'autorisation de revenir à Paris qu'après les élections complémentaires des 4 et 13 juin 1848.

Parmi les raisons qui peuvent expliquer cette arrestation subite d'Émile Thomas, il faut peut-être compter la décision qu'il avait prise de participer à ces élections complémentaires. Thomas lui-même reconnaît cette intention¹, et dans sa déposition devant la commission d'enquête Bauchart, Garnier-Pagès déclare : « La candidature de M. Emile Thomas nous suscita un embarras de plus. Il nous apparaissait clairement qu'il pouvait diriger contre l'Assemblée et contre nous l'espèce d'armée à la tête de laquelle il se trouvait placé. Nous le fîmes partir² et nous résolûmes de changer les brigadiers pour sauver le pays³ ».

A Paris, Trélat et Lalanne doivent faire face au mécontentement soulevé auprès des amis et collaborateurs de Thomas par le véritable enlèvement d'Ancien régime dont il a été victime⁴. Mais l'important va se dérouler à la Chambre à l'initiative de Falloux.

Dans un climat de véritable haine de classe contre les ateliers nationaux⁵, le légitimiste et très clérical Alfred de Falloux va en effet se livrer à partir du 15 juin, au nom de la commission gouvernementale nommée « Comité des Travailleurs⁶ », à une offensive déterminée contre les ateliers nationaux.

Elle aboutit le **21 juin** au vote du décret sur l'enrôlement forcé des jeunes travailleurs célibataires, lequel paraîtra au *Moniteur* le **22 juin**. Ce même jour, une délégation commune des ouvriers des ateliers nationaux et des anciens délégués du Luxembourg, emmenée par Louis Pujol, se présente devant Marie qui la reçoit de manière hautaine⁷.

Elle aboutit le **23 juin**, au dépôt par Falloux du rapport définitif qui conclut à la fermeture immédiate des ateliers nationaux⁸. Dans la ville, la bataille de juin a commencé.

pondance, de mes livres et de ma caisse, ainsi que des pièces et documents déposés dans chacun de mes bureaux, le tout illégalement, en l'absence de témoins régulièrement appelés, sans aucun inventaire, ni constatation légale quelconque, ni apposition de scellés ». (Op.cit., page 347).

¹ Page 325, « Oui, je comptais me présenter aux suffrages des électeurs (...) Je ne voyais qu'un moyen de prévenir le péril que je redoutais, et ce moyen était de parvenir à porter de moi-même à la tribune de l'Assemblée les supplications de la classe ouvrière (...).»

² On appréciera la litote.

³ Garnier-Pagès, déposition, tome 1, page 285. Trélat insiste dans sa déposition sur le rôle actif de Garnier-Pagès dans l'affaire (page 356)

⁴ Thomas réclamera en vain qu'il lui soit accordé réparation pour son arrestation arbitraire (Cf. ses lettres à la Chambre du 10 juin 1848 et à la presse du 12 juin ainsi que le 15 juin, une plainte au ministre de la Justice). L'affaire avait été évoquée à la chambre dès le 29 mai par Jules Taschereau (Compte rendu, page 507)

⁵ Dans ses *Souvenirs de l'année 1848*, le très réactionnaire Maxime Du Camp (il combattra les insurgés de juin) écrit : « Les ateliers nationaux étaient devenus la plaie de Paris qu'ils démoralisaient et l'incessante préoccupation des représentants, qui voulaient s'en débarrasser quand même, tout de suite, au besoin par la force. Tout le monde s'en plaignait : les patrons, qui voyaient la ruine menacer leurs ateliers désertés ; - le ministre des finances, dont on épuisait les caisses à peu près vides pour payer les loisirs de tant de fainéants ; - le préfet de police, qui regardait avec inquiétude cette armée toute organisée pour l'émeute ; - la garde nationale, qui se demandait si un jour elle ne serait pas anéantie par « une poussée » de cette multitude. » (Librairie Hachette, Paris, 1876, page 229 de l'édition numérisée par Gallica)

⁶ Ce comité avait pris la place de la commission du Luxembourg supprimée dès le lendemain de la manifestation du 15 mai.

⁷ Et même insultante à l'égard de Pujol qu'il accuse d'être un des meneurs du 15 mai (Cf. la relation de cette entrevue dans le journal *La Vraie république* du 23 juin, que reproduit Emile Thomas aux pages 344-346 de son récit).

⁸ L'arrêté définitif supprimant les ateliers nationaux (à Paris et en province) sera pris le 3 juillet 1848 et affiché dès le lendemain.

3.2. La fin des ateliers nationaux. Chronique d'une dissolution

Sources :

- *Compte rendu des séances de l'Assemblée nationale*, Imprimerie de l'Assemblée nationale, Paris 1849, tome 1 (du 4 mai au 16 juin), tome 2 (du 17 juin au 7 août), tome 3 (du 8 août au 13 septembre), numérisés par Google.
- *Rapport de la Commission d'enquête sur l'insurrection du 23 juin et sur les événements du 15 mai « par le citoyen Baughart »*, Août 1848 (3 volumes numérisés par Gallica)

- 10 mai Louis Blanc intervient devant l'Assemblée nationale nouvellement élue pour demander la création d'un *Ministère du Travail et du Progrès*. L'écoute de l'assemblée est franchement hostile. Son propos se réduit toutefois à indiquer, sans argumenter sur le fond, la nécessité d'une intervention de l'Etat dans le domaine des relations économiques et sociales, au risque, prévient-il, de « marcher à l'abîme » et de s'exposer aux violences d'une « révolution de la faim¹ ».
- 13 mai Une note du 13 mai de la « Commission du pouvoir exécutif », c'est-à-dire de la Commission exécutive², préconise, sinon décide, une solution du problème des ateliers nationaux par l'enrôlement militaire des plus jeunes, de 18 à 25 ans. Elle est ainsi rédigée: « Sur la proposition du citoyen Garnier-Pagès, la Commission décide que les listes d'ouvriers pour les ateliers nationaux seront closes, que d'autres listes seront ouvertes pour recevoir les engagements militaires des ouvriers de 18 à 25 ans. Ceux qui refuseraient de contracter cet engagement seraient renvoyés dans leurs pays; une circulaire sera écrite au Maire de Paris pour leur faire part de cette décision ». Elle est suivie, le 15 mai, par cette invitation : « La Commission invite le citoyen Ministre de l'Intérieur à faire exécuter les mesures prises par la Commission à l'égard des ateliers nationaux³. »
Observons qu'il faudra un mois d'hésitations et de manœuvres pour que cette mesure entre en vigueur.
- 16 mai Suppression de la Commission du Luxembourg et mise sous séquestre de ses documents.
- 17 mai En raison du nombre croissant des enrôlements⁴, une commission est mise en place auprès du ministre Trélat⁵. Elle « transmet l'ordre au Ministre de l'Intérieur et au Maire de Paris de faire cesser les inscriptions d'ouvriers pour les ateliers nationaux⁶. »

Le même jour, Trélat intervient devant l'Assemblée nationale pour demander des subsides

¹ Une anecdote significative de l'isolement politique de Louis Blanc sur cette question de l'intervention de l'Etat : il est aussitôt suivi à la tribune par le député Henri Peupin qui se présente comme un ouvrier (il était horloger) et même comme un ancien délégué de la Commission du Luxembourg (il était issu de la rédaction de l'*Atelier*); or, après avoir ironisé sur l'inertie des ministères, le citoyen Peupin affirme, sous les applaudissements, que le seul ministère « du progrès » efficace ne peut être que le Ministère des Travaux publics. « Une longue et universelle approbation » ponctue son discours. (*Compte rendu*, volume 1, pp. 108-110.) A vrai dire, Peupin s'associera systématiquement aux votes de la droite, jusqu'à son ralliement à Louis Bonaparte. Sur l'anticommunisme des *ateliéristes*, nous renvoyons au chapitre 2.7. (*Un dialogue dans la presse ouvrière*) de notre fascicule 13.

² Composée pour rappel de 5 membres: Fr. Arago, Garnier-Pagès, Lamartine, Ledru-Rollin et Marie.

³ *Rapport*, tome 2, page 161

⁴ Le rapport d'enquête (tome 2, page 156) donne un décompte de cette progression : au 31 mars 1848, les travailleurs des ateliers nationaux étaient au nombre de 28.350 ; ils sont 99.400 au 30 avril et 117.310 au 15 juin 1848. Il s'agit d'un ordre de grandeur, compte tenu des difficultés du recensement.

⁵ Dite « *Commission des ateliers nationaux* » ou « *Commission du Travail* ». En fait, on va voir se constituer plusieurs commissions et sous-commissions concurrentes, soit au sein de l'Exécutif, soit au sein du ministère de Trélat mais encore au sein de l'Assemblée nationale elle-même. Il existe notamment sous le nom de *Comité des travailleurs* une commission gouvernementale qui s'est substituée à la commission du Luxembourg. Elle absorbe la commission de 36 membres constituée après que Louis Blanc a réclamé le 10 mai la création d'un ministère du progrès. Falloux en fait partie.

⁶ *Rapport*, tome 2, page 161

en faveur des ateliers nationaux dont il dénonce l'inefficacité : « Là où il se trouve des serruriers, des menuisiers, on n'a pu créer qu'un laboureur de la terre, que des travaux de terrassement qui sont complètement inutiles ». Il réclame toutefois les encouragements de l'Assemblée, déclarant : « Citoyens, les ateliers nationaux ne sont qu'un organisation temporaire : il faut qu'ils cessent au plus vite ; mais en attendant il est indispensable que les allocations de fonds votés pour les ateliers nationaux soient maintenues. C'est indispensable ; elles diminueront, je l'espère. Mais nous avons aujourd'hui une énorme quantité de population qui s'est jetée sur les ateliers nationaux. Le nombre en était, il y a peu, de 80.000 ; quelques jours après, il était de 100.000 ; aujourd'hui il est de 115.000¹. »

18 et 19 mai Réunion, le 18 mai, de la *Commission du Travail* annoncée par Trélat le 17 mai. Elle remet ses conclusions le 19. Trélat en fait imprimer 1200 exemplaires mais la Commission Exécutive en bloque la diffusion².

22 mai Thomas dépose devant le *Comité des travailleurs* (et en présence de Trélat), un rapport sur les ateliers nationaux. Il y défend un projet de réorganisation de l'institution à la fois sous l'angle de sa direction administrative et financière (il recommande une gestion centralisée sous l'autorité du Comité des travailleurs, c'est-à-dire de l'Assemblée nationale) et sous l'angle de ses formes d'activités, reprenant de nombreux éléments d'un précédent rapport d'avril où il soutenait des propositions proches des idées de Louis Blanc³, notamment l'organisation d'ateliers spécialisés en collaboration avec le secteur privé et l'Etat et la construction de quartiers d'habitations ouvrières créatrice d'emplois diversifiés. « Lorsque j'eus fini ce long exposé, qui dura près de deux heures, je fus presque applaudi », écrit-il⁴, sauf de Trélat, que ce rapport semble bien avoir convaincu au contraire de la nécessité de supprimer les ateliers nationaux. Nul doute qu'à ses yeux, Thomas est devenu suspect.

Le même jour, Trélat sollicite à nouveau devant l'Assemblée nationale un subside de 3 millions pour les ateliers nationaux. Il réclame l'urgence. On lui accorde un million⁵.

23 mai Une note de la Commission exécutive ordonne, 1. « de concert avec le Ministre des Travaux publics » de « renvoyer de Paris, avec une feuille de route, tous les ouvriers qui ont moins de six mois de séjour à Paris », 2. de « faire travailler partout à la tâche », 3. d' « ouvrir des bureaux de placement pour les chefs d'industrie qui viendraient y demander des ouvriers » et 4. de « renvoyer immédiatement des ateliers nationaux, les ouvriers qui refuseraient du travail dans les industries particulières.⁶ ». La même note commande de « fournir des ouvriers au directeur du chemin de fer de Lyon qui en a demandé, leur salaire sera avancé par l'Etat. ».

24 mai Rapport de la commission des finances sur la demande de subsides introduite le 22 mai par Trélat pour les ateliers nationaux : on lui accorde les deux autres millions en notant sa volonté d'en finir au plus vite⁷.

Le même jour, Trélat communique à Emile Thomas le texte du décret de dispersion des ateliers nationaux : enrôlement dans l'armée des célibataires de 18 à 25 ans, écartement de ceux qui ne peuvent justifier une résidence de 6 mois à Paris avant le 24 mai et mise à disposition des ouvriers aux patrons qui les demandent, non compté la rétribution du travail à la tâche et l'ouverture de chantiers dans les départements. Il conclut en insistant : « Vous concevez que cette mesure est d'une urgence extrême et qu'il ne convient pas de perdre un seul instant pour l'appliquer⁸ ».

¹ *Compte rendu*, tome 1, page 284

² Proudhon, *Confessions d'un révolutionnaire*, Paris, 1851, page 122 (de l'édition numérisée par Gallica). Pour sa part, Thomas, qui ressent déjà l'animosité de Trélat à son égard (« Trélat (...) tout d'un coup, je ne sais pour quelle raison, (...) prit de moi une subite défiance »), commente ce rapport en ces termes : « Cette commission, dont je ne veux pas nommer les membres, par respect humain, me consulta à peine, ne vint rien visiter, prit tous ses renseignements dans les bruits publics, et brocha sur le tout le rapport le plus faux, le plus erroné, le plus incroyablement qui soit jamais sorti de la plume et de la faconde d'un ingénieur ordinaire des ponts et chaussées ; lequel rapport, par parenthèse, n'a jamais vu le jour et est encore empilé, au nombre de quelques centaines d'exemplaires dans une des salles du ministère ». (*Histoire des ateliers nationaux*, page 265)

³ Lequel, évoquant les propositions de ce rapport d'avril, n'hésite pas à dénoncer un plagiat de ses propres idées : « M. Emile Thomas (...) alla développer, comme les siennes, à l'Hôtel de Ville, les mêmes idées dont il s'était fait l'ignorant calomniateur » (*Histoire de la Révolution de 1848*, tome 2, page 138)

⁴ *Histoire des ateliers nationaux*, pp. 268-271

⁵ *Compte rendu*, tome 1, pp 375-376

⁶ *Rapport*, tome 2, page 161

⁷ *Compte rendu*, tome 1, page 417.

⁸ E. Thomas, *Histoire des ateliers nationaux*, pp. 272-273

Thomas signifie aussitôt à Trélat son refus de diriger l'opération. La Commission exécutive elle-même continue à hésiter devant la publication du décret¹.

- 25 mai Trélat institue une nouvelle commission dite *Commission des ateliers nationaux* dont Emile Thomas se trouve exclu. Le secrétariat en est confié à Léon Lalanne². S'étonnant devant Trélat de cette décision, Thomas s'entend répondre : « (...) il faut que vous nous aidiez à détruire ce que vous avez édifié, qui autrefois a été nécessaire, qui aujourd'hui est devenu nuisible³. »
- 26 mai Le soir du 26 mai, Emile Thomas est convoqué par Trélat qui lui impose de remettre sa démission. Le ministre procède sur le champ à son arrestation et à sa déportation vers Bordeaux. Les péripéties de cette extravagante lettre de cachet sont bien sûr décrites par le récit d'Emile Thomas lui-même. L'affaire est amplement évoquée par l'interpellation de Jules Taschereau lors de l'exposé à la Chambre du rapport Falloux, le 29 mai. La réponse de Trélat est un parfait mélange d'hypocrisie et de cynisme⁴.
- 27 mai Les délégués de l'ancienne commission du Luxembourg et ceux des ateliers nationaux, cette fois réunis, prennent l'initiative de faire signer une pétition réclamant le maintien des ateliers nationaux. Elle est portée le 29 mai devant l'Assemblée nationale.
- 29 mai Ce jour-là, devant l'Assemblée nationale, le vicomte de Falloux présente un rapport sur les ateliers nationaux au nom d'une sous-commission du *Comité des travailleurs*. Derrière une sollicitude onctueuse pour les souffrances du peuple (et même pour « l'intérêt sacré » du travailleur), l'attaque contre les ateliers nationaux est d'emblée frontale : « Destinés à fournir du travail aux ouvriers forcés inoccupés, les ateliers nationaux n'alimentent plus aujourd'hui que des ouvriers oisifs. Au lieu d'assurer l'existence du travailleur momentanément compris dans une détresse générale et passagère, ils tendent à perpétuer, dans tous les degrés de l'industrie, un malaise et une détresse factices dans leurs causes, trop réels dans leurs résultats. Destinés enfin à relever la délicatesse morale et la noble susceptibilité du travailleur qui se refuse à la mendicité, ils font au contraire dégénérer le salaire en une aumône sans dignité parce qu'elle est surprise dans les mains de l'Etat et usurpée au détriment du travailleur courageux⁵ ». Bref, les ateliers nationaux « ne sont plus aujourd'hui, au point de vue industriel, qu'une grève permanente et organisée à 170.000 fr. par jour, soit 45 millions par an ». Le rapport aboutit à trois mesures : 1. La substitution du travail à la tâche au travail à la journée, 2. Le renvoi dans leur département de ceux qui résident depuis moins de 3 mois⁶ à Paris et 3. Le vote de subsides spéciaux pour divers ministères. On est encore loin de la brutalité des décisions retenues par la *Commission exécutive*. La discussion et le vote sont reportés au lendemain.
- 30 mai Le décret Falloux est voté sans opposition. Notons deux brèves remarques sur la discussion générale du rapport. La première pour souligner l'insistance des députés chefs d'entreprise (Paul Sevaistre et Victor Grandin, par exemple) à dénoncer le subsidie des ateliers nationaux comme un moyen de pression (la possibilité de se maintenir en grève) utilisé par les travailleurs occupés dans leurs négociations salariales⁷. La seconde pour souligner l'insistance des députés de la gauche républicaine (Pierre Joigneaux⁸ et Joseph Benoît, par exemple) à préconiser un développement des investissements agricoles pour sortir de la crise. En vérité, ce décret demeurera sans effet.
- 3 juin La *Commission du pouvoir exécutif* rappelle la nécessité d'arrêter toute « émigration » intérieure des ouvriers des départements vers Paris. Elle proclame à l'adresse de toutes les mairies : « l'accès aux ateliers nationaux sera complètement fermé à tous les ouvriers sans ouvrage qui partent des départements et se dirigent sur Paris. En conséquence: La Com-

¹ Lamartine garde la perspective d'utiliser les travailleurs des ateliers nationaux sur les chantiers des chemins de fer. C'est l'époque, en effet, où se tient le débat parlementaire sur la reprise des lignes de chemin de fer par l'Etat. De plus on est en plein essor du parti bonapartiste.

² Par ailleurs beau-frère de Trélat

³ E. Thomas, *Histoire des ateliers nationaux*, page 285

⁴ *Compte rendu*, tome 1, pp. 507-510. On consultera aussi les pièces du rapport Bauchart, notamment les pages 354-356 du premier volume. Il semble bien que l'installation de Lalanne à la tête des ateliers nationaux ne se soit pas faite sans mal. On trouve dans le rapport Bauchart, tome 2, page 162, une double note de la « Commission du pouvoir exécutif », stipulant : « Ordre est donné au citoyen E. Boulage d'installer le citoyen Léon Lalanne comme directeur des ateliers nationaux », puis « Ordre est donné à la force armée de protéger les citoyens Boulage et Lalanne ».

⁵ *Compte rendu*, tome 1, page 505 et suivantes.

⁶ Et non pas de six mois, comme prévu par Trélat.

⁷ D'un strict point de vue de classe, la protestation patronale n'est pas sans fondement, l'allocation des ateliers nationaux, même modeste, servant en quelque sorte de fonds de grève.

⁸ Il était à vrai dire exploitant agricole, près de Châtillon-sur-Seine, avant son élection.

mission du pouvoir exécutif invite les citoyens maires de toutes les communes de France à ne délivrer de passeports aux travailleurs, qu'autant qu'ils justifieront qu'à leur arrivée à Paris, ils trouveront un travail ou une existence assurée. La *Commission* adresse la même invitation aux travailleurs eux-mêmes. Tous les travailleurs qui, nonobstant ces avertissements, se présenteraient aux barrières sans moyens d'existence, seront immédiatement renvoyés aux communes d'où ils sont partis, conformément à la loi. Les travaux de l'agriculture offrent maintenant des débouchés à tous ceux qui veulent vivre en travaillant. Se diriger sur les villes où le travail industriel manque, serait donc sans excuse¹.»

- 7 juin Trélat lit devant l'Assemblée nationale un rapport des plus rassurants sur l'état des ateliers nationaux. Il intervient en fin de session pour déclarer : « Citoyens, après toutes ces sévérités nécessaires, j'ai une bonne communication à vous faire, j'ai de bonnes choses à vous dire des ateliers nationaux ; il n'y règne plus d'agitation ; on n'y entend plus de plaintes, plus de menaces. Le recensement se fait bien, il se fait avec calme, avec dignité, avec le sentiment du devoir. Les ouvriers, les bons ouvriers (ils sont nombreux !) vous demandent du travail² ». Et dans la foulée, il propose un plan de travaux pour lesquels il introduit une nouvelle demande de crédits.
- 10 juin L'Assemblée vote sur le projet de travaux présenté le 7 juin par Trélat. Il faut noter toutefois l'intervention de Falloux qui déplore l'orientation donnée à ces travaux par l'administration des ponts et chaussées. Il existe, dit-il, des projets plus urgents, et de citer, selon le principe que « lorsque le bâtiment va, tout va », un projet de rénovation du quartier des halles à Paris : « un quartier infect où les ouvriers ne respirent pas même la quantité d'air nécessaire à leur existence³ ». La critique de l'orientation des subsides n'est là que pour masquer une critique des subsides eux-mêmes.
- 14 juin Après avoir rencontré Emile Thomas⁴, Falloux revient à l'offensive sur la gestion des ateliers nationaux par Trélat. A peine ce dernier vient-il demander un nouveau subside de 3 millions qu'il intervient, en effet, longuement, en apparence sur une question de procédure dans le versement des subsides, mais au fond sur la gestion de Trélat à qui il reproche une coupable inertie depuis sa précédente demande de subsides. : « Je suis bien loin, déclare-t-il à la tribune, d'avoir aucun motif de douter ni de la bonne volonté, ni de l'initiative que le Ministre des travaux publics a mise dans la partie qui le concernait, mais je suis obligé de dire qu'il n'a pu réussir à vous proposer l'ombre d'une mesure⁵ ». Après avoir évoqué l'affaire Thomas, il obtient qu'une nouvelle commission soit nommée sur cette question et celle des crédits, avec Goudchaux comme président et lui-même comme rapporteur.
- 15 juin L'Assemblée nationale débat ce jour-là de la colonisation de l'Algérie. Pierre Leroux, qui vient d'être élu le 4 juin, saisit l'occasion pour développer une (très) longue intervention sur les vertus de l'association combinées aux bienfaits civilisateurs de la colonisation. Dans le style d'un socialisme⁶ coloré de religiosité, P. Leroux en appelle à une régénérescence de civilisation (« conduire vers une cité nouvelle que l'humanité demande ») ; il critique l'économie politique du profit (et son inspiration malthusienne) pour aboutir, au nom du socialisme, à des conclusions somme toute conventionnelles en l'état du débat, la solution résidant, selon lui, dans l'investissement agricole (« C'est vers l'agriculture qu'il faut tourner nos regards »), sous la forme d'associations, autrement dit de *colonies agricoles*, en France comme à l'étranger⁷. La sténographie du compte rendu signale qu'« une assez longue agitation succède à ce discours ». P. Leroux est aussitôt suivi à la tribune par le porte-parole du monde des affaires, l'ancien (et très éphémère) ministre des finances du Gouvernement provisoire, Michel Goudchaux qui réplique sur le plan des principes, mais qui surtout vise sans détour les ateliers nationaux, déclarant avec brutalité : « Il faut que les ateliers nationaux disparaissent, je dis le mot, en leur entier ; il faut que les ateliers nationaux disparaissent à Paris d'abord, en province aussi ; il ne faut pas qu'ils s'amointrissent, entendez-le bien, il faut qu'ils disparaissent⁸ ».

¹ *Rapport*, tome 2, page 162

² *Compte rendu*, tome 1, page 696

³ *Compte rendu*, tome 1, page 782. Falloux reprenant à son compte un projet immobilier inspiré de Thomas, la situation est plutôt piquante. Ce jeu de rôle n'était qu'une manière de gagner du temps.

⁴ *Histoire des ateliers nationaux*, page 333

⁵ *Compte rendu*, tome 1, page 858. Falloux a l'extrême culot d'affirmer qu'il intervient « au nom de la classe ouvrière que l'on maintient dans une détresse factice » (page 859).

⁶ On attribue à Pierre Leroux l'invention du terme

⁷ Citation : « Donc citoyens, il faut prendre le problème sous tous ses aspects : il faut chercher comment la colonisation peut être un remède à la situation terrible où se trouvent la France et toutes les nations d'Europe. Eh bien, il faut chercher cela dans l'association qui est l'association humaine, l'association à la fois intellectuelle, morale et physique. Le peuple alors comprendra la colonisation » (*Compte rendu*, Page 880)

⁸ *Compte rendu*, tome 1, page 884

- 16 juin « La Commission du Pouvoir exécutif décide que dans le délai de cinq jours, les ouvriers des ateliers nationaux, âgés de 18 à 25 ans, devront contracter un engagement de deux ans dans l'armée, et, s'ils refusent, ils seront exclus des ateliers¹ ».
- 18 juin Les délégués de la Commission des ateliers nationaux font paraître une affiche en riposte au discours de Goudchaux. « Ce n'est pas notre volonté qui manque au travail », écrivent-ils, « c'est un travail utile et approprié à nos professions qui manque à nos bras. Nous le demandons, nous l'appelons de tous nos vœux! ». Le texte se termine sur cette déclaration : « Le citoyen Goudchaux veut évidemment étouffer les idées socialistes qui germent dans toutes les têtes, et c'est sans doute pour arriver à ce but qu'il propose de commencer par la désorganisation des ateliers nationaux, qui auraient pu, dans l'avenir, former de vastes associations de chaque corps d'état. Mais qu'importe ! Quoi qu'il fasse, il ne parviendra pas plus à nous désunir qu'à déraciner de nos esprits et de nos cœurs l'idée dominante dont le triomphe est assuré! Ouvriers appelés à la construction de l'édifice social, organisez, instruisez, moralisez les ateliers nationaux, mais ne les détruisez pas. La République démocratique ne peut vouloir cet attentat fratricide² ».
- 19 juin Falloux présente le rapport de la commission mise en place après la réunion de l'Assemblée nationale du 14 juin. Il relève « les vices de l'organisation des ateliers nationaux » ; il souligne la hâte des ouvriers de recevoir de la République « un emploi de leurs facultés qui les élève à leurs propres yeux au lieu d'une oisiveté honteuse » ; il admet cependant que dans l'urgence, et sans préjuger de l'avenir, il convient d'accorder les crédits sollicités, à condition toutefois qu'ils n'excèdent plus désormais le montant d'un million par demande. Trélat est excédé et réagit en révélant les propos tenus « dans le sein de la commission » par ceux qui le pressent de fermer les ateliers dans l'urgence, quoi qu'il en coûte socialement. Il ajoute: « car enfin, ces ouvriers sont nos frères ; ce ne sont pas des malfaiteurs que nous avons à renvoyer, et ici, trop souvent on parle des ouvriers des ateliers nationaux comme de malfaiteurs³ ». Il va même jusqu'à dénoncer le suspicion de ceux qui, à droite, pensent qu'en maintenant les ateliers nationaux, on maintient « une armée permanente » disponible pour une cause occulte. Falloux déclare ne pas vouloir entrer « dans le fond de la discussion », s'adressant à Trélat pour lui signifier que « personne ne (lui) abandonnera le droit de (se) porter ici le défenseur exclusif de l'humanité⁴ ». La suite de la discussion est reportée au lendemain.
- 20 juin Poursuite de la discussion, donc. Nous retiendrons de cette journée deux interventions. **La première est celle de Victor Hugo**, toute rhétorique dans la forme et très conventionnelle sur le fond. L'ancien Pair de France (et bientôt, il est vrai, républicain de conviction) commence, en effet, par célébrer l'ouvrier parisien : « Je suis de ceux, déclare-t-il, qui ne veulent pas qu'on altère le caractère de l'ouvrier parisien ; je suis de ceux qui veulent que cette noble race d'homme conserve sa pureté ; je suis de ceux qui veulent qu'elle conserve sa dignité virile, son goût du travail, son courage à la fois plébéien et chevaleresque ; je suis de ceux qui veulent que cette noble race, admirée du monde entier, demeure admirable. (...) je ne le veux pas seulement pour l'ouvrier parisien, je le veux pour nous ; je le veux à cause du rôle que Paris remplit dans l'œuvre de la civilisation universelle ». Mais tout cela pour conclure, en interpellant « les socialistes » et en appelant à la fraternité universelle : « De là mon opposition aux ateliers nationaux. Il est nécessaire que les ateliers nationaux se transforment promptement d'une institution nuisible en une institution utile⁵. ». **La seconde intervention est celle de Caussidière**, plutôt médiocre aussi bien dans la forme et sur le fond. L'ancien préfet de police ne trouve d'autre argument, en effet, que de recommander de façon confuse, et souvent sous les rires de l'assemblée⁶, deux principales solutions : d'abord l'octroi de primes à l'exportation pour les fabricants soumis à la concurrence (pour « annihiler le commerce de l'Angleterre »)⁷, ensuite une politique de défrichement et de colonisation « pour amener les ouvriers à la propriété » : « Nous avons bien des terres à défricher : appelons les bras vers le sol, encourageons les travaux, et je parie que Paris sortira bientôt du bourbier dans lequel il patauge depuis trois mois. Vous verrez les ouvriers reprendre cœur. On vous parlait tout à l'heure des ouvriers du bâtiment, ce sont des hommes vigoureux ; envoyez-les défricher les terres incultes, et vous aurez bientôt

¹ Rapport, tome 2, page 162

² Rapport, tome 2, pp. 293-294 au chapitre « Affiches diverses »

³ *Compte rendu*, tome 2, page 34. La sténographie de la séance note que parmi les interpellations diverses, on entend un « membre » de l'assemblée s'écrier à l'adresse du ministre « C'est un factieux ».

⁴ Il rappelle par la même occasion la règle de convenance qui consiste à ne pas révéler publiquement des propos tenus en commission.

⁵ *Compte rendu*, tome 2, page 67.

⁶ Un hilarité grinçante, notamment quand elle se moque de cet avertissement de Caussidière : « Vous avez 200.000 bouches de trop à Paris ; et je vous défie, avec toute votre police, avec vos 200.000 hommes sur pied, de ne pas les faire crever, un beau matin, comme une vessie trop gonflée » (page 78)

⁷ Le député Waldeck-Rousseau saisira l'occasion de faire adopter en fin de séance au nom du *Comité du Travail* un projet de décret en faveur de l'exportation.

créé une nouvelle Alsace, une nouvelle Normandie ». Et il conclut sur le ton de la conciliation : « Le peuple français est honnête, il est brave : avec quelques paroles et un peu de pain, vous le mènerez où vous voulez¹ ».

- 21 juin Le début de la séance de l'Assemblée nationale est marqué par un incident lié à la demande du député Louis-Félix de Charbonnel² de revenir sur la discussion de la veille : un véritable chahut l'empêche de parler. Manifestement, aux yeux de la majorité, le débat est clos. De son côté, le Commission exécutive décide de mettre en application immédiate son projet du 13 mai et décide de procéder à l'enrôlement militaire des ouvriers célibataires de 17 à 25 ans ainsi que de disperser les autres travailleurs dans les départements (et tout particulièrement en Sologne).
- 22 juin La publication au Moniteur du décret sur les enrôlements militaires³ provoque les premières réactions ouvrières. Les travailleurs se massent dès le matin place du Panthéon. Une délégation conduite par Louis Pujol est reçue par Marie qui lui oppose une attitude hautaine et insultante⁴. Durant toute la journée, des colonnes d'ouvriers parcourent les quartiers populaires de Paris. A la chambre, Pierre Leroux dépose en fin de séance une pétition au nom des ouvriers des ateliers nationaux et réclame l'urgence⁵.
- 23 juin Falloux lit devant l'Assemblée nationale le rapport de la Commission dite des ateliers nationaux qui conclut à « la dissolution, arrêtée en principe par vous, des ateliers nationaux, immédiatement exécutée par le pouvoir exécutif⁶ ». « Nous nous sommes convaincus », précise-t-il, « que ce que (l'ouvrier) considérait comme son refuge était l'un des motifs principaux de sa détresse et que la première des conditions pour le retour de son bien-être était la dispersion radicale de ce foyer actif, concentré, d'agitation stérile ». Le décret soumis au vote comprend 6 articles. Le premier : « Les ateliers nationaux seront dissous trois jours après la promulgation du présent décret ». Le cinquième : « Tout brigadier, employé ou ouvrier des ateliers nationaux qui aura contrevenu à la loi sur les attroupements cessera de recevoir aucun secours ou traitement ». Les républicains modérés perçoivent bien le caractère de provocation de ce vote. Anthime Corbon⁷ demande aussitôt la parole au nom

¹ *Compte rendu*, tome 2, page 78. La sténographie note : « Bravos et applaudissements prolongés. Une assez longue agitation succède à ce discours. Le citoyen Caussidière reçoit de nombreuses félicitations ».

² Louis-Félix de Charbonnel sera blessé le 25 juin 1848 à côté du général Négrier lors de l'attaque d'une barricade, place de la Bastille. Il meurt le 27 des suites de ses blessures.

³ Dans l'édition du 23 juin de *La Presse*, la dernière avant que le journal ne soit interdit et son directeur mis au cachot, Emile de Girardin écrit à propos des enrôlements militaires : « Il y avait des travailleurs, auxquels on a fait remuer, pendant trois mois, de la terre pour la peine de la remuer ! Ces travailleurs appartenaient surtout aux arts et aux industries de luxe, c'étaient des ciseleurs, des bijoutiers, des horlogers, des commis de nouveauté, etc., etc. Ces travailleurs gagnaient 8 francs par semaine, soit par an 416 francs. Au lieu d'un outil, on leur met un fusil dans la main et on les équipe : au lieu de 416 francs qu'ils coûtaient au Trésor, ils vont lui coûter le double ; et voilà ce que les *organiseurs de la démocratie* appellent une *solution* ! Par cette solution, écrasante rétractation de leur décret du 5 mars, ils sont jugés » (Facsimilé de l'édition, disponible sur Gallica)

⁴ Emile Thomas cite la relation de cette entrevue telle qu'elle a paru le 23 juin dans le journal *L'organisation du Travail* : « Le citoyen Pujol aurait même été apostrophé en ces termes : « Nous vous connaissons, nous avons l'œil sur vous ; vous avez parlementé avec moi, après avoir franchi, le premier, la grille de l'Assemblée nationale, le 15 mai. » Il (Marie) aurait même traité d'esclaves les quatre délégués qui avaient montré certaine sympathie pour celui-ci, en refusant de parler sur la demande de M. Marie. Le citoyen Pujol aurait répondu : « Citoyen représentant, vous insultez des citoyens investis d'un caractère sacré en tant que délégués du peuple; nous nous retirons avec la conviction profonde que vous ne voulez pas l'organisation du travail, ni la prospérité du peuple travailleur, et que vous n'avez pas répondu à la confiance aveugle que nous vous avons accordée ; nous rendrons compte, par la publicité, de votre mauvaise réception, qui nous prouve bien que vous avez bien vite oublié des hommes dont vous vous étiez montré le défenseur, etc. » (*Histoire des ateliers*, page 344)

⁵ « Cette pétition a pour but d'appeler l'attention de l'Assemblée nationale sur la situation que les mesures prises pour la dissolution de ces ateliers font aux travailleurs, et en particulier d'appeler quelques garanties pour ceux qui iront travailler dans les départements sur la demande des industries particulières », *Compte rendu*, volume 2, page 155.

⁶ *Compte rendu*, volume 2, page 162 et suivantes. En vérité, les conclusions de ce rapport étaient connues par les travailleurs depuis deux jours. Le renvoi des ouvriers était accompagné d'une indemnité de trois millions, « soit par homme environ trente francs », note Proudhon, qui ajoute « Trente francs pour avoir fondé la république ! Trente francs pour la rançon du monopole ! Trente francs en échange d'une éternité de misère ! Cela rappelle les trente deniers payés à Judas pour le sang de Jésus-Christ ! A cette offre de trente francs, les ouvriers répondent par des barricades. » (*Confessions d'un révolutionnaire*, page 126).

⁷ Pour rappel, Anthime Corbon est l'un des fondateurs du journal « L'Atelier », l'organe du mouvement associatif d'inspiration catholique (qui avait pour devise cette phrase de saint Paul : « Celui qui ne veut

d'une sous-commission du *Comité des travailleurs* pour présenter un rapport complémentaire qui développe un plan d'aide de l'Etat aux « associations de travail entre ouvriers ». Son initiative soulève une vive opposition de ceux (dont l'industriel Paul Sevaistre) qui estiment que ce projet n'a pas fait l'objet de suffisantes délibérations au sein du comité. L'insistance de Corbon ne peut empêcher que son rapport se trouve renvoyé « sine die » en commission. C'est le moment où l'Assemblée nationale prend connaissance de plusieurs lettres transmises par le préfet de police : les barricades se dressent partout dans la ville où les combats ont commencé.

4 juillet La suppression officielle des ateliers nationaux datée du 3 juillet sera annoncée par voie d'affiches le 4 juillet sous la signature d'Eugène Cavaignac, *Président du Conseil, chargé du Pouvoir exécutif*

pas travailler ne doit pas manger »). Il occupait en juin 1848 les fonctions de vice-président de l'Assemblée.

3.3. Note sur le 15 mai

Sources documentaires :

- *Procès de l'affaire dite Complot de Neuilly devant la cour d'assises de la Seine*, Paris 1836, chez Augueux Libraire-Editeur (document numérisé par Gallica)
- Cour d'assises de la Seine. Affaire Huber. Attentat contre la vie du roi. Paris 1838 (document numérisé par Gallica)
- *Rapport de la commission d'enquête sur l'insurrection qui a éclaté dans la journée du 23 mai et sur les événements du 15 mai, par le citoyen Bauchart, représentant de l'Aine*, août 1848, deux volumes numérisés par Gallica
- Ernest Duquai, *Les grands procès politiques. Les accusés du 15 mai 1848 : Albert, Barbès, Blanqui, Raspail, Louis Blanc, ... etc.*, Procès de Bourges, Armand Le chevalier, Editeur, Paris 1869.
- *Procès des accusés du 15 mai 1848. Attentat contre l'Assemblée nationale*. Bordeaux, Imprimerie des Ouvriers associés, 1849¹.
- *Procès des accusés du 13 juin 1849 devant la Haute Cour de Justice, précédé du procès du citoyen Huber*, chez Ballard, Libraire-Editeur, Paris 1849².

*

La plupart des acteurs contemporains et des historiens de la révolution de 1848 s'accordent sur **le caractère d'extravagance** de cette « journée » du 15 mai 1848.

Voici, à titre d'exemple, ce que dans ses *Mémoires posthumes*, associant l'image d'une « farce de tréteaux » à « certain esprit de conspiration », Odilon Barrot écrit:

« L'événement que nous allons raconter est un des plus extraordinaires, mais aussi des plus tristement caractéristiques de l'état dans lequel les révolutions successives ont conduit notre société, état où tout est si précaire et si exposé aux hasards de l'imprévu. Jamais aussi la faiblesse du pouvoir n'avait offert un plus étrange contraste avec la force résistante de la société ; jamais la démagogie ne s'était montrée plus impuissante à fonder à elle seule un gouvernement même d'un jour ; jamais une victoire plus facile de l'anarchie n'avait été suivie d'un avortement plus complet et plus subit ; jamais insurrection populaire n'avait présenté au même degré les caractères d'un drame des boulevards ou d'une farce de tréteaux, et ne fut cependant plus près de dégénérer en une sanglante tragédie ; jamais enfin la violence sans but, l'imprévoyance du lendemain, le tout combiné avec un certain esprit de conspiration et même une sorte de machiavélisme, ne fit mieux ressortir les traits distinctifs de notre démagogie française, si facile à se soulever, si prête aux coups de mains, si habile à démolir, mais si incapable de concevoir par elle-même quelque chose de raisonnable et de pratique et de le vouloir avec suite³. »

Nombre d'acteurs contemporains et d'historiens de la révolution de 1848 s'accordent pour leur part à dénoncer dans ces événements une **sombre opération de police**.

C'est le cas de Blanqui qui, dans ses interventions au procès de Bourges, évoque plus d'une fois l'efficace d'« **une main cachée**⁴ ». C'est le cas non moins d'Henri Guillemin qui intitule « **La police au travail** » le chapitre qu'il consacre au 15 mai dans son ouvrage *1848 La première résurrection de la République*.

¹ Sans nom d'auteur. L'ouvrage (numérisé par Google) offre un compte rendu très circonstancié (767 pages) des audiences du procès de Bourges.

² Sans nom d'auteur. L'ouvrage (numérisé par Google) reproduit dans ses premières pages une sténographie du procès de Louis Huber devant la Haute Cour de Versailles du 10 au 12 octobre 1849.

³ Odilon Barrot, *Mémoires posthumes*, Charpentier et Cie, Libraires-éditeurs, Paris 1872, tome 2, pp. 184-185 de l'édition numérisée par Gallica.

⁴ « Une main cachée a changé dans ce jour notre position, qui était magnifique, en une catastrophe inévitable, et cela au profit d'hommes politiques qui ont bien su en profiter ». E. Duquai, op.cit., page 120. C'est non moins la conviction de Raspail, qu'il soutient hautement dans sa plaidoirie de Bourges : « Oui, tout était arrangé d'avance ; la manifestation devait être détournée de son but ; on devait entraîner certains hommes à l'Hôtel de Ville, et là faire un coup de filet. ». (*Procès des accusés du 15 mai*, page 678)

Le 15 mai serait le résultat d'un complot policier ?

*

La question n'est pas invraisemblable.

On assiste, en effet, au cours des premiers mois de la révolution de 1848 à un déploiement de personnels policiers chargés d'assurer la surveillance des clubs politiques et de fournir aux divers pouvoirs qui les emploient les moyens de s'informer et de manœuvrer.

Dans sa déposition au procès de Bourges, Pierre Carlier lui-même, le directeur de la police au ministère de l'Intérieur, explique qu'à l'époque, il n'existait pas moins de **cinq polices différentes et concurrentes** : « l'une à l'Hôtel de Ville, au profit du maire de Paris, une autre au Luxembourg, au profit de la Commission exécutive, et les deux polices du ministère de l'Intérieur et du préfet de police, de plus celle de Sobrier ». Il ajoute : « dans ce temps de méfiance générale, chacun redoutait son voisin et voulait être renseigné particulièrement¹. ».

Marc Caussidière confirme la situation dans ses *Mémoires*, écrivant : « (...) le ministère de l'Intérieur s'était créé une police des clubs, dont M. Carlier était le chef. Ses agents s'y introduisaient en prenant des allures d'ardents patriotes ; ils arrivaient quelquefois jusqu'à être secrétaires, et procuraient les procès-verbaux des séances ». Et s'agissant de Carlier, il précise : « M. Carlier est de la vieille école, c'est-à-dire de police de provocation. Sa mission principale consiste à lancer des agents parmi les mécontents d'un parti, surtout chez les républicains, pour les pousser aux moyens extrêmes et préparer des journées². ».

*

La question n'est donc pas invraisemblable.

Elle n'est pas moins une question très difficile, sinon peut-être impossible à résoudre dans le détail.

La prudence commande que l'on sache distinguer entre, d'une part, les rapports de force et les contradictions au sein de telle situation politique et, d'autre part, des initiatives venues d'actions censément individuelles.

*

Des rapports de force et des contradictions politiques ?

Ils se trouvent à l'œuvre dans le contexte de la **crise profonde** que subit la gauche républicaine de Paris après sa défaite aux élections du 23 avril 1848.

Depuis le 24 février, en effet, et pendant toute la période du gouvernement provisoire, le mouvement républicain organisé au sein des clubs a été en droit de revendiquer sa *légitimité révolutionnaire* et de pratiquer ce qu'on pourrait appeler *la stratégie du Prado*, en référence avec le discours de Blanqui à ses partisans, lorsque, le 25 février, dans la salle du Prado, il les dissuade de tenter un coup d'Etat et leur explique qu'il est de meilleure politique d'exercer une pression populaire constante sur le gouvernement provisoire et de jouer sur ses contradictions internes pour imposer des réformes radicales.

Pour rappel, voici ce que déclarait Blanqui ce soir-là :

... La France n'est pas républicaine, la révolution qui vient de s'accomplir est une surprise heureuse, rien de plus. Si nous voulons aujourd'hui porter au pouvoir des noms compromis aux yeux de la bourgeoisie par des condamnations politiques, la province aura peur ; elle se souviendra de la Terreur et de la Convention et rappellera peut-être le roi fugitif. La garde nationale elle-même n'a été qu'une complice involontaire ; elle est composée de boutiquiers peureux qui demain pourraient bien défaire ce qu'ils ont laissé faire aux cris de : Vive la République !... Abandonnez les hommes de l'Hôtel de Ville à leur impuissance : leur faiblesse est le signe certain de leur chute. Ils ont entre leurs mains un pouvoir éphémère ; nous, nous avons le peuple et les clubs où nous l'organiserons révolutionnairement, comme jadis les ja-

¹ Séance du 10 mars, Duquai, page 121

² Marc Caussidière, *Mémoires*, Michel Levy Frères, Libraires-éditeurs, Paris 1849, tome 2, op.cit., page 5 (de l'édition numérisée par Gallica).

cobins l'organisèrent. Sachons attendre quelques jours encore, et la révolution nous appartiendra ! Si nous nous emparons du pouvoir par un audacieux coup de main, comme des voleurs au milieu des ténèbres de la nuit, qui nous répondra de la durée de notre puissance ? Au-dessous de nous n'y aurait-il pas des hommes énergiques et ambitieux qui brûleront de nous remplacer par de semblables moyens ? Ce qu'il nous faut à nous, c'est le peuple immense, les faubourgs insurgés, un nouveau 10 août. Nous aurons au moins le prestige de la force révolutionnaire¹.

Cette stratégie de « pression critique » aura conduit, avec de bons résultats, à la manifestation du 17 mars puis, avec des conséquences cette fois plus problématiques, à la journée du 16 avril 1848.

Or, après le scrutin du 23 avril, cette conduite a perdu sa pertinence car le centre de gravité politique s'est déplacé du gouvernement provisoire vers l'Assemblée nationale et du mouvement ouvrier parisien vers la bourgeoisie dominante dans les départements de la France entière. Une *légitimité légale* sanctionnée par le suffrage universel s'est désormais substituée à la *légitimité révolutionnaire* qui avait jusque là prévalu.

L'**action** des clubs se trouve ainsi en **décalage** avec les réalités politiques nouvelles et glisse vers un **activisme** sans projet². C'est le cas manifestement dans l'agitation guerrière en faveur de la Pologne. Si le fond de la protestation reste la question sociale, le prétexte de la manifestation populaire est clairement une revendication belliciste et cocardière³.

*

Des actions censément individuelles ?

Comme toutes les secousses sociales et politiques d'importance, la révolution de 1848 a fourni l'occasion de se mettre en évidence à diverses personnalités plutôt singulières, activistes de toutes espèces dont certains ont joué un rôle des plus fantasques.

On tient un exemple remarquable avec Daniel Borme, « inventeur de machines de guerres⁴ » et recruteur, en mars 1848, sous le nom de *vésuviennes*, d'une cohorte de militantes républicaines⁵. Ses interventions délirantes lors du procès de Bourges illustrent le caractère dément de l'individu⁶.

Il en va un rien autrement avec le personnage de **Louis Huber**, auquel nous devons nous intéresser de près : il est le principal organisateur de la manifestation du 15 mai et celui qui prononcera la dissolution de l'Assemblée nationale.

*

Qui est Louis Aloisius Huber ?

¹ Blanqui, *Textes choisis*, Editions sociales, Coll. « Les classiques du peuple », Paris 1971, page 889.

² Il est significatif, s'agissant de Blanqui, que si l'on dispose de plusieurs textes de lui dans la période où, avec une grande lucidité, il appelait au report des élections, on ne connaît guère d'écrits de sa plume entre la date des élections et la journée du 15 mai : il est vrai que son énergie est alors mobilisée par l'affaire Taschereau.

³ Une partie de l'opinion bourgeoise est du reste favorable à la perspective d'une guerre d'intervention susceptible d'absorber la population ouvrière sans emploi. Guillemin rappelle certain propos cynique du journal « Le Correspondant » du 27 mai 1848 : « Parmi les moyens propres à dissoudre l'accumulation des prolétaires que des promesses exaltent et à qui le travail répugne, beaucoup de personnes mettent au premier plan l'avantage qu'on aurait à déverser dans une guerre étrangère le trop-plein de la population industrielle » (H. Guillemin, *1848 La première Résurrection de la République*, Éditions d'Utopie, 2006, page 329)

⁴ Ce familier de Caussidière avait redécouvert la technique du feu grégeois auquel il attribuait un pouvoir destructeur gigantesque.

⁵ L'affiche de ce recrutement annonçait, s'adressant aux femmes de Paris : « La République vous doit le quart de son existence, c'est par vos exhortations que vos pères, vos frères, vos amis, ont affronté la mitraille, le 24 février. Vous avez mérité de la patrie, citoyennes, et c'est pour cette considération que j'ai demandé au Gouvernement provisoire de vous enrégimenter sous le titre de *Vésuviennes*. L'engagement sera d'un an; pour être reçues, il faut avoir quinze ou trente ans au plus et n'être pas mariées. » (Alfred Delvau, *Les Murailles révolutionnaires*, page 48).

⁶ La notice du procès le concernant signale : « Borme a été, en 1842, traité pour aliénation mentale ; mais, quels que soient encore maintenant l'exaltation de ses idées, les actes qui lui sont reprochés ne portent pas le caractère de la démence » (Duquai, page 48). Cf. sa déposition aux audiences du 9 et du 10 mars (E. Duquai, op.cit., pp. 101 et 121).

La notice du Maitron mentionne qu'il est un « ouvrier alsacien, disciple de Pierre Leroux » et qu'il est « soupçonné d'avoir été un agent provocateur, notamment le 15 mai 1848¹ ».

Né entre 1814 et 1815² à Wasselonne, en Alsace, Louis Huber, dit Aloysius, est un ouvrier corroyeur engagé, dès 1833, dans l'action des sociétés républicaines sous la monarchie de Juillet, dont la *Société des Droits de l'Homme*.

Les informations dont nous disposons sur le personnage proviennent pour une large part des pièces judiciaires des divers procès dans lesquels il s'est trouvé impliqué.

Il apparaît pour la première fois dans les annales judiciaires en **mars 1836** lors du procès du « **complot de Neuilly** », une tentative d'attentat contre Louis-Philippe qui avait très vite été éventée, le 26 juin 1835, par l'intervention d'un mouchard. Malgré une vigoureuse plaidoirie de son avocat Louis-Henri Moulin, il se voit condamné le 8 avril 1836 avec quatre autres inculpés à cinq années de prison assorties de « dix ans de surveillance de la haute police », et cela pour deux chefs d'inculpation, le premier, et le plus grave bien sûr, d'avoir « participé à une résolution d'agir concertée et arrêtée entre plusieurs personnes (...) contre la vie du roi », avec la circonstance que « la résolution d'agir n'a pas été suivie d'actes commis et commencés pour en préparer l'exécution », le second, et assurément le plus significatif, pour avoir commis des « outrages envers un commissaire de police dans l'exercice de ses fonctions » et pour « avoir proféré des cris séditieux³ ». Cette circonstance est révélatrice de la personnalité de Louis Huber dont tous les actes du procès soulignent le caractère exalté. Ses manifestations d'ardeur républicaine lors du prononcé de la sentence lui valent d'ailleurs d'être exclu de la salle.

Louis Huber est libéré le **11 mai 1837** lors de l'amnistie générale proclamée à l'occasion du mariage, le 27 avril, du duc de Nemours avec la princesse Victoire de Saxe-Cobourg.

Quelques mois plus tard, le **10 décembre 1837**, il se trouve à nouveau arrêté et inculpé dans le cadre d'une calamiteuse conjuration contre la vie de Louis-Philippe⁴. Le complot impliquait la fabrication d'une sorte de mitrailleuse que l'un des inculpés, le jeune ouvrier d'origine suisse Jacob Steuble, tenait de son père qui en avait établi les plans et qu'il avait tenté, mais en vain, de faire adopter par les ministères de la guerre de divers pays européens⁵. La troisième principale inculpée était Laure Grouvelle, une jeune femme connue aussi bien pour son ardeur républicaine⁶ que pour son altruisme et sa générosité. Le procès se terminera en **mai 1838** devant la Cour d'Assises de la Seine par une peine de déportation⁷ pour Louis Huber et de plusieurs années d'emprisonnement pour L. Grouvelle et J. Steuble⁸. Comme en avril 1836, Huber se livre lors du prononcé à une manifestation très théâtrale⁹ consistant à vouloir s'emparer d'un canif pour attenter à ses jours sur le modèle des députés montagnards du 1er prairial¹⁰ et celui de Babeuf¹¹.

¹ Maitron, *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*, première partie 1789-1864, Les éditions ouvrières, page 354

² Au procès de la Cour d'assises de la Seine, le 28 mars 1836, il est présenté comme âgé « de 22 ans ». Au procès de mai 1838, il est présenté comme âgé de 23 ans, mais ayant eu 14 ans et demi en 1829. En octobre 1849, au procès de Versailles, il affirme avoir 35 ans. Selon Gisquet, il est âgé de 20 ans le jour du verdict (le 8 avril 1836) du procès du complot de Neuilly (*Mémoires de G. Gisquet*, Paris 1840, tome 4, page 135 de l'édition numérisée par Google... à la suite du tome 3)

³ Pour le détail des délibérations nous renvoyons au « Procès de l'affaire dite du complot de Neuilly », op.cit., p. 313 et suivantes de l'édition numérisée par Gallica.

⁴ C'est Huber lui-même qui provoque l'arrestation des conjurés en perdant sur le quai du port de Boulogne-sur-Mer, à proximité du poste des douanes, un portefeuille contenant des pièces accablantes. Les documents présentés par Charles-Michel Monnier lors du procès de Bourges en mars 1849 attestent que cette perte était volontaire et participait de la stratégie de Huber à l'adresse de la police française dont il était devenu un indicateur.

⁵ L'arme était composée de 16 canons de fusils réunis en un jeu d'orgues sur deux rangées de huit : un dispositif très semblable à la « machine infernale » de Fieschi.

⁶ L'une de ses fiertés était d'avoir donné une sépulture décente à Théodore Pépin et Pierre Morey, les deux complices de Fieschi guillotins avec lui le 19 février 1836.

⁷ Dans les faits, une peine de prison à vie, la déportation n'étant pas pratiquée à cette époque.

⁸ Nous renvoyons pour le détail du procès aux pages intitulées « Cour d'assises de la Seine. Affaire Huber. Attentat contre la vie du roi. 1838. » dans l'édition numérisée par Gallica. Au cours de leur emprisonnement, Laure Grouvelle perdra la raison et Jacob Steuble se tranchera la gorge.

⁹ Sa protestation visait la condamnation infligée à Laure Grouvelle : « Infâmes », s'écrie-t-il, « vous avez osé condamner la vertu. » (op.cit., page 176).

¹⁰ Jean-Marie Goujon, Ernest Duquesnoy et Charles-Gilbert Romme s'étaient suicidés en se plantant un poignard dans le cœur après leur condamnation pour avoir soutenu l'insurrection des sans-culottes du 20 mai 1795.

¹¹ Nous renvoyons à notre fascicule 12, « François-Noël Gracchus Babeuf et le « communisme de l'an IV ».

Huber subira un traitement carcéral très sévère (22 mois d'isolement) dans les cachots du Mont Saint-Michel. Atteint de tuberculose, il est tenu pour moribond en 1843 et s'il survit, c'est en raison des soins qu'il reçoit à Tours à deux reprises¹.

Il est libéré le 25 février 1848 et rejoint Paris dans un état de grand dénuement mais avec la réputation d'un martyr de la République.

Il s'engage aussitôt dans le mouvement révolutionnaire en participant au comité central de la *Société des Droits de l'Homme* et en fondant le *Club démocratique du Progrès*. Il parraine par ailleurs le *Club démocratique des ouvriers alsaciens*. En mars 1848, il est élu à la présidence du *Club des Clubs*.

Il échoue dans sa candidature pour les élections d'avril, à la fois en Indre-et-Loire et à Paris où il ne recueille que 40.000 voix.

C'est au nom du *Comité centralisateur* (qui a succédé après les élections au *Club des clubs*) qu'il va prendre l'initiative de la manifestation du 15 mai 1848 en relayant l'activisme des associations polonaises à Paris.

Voici pour rappel un bref aperçu de l'enchaînement des événements qui conduisent à la journée du 15 mai :

- Le **7 mai** : L'idée d'une manifestation en faveur de la Pologne est débattue au *Club centralisateur*. On y vote un texte de soutien qui sera bientôt relayé par le manifeste de Raspail du 10 mai. L'initiative de cette mobilisation appartient en vérité aux associations polonaises elles-mêmes, notamment au *Comité de l'Emigration polonaise* très actif dans la capitale dès le début du mois.

- C'est après le **10 mai** que la mobilisation se fait plus vive. Ce jour-là, le député Louis Wolowski était intervenu devant l'Assemblée nationale sur la question polonaise. Le débat avait été reporté au lundi 15 mai. De son côté, Raspail fait voter par son *Club des Amis du Peuple* une Adresse dans laquelle il évoque à la fois la question polonaise et les événements de Rouen. Huber entre en contact avec lui².

- Le **11 mai**, une première réunion de délégués des clubs se tient chez Sobrier, au 16 rue de Rivoli. On décide de se revoir le lendemain. Les affiches de la convocation sont signées par Sobrier.

- Le **12 mai** : Plusieurs centaines de clubistes se réunissent chez Dourlans sous la présidence de Huber : on y décide qu'une manifestation en faveur de la Pologne se déroulera le 15 mai ; on y décide aussi, mais après de longs débats, et semble-t-il, contre l'avis des partisans de Sobrier, que la manifestation se déroulera sans armes.

- Le même jour, l'Assemblée nationale vote un décret interdisant que les porteurs d'une pétition présentent désormais eux-mêmes leur demande devant elle. C'est une rupture avec une certaine tradition de démocratie directe issue du mouvement sans culotte.

- Le **13 mai**, une première (et modeste) manifestation de soutien à la Pologne se déroule sur les boulevards. Elle aboutit à la remise d'une pétition selon les nouvelles règles. Cette manifestation calme et disciplinée donne cependant lieu à une intervention agressive de la 1^{ère} et de la 2^e légion (les plus conservatrices) de la Garde nationale.

- Le **14 mai**, Huber adresse une lettre à Marrast pour l'assurer du caractère pacifique de la manifestation du lendemain et surtout pour lui demander de ne pas battre le rappel de la garde nationale. Il évoque clairement le risque d'incidents graves en cas de collision avec la garde nationale³. Au procès de

¹ Pour l'anecdote, il fera partie avec Martin Bernard, Blanqui et Barbès de la spectaculaire tentative d'évasion collective au cours de laquelle, dans la nuit du 10 au 11 février 1842, Barbès s'est trouvé suspendu au bout d'une corde trop courte. Contraint de lâcher prise dans le vide, il se fracasse sur les rochers avec pour résultat d'attirer l'attention des gardiens. (*Histoire du Mont-Saint-Michel comme prison d'Etat*, par Fulgence Girard, Paris 1849, pp. 326-328).

² Peter Amann souligne que le 10 mai marque aussi le refus par l'Assemblée nationale de prendre en compte la demande émise par Louis Blanc de constituer un ministère du progrès : toutes les conditions sont réunies pour une offensive contre cette assemblée bourgeoise et l'on voit le journal de Sobrier *La Commune de Paris* mener une campagne violente contre elle. On peut lire dans le numéro du 15 mai : « Il serait urgent de faire, tout de suite, une démonstration sous la bannière *Vivre en travaillant ou mourir en combattant*, afin de rappeler à l'Assemblée qu'elle n'est composée que de commis payés pour prendre spécialement les intérêts du peuple qui souffre » (cité par Garnier-Pagès, vol 9, page 100).

³ « Si par une manifestation armée de la garde nationale, le gouvernement nous contestait le droit de pétition, alors, malgré mes efforts, je serais impuissant à maîtriser l'indignation ; il s'ensuivrait une lutte inévitable et il y aurait une horrible boucherie comme à Rouen » (cité par Garnier-Pagès, tome 9, page 113). Notons que sur la question du droit de pétition, les organisateurs (Huber, en l'occurrence) se placent délibérément dans la perspective de déroger à la loi. Le texte de cette lettre sera lu par Huber lors du procès de Versailles. Huber se défend à l'occasion de toute relation suspecte avec Marrast : « On m'a

Versailles, il affirme avoir envoyé ce 14 mai une autre lettre à Barbès pour s'inquiéter de possibles incidents dus « à quelques mauvaises têtes » et « à certains hommes de la réaction¹ ».

Ajoutons que le **13 mai**², Huber reçoit notification de la part d'Alexis Vavin (qui, au titre d'ancien notaire, avait en charge de liquider l'ancienne liste civile³) qu'il est nommé intendant du domaine du Raincy, une ancienne propriété privée de la famille d'Orléans⁴. Louis Blanc insistera plus d'une fois sur le fait que cette nomination a été obtenue du Conseil municipal par Marrast avec qui Huber était, affirme-t-il, « en relation intime ».

L'occupation de l'Assemblée une fois terminée et sa dissolution prononcée, Huber n'accompagne pas la colonne qui porte (littéralement) Barbès et ses compagnons vers l'Hôtel de Ville. Il est arrêté vers 18 heures par un groupe de gardes nationaux à l'initiative du médecin Germain Sée qui le reconnaît dans la rue⁵. Présenté au maire du 4^e arrondissement, Ch. Lemor, celui-ci ordonne toutefois de le mettre aussitôt en liberté au prétexte qu'il ne connaît aucune charge contre lui.

Huber entre alors dans une période de clandestinité qui ne durera pas moins de 18 mois.

Le 1^{er} août 1848, il adresse de sa cachette parisienne (« la demeure protectrice d'un ami ») une lettre publique à la fois au journal *La Réforme* et à la Commission Bauchart qui enquête depuis le début du mois sur les événements du 15 mai et du 23 juin. Cette lettre n'apporte aucun élément d'information précis sinon la déclaration quasi solennelle (et plutôt mégalomane) que fait Huber d'avoir été le seul et unique organisateur et donc le seul et unique responsable de la manifestation du 15 mai. Sur son rôle à la tribune de l'Assemblée, il se contente de ce commentaire : « Je ne parle pas non plus des motifs qui m'ont déterminé à prononcer la dissolution de l'Assemblée nationale ; je suis prêt à rendre compte de ce fait devant les tribunaux le jour où l'on voudra me faire un procès légal. Mais ce qu'il vous importe de savoir, c'est qu'en prononçant cette dissolution, je ne m'étais concerté avec personne et je n'avais obéi qu'à une nécessité de circonstance et à des raisons d'humanité⁶. ».

Le 7 mars 1849, s'ouvre à Bourges le procès qui doit juger les accusés du 15 mai 1848. Or à l'audience du 23 mars⁷, Charles-Michel Monnier, l'ancien secrétaire général de la préfecture de police sous Caussidière, donne connaissance à la Cour de **plusieurs documents accablants** qui dénoncent Louis Huber comme **un indicateur de police** dans l'affaire dite du complot Grouvelle/Steuble⁸ en 1838. Il s'agit de trois pièces : la copie d'un rapport et deux lettres manuscrites adressées le 10 avril 1838 au préfet de police Gabriel Delessert. On découvre dans le rapport la description de la manigance par laquelle, en perdant son portefeuille sur les quais du port de Boulogne-sur-Mer, Huber fournissait à la police les premières pistes pour conduire l'enquête.

Le trouble de Raspail est manifeste⁹ : « C'est Huber qui m'a envoyé chercher pour venir à la tête de la démonstration¹⁰ », déclare-t-il, « C'est Huber qui a prononcé la dissolution de l'Assemblée et je dois me défendre, bien que cette révélation me pèse un peu sur le cœur. J'ajoute que Huber a été arrêté ; que conduit devant le maire du quatrième arrondissement, il a été mis en liberté, s'est réfugié à Londres¹¹ ».

reproché à Bourges mes relations avec le maire de Paris ; il faut que cela s'éclaircisse. Je n'ai jamais eu de relation avec Marrast. Je lui écrivis seulement le 14, de mon lit, en présence de sept ou huit de mes amis. J'étais fort préoccupé du danger du lendemain » (*Procès des accusés du 13 juin*, page 19)

¹ *Procès des accusés du 13 juin*, page 20.

² Déclaration de Moulin à Versailles, page 29

³ Un libéral de droite qui était par ailleurs un militant de la cause polonaise.

⁴ Rapport Bauchart, tome 1, page 66. On trouve une évocation de cette nomination dans *Choses vues* de Victor Hugo, lequel précise que cette charge était assortie d'un appointement de 2.000 francs (Victor Hugo, *Œuvres complètes*, tome « Histoire », collection *Bouquins*, Robert Flammarion, Paris 1987, page 1038)

⁵ Huber est à vrai dire très reconnaissable : il est roux et porte d'ordinaire une longue barbe.

⁶ Rapport Bauchart, op.cit., tome 2, page 110. La lettre se trouve reproduite en son entier aux pages 107-111 sous le titre « Révélations sur les causes des insurrections des 15 mai et 23 juin »

⁷ *Procès des accusés du 15 mai*, page 553 et suivantes. Notons que c'est à la demande de Raspail que Monnier est invité à déposer.

⁸ On trouve une copie de ces documents aux pages 184-185 des actes du procès de Bourges par E. Duquai.

⁹ Raspail reviendra sur l'affaire dans sa déposition du 28 mars : « Qui m'a envoyé chercher ? C'est Huber, l'homme du gouvernement, qui avait dans sa poche une nomination de gouverneur du Raincy. » (*Procès de Bourges*, page 189). Il n'est pas le seul à s'émouvoir devant cette annonce, témoin ce qu'écrit Charles Delescluze dans l'édition du dimanche 25 mars 1849 de son journal « La révolution démocratique et sociale » : « Nous ne croyons pas à la culpabilité d'Huber, et si jamais elle nous était démontrée, ce que nous regardons comme impossible, ce serait sans contredit la plus cruelle déception que nous aurions éprouvée dans notre vie » (Facsimilé de l'édition n°137 de la 2^e année, disponible sur Gallica)

¹⁰ Il se trouve en effet que la pétition du *Club organisateur* avait été égarée et que Huber avait sollicité Raspail pour qu'il lise sa propre pétition.

¹¹ *Procès de Bourges*, op.cit., pp. 185-186.

En réalité, Huber réside à Paris clandestinement depuis le 15 mai 1848, soit depuis près d'un an. Découvrant les accusations dont il fait l'objet, il décide, au début de 1849, de se rendre à Londres pour rencontrer Louis Blanc et Caussidière.

Louis Blanc raconte ainsi la scène :

Un jour, (...) je reçus, à Londres, la visite d'un homme que je n'avais jamais vu, et qui, entrant chez moi, me dit: « Je suis Huber. » A ce nom, j'éprouvai un sentiment qu'il lut sans doute sur mon visage; car un étrange embarras se manifesta aussitôt dans sa contenance. Sur les relations de cet homme, très mêlées et quelques-unes très obscures ; sur le fait d'une lettre qui, tombée par hasard ou comme par hasard de son portefeuille, révéla autrefois au gouvernement de Louis-Philippe l'existence d'un complot dont M. Huber tenait les fils et possédait le secret; sur sa nomination d'intendant du domaine de Raincy, obtenue du Conseil par M. Marrast la veille même du 15 mai; sur des lettres de lui trouvées à la préfecture de police et prouvant que, sous Louis-Philippe, il correspondait, de sa prison, avec le préfet de police d'alors; sur tout cela, il avait couru des bruits d'un caractère très grave; et, dès qu'il parut, je me rappelai ces circonstances accusatrices, sans oublier que c'était là le personnage qui, le 15 mai, avait, du haut de la tribune, au sein d'un désordre effroyable, osé prononcer ces mots si funestes à la République: « L'assemblée est dissoute! ». Je lui fis donc un accueil d'une froideur extrême, ce qui ne l'empêcha point de me dire qu'il venait me demander un service. « Lequel, monsieur? — Je désirerais avoir une entrevue avec M. Caussidière; il a répandu ou contribué à répandre des rapports dont je tiens à me laver. Il faut que je m'en explique avec lui, et je voudrais que ce fût devant vous. — Soit. » J'écrivis à M. Caussidière que je l'attendais le lendemain, pour une chose qui le concernait. A l'heure indiquée, il arrive. M. Huber l'avait précédé. Je n'étais pas sans appréhender une scène violente, de la part d'un homme qui se prétendait poursuivi d'accusations flétrissantes et injustes : quel fut mon étonnement, quand M. Caussidière entra, de voir M. Huber courir à lui et l'embrasser! L'étonnement de ce dernier, on s'en doute, fut au moins égal au mien. L'explication commença. D'une voix singulièrement douce, et que ses manières semblaient rendre plus douce encore, M. Huber se plaignait d'avoir à repousser des soupçons propagés par « un vieux camarade. ». Comment avait-il pu mériter ce malheur, lui qui, pour la cause de la République, avait tant combattu, tant souffert; lui en faveur de qui témoignait sa longue agonie dans les prisons de la royauté? « Mais, du fond de ces prisons, lui dit M. Caussidière, vous écriviez au préfet de police et lui promettiez des renseignements : niez-vous cela? — Non, je ne le nie pas; mais écoutez bien... ». Alors il exposa qu'ayant été soumis au régime cellulaire, il lui avait été impossible d'en supporter jusqu'au bout l'horreur; que, sous le poids affreux d'un isolement absolu, environné d'un silence de mort, il avait senti ses facultés mentales s'affaïsser peu à peu; que des visions funèbres s'étaient dressées devant lui; qu'il s'était cru au moment de devenir fou, et que, saisi d'épouvante, il n'avait plus eu qu'une pensée : obtenir son transfèrement. Il avait donc écrit au préfet de police de Louis-Philippe, promettant, en effet, d'une manière vague des révélations importantes, mais sans autre but que de cesser d'être enseveli vivant, et avec la ferme résolution, une fois arraché au tombeau, de déjouer la curiosité haineuse de ses persécuteurs. « En ceci, ajouta-t-il, je me jugeais si peu coupable, que je me proposais de consigner moi-même ces faits dans des mémoires destinés à décrire les conséquences morales de l'emprisonnement cellulaire. ». Cette explication n'avait rien d'in vraisemblable; elle opposait au blâme la pitié; et le contenu des papiers trouvés à la préfecture de police ne la démentait pas. Cependant, elle laissait planer sur le républicanisme de celui qui, le 15 mai, avait déclaré l'Assemblée dissoute, une ombre que sa conduite ultérieure n'a certes pas dissipée. La lettre qu'en janvier 1852, il écrivit de Belle-Isle à Louis-Bonaparte pour demander grâce, saluer l'Empire, et, abdiquer son titre de républicain, cette lettre éclaire d'un triste jour les détails qui précèdent, et auxquels il ne me reste qu'un trait à ajouter : à propos de la part que M. Huber avait prise le 15 mai, sujet sur lequel il éluda avec beaucoup de dextérité les éclaircissements que je cherchais, il lui échappa néanmoins de me dire, dans la première visite dont j'ai rendu compte : « Que voulez-vous ! Marrast m'a trompé. ». Je n'en pus savoir davantage¹. »

Hubert se décide effectivement à revenir en France pour être entendu et jugé. Son arrivée à la veille de la clôture du procès de Bourges empêchera toutefois qu'il soit entendu par cette juridiction². Il sera jugé par la Haute Cour de Versailles¹ qui le condamne, le **12 octobre 1849**, à la déportation.

¹ Louis Blanc, *Histoire de la révolution de 1848*, cinquième édition, Marpon et Flammarion libraires éditeurs, Paris 1880, tome 2, pp. 78-80 de l'édition numérisée par Gallica

² Il est arrêté le 31 mars 1849 à Vierzon par les gendarmes chargés de filtrer les entrées dans la ville de Bourges et aussitôt écroué. L'annonce de son arrestation intervient par coïncidence aussitôt après la

Les délibérations de ce dernier procès² montrent que l'important, sinon l'essentiel, pour Huber est de se disculper de l'accusation infâmante d'avoir été un traître³. Il insiste à plusieurs reprises, mais en vain, pour que Blanqui et Raspail soient convoqués pour l'entendre. C'est plutôt devant Charles-Michel Monnier qu'il sera invité à s'expliquer, ce dernier confirmant la teneur des pièces qu'il a produites au procès de Bourges et qui témoignent des liens entre Huber et le préfet Delessert à l'époque de l'affaire Grouvelle en 1838. Sur ce point, la défense de Huber sera purement protestataire : il viendra même à lasser l'auditoire par un plaidoyer interminable sur la pureté de ses engagements républicains. Sa riposte va consister à retourner une accusation de complot contre lui, animé entre autres par Blanqui, Raspail, Monnier et Caussidière, ce qu'il nomme « le complot de Bourges »⁴.

On retiendra de ces journées un très curieux échange entre Hubert et Buchez lors de l'audience du 11 octobre 1849. Outre qu'il affirme n'avoir jamais été agressé, même en parole, par Huber⁵, Buchez soutient en effet devant la Cour que le 15 mai, c'est sur une suggestion de sa part que Huber a déclaré la dissolution de l'assemblée : « Je voulais sortir de l'Assemblée pour la réunir sur un autre point, la dissolution prononcée par Huber me parut un moyen pour réaliser mon plan (...) j'ai dit à Huber de faire évacuer la salle, ou de me faire sortir (...) L'important pour moi était de sortir pour me trouver au milieu de la force armée, et alors j'ai dit à l'accusé faites-moi chasser ». Cette déclaration va susciter deux réactions indignées. La première du Président de la Cour qui s'exclame à l'adresse de Buchez : « Il n'est pas possible, témoin, que vos souvenirs soient exacts car, pour l'honneur de votre présidence, je ne puis admettre que vous ayez consenti à votre expulsion ». La seconde de Huber lui-même qui ne supporte pas d'être soudain comme dépossédé de son initiative : « Non ! vous ne m'avez pas dit cela ; sans doute vous avez voulu cacher votre lâcheté. Si vous m'aviez dit cela, monsieur, je ne vous aurais pas écouté dans l'intérêt de votre propre dignité. ».

Dans son dernier plaidoyer, Huber ne s'écartera pas du thème de l'honneur bafoué : « Ah, je l'avoue, j'aurais préféré que le coup qui m'a frappé vint des adversaires que j'ai combattus pendant dix-huit années tandis qu'au contraire, ce sont les hommes dans les rangs desquels j'ai toujours marché qui m'ont indignement frappé par derrière (...) Ah ! Cette accusation est une machination infâme tramée par Blanqui, par Raspail et par Monnier⁶. ».

Et justifiant sa décision de prononcer la dissolution de l'Assemblée, il prétend s'être sacrifié pour éviter une effusion de sang et sauver la démocratie. La situation, explique-t-il, était sans issue et devant la perspective d'une irruption armée de la Garde nationale dont on avait battu le rappel, il fallait absolument mettre un terme sans délai à l'occupation. N'ayant pu obtenir qu'avant de quitter les lieux, et même ce faisant, la foule défilât devant les députés, il n'avait trouvé d'autre issue que dans la dissolution de l'Assemblée.

Lisons ce que dans son ultime plaidoyer, il déclare devant ses juges de Versailles :

« Il fallait que la situation fût aussi perplexe qu'elle était alors pour que je consentisse, pour que je me déterminasse à prononcer la dissolution. Si vous saviez ce qu'il en coûte à un homme, depuis dix-huit ans parfaitement convaincu de la sainteté de sa cause, de faire tout à coup violence à ses principes ; si vous saviez ce qu'il faut à cet homme d'énergie morale et d'abnégation, oh, certes, vous me plaindriez. Le principe de la souveraineté du peuple a toujours été mon premier article de foi ; ce n'est que par son application que je comptais sur la possibilité de la réforme sociale, objet de tous mes vœux, but de tous mes efforts. Tout à coup, par une nécessité de circonstances, dans l'intérêt même du parti démocratique, je me

suspension de séance qui a marqué la fin du plaidoyer de Blanqui (*Procès des accusés du 15 mai*, op.cit., page 728)

¹ Son jugement intervient le jour où commence devant la même Haute Cour de Versailles un procès politique d'une autre envergure, celui des accusés du 13 juin 1849 (qui aura été la dernière insurrection révolutionnaire sous la deuxième République).

² Il se trouve reproduit dans les premières pages de l'ouvrage.

³ On trouve un écho de ce procès dans les éditions de plusieurs quotidiens, dont *Le Journal de Toulouse* et le *Mémorial des Pyrénées* que nous prendrons pour référence.

⁴ Le compte rendu du *Mémorial des Pyrénées* relate la scène en ces termes « Huber. - Voyez ! C'est d'un de mes amis politiques que je reçois un certificat de déshonneur. Il y a eu un coup de police, mais c'est un coup de police de Raspail, de Blanqui. C'est infâme ! ... Moi... vieux soldat... ils me sacrifient ! ... L'accusé paraît au paroxysme de l'exaltation. Il croit parler, mais il ne pousse que des sons qui n'expriment rien. Nous saisissons à travers l'embarras de son discours, ces dernières paroles : « Ces hommes, Raspail, Blanqui, Caussidière, sont bien lâches et bien infâmes ! »

⁵ « On a dit que j'avais été violenté, mais personne ne m'a touché. Je ne me souviens pas qu'Huber m'ait demandé de ne pas faire battre le rappel ». Nos citations sur cet échange sont extraites du *Mémorial des Pyrénées* dans son édition du 13 octobre 1849 (disponible sur le site internet du « Réseau des médiathèques de l'agglomération Pau-Pyrénées »)

⁶ Nous suivons ici le compte rendu d'audience du *Journal de Toulouse* dans son édition du mardi 16 octobre (N° 278 de la 45^e année)

trouve dans l'obligation de violer le principe fondamental la démocratie. Non, il n'y a pas de situation plus affreuse ; il n'y a pas de nécessité plus cruelle, de fatalité plus atroce ; si j'avais été mon propre ennemi, je n'aurais pas agi autrement ; et pourtant je n'ai pas hésité, tant la dissolution me paraissait nécessaire, tant il y avait, selon moi, de danger à rester dans la situation où on était. Qu'on traite mon acte de folie, si l'on veut, mais qu'on le qualifie de trahison, voilà ce que je ne souffrirai pas. Je n'ai jamais trahi personne ; je n'ai trahi que mes propres intérêts, je n'ai compromis que ma personnalité politique, et je l'ai fait sciemment, sachant très bien à quoi je m'exposais, pressentant bien tout ce qui m'arrive aujourd'hui. Je le présentais si bien qu'en montant à la tribune, j'avais les larmes aux yeux et que je disais à un citoyen qui m'interrogeait : « eh bien puisqu'il faut que quelqu'un se sacrifie aujourd'hui, autant que ce soit moi qu'un autre » et ensuite, quand Barbès m'interrogeant et me voyant résolu, décidé, me demanda ce que je voulais faire : « La situation, lui répondis-je, est devenue extrême ; nous n'en sortons que par une résolution extrême : celle que je prends est tellement grave que je ne veux pas t'en rendre responsable, laisse-moi. ». Alors je prononçais la dissolution.¹ ».

*

On sait peu de choses sur la biographie de Huber après sa condamnation sauf qu'en janvier 1852, emprisonné à Doullens² puis à Belle-Isle-en-Mer, il sollicitera et obtiendra sa grâce de Louis-Bonaparte.

Le journaliste Philibert Audebrand, qui est un témoin des événements de 1848, évoque Huber dans les dernières pages de son ouvrage *Souvenirs de la tribune des journalistes*. Evoquant sa mort, il écrit :

« Un jour, Huber fut rendu à la liberté et devint sans retard un des heureux du jour. Quittant la politique pour la haute spéculation, l'ancien ouvrier corroyeur chercha visiblement à oublier ses misères passées au milieu d'un sybaritisme tout parisien. On l'a vu souvent en belle toilette aux lieux que fréquentaient seuls les beaux fils. Il dînait à la Maison d'or et allait digérer ensuite dans une loge d'un théâtre lyrique, lorgnant le public et se faisant lorgner. Il y aurait à ajouter ici quelques autres détails sur lesquels la chronique même n'aurait peut-être pas le droit d'appuyer. Où Huber, enfant du peuple, ayant perdu l'habitude du travail manuel, aurait-il trouvé le moyen de subvenir aux exigences d'un train de fashionable ? Les indiscrets ont parlé de concessions de chemin de fer et de canaux qui lui auraient été accordées. Sous ce rapport, il faut se borner aux *on dit*. Une chose certaine, c'est que les anciens amis, offusqués par l'éclat si mystérieux de cette vie, avaient fait le vide autour de lui et ne le saluaient même plus.

Aloysius Huber, qui voyageait pour le soin de ses spéculations, a été surpris à Autun par une mort presque soudaine, à la fin de l'hiver de 1865. La presse démocratique, dont le silence est toujours significatif, n'a fait connaître ce décès à ses lecteurs que par une froide et insignifiante mention, comme on le ferait pour un inconnu. Il paraît que la rupture inattendue d'un anévrisme du cœur n'avait pas laissé à l'ancien conspirateur le temps d'expliquer sa conduite, projet qu'il se proposait de réaliser en écrivant un nouveau livre³ sous ce titre, stéréotypé sur quelques-uns des catalogues de l'éditeur E. Dentu : *Journée du 15 mai 1848*. On assure que les cinquante premiers feuillets étaient déjà écrits ; mais que pourraient signifier quelques pages d'une justification inachevée ? »⁴

Dans sa notice sur Huber, le dictionnaire de Pierre Larousse⁵ observe que l'aisance de Huber dans les dernières années de sa vie est probablement liée à la protection du duc de Persigny, le fidèle serviteur de Louis Bonaparte, ministre et ambassadeur du second Empire.

¹ *Procès des accusés du 13 juin*, pp.42-43

² A Doullens où il cohabite avec les accusés du 15 mai, ce ne va pas sans provoquer des heurts, notamment avec Raspail qui ira jusqu'à porter plainte au procureur de la république de la violence que lui inflige le comportement belliqueux d'Huber. (Cf. la *Lettre de Camille Raspail au rédacteur du journal "Le Pouvoir" démentant les accusations portées contre son père par un certain Huber. 13 octobre 1850. Suivie d'une lettre de François-Vincent Raspail au Procureur de la République*, document numérisé par Gallica).

³ Huber est l'auteur de plusieurs écrits, dont en 1848, un brochure intitulée *Quelques paroles d'un pros-crit*, Chez Rouanet, Libraire (dédiée à Armand Barbès) et en 1862, un ouvrage plus volumineux : *Nuit de Veille d'un prisonnier d'Etat*, E. Dentu Editeur, Paris 1862 (avec une dédicace à George Sand).

⁴ Philibert Audebrand, *Souvenirs de la tribune des journalistes*, E. Dentu Editeur, 1867, pp. 324-325 de l'édition numérisée par Gallica

⁵ Pierre Larousse, *Grand dictionnaire universel du XIXe siècle*, pp. 425-426 de l'édition numérisée par Gallica. Cette notice commente en termes très critiques la demande de grâce adressée à Louis Bonaparte.

Or l'on tient sur cette période un témoignage de première importance qui nous vient de...**Proudhon**.

L'affaire mérite d'être brièvement exposée.

Nous sommes en juin 1852. Proudhon vient de subir une peine de trois ans de prison pour avoir publié en mars 1849 trois articles jugés insultants pour Louis Napoléon Bonaparte. Il a vécu en prison au contact des prisonniers républicains, et notamment d'Huber envers qui il a toujours éprouvé une grande sympathie. Dans ses *Confessions d'un révolutionnaire*, qu'il écrit en prison et qu'il publie en octobre 1849, il note, parlant des victimes de la répression de l'après 15 mai : « Le plus malheureux de tous fut Huber, qui, après quatorze ans de prison, à peine rendu à lumière, est revenu solliciter une condamnation perpétuelle, afin de répondre à une calomnie démagogique¹. ».

Ces trois années de prison correspondent aussi à ce que l'on peut nommer « l'égaré bonapartiste » de Proudhon. Inspiré par son antiparlementarisme et sa conviction d'anarchiste que la « solution du problème social » se trouve à l'extérieur du champ politique, il trouve soudain d'éminentes qualités historiques à l'aventure autoritaire du second Empire : ce sera le thème du second ouvrage qu'il écrit en prison et qu'il publie en août 1852 sous le titre *La Révolution sociale démontrée par le Coup d'Etat du deux Décembre*².

Or c'est au cours de cette période de grande proximité avec la classe politique bonapartiste qu'il entre en contact avec le prince Jérôme Bonaparte, le cousin de l'empereur et son héritier présomptif. Il devient à ce point familier qu'il s'autorise à demander à son illustre interlocuteur d'intervenir dans l'attribution d'une concession de chemin de fer, celle reliant Besançon à Mulhouse. Il ne le demande pas pour son propre intérêt³, mais en faveur d'une entreprise, la compagnie Murray dirigée par un certain... **Huber** qui, au début de l'année 1853, l'avait sollicité en ce sens.

La lettre au prince Napoléon est datée du 12 janvier 1853 et présente ainsi l'objet de sa demande⁴ :

« Prince, J'ai l'honneur de déposer entre vos mains et de soumettre à votre excellent jugement la note ci-jointe, concernant l'affaire dont vous m'avez permis de vous dire, dimanche dernier, quelques mots⁵. Il s'agit de la concession du chemin de fer de Besançon à Mulhouse, à laquelle je m'intéresse, comme Franc-Comtois d'abord, et ensuite comme économiste.

Cette concession est demandée, entre autres, par une compagnie puissante dont la formation est due tout entière à l'initiative d'Huber, l'ancien détenu de Belle-Isle, gracié par le président après le 2 décembre, l'homme enfin que vous vîtes vous-même, au 15 mai, dissoudre l'Assemblée nationale⁶.

La compagnie au nom de laquelle agit Huber est, ainsi que vous le verrez par la note, de beaucoup la plus solide et celle qui offre à l'État les plus grands avantages et les plus sûres garanties. A ces titres, elle se recommande elle-même et n'a pas besoin de solliciteurs.

te par Huber : « Il fit cet acte de faiblesse avec l'emphase orgueilleuse qu'il eût mise à une action d'éclat, trouvant encore le moyen d'exalter sa personnalité tout en se ravalant, parlant de ses longues souffrances, de son dévouement méconnu, de sa vie sacrifiée à son parti, pour lequel il avait toujours combattu, et qui venait de se prononcer en faveur du vainqueur du 2 décembre. Le gouvernement ne pouvait rien souhaiter de mieux pour le déshonneur du parti démocratique. ».

¹ Proudhon, *Confessions d'un révolutionnaire pour servir à l'histoire de la révolution de février*, au bureau du journal « La voix du Peuple », Paris 1849, page 32 de l'édition numérisée par Gallica.

² Nous renvoyons à notre fascicule 8 intitulé « Rupture (5), L'Anti-Proudhon » et nous y reviendrons en détail dans un prochain fascicule consacré au *Dix-huit Brumaire de Louis Bonaparte*.

³ Proudhon n'est toutefois pas tout à fait désintéressé. Il vient de sortir de prison et se trouvant sans emploi avec une charge de famille, il envisage d'entrer dans la carrière industrielle. Ainsi dans sa lettre du 6 janvier 1853 à Huber, il écrit : « Je consens donc à me mettre à tes ordres pour l'obtention de ton chemin de fer ; et si, la victoire gagnée, je puis encore, en ma qualité d'ancien commissionnaire de transport, faire agréer, par ton moyen, mes services à ta compagnie, je me tiendrai pour satisfait » (*Correspondance*, vol 5, pp. 150-151). Le 13 janvier 1853, il confie à son correspondant, Mathey : « Je suis à l'affût de quelque emploi sortable dans un chemin de fer ou autre entreprise analogue » (*Correspondance*, vol. 5, page 167).

⁴ En vérité la demande avait été introduite une première fois le 6 janvier 1853 auprès du ministre M. de Persigny à qui Proudhon demandait une entrevue. (*Correspondance*, vol 5, page 154)

⁵ Cette lettre a été précédée d'une rencontre avec le prince Jérôme en compagnie de Huber. On voit qu'il s'agit pour le moins d'une intervention pressante.

⁶ Napoléon Jérôme Bonaparte, dit Prince Jérôme (et plus familièrement Plon-Plon), avait été élu en avril 1848 comme député de la Corse et avait siégé à l'extrême-gauche.

Voici maintenant, outre ma vieille amitié pour Huber, l'intérêt supérieur que je prends à son succès.

Si, par une recommandation spéciale de l'empereur, la compagnie d'Huber, préférable du reste à tous égards, obtenait la concession, je trouverais dans ce fait l'occasion d'une étude dans laquelle, après avoir passé en revue les diverses concessions que fait l'État en mines, chemins de fer, privilèges de finances, etc., et dégagé de chaque fait l'idée qui le gouverne, j'arriverais peut-être à une formule générale qui répondrait au vœu, tel que vous me l'avez exprimé, de l'empereur : « *Trouver le moyen, dans les réformes économiques, de satisfaire aux justes exigences du prolétariat, sans blesser les droits acquis de la classe bourgeoise* ».

Vous voyez, prince, que je poursuis opiniâtrement mon idée fixe de faire servir l'Empire, comme la République, au progrès de la Révolution.

La concession de la ligne de Besançon à Mulhouse, dont le tracé occupe en ce moment les ponts et chaussées, va être incessamment portée au conseil des ministres. — C'est vous dire, prince, que l'affaire brûle, que la sollicitation se remue; en un mot, il y a urgence. Ménagez donc, s'il vous est possible, en dehors de la région ministérielle, où s'agitent tant d'influences, une occasion si belle à Sa Majesté de faire à la fois acte de justice, de bonne administration et de saine politique.

Je suis avec respect, Prince, Votre très humble et obéissant serviteur,

Suit une note technique où l'on découvre, entre autre, la composition du conseil d'administration de la société dirigée par Huber : on y trouve plusieurs princes, comtes et vicomtes, un ancien ministre, plusieurs propriétaires français et anglais.

Elle se termine par une note d'emphase de style proudhonien, à l'adresse d'abord d'Huber :

Quelle leçon, en effet, donnée aux ouvriers, quelle satisfaction à leur juste orgueil, que de leur montrer un des leurs, Huber, parvenant à force d'intelligence et d'efforts, sans nulle recommandation que son idée, et aussi, il faut le dire, l'espoir que compris par l'Empereur, à former une compagnie incomparablement supérieure pour la puissance financière, la moralité du plan, les avantages qu'elle garantit à l'État, à tout ce qu'ont produit depuis plusieurs années les burgraves de la finance, avides de subventions et de pots-de-vin ; aussi incapables de sauver un État de la banqueroute que des révolutions !

puis à l'adresse de l'Empereur :

On disait jadis : Si le Roi savait ! Nous osons dire que si l'Empereur savait, une invitation par lui faite au Ministre des travaux publics de prendre en sérieuse considération la Compagnie formée par Huber, deviendrait sous peu de jours un de ses plus beaux titres à la confiance du peuple et à la reconnaissance du pays¹.

L'affaire échappera en fin de compte à la société recommandée et Proudhon aura l'élégance de refuser une sorte de pot de vin de 40.000 francs de dédommagement que ses concurrents souhaitaient lui verser en partage avec Huber. Il le fait savoir expressément le 7 septembre 1853 au prince Napoléon en ces termes :

Prince, mon ami M. Charles Edmond vient de m'informer que vous aviez vu avec déplaisir le refus que je faisais de prendre ma part d'une somme de 40,000 francs mise à la disposition d'Huber et de moi, par M. Pereire², à titre d'indemnité.

(...)

Permettez-moi, Prince, en vous soumettant mes motifs, de persister dans ma résolution. Je ne joue pas, croyez-le bien, à l'homme vertueux et incorruptible ; je n'aime pas les vertus de théâtre et n'estime en toutes choses que ce qui est naturel et modeste.

J'ai sollicité, comme économiste et démocrate, la concession du chemin de Besançon à Belfort, pour la compagnie Murray ; mon but n'était pas seulement de procu-

¹ Proudhon, *Correspondance*, tome 7, A. Lacroix et Cie, éditeur, Paris 1875, page 356 de l'édition numérisée par Gallica.

² Les frères Emile et Isaac Pereire sont deux banquiers particulièrement actifs dans les opérations immobilières et dans le secteur des chemins de fer. Emile Pereire était un ancien saint-simonien.

rer à l'État des conditions meilleures, c'était aussi, et surtout, de poser par un fait une idée, l'idée de la non-agglomération des compagnies de chemin de fer, de l'indépendance des lignes et de leur ressortissement direct de l'État. J'eusse peut-être accepté de la compagnie Murray, si elle avait obtenu la concession, une position convenable, qui m'eût permis en qualité d'ancien commissionnaire et homme de métier, de poursuivre dans l'application la pensée que j'avais fait valoir comme solliciteur : le gouvernement a donné l'exclusion à mon plan ; je n'ai point à recevoir d'indemnité pour une idée.

Et d'ajouter qu'il ne souhaite surtout pas recevoir une indemnité de la part de Pereire qui est « le représentant et le chef du principe saint-simonien de féodalité industrielle qui régit en ce moment notre économie nationale, principe que je regarde comme antidémocratique et antilibéral, comme aussi funeste à l'émancipation populaire qu'il peut le devenir au pouvoir même de l'empereur¹. ».

Il semble toutefois que, pour sa part, Huber se soit offusqué de ces scrupules. On ne connaît pas le texte de sa lettre mais la réponse plutôt irritée que lui adresse Proudhon, le 23 août 1853, laisse entendre que les deux hommes sont près de la rupture. Il lui écrit :

« J'ai pris part à la sollicitation à la fois dans un but de politique et dans l'intérêt d'un principe. Ce principe c'est la concurrence que j'eusse voulu faire surgir entre les voies de fer, par la clé de Besançon à Mulhouse. L'Empereur en a décidé autrement ; je n'ai pas d'indemnité à recevoir pour mon principe. De l'argent et une idée, sont deux quantités incommensurables.

Accepte donc pour toi, je te le répète, tu en as le droit, parce que tu as voulu faire une affaire industrielle et que tu as contribué à faire obtenir au gouvernement des conditions meilleures. Mais remercie de ma part M. Pereire, si tu le juges à propos ; et pour la dernière fois sache bien que ni peu ni prou je ne veux rien, et n'entends pas que tu m'en parles davantage. Tu m'offenserais cette fois si tu y revenais.

(...)

N'en parlons plus. A présent que c'est une affaire faite, renvoie-moi les lettres et billets que je t'ai adressés à cette occasion, et je te rendrai si tu veux les tiennes².

Comment Huber est-il entré en relation avec ces milieux fermés du capitalisme affairiste ? Nous l'ignorons. Mais on voit que le chroniqueur du Larousse a raison lorsqu'il souligne l'allégeance intéressée du personnage au pouvoir bonapartiste, sachant que le secteur des chemins de fer était l'un des plus spéculatifs de l'époque.

*

Tel est pour l'essentiel l'état du dossier.

Le moment est venu d'aborder la question de savoir si Huber doit être tenu pour un **agent double** instrumenté par une opération de police.

Nous tâcherons de faire le point en nous appuyant, outre les pièces déjà mentionnées, sur deux études de l'historien américain **Peter Amann**, lequel, notons-le, se distingue en récusant la double hypothèse d'un complot et de l'implication policière de Huber. Sa thèse est que la journée du 15 mai ne résulte que de la combinaison d'une double incompétence, à la fois des compromis boiteux entre les organisateurs de la manifestation et de l'impréparation des autorités.

La première est une analyse générale de la journée du 15 mai. Elle a pour titre « A « Journée » in the Making : May 15, 1848 » (*The Journal of Modern History*, Vol. 42, N° 1 (Mar., 1970), pp. 42-69).

La seconde est une étude particulière du cas d'Aloysius Huber. Elle a pour titre « The Huber Enigma : Revolutionary or Police-spy ? » (*International Review of Social History*, vol. 12, Issue 02, August 1967, pp.190-203).

¹ Proudhon, *Correspondance*, tome 5, pp. 240-241

² Proudhon, *Correspondance*, volume 5, pp. 222-223. On notera quand dans l'édition de la correspondance le nom de Huber est systématiquement dissimulé sous un libellé anonyme du genre M***. Mais contenu et contexte ne laissent aucun doute sur l'identité de l'interlocuteur.

*

Disons d'emblée que l'on ne dispose d'aucun élément décisif qui permette d'établir l'existence d'un **conjuraction** au sens technique d'un complot concerté entre plusieurs protagonistes que réunit une visée commune.

On sera moins affirmatif s'il s'agit d'envisager une **provocation**, au sens où l'on pousse un adversaire dans sa pente, jusqu'à la faute. En effet, le simple fait qu'une délégation s'invite dans l'hémicycle et s'obstine à lire elle-même sa pétition, le simple fait de cette lecture plaçait ces délégués en situation d'illégalité au regard du récent décret sur la procédure de pétitionnement.

L'hypothèse du guet-apens policier ne peut s'appuyer que sur des éléments troublants comme l'**extra-ordinaire** (et donc possiblement suspecte) **impréparation des forces de l'ordre** devant un événement dont on pouvait craindre qu'il fût la cause de troubles importants.

La moindre précaution, en effet, si l'on voulait empêcher les manifestants de franchir le pont de la Concorde et le faire sans recourir à la violence des armes, était de masser les forces de la garde nationale sur toute la largeur du pont et selon une profondeur de rangs susceptible de résister par simple inertie à la pression de la foule. Or, tous les témoignages signalent le nombre dérisoire des gardes nationaux mobilisés à cet endroit stratégique. Le général Courtais, commandant en chef de la garde nationale¹, va se trouver dans l'impossibilité de commander aucun mouvement de troupe capable d'empêcher le franchissement du pont par ceux des manifestants qui étaient décidés à le faire² puis le forçage, par les mêmes, des grilles du palais Bourbon.

Cette situation résulte-t-elle d'une faute de commandement ou la passivité de certains bataillons de la garde nationale était-elle voulue, fût-ce tacitement, par leur encadrement bourgeois ?

La question se double d'une autre interrogation sur l'inertie tout aussi remarquable (et tout aussi suspecte) des forces de l'ordre lorsque la colonne emmenée par Barbès et Albert se présente devant l'Hôtel de Ville pour investir les lieux au nom du nouveau gouvernement. On assiste, en effet, au face à face plutôt singulier en situation prétendument révolutionnaire entre, d'un côté, un maigre cortège d'insurgés sans doute déterminés mais désarmés et de l'autre côté des troupes militaires, disciplinées, nombreuses, et sous commandement. On pourra observer, on pourra objecter que leur commandant, le colonel Rey, était un vieil ami de Barbès et qu'il ne souhaitait pas faire obstacle à son compagnon de lutte³ ; il ne reste pas moins que l'occupation par les insurgés de la célèbre salle saint Jean ressemble bien à une sorte de souricière où l'on ne tardera pas à les arrêter.

Or dans ces deux circonstances, l'on rencontre le rôle d'**Armand Marrast**.

Il est présent lors des préparatifs qui ont réuni le 14 mai au soir les divers responsables de la Commission exécutive et de la Mairie. Et ils se distinguent en s'étonnant ouvertement de l'ampleur inutilement démesurée, à ses yeux, de la mobilisation des forces de l'ordre pour une manifestation annoncée comme pacifique. Lors de sa déposition du 9 mars devant la cour de Bourges, Courtais fait observer qu'il avait commandé la mobilisation de 1.000 hommes par légion de la garde nationale. Or, déclare-t-il : « le 14 au soir, M. Marrast vint me voir, et me dit devant le général Guinard et le sous-chef d'Etat-major Sausset, que j'avais eu tort de commander mille hommes par légion, qu'il fallait prendre garde de fatiguer la

¹ Quoique l'on pense de ses capacités de commandement, Courtais aura le souci d'éviter toute collision brutale entre les forces de l'ordre et les manifestants, une précaution qui lui sera reprochée comme un signe de connivence avec les envahisseurs. De surcroît il devra faire face à un véritable refus d'obéissance des troupes de la garde mobile qui ne reconnaissent pas son autorité. Dans sa déposition du 9 mars à Bourges, il fait observer que lorsque la grille du palais Bourbon a été escaladée, « la garde mobile était sur les marches, tenant les fusils entre les jambes, riant de ce qui se passait. » (*Procès des accusés du 15 mai*, page 113).

² Et sur l'identité de qui on peut s'interroger. Dans sa déposition du 10 mars, Durandan (le vice-président du *Club centralisateur*) déclare : « Arrivés sur la place de la Concorde, nous fûmes pressés par la foule où nous remarquâmes beaucoup de figures hétérogènes ; ces hommes, qui n'avaient pas fait partie de la colonne sur les boulevards se mirent à la tête et traversèrent le pont les premiers. (...) Je dois dire que l'invasion de la Chambre me paraît avoir été l'œuvre des hommes inconnus que nous trouvâmes au bout du pont » (Duquai, op.cit., pp. 117-118). Cf aussi ce qu'en dit Raspail, page 674. A Versailles, Huber accusera ces individus d'être des blanquistes (« Le malheur voulut que dans l'hémicycle il y eût un groupe d'hommes sur lequel nous n'avions aucune influence, moi et Barbès (...) C'étaient cent ou cent cinquante hommes qui ne suivaient que les inspirations de Blanqui », *Procès des accusés du 13 juin 1848*, page 22)

³ C'est l'explication que fournit Marrast dans sa déposition (toute souffreteuse : il est quasiment aphone) du 19 mars à Bourges : « Barbès était l'ami du colonel Rey, cela seul a pu m'expliquer comment la garnison n'a fait aucune résistance » (Duquai, page 176). Marrast signale que de surcroît, une grande partie des troupes de Rey était partie « faire l'exercice »... (*Procès des accusés du 15 mai*, page 418).

garde nationale¹ ». Il est vrai que Courtais ne pourra trouver sur place « que cinquante-sept hommes de la 4^e légion² ».

Il est présent à l'Hôtel de Ville lorsque Barbès et ses partisans, une foule désarmée, redisons-le³, s'y installent pour édicter leurs premiers décrets. Non seulement, il ne prend aucune mesure pour assurer la défense du site⁴, mais il poursuit quasi normalement ses activités dans l'aile droite du bâtiment, comme assuré de la suite des événements.

Il est encore présent lorsque Huber, quittant la tête de la manifestation, pénètre seul dans l'enceinte du palais Bourbon pour le rencontrer en compagnie de Ledru-Rollin et le presser, dit-il, d'accepter qu'il puisse lire la pétition à la tribune.

*

Enfin s'agissant de Huber en particulier, nous procéderons avec prudence selon une présentation balancée des éléments qui le rendent suspect et des éléments qui plaident pour sa sincérité, compte tenu de ce que l'on peut savoir de son tempérament.

*

Notons que si par lui-même, chacun de ces éléments ne fournit aucune preuve incontestable de complot, leur ensemble ne laisse pas de troubler.

Envisageons en premier la période antérieure aux événements de 1848, et singulièrement son rôle dans l'affaire Grouvelle en 1838.

Il est certain que les documents révélés par Monnier au cours du procès de Bourges et confirmés par lui à Versailles⁵, bien qu'ils ne soient pas tous autographes⁶, dénoncent un comportement contraire à l'image qu'il a donnée d'un héros républicain. Huber lui-même en conviendra devant Louis Blanc et Marc Caussidière qu'il rencontre à Londres avant de rentrer en France se faire juger par la Cour de Versailles. Mais surtout la lettre du 2 décembre 1837 qu'il adresse sous le pseudonyme de Vallet au Maréchal Horace Sébastiani, ambassadeur de France à Londres, est d'une singulière précision si on la rapporte à ses faits et gestes en cette période bien déterminée, et notamment à la perte intentionnelle de son portefeuille sur le quai du port de Boulogne. Pour étrange que son attitude paraisse, il trahit bien le complot (et donc ses complices) dont il prit l'initiative.

Il est vrai que le rappel de sa collaboration avec la police dans sa lettre du 10 avril 1838 (il est alors en prison et son procès est prévu en mai) ne lui épargnera pas de subir l'entièreté d'une longue peine de prison particulièrement pénible. Les autorités semblent avoir été bien ingrates à son égard. Mais si la police veillait à protéger ses propres agents infiltrés, elle se gardait le plus souvent de rien devoir aux informateurs spontanés ou occasionnels comme l'avait été Huber en cette circonstance.

¹ *Procès des accusés du 15 mai*, page 111. Marrast sera interrogé sur cette démarche lors de sa déposition du 19 mars : il ne fera aucun commentaire, sauf pour rappeler qu'Huber lui avait garanti le caractère pacifique de la manifestation.

² *Procès des accusés du 15 mai*, page 112. Témoignant le 9 mars devant la cour de Bourges, Courtais fait observer qu'au lieu des mille hommes prévus à cet endroit : « quand j'arrivai à l'Assemblée nationale, je ne trouvai que cinquante-sept hommes de la 4^e légion ». Notons que parmi les absents se trouvaient ceux de la 1^{ère} légion, la même qui s'était comportée de manière agressive lors de la manifestation du 13 mai. L'argument de ceux qui n'ont pas répondu à l'appel sera que les ordres de mobilisation élaborés par Courtais et la Commission exécutive le 14 mars n'ont pas été transmis sous forme écrite par les diverses mairies (déposition du ministre de la Marine, de Tracy, le 23 mars, op.cit., page 53 et suivantes)

³ Car le plus singulier dans cette situation est de voir s'accomplir un coup d'Etat par des insurgés non armés. Il y a comme un surinvestissement de la mémoire insurrectionnelle collective (on mime la journée du 24 février) qui pousse ces citoyens insurgés à perdre le contact avec le principe de réalité.

⁴ Qui est gardé, selon ses propres déclarations à Bourges, le 19 mars, par une garnison de 2.500 hommes. (*Procès des accusés du 15 mai*, page 414)

⁵ *Procès des accusés du 13 juin 1849*, pp. 29-31

⁶ Notamment le résumé rédigé par l'archiviste du Ministère. L'incendie des archives de la police en 1871 enlève tout espoir de retrouver un jour les originaux.

Le 13 mai 1848, Huber reçoit (sur l'intervention, semble-t-il, de Marrast) le bénéfice d'une sorte de sinécure, au titre de régisseur du domaine de Raincy avec un traitement de quelque trois mille francs annuels.

Ses amis proches, et notamment l'ouvrier corroyeur François Moulin, affirmeront qu'ils ont pris eux-mêmes l'initiative, et contre la volonté de Huber, de solliciter ce privilège. Dans son témoignage devant la cour de Versailles, Moulin, qui faisait partie de la *Commission des récompenses nationales*, déclare : « C'est moi qui ai fait auprès de Marie, de M. Marrast et de la commission, auprès de M. Recurt, à l'insu d'Huber, pour obtenir à ce dernier un emploi. Huber ne voulut rien accepter avant que tous les détenus eussent été placés.¹ ». Peter Amann observe pour sa part que cette faveur, à supposer qu'elle soit une récompense par avance, devait de toute façon échapper à son bénéficiaire en raison de l'acte même qu'elle était censée rétribuer et que cette trahison était donc sans effet en retour. Sauf que, avec plus de discrétion et autant d'efficacité, Huber aurait pu servir aussi bien les desseins de Marrast en complotant les chefs clubistes pour avoir dérogé à la nouvelle loi sur les pétitions.

Le 14 mai 1848, Huber écrit à Marrast pour lui demander que la garde nationale ne soit pas mobilisée en armes : « Pour Dieu, Citoyen Marrast, pour le salut de la République, ne donnez pas une fausse interprétation à la démarche des citoyens qui doivent se réunir demain à la Bastille. Ne donnez pas l'alarme ; ne faites pas battre le rappel ; il y aurait une collision terrible. La République serait compromise ou du moins son triomphe ajourné. Par la prudence, vous éviterez ce danger, si par une proclamation vous rassurez la bourgeoisie ; si vous l'assurez, comme cela doit être, que notre manifestation sera toute pacifique, les pétitionnaires iront avec calme et avec dignité porter leur pétition à l'Assemblée nationale ; si au contraire, une manifestation armée de la garde nationale vient nous contester un droit sacré, tout est à craindre ; il y aura peut-être une sanglante boucherie. Nous ne pensons pas que le gouvernement puisse nous contester un droit que, vous avez vu vous-même librement exercé par les Anglais, qui ne jouissent pas encore des institutions républicaines². ».

Ce texte appelle deux observations.

D'abord il ne manque pas d'ambiguïté sur les intentions des manifestants. Envisagent-ils de respecter la nouvelle procédure en matière de pétitionnement ou se préparent-ils en raison d'un « droit sacré » à porter eux-mêmes, fût-ce pacifiquement, leur pétition devant l'Assemblée, ce qui les placera en situation d'illégalité ?

Ensuite, elle témoigne d'une certaine relation de confiance avec son destinataire (d'une accointance ?), car en tant qu'organisateur de la manifestation, Huber aurait pu écrire tout aussi bien au président de l'Assemblée, Philippe Buchez, et au ministre de l'Intérieur, Adrien Recurt, qui avaient tous deux le pouvoir de battre le rappel général de la Garde nationale.

¹ Procès des accusés du 13 juin, page 29. Nous reproduisons la phrase dans sa syntaxe. Dans sa propre déposition (page 35), le citoyen Chilman, un ouvrier cordonnier qui faisait partie de la Commission des récompenses nationales, affirme avoir pris « l'initiative de la demande du gouvernement du Raincy pour Huber »

² Procès des accusés du 13 juin, page 19

La manifestation du 15 mai est en cours lorsque Huber s'aperçoit que le texte de la pétition du *Club centralisateur* a été oublié. Il décide donc de faire chercher Raspail pour l'inviter à lire lui-même le texte de sa propre pétition. Huber raconte ainsi l'anecdote : « Arrivé près de la Madeleine, je m'aperçus que la personne qui devait me remettre la pétition ne se trouvait pas là. Il était trop tard pour aller au Club centralisateur. « Eh bien, dis-je, puisque nous n'avons pas de pétition, prenons celle de Raspail, et s'il veut la lire, eh bien qu'il la lise et prenne la tête de la colonne s'il le juge convenable¹ ».

Une anecdote, vraiment ? Ce pourrait être un peu autre chose si l'on pense que Raspail se trouve ainsi placé en première position de responsabilité.

Quelque temps avant le grand envahissement (« un quart d'heure », affirme-t-il²), Huber pénètre seul dans l'enceinte de l'Assemblée par une « petite » porte sur l'arrière du bâtiment, place de Bourgogne et, se dirigeant « vers la salle des séances », il rencontre Ledru-Rollin d'abord puis... Marrast, à qui il demande « avec la plus grande vivacité » de le laisser entrer « sur le champ » afin de « remettre cette pétition » : « on ne me donne qu'un quart d'heure ; si elle n'est pas lue, l'Assemblée sera envahie. ». Le décret ? Le peuple ne le connaît pas, répond-il, « ni moi non plus ». Et il termine sa relation en déclarant : « Marrast, avec lequel Raspail m'accuse d'avoir été de connivence, ordonna aux huissiers de m'expulser ». Or le récit de cette rencontre, à le supposer véridique, est contradictoire sur au moins un aspect : comment Huber pouvait-il « remettre » une pétition qu'il affirme avoir égarée ? Rien n'empêche donc de penser que cette entrevue pouvait avoir un autre objet.

Que penser de son évanouissement vers 16 heures, une demi-heure durant, avant qu'il ne se précipite à la tribune pour dissoudre l'Assemblée. Une simulation ?

Huber attribue cet évanouissement à l'intensité de ses efforts et à une subite fringale : « Je n'avais pas encore déjeuné, et ma faiblesse était telle que je tombai évanoui et restai une demi-heure dans cet état³ ». Peter Amann parle aussi des séquelles de la tuberculose qu'il avait contractée en prison. Il est vrai qu'il faisait, ce 15 mai à Paris, une chaleur caniculaire et que l'atmosphère dans la salle était très vite devenue suffocante. Il y aura du reste d'autres évanouissements, dont celui de Raspail⁴ qui déclare à Bourges : « la salle (...) était comme une chaudière à vapeur dans laquelle il n'y

¹ *Procès des accusés du 13 juin 1849*, page 21. Huber poursuit : « On prévint alors Raspail mais sans lui dire de changer de place. S'il vint dans les premiers rangs, ce fut de son propre mouvement, et ce n'est pas moi qui l'y ai poussé, comme il m'en a accusé à Bourges. ». Le 28 mars à Bourges, Raspail avait en effet rappelé le fait en ces termes : « A la hauteur du théâtre de la gaîté, on vint me demander ma pétition ; on vint me prier de passer à la tête. Qui m'a envoyé chercher ? C'est Huber, l'homme du gouvernement, qui avait dans sa poche une nomination de gouverneur de Raincy » (*Procès des accusés du 5 mai 1848*, page 672)

² Nous suivons de près le récit que fait Huber dans sa déposition du 10 octobre à Versailles (*Procès des accusés du 13 juin 1849*, pp. 21-22)

³ *Procès des accusés du 13 juin 1849*, page 22

⁴ Et même de Barbès, lequel, par coquetterie d'athlète, contestera le témoignage à Bourges de Leroy-d'Etiolles, médecin de son état, qui déclarera l'avoir soigné à la sortie de l'Assemblée, parce qu'il « se trouvait mal » : « Je ne me suis pas trouvé mal, au surplus ; mais ne pouvant me faire entendre, j'avais pris le parti de m'asseoir et de me taire. Ceux qui m'entouraient ont cru que je me trouvais mal. » (*Duquai*, page 183)

a plus de gaz respirable¹ »

Huber se garde bien d'accompagner les insurgés qui se dirigent à son appel vers l'Hôtel de ville. A sa sortie, il tonitrua et somma la garde nationale et la garde mobile d'obéir désormais au nouveau gouvernement mais, raconte-t-il, « comme je tombais de besoin,² et que je voyais partout une espèce de consentement universel, n'ayant pas d'inquiétude sur le succès, j'entrai dans un endroit et profitai même de cet instant de repos pour écrire une liste de gouvernement provisoire, que j'envoyai à une imprimerie par un de mes amis qui se trouvait là³ ». En somme, Huber mime en secret, et à l'abri, *dans un certain endroit* ce que Barbès va bientôt accomplir au grand jour, et à ses périls, dans la salle Saint-Jean de l'Hôtel de Ville.

La scène de son arrestation et de sa libération constitue le signe assurément le plus suspect de tous. Germain Sée rapporte ainsi la scène : « Le maire demanda si le citoyen Huber était armé, s'il avait essayé de se soustraire à son arrestation. « Non, répondîmes-nous. Eh bien, *comme sous la république on ne doit pas attendre à la liberté individuelle*, je rends la liberté à M. Huber et, comme réparation de votre erreur, je vous enjoins de le conduire en lieu de sûreté.⁴ ».

L'affaire est évoquée une première fois⁵ au cours du procès de Bourges par le procureur général qui donne, comme en passant, l'information suivante : « On a parlé de la mise en liberté d'Huber ; il est très vrai que M. Lemor, maire du quatrième arrondissement, devant qui Huber a été conduit par des gardes nationaux, l'a fait mettre en liberté. Dans l'instruction contre Huber on a entendu sur ce fait M. Lemor et des témoins ; il y a eu ordonnance de non-lieu⁶. ».

Le citoyen Lemor sera tout de même entendu lors du procès de Versailles où il dépose, le 11 octobre 1849, en ces termes : « Les gardes nationaux qui l'accompagnaient me dirent qu'ils l'avaient engagé à venir parce qu'on savait qu'il était une tête exaltée. J'ignorais ce qui s'était passé à l'Assemblée. Je demandai alors aux gardes nationaux si Huber avait fait résistance, s'il ameutait la foule, s'il avait l'air exalté. Non, me répondirent-ils, mais c'est un homme connu, il a de l'influence, et dans les circonstances présentes, on ne saurait trop prendre de précautions. Je fis alors relâcher M. Huber ». Le président lui fait tout de même remarquer que Sée affirme l'avoir prévenu de l'action d'Huber à l'Assemblée. Réponse de Lemor : « J'affirme que ces paroles ne m'ont pas été dites. Ce bruit a été répandu ; pour le faire cesser, je donnai ma démission, on la refusa, et l'enquête qui fut faite après le 15 mai sur ma conduite me justifia complètement⁷. » .

Peter Amann objecte⁸ qu'on ne pouvait pas savoir dans quel arrondissement de Paris Huber serait arrêté, et qu'une recommandation préalable de Marrast aurait supposé un mot d'ordre général qui mette dans la confidence les maires des 12 arrondissements. Il souligne par ailleurs que Lemor était un membre la *Société démocratique centrale* dirigée par Guinard et Schœlcher, lesquels comptaient parmi la gauche républicaine opposée à Marrast.

¹ *Procès des accusés du 15 mai*, page 674

² Autrement dit, « comme je défailtais »

³ *Procès des accusés du 13 juin 1849*, page 23.

⁴ *Procès des accusés du 13 juin 1849*, page 28

⁵ La décision de Ch. Lemor ne fait l'objet d'aucun commentaire ni dans le rapport Bauchart, ni dans les actes du procès de Bourges.

⁶ *Procès des accusés du 15 mai 1848*, pp. 557-558

⁷ *Procès des accusés du 13 juin 1849*, page 35

⁸ Page 196, note 5

Et l'échange s'arrête là.

Enfin, l'on est en droit de s'étonner de la longue durée (plus de dix mois) de la clandestinité de Hubert à Paris, sachant que Blanqui, malgré ses réseaux d'amitié et sa longue pratique de conspirateur, ne tardera pas à se faire arrêter le 26 mai. Le sentiment d'une certaine sécurité le conduira même à prendre la décision d'adresser le 1^{er} août 1848 à la commission Bauchart et à la presse une lettre ouverte dans laquelle il entend intervenir dans les débats et souligner l'importance de son propre rôle dans les événements. Or ses protecteurs étaient connus, dont la citoyenne Moulin qui, à Versailles, confiera lui avoir toujours servi de mère¹. Manifestement on ne trouve pas Huber parce qu'on ne le cherche pas.

*

Demeure, avons-nous dit, la question du **tempérament particulier de ce personnage**.

On trouve dans les documents judiciaires la trace de plusieurs conduites significatives qui témoignent de son caractère exalté. Au procès de Neuilly en avril 1836, il écope d'une peine supplémentaire d'un an de prison pour avoir agoni d'injures et les policiers qui l'arrêtaient et le commissaire qui l'interrogeait. Au terme du procès de mai 1838, il se livre à une tentative théâtrale de suicide public sur le modèle de Babeuf.

On trouve chez ceux qui l'ont approché de nombreux témoignages qui le dépeignent comme un individu psychologiquement instable.

La question est de savoir si l'on peut aller au-delà de ce constat comme s'y est risqué l'historien américain **Lowell L. Blaisdell** qui, dans un article intitulé « Aloysius Huber and May 15, 1845. New insights into an old mystery² », prend le risque de poser le diagnostic d'un **comportement hystérique**, au sens clinique que la psychanalyse donne à cette complexion mentale³.

Outre les symptômes les plus connus de la conduite hystérique, dont la somatisation spectaculaire des affects, Blaisdell, s'appuyant sur la littérature psychiatrique, relève plusieurs attitudes typiques de cette névrose, comme la mise en scène de soi associée au goût du martyr⁴, une forte dépendance affective aux circonstances vécues, l'identification à des rôles et une inclination à se laisser submerger par l'imaginaire. La clé du personnage de Huber, écrit Blaisdell, se trouve dans cette complexion névrotique et tout particulièrement dans le trauma d'un sentiment de culpabilité qui le pousse à se placer dans les situations où il s'expose à être puni puis à se réfugier dans la posture sublimée du martyr⁵.

*

Le 15 mai est une date décisive dans le cours de la révolution de février. La situation politique nouvelle bascule soudain en faveur des forces bourgeoises qui sont désormais à l'initiative en vue de l'affrontement de juin.

¹ Déposition de la citoyenne Moulin, Procès des accusés du 13 juin, page 35

² *International Review of Social History*, volume 29, Issue 01, April 1984, pp. 34-61

³ « Si Huber avait vécu à l'époque des grandes années de Vienne, Freud aurait assurément diagnostiqué un cas classique d'hystérie », écrit-il. (page 41)

⁴ Blaisdell rappelle ici le jugement du rédacteur de la notice (non signée) relative à Huber dans le *Grand dictionnaire universel du XIXe siècle* de Pierre Larousse, notice dans laquelle on souligne « la vanité bien connue du personnage, sa manie de jouer un rôle, de poser en chef de parti et en martyr » (page 425 du facsimilé disponible sur Gallica)

⁵ Blaisdell pousse l'analyse en soutenant (de manière convaincante) que toute l'affaire du complot de 1837/1838 ne résulte en vérité que d'un pur délire de Huber, le malheur de ses deux « complices », Streuble et Grouvelle, ayant été de s'être trouvés instrumentalisés par un personnage dominé par ses affects et par son imaginaire.

3.4. Note sur la garde nationale mobile

Sources :

- Pierre Caspard, « Aspects de la lutte des classes en 1848 : le recrutement de la garde nationale mobile », *Revue historique*, N° 511 de juillet septembre 1974, PUF, pp. 81-106
- Pierre Chalmin, « Une institution militaire de la seconde république : la garde nationale mobile », *Etudes d'histoire moderne et contemporaine*, T. 2^e, *Etudes sur la Révolution de 1848* (1948), pp. 37-82
- Rémy Gossez, « Diversité des antagonismes sociaux vers le milieu du XIXe siècle », *Revue économique*, vol. 7, n° 3 (mai 1956), pp. 439-458
- Roger Dupuis, *La Garde nationale (1798-1872)*, Folio Histoire, Gallimard, Paris 2010

*

La création de la garde nationale mobile compte parmi les premières décisions du gouvernement provisoire.

Un premier décret du 25 février 1848 stipulait que : « Vingt-quatre bataillons de garde nationale mobile seront immédiatement recrutés dans la ville de Paris (...) Les gardes nationaux recevront une solde de un franc cinquante centimes par jour, et seront habillés et armés aux frais de la patrie¹ ».

Un second décret du 26 février 1848 précisait les modalités d'organisation de ce corps nouveau : la formation de chaque bataillon (composé de 1.058 hommes) et leur nombre (à savoir 24, deux par arrondissement), l'âge du recrutement (entre 16 et 30 ans), le détachement provisoire, à des fins d'instruction, de militaires issus de l'armée, le principe de l'élection des officiers², les modalités de la solde, les procédures d'habillement (celui de la garde nationale fixe), d'équipement et d'armement (celui de la ligne), les contraintes du service (l'exigence de pouvoir être immédiatement mobilisée), la discipline, la durée et les formalités de l'engagement (au moins un an, pour des volontaires n'ayant jamais subi « une condamnation afflictive et infamante »), enfin l'organigramme de l'Etat-major général³.

Cette décision répondait à la nécessité de créer dans l'urgence un corps répressif capable d'assurer le maintien de l'ordre, un rôle que la garde nationale sédentaire ne pouvait plus tenir à cette date, la plupart de ses légions s'identifiant au mouvement révolutionnaire lui-même.

Cette décision répondait non moins à la volonté autrement calculée de placer sous contrôle une population jugée turbulente et dangereuse en raison de son instabilité sociale, de sa grande jeunesse et de ses pratiques vagabondes, une population proche de ceux-là mêmes que Marx et Engels identifiaient dans le *Manifeste au lumpenprolétariat*, « ce produit passif de la pourriture des couches inférieures de la vieille société », lequel, précisaient-ils, « peut se trouver, çà et là, entraîné dans le mouvement par une révolution prolétarienne; cependant, ses conditions de vie le disposeront plutôt à se vendre à la réaction⁴. ».

Dans son *Histoire de la Révolution de 1848*, Lamartine n'hésite pas à s'approprier la découverte de cette stratégie. Lisons ce passage où certaine vue offerte par une fenêtre de l'Hôtel de Ville :

Le jour s'éteignait sur cette armée tumultueuse du peuple vaguant au bruit des coups de fusil et des chants de victoire autour de l'Hôtel de Ville. (...) C'était un océan d'hommes sous le coup de vent de toutes les passions d'un jour de combat. Il y avait dans cette multitude de quoi recruter dix révolutions.

¹ Emile Carrey, *Recueil complet des actes du Gouvernement provisoire*, chez Auguste Durand, libraire, Paris 1848, Décret n° 17, page 11 de l'édition numérisée par Gallica. Carrey précise que cet arrêté est pris à 7 heures du matin.

² Même si, « momentanément », l'encadrement supérieur était confié à des officiers de l'armée, dont le général Duvivier qui en reçoit le commandement après avoir accompli l'essentiel de sa carrière dans les guerres de conquête de l'Algérie. (Arrêté N° 13 du 25 février, page 9)

³ Décret n° 36, E. Carrey, op.cit., pp. 22-27. Le même jour, le décret n° 22 confirme le licenciement de la garde municipale qui avait été annoncé dans la déclaration du 24 février organisant le Gouvernement provisoire.

⁴ *Le Manifeste du Parti communiste*, premier chapitre « Bourgeois et prolétaires ».

Lamartine fut frappé du calme et de la physionomie à la fois enthousiaste et religieuse de l'immense majorité du peuple parmi les hommes faits et les ouvriers d'un âge mûr. Il comprit que ce n'était plus là le peuple de 1793 ; qu'un esprit d'intelligence et d'ordre avait pénétré ces masses, et que la raison exprimée par la parole trouverait dans l'âme de ces hommes laborieux un écho, dans leur bras une force.

se transforme soudain sous la plume du ministre-poète en une véritable « vision » politique :

Mais il vit flotter çà et là au milieu de ces groupes sérieux une autre masse mobile, turbulente, légère comme l'écume. C'étaient des enfants ou des adolescents de douze à vingt ans, irréfléchis par nature, indisciplinés par leur divagation perpétuelle à travers une capitale ; irresponsables de leurs actes par leur âge et par leur mobilité armée sans chef et sans cause, toujours prête à prendre pour chef le premier venu, et pour cause le premier désordre.

Il pressentit avec effroi les complications terribles que cette masse de jeunes gens échappés des ateliers et ne les trouvant plus rouverts allait jeter de misère, de fougues et de perturbation dans Paris, si la République ne s'en emparait pas dès la première heure, pour les assister de sa solde, les encadrer dans sa force et les ranger du parti des bons citoyens. La garde nationale, formée d'une seule classe de citoyens aisés et domiciliés allait être pendant plusieurs mois licenciée de fait ; l'égalité allait s'étendre du droit électoral aux baïonnettes, l'armée, momentanément suspecte au peuple, contre lequel elle venait de combattre, ne pouvait rentrer dans Paris sans y rallumer la guerre civile. Il fallait, pour que la capitale la rappelât d'elle-même à une réconciliation honorable et sûre, que la capitale fût elle-même armée dans ces deux cent mille gardes nationaux. Cette absence de l'armée, cette disparition de la garde municipale décimée, cette reconstitution forcée de la nouvelle garde nationale, son contrôle, ses élections, son armement allaient laisser Paris pendant un temps indéterminé à la merci de lui-même. La guerre civile dans les provinces, l'invasion possible sur les frontières, pouvait exiger des recrutements soudains. Lamartine calcula que ces jeunes gens abandonnés au vagabondage et à l'émeute, ou bien enrôlés sous la discipline et sous la main du gouvernement, feraient une différence réelle de cinquante mille hommes pour la cause de l'ordre contre la cause de l'anarchie.

Il rentra ; il présenta en deux mots ces considérations rapides à ses collègues. Ils les sentirent sans les discuter. Un signe de tête était tout le vote dans ces urgences. Ces nombreux décrets signés en trois heures avaient épuisé la table du conseil. Payer¹ lui procura un lambeau de papier commun déchiré d'une feuille déjà à demi écrite; Lamartine y rédigea le décret qui instituait séance tenante vingt-quatre bataillons de garde mobile et passa le papier à ses collègues; ils le signèrent. La nuit même, les enrôlements furent ouverts.

Cette jeunesse se jeta en foule dans le premier corps de la République, fière de son nom, digne bientôt de son rôle dans la fondation de la liberté. La force destinée à soutenir et contenir la révolution fut ainsi extraite de la révolution elle-même; véritable armée d'un peuple militaire enrôlée par l'enthousiasme, recrutée par la misère, disciplinée par son propre esprit, vêtue en partie de haillons, et couvrant les portes et les propriétés d'une ville de luxe². »

Pour sa part, dans *Les luttes de classes en France*, Marx commente la création de la garde nationale mobile en l'associant sans détour au *lumpenprolétariat* parisien :

« La révolution de Février avait rejeté l'armée hors de Paris. La garde nationale, c'est-à-dire la bourgeoisie dans ses nuances variées, constituait la seule force. Cependant, elle se sentait à elle seule inférieure au prolétariat. Au

¹ Le botaniste Jean-Baptiste Payer avait fait fonction de secrétaire du Gouvernement provisoire avant de devenir chef de Cabinet de Lamartine au ministère des Affaires étrangères.

² Alphonse de Lamartine, *Histoire de la Révolution de 1848*, Garnier frères, Libraires-éditeurs, Paris, 1859, tome premier, Livre VI, Chapitre XXII, pp. 255-257 de l'édition numérisée par Gallica. Comme à son habitude dans ses mémoires, Lamartine parle de lui à la troisième personne.

surplus, elle était obligée, non sans y faire la résistance la plus acharnée, non sans susciter cent obstacles divers, d'ouvrir peu à peu ses rangs et, partiellement, d'y laisser entrer des prolétaires armés. Il ne restait donc qu'une seule issue : opposer une partie des prolétaires à l'autre partie.

Dans ce but, le Gouvernement provisoire forma 24 bataillons de gardes *mobiles*, de 1.000 hommes chacun, composés de jeunes gens de 15 à 20 ans. Ils appartenaient pour la plupart au *lumpenprolétariat qui*, dans toutes les grandes villes, constitue une masse nettement distincte du prolétariat industriel, pépinière de voleurs et de criminels de toute espèce, vivant des déchets de la société, individus sans métier avoué, rôdeurs, gens sans aveu et sans *feu*, différents selon le degré de culture de la nation à laquelle ils appartiennent, ne démentant jamais le caractère de lazzaroni¹. Étant donné que le Gouvernement provisoire les recrutait tout jeunes, ils étaient tout à fait influençables et capables des plus hauts faits d'héroïsme et de l'abnégation la plus exaltée, comme des actes de banditisme les plus crapuleux et de la vénalité la plus infâme. Le Gouvernement provisoire les payait à raison de 1 f 50 par jour, c'est-à-dire les achetait. Il leur donnait un uniforme particulier, c'est-à-dire qui les distinguait extérieurement de la blouse. Comme chefs, ou bien on leur attacha des officiers pris dans l'armée permanente, ou bien ils éalisaient eux-mêmes de jeunes fils de bourgeois dont les rodonnades sur la mort pour la patrie et le dévouement à la République les séduisaient.

C'est ainsi qu'il y avait face au prolétariat de Paris une armée tirée de son propre milieu, forte de 24 000 hommes, jeunes, robustes, pleins de témérité. Le prolétariat salua de ses vivats la garde mobile au cours de ses marches à travers Paris. Il reconnaissait en elle ses combattants d'avant-garde sur les barricades. Il la considérait comme la garde *prolétarienne en* opposition avec la garde nationale bourgeoise. Son erreur était pardonnable² ».

*

L'étude de Pierre Chalmin décrit **les multiples difficultés** qui vont entraver la mise en place de ces nouvelles unités : retards dans le paiement de la solde, retards dans la livraison des équipements³ et retards dans l'organisation du casernement.

L'étude de Pierre Chalmin décrit surtout **les problèmes d'indiscipline** qui ne vont pas tarder à se multiplier et qui vont perdurer au sein de cette formation très particulière sous l'angle de sa composition sociale. Outre que les aléas de l'enrôlement avaient conduit à engager des candidats beaucoup plus jeunes que permis⁴ aussi bien que nombre de personnages au passé obscur, jamais les rigueurs de la vie militaire ne parviendront à soumettre vraiment la troupe des mobiles. Les dossiers disciplinaires les concernant couvrent ainsi une large variété de conduites délictueuses : trafics en tous genres (d'armes et de fausse monnaie), ivrognerie publique et abandons de poste, destruction de matériel et rixes en tous lieux, non compté des faits de mœurs⁵, sinon de véritables mutineries.

Ces turbulences n'empêchent pas que les mobiles se trouveront assez vite engagés dans leur fonction de maintien de l'ordre, et d'abord, de façon significative, pour défendre les propriétaires contre ceux de leurs locataires qui réclamaient un report du paiement des loyers.

¹ Une analyse que l'on trouve en termes quasi identiques dans l'article d'Engels paru le 29 juin dans *La Nouvelle Gazette Rhénane* sous le titre « Le 25 juin ». Engels écrit : « La garde mobile, recrutée pour la plus grande part dans le prolétariat en guenille de Paris, s'est déjà transformée durant sa courte existence, grâce à une bonne paie, en garde prétorienne des puissants du jour. Ce lumpenprolétariat organisé a livré sa bataille au prolétariat travailleur non organisé. Comme il fallait s'y attendre, il s'est mis à la disposition de la bourgeoisie exactement comme les lazzaroni de Naples s'étaient mis à la disposition de Ferdinand. Seules les sections de la garde mobile composées de vrais ouvriers passèrent de l'autre côté » (*La Nouvelle Gazette Rhénane*, Éditions sociales, volume 1, page 179)

² pp. 38/39 de l'édition électronique reproduite par M. Tremblay (Bibliothèque des sciences sociales de l'Université de Québec)

³ De nombreux témoignages mentionnent l'aspect misérable de ces jeunes recrues en haillons. Et à titre d'exemple, la troupe ne disposait à la date du 18 mars 1848 que de 80 fusils pour deux bataillons.

⁴ Des gamins de quinze ans, quelquefois enrôlés sans l'autorisation des parents, note Chalmin.

⁵ Ainsi cette compagnie de mobiles soignés pour des maladies vénériennes et qui parviennent à transformer en lupanar le service de l'hôpital qui les soigne.

Ils interviennent surtout **en deux circonstances** qui seront déterminantes dans le cours de la révolution de 1848.

Ils interviennent **le 16 avril 1848** pour encadrer, sinon pour réprimer, la manifestation organisée à l'initiative de la commission du Luxembourg dans le but de remettre au gouvernement provisoire une pétition en faveur de la « république sociale ». La droite du gouvernement et Ledru-Rollin en particulier avaient diffusé à cette occasion la rumeur d'un coup d'Etat communiste, de telle sorte que les manifestants partis du Champ-de-Mars s'étaient vu accueillir sur la place de l'Hôtel de Ville comme une colonne d'insurgés et donc serrés de près, insultés même¹ par la garde nationale, sédentaire et mobile, que l'on avait mobilisée à cette fin dans un climat de franche hostilité.

Ils interviennent **le 15 mai 1848** pour dégager l'enceinte de l'Assemblée nationale qui avait été envahie après le dévoilement insurrectionnel de la manifestation organisée par le Club des Clubs² en faveur de la Pologne.

Or, en ces deux circonstances, la garde mobile a su manifester sa parfaite **loyauté** à l'égard des autorités de la République³.

Sans doute les inquiétudes la concernant ne se dissiperont-elles pas⁴, mais l'important est qu'elle se ralliera au camp de la répression lorsque se déclenchera l'insurrection ouvrière de juin 1848. Et son comportement au combat sera l'un des facteurs décisifs de la victoire des forces de l'ordre. Tous les témoins soulignent en effet la bravoure dont ces jeunes combattants ont fait preuve.

Décrivant les premiers engagements, Daniel Stern écrit :

« La bravoure des enfants de la garde mobile, en cette première et terrible épreuve, ne saurait être même imaginée par ceux qui n'en ont pas été témoins. Le bruit des décharges, le sifflement des balles, leur semblent un jeu nouveau qui les met en joie. La fumée, l'odeur de la poudre les excite. Ils courent à l'assaut, grimpent sur les pavés croulants, se cramponnent à tous les obstacles avec une agilité merveilleuse. Une fois lancés, nul commandement ne les saurait plus retenir; une émulation jalouse les emporte et les jette au-devant de la mort. Arracher un fusil des mains sanglantes d'un combattant, appuyer sur une poitrine nue le canon d'une carabine, enfoncer dans des chairs palpitantes la pointe d'une baïonnette, fouler du pied les cadavres, se montrer, debout, le premier, au plus haut de la barricade, recevoir sans chanceler des atteintes mortelles, regarder en riant couler son propre sang, s'emparer d'un drapeau, l'agiter au dessus de sa tête, défier ainsi les balles ennemies, c'étaient là, pour ces débiles et héroïques enfants de Paris, des ravissements inconnus qui les transportaient et les rendaient insensibles à tout.

Il ne fallut pas moins que ce transport de jeunesse et cette folie de gloire, soutenus par la valeur brillante et calme des officiers de l'armée, pour entraîner les régiments et la masse de la garde nationale. Si la garde mobile avait passé à l'insurrection, comme on l'appréhendait, il est à peu près certain que la victoire y eût passé avec elle⁵. ».

*

Cette loyauté a soulevé quantité d'interrogations. Car elle semble paradoxale au regard de la solidarité de classe qui aurait pu, qui aurait dû entraîner le basculement des mobiles dans le camp des insurgés.

On connaît la réponse de Marx qui trouve la raison de ce comportement dans le caractère de désocialisa-

¹ Des insultes qui visent la *Commission des travailleurs* (c'est-à-dire le Luxembourg) mais aussi Blanqui, Louis Blanc, Cabet et les communistes.

² Ce club était présidé par Aloysius Huber.

³ Une attitude confirmée par la participation de la garde mobile à la répression de l'émeute ouvrière d'Amiens, le 29 avril 1848.

⁴ Les rapports de police signalent diverses manœuvres de propagande destinées à gagner la sympathie de la mobile et son ralliement en cas de conflit. Elles sont l'œuvre aussi bien des républicains radicaux que des bonapartistes

⁵ Daniel Stern, *Histoire de la Révolution de 1848*, Charpentier Libraire-éditeur, Paris, 1862, page 391 de l'édition numérisée par Gallica

tion des couches plébéiennes du *lumpenprolétariat*.

Or cette explication procède d'une simplification abusive de la réalité sociale autrement plus complexe de la population ouvrière de Paris à cette époque, telle que les travaux de plusieurs historiens l'ont décrite.

Le cadre de cette note n'invite pas à s'engager dans le détail des analyses. L'on ne peut toutefois manquer de signaler **deux études importantes**.

La première est signée par Rémi Gossez qui fournit en 1956 une analyse de la « Diversité des antagonismes sociaux vers le milieu du XIXe siècle » dont voici un passage significatif. Gossez y souligne le statut particulier de ces très jeunes ouvriers, chômeurs sans doute comme leurs aînés, mais plus vulnérables qu'eux en période de crise et par ailleurs strictement subordonnés dans leurs relations professionnelles à la volonté des travailleurs plus qualifiés. Nul doute, observe Gossez, que ces jeunes ouvriers ont trouvé dans leur engagement dans « la mobile » à la fois une source de revenus à préserver¹ et une solidarité de corps qui venait compenser la rudesse de leur condition sociale :

« Avec la garde mobile, un autre élément social apparaît : la jeunesse parisienne avec tout ce que cela sous-entend à cette époque.

« Lie de la population ? ». C'était sur les jeunes comme sur les enfants et sur les femmes que s'abattaient le plus douloureusement toutes les misères sociales et d'abord le chômage.

Parmi cette jeunesse parisienne, les « pâles voyous » pullulent et contrastent avec les jeunes travailleurs venus de province déjà formés professionnellement dans les cadres traditionnels d'une économie encore relativement préservée sur bien des points du territoire. Le dernier tiers des jeunes gens vivant à Paris provenait cependant de régions rurales déjà affectées par les transformations économiques et sociales: pays de montagnes et de forêts au plus bas de leur dégradation et où les usages collectifs reculaient devant l'individualisme agraire; ou plaines du Nord et de l'Est, et du bassin parisien (en particulier sa partie normande), qui n'offraient qu'une occupation de plus en plus intermittente à mesure que reculaient le battage à la main et les industries rurales. A quatre millions d'indigents officiels s'ajoutaient cinq millions d'individus qui ou bien habitaient encore eux-mêmes à la campagne, ou passaient constamment de la campagne dans les villes et inversement. Si l'exode des campagnes n'avait pas acquis le caractère massif et définitif qu'il eut à partir du Second Empire, nombre d'individus, les jeunes de préférence, constituaient une main-d'œuvre mobile, nomade, où les industries en voie de mécanisation puisaient de plus en plus pour les rejeter au moindre ralentissement de leur activité, ce qui était le cas depuis 1847 et leur personnel avait dans certains cas pris la route de Paris.

Aussi n'y a-t-il pas à s'étonner de trouver dans les rangs de la garde mobile comme dans ceux de l'insurrection un pourcentage inusité d'ouvriers de la grande industrie du Nord, de l'Est et de Normandie. Les gardes mobiles, recrutés parmi les jeunes gens nés à Paris, provenaient surtout de ces classes dangereuses qui sont la préfigure du prolétariat et relevaient d'une catégorie sociale à bien des points essentielle à cette époque: par le poids démographique que représentaient alors dans la population les jeunes gens de 16 à 20 ans; par la place - on serait tenter d'écrire par l'absence de place - qu'ils occupaient dans la vie économique: la plupart, embauchés à la journée dans quelque cabaret, ne trouvaient, même en période d'activité, qu'un travail hasardeux.

¹ C'est non moins l'avis de P. Chalmin. Insistant sur le fait que l'insurrection de juin a été davantage une révolte de la faim qu'une insurrection politique, il écrit : « La faim, tel est bien le motif poignant et dramatique, la véritable cause de la révolte des ventres creux contre les ventres pleins. Or les gardes mobiles, bien qu'issus pour la plupart de la classe ouvrière, sont des rassasiés, au moins à l'heure présente. Ils ont un bien à défendre: leurs trente sous. Ils sont à classer malgré leur origine parmi les nantis, nantis provisoires, nantis d'un instant, mais nantis quand même. Il n'est donc pas tellement extraordinaire de les trouver parmi les défenseurs du régime social. La faim était le levier qui avait mis en branle les insurgés; sans doute beaucoup de mobiles l'ont connue jadis et ils sont loin d'être millionnaires, mais, pour l'instant, ils mangent à satiété. Ils se comportent donc comme des enrichis satisfaits (...) Leur intérêt bien compris les retient dans les rangs du parti qui les paie, celui de la légalité ». (Op.cit. pp. 64-65)

Ce qui fut la grande idée du gouvernement provisoire, le recrutement de la garde mobile, a été, antérieurement à la création des Ateliers Nationaux, un moyen de parer au chômage des jeunes et à ses dangers pour l'ordre public; très vite s'y est ajoutée une pensée politique, plus complexe d'ailleurs qu'on ne s'y attendrait: ces jeunes gens étaient les plus authentiques combattants de Février, ceux qui étaient allés attaquer les troupes, dès le 22, place de la Concorde, puis avaient procédé au désarmement des postes de gardes municipaux. Aussi convenait-il à la fois de les récompenser et de s'en débarrasser: Duvivier chargé de leur commandement avait de l'expérience dans ce domaine, lui qui avait conduit en Algérie les Volontaires de la Charte, c'est-à-dire les jeunes vainqueurs de juillet 1830. En 1848, le champ de bataille où ils allaient avoir leur emploi n'était plus l'Algérie, mais Paris. Le calcul s'avéra exact: le 24 juin, la garde mobile supporta tout le poids de la lutte, victorieusement. Et comme un instant ce jour-là, les insurgés faillirent l'emporter, l'attitude des gardes mobiles fut décisive.

Aux révolutionnaires aussi bien qu'aux partisans de l'ordre, cette attitude avait paru jusqu'à l'insurrection fort douteuse. Mais justement elle découlait de l'hostilité réciproque qui existait entre la population parisienne et sa jeune génération : le travailleur adulte devait généralement sur son propre salaire payer lui-même de jeunes aides, le moins cher possible bien entendu; la famille, dans le cas du travail à domicile, tirait le maximum de parti des adolescents, sans aucune rémunération; ou bien ceux-ci étaient envoyés à la manufacture le plus tôt possible pour se débarrasser d'une bouche à nourrir; l'ouvrier chargé de famille ne pouvait comme eux accepter n'importe quel travail à n'importe quel prix et devait se défendre par tous les moyens contre la tendance des maîtres à faire des apprentis, d'ailleurs traités en domestiques; le boutiquier était victime des déprédations de gamins souvent obligés de voler pour manger; le garde national qui trouvait sa raison d'être dans l'insécurité des rues de Paris était astreint par la police des classes dangereuses, de leurs éléments les plus jeunes, à un service fort gênant. Mise au ban de la société par l'excès de la misère, d'autant plus en opposition avec les autres générations, cette jeunesse abandonnée n'avait trouvé jusqu'alors quelque secours qu'auprès d'institutions charitables comme la Société de Saint-Vincent-de-Paul; nombre de gardes mobiles étaient passés par les écoles des Frères. Avec le recrutement de leurs 24 bataillons, ils obtenaient une bonne paye, un toit et presque une famille: ils reçurent de l'armée des éducateurs dignes d'eux, choisis parmi les officiers et les sous-officiers dont les régiments cherchaient à se débarrasser et, par l'élection, ils en firent leurs chefs. Ils devaient donc tout à cette République qu'en juin ils crurent, qu'on leur dit, menacée par une contre-révolution, par des agents de l'étranger, etc. C'est-à-dire exactement le même motif qui mobilisa les insurgés. Depuis le 15 mai, à tout instant consignés dans les forts extérieurs, les gardes mobiles étaient parfaitement isolés de la population et il fut aisé de répandre parmi eux les fameuses fables relatives aux mobiles coupés en morceaux. Ils furent exposés - intentionnellement - sur les points les plus disputés; la fraternité d'armes fit le reste entre des individus qui ne connaissaient d'autre solidarité que celle de leur génération »¹.

La deuxième étude est due à Pierre Caspard. Elle a paru en 1974 sous le titre « Aspects de la lutte des classes en 1848 : le recrutement de la garde nationale mobile » et son intérêt vient de ce qu'elle recuse avec un certain fermeté l'explication de Marx adossée à la notion de lumpenprolétariat.

Après une analyse des fiches matricules établies lors de l'enrôlement des gardes mobiles, Caspard aboutit à la conclusion suivante :

Il est donc impossible de soutenir la thèse d'une insurrection faite par le prolétariat industriel, et réprimée par des gardes mobiles issus d'un Lumpenprolétariat destiné, par une quelconque fatalité historique, à se faire l'instrument docile de toutes les réactions. La ligne de clivage entre les insurgés et mobiles ne sépare pas le prolétariat industriel du lumpenprolétariat, elle passe au beau milieu du premier, laissant d'un côté les ouvriers les plus anciens, les plus enracinés dans leur métier et dans leur ville, de l'autre les travailleurs les plus jeunes, moins imprégnés pour cette raison des traditions, de l'idéologie et des doctrines du mouvement ouvrier. En luttant pour

¹ Rémi Gossez, op.cit., pp. 445-448. (Nous nous sommes permis d'alinéater quelque peu cette page).

la république démocratique et sociale, les premiers cherchèrent à donner à la crise qui les frappait, une solution *économique* : la modification des rapports de production par l'organisation du travail. Les seconds choisirent au problème du chômage, dont ils furent d'ailleurs les premières victimes, ce que Marx appelle la solution *financière* : en s'engageant dans la mobile, qui leur assurait une solde, mais aussi un toit et un idéal, ils furent naturellement conduits à soutenir une république qui les payait¹.

laquelle, on le voit, conforte pour l'essentiel le diagnostic de Rémi Gossez.

Ce qu'ajoute l'étude de Pierre Caspard résulte d'une analyse de la composition socioprofessionnelle des recrues de la garde mobile : elle montre que non seulement ces jeunes travailleurs appartenaient sans conteste à la classe ouvrière mais qu'ils étaient issus pour nombre d'entre eux² de secteurs professionnels plutôt qualifiés : « (...) les professions indiquées par les mobiles sont celles qui se situent, non pas dans les zones inférieures du prolétariat industriel, mais au contraire dans sa partie supérieure³ » (page 87).

L'étude de Pierre Caspard apporte également une enquête sur la structure d'âge des recrues de la garde mobile. Elle montre nettement que l'enrôlement dans la mobile « a constitué un phénomène de masse pour la jeunesse parisienne, et nullement le fait de quelques déclassés ou marginaux. » : un parisien de 19 ans sur six se trouvait dans la garde nationale mobile⁴ ! Mais le plus significatif de ces données statistiques, c'est la grande jeunesse des recrues : la moitié des engagées ont entre 17 et 19 ans⁵. Ce paramètre prend toute son importance si on le rapporte aux relations sociales vécues par ces travailleurs dans leur période d'apprentissage professionnel, des rapports souvent conflictuels en raison de la situation de concurrence qui existaient entre eux et les ouvriers qualifiés chargés de leur formation : « Moins payés que les ouvriers plus anciens, ils étaient ainsi en butte à l'hostilité de ces derniers, qui les accusaient de casser les salaires tandis qu'eux-mêmes leur reprochaient une attitude malthusienne pouvant aller dans certains professions comme l'imprimerie jusqu'à l'interdiction, par les ouvriers, de tout apprentissage⁶ ».

Par ailleurs, sous l'angle de leur provenance géographique, les mobiles provenaient d'une émigration provinciale plutôt récente et surtout la plupart d'entre eux vivaient à Paris sans le soutien d'une famille restée en province, ce qui a pu aviver le sentiment de leur isolement social⁷ et justifier l'estompement de leur solidarité de classe.

Tous ces facteurs ont concouru à consolider au sein des mobiles un esprit de corps qui été déterminant lorsque l'affrontement a eu lieu.

*

La victoire obtenue, il apparaît très vite au gouvernement que la garde nationale mobile ne présente plus aucun intérêt, d'autant que les problèmes disciplinaires perdurent. Elle va donc faire l'objet de plusieurs réformes qui seront autant d'étapes vers sa suppression. La dissolution sera décidée pour le 31 décembre 1849 et deviendra effective le 31 janvier 1850.

¹ Op.cit., pp. 105-106

² Un pourcentage significatif, précise Caspard, si l'on compare aux données fournies par les dossiers répressifs de juin représentatifs de la qualification professionnelle des insurgés.

³ Op.cit., page 87

⁴ Op.cit., page 89

⁵ Caspard émet au passage de vives réserves sur l'insistance des contemporains à représenter la garde mobile sous les traits d'un gamin de 15 ans. Il y voit la prégnance d'un thème littéraire, celui qui donnera naissance au personnage de Gavroche.

⁶ Op.cit., page 91

⁷ Un isolement accentué par le fait d'un casernement, pour plusieurs bataillons, dans les forts périphériques de la capitale.

3.5. Note sur les journées de juin

Sources :

- *Inculpés de l'insurrection de juin 1848*. Site internet réalisé par Jean-Claude Farcy et Rosine Fry à l'adresse <http://tristan.u-bourgogne.fr>. On y trouve une remarquable base de données.
- Remi Gossez, « Diversité des antagonismes sociaux vers le milieu du XIXe siècle », *Revue économique*, Vol. 7, n°3, (mai 1956), pp. 439-458
- Charles Tilly et Lynn Lees, « Le Peuple de juin 1848 », *Annales, Histoire, Sciences sociales*, 29^e année N° 5, (sept-oct 1974), pp 1031-1091

*

Pour le détail des combats, nous renvoyons au chapitre consacré aux articles de Marx et d'Engels parus dans la *Nouvelle Gazette Rhénane*.

Cette note ne vise qu'à faire le point sur **les forces en présence** et sur **l'ampleur de la répression**.

Les forces en présence

1. L'armée, la garde mobile, la garde nationale et la garde républicaine

Du côté des troupes de **l'armée**, on dispose des données officielles fournies par l'administration du Ministère de la Guerre à la commission Bauchart. Elles recensent approximativement¹ les effectifs suivants sur le territoire de Paris :

| | |
|--------------------|-----------------------------|
| Le 1er juin | 21.658 soldats |
| Le 23 juin | 25.392 soldats |
| Le 26 juin au soir | 24.947 soldats ² |

Dans sa déposition du 11 juillet 1848 devant la même commission, Cavaignac confirme les chiffres fournis par le Ministère : « il devait y avoir à Paris et dans les environs près de 30.000 hommes³ ». De même, Lamartine parle d'une force de « 25.000 hommes de ligne casernés dans la capitale⁴ ».

« Plus de 25.000 hommes » quand l'insurrection éclata, c'est le chiffre que retient l'historien Charles Tilly dont on sait le souci d'exactitude dans le traitement des données statistiques dans les recherches historiques⁵.

On retiendra deux facteurs de combativité de ces troupes. L'un réside dans leur recrutement majoritairement rural, avec ce que cela comportait de préjugés et même de ressentiments contre la population citadine, et singulièrement contre celle de la capitale. L'autre réside dans une sourde volonté de revanche de la part d'une armée que les insurgés de février avaient humiliée en la chassant de Paris.

*

¹ Cette approximation est signalée par le document lui-même qui déclare : « l'état, dans son ensemble, n'est point exact ; il y a eu certainement des fractions de corps oubliées (...) mais il peut montrer ce qu'il y avait de troupes engagées au même moment. ». (Rapport Bauchart, tome 2, page 48)

² Compte tenu, précise le document, de 1.800 hommes « mis hors combat ».

³ Rapport Bauchart, page 258

⁴ Rapport Bauchart, page 306

⁵ Charles Tilly et Lynn Lees, « Le Peuple de juin 1848 », *Annales, Histoire, Sciences sociales*, 29^e année N° 5, (sept-oct 1974), pp 1031-1091

Il faut ajouter l'effectif des **troupes de la garde mobile**. Les décrets constitutifs de la garde mobile, les 25 et 26 février 1848, prescrivent la constitution d'un corps de 24 bataillons de 1058 hommes chacun, soit une force de quelque 25.000 hommes¹.

On sait que ces troupes vont se comporter au combat avec un acharnement particulier, et une cruauté qui se manifesterà dans leur comportement à l'égard des prisonniers.

*

Le décompte des effectifs de la **garde nationale** est plus difficile à établir, sinon impossible dans le détail de ceux qui ont véritablement combattu, et cela pour au moins **trois raisons**.

1. **D'abord il s'agit d'une force constituée de volontaires** qui ne sont pas soumis à une stricte discipline militaire (aux contraintes du casernement, par exemple) et dont le recrutement comme le champ d'action sont essentiellement locaux : une compagnie correspond à un ensemble de rues. Elle est dite *sédentaire* par opposition à la garde *mobile* spécialement créée pour intervenir sur divers théâtres d'action. Lorsque Lamartine rappelle devant la commission Bauchart qu'il a dû « obséder » Cavaignac de ses observations sur la nécessité de faire entrer des troupes en suffisance dans Paris, il précise, s'agissant de la garde nationale, qu'on ne devait compter sur elle « que comme sur une réserve, un appui moral, un magnifique supplément de forces². ».

2. **Ensuite elle varie dans sa disponibilité en raison de la composition sociale des compagnies et légions**, et donc selon les quartiers. Les gardes nationaux des arrondissements populaires passeront du côté de l'insurrection « avec armes et bagages ». Quant aux compagnies des arrondissements bourgeois, elles seront loin de rassembler à chaque rappel la totalité de leurs effectifs³.

3. **Enfin elle s'est trouvée augmentée des renforts venus des départements de province**. La révolution de février s'est accompagnée, en effet, dans de nombreuses régions de France d'incidents d'ampleur et de gravité variables mais suffisamment répétés pour que surgisse un sentiment général d'insécurité. Les protestations contre les mesures fiscales du gouvernement et particulièrement contre l'impôt des 45 centimes ont donné lieu en plusieurs localités à de véritables émeutes⁴. S'ajoutant aux conflits sociaux que provoque la persistance de la crise économique, ces troubles ont favorisé la mobilisation des partisans de l'ordre de toutes tendances, si bien que c'est dans un climat de « grande peur des possédants » que l'appel lancé par Cavaignac aux gardes nationaux de province été entendu. On va assister à une véritable « levée en masse » dans l'esprit de 1792. Les départs vont se multiplier de partout, souvent de manière spectaculaire et même solennelle : Jean Vidalenc⁵ estime à plus de 100.000 le nombre des provinciaux⁶, principalement issus de la classe des propriétaires et des professions libérales⁷, qui vont se précipiter vers Paris par tous les moyens. Toutefois ce grand nombre n'implique pas l'engagement de tous dans les combats. Même si plusieurs compagnies des villes voisines ont participé aux premiers affrontements du 24 février, la majorité des volontaires sont en effet arrivés à Paris après la fin des combats et l'inexpérience militaire des présents les a surtout cantonnés dans des fonctions de garde et d'escorte.

En vérité, cette mobilisation provinciale a surtout représenté **un événement politique** : d'abord elle marque une rupture avec l'hégémonie exercée depuis 1789 par la capitale sur le pays tout entier ; ensuite elle consolide l'alliance des forces propriétaires contre la classe ouvrière et d'une certaine manière contre la République elle-même.

¹ Dans sa déposition du 5 juillet, Lamartine parle de 16.000 hommes. (Op.cit., page 306) et Tilly cite le chiffre de 37.000.

² Op.cit., page 306

³ Sur ce point, voir Roger Dupuy, *La Garde nationale*, folio/histoire, Gallimard 2010. Dupuy note qu'après les combats : « Les huitième, neuvième et dixième légions, toutes dans la moitié insurgée de la capitale, furent dissoutes ainsi que plusieurs gardes de banlieues et plusieurs compagnies le furent également dans certaines légions par ailleurs maintenues : 11 compagnies sur 32 dans la première légion pourtant considérée comme un des bastions de l'ordre à tout prix, 2 compagnies dans la deuxième, 7 compagnies dans la cinquième, 6 dans la sixième et on finit par supprimer la septième légion en 1849 », de sorte que « le maintien de l'ordre républicain reposait essentiellement sur les légions des trois premiers arrondissements ». (pp. 480-481)

⁴ L'exemple de Guéret est le plus souvent cité en exemple, mais il n'est pas le seul : le 15 juin 1848, dans la Creuse, des paysans manifestent à Guéret pour délivrer leurs compagnons arrêtés dans le cadre de la lutte contre l'impôt des 45 centimes. La garde nationale ouvre le feu et tue 16 manifestants.

⁵ Jean Vidalenc, « La province et les journées de juin », *Etudes d'histoire moderne et contemporaine*, T. 2e, *Etudes sur la Révolution de 1848* (1948), pp. 83-144

⁶ La fête qui sera organisée en leur honneur à Paris, le 2 juillet, réunira quelque 120.000 participants.

⁷ Les volontaires ne recevaient pas de solde et devaient subvenir eux-mêmes aux frais du voyage.

*

Enfin, on doit compter l'apport de la **garde républicaine** reconstituée¹ avec un contingent de 2.500 hommes. Elle sera engagée dans la Cité, supportant l'essentiel des combats, avec 60 % de pertes².

*

Sous l'angle strictement numérique, on est donc condamné aux évaluations approximatives³. Parmi les plus fiables, sans doute, suivons celle de Mark Traugott, qui écrit : « Environ 40.000 personnes prirent une part active à la répression de l'insurrection de juin en tant que membres de diverses forces de l'ordre ». Il ajoute : « Certaines estimations du nombre des insurgés pendant les journées de juin les situent entre 40.000 et 50.000 personnes. Ces derniers chiffres ne semblent guère fiables⁴. »

*

2. Les forces insurgées

Du côté des insurgés, le décompte est en effet non moins difficile, sinon impossible à établir, car comment distinguer dans un quartier en lutte, qui est un quartier de vie, entre ceux qui portent les armes et ceux qui tentent tout simplement de survivre aux événements, qu'ils soient sympathisants, et selon quelle intensité, ou qu'ils ne le soient pas ?

*

L'ampleur de la répression

On ne peut se fier aux chiffres officiels des **victimes directes ou indirectes des combats**. Charles Schmidt écrit : « On n'en saura jamais le nombre : les rapports officiels, volontairement édulcorés, accusent 1.460 morts dont les deux tiers pour l'armée et la garde nationale, et 2.569 blessés soignés dans les hôpitaux ; mais quel crédit peut-on accorder à ces statistiques ?⁵ ».

Par contre, **s'agissant du nombre de prévenus**, on dispose à la fois des archives judiciaires complètes et surtout de plusieurs travaux qui les ont dépouillées avec une grande précision, en particulier de la base de données réalisée par Jean-Claude Farcy sur le site internet qu'il a créé en collaboration avec Rosine Fry.

Ce ne sont pas moins de **12.000 détenus** (exactement 11.662 selon le décompte que mentionne J-CI. Farcy⁶) qui vont se trouver entassés dans les cellules de toutes sortes que le pouvoir sera en mesure de leur destiner : des prisons bien sûr, mais aussi des caveaux d'édifices publics et en fin de compte, devant l'afflux des inculpés, certaines caves des forts de la périphérie, tout cela, on peut l'imaginer, dans de terribles conditions sanitaires. Sur l'ensemble de ces prévenus, les huit commissions militaires mises

¹ Il s'agit de l'ancienne garde municipale haïe par les insurgés de février.

² R. Gossez, op.cit., page 453.

³ On dispose en revanche de plusieurs analyses qui se sont donné pour objet d'étudier de près les archives disponibles sous l'angle de la composition sociologique des combattants. Nous renvoyons sur ce point aux travaux de Mark Traugott (notamment à « Une étude critique des facteurs déterminants des choix politiques lors des insurrections de février et juin 1848 », Revue française de sociologie, Vol. 30, No. 3/4, Sociologie de la Révolution (Jul.-Dec., 1989), pp. 601-615) et à ceux de Louis Hincker (notamment à son ouvrage *Citoyens-combattants à Paris, 1848-1851*, aux Presses universitaires du Septentrion, Villeneuve d'Ascq, 2008)

⁴ Mark Traugott, article cité, page 614. Environ 45.000 combattants de chaque côté, c'est le chiffre qu'avance Roger Dupuy dans son ouvrage *La garde nationale 1789-1872*, page 470 de l'édition *Folio Histoire*, Gallimard 2010.

⁵ Charles Schmidt, *Les journées de juin 1848*, Librairie Hachette, Paris 1926, page 121. Le chiffre de 1.460 morts civils et militaires est celui que retient également Daniel Stern dans son *Histoire de la révolution de février*, page 692 de l'édition Balland, Paris 1985.

⁶ Le décompte varie de quelques unités selon les références.

en place en juillet 48 prononceront des verdicts plutôt cléments : aux 827 « non lieu » pour absence évidente de charge, s'ajouteront quelque 6.000 jugements de remise en liberté de sorte que les condamnations se chiffreront à 4.276 pour les condamnés à la transportation et à 258 pour ceux que jugeront les conseils de guerre¹. Après d'éprouvantes épreuves de détention, notamment sur les pontons² des ports de Bretagne, 1.207 condamnés seront transférés dans la prison de Belle-Île-en-mer et classés en deux groupes « les dangereux », d'une part, (en fait les « politiques » tenus pour les dirigeants de l'insurrection) et les « repris de justice », d'autre part. Diverses mesures de clémence seront encore prises en 1850 de sorte qu'en fin de compte, ils seront 459 détenus à partir de Belle-Île-en-mer, le 20 février 1850, vers les prisons d'Algérie³.

¹ Qui prononceront exceptionnellement 5 condamnations à mort (celles des assassins du général Bréa), la peine de mort en matière politique ayant été supprimée dès février par le gouvernement provisoire.

² Il s'agissait de navires hors d'usage maritime (des navires « désarmés ») que l'on avait transformés en sortes de prisons flottantes.

³ Pour le détail sur le sujet, nous renvoyons aux deux études de Louis-José Barbançon, « Les transportés de 1848 (statistiques, analyse, commentaires) » et « Transporter les insurgés de juin 1848 », toutes deux en ligne sur le site de la revue *Criminocorpus*, à l'adresse <http://criminocorpus.revues.org>.

3.6. Articles de Marx et d'Engels sur les journées de juin 1848 dans la *Nouvelle Gazette Rhénane*

Il convient d'abord de prendre la mesure des **conditions difficiles** du journalisme pratiqué par Engels et par Marx en ces circonstances.

Ces difficultés sont d'ordre **technique** et d'ordre **politique**.

D'ordre technique, elles résident dans la collecte et la vérification des nouvelles qui parviennent à Cologne, compte tenu des moyens de communication de l'époque. Engels et Marx s'appuient non moins sur la connaissance qu'ils ont de Paris (où ils ont longtemps résidé), de sa géographie et des forces politiques en présence ; ils se servent sans doute aussi de correspondances privées qui leur sont adressées de France.

D'ordre politique, elles résident dans le caractère militant de ce journal. *La Nouvelle Gazette Rhénane* est un organe de presse politiquement engagé dans le processus révolutionnaire en cours en Allemagne et en Autriche. Or l'écrasement de l'insurrection prolétarienne à Paris fournit un signal clair sur le retournement qui s'accomplit en faveur des forces de la réaction au niveau européen. Marx et Engels vont devoir en tenir compte avec lucidité et ne rien céder en même temps sur l'objectif en vue d'une défaite de ces mêmes forces conservatrices en Allemagne et en Autriche.

*

Nous citons dans la version électronique disponible sur le site de www.marxiste.org, section française¹.

*

Les premières nouvelles de Paris ont paru dans la *Nouvelle Gazette Rhénane* dans un entrefilet d'une édition spéciale du n° 25, daté du 25 juin 1848. Le 26 juin, dans une nouvelle édition spéciale, Engels publie sous le titre « **Détails sur le 23 juin** » une première description des combats.

Il revient sur cette journée dans un deuxième article² daté du 28 juin sous le titre « **Le 23 juin** ».

Ce qui apparaît nettement, c'est la **lucidité** dont Engels fait preuve et qui lui permet d'interpréter justement les informations lacunaires et imprécises qui lui sont parvenues. Il souligne d'emblée les **deux caractères principaux de l'évènement** : 1. c'est une insurrection prolétarienne ; 2. c'est une lutte désespérée qui s'engage, sans direction et sans perspective politique : un soulèvement de la faim.

1. **C'est une insurrection prolétarienne**³ : la géographie du soulèvement montre une nette frontière entre, d'une part, des deux côtés de la Seine, les quartiers populaires de l'est et, d'autre part, les quartiers bourgeois de l'ouest, la ligne de front⁴ passant dans le dédale de petites rues qui entourent l'Hôtel de Ville (lequel ne sera toutefois jamais investi).

Observons que cette dimension de classe du combat n'a échappé à personne⁵, même si la propagande du pouvoir ne tardera pas à présenter les insurgés comme des anarchistes pervers aux instincts destruc-

¹ Elle se réfère à l'édition (en trois volumes) traduite et préfacée par Lucienne Netter aux Editions Sociales (Paris, 1963) que nous désignerons ici par les initiales NGR. La traduction est toutefois quelque peu différente de l'édition imprimée.

² L'article avait été précédé d'une note intitulée « Nouvelles de Paris » parue dans le numéro du 27 juin, où l'on annonçait la démission (intervenue le 24 juin) de la Commission exécutive et la dictature militaire de Cavaignac. « L'insurrection, *lisait-on*, se transforme en la plus grande révolution qui ait jamais eu lieu, la révolution du prolétariat contre la bourgeoisie ». Sa conclusion : « C'est par ce deuxième acte de la révolution française que commence seulement la tragédie européenne » (NGR, tome 1, page 160).

³ Si l'on associe les secteurs de la production véritablement prolétarisés et les secteurs encore largement dominés par l'artisanat.

⁴ Elle traverse Paris de la barrière Saint-Jacques au sud à la barrière Rochechouart au Nord.

⁵ Parlant de « cette insurrection de juin, la plus grande, la plus singulière qu'il y ait eu dans notre histoire et peut-être dans aucune autre », Tocqueville note au début du chapitre qu'il consacre dans ses *Souvenirs* aux « Journées de Juin » : « Ce qui la distingua encore parmi tous les événements de ce genre

teurs, des « forcenés sans principe et sans drapeau¹ » et même, comme des ennemis de la République (ce qu'ils ont pu paraître, il est vrai, aux yeux d'un certain nombre de républicains des classes moyennes qui n'ont pas compris l'attachement que l'insurrection manifestait aux principes de la « République démocratique et sociale »)².

2. **C'est une lutte désespérée** : *La révolution de Juin*, écrit Engels, est la révolution du désespoir. Ce qui frappe, en effet, c'est le caractère purement défensif du dispositif. Les barricades se dressent comme la muraille d'un camp retranché. Elles ne participent pas d'une stratégie tournée vers la conquête des lieux de pouvoir (les Tuileries, par exemple, en février) mais sont érigées en protestation contre ce qui est perçu comme une agression contre « la république démocratique et sociale » que la révolution était censée devoir fonder³. L'absence d'une direction politique est manifeste, en raison de la répression exercée sur les clubs et sur leurs dirigeants après la journée du 15 mai. Engels rappelle la reprise par les insurgés du mot d'ordre lyonnais de 1834 « Vivre en travaillant ou mourir en combattant ». Cette alternative dramatique témoigne de la détresse qui affecte les insurgés.

*

Le 23 juin

Nous trouvons toujours à ajouter une foule de faits isolés sur la lutte du 23. Les matériaux que nous avons devant nous sont inépuisables; mais le temps ne nous permet de donner que ce qu'il y a de plus essentiel et de plus caractéristique.

La révolution de Juin offre le spectacle d'une lutte acharnée comme Paris, comme le monde n'en ont pas encore vu de pareille. De toutes les révolutions antérieures, ce sont les journées de Mars à Milan qui témoignent de la lutte la plus chaude. Une population presque désarmée de 170.000 âmes battit une armée de 20 à 30 000 hommes. Mais les journées de Mars de Milan sont un jeu d'enfant à côté des journées de Juin à Paris.

Ce qui distingue la révolution de Juin de toutes les révolutions précédentes, c'est l'absence de toute illusion, de tout enthousiasme.

Le peuple n'est point comme en Février sur les barricades chantant *Mourir pour la patrie* - les ouvriers du 23 juin luttent pour leur exis-

qui se sont succédé depuis soixante ans parmi nous, c'est qu'elle n'eut pas pour but de changer la forme du gouvernement, mais d'altérer l'ordre de la société. Elle ne fut pas, à vrai dire, une lutte politique (dans le sens que nous avons donné jusque-là à ce mot) mais un combat de classe, une sorte de guerre servile. » (Alexis de Tocqueville, *Souvenirs*, Calmann Lévy, Paris 1893, édition numérisée par Wikisource). Pour sa part, l'ambassadeur anglais de Normanby note à la date du 23 juin : « Personne ne semble connaître précisément le but de l'insurrection, mais elle a tout l'air d'être un soulèvement général, qui embrasse tous les prolétaires de Paris, et ne se borne pas à ceux qui jusqu'ici avaient été attachés aux ateliers nationaux » (*Une année de révolution*, H. Plon, Editeur, Paris 1858 tome 2, pp. 94-95 de l'édition numérisée par Google)

¹ Selon l'expression de Sénard dans sa proclamation de victoire du 28 juin au nom de l'Assemblée nationale où l'on peut lire : « ces forcenés qui, sans principe, sans drapeau, semblaient ne s'être armés que pour le massacre et le pillage. Famille, institutions, liberté, patrie, tout était frappé au cœur, et, sous les coups de ces nouveaux barbares, la civilisation du XIXe siècle était menacée de périr. » (*Compte rendu des séances de l'assemblée nationale*, tome 2, page 238 de l'édition numérisée par Google).

² Si la dimension prolétarienne du camp des insurgés ne fait aucun doute, on gagne toutefois à mieux en saisir les composantes sociales dans leur diversité. On se reportera sur ce point à l'étude éclairante publiée par Rémi Gossez sous le titre « Diversité des antagonismes sociaux vers le milieu du XIXe siècle » (*Revue économique*, vol. 7 (mai 1956), pp. 439-458).

³ Après avoir souligné le désespoir que révèle l'insurrection, ce qui lui donne, écrit-il, « son caractère déchirant », Henri Guillemin parle d'un comportement suicidaire : « Ces infortunés n'attaquent pas (...) Ils se terrent chez eux (...) ils font sécession ; ils se rassemblent sur eux-mêmes en un geste quasi suicidaire. (...) Comme des enfants trop malheureux et qui n'en peuvent plus, ils semblent vouloir seulement se serrer les uns contre les autres, et se protéger contre le mal qu'on cherche à leur faire (...) Ils savent – on le leur a assez répété – qu'on veut « en finir » avec eux. Eh bien soit ! Qu'on en finisse, mais ils mourront les armes à la main » (1848, *La première Résurrection de la République*, op.cit., pp. 443-444).

tence, la patrie a perdu pour eux toute signification. La *Marseillaise* et tous les souvenirs de la grande Révolution ont disparu. Peuple et bourgeois pressentent que la révolution dans laquelle ils entrent est plus grande que 1789 et 1793.

La révolution de Juin est la révolution du désespoir et c'est avec la colère muette, avec le sang-froid sinistre du désespoir qu'on combat pour elle; les ouvriers savent qu'ils mènent *une lutte à la vie et à la mort*, et devant la gravité terrible de cette lutte le vif esprit français lui-même se tait.

L'histoire ne nous offre que deux moments ayant quelque ressemblance avec la lutte qui continue probablement encore en ce moment à Paris : la guerre des esclaves de Rome et l'insurrection lyonnaise de 1834. L'ancienne devise lyonnaise, elle aussi : « Vivre en travaillant ou mourir en combattant », a de nouveau surgi, soudain, au bout de quatorze ans, inscrite sur les drapeaux.

La révolution de Juin est la première qui divise vraiment la société tout entière en deux grands camps ennemis qui sont représentés par le Paris de l'est et le Paris de l'ouest. L'unanimité de la révolution de Février a disparu, cette unanimité poétique, pleine d'illusions éblouissantes, pleine de beaux mensonges et qui fut représentée si dignement par le traître aux belles phrases, Lamartine¹. Aujourd'hui, la gravité implacable de la réalité met en pièces toutes les promesses séduisantes du 25 février. Les combattants de Février luttent aujourd'hui eux-mêmes les uns contre les autres, et, ce qu'on n'a encore jamais vu, il n'y a plus d'indifférence, tout homme en état de porter les armes participe vraiment à la lutte sur la barricade ou devant la barricade.

Les armées qui s'affrontent dans les rues de Paris sont aussi fortes que les armées qui livrèrent la « bataille des nations » de Leipzig. Cela seul prouve l'énorme importance de la révolution de Juin.

Mais, passons à la description de la lutte elle-même.

D'après nos nouvelles d'hier, force nous était de croire que les barricades avaient été disposées d'une façon assez incohérente. Les informations détaillées d'aujourd'hui font ressortir le contraire. Jamais encore les ouvrages de défense des ouvriers n'ont été exécutés avec un tel sang-froid, avec une telle méthode.

L'intérêt d'Engels pour les questions de stratégie militaire² et son parti pris politique tendent à l'emporter au-delà de la réalité du déploiement de l'insurrection. En effet, les barricades ont été élevées dans le cadre des structures locales de la garde nationale et des relations de voisinage au sein des quartiers. Quoi qu'en dise Engels, et qu'il soutiendra plus fermement dans ses articles ultérieurs, elles ne répondent pas à un plan d'ensemble, moins encore à une stratégie concertée³. Cette absence de coordination sera même l'une des causes de l'échec du soulèvement.

La ville était divisée en deux camps. La ligne de partage partait de l'extrémité nord-est de la ville, de Montmartre, pour descendre jusqu'à la porte Saint-Denis, de là, descendait la rue Saint-Denis, traversait l'île de la Cité et longeait la rue Saint-Jacques, jusqu'à la

¹ La charge contre Lamartine paraît sévère. Le poète d'Etat a certes joué un rôle de premier plan dans l'exaltation fraternelle des premiers jours de la révolution de Février, mais il n'est pas de ceux qui ont agi avec le plus de cynisme contre les fragiles acquis de la « république sociale ».

² Et sa compétence en ce domaine, acquise à mesure. On sait que les intimes d'Engels l'appelaient « le général » et lorsqu'il sera amené à commenter dans la presse américaine, sous le nom de Marx, les campagnes militaires de la guerre de sécession, l'on soupçonnera ses papiers d'être rédigés par un officier engagé dans le conflit.

³ Interrogé devant la commission Bauchart sur cette question d'une éventuelle direction de l'insurrection, Proudhon répond : « Quant au plan stratégique qui aurait été remarqué, il est indiqué et tout tracé par les rues elles-mêmes ; l'habitude des barricades a fait partout des barricadeurs » (Rapport de la Commission d'enquête Bauchart, tome 1, page 337 de l'édition numérisée par Gallica)

barrière. Ce qui était à l'est était occupé et fortifié par les ouvriers; c'est de la partie ouest qu'attaquait la bourgeoisie et qu'elle recevait ses renforts.

De bonne heure, le matin, le peuple commença en silence à élever ses barricades. Elles étaient plus hautes et plus solides que jamais. Sur la barricade à l'entrée du faubourg Saint-Antoine, flottait un immense drapeau rouge.

Le boulevard Saint-Denis était très fortement retranché. Les barricades du boulevard, de la rue de Cléry et les maisons avoisinantes, transformées en véritables forteresses, constituaient un système de défense complet. C'est là, comme nous le relations hier déjà, que commença le premier combat important. Le peuple se battit avec un mépris indicible de la mort. Sur la barricade de la rue de Cléry, un fort détachement de gardes nationaux fit une attaque de flanc. La plupart des défenseurs de la barricade se retirèrent. Seuls sept hommes et deux femmes, deux jeunes et belles grisettes¹, restèrent à leur poste. Un des sept monte sur la barricade, le drapeau à la main. Les autres commencent le feu. La garde nationale riposte, le porte-drapeau tombe. Alors une des grisettes, une grande et belle jeune fille, vêtue avec goût, les bras nus, saisit le drapeau, franchit la barricade et marche sur la garde nationale. Le feu continue et les bourgeois de la garde nationale abattent la jeune fille comme elle arrivait près de leurs baïonnettes. Aussitôt, l'autre grisette bondit en avant, saisit le drapeau, soulève la tête de sa compagne, et, la trouvant morte, jette, furieuse, des pierres sur la garde nationale. Elle aussi tombe sous les balles des bourgeois. Le feu devient de plus en plus vif. On tire des fenêtres, de la barricade; les rangs de la garde nationale s'éclaircissent; finalement, des secours arrivent et la barricade est prise d'assaut. Des sept défenseurs de la barricade, un seul encore était vivant; il fut désarmé et fait prisonnier. Ce furent les lions et les loups de Bourse de la 2^e légion qui exécutèrent ce haut fait contre sept ouvriers et deux grisettes.

La mort des « grisettes » que l'on vient de lire est l'un des épisodes le plus souvent évoqués par les récits de ces journées. **Victor Hugo** relate l'évènement en faisant de ces deux ouvrières deux filles publiques :

« La première barricade fut dressée dès le vendredi matin 23 à la porte Saint-Denis ; elle fut attaquée le même jour. La garde nationale s'y porta résolument. C'étaient des bataillons de la première et de la deuxième légion. Quand les assaillants, qui arrivaient par le boulevard, furent à portée, une décharge formidable partit de la barricade et joncha le pavé de gardes nationaux. La garde nationale, plus irritée qu'intimidée, se rua sur la barricade au pas de course.

En ce moment, une femme parut sur la crête de la barricade, une femme jeune, belle, échevelée, terrible. Cette femme, qui était une fille publique, releva sa robe jusqu'à la ceinture et cria aux gardes nationaux, dans cette affreuse langue de lupanar qu'on est toujours forcé de traduire : — Lâches, tirez, si vous l'osez, sur le ventre d'une femme. Ici la chose devient effroyable. La garde nationale n'hésita pas. Un feu de peloton renversa la misérable. Elle tomba en poussant un grand cri. Il y eut un silence d'horreur dans la barricade et parmi les assaillants.

Tout à coup une seconde femme apparut. Celle-ci était plus jeune et plus belle encore ; c'était presque une enfant, dix-sept ans à peine. Quelle profonde misère ! C'était encore une fille publique. Elle leva sa robe, montra son ventre, et cria : — Tirez, brigands ! — On tira. Elle tomba trouée de balles sur le corps de la première. Ce fut ainsi que cette guerre commença². »

¹ Engels utilise fréquemment en allemand le terme de *grisette* au sens (plutôt péjoratif) que le vocable avait pris à l'époque pour désigner « une jeune ouvrière coquette et se laissant facilement courtiser ».

² Victor Hugo, *Choses vues (1847-1848)*, Gallimard, Collection Folio, Paris 1972, page 346. A titre de comparaison, Victor Marouck évoque plus sobrement la scène en ces termes : « Le chef des insurgés, qui, le drapeau à la main, commandait le feu, tombe frappé d'une balle. Une jeune femme saisit le drapeau ; elle tombe aussi. Une autre femme reçoit son cadavre d'une main et jette de l'autre des pierres aux gardes nationaux. Une décharge la foudroie. La barricade fut prise après trois quarts d'heure ». (Victor Marouck, *Juin 1848*, Librairie du progrès, Paris 1880, page 26 de l'édition numérisée par Gallica.)

La jonction des deux corps et la prise de la barricade sont suivis d'un moment de silence anxieux. Mais il est bientôt interrompu. La courageuse garde nationale ouvre un feu de peloton bien nourri sur la foule des gens désarmés et paisibles qui occupent une partie du boulevard. Ils se dispersent épouvantés. Mais les barricades ne furent pas prises. C'est seulement lorsque Cavaignac arriva lui-même avec la ligne et la cavalerie, après un long combat et vers 3 heures seulement, que le boulevard fut pris jusqu'à la porte Saint-Martin.

Engels rapporte avec précision que les premiers combats ont été engagés par la garde nationale bourgeoise. Les troupes de Cavaignac ne sont intervenues qu'au début de l'après-midi, ce retard alimentant une vive critique contre l'inertie de la Commission exécutive accusée de trahison¹. En vérité, Cavaignac se trouve alors en conflit ouvert avec la Commission exécutive², laquelle attend de lui qu'il intervienne sans tarder pour empêcher le déploiement des barricades.

Le dispositif offensif de Cavaignac consistait au contraire à créer les conditions d'une attaque frontale et à cette fin à mettre en mouvement trois colonnes : l'une, sur la rive droite, vers le nord, en direction de la barrière Poissonnière et du clos Saint-Lazare sous le commandement de Lamoricière, l'autre autour de l'Hôtel de Ville, sous le commandement de Bedeau (puis de Duvivier), la troisième, sur la rive gauche, vers le faubourg Saint-Jacques et la place du Panthéon, sous le commandement du général Damesme³.

Dans le faubourg Poissonnière, plusieurs barricades étaient dressées et, notamment, au coin de la rue Lafayette où plusieurs maisons servaient également de forteresse aux insurgés. Un officier de la garde nationale les commandait. Le 7^e régiment d'infanterie légère, la garde mobile et la garde nationale avancèrent contre eux. Le combat dura une demi-heure; finalement, les troupes eurent la victoire mais seulement après avoir perdu près de 100 morts et blessés. Ce combat eut lieu après 3 heures de l'après-midi.

Devant le palais de justice, des barricades furent édifiées également dans la rue de Constantine et les rues avoisinantes, ainsi que sur le pont Saint-Michel où flottait le drapeau rouge. Après un combat plus long, ces barricades furent aussi prises.

Le dictateur Cavaignac posta son artillerie près du pont Notre-Dame. De là, il canonna les rues Planche-Mybray et de la Cité, et il put facilement la faire ranger en batterie contre les barricades de la rue Saint-Jacques.

Cette dernière rue était coupée par de nombreuses barricades et les maisons transformées en vraies forteresses. L'artillerie seule pouvait intervenir là, et Cavaignac n'hésita pas un instant à l'employer. Tout l'après-midi, retentit le grondement des canons. La mitraille balayait la rue. Le soir, à 7 heures, il ne restait plus qu'une barricade à prendre. Le nombre des morts était très grand.

Aux abords du pont Saint-Michel et dans la rue Saint-André-des-Arts, on tira également à coups de canon. Tout à l'extrémité nord-est de la ville, rue de Château-Landon, où un détachement de troupes se risqua, une barricade fut également démolie à coups de canon.

L'après-midi, le combat devint de plus en plus vif dans le faubourg nord-est. Les habitants des faubourgs de la Villette, de Pantin, etc., vinrent en aide aux insurgés. Toujours, on recommence à élever les barricades et en très grand nombre.

¹ Dans sa déposition devant la commission Bauchart, Ledru-Rollin commentera sévèrement le comportement de Cavaignac au cours des premières heures de l'insurrection, et notamment son absence du ministère (il est alors ministre de la guerre) de 15 à 21 heures. (Op.cit., tome 1, page 312).

² Au début du chapitre 4 du 11^e volume de son *Histoire de la Révolution de 1848*, Garnier-Pagès dresse un exposé saisissant de ce conflit « entre deux systèmes de répression », l'un visant à étouffer l'émeute dans ses débuts, l'autre visant au contraire à la laisser se déployer pour la combattre frontalement (page 130 de l'édition numérisée par Google).

³ Notre référence sur ce point : Charles Schmidt, *Les journées de juin 1848*, Librairie Hachette, Paris 1926, coll. Récits d'autrefois, pp. 54-55

Dans la Cité, une compagnie de la garde républicaine s'était glissée entre deux barricades sous prétexte de fraterniser avec les insurgés et avait ensuite tiré. Le peuple furieux se précipita sur les traîtres et les abattit homme par homme. C'est à peine si 20 d'entre eux eurent le loisir de s'échapper.

La violence de la lutte grandissait sur tous les points. Tant qu'il fit clair, on tira à coups de canon; plus tard, on se borna à la fusillade qui se poursuivit bien avant dans la nuit. A 11 heures, encore, la générale¹ retentissait dans tout Paris, et, à minuit, on échangeait encore des coups de fusil dans la direction de la Bastille. La place de la Bastille était entièrement au pouvoir des insurgés ainsi que tous ses accès. Le faubourg Saint-Antoine, le centre de leur puissance, était fortement retranché. Sur le boulevard, de la rue Montmartre jusqu'à la rue du Temple, il y avait en masse serrée de la cavalerie, de l'infanterie, de la garde nationale et de la garde mobile.

A 11 heures du soir, on comptait déjà plus de 1.000 morts et blessés.

Telle fut la première journée de la révolution de Juin, journée sans précédent dans les annales révolutionnaires de Paris. Les ouvriers parisiens combattirent tout à fait seuls contre la bourgeoisie armée, contre la garde mobile, la garde républicaine réorganisée et contre les troupes de ligne de toutes armes. Ils ont soutenu la lutte avec une bravoure sans exemple, qui n'a de pareille que la brutalité, également sans exemple, de leurs adversaires. On se prend d'indulgence pour un Hüser, un Radetzky, un Windischgraetz², lorsqu'on voit comment la bourgeoisie de Paris s'adonne, avec un véritable enthousiasme, aux tueries arrangées par Cavaignac.

Engels termine sur une affirmation qui montre un souci d'associer la lutte à une certaine direction politique. Or l'on ne dispose d'aucun élément qui permette d'impliquer tout particulièrement la *Société des Droits de l'Homme*³ dans les événements de juin. Le président de son Comité central, L.-J. Villain, sera du reste acquitté lors du procès de Bourges. Cette question, nous le verrons, prendra un tour inattendu dans les conclusions de l'article bilan d'Engels des 1^{er} et 2 juillet.

Dans la nuit du 23 au 24, la Société des droits de l'homme, qui avait été reconstituée le 11 juin, décida d'utiliser l'insurrection au profit du *Drapeau rouge* et, par conséquent, d'y participer. Elle a donc tenu une réunion, décidé les mesures nécessaires et nommé deux comités permanents.

*

L'article suivant a paru dans le n° 28 du 28 juin 1848 de la *Nouvelle Gazette Rhénane*. La précision du récit d'Engels réclame que l'on se reporte à la **carte de Paris** fournie par cette même édition⁴.

¹ L'expression désigne le *rappel général* de la garde nationale qui se faisait au son du tambour dans chaque quartier.

² (Note des éditeurs : « Hüser est un général prussien, Radetzky et Windischgraetz sont des maréchaux autrichiens. Tous trois s'illustrèrent par leur répression de l'insurrection populaire, respectivement à Mayence, à Milan et à Vienne. »)

³ Cette société avait été active sous la Monarchie de Juillet et dissoute après les deux insurrections d'avril 1834 à Lyon et à Paris. Elle avait été reconstituée en mars 1848 (et non pas expressément le 11 juin comme l'affirme Engels) sous la direction de Villain qui avait obtenu du Gouvernement provisoire (de Caussidière et même de Marie) d'occuper dès le début d'avril, plusieurs appartements au Palais-National (l'ancien Palais Royal). (Rapport Bauchart, vol. 1, page 286 : la déposition de Gayot de Montfleury, le gouverneur du Palais-National)

⁴ Et que l'on trouvera reproduite à l'annexe x du présent fascicule.

Friedrich Engels

Le 24 juin

Toute la nuit, Paris fut militairement occupé. De forts piquets de troupes se tenaient sur les places et sur les boulevards.

A 4 heures du matin retentit la générale. Un officier et plusieurs hommes de la garde nationale entrèrent dans toutes les maisons pour y aller chercher les gardes de leur compagnie qui ne s'étaient pas présentés volontairement.

Vers le même moment, le grondement du canon retentit à nouveau, avec plus de violence, aux environs du pont Saint-Michel, point de liaison des insurgés de la rive gauche et de la Cité. Le général Cavaignac, revêtu ce matin-là de la dictature¹, brûle d'envie de l'exercer contre l'émeute. La veille, on n'avait employé l'artillerie qu'exceptionnellement et on ne tirait le plus souvent qu'à mitraille; mais, aujourd'hui, on poste sur tous les points de l'artillerie, non seulement contre les barricades, mais aussi contre les maisons; on tire non seulement à mitraille, mais à *boulets de canon* avec des *obus* et avec des *fusées incendiaires*.

Engels insiste avec raison sur l'importance prise par **l'artillerie** dans les combats². En vérité, le dispositif barricadier est **double**. Il est bien sûr composé de l'obstacle, de taille et de facture variables, que constitue **la barricade elle-même** et contre lequel le canon a démontré son efficacité, mais aussi des positions de tir en surplomb qu'offraient **les fenêtres aux étages** des immeubles riverains³. La prise d'une barricade imposait donc le plus souvent un combat meurtrier à l'intérieur de ces appartements, compte tenu des échappées d'un immeuble vers l'autre⁴.

Les combats **dans le nord** de la ville se déroulent dans le quartier de la barrière Poissonnière et celui du clos Saint-Lazare, ainsi nommé car il avait été le site, au 12^e siècle, d'une léproserie. La propriété avait abrité au 17^e siècle la Congrégation de Saint Vincent de Paul pour connaître ensuite diverses affectations. On y avait construit une prison, une caserne, un hôpital et, en 1846, les installations de la gare du Nord. Adossé à l'octroi de la barrière Poissonnière et aux fortifications de l'enceinte, le site constituait une place d'armes importante pour les insurgés. Au soir du 24 juin, elle résistera encore⁵.

Dans le haut du faubourg Saint-Denis, un violent combat commença le matin. Les insurgés avaient occupé dans le voisinage de la gare du Nord une maison en construction et plusieurs barricades. La première légion de la garde nationale attaqua sans remporter toutefois d'avantage quelconque. Elle épuisa ses munitions et eut près de cinquante morts et blessés. A peine put-elle conserver sa position jusqu'à l'arrivée de l'artillerie (vers 10 heures) qui rasa la maison et les barricades. Les troupes réoccupèrent la ligne du chemin de fer du Nord. La lutte dans toute cette contrée (appelée Clos Saint-

¹ La Commission exécutive venait en effet de démissionner dans le milieu de la matinée et l'Assemblée nationale de céder les pleins pouvoirs à Cavaignac. Paris est alors déclaré en état de siège.

² Elle sera systématiquement utilisée à partir de la matinée du 24. Garnier-Pagès l'annonce à la tribune de l'Assemblée nationale le 23 au soir : « Citoyens représentants, demain nous continuerons à faire notre devoir avec énergie ; nous prendrons toutes les mesures. Comme je l'ai dit, *ces mesures, c'est le canon* ». (Et il poursuit : « Demain nous irons avec force mettre un terme à cette insurrection que l'on ne peut comprendre, qui prend tous les drapeaux, qui n'en avoue aucun, qui est un parti payé, un parti soudoyé, et qui renferme les principes d'anarchie de tout genre » (*Compte rendu des séances de l'Assemblée nationale*, tome 2, page 183 de l'édition numérisée par Google)

³ Mitrailer les croisées suspectes va devenir un véritable réflexe des hommes de la troupe.

⁴ Où vivaient bien sûr des familles qui n'étaient pas nécessairement des protagonistes directs des combats.

⁵ Le fait est souligné par Sénard, le président de l'Assemblée nationale dans son rapport terminal de la journée du 24 juin : « Il y a un point sur lequel l'action n'a pas pu encore être portée vivement, c'est le point du clos Saint-Lazare et de l'hôpital Louis-Philippe (...) On reste là en lutte. » (*Compte rendu des séances de l'Assemblée nationale*, Paris 1849, tome 2, page 194)

Lazare et que la *Kölnische Zeitung* transforme en « Cour Saint-Lazare ») se poursuit cependant encore longtemps et fut menée avec un grand acharnement. « C'est une véritable boucherie », écrit le correspondant d'une feuille belge. Aux barrières Rochechouart et Poissonnière s'élevèrent de fortes barricades; le retranchement près de la rue Lafayette fut rétabli également et ne céda que l'après-midi aux boulets de canon.

L'offensive militaire **au centre** avait pour premier objectif de protéger l'Hôtel de Ville mais aussi de s'emparer des barricades sur les ponts de l'île de la Cité afin de couper les communications des insurgés entre les deux rives de la Seine.

Dans les rues Saint-Martin, Rambuteau et du Grand-Chantier, les barricades ne purent être prises également qu'à l'aide des canons.

Le café Cuisinier, en face du pont Saint-Michel, a été démolé par les boulets de canon.

Mais le combat principal eut lieu l'après-midi vers trois heures sur le quai aux Fleurs où le célèbre magasin de confections « A la Belle Jardinière » fut occupé par 600 insurgés et transformé en forteresse. L'artillerie et l'infanterie de ligne attaquent. Un coin du mur démoli s'écroule avec fracas. Cavaignac qui y commande le feu lui-même invite les insurgés à se rendre, sinon il les fera tous passer au fil de l'épée. Les insurgés s'y refusent. La canonnade reprend et, finalement, on y jette des fusées incendiaires et des obus. La maison est complètement démolie; 80 insurgés gisent sous les débris.

Au sud, sur la rive gauche, les troupes sont aux ordres de Damesme.

Dans le faubourg Saint-Jacques, aux alentours du Panthéon, les ouvriers s'étaient également retranchés de tous les côtés. Il fallut assiéger chaque maison comme à Saragosse. Les efforts du dictateur Cavaignac pour prendre d'assaut ces maisons furent si vains que le brutal soldat d'Algérie¹ déclara qu'il y ferait mettre le feu si les occupants ne se rendaient pas.

Dans la Cité, des jeunes filles tiraient des fenêtres sur les soldats et la garde civile. Il fallut, là aussi, faire agir les obusiers pour obtenir le moindre résultat.

Le 11^e bataillon de garde mobile qui voulait passer du côté des insurgés, fut massacré par les troupes de la garde nationale. C'est du moins ce qu'on dit.

Vers midi, l'insurrection avait nettement l'avantage². Tous les faubourgs, les Batignolles, Montmartre, La Chapelle et La Villette, bref toute la limite extérieure de Paris, depuis les Batignolles jusqu'à la Seine, et la plus grande moitié de la rive gauche de la Seine étaient entre ses mains. Ils s'y étaient emparés de 13 canons qu'ils n'utilisèrent pas. Au centre, ils arrivaient dans la Cité et dans la partie basse de la rue Saint-Martin sur l'Hôtel de ville qui était couvert par des masses de troupes. Cependant, déclara Bastide à la Chambre, il sera pris dans une heure peut-être par les insurgés, et c'est dans la stupeur provoquée par cette nouvelle que la dictature et l'état de siège furent décidés³. A peine en fut-il pourvu que Cavaignac recou-

¹ Pour rappel, Cavaignac (de même que Lamoricière, Damesme et Bedeau) a fait l'essentiel de sa carrière en Algérie.

² Cet avantage sera vite réduit : à mi-journée, en effet, l'offensive des colonnes de Cavaignac commence à gagner du terrain notamment sur la rive gauche, aux abords de la place Maubert et du Panthéon qui sera bientôt attaqué à coups de canon et investi dès le début de l'après-midi.

³ Engels rappelle avec précision l'intervention, au début de la séance du 24 juin, du ministre des Affaires étrangères Jules Bastide pressant l'Assemblée nationale de prendre une décision sur la dictature de Cavaignac et sur l'état de siège : « Citoyens, au nom de la patrie, je vous supplie de mettre un terme à

rut aux moyens les plus extrêmes, les plus brutaux, comme jamais encore on ne les avait utilisés dans une ville civilisée, comme Radezky lui-même hésita à les employer à Milan. Le peuple fut de nouveau magnanime. S'il avait riposté aux fusées incendiaires et aux obusiers par l'incendie, il eût été victorieux le soir. Mais il se garda d'utiliser les mêmes armes que ses adversaires.

Les munitions des insurgés se composaient le plus souvent de coton-poudre qui était fabriqué en grandes quantités dans le faubourg Saint-Jacques et dans le Marais. Sur la place Maubert était installé un atelier pour fondre les balles.

Le gouvernement recevait continuellement des renforts. Durant toute la nuit, des troupes arrivèrent à Paris; la garde nationale de Pontoise, Rouen, Meulan, Mantes, Amiens, Le Havre arriva; des troupes vinrent d'Orléans, de l'artillerie et des pionniers d'Arras et de Douai, un régiment vint d'Orléans. Le 24 au matin, 500.000 cartouches et 12 pièces d'artillerie de Vincennes entrèrent dans la ville; les cheminots de la ligne de chemin de fer du Nord, d'ailleurs, ont arraché les rails entre Paris et Saint-Denis pour qu'aucun renfort n'arrive plus.

C'est avec ces forces conjuguées et cette brutalité inouïe qu'on parvint l'après-midi du 24 à refouler les insurgés.

La fureur avec laquelle la garde nationale se battit et la grande conscience qu'elle avait qu'il y allait de son existence dans ce combat, apparaissent dans le fait que, non seulement Cavaignac, mais la garde nationale elle-même *voulait mettre le feu* à tout le quartier du Panthéon !

Trois points étaient désignés comme les quartiers principaux des troupes assaillantes : la porte Saint-Denis où commandait le général Lamoricière, l'Hôtel de ville où se tenait le général Duvivier avec 14 bataillons, et la place de la Sorbonne d'où le général Damesme luttait contre le faubourg Saint-Jacques.

Vers midi, les abords de la place Maubert furent pris et la place elle-même cernée. A une heure, la place succombait. Cinquante hommes de la garde mobile y tombèrent ! Vers le même moment, le Panthéon, après une canonnade longue et violente, était pris ou plutôt livré. Les quinze cents insurgés qui y étaient retranchés, capitulèrent - probablement à la suite de la menace de M. Cavaignac et des bourgeois, écumant de rage, de livrer tout le quartier aux flammes.

Vers le même moment, les « défenseurs de l'ordre » avançaient de plus en plus sur les boulevards et prenaient les barricades des rues avoisinantes. Dans la rue du Temple, les ouvriers étaient refoulés jusqu'au coin de la rue de la Corderie; dans la rue Boucherat on se battait encore, également de l'autre côté du boulevard, dans le faubourg du Temple. Dans la rue Saint-Martin retentissaient encore des coups de fusil isolés; à la pointe Sainte-Eustache une barricade tenait encore.

Le soir, vers 7 heures, on amena au général Lamoricière deux bataillons de la garde nationale d'Amiens qu'il employa aussitôt à cerner les barricades derrière le Château d'Eau. A ce moment, le faubourg Saint-Denis était calme et libre; il en était de même de presque toute la rive gauche de la Seine. Les insurgés étaient cernés dans une partie du Marais et du faubourg Saint-Antoine. Cependant, ces deux quartiers sont séparés par le boulevard Beaumarchais et le canal Saint-Martin situé derrière, et celui-ci était libre pour la troupe.

vos délibérations et de voter le plus vite possible : dans une heure peut-être l'Hôtel de ville sera pris » (*Compte rendu*, tome 2, pp. 187-188). Toutefois la décision de confier les pleins pouvoirs à Cavaignac résulte moins d'un effet de panique que des manœuvres de la droite républicaine contre la Commission exécutive.

Le général Damesme, commandant de la garde mobile, fut atteint, près de la barricade de la rue de l'Estrapade, par une balle à la cuisse. La blessure n'est pas dangereuse¹. Les représentants Bixio et Dornès² ne sont pas non plus blessés aussi dangereusement qu'on le croyait au début.

La blessure du général Bedeau est également légère³.

A 9 heures, le faubourg Saint-Jacques et le faubourg Saint-Marceau étaient pour ainsi dire pris. Le combat avait été d'une violence exceptionnelle. C'est le général Bréa qui y commandait maintenant.

Le général Duvivier à l'Hôtel de ville avait eu moins de succès. Cependant, les insurgés y avaient été aussi refoulés.

Le général Lamoricière, malgré une violente résistance, avait dégagé les faubourgs Poissonnière, Saint-Denis et Saint-Martin jusqu'aux barrières. Les ouvriers ne tenaient encore que dans le Clos Saint-Lazare; ils s'étaient retranchés dans l'hôpital Louis-Philippe.

Cette même nouvelle fut communiquée par le président de l'Assemblée nationale à 9 heures et demie du soir. Cependant, il lui fallut se rétracter plusieurs fois. Il avoua que l'on tirait encore beaucoup de coups de feu dans le faubourg Saint-Martin.

L'état de choses dans la soirée du 24 était donc le suivant :

Les insurgés tenaient encore environ la moitié du terrain qu'ils occupaient le matin du 23. Ce terrain représentait la partie est de Paris, les faubourgs Saint-Antoine, du Temple, Saint-Martin et le Marais. Le Clos Saint-Lazare et quelques barricades au Jardin des Plantes formaient leurs postes avancés.

Tout le reste de Paris était dans les mains du gouvernement.

Le plus important dans l'exact bilan qu'Engels dresse de la journée du 24 juin, c'est que **la rive gauche a été reconquise**. En vérité, ne résistent plus que le clos Saint-Lazare dans le nord et le faubourg Saint-Antoine à l'est de la rive droite, avec quelques barricades dans le faubourg du Temple.

Ce qui frappe le plus dans ce combat désespéré, c'est la fureur avec laquelle se battaient les « défenseurs de l'ordre ». Eux, qui, auparavant, avaient des nerfs si sensibles pour chaque goutte de « sang bourgeois », qui avaient même des crises de sentimentalité à propos de la mort des gardes municipaux du 24 février, ces bourgeois abattent les ouvriers comme des animaux sauvages. Dans les rangs de la garde nationale, à l'Assemblée nationale, pas un mot de compassion, de conciliation, pas de sentimentalité d'aucune sorte, mais bien une haine qui éclate avec violence, une fureur froide contre les

¹ La précision d'Engels montre qu'il a sous les yeux le compte rendu sténographique de la séance de ce 24 juin à l'Assemblée nationale. La blessure de Damesme « rue de l'Estrapade » est annoncée par le député Claude Valette (du Jura) qui en a été témoin. Il le fait avec des détails significatifs de l'ambiance militariste qui règne au Palais Bourbon, précisant (sous les applaudissements) : « J'avais mon écharpe, je me suis approché de lui ; il était sur un matelas ; je lui dis que je lui serrais la main au nom de l'Assemblée nationale. Il eut un moment de défaillance. On lui fit l'opération ; on lui retira la balle qu'il avait reçue dans la cuisse ; et, comme il revenait à lui, il me chercha (...) Je lui demandai comment il se trouvait. Il me répondit par le cri de *Vive la république* et il ajouta : « je vous prie de faire connaître à l'Assemblée la manière dont j'ai rempli mon devoir » (*Compte rendu*, tome 2, page 193) En vérité Damesme devra être amputé, une chirurgie à laquelle il ne survivra pas. Les combats de juin seront particulièrement meurtriers pour la haute hiérarchie militaire : ce ne sont pas moins de huit généraux qui perdront la vie au cours de ces quatre journées.

² Le député Auguste Dornès qui avait été blessé dans les rangs de la garde nationale lors de l'attaque d'une barricade de la porte Saint-Martin succombera à sa blessure le 20 juillet. Son collègue Jacques Bixio survivra à sa blessure.

³ Alphonse Bedeau avait été blessé lors des combats de la première journée autour de l'Hôtel de Ville et avait été remplacé par Duvivier.

ouvriers insurgés. La bourgeoisie mène avec une claire conscience une guerre d'extermination contre eux. Qu'elle soit pour l'instant victorieuse ou qu'elle ait immédiatement le dessous, les ouvriers exerceront contre elle une terrible vengeance. Après une lutte comme celle des trois journées de Juin, seul, le *terrorisme* est encore possible, qu'il soit exercé par l'un ou l'autre des partis.

Engels souligne la violence de la répression *au cours des combats eux-mêmes* : en effet les prisonniers sont le plus souvent abattus sur place. On tient de nombreux témoignages sur cette brutalité. Voici ce qu'Ernest Renan¹ écrivait à sa sœur Henriette le 1^e juillet 1848 :

« Les atrocités commises par les vainqueurs font frémir et nous reportent en un jour à l'époque des guerres de religion. Une véritable Terreur a succédé à cette déplorable guerre, le régime militaire a pu déployer à son aise tout l'arbitraire et toute l'illégalité qui le caractérisent ; quelque chose de dur, de féroce, d'inhumain s'introduit dans les mœurs et le langage. Les personnes d'*ordre*, ceux qu'on appelle les *honnêtes gens*, ne demandent que mitraille et fusillade; l'échafaud est abattu, on y substitue le massacre; la classe bourgeoise a prouvé qu'elle était capable de tous les excès de notre première Terreur avec un degré de réflexion et d'égoïsme de plus. Et ils croient qu'ils sont vainqueurs pour jamais ; que sera-ce le jour des représailles ? (...) Ivres de sang, les gardes mobiles ont commis dans ce quartier des indignités, qu'on hésite à raconter. Postés sur la terrasse de l'Ecole des Mines², après la bataille finie, ils s'amusaient à tirer à loisir et par forme de délassement sur les personnes qui se présentaient dans toute la longueur des rues où la circulation n'était pas encore interdite. Encore était-ce là un reste des fureurs du combat. Mais ce qu'il y a d'affreux, d'épouvantable, ce sont les hécatombes de prisonniers qui ont été immolés deux et trois jours après. Durant des après-midi entiers, j'ai entendu d'incessantes fusillades dans le jardin du Luxembourg, et pourtant on n'y combattait pas... Cela m'exaspérait à tel point que je voulus m'en éclaircir; j'allai voir une de mes connaissances dont les fenêtres donnent sur le jardin. Hélas! C'était trop vrai, et si je ne le vis pas de mes yeux, j'y vis quelque chose de plus affreux encore, quelque chose qui ne s'effacera jamais de ma mémoire, et qui, si je ne m'élevais à un point de vue plus général, laisserait dans mon âme une haine éternelle. Des malheureux entassés dans les combles, sous les plombs, étouffant, manquant d'air, mettaient la tête à une étroite lucarne pour respirer. Eh bien! Chaque tête qui paraissait servait de point de mire aux gardes nationaux placés en bas, et était accueillie par une balle. Je dis après cela que la bourgeoisie est capable des massacres de septembre, et encore les septembriseurs tuaient ceux qu'ils croyaient les ennemis de la France; les épiciers tueront ceux qu'ils croient les ennemis de leur boutique³. ».

Nous communiquons encore quelques passages d'une lettre d'un capitaine de la garde républicaine sur les événements des 23 et 24 :

« Je vous écris au crépitement des mousquets, au grondement des canons. A deux heures, nous avons pris à la pointe du pont Notre-Dame trois barricades; plus tard, nous marchâmes sur la rue Saint-Martin et nous la traversâmes dans toute sa longueur. Arrivés au boulevard, nous constatons qu'il est abandonné et désert, comme à deux heures du matin. Nous remontons le faubourg du Temple; avant d'arriver à la caserne, nous faisons halte. A deux cents pas plus loin, s'élève une formidable barricade, appuyée par plusieurs autres et défendue par 2000 hommes environ. Nous parlementons avec eux pendant deux heures. Vainement ! Vers six heures arrive enfin l'artillerie; alors les insurgés ouvrent les premiers le feu. « Les canons répondent et, jusqu'à neuf heures, le grondement des pièces fait voler en éclats les fenêtres et les tuiles; c'est un feu épouvantable. Le sang coule à torrents en même temps qu'éclate un orage terrible. A perte de vue le pavé est rougi de sang. Mes

¹ Lequel Renan déclare par ailleurs dans cette même lettre : « C'est (...) un grand bonheur que l'insurrection ait été comprimée (...) Je ne suis pas socialiste (...) »

² Autrement dit, au cœur du quartier latin près de la Sorbonne et du Panthéon.

³ Ernest Renan et Henriette Renan, *Nouvelles lettres intimes*, 1845-1850, Calman-Levy Editeurs, Paris 1923, pp. 204-210 de l'édition numérisé par Gallica

gens tombent sous les balles des insurgés; ils se défendent comme des lions. Vingt fois nous marchons à l'assaut, vingt fois nous sommes repoussés. Le nombre des morts est immense, le nombre des blessés encore beaucoup plus grand. A neuf heures, nous prenons la barricade à la baïonnette. Aujourd'hui (24 juin) à trois heures du matin, nous sommes encore sur pied. L'artillerie tonne continuellement. Le Panthéon est le centre. Je suis à la caserne. Nous gardons les prisonniers que l'on amène à chaque instant. Il y a beaucoup de blessés parmi eux. Certains sont fusillés immédiatement. Sur 112 de mes hommes, j'en ai perdu 53. »

(*Neue Rheinische Zeitung*, 28 juin 1848, n° 28, p. 2.)

*

Engels dans la *Nouvelle Gazette Rhénane* du 29 juin :

Le 25 juin

Chaque jour, la violence, l'acharnement, la fureur de la lutte ont grandi. La bourgeoisie est devenue de plus en plus fanatique contre les insurgés au fur et à mesure que ses brutalités la conduisaient moins vite au but, qu'elle se lassait davantage dans la lutte, la garde de nuit et le bivouac, et qu'elle se rapprochait enfin de sa victoire.

La bourgeoisie a proclamé les ouvriers non des ennemis ordinaires, que l'on vainc, mais des *ennemis de la société*, que l'on extermine. Les bourgeois ont répandu l'assertion absurde que, pour les ouvriers qu'ils avaient eux-mêmes acculés de force à l'insurrection, il ne s'agissait que de pillage, d'incendie et d'assassinat, que c'était une bande de brigands qu'il fallait abattre comme des bêtes sauvages. Et, cependant, les insurgés avaient occupé pendant trois jours une grande partie de la ville et s'y étaient comportés d'une façon tout à fait convenable¹. S'ils avaient employé les mêmes moyens violents que les bourgeois et les valets des bourgeois commandés par Cavaignac, Paris serait en ruines, mais ils auraient triomphé.

L'efficacité de cette propagande officielle a été renforcée par la « négligence » des insurgés à riposter par des proclamations susceptibles d'expliquer le sens de leur combat pour la république sociale. Cette lacune est assurément un effet de l'absence de direction politique, même si, de toute façon, le rapport de force dans les moyens de propagande était nettement favorable aux journaux de la droite républicaine et royaliste qui ont diffusé très vite des récits véritablement hallucinés sur la prétendue bestialité des insurgés².

La façon barbare dont les bourgeois procédèrent dans cette lutte ressort de tous les faits isolés. Sans parler de la mitraille, des obus,

¹ Sur la correction des insurgés, on peut lire dans la lettre précédemment citée de Renan à sa sœur Henriette ce témoignage : « Non pas qu'il faille croire tous ces contes à faire peur, inventés par la haine et par de ridicules journaux. J'ai vu de près les insurgés; nous avons été un jour et une nuit entre leurs mains, et je puis dire qu'on ne peut désirer plus d'égards, d'honnêteté, de droiture et qu'ils surpassaient infiniment en modération ceux qui les combattaient, et qui, sous mes yeux, ont commis des atrocités inouïes sur les personnes les plus inoffensives. » (Op.cit., page 192)

² Nous renvoyons sur cette question à l'ouvrage courageux que Victor Borie et Jean-Philibert Berjean vont publier dès 1849 sous le titre *Calomnies de la presse réactionnaire sur l'insurrection de juin, relevé exact des mensonges, dénonciations ou insinuations des journaux, avec le démenti authentique ou officiel au-dessous de chaque fait* (chez Gustave Sandre, éditeur des œuvres de Pierre Leroux). L'ouvrage a été numérisé par Gallica.

des fusées incendiaires, il est établi *qu'on ne fit aucun quartier dans la plupart des barricades prises d'assaut*. Les bourgeois abattirent sans exception tout ce qu'ils trouvèrent devant eux. Le 24 au soir, plus de 50 insurgés prisonniers furent fusillés sans autre forme de procès dans l'avenue de l'Observatoire. « C'est une guerre d'extermination », écrit un correspondant de *L'Indépendance belge*, qui est elle-même une feuille bourgeoise. Sur toutes les barricades on croyait que tous les insurgés sans exception seraient massacrés. Lorsque La Rochejaquelein déclara à l'Assemblée nationale qu'il fallait faire quelque chose pour contrecarrer cette croyance, les bourgeois ne le laissèrent pas achever et firent un tel vacarme que le président dut se couvrir et interrompre la séance. Lorsque M. Sénard lui-même voulut prononcer plus tard (voir plus loin la séance de l'Assemblée) quelques paroles hypocrites de douleur et de conciliation, le vacarme recommença. Les bourgeois ne voulaient pas entendre parler de modération. Même au risque de perdre une partie de leur fortune par le bombardement, ils étaient résolus à en finir une fois pour toutes avec les ennemis de l'ordre, les brigands, incendiaires et communistes.

L'ancien membre de la Chambre des Pairs¹ et député légitimisme² Henry de La Rochejaquelein était intervenu à la tribune de l'Assemblée nationale pour regretter à *mots couverts* l'obstacle que les exécutions sommaires de prisonniers opposaient à l'éventuelle volonté des insurgés de déposer les armes. *A mots couverts* ? Il ne mentionnait en effet ces violences qu'en évoquant l'adage latin « *Malheurs aux vaincus*³ ». Sa demande que l'Assemblée condamne clairement ces pratiques avait suffi à soulever un chahut de protestations⁴, avec suspension de séance.

Avec cela, ils n'avaient même pas l'héroïsme que leurs journaux s'efforcent de leur attribuer. De la séance d'aujourd'hui⁵ de l'Assemblée nationale, il ressort que lorsque l'insurrection éclata, la garde nationale fut consternée d'effroi; des informations de tous les journaux des nuances les plus diverses, il ressort clairement, malgré toutes les phrases pompeuses, que le premier jour, la garde nationale parut en faible nombre, que le second et le troisième jour, Cavaignac dut les faire arracher de leur lit et mener au feu par un caporal et quatre hommes. La haine fanatique des bourgeois contre les ouvriers insurgés n'était pas à même de surmonter leur lâcheté naturelle.

L'anecdote que rapporte Engels sur l'*effroi* ressenti par la garde nationale au début de l'insurrection confirme qu'il commente à partir d'une reproduction de presse du compte rendu sténographié des débats à l'Assemblée nationale du dimanche 25 juin⁶. Il est exact, en effet, que dans son intervention, ce jour là, sur les combats en cours, le député François Ducoux avait mentionné la « stupeur » ressentie par la garde nationale de Paris au début de l'insurrection, s'attirant aussitôt les « vives et universelles réclamations » de nombre de ses collègues (« *De toute part* : Au contraire ! La garde nationale de Paris a été admirable. *Longue agitation*»), lesquels ne pouvaient admettre le moindre doute, ni entendre la moindre critique sur l'ardeur de la garde nationale parisienne⁷. Aussitôt après cet incident, le Ministre des finan-

¹ Il avait été nommé à ce titre par Louis XVIII à l'âge de 10 ans en raison des services que sa famille (il est le fils du général en chef des armées vendéennes) avait rendus à la royauté.

² Elu une première fois dans le Finistère en juillet 1842 par... 128 voix sur 254 votants (source : le site de l'Assemblée nationale française, base de données des anciens députés)

³ « J'hésite à le dire, tant il est injuste et douloureux ! On dit que la mise en état de siège peut se traduire par le mot : *Malheur aux vaincus* ! » (*Compte rendu*, tome 2, page 202)

⁴ « L'Assemblée n'a pas besoin de faire de déclaration à cet égard », déclare l'un. « C'est inutile ! De pareils sentiments ne peuvent être professés ; ils ne sont pas français », affirme l'autre.

⁵ D'aujourd'hui 25 juin.

⁶ La publication quotidienne de la sténographie des débats à l'Assemblée nationale était une pratique courante de la presse bourgeoise et ouvrière.

⁷ *Compte rendu*, tome 2, page 201. Ducoux est alors contraint de s'expliquer : « Je regrette, citoyens, la brusquerie de vos réclamations (...) le mot *stupeur*, sorti de ma bouche, ne signifiait pas l'étonnement, ni la défiance, mais il est certain que les bruits qui avaient couru hier avaient fait qu'une partie de la garde nationale, qui gardait ses maisons, semblait non pas frappée de cet abatement qui semble indiquer le mot *stupeur*, mais hésiter à s'agglomérer, comme d'habitude, autour de ses chefs ; aujourd'hui elle le

ces Charles Duclerc soulève l'indignation des mêmes pour avoir affirmé que « soit du côté de l'insurrection, soit du côté de la garde nationale, on a combattu avec trop d'acharnement, trop de courage ». Au milieu des protestations, on entend : « la garde nationale, c'est la bravoure luttant contre l'assassinat » ou encore « C'est un blasphème ! », *l'Assemblée tout entière* (précise la sténographie) se *levant* au cri de « Vive la garde nationale ! ».

Les ouvriers, par contre, se sont battus avec une bravoure sans pareille. De moins en moins en mesure de remplacer leurs pertes, de plus en plus refoulés par des forces supérieures, pas un instant ils ne montrèrent de lassitude. Dès le 25 au matin, ils ont dû reconnaître que les chances de la victoire tournaient nettement contre eux. De nouvelles troupes arrivaient par masses successives de toutes les régions; la garde nationale de la banlieue, celle des villes plus éloignées, venaient en gros détachements à Paris. Les troupes de ligne qui se battaient s'élevaient, le 25, à plus de 40.000 hommes, plus que la garnison ordinaire; à cela s'ajoutait la garde mobile avec de 20 à 25.000 hommes; puis la garde nationale de Paris et des autres villes. De plus, encore plusieurs milliers d'hommes de la garde républicaine. Toutes les forces armées qui entrèrent en action contre l'insurrection s'élevaient, le 25, certainement de 150.000 à 200.000 hommes¹; les ouvriers en avaient tout au plus le quart, ils avaient moins de munitions, absolument aucune direction militaire et point de canons utilisables. Mais ils se battirent en silence et désespérément contre des forces énormément supérieures. C'est par masses successives qu'elles avançaient dans les brèches faites par l'artillerie lourde dans les barricades; les ouvriers les accueillaient sans pousser un cri et ils luttèrent partout jusqu'au dernier homme avant de laisser tomber une barricade entre les mains des bourgeois. A Montmartre, les insurgés criaient aux habitants : « Ou bien nous serons mis en pièces, ou c'est nous qui mettrons les autres en pièces; mais nous ne céderons pas, et priez Dieu que nous soyons vainqueurs, car, sinon nous brûlerons tout Montmartre. » Cette menace qui ne fut pas même mise à exécution, est taxée naturellement de « projet abominable », alors que les obus et les fusées incendiaires de Cavaignac sont des « mesures militaires habiles » qui provoquent l'admiration de tous !

Le 25 au matin, les insurgés occupaient les positions suivantes : le Clos Saint-Lazare, les faubourgs Saint-Antoine et du Temple, le Marais et le quartier Saint-Antoine.

Le Clos Saint-Lazare (d'un ancien monastère) est une grande étendue de terrain en partie bâtie, en partie couverte seulement de maisons inachevées, de rues tracées, etc. La gare du Nord se trouve exactement en son milieu. Dans ce quartier riche en bâtisses inégalement disposées et qui renferme en outre quantité de matériaux de construction les insurgés avaient construit une forteresse formidable.

L'hôpital Louis-Philippe, en construction, était leur centre; ils avaient élevé des barricades redoutables que les témoins oculaires décrivent comme tout à fait imprenables. Derrière, se trouvait le mur de la ceinture de la ville, cerné et occupé par eux. De là, leurs retranchements allaient jusqu'à la rue Rochechouart ou dans les alentours des barrières. Les barrières de Montmartre étaient fortement défendues; Montmartre était complètement occupé par eux. Quarante canons, tonnant contre eux depuis deux jours, ne les avaient pas encore réduits.

On tira de nouveau toute la journée avec 40 canons sur ces retranchements; finalement, à 6 heures du soir, les deux barricades de la

fait avec zèle et une ardeur admirable ; elle répond avec le plus grand empressement à l'appel qui lui est fait ». Une intervention qui trahit en vérité l'inquiétude du pouvoir devant la défection des plusieurs compagnies de la garde nationale passées dans le camp de l'insurrection.

¹ Une estimation exagérée : nous renvoyons sur ce point à la « Note sur les combattants de juin » au chapitre x du présent fascicule.

rue Rochecouart furent prises et bientôt après le Clos Saint-Lazare succombait aussi.

Sur le boulevard du Temple, la garde mobile prit à 10 heures du matin plusieurs maisons d'où les insurgés envoyaient leurs balles dans les rangs des assaillants. Les « défenseurs de l'ordre » avaient avancé à peu près jusqu'au boulevard des Filles-du-Calvaire. Sur ces entrefaites, les insurgés furent refoulés de plus en plus loin dans le faubourg du Temple, le canal Saint-Martin occupé par endroits et de là, ainsi que du boulevard, l'artillerie canonna fortement les rues assez larges et droites. Le combat fut d'une violence extraordinaire. Les ouvriers savaient très bien qu'on les attaquait là au cœur de leurs positions. Ils se défendaient comme des forcenés. Ils reprirent même des barricades dont on les avait déjà délogés. Mais, après une longue lutte, ils furent écrasés par la supériorité du nombre et des armes. Les barricades succombèrent l'une après l'autre; à la tombée de la nuit, non seulement le faubourg du Temple était pris, mais aussi, au moyen du boulevard et du canal, les abords du faubourg Saint-Antoine et plusieurs barricades de ce faubourg.

A l'Hôtel de ville, le général Duvivier faisait des progrès lents, mais réguliers. Des quais, il prit de flanc les barricades de la rue Saint-Antoine, en même temps qu'il canonna l'île Saint-Louis et l'ancienne île Louvier avec des pièces lourdes. On se battit là également avec un grand acharnement, mais on manque de détails sur cette lutte dont on sait seulement qu'à 4 heures la mairie du IX^e arrondissement ainsi que les rues avoisinantes furent prises, que les barricades de la rue Saint-Antoine furent emportées d'assaut l'une après l'autre et que le pont de Damiette qui donnait accès dans l'île Saint-Louis fut pris. A la tombée de la nuit, les insurgés y étaient partout refoulés et tous les accès de la place de la Bastille dégagés. Ainsi, les insurgés étaient rejetés de toutes les parties de la ville, à l'exception du faubourg Saint-Antoine. C'était leur position la plus forte. Les nombreux accès de ce faubourg, le vrai foyer de toutes les insurrections parisiennes, étaient couverts avec une habileté particulière. Des barricades obliques, se couvrant mutuellement les unes les autres, encore renforcées par le feu croisé des maisons, constituaient un redoutable front d'attaque. Leur assaut aurait coûté une énorme quantité d'existences.

Devant ces retranchements campaient les bourgeois, ou plutôt leurs valets. La garde nationale avait fait peu de choses ce jour-là. C'est la ligne et la garde mobile qui avaient accompli la plus grande partie de la besogne; la garde nationale occupait les quartiers calmes et les quartiers conquis.

C'est la garde républicaine et la garde mobile qui se sont comportées le plus mal. La garde républicaine, réorganisée et épurée comme elle l'était, se battit avec un grand acharnement contre les ouvriers gagnant contre eux ses éperons de garde municipale républicaine.

La garde mobile qui est recrutée, dans sa plus grande partie, dans le *lumpen-prolétariat* parisien, s'est déjà beaucoup transformée, dans le peu de temps de son existence, grâce à une bonne solde, en une garde prétorienne de tous les gens au pouvoir. Le *lumpen-proletariat* organisé a livré sa bataille au prolétariat travailleur non organisé. Comme il fallait s'y attendre, il s'est mis au service de la bourgeoisie, exactement comme les *lazaroni* à Naples se sont mis à la disposition de Ferdinand. Seuls, les détachements de la garde mobile qui étaient composés de *vrais ouvriers* passèrent de l'autre côté¹.

Mais comme tout le remue-ménage actuel à Paris semble méprisable quand on voit comment ces anciens mendiants, vagabonds, escrocs, gamins et petits voleurs de la garde mobile que tous les

¹ Sur le recrutement et le comportement de cette troupe, nous renvoyons à la « Note sur la garde mobile », au chapitre x du présent fascicule.

bourgeois traitaient en mars et en avril de bande de brigands capables des actes les plus répréhensibles, de coquins qu'on ne pouvait supporter longtemps, sont maintenant choyés, vantés, récompensés, décorés parce que ces « jeunes héros », ces « enfants de Paris » dont la bravoure est incomparable, qui escaladent les barricades avec le courage le plus brillant, etc., parce que ces étourdis de combattants des barricades de Février tirent maintenant tout aussi étourdiment sur le prolétariat travailleur qu'ils tiraient auparavant sur les soldats, parce qu'ils se sont laissé soudoyer pour massacrer leurs frères à raison de 30 sous par jour¹ ! Honneur à ces vagabonds soudoyés, parce que pour 30 sous par jour ils ont abattu la partie la meilleure, la plus révolutionnaire des ouvriers parisiens !

La bravoure avec laquelle les ouvriers se sont battus est vraiment admirable. Trente à quarante mille ouvriers qui tiennent trois jours entiers contre plus de quatre-vingt mille hommes de troupe et cent mille hommes de garde nationale, contre la mitraille, les obus et les fusées incendiaires, contre la noble expérience guerrière de généraux qui n'ont pas honte d'employer les moyens algériens ! Ils ont été écrasés et, en grande partie, massacrés. On ne rendra pas à leurs morts les honneurs comme aux morts de Juillet et de Février ; mais l'histoire assignera une tout autre place aux victimes de la première bataille rangée décisive du prolétariat.

(*Neue Rheinische Zeitung*, 29 juin 1848, n° 29, p. 1-2.)

*

Marx dans le N° 29 du 29 juin de la *Nouvelle Gazette Rhénane*

Karl Marx

La révolution de juin

Les ouvriers de Paris ont été *écrasés* par des forces supérieures ; ils n'ont pas *succombé*. Ils sont *battus* mais leurs adversaires sont *vaincus*. Le triomphe momentané de la force brutale est payé par l'anéantissement de toutes les illusions et chimères de la révolution de février, par la désagrégation de tout le parti des vieux républicains, par la scission de la nation française en deux nations, la nation des possédants et la nation des travailleurs. La république tricolore n'arbore plus qu'*une seule couleur*, la couleur des vaincus, la *couleur du sang*, elle est devenue la *république rouge*.

Marx développe ici le raisonnement en forme de paradoxe qu'il reprendra au début des *Luttes de classes en France* : le prolétariat est vaincu militairement ; le prolétariat est vainqueur politiquement. Sa victoire réside dans la mise à nu de l'antagonisme de classe entre la bourgeoisie et lui. L'*exception* politique française vient ainsi confirmer **la thèse centrale du Manifeste sur la polarisation du conflit de classe en régime capitaliste**.

Aux côtés du peuple, aucune voix réputée républicaine, ni du *National*² ni de *La Réforme*³ ! Sans autres chefs, sans autres moyens que

¹ La solde octroyée à ces jeunes gardes mobiles était en vérité de 1 francs 50 par jour. Elle équivalait au salaire moyen d'un ouvrier et la garantie de ce salaire a été déterminante dans la loyauté de ces troupes.

² Pour rappel, *Le National* était l'organe de la bourgeoisie républicaine conservatrice, adversaire des projets et de l'idée même de *république sociale*. Armand Marrast, son directeur, a été l'un des plus actifs manœuvriers de la droite républicaine aussi bien, comme maire de Paris, contre le Gouvernement provisoire que comme député et partisan de Cavaignac, contre la Commission exécutive.

³ Pour rappel, *La Réforme* était l'organe de la gauche républicaine.

l'indignation elle-même, il a résisté à la bourgeoisie et à la soldatesque coalisées plus longtemps qu'aucune dynastie française, pourvue de tout l'appareil militaire, ne résista à une fraction de la bourgeoisie coalisée avec le peuple. Pour faire disparaître la dernière illusion du peuple, pour rompre complètement avec le passé, il fallait aussi que les auxiliaires habituels et poétiques de l'émeute française, la jeunesse bourgeoise enthousiaste, les élèves de l'École polytechnique, les tricornes fussent du côté des oppresseurs¹. Il fallait que les élèves de la Faculté de médecine refusent aux plébéiens blessés le secours de la science. La science n'est pas là pour le plébéien qui a commis l'indicible, l'inexprimable crime de tout risquer pour sa propre existence, et non pour Louis-Philippe ou M. Marrast.

Le dernier vestige officiel de la révolution de février, la Commission exécutive, s'est évanouie, comme la brume, devant la gravité des événements. Les feux d'artifice de Lamartine se sont transformés en fusées incendiaires de Cavaignac².

La fraternité, cette fraternité des classes opposées dont l'une exploite l'autre, cette fraternité proclamée en février, écrite en majuscules, sur le front de Paris, sur chaque prison, sur chaque caserne - son expression véritable, authentique, prosaïque, c'est la *guerre civile*, la guerre civile sous sa forme la plus effroyable, la guerre du travail et du capital. Cette fraternité a flambé devant toutes les fenêtres de Paris le soir du 25 juin, alors que le Paris de la bourgeoisie illuminait, tandis que le Paris du prolétariat brûlait, saignait, gémissait jusqu'à l'épuisement.

Cette évocation est un rappel des illuminations qui ont marqué la liesse populaire au début de la révolution de février et tout particulièrement dans la soirée du 23 février pour fêter la chute de Guizot³. En vérité, cette exaltation fraternelle (*la belle révolution*) à laquelle les journées de juin ont mis un terme aura été plutôt éphémère, les manifestations revendicatives des ouvriers de Paris s'enchaînant sans tarder à partir du 25 février.

La fraternité a duré juste le temps que l'intérêt de la bourgeoisie a été frère de l'intérêt du prolétariat. Des pédants de la vieille tradition révolutionnaire de 1793, des socialistes à l'esprit de système qui mendiaient pour le peuple auprès de la bourgeoisie et qui furent autorisés à tenir de longs sermons et à se compromettre aussi longtemps que le lion prolétarien avait besoin d'être endormi par des berceuses, des républicains qui réclamaient intégralement le vieil ordre bourgeois mais sans tête couronnée, des opposants dynastiques pour qui le hasard avait substitué la chute de la dynastie à un changement de ministre, des légitimistes qui voulaient non pas dépouiller la livrée mais en modifier la coupe, voilà les alliés avec qui le peuple fit février. Ce que d'instinct il haïssait en Louis-Philippe, ce n'était pas Louis-Philippe, c'était la domination couronnée d'une classe, c'était le capital sur le trône. Mais, magnanime comme tou-

¹ Marx rappelle le rôle des grandes Ecoles dans le déclenchement et la conduite de la révolution de Février. En juin, elles choisiront le camp de la répression.

² Ce paragraphe et les sept suivants (jusque « Malheur à juin ») ont fait l'objet d'une longue citation dans le premier chapitre, page 39, de *Les luttes de classe en France*.

³ Avant que la fusillade du boulevard des Capucines ne provoque l'accélération militaire du processus révolutionnaire. A propos de ces réjouissances au soir du 23 février, Daniel Stern écrit : « L'aspect des boulevards était féérique. Une longue guirlande de lumière diversement colorée, suspendue à tous les étages, unissait les maisons, joyeux emblème de l'union des cœurs. Hommes, femmes, enfants, circulaient librement, sans défiance, dans cette resplendissante avenue, théâtre habituel des plaisirs et des fêtes de la population parisienne. L'allégresse était dans l'air, la satisfaction sur tous les visages. De temps à autre, on voyait passer sur la chaussée des bandes qui portaient des drapeaux, des transparents allégoriques, et chantaient en chœur la Marseillaise. On s'arrêtait sous les fenêtres restées obscures, et les enfants, grossissant la voix sur un rythme facétieux, demandaient des lampions, qui ne se faisaient point attendre. » Daniel Stern, *Histoire de la Révolution de 1848*, Editions Balland, Paris 1985, page 120

jours, il crut avoir anéanti son ennemi après avoir renversé l'ennemi de ses ennemis, l'ennemi commun.

La révolution de février fut la belle révolution, la révolution de la sympathie générale, parce que les contradictions (entre la bourgeoisie et le peuple) qui éclatèrent en elle contre la royauté, n'étaient pas encore développées et demeuraient en sommeil, unies, côte à côte, parce que la lutte sociale qui formait l'arrière-plan de cette révolution, n'avait atteint qu'une existence inconsistante, une existence purement verbale. La révolution de juin est laide; c'est la révolution repoussante, parce que la réalité a pris la place des mots, parce que la République a démasqué la tête même du monstre en lui arrachant la couronne qui la protégeait et la cachait.

L'Ordre ! Tel fut le cri de guerre de Guizot. *L'Ordre !* cria Sébastiani le guizotin, quand Varsovie devint russe. *L'Ordre !* Crie Cavaignac, écho brutal de l'Assemblée nationale française et de la bourgeoisie républicaine.

L'Ordre ! Gronda sa mitraille en déchirant le corps du prolétariat.

Marx esquisse un raisonnement sur les **formes** de la domination **politique** de la bourgeoisie française en rapport avec le fondement de sa **domination de classe**¹. « Malheur à juin », écrit-il, car il a mis en cause, car il a mis en danger les mécanismes de cette hégémonie : au-delà des institutions, **l'ordre bourgeois lui-même**.

Aucune des nombreuses révolutions de la bourgeoisie française depuis 1789 n'était un attentat contre *l'Ordre*, car toutes laissaient subsister la domination de classe, l'esclavage des ouvriers, l'ordre bourgeois, malgré le changement fréquent de la forme politique de cette domination et de cet esclavage. Juin a touché à cet ordre. Malheur à juin !

Sous le *gouvernement provisoire*, on fit imprimer sur des milliers d'affiches officielles que les ouvriers au grand cœur « mettaient trois mois de misère à la disposition de la République » ; il était donc décent, mieux : nécessaire, c'était à la fois de la politique et de la sentimentalité, de leur prêcher que la révolution de février avait été faite *dans leur propre intérêt* et que, dans cette révolution, il s'agissait avant tout des *intérêts des ouvriers*². Depuis que siégeait l'Assemblée nationale - on devenait prosaïque. Il ne s'agissait plus alors que de ramener le travail à ses anciennes conditions, comme le disait le ministre Trélat. Les ouvriers s'étaient donc battus en février pour être jetés dans une crise industrielle.

La besogne de l'Assemblée nationale consiste à faire en sorte que février n'ait pas existé, tout au moins pour les ouvriers qu'il s'agit de replonger dans leur ancienne condition. Et même cela ne s'est pas réalisé, car une assemblée, pas plus qu'un roi, n'a le pouvoir de

¹ Le raisonnement sera repris et développé au chapitre deux (« De juin 1848 au 13 juin 1849 ») de « Les luttes de classes en France ».

² Il suffit pour cela de se souvenir des termes par lesquels le Gouvernement provisoire, à l'initiative de Louis Blanc, annonçait la création, le 28 février, de la commission du Luxembourg : « Considérant que la révolution faite par le peuple doit être faite pour lui ; Qu'il est temps de mettre un terme aux longues et iniques souffrances des travailleurs ; Que la question du travail est d'une importance suprême ; Qu'il n'en est pas de plus haute, de plus digne des préoccupations d'un gouvernement républicain ; Qu'il appartient surtout à la France d'étudier ardemment et de résoudre un problème posé aujourd'hui chez toutes les nations industrielles de l'Europe ; Qu'il faut aviser sans le moindre retard à garantir au peuple les fruits légitimes de son travail, Le Gouvernement provisoire de la République arrête : Une commission permanente, qui s'appellera Commission de gouvernement pour les travailleurs, va être nommée avec mission expresse et spéciale de s'occuper de leur sort » (Emile Carrey, *Recueil complet des actes du gouvernement provisoire (février, mars, avril, mai 1848) avec des notes explicatives, des tables chronologiques et une table alphabétique, analytique et raisonnée des matières*, Paris, Librairie Auguste Durand, 1848, pp. 30-31)

dire à une crise industrielle de caractère universel : *Halte-là !* L'Assemblée nationale, dans son désir zélé et brutal d'en finir avec les irritantes formules de février, ne prit même pas les mesures qui étaient encore possibles dans le cadre de l'ancien état de choses. Les ouvriers parisiens de 17 à 25 ans, elle les enrôle de force dans l'armée ou les jette sur le pavé; les provinciaux, elle les renvoie de Paris en Sologne, sans même leur donner avec le laisser-passer l'argent du voyage; aux Parisiens adultes, elle assure provisoirement de quoi ne pas mourir de faim dans des ateliers organisés militairement, à condition qu'ils ne participent à aucune réunion populaire, c'est-à-dire à condition qu'ils cessent d'être des républicains. La rhétorique sentimentale d'après février ne suffisait pas, la législation brutale d'après le 15 mai non plus. Dans les faits, en pratique, il fallait trancher. Avez-vous fait, canailles, la révolution de février pour *vous* ou bien pour *nous* ? La bourgeoisie posa la question de telle façon, qu'il devait y être répondu en juin - avec des balles et par des barricades.

Et pourtant, ainsi que le dit, le 25 juin, un représentant du peuple, la stupeur frappe l'Assemblée nationale tout entière¹. Elle est abasourdie quand question et réponse noient dans le sang le pavé de Paris; les uns sont abasourdis parce que leurs illusions s'évanouissent dans la fumée de la poudre, les autres parce qu'ils ne saisissent pas comment le peuple peut oser prendre lui-même en main la défense de ses intérêts *les plus personnels*. Pour rendre cet événement étrange accessible à leur entendement, ils l'expliquent par *l'argent russe, l'argent anglais*², *l'aigle bonapartiste*³, *le lys* et des amulettes de toutes sortes. Mais les deux fractions de l'Assemblée sentent qu'un immense abîme les sépare toutes deux du peuple. Aucune n'ose prendre le parti du peuple.

À peine la stupeur passée, la furie éclate, et c'est à juste titre que la majorité siffle ces misérables utopistes et tartufes qui commettent un anachronisme en ayant toujours à la bouche ce grand mot de Fraternité. Il s'agissait bien en effet de supprimer ce grand mot et les illusions que recèlent ses multiples sens. Lorsque La Rochejaquelein, le légitimiste, le rêveur chevaleresque, fulmine⁴ contre l'infamie qui consiste à crier « *Vae victis ! Malheur aux vaincus !* » la majorité de l'Assemblée est prise de la danse de Saint-Guy comme si la tarentule l'avait piquée. Elle crie : *Malheur !* Aux ouvriers pour dissimuler que le « vaincu » c'est elle. Ou bien c'est elle qui doit maintenant disparaître, ou c'est la République. C'est pourquoi elle hurle convulsivement : Vive la République !

Il termine par une importante remarque sur le *fétichisme institutionnel* qui a leurré les républicains modérés au sens où leur attachement *formel* à l'institution républicaine les a empêchés de percevoir les véritables *contenus* que la lutte de classe imposait à la République.

Marx reviendra sur cette question dans un prochain article qu'il publie, le 2 novembre 1848, sous le titre « *La Réforme de Paris*, à propos de la situation en France ». Il dénonce à nouveau l'écran que dresse « *l'idéologie*⁵ *républicaine* » devant les réalités sociales : « (...) les oppositions de classes reposent sur des bases économiques, sur l'actuel mode de production et les rapports d'échange qui en découlent. *La Réforme* n'a rien trouvé de mieux, pour les modifier et les supprimer, que de ne pas tenir compte de leur

¹ Marx se réfère manifestement au même compte rendu de la séance du 25 juin à l'Assemblée nationale française utilisé par Engels. Il arrange néanmoins le propos tenu à la tribune par le député François Ducoux qui commentait moins la *stupeur* de l'Assemblée elle-même que celle de la garde nationale devant l'ampleur de l'insurrection. Ce traitement lui permet de construire son évocation sur le contraste expressif entre *stupeur* et *furie*.

² C'est le sens des interventions de Flocon et de Lagrange à la tribune de l'Assemblée nationale dès le 23 juin.

³ La participation des activistes bonapartistes aux journées de juin est loin d'être négligeable.

⁴ Nous avons vu que La Rochejaquelein fulmine moins contre les massacres de prisonniers par les troupes de Cavaignac qu'il ne les évoque à mots couverts, une prudence qui ne l'empêche pas de subir les remontrances de l'Assemblée, outrée que l'on puisse critiquer la manière dont la garde nationale et l'armée conduisent les opérations militaires.

⁵ Au sens précis qu'a pris la notion depuis la rédaction de *l'Idéologie allemande* pour désigner une *construction intellectuelle surdéterminée à l'insu de qui la partage par des intérêts de classe*.

véritable base, de négliger ces rapports matériels ; elle n'a rien trouvé de mieux que de se précipiter à nouveau dans l'azur embrumé de l'idéologie républicaine (...)»¹ ». Cet article trouve sa conclusion dans un exposé très clair, très ferme des principes de base du matérialisme historique. Lisons plutôt : « *La Réforme* repousse la question dans « la conscience morale » et finalement le rabâchage moral est un remède à tout. L'opposition entre bourgeoisie et prolétariat vient donc des idées de ces deux classes. Et d'où viennent ces idées ? Des rapports sociaux. Et d'où viennent ces rapports ? Des conditions matérielles, des conditions économiques des classes hostiles. »

Le gouffre profond qui s'est ouvert à nos pieds, peut-il égarer les démocrates, peut-il nous faire accroire que les *luttes* pour la forme de l'État sont vides, illusives, nulles ?

Seuls des esprits faibles et lâches peuvent soulever pareille question. Les conflits qui naissent des conditions de la société bourgeoise elle-même, il faut les mener jusqu'au bout; on ne peut les éliminer en imagination. La meilleure forme d'État est celle où les contradictions sociales ne sont pas estompées, ne sont pas jugulées par la force, c'est-à-dire artificiellement et donc en apparence seulement. La meilleure forme de gouvernement est celle où ces contradictions entrent en lutte ouverte, et trouvent ainsi leur solution.

On nous demandera si nous n'avons pas une larme, pas un soupir, pas un mot pour les victimes de la fureur du peuple, pour la garde nationale, la garde mobile, la garde républicaine, les troupes de ligne ?

L'État prendra soin de leurs veuves et de leurs orphelins, des décrets les glorifieront, de solennels cortèges funèbres conduiront leurs dépouilles à leur dernière demeure, la presse officielle les déclarera immortels, la réaction européenne leur rendra hommage, de l'Est à l'Ouest.

Quant aux plébéiens, déchirés par la faim, vilipendés par la presse, abandonnés par les médecins, traités par les « gens bien » de voleurs, d'incendiaires, de galériens, leurs femmes et leurs enfants précipités dans une misère encore plus incommensurable, les meilleurs des survivants déportés outre-mer, c'est le *privilège*, c'est le *droit de la presse démocratique* de tresser des lauriers sur leur front assombri de menaces.

*

Engels faut paraître dans les numéros 31 et 32 des 1^{er} et 2 juillet de la *Nouvelle Gazette Rhénane* une sorte **d'article bilan** sur l'ensemble des journées de juin dans lequel il livre, selon ses termes, un « exposé purement militaire de la lutte »

Friedrich Engels

La révolution de Juin

(Le déroulement de l'insurrection parisienne)

On arrive peu à peu à avoir une vue d'ensemble de la révolution de Juin; les informations se complètent, on peut dégager les faits des rumeurs comme des mensonges, le caractère de l'insurrection apparaît de plus en plus clairement. Et mieux on arrive à comprendre

¹ Marx, Engels, *La nouvelle Gazette rhénane*, Éditions Sociales, Paris 1969, Volume 2, page 87.

dans leur enchaînement les événements des quatre journées de Juin, plus on est étonné des dimensions colossales de l'insurrection, du courage héroïque, de la rapidité dans l'improvisation de l'organisation, de l'unité d'esprit des insurgés.

Le plan de bataille des ouvriers, que l'on attribue à Kersausie, un ancien officier et ami de Raspail, était le suivant :

Les insurgés marchaient en quatre colonnes, en un mouvement, concentrique, sur l'Hôtel de ville.

La première colonne, dont la base d'opérations était les faubourgs Montmartre, de La Chapelle et de La Villette, partait des barrières Poissonnière, Rochechouart, Saint-Denis et La Villette vers le sud, occupait les boulevards et approchait de l'Hôtel de ville par les rues Montorgueil, Saint-Denis et Saint-Martin.

La deuxième colonne, dont la base était les faubourgs du Temple et Saint-Antoine, presque entièrement habités par des ouvriers et couverts par le canal Saint-Martin, avançait sur le même centre par les rues du Temple et Saint-Antoine et par les quais de la rive nord de la Seine, de même que par toutes les rues parallèles du quartier compris dans cet espace.

La troisième colonne, avec le faubourg Saint-Marceau avançait par la rue Saint-Victor et les quais de la rive sud de l'île de la Cité.

La quatrième colonne, s'appuyant sur le faubourg Saint-Jacques et le quartier de l'École de médecine, avançait par la rue Saint-Jacques également sur la Cité. De là, les deux colonnes réunies pénétraient sur la rive droite de la Seine et prenaient l'Hôtel de ville à revers et de flanc.

L'assurance que manifeste Engels en ce début d'article ne trouve aucun élément qui la justifie dans la réalité des événements. Au contraire, tout indique qu'il soutient ici **deux affirmations inexactes**. L'une sur l'existence d'un « plan de bataille » des insurgés, l'autre sur l'identité de celui qui en serait l'auteur¹.

Engels affirme d'abord que les insurgés avaient **un plan de bataille**.

Or tous les acteurs contemporains et les historiens de cette période admettent que l'insurrection a surgi sans qu'aucune direction militaire ou politique ne lui assigne d'objectifs clairs. Parmi de nombreux témoignages, voici ce qu'écrit François Pardigon au tout début de son récit des *Episodes des journées de juin 1848* : « L'insurrection de juin s'est faite, il est vrai, sans plan d'ensemble, sans conspiration dans la force du mot, sans état-major (...) »². De son côté, Louis Menard écrit dans son ouvrage *Prologue d'une révolution* : « Les chefs de la démocratie n'étaient pour rien dans l'insurrection ; les plus habiles et les plus énergiques³ étaient à Vincennes, les autres manquèrent d'audace et de foi⁴ ; de là, dans le parti du peuple, cette absence d'unité, de plan, d'ensemble, qui rendit possible la victoire de ses adversaires. Les ouvriers restaient sur la défensive ; ils se contentaient de garder leurs barricades sans chercher à s'emparer d'aucun point important⁵. ».

Engels affirme ensuite que le plan de bataille des insurgés **est l'œuvre de Kersausie**.

Or cette indication n'est corroborée par aucun document. La question a fait l'objet d'une étude de l'historien anglais Ian Birchall intitulée « The Enigma of Kersausie : Engels in June 1848 »⁶. Birchall rap-

¹ Il faut toutefois **nuancer l'affirmation** selon ce qu'écrit Engels dans **l'original allemand** et qui laisse entendre une précaution dans l'emploi de l'auxiliaire de mode « sollen » : « Der Schlachtplan der Arbeiter, von der Kersausie, einem Freunde Raspails und ehemaligem Offizier, gemacht sein **soll**, war folgender (...) ». (MEW 5, märz - november 1848, sur www.dearchiv.de)

² François Pardigon, *Episodes des journées de juin 1848*, Editions La Fabrique, Paris, 2008, page 128. Il ajoute certes « mais elle ne s'est point faite sans un travail du peuple sur lui-même, sans un concert préalable », ce qui est différent d'une concertation de type militaire.

³ A savoir notamment Blanqui, Barbès et Raspail.

⁴ A savoir notamment Caussidière, Considérant et Louis Blanc (lequel est resté muet sur son banc de l'Assemblée nationale).

⁵ Louis Menard, *Prologue d'une Révolution*, au bureau du Peuple, Paris 1848, page 222 de l'édition numérisée par Gallica.

⁶ L'étude a paru en 2002 dans le N° 2, vol. 8, de *Revolutionary History*. Elle se trouve reproduite sur le site de ETOL (Encyclopedia of Trotskysm on line) à l'adresse www.marxists.org. Birchall fustige

pelle les (rares) données biographiques disponibles sur Théophile Guillard de Kersausie¹, qui a surtout été actif dans les associations secrètes républicaines sous la Monarchie de Juillet et tout particulièrement au sein de la *Société des Droits de l'Homme* dans la première phase de ses activités en 1833-1834. Kersausie appartenait à l'aile « montagnarde » de la SDH et subira la répression du mouvement républicain après les émeutes d'avril 1834 à Lyon et à Paris. Après une période d'emprisonnement et d'exil, il rentre en France et participe, semble-t-il, à la reconstitution de la *Société des Droits de l'Homme* en 1848. C'est chez lui que Raspail² sera arrêté le soir du 15 mai³ sans que lui-même ne soit inquiété, ce qui laisse penser qu'il n'apparaissait pas comme suspect aux yeux de la police.

On tient une preuve de l'activité politique de Kersausie à Paris en 1848 et de sa notoriété dans le fait de sa candidature aux élections d'avril et de juin. Mais en revanche, on ne trouve aucune trace significative de son rôle éventuel dans les journées de juin. Les dépositions à son sujet dans le rapport Bauchart sont sans véritable intérêt. M. Panisse, directeur de la police de sûreté générale, déclare ignorer si « Kersausie préside maintenant la société des Droits de l'Homme⁴ ». Et le préfet de police de Paris, Trouvé-Chauvel, n'est pas davantage précis dans sa déposition du 5 juillet où il confirme que si Kersausie a été interpellé, il a été laissé en liberté⁵.

Et pour l'anecdote, mais elle est significative de la discrétion de Kersausie, on peut relever l'observation du publiciste de droite Alphonse Lucas dans son ouvrage *Les clubs et les Clubistes* où, dans ses commentaires sur la *Société des Droits de l'Homme*, il se permet d'écrire : « M. Kersausie ressemble quelque peu à l'*Il Bondocani* du *Calife de Bagdad*⁶. Partout où l'on se bat on le voit apparaître ; le combat terminé, il disparaît sans qu'on puisse savoir ce qu'il est devenu (...) Beaucoup de républicains de la veille, parmi ceux qui savent si bien pousser le peuple aux barricades, tout en professant pour leur peau le plus profond respect, prétendent que M. Kersausie n'a jamais existé, que cet ancien capitaine de cavalerie n'est qu'un mythe inventé par Raspail⁷ ».

On est donc en droit de s'interroger⁸ sur le risque que prend Engels, que l'on sait rigoureux, de désigner Kersausie dans ce rôle de « premier stratège des barricades ». Le risque ? Bien sûr, car, comme le signale justement Birchall, il était pour le moins imprudent à cette date d'identifier nommément dans la presse un militant exposé aux violences de la répression de juin.

On peut avancer **deux hypothèses** qui toutes deux participent de la dimension **idéologique** de l'affaire.

D'abord, dans le contexte politique en Allemagne, on est en droit d'envisager une volonté d'associer nécessairement à la lutte du prolétariat parisien une direction politique qui la guide et qui l'éclaire, quitte à accommoder quelque peu la réalité en ce sens.

Ensuite, la personnalité de Kersausie que l'on sait lié à Buonarroti permettait sans doute à Engels d'établir, fût-ce implicitement, une sorte de filiation politique avec la gauche républicaine issue de Babeuf.

l'« hagiographie stalinienne », responsable selon lui de la reproduction sans appareil critique de cet article d'Engels.

¹ Le nom est répertorié par le *Maitron* à l'entrée « Guillard » (*Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*, Les éditions ouvrières, volume 1, page 319).

² Les liens étroits entre Kersausie et Raspail datent de la publication en 1834-1835 du journal *Le Réformateur* auquel Kersausie avait apporté d'importantes ressources financières issues de son patrimoine familial. Birchall parle d'une contribution de 100.000 francs, ce qui était à l'époque une somme considérable.

³ Le fait est mentionné dans le rapport Bauchart en ces termes : « Pour rentrer chez lui, Raspail a pris une voiture qui l'a conduit jusqu'au pont d'Arcole (...) et cependant il aurait pris une direction opposée, celle de la place Maubert, d'où une voiture l'a ramené chez son fils rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel. Son fils étant absent, il est entré chez le capitaine Kersausie qui demeure dans la même maison. C'est là qu'il a été arrêté. » (tome 1, page 67).

⁴ Rapport Bauchart, tome 1, page 332

⁵ Rapport Bauchart, tome 1, page 359

⁶ Un opéra comique célèbre au 19^e. Il Bondocani est le pseudonyme qu'adopte le calife pour circuler incognito dans sa ville.

⁷ Alphonse Lucas, *Les Clubs et les Clubistes*, E. Dentu, Libraire-éditeur, Paris 1851, page 107 de l'édition numérisée par Gallica

⁸ Outre le fait bien sûr que très prosaïquement Engels semble reprendre ici une **fausse information** parue dans un journal d'Arras « La liberté », lequel annonçait dans son édition du 29 juin que « Le plan stratégique de l'insurrection est dû tout entier à Kersausie, le candidat au grade de colonel de la 12^e légion ». Le fait de cette fausse nouvelle est mentionné à la page 7 de l'opuscule que Victor Borie et Jean-Philibert Berjeau ont fait paraître en 1849 sous le titre *Calomnies de la presse réactionnaire sur l'insurrection de Juin*, avec pour sous-titre « Relevé exact des mensonges, dénonciations ou insinuations des journaux, avec le démenti authentique ou officiel au-dessous de chaque fait ». L'ouvrage est disponible sur le site de Gallica.

Ce plan s'appuyait donc avec raison sur les quartiers exclusivement habités par des ouvriers, qui forment un demi-cercle autour de toute la moitié orientale de Paris et qui vont s'élargissant au fur et à mesure que l'on va vers l'est. L'est de Paris devait d'abord être débarrassé de tous les ennemis et, ensuite, on voulait marcher le long des deux rives de la Seine, contre l'ouest et ses centres, c'est-à-dire les Tuileries et l'Assemblée nationale.

Ces colonnes devaient être appuyées par une quantité de corps mobiles, qui devaient opérer de leur propre initiative à côté d'elles et entre elles, élevant des barricades, occupant les petites rues et assurant la liaison.

En prévision d'une retraite, les bases d'opérations étaient fortement retranchées et, selon toutes les règles de l'art, transformées en forteresses redoutables. Ce fut le cas du Clos Saint-Lazare, du faubourg et du quartier Saint-Antoine et du faubourg Saint-Jacques.

Si ce plan avait un défaut, c'était d'avoir complètement négligé la moitié occidentale de Paris, au début des opérations. Il y a là, des deux côtés, de la rue Saint-Honoré, aux Halles, et au Palais royal, plusieurs quartiers excellemment propices à l'émeute, qui ont des rues très étroites et tortueuses et qui sont habitées en majeure partie par des ouvriers. Il était important d'y établir un cinquième foyer d'insurrection et, par là, de couper l'Hôtel de ville, en même temps que d'occuper une grande partie de ses troupes à ce bastion saillant. Le triomphe de l'insurrection dépendait de la pénétration aussi rapide que possible dans le centre de Paris, pour s'assurer la conquête de l'Hôtel de ville. Nous ne pouvons savoir en quelle mesure il fut impossible à Kersausie d'organiser là l'insurrection. Mais c'est un fait qu'une émeute n'a jamais pu se frayer un chemin, si elle n'a pas d'emblée su s'emparer de ce centre de Paris attenant aux Tuileries. Il suffit de rappeler l'insurrection, lors des funérailles du général Lamarque, qui avança également jusqu'à la rue Montorgueil, mais fut repoussée ensuite¹.

Les insurgés avancèrent conformément à leur plan. Ils commencèrent immédiatement à séparer leur terrain, le Paris des ouvriers, du Paris des bourgeois, au moyen de deux travaux principaux de défense, à savoir par les barricades de la porte Saint-Denis et celles de la Cité. Ils furent refoulés des premières, mais ils défendirent victorieusement les secondes. Le premier jour, le 23, fut un simple prélude. Le plan des insurgés apparaissait déjà clairement (comme la *Neue Rheinische Zeitung* l'avait, dès le début, compris très justement - voir supplément du n° 26)², notamment après les premières rencontres du matin aux avant-postes. Le boulevard Saint-Martin, qui coupait la ligne d'opérations de la première colonne, devint la scène de combats violents qui se terminèrent, en partie à cause des conditions locales, par la victoire de l'« ordre ».

Les accès de la Cité furent coupés, sur la droite, par un corps mobile qui se fixa dans la rue Planche-Mibray, sur la gauche par les troisième et quatrième colonnes, qui occupèrent les trois ponts sud de la Cité et les fortifièrent. Là aussi, s'engagea un très violent combat. Les forces de « l'ordre » parvinrent à s'emparer du pont Saint-Michel et à s'avancer jusqu'à la rue Saint-Jacques. Au soir, elles s'en flattaient, l'insurrection serait écrasée.

Si le plan des insurgés ressortait déjà nettement, celui des forces de « l'ordre » ressortait encore davantage. Le leur ne consistait, pour l'instant, qu'à réprimer l'insurrection par tous les moyens. Cet-

¹ Les obsèques du général Lamarque le 5 juin 1832 avaient donné lieu à une émeute républicaine. Les combats avaient duré deux jours en raison notamment de la défection d'une partie de la garde nationale. C'est sur la barricade de la rue de la Chanvrerie que Victor Hugo fera mourir Gavroche dans *Les Misérables*.

² Engels cite son premier article paru le 26 juin sous le titre « Détails sur le 23 juin »

te intention fut communiquée aux insurgés à coups de canon et de mitraille.

Mais le gouvernement croyait avoir devant lui une bande sauvage de simples émeutiers, agissant sans plan établi. Après avoir déblayé, jusqu'au soir, les rues principales, il déclara que l'émeute était vaincue et fit occuper tout à fait négligemment par la troupe les quartiers conquis.

Les insurgés surent admirablement tirer profit de cette négligence pour engager, après les combats d'avant-postes du 23, la grande bataille. La rapidité avec laquelle les ouvriers s'assimilèrent le plan des opérations, le parfait ensemble de leurs mouvements, l'adresse avec laquelle ils surent utiliser l'enchevêtrement du terrain sont tout simplement admirables. La chose serait vraiment inexplicable si les ouvriers n'avaient pas déjà été organisés assez militairement dans les ateliers nationaux et divisés en compagnies¹, si bien qu'ils n'eurent qu'à transférer sur le terrain militaire leur organisation industrielle pour former du coup une armée complètement articulée.

Le matin du 24, non seulement le terrain perdu était tout à fait récupéré, mais de nouveaux terrains s'y étaient encore ajoutés. Il est vrai que la ligne des boulevards jusqu'au boulevard du Temple restait occupée par les troupes et que, par là, la première colonne se trouvait coupée du centre, mais, par contre, la seconde colonne avançait du quartier Saint-Antoine et avait presque cerné l'Hôtel de ville. Elle établit son quartier général dans l'église Saint-Gervais, à trois cents pas de l'Hôtel de ville, s'empara du couvent de Saint-Méry et des rues avoisinantes, dépassa de beaucoup l'Hôtel de ville, et, en liaison avec les colonnes de la Cité, elle l'isola presque complètement. Il ne restait plus qu'un accès de libre : les quais de la rive droite. Au sud, le faubourg Saint-Jacques était de nouveau complètement occupé, les communications établies avec la Cité, la Cité fortifiée et le passage vers la rive droite préparé.

Il est vrai qu'il n'y avait plus de temps à perdre : l'Hôtel de ville, le centre révolutionnaire de Paris, était menacé et ne pouvait manquer de tomber si les mesures les plus décisives n'étaient pas prises.

II

L'Assemblée nationale, effrayée, nomma Cavaignac dictateur. Et celui-ci, habitué qu'il était depuis son séjour à Alger à des interventions « énergiques », savait ce qu'il y avait à faire.

Aussitôt, dix bataillons avancèrent le long du large quai de l'École sur l'Hôtel de ville. Ils coupèrent les communications des insurgés de la Cité avec la rive droite, s'assurèrent de l'Hôtel de ville et se permirent même d'attaquer les barricades qui l'entouraient.

La rue Planche-Mibray et son prolongement, la rue Saint-Martin, furent nettoyées et maintenues continuellement libres par la cavalerie. En face, le pont Notre-Dame qui conduit à la Cité, fut balayé

¹ L'organisation des insurgés au sein des ateliers nationaux n'était en vérité « militaire » qu'au sens administratif du terme. Ce qui a joué davantage un rôle mobilisateur, c'est leur encadrement dans les structures principalement locales, par quartier, et même par rue, des compagnies de la garde nationale. Celle-ci avait cessé en février 1848 d'être une milice exclusivement bourgeoise. Entre février et juin, la garde nationale avait intégré dans ses rangs plus de 180.000 membres d'origine ouvrière de sorte que « le citoyen travailleur armé » (selon l'expression de Louis Hincker) était devenu une réalité (Louis Hincker, *Citoyens-Combattants à Paris, 1848-1851*, Presses universitaires du Septentrion, 2008). Les récentes élections en avril 1848 des cadres locaux de la garde nationale avaient consolidé les liens de proximité au sein des quartiers. Charles Tilly et Lynn Lees observent que « la plupart des gens arrêtés faisaient partie de la garde nationale et des ateliers nationaux » et que cette double appartenance a joué le rôle d'une circonstance aggravante aux yeux des magistrats chargés de la répression (Charles Tilly et Lynn Lees, « Le Peuple de juin 1848 », *Annales, Histoire, Sciences sociales*, 29^e année N° 5, (sept-oct 1974), page 1079

par l'artillerie lourde, et, cela fait, Cavaignac fonça directement sur la Cité pour y agir de « façon énergique ». La position principale des insurgés, la Belle Jardinière, fut d'abord démolie à coups de canons, puis incendiée par des fusées, la rue de la Cité fut conquise également à coups de canon, trois ponts menant à la rive gauche furent pris d'assaut et les insurgés repoussés résolument sur la rive gauche. Pendant ce temps, les quatorze bataillons qui se trouvaient sur la place de Grève et sur les quais délivrèrent l'Hôtel de ville déjà assiégé, et l'église Saint-Gervais, de quartier général des insurgés qu'elle était, fut réduite à ne plus être qu'un avant-poste perdu.

La rue Saint-Jacques fut non seulement attaquée de la Cité par l'artillerie, mais aussi prise de flanc de la rive gauche. Le général Damesme avança du Luxembourg vers la Sorbonne, s'empara du Quartier latin et envoya ses colonnes contre le Panthéon. La place du Panthéon était transformée en une redoutable forteresse. La rue Saint-Jacques était prise depuis longtemps que les forces de l'« ordre » continuaient toujours à se heurter à ce bastion inattaquable. Toutes les attaques au canon et à la baïonnette avaient été vaines, lorsque, finalement, la fatigue, le manque de munitions et la menace faite par les bourgeois de mettre le feu, forcèrent les 1500 ouvriers cernés de tous côtés à se rendre. Vers le même moment, la place Maubert tombait aux mains des forces de l'« ordre », après une longue et vaillante résistance, et les insurgés, refoulés de leurs positions les plus solides, furent contraints d'abandonner toute la rive gauche de la Seine.

Entre-temps, la position des troupes de la garde nationale sur les boulevards de la rive droite était mise à profit pour agir des deux côtés. Lamoricière qui commandait là, fit balayer les rues des faubourgs Saint-Denis et Saint-Martin, le boulevard du Temple et la moitié de la rue du Temple par l'artillerie lourde et par des attaques rapides de la troupe. Il put se vanter d'avoir remporté, jusqu'au soir, des succès brillants : il avait coupé la première colonne dans le Clos Saint-Lazare, cerné à moitié, repoussé la seconde, et y avait fait une brèche par son avance sur les boulevards.

Comment Cavaignac avait-il obtenu ces succès ?

D'abord, par l'énorme supériorité en nombre des troupes dont il pouvait faire usage contre les insurgés. Le 24, il avait à sa disposition non seulement les 20 000 hommes de la garnison de Paris, les 20 à 25 000 hommes de la garde mobile et les 60 à 80.000 hommes disponibles de la garde nationale, mais aussi la garde nationale de tous les environs de Paris et de maintes villes plus éloignées (de 20 à 30 000 hommes) et, de plus, 20 à 30 000 hommes de troupe qui avaient été appelés en toute hâte des garnisons avoisinantes. Le 24 au matin, il disposait déjà de beaucoup plus de 100.000 hommes et, vers le soir, ce nombre s'était encore accru de moitié¹. Quant aux insurgés, ils avaient tout au plus 40 à 50 000 hommes !

Ensuite, par la brutalité des moyens qu'il employa. Jusqu'ici, on n'avait employé le canon qu'une seule fois dans les rues de Paris, en vendémiaire 1795 lorsque Bonaparte dispersa par la mitraille les insurgés dans la rue Saint-Honoré. Mais on n'avait jamais encore fait usage d'artillerie contre des barricades, contre des maisons, et encore beaucoup moins avait-on songé aux obus et aux fusées incendiaires. Le peuple n'y était pas encore préparé, il était sans défense contre cela et la seule riposte, l'incendie, répugnait à ses sentiments de noblesse. Le peuple n'avait pas eu jusqu'ici l'idée qu'on pût en plein Paris faire la guerre comme en Algérie. C'est pourquoi il recula, et son premier recul décida de sa défaite.

Le 25, Cavaignac avança avec des forces encore beaucoup plus considérables. Les insurgés étaient réduits à un seul quartier, aux faubourgs Saint-Antoine et du Temple; en dehors de cela, ils possédaient encore deux avant-postes : le Clos Saint-Lazare et une partie du quartier Saint-Antoine jusqu'au pont de Damiette.

¹ Dans son article sur le 25 juin, Engels parlait de 200.000 hommes.

Cavaignac, qui s'était de nouveau procuré un renfort de 20 à 30.000 hommes, plus d'importants parcs d'artillerie, fit d'abord attaquer les avant-postes isolés des insurgés, notamment le Clos Saint-Lazare. Ici, les insurgés étaient retranchés comme dans une citadelle. Après douze heures de canonnade et de lancement de grenades, Lamoricière parvint enfin à déloger les insurgés de leurs positions et à occuper le Clos; mais il n'y réussit qu'après avoir rendu possible une attaque de flanc partie des rues Rochechouart et Poissonnière, et avoir fait démolir les barricades le premier jour par quarante canons, le second jour par un nombre encore plus considérable de pièces d'artillerie.

Une autre partie de sa colonne pénétra par le faubourg Saint-Martin dans le faubourg du Temple, mais elle ne remporta pas un grand succès; une troisième partie descendit les boulevards vers la Bastille, mais elle aussi n'arriva pas loin, car là une série de barricades des plus redoutables ne cédèrent qu'après une longue résistance, à un violent bombardement. Les maisons ici furent effroyablement démolies.

La colonne de Duvivier, qui mena l'attaque en partant de l'Hôtel de ville, fit reculer de plus en plus les insurgés sous une canonnade continue. L'église Saint-Gervais fut prise, la rue Saint-Antoine nettoyée loin au delà de l'Hôtel de ville et plusieurs colonnes, avançant le long du quai et des rues parallèles, s'emparèrent du pont de Damiette au moyen duquel les insurgés du quartier Saint-Antoine s'adossaient aux îles Saint-Louis et de la Cité. Le quartier Saint-Antoine était pris de flanc et il ne restait plus aux insurgés que la retraite dans le faubourg qu'ils opérèrent en livrant des combats violents à une colonne qui avançait le long des quais jusqu'à l'embouchure du canal Saint-Martin, et, de là, le long du canal, sur le boulevard Bourdon. Un petit nombre d'insurgés, coupés de leur colonne, furent massacrés et quelques-uns seulement furent ramenés comme prisonniers,

Par cette opération, le quartier Saint-Antoine et la place de la Bastille étaient conquis. Vers le soir, la colonne de Lamoricière réussit à s'emparer complètement du boulevard Beaumarchais et à opérer sa jonction avec les troupes de Duvivier, sur la place de la Bastille.

La conquête du pont de Damiette permit à Duvivier de déloger les insurgés de l'île Saint-Louis et de l'ancienne île Louvier. Il fit cela avec un déploiement vraiment méritoire de barbarie algérienne. Il y a peu de quartiers où l'artillerie lourde fut employée avec autant de résultats dévastateurs que dans l'île Saint-Louis même. Mais qu'importait ? Les insurgés étaient chassés ou massacrés et l'« ordre » triomphait parmi les décombres tachés de sang.

Sur la rive gauche de la Seine, il y avait encore un poste à prendre. Le pont d'Austerlitz, qui relie, à l'est du canal Saint-Martin, le faubourg Saint-Antoine à la rive gauche de la Seine, était fortement barricadé et, sur la rive gauche, là où il aboutit à la place Valhubert, devant le Jardin des Plantes, il était muni d'une forte tête de pont. Cette tête de pont, après la chute du Panthéon et de la place Maubert, dernier retranchement des insurgés sur la rive gauche, fut prise après une résistance acharnée.

Il est significatif qu'Engels ne mentionne, ni dans ce récapitulatif, ni dans le précédent article, aucun des deux événements de cette journée du 25 juin qui vont cependant fournir au pouvoir un puissant thème de propagande contre les insurgés, à savoir **la mort de l'archevêque de Paris Denys Affre et l'assassinat par trahison du général Bréa** par certains des défenseurs de la barrière de Fontainebleau.

Mgr Affre trouve la mort dans sa tentative d'intercéder entre les belligérants sur la barricade qui fermait l'entrée du faubourg Saint-Antoine. Les circonstances de cette mort ont fait l'objet de longs débats entre les témoins et les historiens. La blessure mortelle (une balle dans les reins) semble indiquer, le prélat faisant face aux insurgés, que le coup feu provenait des rangs de l'armée.

Le général Bréa trouve la mort devant la barrière de Fontainebleau. Dans sa volonté de négocier avec les insurgés, il avait accepté de pénétrer dans le réduit fortifié. Or, à peine franchies les grilles de l'octroi, il s'était vu entouré par une foule menaçante et rendue furieuse par les récits des récents combats et des massacres de la place du Panthéon toute proche. Conduit dans les locaux de la mairie, il finit par être abattu, ainsi que le capitaine Armand de Mangin, l'un de ceux qui l'avaient accompagné.

Le jour suivant, le 26, il ne restait donc plus aux insurgés que leur dernier retranchement, le faubourg Saint-Antoine et une partie du faubourg du Temple. Ces deux faubourgs ne sont guère faits pour des batailles de rues; ils ont des rues assez larges et presque droites, qui laissent le champ tout à fait libre à l'artillerie. Si, du côté ouest, ils sont admirablement couverts par le canal Saint-Martin, du côté nord, par contre, ils sont tout à fait découverts. Là, cinq ou six rues larges et toutes droites descendent jusqu'au cœur du faubourg Saint-Antoine.

Les fortifications principales étaient établies aux abords de la place de la Bastille et dans la rue la plus importante de tout le quartier, la rue du Faubourg Saint-Antoine. Des barricades d'une solidité remarquable y étaient érigées, en partie maçonnées avec de gros pavés rectangulaires, en partie charpentées avec des poutres. Elles formaient un angle vers l'intérieur, en partie pour affaiblir l'action des obus, en partie pour offrir un front de défense plus grand, par l'ouverture d'un feu croisé. Dans les maisons, les murs mitoyens étaient percés, de sorte qu'elles étaient en grand nombre mises en communication entre elles et que les insurgés, selon les besoins du moment, pouvaient ouvrir un feu de tirailleurs sur les troupes ou se retrancher derrière les barricades. Les ponts et les quais du canal, de même que les rues parallèles au canal, étaient aussi fortement retranchés. Bref, les deux faubourgs qui étaient encore occupés ressemblaient à une véritable forteresse dans laquelle les troupes devaient conquérir dans le sang chaque pouce de terrain.

Le 26 au matin, le combat devait recommencer. Mais Cavaignac n'avait guère envie de lancer ses troupes dans cet enchevêtrement de barricades. Il menaçait de bombarder. Les mortiers et obusiers furent amenés. On négocia¹. Entre-temps, Cavaignac fit miner les maisons les plus proches, ce qui, il est vrai, ne put se faire que dans une mesure très limitée, vu le temps trop court et à cause du canal qui couvrait une des lignes d'attaque, et pratiquer également par les maisons déjà occupées des communications intérieures avec les maisons adjacentes, en perçant des ouvertures dans les murs mitoyens.

Les négociations furent rompues; la lutte recommença. Cavaignac fit avancer le général Perrot par le faubourg du Temple et le général Lamoricière par la place de la Bastille. De ces deux points, on bombardait fortement les barricades. Perrot avança assez vite, prit le reste du faubourg du Temple et arriva même, en quelques endroits jusqu'au faubourg Saint-Antoine. Lamoricière progressait plus lentement. Bien que les premières maisons du faubourg fussent incendiées par ses obus, les premières barricades résistaient à ses canons. Il recommença à négocier. Montre en main, il attendait la minute où il aurait le plaisir de raser le quartier le plus peuplé de

¹ Pendant la nuit du 25 au 26 juin, le président de l'Assemblée nationale Antoine Sénard avait reçu en effet une délégation des insurgés du faubourg Saint-Antoine qui voulaient négocier les conditions d'un armistice préservant leur sécurité et leur honneur (ils ne réclamaient pas moins que le maintien des ateliers nationaux). Elle était accompagnée par le député Denis Larabit qui s'était retrouvé parmi les insurgés du faubourg après la mort de l'Archevêque de Paris. La réponse de Sénard (*détruisez les barricades et soumettez-vous*) n'avait laissé aucune chance à la négociation. Sénard rend compte de cette entrevue dès l'ouverture de la séance du 26 juin de l'Assemblée nationale. Il fait applaudir son refus de parlementer qu'il justifie par « les nécessités de la situation militaire » et par l'impossibilité, selon Cavaignac, d'entraver une action en cours (l'attaque du faubourg du Temple par les troupes de Lamoricière). (*Compte rendu*, pp. 206-207)

Paris. Enfin, une partie des insurgés capitula tandis que l'autre, attaquée sur ses flancs, se retirait de la ville après un court combat.

Ce fut la fin du combat de barricades de Juin. En dehors de la ville il y eut encore des combats de tirailleurs, mais sans aucune importance. Les insurgés en fuite furent dispersés dans les environs et rattrapés un à un par la cavalerie.

Nous avons donné cet exposé purement militaire de la lutte pour prouver à nos lecteurs avec quelle bravoure héroïque, quelle unité, quelle discipline et quelle habileté militaire les ouvriers parisiens se sont battus. A quarante mille, ils se battirent, quatre jours durant, contre un ennemi quatre fois supérieur en nombre, et il s'en est fallu de l'épaisseur d'un cheveu qu'ils remportassent la victoire. Un cheveu seulement, et ils prenaient pied au centre de Paris, ils s'emparaient de l'Hôtel de ville, ils instituaient un Gouvernement provisoire, ils doubleraient leur nombre, aussi bien avec les hommes des quartiers conquis qu'avec les gardes mobiles à qui il ne fallait alors qu'une chiquenaude pour les faire passer du côté des insurgés.

Des journaux allemands prétendent que ce fut là la lutte décisive entre la République rouge et la République tricolore, entre les ouvriers et les bourgeois. Nous sommes persuadés que cette bataille ne décide de rien, si ce n'est de la décomposition intérieure des vainqueurs. D'ailleurs, le cours de toute cette affaire prouve que, dans un temps nullement éloigné, les ouvriers ne peuvent manquer de vaincre, même si nous considérons les choses d'un point de vue purement militaire. Si 40 000 ouvriers parisiens ont déjà obtenu un résultat aussi formidable contre un ennemi quatre fois supérieur, que réussira à faire la masse tout entière des ouvriers parisiens lorsqu'elle agira unanimement et avec cohésion !

Kersausie est prisonnier et probablement, en ce moment, déjà fusillé. Les bourgeois peuvent le fusiller, mais ils ne lui enlèveront pas la gloire d'avoir le premier organisé le combat de rues. Ils peuvent le fusiller, mais nul pouvoir au monde n'empêchera que ses inventions ne servent à l'avenir dans tous les combats de rues. Ils peuvent le fusiller, mais ils ne pourront empêcher son nom de rester dans l'histoire comme *celui du premier stratège des barricades*.

(*Neue Rheinische Zeitung*, 1^o et 2 juillet 1848, n^o 31, p. 3, et 32, pp. 2 et 3.)

*

Ajoutons pour être complet une brève évocation de l'article d'Engels paru le 1^{er} juillet¹ sous le titre

La Kölnische Zeitung et la révolution de juin

L'intérêt de ce papier est double.

Il montre d'abord comment un journal anglais (le *London Telegraph* en l'occurrence, un organe de la bourgeoisie libérale britannique) a pu décrire avec une grande clarté de vue les enjeux de classe de la lutte de juin.

Il montre ensuite comment un journal allemand (la *Kölnische Zeitung* en l'occurrence, un organe conservateur avec lequel la *Rheinische Zeitung* ne cessera de polémiquer¹) a pu reproduire les calomnies de la droite française sur la prétendue barbarie des insurgés.

¹ Le même jour donc que la première partie de l'article précédent d'Engels.

L'article donne surtout la mesure du talent de polémiste d'Engels.

Voici d'abord l'essentiel de l'extrait du *London Telegraph* que cite Engels et qui donne la mesure de la manière dont les événements de juin ont été perçus dans certains milieux de la bourgeoisie anglaise² :

« ... Et ici on attendra de nous que nous nous expliquions sur l'origine et les conséquences de cette terrible effusion de sang. Dès le début elle apparaît comme une bataille en règle entre deux classes (...). C'est un soulèvement des ouvriers contre le gouvernement qu'ils ont eux-mêmes créé et contre la classe qui soutient actuellement le gouvernement. Il est moins facile d'analyser ce qui déclencha le conflit que d'indiquer ses causes permanentes et toujours actuelles. La révolution de février a été faite essentiellement par les classes laborieuses et on a déclaré bien haut qu'elle avait été faite à leur profit. C'est moins une révolution politique que sociale. (...) Les théories du socialisme et du communisme, qui avaient mûri en France et exercent maintenant un si grand pouvoir sur l'opinion publique, sont nées de la situation de terrible oppression que subissait la grande masse du peuple sous le gouvernement de Louis-Philippe. L'essentiel, qui ne doit pas être perdu de vue, c'est la situation malheureuse de la masse; cette situation est la véritable cause vivante de la révolution. À l'Assemblée nationale, on décida bientôt de dépouiller les ouvriers des avantages qui leur avaient été accordés avec tant de précipitation et d'étourderie par les hommes politiques de la révolution. Dans le domaine social et même dans le domaine politique une réaction puissante s'étalait au grand jour. Le pouvoir, soutenu par une grande partie de la France, fut sommé d'écarter les hommes à qui ledit pouvoir devait son existence. Ces ouvriers furent d'abord flattés et nourris, puis divisés et menacés de famine, déportés en province où toutes leurs organisations avaient été détruites; finalement on arrêta un plan pour anéantir leur pouvoir : faut-il s'étonner de leur irritation ? Qu'ils aient cru accomplir une deuxième révolution qui aurait plus de succès que la première ne peut vraiment étonner personne. Et leurs perspectives de victoire face à la puissance armée du gouvernement sont apparues, d'après la durée de leur résistance actuelle, plus grandes que la plupart des gens ne se l'imaginaient. De ceci (...), il ressort que l'insurrection fut la conséquence d'une colère générale dans la classe ouvrière et non l'œuvre d'agents politiques. Ils estiment que leurs intérêts ont été de nouveau trahis par leur propre gouvernement. Ils ont pris actuellement les armes, comme en février, pour lutter contre la terrible misère dont ils ont été déjà, depuis si longtemps, les victimes.

La lutte actuelle n'est que la continuation de la révolution de février. C'est une continuation de la lutte qui s'étend à toute l'Europe, pour une répartition plus juste des produits annuels du travail. À Paris, elle sera probablement matée (...). Mais elle aura beau être matée avec quelque succès que ce soit, elle se renouvellera encore et toujours jusqu'à ce que le gouvernement organise une répartition plus juste des produits annuels du travail ou que, dans l'impossibilité de le faire, il renonce à toute tentative de ce genre et laisse le soin à la libre concurrence du marché d'en décider... La véritable bataille sera livrée pour obtenir des moyens de subsistance suffisants. La classe moyenne elle-même a été dépouillée de ses moyens d'existence par les hommes politiques qui ont pris la direction de la révolution. La classe moyenne est devenue plus barbare que les ouvriers. Les passions les plus violentes ont allumé des deux côtés un funeste incendie. On rejette toute fraternité et on se livre mutuellement des batailles meurtrières. Le gouvernement ignorant, sinon

¹ Avec de savoureux entrefilets, comme celui du 16 novembre 1848 sous la plume de Marx : « Dans son numéro du 16 novembre la rédaction de la *Kölnische Zeitung* se caractérise elle-même avec génie : « Notre *va et vient hésitant* entre la peur de l'anarchie aujourd'hui et la peur de la réaction demain nous fait vivement penser à la parole de Luther : *L'homme est comme un paysan ivre ; s'il monte à cheval d'un côté, il en dégringole de l'autre.* La peur, voilà le pathétique de la *Kölnische Zeitung* » (op.cit., page 131)

² On trouve le texte complet aux pages du recueil *La nouvelle Gazette Rhénane* aux Editions sociales, Paris 1963, pp. 186-194.

mal intentionné, qui, dans cette crise extraordinaire, ne semble avoir aucune idée de son devoir, a d'abord excité les ouvriers contre la classe moyenne et aide maintenant cette dernière à faire disparaître de la surface de la terre les ouvriers qui, abusés et trompés, sont devenus furieux. (...)

En revanche, Engels se plaît à ironiser sur la « science secrète » des dirigeants de la *Kölnische Zeitung* :

Un seul exemple de cette science secrète : le très louable triumvirat raconte à ses crédules lecteurs à longueur de deux numéros, que le général Cavaignac voulait miner le quartier Saint-Antoine. Il se trouve que le quartier Saint-Antoine est plus grand que la bonne ville de Cologne. Mais le triumvirat scientifique que nous recommandons à l'Assemblée nationale allemande, pour dominer l'Allemagne, le triumvirat Dumont-Brüggemann-Wolfers¹ triomphe de cette difficulté, il s'entend à faire sauter la ville de Cologne à l'aide d'une mine ! Son idée de la mine susceptible de faire sauter le faubourg Saint-Antoine correspond à l'idée qu'il se fait des forces souterraines qui minent la société moderne, ont ébranlé le Paris de juin en faisant jaillir une lave sanglante du cratère de la révolution parisienne.

en relevant avec humour *l'effet de vérité* de la bétise commise par ses interlocuteurs.

Toutefois l'important de cet article réside dans sa dénonciation de la complaisance avec laquelle la *Kölnische Zeitung* va reproduire les pires racontars de la presse bourgeoise française: « Cette curieuse feuille, écrit Engels, transforme *la lutte entre deux classes* en lutte entre *les gens bien* et la *canaille* ! ».

¹ Joseph Dumont était le propriétaire fondateur du journal ; Karl-Heinrich Brüggemann en était le rédacteur en chef et Franz Anton Wolfers l'un des collaborateurs.

3.7. La préface d'Engels

Outre sa relation avec l'ouvrage de Marx, cette préface offre par elle-même un **double intérêt**.

D'une part, elle constitue, en mars 1895, le dernier écrit publié par Engels qui s'éteindra le 5 août prochain, et à ce titre, elle a été parfois considérée, fût-ce abusivement, comme **son testament politique**.

D'autre part, elle est connue pour **la polémique** qu'elle a suscitée entre Engels et la direction du Parti social-démocrate allemand. Et cette circonstance mérite qu'on lui prête d'abord notre attention.

*

Le contexte politique en cette fin de dix-neuvième siècle en Allemagne est marqué par **les progrès spectaculaires du mouvement ouvrier organisé au sein du parti social-démocrate**. Les lois d'exception édictées par Bismarck en octobre 1878 et la sévère répression qui s'en est suivie contre ses publications et contre ses militants n'ont pas empêché le parti issu du congrès de Gotha¹ de consolider son influence, électorale notamment: aux élections de 1890, le SPD (Sozialdemokratische Partei Deutschlands) obtient près de 20 % des voix et 35 sièges au Reichstag². Après son congrès d'Erfurt en 1891, le parti s'est en principe aligné sur des positions marxistes, du moins dans leur formulation, mais les thèses réformistes, soutenues entre autres par Georg von Vollmar, sont très présentes dans les débats et dans la pratique parlementaire, un réformisme au sens général d'une possible intégration graduelle de la classe ouvrière dans une société capitaliste débarrassée de ses crises³.

De Londres, Engels est le témoin attentif de ces débats, un témoin soucieux de cohésion et d'unité.

Lorsqu'en janvier 1895, il est pressenti par Richard Fischer pour rédiger une préface à la brochure que ce dernier envisage de publier à partir des écrits de Marx sur la révolution de 1848 en France, il ne proteste pas devant les conseils de prudence que lui dicte son interlocuteur en raison de la menace d'une nouvelle loi répressive sur la presse⁴.

Il accède même aux souhaits de R. Fischer lorsque ce dernier, découvrant le texte de la préface, lui demande d'édulcorer certaines formulations, d'en écarter d'autres.

Le **6 mars** 1895, **Richard Fischer** écrit, en effet, à Engels la lettre dont voici un extrait :

Dans notre⁵ office de censeurs, nous sommes partis de l'idée que les passages « préoccupants » pourraient très facilement amener de l'eau au moulin de notre adversaire. (...) tu devras admettre toi-même qu'il ne serait pas très difficile à un adversaire de mauvaise foi d'affirmer que la quintessence de ton exposé est : 1. l'aveu que nous ne faisons pas aujourd'hui la révolution pour la seule raison que nous ne sommes pas encore assez forts, parce que nous n'avons pas encore gangrené suffisamment l'armée - soit la démonstration même sur laquelle s'appuient les auteurs du projet de loi antisubversive; 2. qu'en cas de guerre ou d'autres complications graves - comme celles de la Commune - nous brandirions l'étendard de la révolution face à l'ennemi na-

¹ Sous le nom de *Sozialistischen Arbeiterpartei Deutschlands* (SAP), le congrès de Gotha avait fusionné le parti lassallien, l'ADAV (*Allgemeinen Deutschen Arbeitervereins*), et le parti dit d'Eisenach de Liebknecht et Bebel, le SDAP (*Sozialdemokratische Arbeiterpartei*). L'appellation SPD (*Sozialdemokratische Partei Deutschlands*) date du congrès de Halle en octobre 1890.

² A comparer avec les élections de 1884 où il avait recueilli 550.000 voix et 24 élus. Le paradoxe des lois répressives de Bismarck était en effet que l'interdiction des activités de propagande du parti n'empêchait pas celui-ci de se présenter aux élections et d'avoir des élus au Reichstag. Ce succès de 1890 marque l'écartement de Bismarck par le nouvel empereur Guillaume II et la fin des lois d'exception.

³ Un révisionnisme qui émerge bien avant qu'Eduard Bernstein ne lui fournisse une argumentation théorique avec la publication, en 1899, de son ouvrage *Les Prémisses du socialisme et les tâches de la social-démocratie*. Cette orientation idéologique est favorisée par le développement à partir de 1895 d'une phase de croissance économique exceptionnelle qui vient contredire les analyses sur le caractère de nécessité historique et sur l'imminence de l'écroulement du capitalisme.

⁴ Après un début de règne plutôt libéral, Guillaume II avait chargé son gouvernement de faire voter une nouvelle législation (dite d'*Umsturzvorlage*) contre « la subversion », c'est-à-dire contre la presse et les écrits socialistes. En fin de compte, le projet n'aboutira pas.

⁵ R. Fischer parle au nom d'August Bebel, de Paul Singer et d'Ignaz Auer qui, affirme-t-il, partagent son avis.

tional, etc. Un tel « document » serait un « argument tout trouvé » précisément aujourd'hui, et toutes les déclarations que nous pourrions faire ne pourraient être conçues que comme des excuses ou des tentatives de dénégation. Je crois que tu devras admettre que nos réticences sont justifiées¹. ».

Le **8 mars** 1895, **Engels** adresse à R. Fischer la réponse suivante:

J'ai tenu compte autant qu'il était possible de vos graves préoccupations bien que, avec la meilleure volonté, je ne comprenne pas pourquoi vos réticences commencent à la moitié du texte². Je ne peux tout de même pas admettre que vous ayez l'intention de prescrire, de tout votre corps et de toute votre âme, la légalité absolue, la légalité en toutes circonstances, la légalité même en face de lois violées par leurs auteurs, bref la politique qui consiste à tendre la joue gauche à celui qui vous a frappé la joue droite. Dans le *Vorwärts*, bien sûr, certains prêchent parfois la révolution avec la même énergie que d'autres la repoussent. Mais je ne peux considérer cela comme une solution de la question.

J'estime que vous n'avez absolument rien à gagner, si vous prêchez sous la contrainte le renoncement absolu du recours à la violence. Personne ne vous croira, et aucun parti d'aucun pays ne va aussi loin dans le renoncement au droit de recourir à la résistance armée, à l'illégalité.

En outre, je dois tenir compte des étrangers - Français, Anglais, Suisses, Autrichiens, Italiens, etc. - qui lisent ce que j'écris : je ne peux me compromettre aussi totalement à leurs yeux.

J'ai cependant accepté vos modifications, avec les exceptions suivantes : 1° Épreuves à corriger, p. 9, pour les masses, il est dit : « il faut qu'elles aient compris pourquoi elles interviennent ». 2° Le passage suivant : barrer toute la phrase depuis « le déclenchement sans préparation de l'attaque », votre proposition contenant une inexactitude flagrante : le mot d'ordre « *déclenchement de l'attaque* » est à tout propos en usage chez les Français, Italiens, etc., seulement ce n'est pas si sérieux. 3° Épreuves à corriger, p. 10 : « Sur la révolution sociale-démocrate qui va *actuellement* fort bien », vous voulez enlever « actuellement », autrement dit vous voulez transformer une TACTIQUE VALABLE MOMENTANÉMENT et toute relative en une tactique permanente et absolue. Cela je ne peux pas le faire, sans me discréditer à tout jamais. J'évite donc la formule d'opposition, et je dis : « Sur la révolution sociale-démocrate, qui se porte bien, en ce moment précis, en se conformant à la loi. ».

Je ne comprends absolument pas pourquoi vous trouvez dangereuse ma remarque sur l'attitude de Bismarck en 1866, lorsqu'il viola la Constitution. Il s'agit d'un argument lumineux, comme aucun autre ne le serait. Mais je veux cependant vous faire ce plaisir.

Mais je ne puis absolument pas aller plus loin. J'ai fait tout mon possible, pour vous épargner des désagréments dans le débat. Or vous feriez mieux de préserver le point de vue, selon lequel l'obligation de respecter la légalité est de caractère juridique, et non moral, (...), et qu'elle cesse complètement lorsque les détenteurs du pouvoir violent les lois. Mais vous avez eu la faiblesse - ou du moins certains d'entre vous - de ne pas contrer comme il fallait les prétentions de l'adversaire : reconnaître aussi l'obligation légale du point de vue moral, c'est-à-dire contraignant dans toutes les circonstances, au lieu de dire : vous avez le pouvoir et vous faites les lois; si nous les violons, vous pouvez nous traiter selon ces lois - cela nous devons le supporter, et c'est tout. Nous n'avons pas d'autre devoir, vous n'avez pas d'autre droit. (...) vous ne devez pas démordre de cette position. Le projet anti-subversif (Umsturzvorlage) est de toute façon voué à la ruine : ce qu'il recherche il ne peut même pas le formuler et, moins encore, le réaliser, et dès lors que ces gens en ont le pouvoir, ils réprimeront et séviront de toute façon contre vous, d'une manière ou d'une autre.

Mais si vous voulez expliquer aux gens du gouvernement que vous attendez uniquement parce que vous n'êtes pas encore assez forts pour agir vous-mêmes, et parce que l'armée n'est pas encore complètement minée, mais alors, mes braves, pourquoi

¹ Nous citons à partir du recueil publié par Roger Dangeville sous le titre « *Marx, Engels, La social démocratie allemande*, UGE, Coll. 10/18, Paris 1975, pp. 431-432 pour la présente lettre de R. Fischer.

² La notice de l'édition Gallimard fournit la traduction suivante : « j'ai autant que possible tenu compte de vos graves réserves bien qu'avec la meilleure volonté du monde, je ne puisse comprendre, pour au moins la moitié de vos objections, en quoi elles consistent » (Karl Marx, *Œuvres*, Tome IV, page 1695)

ces vantardises quotidiennes dans la presse sur les progrès et les succès gigantesques du Parti ? Les gens savent tout aussi bien que nous que nous avançons puissamment vers la victoire, que nous serons irrésistibles dans quelques années - et c'est pourquoi ils veulent passer à l'attaque maintenant, mais hélas pour eux ils ne savent pas comment s'y prendre. Nos discours ne peuvent rien y changer : ils le savent tout aussi bien que nous; de même qu'ils savent que si nous avons le pouvoir nous l'utiliserons à nos fins et contre eux.

En conséquence, lorsque la question sera débattue au Comité central, pensez un peu à ceci : préservez le droit de résistance (...), et n'oubliez pas que de vieux révolutionnaires - français, italiens, espagnols, hongrois, anglais - figurent parmi eux et vous écoutent, et que - sait-on jamais combien rapidement - le temps peut revenir où l'on devra sérieusement envisager les conséquences de l'élimination du mot « légal » qui fut entreprise en 1880 à Wyden¹. Regardez donc les Autrichiens qui, aussi ouvertement que possible brandissent la menace de la violence, si le suffrage universel n'est pas bientôt instauré. Pensez à vos propres illégalités sous le régime des lois antisocialistes auquel on voudrait vous soumettre de nouveau.

Légalité aussi longtemps que cela nous arrange, mais pas légalité à tout prix, même en paroles !

Ton F. E².

Richard Fischer ajoutera un commentaire le **14 mars** 1895, écrivant :

« Cher général³ !

Mes meilleurs remerciements pour l'esprit de conciliation dont tu fais preuve à propos des corrections d'épreuves. Mais dans tes observations tu pars de suppositions complètement fausses : il ne vient à l'esprit de personne d'entre nous de « prescrire de tout notre corps et de toute notre âme, en toutes circonstances, la légalité », pas plus que nous ne pensons à « prêcher la renonciation absolue à la violence ». Tu as parfaitement raison : cela personne ne le croirait, et justement à l'heure actuelle moins que jamais. Si c'était donc là un jeu niais, il ne serait pas moins insensé de vouloir, justement à l'heure actuelle, chercher notre force dans des menaces perpétuelles contre un adversaire qui nous tient à la gorge avec sa loi antisubversive, en criant : attends seulement ! Dès que j'aurai de nouveau ma liberté de mouvement, alors je te couperai carrément la gorge. Non ! nous faisons ici comme cela se fait avec toute fille raisonnable de village qui déclare à son maladroit et hésitant gaillard : de cela on ne parle pas, mais on le fait ! Tu nous accuses également à tort, quand tu admetts que nous nous sommes laissé pousser par nos adversaires à la reconnaissance morale de l'obligation de demeurer sur le plan de la légalité. Aucun d'entre nous ne ferait jamais cela ! Au contraire, Liebknecht aussi bien que Bebel ont précisément répété à plusieurs reprises ces derniers temps, avec beaucoup de tranchant, que la violation de la Constitution et de la légalité par les autorités supérieures abolissait toute obligation du bas pour le haut. Nous sommes aujourd'hui pour la légalité, parce qu'elle est avantageuse pour nous et - soit dit en passant - parce que les autres sont encore assez forts pour nous y contraindre; et nous en appelons même aujourd'hui à cette légalité, parce que celle-ci leur est, précisément aujourd'hui, particulièrement désagréable et leur gâche le métier. Voilà tout ! Et tu verras aussi que nous ne donnerons aucune occasion aux Français, Italiens, etc. de faire la lippe, pas plus que nous n'oublierons ou renierons que nous avons barré le « légal » de notre programme à Wyden et que nous ne l'avons plus repris à Erfurt⁴. »

L'affaire trouvera un écho et un prolongement dans **trois correspondances d'Engels**.

Un écho dans la lettre qu'il adresse à **Laura Lafargue** le **28 mars** 1895 :

Les Berlinoises sont en train de rééditer les articles de Marx de *la Revue de la Nouvelle Gazette rhénane* sur les *Luttes de classes en France en 1848-1850*, et j'ai écrit une

¹ Autrement dit au congrès de Wyden en 1880 où la question de l'action légale avait déjà été débattue.

² *Marx, Engels, La social démocratie allemande*, UGE, Coll. 10/18, Paris 1975, op.cit., pp. 323-325

³ Pour rappel, c'était le surnom que ses proches avaient donné à Engels en raison de son goût pour les affaires militaires et de ses compétences en la matière.

⁴ « *Marx, Engels, La social démocratie allemande*, UGE, Coll. 10/18, Paris 1975, pp. 432-433

Introduction qui paraîtra probablement d'abord dans la *Neue Zeit*. Elle a quelque peu souffert de ce que nos amis de Berlin éprouvent le besoin, à mon sens excessif, de ne rien dire qui puisse être utilisé pour faire passer au Reichstag le projet de loi sur les menées séditionnelles (*Umsturzvorlage*). Étant donné les circonstances, j'ai dû céder. Mais ce projet de loi contre les menées séditionnelles et l'incertitude totale de la situation en Allemagne - si magnifique il puisse être pour le développement général de notre parti - bouleverse en grande partie mes projets de travail personnel¹.

Et deux prolongements, l'un dans sa lettre à **Karl Kautsky**, le **1^{er} avril** 1895 :

« A mon grand étonnement, je vois aujourd'hui que l'on a publié sans m'en avertir dans le *Vorwärts*² des extraits de mon *Introduction* et qu'on les a combinés de telle façon que j'apparais comme un adorateur pacifiste de la légalité à tout prix. Je souhaite d'autant plus vivement que l'*Introduction* paraisse sans coupures dans la *Neue Zeit*, afin que cette impression ignominieuse soit effacée. Je ferai part avec la plus grande fermeté de mon sentiment à Liebknecht et aussi à ceux qui, quels qu'ils soient, lui ont fourni l'occasion de déformer l'expression de ma pensée³. »

L'autre dans sa lettre à **Paul Lafargue**, le **3 avril** 1895 :

« Liebknecht vient de me jouer un joli tour. Il a pris de mon *Introduction* aux articles de Marx sur les *Luttes de classes en France de 1848-1850* tout ce qui a pu lui servir pour soutenir la tactique, à tout prix paisible et antiviolenne, qu'il lui plaît de prêcher depuis quelque temps, surtout en ce moment où on prépare des lois coercitives à Berlin. Mais cette tactique, je ne la prêche que pour l'Allemagne d'aujourd'hui, et encore sous bonne réserve. Pour la France, la Belgique, l'Italie, l'Autriche, cette tactique ne saurait être suivie dans son ensemble, et pour l'Allemagne elle pourra devenir inapplicable demain⁴. »

*

Découvrons à présent le texte d'Engels⁵.

Nous le découvrons avec **pour règle** de lire et de commenter en stricte référence avec ce qu'Engels pouvait lui-même analyser de la situation du mouvement ouvrier allemand et européen **à cette date**.

Le présent ouvrage de Marx fut sa première tentative d'explication d'un fragment d'histoire contemporaine à l'aide de sa conception matérialiste et en partant des données économiques qu'impliquait la situation. Dans le *Manifeste communiste*, la théorie avait été employée pour faire une vaste esquisse de toute l'histoire moderne, dans les articles de Marx et de moi qu'avait publiés la *Neue Rheinische Zeitung* nous l'avions utilisée pour interpréter les événements politiques du moment. Ici, il s'agissait, par contre, de démontrer l'enchaînement interne des causes dans le cours d'un développement de plusieurs années qui fut pour toute l'Europe aussi critique que typique, c'est-à-dire dans l'esprit de l'auteur, de réduire les événements politiques aux effets de causes, en dernière analyse, économiques.

Engels place d'emblée les analyses de Marx sous la lumière « **de sa conception matérialiste** ». Il désigne par là, sans le reporter à quelque discipline constituée, le cadre conceptuel dans lequel se sont élaborés, à partir de *l'Idéologie allemande*, en 1845, les principaux concepts de ce qui a pris le nom de

¹ Marx, Engels, *La social démocratie allemande*, UGE, Coll. 10/18, Paris 1975, pp.325-326

² Ce montage d'extraits a été publié le 30 mars 1895 dans le *Vorwärts* sous le titre très explicite de « Comment on fait aujourd'hui les révolutions » (« Wie man heute Revolutionen macht »).

³ Marx, Engels, *La social-démocratie allemande*, UGE, Coll. 10/18, Paris 1975, pp. 304-305

⁴ Marx, Engels, *La social-démocratie allemande*, UGE, Coll. 10/18, Paris 1975, pp. 303-304. Les originaux allemands sont disponibles sur le site www.dearchiv.de.

⁵ Nous citons à partir de l'édition électronique disponible sur le site www.marxists.org, section française.

matérialisme historique et dont Marx a offert une première vue synthétique dans sa préface de janvier 1859 à *La Critique de l'Economie politique*¹.

On sera attentif à **deux formulations**.

L'une relève d'un problème de **traduction**. La version que nous suivons a choisi de recourir au vocable « **réduire** » pour nommer l'appréhension théorique des rapports entre les événements et leurs paramètres économiques. Or l'on conviendra que l'idée de « réduire » dans ses connotations péjoratives en français évoque une approche plutôt étroite et en tous cas simplifiante. Du reste, le texte allemand que voici :

Hier dagegen handelte es sich darum, im Verlauf einer mehrjährigen, für ganz Europa sowohl kritischen wie typischen Entwicklung den inneren Kausalzusammenhang nachzuweisen, also, im Sinn des Verfassers, die politischen Begebenheiten **zurückzuführen** auf Wirkungen von in letzter Instanz ökonomischen Ursachen.

est plus nuancé sous cet angle avec l'emploi du verbe « *zurückführen* » qui s'entend comme le geste de *rapporter*, de *rapprocher* ce dont on a pu (s') être éloigné. Il nous semble donc préférable de choisir la traduction de M. Rubel qui écrit : « Ici, il s'agissait cependant de démontrer l'enchaînement causal interne au cours d'une évolution tant critique que typique pour l'Europe tout entière ; donc, dans l'esprit de l'auteur, de **ramener** les événements politiques à des effets de causes, en dernier ressort, économiques² ». Il s'agit moins d'un souci de précision de langue que de justesse théorique, compte tenu du reproche souvent adressé aux analyses se réclamant du matérialisme historique de réduire strictement les phénomènes sociaux à leurs seuls déterminants économiques.

L'autre relève d'un problème de **nomination**. Si les modalités de la « *la dernière analyse* » ou du « *dernier ressort* » ne sont pas inadéquates, l'on gagne, en effet, à choisir l'équivalent français du texte allemand (« in letzter Instanz ») et à parler plutôt de **dernière instance** pour désigner la primauté organique d'une détermination causale, économique disons, qui laisse ouvert le jeu des connexions d'autres sortes³.

Dans l'appréciation d'événements et de suites d'événements empruntés à l'histoire quotidienne, on ne sera jamais en mesure de remonter jusqu'aux *dernières* causes économiques. Même aujourd'hui où la presse technique compétente fournit des matériaux si abondants, il sera encore impossible, même en Angleterre, de suivre jour par jour la marche de l'industrie et du commerce sur le marché mondial et les modifications survenues dans les méthodes de production, de façon à pouvoir, à n'importe quel moment, faire le bilan d'ensemble de ces facteurs infiniment complexes et toujours changeants, facteurs dont, la plupart du temps, les plus importants agissent, en outre, longtemps dans l'ombre avant de se manifester soudain violemment au grand jour. Une claire vision d'ensemble de l'histoire économique d'une période donnée n'est jamais possible sur le moment même; on ne peut l'acquérir qu'après coup, après avoir rassemblé et sélectionné les matériaux. La statistique est ici une ressource nécessaire et elle suit toujours en boitant. Pour l'histoire contemporaine en cours on ne sera donc que trop souvent contraint de considérer ce facteur, le plus décisif, comme constant, de traiter la situation économique que l'on trouve au début de la période étudiée comme donnée et invariable pour toute celle-ci ou de ne tenir compte que des modifications à cette situation qui résultent des événements, eux-mêmes évidents, et apparaissent donc clairement elles aussi. En conséquence la méthode matérialiste ne devra ici que trop souvent se borner à ramener les conflits politiques à des luttes d'intérêts entre les classes sociales et les fractions de classes existantes, impliquées par le développement économique, et à montrer que les divers partis politiques sont l'ex-

¹ Sur ce point, nous renvoyons aux pages de notre fascicule 5 et en particulier au chapitre 4 « Lettres et autres écrits sur le matérialisme historique ».

² Karl Marx, *Œuvres complètes*, volume IV (Politiques 1), page 1123.

³ Sur ce point, nous renvoyons à l'entrée « Instance(s) » du *Dictionnaire critique du Marxisme*, PUF, Paris 1982, pp. 463-465.

pression politique plus ou moins adéquate de ces mêmes classes et fractions de classes.

Il est bien évident que cette négligence inévitable des modifications simultanées de la situation économique, c'est-à-dire de la base même de tous les événements à examiner, ne peut être qu'une source d'erreurs. Mais toutes les conditions d'un exposé d'ensemble de l'histoire qui se fait sous nos yeux renferment inévitablement des sources d'erreurs; or, cela ne détourne personne d'écrire l'histoire du présent.

Engels enchaîne en insistant sur le caractère **transitoire** des résultats de l'analyse en raison de la difficulté à saisir la totalité des déterminants, en raison aussi et non moins sûrement du caractère organiquement instable de la matière historique elle-même.

Lorsque Marx entreprit ce travail, cette source d'erreurs était encore beaucoup plus inévitable. Suivre pendant l'époque révolutionnaire de 1848-1849 les fluctuations économiques qui se produisaient au même moment, ou même en conserver une vue d'ensemble, était chose purement impossible. Il en fut de même pendant les premiers mois de l'exil à Londres - pendant l'automne et l'hiver de 1849-1850. Or, ce fut précisément le moment où Marx commença son travail. Et malgré ces circonstances défavorables, sa connaissance exacte de la situation économique de la France avant la révolution de Février, ainsi que de l'histoire politique de ce pays depuis lors, lui a permis de faire une description des événements qui en révèle l'enchaînement interne d'une façon qui reste inégalée, description qui a subi brillamment la double épreuve que Marx lui-même lui a imposée par la suite.

La première épreuve eut lieu lorsque Marx, à partir du printemps de 1850, retrouva le loisir de se livrer à des études économiques et qu'il entreprit tout d'abord l'étude de l'histoire économique des dix dernières années. Ainsi, des faits eux-mêmes, il tira une vue tout à fait claire de ce que jusque-là il n'avait fait que déduire, moitié a priori, de matériaux insuffisants : à savoir que la crise commerciale mondiale de 1847 avait été la véritable mère des révolutions de Février et de Mars et que la prospérité industrielle, revenue peu à peu dès le milieu de 1848 et parvenue à son apogée en 1849 et 1850, fut la force vivifiante où la réaction européenne puisa une nouvelle vigueur. Ce fut une épreuve décisive. Tandis que dans les trois premiers articles (parus dans les fascicules de janvier, février et mars de la *Neue Rheinische Zeitung*, revue d'économie politique, Hambourg, 1850) passe encore l'espoir d'un nouvel essor prochain de l'énergie révolutionnaire, le tableau historique du dernier fascicule double (de mai à octobre) paru en automne 1850 et qui fut composé par Marx et par moi, rompt une fois pour toutes avec ces illusions : « Une nouvelle révolution n'est possible qu'à la suite d'une nouvelle crise. Mais elle est aussi sûre que celle-ci. ». Ce fut d'ailleurs la seule modification essentielle à faire. Il n'y avait absolument rien de changé à l'interprétation des événements donnée dans les chapitres précédents ni aux enchaînements de cause à effet qui y étaient établis, ainsi que le prouve la suite du récit donnée dans ce même tableau d'ensemble et qui va du 10 mars à l'automne de 1850. Voilà pourquoi j'ai inséré cette suite comme quatrième article dans cette nouvelle édition.

La deuxième épreuve fut plus dure encore. Immédiatement après le coup d'État de Louis Bonaparte du 2 décembre 1851, Marx travailla de nouveau à l'histoire de France de février 1848 jusqu'à cet événement qui marquait provisoirement la fin de la période révolutionnaire. (*Le 18 Brumaire de Louis Bonaparte*, 3e édition, Meissner Hambourg, 1885.) Dans cette brochure, la période qu'il expose dans notre ouvrage est traitée à nouveau, quoique de façon plus brève. Que l'on compare avec la nôtre cette deuxième description écrite à la lumière

de l'événement décisif survenu plus d'un an après, et l'on constatera que l'auteur n'eut que fort peu à y changer¹.

L'indication selon laquelle se trouve ici formulée « **pour la première fois** » le mot d'ordre *d'appropriation des moyens de production* doit tenir compte du fait qu'à la date de 1850, les premiers travaux théoriques de Marx et d'Engels, et singulièrement *L'Idéologie allemande*, sont **inédits**. Si l'on prend en compte l'énoncé dans sa stricte formulation, « *die Aneignung der Produktionsmittel* », elle est effectivement absente comme telle des trois ouvrages publiés entre 1847 et 1850, à savoir, *Misère de la Philosophie* (1847), *Le Manifeste du Parti communiste* (1848) et *Travail salarié et Capital* (1849).

Ce qui donne encore à notre ouvrage une importance toute particulière, c'est le fait qu'il prononce pour la première fois sous sa forme condensée la formule par laquelle, à l'unanimité, les partis ouvriers de tous les pays du monde réclament la réorganisation de l'économie: l'appropriation des moyens de production par la société. Dans le deuxième chapitre, à propos du « droit au travail », qui est caractérisé comme « la première formule maladroite dans laquelle se résument les prétentions révolutionnaires du prolétariat », on peut lire :

« Mais derrière le droit au travail il y a le pouvoir sur le capital, derrière le pouvoir sur le capital, l'appropriation des moyens de production, leur subordination à la classe ouvrière associée, c'est-à-dire la suppression du travail salarié ainsi que du capital et de leurs rapports réciproques. »

Donc, pour la première fois, se trouve formulée ici la thèse par laquelle le socialisme ouvrier moderne se distingue nettement aussi bien de toutes les diverses nuances du socialisme féodal, bourgeois, petit-bourgeois, etc. que de la confuse communauté des biens du socialisme utopique et du communisme ouvrier primitif. Si, plus tard, Marx a élargi la formule à l'appropriation des moyens d'échange eux aussi, cette extension qui, d'ailleurs, allait de soi après le *Manifeste communiste*, n'exprimait qu'un corollaire de la thèse principale. Puis, quelques gens avisés en Angleterre ont encore ajouté dernièrement que l'on doit transférer aussi les « moyens de répartition » à la société. Il serait difficile à ces messieurs de dire quels sont donc ces moyens de répartition économiques différents des moyens de production et d'échange, à moins que l'on ne parle des moyens de répartition *politiques*, impôts, secours aux indigents, y compris le *Sachsenwald*² et autres dotations. Mais, premièrement, ceux-ci ne sont-ils pas déjà maintenant des moyens de répartition en possession de la collectivité, de l'État ou de la commune, et, deuxièmement, ne voulons-nous pas précisément les faire disparaître ?

*
* *

Engels entreprend à présent **une vaste évocation rétrospective**.

Avec beaucoup d'à-propos, il commence par souligner, s'agissant précisément du passé, le poids qu'ont représenté sur la conscience des protagonistes de l'action politique de chaque époque les souvenirs et les récits des expériences politiques anciennes. On pense ici au **célèbre paragraphe introductif de Marx dans son 18 brumaire de Louis Bonaparte**. Rappelons-le :

« Les hommes font leur propre histoire, mais ils ne la font pas arbitrairement, dans les conditions choisies par eux, mais dans des conditions directement données et héritées du passé. La tradition de toutes les générations mortes pèse d'un poids très lourd sur le cerveau des vivants. Et même quand ils semblent occupés à se transformer, eux et les choses, à créer quelque chose de tout à fait nouveau, c'est

¹ L'analyse du « 18 Brumaire » a cependant beaucoup gagné en clarté : nous le constaterons dans un prochain fascicule.

² Engels évoque par ironie une grande propriété qui fut offerte au chancelier Bismarck par l'empereur Guillaume 1^{er}.

précisément à ces époques de crise révolutionnaire qu'ils évoquent craintivement les esprits du passé, qu'ils leur empruntent leurs noms, leurs mots d'ordre, leurs costumes, pour apparaître sur la nouvelle scène de l'histoire sous ce déguisement respectable et avec ce langage emprunté¹ ».

Lorsque éclata la révolution de Février, nous étions tous, quant à la façon dont nous concevions les conditions et le cours des mouvements révolutionnaires, sous la hantise de l'expérience historique passée, et notamment de celle de la France. N'était-ce pas précisément de cette dernière qui, depuis 1789, avait dominé toute l'histoire de l'Europe, qu'était parti encore une fois le signal du bouleversement général? Aussi, était-il évident et inévitable que nos idées sur la nature et la marche de la révolution « sociale » proclamée à Paris en février 1848, de la révolution du prolétariat, fussent fortement teintées des souvenirs des modèles de 1789 et de 1830 ! Et, notamment, lorsque le soulèvement de Paris trouva son écho dans les soulèvements victorieux de Vienne, Milan et Berlin, lorsque toute l'Europe jusqu'à la frontière russe fut entraînée dans le mouvement, lorsque ensuite au mois de juin à Paris la première grande bataille pour le pouvoir se livra entre le prolétariat et la bourgeoisie, lorsque la victoire même de sa classe ébranla la bourgeoisie de tous les pays au point qu'elle se réfugia à nouveau dans les bras de la réaction monarchiste-féodale qu'on venait seulement de renverser, nous ne pouvions dans les circonstances d'alors absolument plus douter que le grand combat décisif était commencé, qu'il faudrait le livrer dans une seule période révolutionnaire de longue durée et pleine d'alternatives, mais qu'il ne pouvait se terminer que par la victoire définitive du prolétariat.

Engels fait l'impasse sur **la brève période « gauchiste »** que Marx et lui ont connue au début de l'exil londonien lorsqu'ils ont contribué à la formation, en avril 1850, de l'éphémère *Société universelle des communistes révolutionnaires*. Fondée dans la perspective d'une reprise prochaine du processus révolutionnaire, cette structure associait trois composantes : la Ligue des Communistes, l'aile gauche des charlistes autour de George Julian Harney et l'extrême-gauche blanquiste de l'immigration représentée par Jules Vidil et Louis Adam. Leur rupture avec cette ligne politique au cours de l'automne 1850 va s'accompagner de leur rupture avec la fraction de la *Ligue des Communistes* dirigée par August Willich et Karl Schapper².

Après les défaites de 1849, nous ne partagions nullement les illusions de la démocratie vulgaire groupée autour des futurs Gouvernements provisoires *in partibus*³. Celle-ci comptait sur une victoire prochaine, décisive une fois pour toutes, du « peuple » sur les « oppresseurs » ; nous sur une longue lutte, après l'élimination des « oppresseurs », entre les éléments antagonistes cachés précisément dans ce « peuple ». La démocratie vulgaire attendait le nouveau déclenchement du jour au lendemain ; dès l'automne de 1850, nous déclarions que la *première* tranche au moins de la période révolutionnaire était close et qu'il n'y avait rien à attendre jusqu'à l'explosion d'une nouvelle crise économique mondiale. C'est pourquoi nous fûmes mis au ban comme des traîtres à la révolution par les mêmes gens qui, par la suite, ont fait presque sans exception leur paix avec Bismarck, pour autant que Bismarck trouva qu'ils en valaient la peine.

Puis il énonce **l'une des principales thèses de son introduction** : *le mode de lutte de 1848 est périmé aujourd'hui sous tous les rapports.*

¹ Karl Marx, *Le 18 Brumaire de Louis Napoléon Bonaparte*, Éditions sociales, Paris 1969, page 13.

² Pour le détail de ces péripéties liées à l'histoire de la Ligue des Communistes après 1848 nous renvoyons à la note d'Engels parue en 1885 sous le titre « Contribution à l'histoire de la Ligue des Communistes » et sur laquelle nous reviendrons dans un prochain fascicule.

³ Le dictionnaire mentionne que l'expression « in partibus infidelium » (« dans les contrées infidèles ») désigne le statut des évêques catholiques de diocèses situés en pays non chrétiens. Engels désigne par là les divers gouvernements provisoires établis en exil à Londres.

Mais l'histoire nous a donné tort à nous aussi, elle a révélé que notre point de vue d'alors était une illusion. Elle est encore allée plus loin : elle n'a pas seulement dissipé notre erreur d'alors, elle a également bouleversé totalement les conditions dans lesquelles le prolétariat doit combattre. Le mode de lutte de 1848 est périmé aujourd'hui sous tous les rapports, et c'est un point qui mérite d'être examiné de plus près à cette occasion.

L'argumentation va d'abord se développer sur le plan politique de la lutte des classes, avec une première explication qui mobilise la catégorie de « **minorité** », une catégorie à vrai dire plutôt imprécise dans sa généralité. Abstraction faite « du contenu concret de chaque cas », ce sont, affirme Engels, les « minorités » qui, dans le passé, et il vise la première partie du 19^e siècle, ont le plus souvent pris la direction du processus révolutionnaire.

Toutes les révolutions ont abouti jusqu'à présent à l'évincement de la domination d'une classe déterminée par celle d'une autre ; mais toutes les classes dominantes n'étaient jusqu'à présent que de petites minorités par rapport à la masse du peuple dominé. C'est ainsi qu'une minorité dominante était renversée, qu'une autre minorité se saisissait à sa place du gouvernail de l'État et transformait les institutions publiques selon ses intérêts. Et, chaque fois, cette minorité était le groupe rendu apte au pouvoir et qualifié par l'état du développement économique et c'est précisément pour cela, et pour cela seulement, que lors du bouleversement la majorité dominée ou bien y participait en faveur de la minorité ou du moins l'acceptait paisiblement. Mais si nous faisons abstraction du contenu concret de chaque cas, la forme commune de toutes ces révolutions était d'être des révolutions de minorités. Même lorsque la majorité y collaborait, elle ne le faisait - sciemment ou non - qu'au service d'une minorité ; mais par là, et déjà aussi du fait de l'attitude passive et sans résistance de la majorité, la minorité avait l'air d'être le représentant du peuple tout entier.

(...)

Toutes les révolutions des temps modernes, à commencer par la grande révolution anglaise du XVII^e siècle, présentèrent ces caractéristiques qui paraissent inséparables de toute lutte révolutionnaire. Elles parurent également applicables aux luttes du prolétariat pour son émancipation ; d'autant plus applicables que, précisément, en 1848, on pouvait compter les gens capables de comprendre, ne fût-ce que passablement, dans quelle direction il fallait chercher cette émancipation. Même à Paris, les masses prolétariennes elles-mêmes, n'avaient encore, après la victoire, absolument aucune idée claire de la voie à suivre. Et pourtant le mouvement était là instinctif, spontané, impossible à étouffer. N'était-ce pas là précisément la situation dans laquelle devait nécessairement réussir, une révolution conduite, il est vrai, par une minorité, mais cette fois non pas dans l'intérêt de la minorité, mais dans l'intérêt le plus immédiat de la majorité ?

Or le propre du prolétariat dans son action, c'est d'être **porteur d'universel** et de se trouver comme tel la seule force de transformation susceptible de faire triompher « les intérêts les plus spécifiques de la grande majorité elle-même ». Notons qu'Engels reprend et développe ici une analyse que l'on trouve énoncée dans le *Manifeste* au premier chapitre « Bourgeois et prolétaire » où l'on peut lire : « Tous les mouvements historiques ont été, jusqu'ici, accomplis par des minorités ou au profit des minorités. Le mouvement prolétarien est le mouvement spontané de l'immense majorité au profit de l'immense majorité ».

Si dans toutes les périodes révolutionnaires un peu longues, les grandes masses populaires pouvaient être gagnées si facilement par de simples supercheries présentées de façon plausible par les minorités poussant de l'avant, comment auraient-elles été moins accessibles à

des idées qui étaient le reflet le plus caractéristique de leur situation économique et n'étaient autre chose que l'expression claire, rationnelle de leurs besoins qu'elles ne comprenaient pas encore elles-mêmes et dont elles n'avaient qu'un sentiment encore indistinct? Cet état d'esprit révolutionnaire des masses, il est vrai, avait presque toujours fait place, et très vite le plus souvent, à une dépression ou même à un revirement en sens contraire, dès que l'illusion était dissipée et que la déception s'était produite. Mais il ne s'agissait point ici de supercheries, mais au contraire de la réalisation des intérêts les plus spécifiques de la grande majorité elle-même, d'intérêts qui, il est vrai, n'étaient point du tout clairs alors à cette grande majorité, mais qui devaient nécessairement lui devenir bientôt assez clairs au cours de la réalisation pratique par l'aspect convaincant de leur évidence. Et si, au printemps de 1850, comme Marx l'a démontré dans son troisième article, le développement de la République bourgeoise sortie de la révolution « sociale » de 1848 avait désormais concentré le véritable pouvoir dans les mains de la grande bourgeoisie - qui était en outre d'esprit monarchiste - et avait groupé par contre toutes les autres classes de la société, paysans comme petits bourgeois, autour du prolétariat, de telle sorte que dans et après la victoire commune ce n'étaient pas eux, mais bien le prolétariat qui avait profité des leçons de l'expérience et qui devait nécessairement devenir le facteur décisif, - n'y avait-il pas là toutes les perspectives de transformation de cette révolution de la minorité en révolution de la majorité?

On s'aperçoit ainsi que le précédent détour en généralité (par le rôle des *minorités*) avait pour principale fonction d'amener le lecteur à partager la thèse **du rôle directeur de la classe ouvrière**.

Engels reprend alors le fil de son analyse et précise le contexte économique de la période qui marque, aussitôt après 1848, un formidable redéploiement de la grande industrie en Europe avec pour double conséquence à la fois un arrêt du mouvement révolutionnaire et une clarification accrue du conflit de classe entre la grande bourgeoisie industrielle et le prolétariat¹.

L'histoire nous a donné tort à nous et à tous ceux qui pensaient de façon analogue. Elle a montré clairement que l'état du développement économique sur le continent était alors bien loin encore d'être mûr pour la suppression de la production capitaliste ; elle l'a prouvé par la révolution économique qui depuis 1848 a gagné tout le continent et qui n'a véritablement donné droit de cité qu'à ce moment à la grande industrie en France, en Autriche, en Hongrie, en Pologne et dernièrement en Russie et fait vraiment de l'Allemagne un pays industriel de premier ordre - tout cela sur une base capitaliste, c'est-à-dire encore très capable d'extension en 1848. Or, c'est précisément cette révolution industrielle qui, la première, a partout fait la lumière dans les rapports de classes, supprimé une foule d'existences intermédiaires provenant de la période manufacturière et en Europe orientale issues même des corps de métier, engendrant une véritable bourgeoisie et un véritable prolétariat de grande industrie et les poussant l'un et l'autre au premier plan du développement social. Mais, c'est à ce moment seulement, que la lutte de ces deux grandes classes qui, en 1848, en dehors de l'Angleterre, ne s'était produite qu'à Paris et tout au plus dans quelques grands centres industriels, s'élargit à toute l'Europe, prenant une intensité encore inimaginable en 1848. Alors, c'était encore la pléiade des évangiles fumeux de petits groupes avec leurs panacées, aujourd'hui c'est la *seule* théorie de Marx universellement reconnue, d'une clarté lumineuse et qui formule de façon décisive les fins dernières de la lutte ; alors, c'étaient les masses séparées et divisées selon les localités et les nationalités, unies seulement par le sentiment de leurs souffrances communes, peu évoluées, ballottées entre l'enthousiasme et le désespoir, aujourd'hui, c'est la *seule* grande armée internationale des socialistes, progressant sans cesse, croissant chaque jour en nombre, en organisation, en discipline, en clairvoyance et en certitude de victoire. Même

¹ Et donc la confirmation des analyses du *Manifeste* sur la polarisation de classe accomplie par le développement du capitalisme.

si cette puissante armée du prolétariat n'a toujours pas atteint le but, si, bien loin de remporter la victoire d'un *seul* grand coup, il faut qu'elle progresse lentement de position en position dans un combat dur, obstiné, la preuve est faite une fois pour toutes qu'il était impossible en 1848 de conquérir la transformation sociale par un simple coup de main.

Observons que le raisonnement d'Engels ne va pas sans une certaine **ambiguïté**. On comprend bien qu'il termine ici la séquence construite sur l'opposition entre « minorité » et « majorité » et l'on comprend bien qu'il engage une autre séquence construite sur l'opposition entre « révolution par en bas » et « révolution par en haut ». Toutefois, en juxtaposant le long développement sur les progrès « de position en position¹ » de la désormais « grande armée internationale des socialistes » et l'abrupt rappel qu'en 1848, la conquête « par un simple coup de main » était impossible, il crée les conditions d'une lecture qui conclue, la « certitude de la victoire » aidant, à l'impossibilité, ou du moins à l'inutilité à l'avenir, d'une voie révolutionnaire par l'action violente.

Une bourgeoisie divisée en deux fractions, monarchistes dynastiques², mais qui demandait avant toute chose le calme et la sécurité pour ses affaires financières ; en face d'elle, un prolétariat vaincu, il est vrai, mais toujours menaçant et autour duquel petits-bourgeois et paysans se groupaient de plus en plus - la menace continue d'une explosion violente qui, malgré tout, n'offrait aucune perspective de solution définitive, - telle était la situation qu'on aurait dit faite pour le coup d'État du troisième larron, du prétendant pseudo-démocratique Louis Bonaparte. Se servant de l'armée, celui-ci mit fin le 2 décembre 1851 à la situation tendue, assurant bien à l'Europe la tranquillité intérieure, mais la gratifiant, par contre, d'une nouvelle ère de guerres. La période des révolutions par en bas était close pour un instant ; une période de révolutions par en haut lui succéda.

La réaction impériale de 1851 fournit une nouvelle preuve du manque de maturité des aspirations prolétariennes de cette époque. Mais elle devait elle-même créer les conditions dans lesquelles celles-ci ne pouvaient manquer de mûrir. La tranquillité intérieure assura le plein développement du nouvel essor industriel, la nécessité d'occuper l'armée et de détourner vers l'extérieur les courants révolutionnaires engendra les guerres où Bonaparte chercha, sous le prétexte de faire révaloir le « principe des nationalités », à ramasser quelques annexions pour la France. Son imitateur Bismarck adopta la même politique pour la Prusse : il fit son coup d'État, sa révolution par en haut en 1866 face à la Confédération allemande et à l'Autriche³, et tout autant face à la Chambre des conflits de Prusse. Mais l'Europe était trop petite pour deux Bonaparte, et l'ironie de l'histoire voulut que Bismarck renversât Bonaparte et que le roi Guillaume de Prusse instaurât non seulement le petit Empire allemand, mais aussi la République française. Or, le résultat général fut qu'en Europe l'indépendance et l'unification interne des grandes nations, à la seule exception de la Pologne, furent établies en fait. A l'intérieur, il est vrai, de limites relativement modestes - mais néanmoins dans des proportions suffisantes pour que le processus de développement de la classe ouvrière ne trouvât plus d'obstacles sérieux dans les complications nationales. Les fossoyeurs de la révolution de 1848 étaient devenus ses exécuteurs testamentaires. Et à côté d'eux se dressait déjà menaçant l'héritier de 1848, le prolétariat, dans *l'Internationale*.

Cette image de **l'exécuteur testamentaire**⁴ participe de la conviction proprement **dialectique** selon laquelle c'est la logique même du développement capitaliste qui crée les conditions de son dépassement.

¹ Une métaphore dont Gramsci saura se souvenir.

² Autrement dit entre légitimistes et orléanistes.

³ Après sa victoire sur l'Autriche, le 3 juillet 1866, à Sadowa, la Prusse avait annexé les territoires des petits Etats du Nord qui avaient été ses adversaires, soit le royaume de Hanovre, le duché de Nassau et l'Électorat de Hesse-Cassel. Elle avait ainsi unifié son territoire, l'Autriche se trouvant désormais exclue de l'Allemagne.

⁴ On la retrouve notamment (rapportée à Marx) dans la préface du 1^{er} février 1893 à l'édition italienne du *Manifeste*, où parlant de l'Allemagne et de l'Italie, Engels écrit : « si ces deux grandes nations se sont reconstituées dans la période 1848-1871, et ont été, d'une certaine manière, rendues à elles-

Par ailleurs, s'agissant de « l'unification interne des grandes nations », Engels n'a cessé de considérer qu'elle constituait **le véritable préalable du plein exercice de la lutte de classes**. Ainsi dans sa lettre à Karl Kautsky du 7 février 1882, il écrit : « L'une des tâches véritables de la révolution de 1848 (...), c'était de restaurer les nationalités opprimées et déchirées de l'Europe centrale, pour autant bien sûr qu'elles étaient douées de vitalité et, à ce moment précis, mûres pour l'indépendance. Cette tâche fut résolue par les exécuteurs testamentaires de la révolution, selon les circonstances du moment, pour l'Italie, la Hongrie, l'Allemagne, par les Bonaparte, Cavour et autres Bismarck. (...) Historiquement, il est impossible à un grand peuple de discuter avec tant soit peu de sérieux ses questions intérieures aussi longtemps que l'indépendance nationale fait défaut. (...) Un mouvement international du prolétariat en général n'est possible qu'entre nations indépendantes¹ ».

Après la guerre de 1870-1871, Bonaparte disparaît de la scène, et la mission de Bismarck est terminée, de sorte qu'il peut de nouveau redescendre au rang de vulgaire hobereau. Mais c'est la Commune de Paris qui constitue la fin de cette période. Une tentative surnoise de Thiers pour voler ses canons à la garde nationale de Paris provoqua une insurrection victorieuse. Il s'avéra de nouveau qu'à Paris il n'y a plus d'autre révolution possible qu'une révolution prolétarienne. Après la victoire, le pouvoir échut tout à fait de lui-même, de façon absolument indiscutée à la classe ouvrière. Et on put voir une fois de plus combien à ce moment-là, ce pouvoir de la classe ouvrière était encore impossible vingt ans après l'époque que nous décrivons ici. D'une part, la France fit faux bond à Paris, le regardant perdre son sang sous les balles de Mac-Mahon, d'autre part, la Commune se consuma dans la querelle stérile des deux partis qui la divisaient, les blanquistes (majorité) et les proudhoniens (minorité), tous deux ne sachant ce qu'il y avait à faire. Le cadeau de la victoire en 1871 ne porta pas plus de fruits que le coup de main en 1848.

La Commune de Paris comme « ultime ? » soubresaut révolutionnaire du prolétariat ? Avec un rien de mauvaise foi, on pourrait le comprendre ainsi. En vérité, Engels ne conclut à nouveau que sur **une phase historique particulière** (celle, on s'en souvient, des « révolutions par en haut »). Toutefois l'identité de sa conclusion avec la précédente (concernant la période de 1848) et le mouvement même de la démonstration qui enchaîne sur le déploiement de masse de la classe ouvrière organisée au sein de son parti, comme exemplairement en Allemagne, tendent bien à laisser entendre que le suffrage universel est désormais le « chemin du pouvoir² ».

Avec la Commune de Paris on crut le prolétariat combattif définitivement enterré. Mais, tout au contraire, c'est de la Commune et de la guerre franco-allemande que date son essor le plus formidable. Le bouleversement total de toutes les conditions de la guerre par l'enrôlement de toute la population apte à porter les armes dans les armées qui ne se comptèrent plus que par millions, les armes à feu, les obus, et les explosifs d'un effet inconnu jusque-là, d'une part mirent une brusque fin à la période des guerres bonapartistes et assurèrent le développement industriel paisible en rendant impossible toute autre guerre qu'une guerre mondiale d'une cruauté inouïe et dont l'issue serait absolument incalculable³. D'autre part, du fait que les dépenses de guerre s'accroissaient en progression géométrique, les impôts s'élevèrent à une hauteur vertigineuse, jetant les classes populaires les plus pauvres dans les bras du socialisme. L'annexion de l'Alsace-Lorraine, cause immédiate de la folle course aux armements, a bien pu exciter le chauvinisme des bourgeoisies française et allemande l'une contre l'autre ; pour les ouvriers des deux pays, elle devint un

mêmes, c'est, comme le dit Marx, parce que les hommes qui avaient abattu la révolution de 1848 en furent pourtant, malgré eux, les exécuteurs testamentaires » (K. Marx, *Œuvres*, Éditions Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, tome 1, page 1491)

¹ *Le Parti de classe*, op.cit., tome IV

² Nous référons ici à l'ouvrage de 1899 de Karl Kautsky (*Der Weg zur Macht*) paru en traduction française en 1910 aux éditions V. Giard et E. Brière sous le titre « Le chemin du pouvoir ». Il s'agit de son dernier ouvrage écrit dans une ligne « marxiste orthodoxe ».

³ Engels fait ici preuve d'un bel optimisme. A l'époque nucléaire, on parlera d'*équilibre de la terreur*.

élément nouveau d'union. Et l'anniversaire de la Commune de Paris fut le premier jour de fête universel de tout le prolétariat.

La guerre de 1870-1871 et la défaite de la Commune avaient, comme Marx l'avait prédit, transféré pour un temps de France en Allemagne le centre de gravité du mouvement ouvrier européen.

Comme Marx l'avait prédit ? Le propos émane d'une **correspondance privée**. Le 20 juillet 1870, commentant la guerre qui vient de commencer entre la France et la Prusse, Marx écrit à Engels : « Si les Prussiens gagnent, la centralisation du pouvoir d'Etat favorisera la centralisation de la classe ouvrière allemande. La suprématie allemande déplacerait en outre le centre de gravité du mouvement ouvrier ouest-européen en le transférant de France en Allemagne, et l'on n'a qu'à comparer le mouvement dans les deux pays de 1866 à aujourd'hui pour constater que la classe ouvrière allemande est supérieure à la française tant sur le plan théorique que sur celui de l'organisation¹ ».

En France, il va de soi qu'il fallut des années pour se remettre de la saignée de mai 1871. En Allemagne, par contre, où l'industrie, favorisée en outre par la manne des milliards français², se développait vraiment comme en serre chaude à un rythme toujours accéléré, la social-démocratie grandissait avec une rapidité et un succès plus grands encore. Grâce à l'intelligence avec laquelle les ouvriers allemands ont utilisé le suffrage universel institué en 1866, l'accroissement étonnant du Parti apparaît ouvertement aux yeux du monde entier dans des chiffres indiscutables. En 1871, 102.000 ; en 1874, 352.000 ; en 1877, 493.000 voix social-démocrates. Ensuite, vint la reconnaissance de ces progrès par les autorités supérieures sous la forme de la loi contre les socialistes³ ; le Parti fut momentanément dispersé, le nombre de voix tomba en 1881 à 312.000. Mais ce coup fut rapidement surmonté, et, dès lors, c'est seulement sous la pression de la loi d'exception, sans presse, sans organisation extérieure, sans droit d'association et de réunion que l'extension rapide va vraiment commencer: 1884 : 550.000, 1887 : 763.000, 1890: 1.427.000 voix. Alors la main de l'État fut paralysée. La loi contre les socialistes disparut, le nombre des voix socialistes monta à 1.787.000, plus du quart de la totalité des voix exprimées. Le gouvernement et les classes régnautes avaient épuisé tous leurs moyens - sans utilité, sans but, sans succès. Les preuves tangibles de leur impuissance que les autorités, depuis le veilleur de nuit jusqu'au chancelier d'Empire, avaient dû encaisser, - et cela de la part d'ouvriers méprisés ! - ces preuves se comptaient par millions. L'État était au bout de son latin, les ouvriers n'étaient qu'au commencement du leur.

Engels aborde dès lors explicitement la question de **la conquête du pouvoir par la voie légale du suffrage universel** tel qu'il est devenu, à l'exemple des travailleurs allemands, « une nouvelle arme des plus acérées »

Mais, outre le premier service que constituait leur simple existence, en tant que Parti socialiste, parti le plus fort, le plus discipliné et qui grandissait le plus rapidement, les ouvriers allemands avaient rendu encore à leur cause un autre grand service. En montrant à leurs camarades de tous les pays comment on se sert du suffrage universel, ils leur avaient fourni une nouvelle arme des plus acérées.

Depuis longtemps déjà, le suffrage universel avait existé en France, mais il y était tombé en discrédit par suite du mauvais usage que le

¹ Marx, Engels, *Correspondance*, Editions Sociales, Paris 1985, tome XI, page 20. Marx termine son commentaire en ajoutant « La suprématie (de la classe ouvrière allemande) sur la scène mondiale sur la classe ouvrière française serait en même temps la suprématie de notre théorie sur celle de Proudhon, etc. ».

² Autrement dit par la lourde contribution de guerre imposée par les prussiens après la défaite de 1870

³ Il s'agit de la loi du 19 octobre 1878 qui ne sera abolie qu'en 1890.

gouvernement bonapartiste en avait fait. Après la Commune, il n'y avait pas de parti ouvrier pour l'utiliser. En Espagne aussi, le suffrage universel existait depuis la République, mais en Espagne l'abstention aux élections fut de tout temps la règle chez tous les partis d'opposition sérieux. Les expériences faites en Suisse avec le suffrage universel étaient rien moins qu'un encouragement, pour un parti ouvrier. Les ouvriers révolutionnaires des pays romans s'étaient habitués à regarder le droit de suffrage comme un piège, comme un instrument d'escroquerie gouvernementale.

Le discrédit du suffrage universel dans les pays latins était lié à la plus forte **implantation des mouvements anarchistes dans la classe ouvrière**, à la différence de l'Allemagne où les thèses du marxisme¹ sur la conquête du pouvoir politique ont été soutenues par une tradition réformiste de longue date, notamment lassallienne, en tout cas sur le mode d'un investissement progressif de l'appareil d'Etat.

En Allemagne, il en fut autrement. Déjà le *Manifeste communiste* avait proclamé la conquête du suffrage universel, de la démocratie, comme une des premières et des plus importantes tâches du prolétariat militant, et Lassalle avait repris ce point. Lorsque Bismarck se vit contraint d'instituer ce droit de vote² comme le seul moyen d'intéresser les masses populaires à ses projets, nos ouvriers prirent aussitôt cela au sérieux et envoyèrent August Bebel au premier Reichstag constituant. Et à partir de ce jour-là, ils ont utilisé le droit de vote de telle sorte qu'ils en ont été récompensés de mille manières et que cela a servi d'exemple aux ouvriers de tous les pays. Ils ont transformé le droit de vote, selon les termes du programme marxiste français³ de *moyen de duperie qu'il a été jusqu'ici en instrument d'émancipation* *. Et si le suffrage universel n'avait donné d'autre bénéfice que de nous permettre de nous compter tous les trois ans, que d'accroître par la montée régulièrement constatée, extrêmement rapide du nombre des voix, la certitude de la victoire chez les ouvriers, dans la même mesure que l'effroi chez les adversaires, et de devenir ainsi notre meilleur moyen de propagande ; que de nous renseigner exactement sur notre propre force ainsi que sur celle de tous les partis adverses et de nous fournir ainsi pour proportionner notre action un critère supérieur à tout autre, nous préservant aussi bien d'une pusillanimité inopportune que d'une folle hardiesse tout aussi déplacée - si c'était le seul bénéfice que nous ayons tiré du droit de suffrage, ce serait déjà plus que suffisant. Mais il a encore fait bien davantage. Avec l'agitation électorale, il nous a fourni un moyen qui n'a pas son égal pour entrer en contact avec les masses populaires là où elles sont encore loin de nous, pour contraindre tous les partis à défendre devant tout le peuple leurs opinions et leurs actions face à nos attaques : et, en outre, il a ouvert à nos représentants au Reichstag une tribune du haut de laquelle ils ont pu parler à leurs adversaires au Parlement ainsi qu'aux masses au dehors, avec une tout autre autorité et une tout autre liberté que dans la presse et dans les réunions. A quoi servait au gouvernement et à la bourgeoisie leur loi contre les socialistes

¹ Du *marxisme* plutôt que de Marx lui-même, car les analyses de ce dernier après 1871 sur la destruction ou non de l'appareil d'Etat bourgeois sont très complexes, témoin ce qu'il dit dans *La Guerre civile en France* et dans ses écrits en général, notamment dans sa correspondance, sur l'expérience de la Commune. Ainsi, à titre d'exemple, sa déclaration à Kugelmann dans sa lettre du 12 avril 1871 : « Si tu relis le dernier chapitre de mon *18 Brumaire*, tu verras que j'y exprime l'idée suivante : la prochaine tentative révolutionnaire en France ne devra pas, comme cela s'est produit jusqu'ici, faire changer l'appareil bureaucratique-militaire de main, mais le *briser* » (*Marx, Engels, Correspondance*, Tome XI, page 183)

² En 1866

³ La séquence en français citée par Engels est extraite du programme du *Parti ouvrier français* de 1880 dont les quatrième et cinquième « considérants » (rédigés sous la dictée de Marx lors de la visite que Guesde lui avait faite en mai 1880) déclaraient, s'agissant de *l'appropriation collective des moyens de production* : (4) « Que cette appropriation collective ne peut sortir que de l'action révolutionnaire de la classe productive - ou prolétariat - organisée en parti politique distinct » ; (5) « Qu'une pareille organisation doit être poursuivie par tous les moyens dont dispose le prolétariat, y compris le suffrage universel transformé d'instrument de duperie qu'il a été jusqu'ici en instrument d'émancipation ».

* Note de l'éditeur : « En français dans le texte. Nous utiliserons régulièrement ce signe (*) dans la suite du volume pour signaler les passages en français ».

si l'agitation électorale et les discours des socialistes au Reichstag la battaient continuellement en brèche.

L'insistance sur l'utilité d'une conquête de positions fortes au sein de l'appareil d'Etat bourgeois n'est certes pas contradictoire avec une stratégie de **conquête du pouvoir politique**. L'exposé d'Engels manque toutefois des **nuances** qu'il apporte dans les correspondances privées que nous évoquons au début.

Mais en utilisant ainsi efficacement le suffrage universel le prolétariat avait mis en œuvre une méthode de lutte toute nouvelle et elle se développa rapidement. On trouva que les institutions d'Etat où s'organise la domination de la bourgeoisie fournissent encore des possibilités d'utilisation nouvelles qui permettent à la classe ouvrière de combattre ces mêmes institutions d'Etat. On participa aux élections aux différentes Diètes, aux conseils municipaux, aux conseils de prud'hommes, on disputa à la bourgeoisie chaque poste dont une partie suffisante du prolétariat participait à la désignation du titulaire. Et c'est ainsi que la bourgeoisie et le gouvernement en arrivèrent à avoir plus peur de l'action légale que de l'action illégale du Parti ouvrier, des succès des élections que de ceux de la rébellion.

Ce qui frappe, c'est le **déséquilibre** dans le raisonnement (et qui l'expose aux conclusions *réformistes* qui se sont réclamées de lui) entre les précédents commentaires **politiques** et son insistance sur l'impossibilité **technique** des combats de rues.

Car, là aussi, les conditions de la lutte s'étaient sérieusement transformées. La rébellion d'ancien style, le combat sur les barricades, qui, jusqu'à 1848, avait partout été décisif, était considérablement dépassé.

L'explication par l'évolution technique des armements paraît donc, à première vue, comme un écartement de la question politique, surtout dans la seconde partie du développement car pour ce qui concerne la stratégie des barricades de la période 1848, Engels note avec raison que les succès militaires dans ces combats dépendaient surtout de la **défection idéologique** des troupes mobilisées par le pouvoir¹.

Ne nous faisons pas d'illusions à ce sujet : une véritable victoire de l'insurrection sur les troupes dans le combat de rues, une victoire comme dans la bataille entre deux armées est une chose des plus rares. Mais d'ailleurs il était rare aussi que les insurgés l'aient envisagée. Il ne s'agissait pour eux que d'amollir les troupes en les influençant moralement, ce qui ne joue aucun rôle ou du moins ne joue qu'un rôle beaucoup moins grand dans la lutte entre les armées de deux pays belligérants. Si cela réussit, la troupe refuse de marcher, ou les chefs perdent la tête, et l'insurrection est victorieuse. Si cela ne réussit pas alors, même avec des troupes inférieures en nombre, c'est la supériorité de l'équipement et de l'instruction, de la direction unique, de l'emploi systématique des forces armées et de la discipline qui l'emporte. Le maximum de ce que l'insurrection peut atteindre dans une action vraiment tactique, c'est l'établissement dans les règles et la défense d'une barricade isolée. Soutien réciproque, constitution et utilisation des réserves, bref, la coopération et la liaison des différents détachements indispensables déjà pour la défense d'un quartier, à plus forte raison de toute une grande ville, ne sauraient être réalisées que d'une façon tout à fait insuffisante et le plus souvent pas du tout ; la concentration des forces armées sur un point décisif n'a naturellement pas lieu. La résistance passive est, par conséquent, la forme de lutte prédominante ; l'attaque, ramassant ses forces, fera bien à l'occasion çà et là, mais encore de façon purement exceptionnelle, des avances et des attaques de flanc, mais en

¹ C'est un aspect, on s'en souvient, de l'argumentation de Richard Fischer lorsque dans sa lettre du 6 mars 1895, il explique à Engels que le pouvoir pourrait penser « que nous ne faisons pas aujourd'hui la révolution pour la seule raison que nous ne sommes pas encore assez forts, parce que nous n'avons pas encore gangrené suffisamment l'armée »).

règle générale elle se bornera à l'occupation des positions abandonnées par les troupes battant en retraite. A cela s'ajoute encore que du côté de l'armée l'on dispose de canons et de troupes de génie complètement équipées et exercées, moyens de combat qui presque toujours font complètement défaut aux insurgés. Rien d'étonnant donc que même les combats de barricades disputés avec le plus grand héroïsme - à Paris en juin 1848, à Vienne en octobre 1848, à Dresde en mai 1849, - finirent par la défaite de l'insurrection dès que, n'étant pas gênés par des considérations politiques, les chefs dirigeant l'attaque agirent selon des points de vue purement militaires et que leurs soldats leur restèrent fidèles.

Les nombreux succès des insurgés jusqu'en 1848 sont dus à des causes très variées. A Paris, en juillet 1830 et en février 1848, comme dans la plupart des combats de rues en Espagne, il y avait entre les insurgés et les soldats une garde civile qui, ou bien passait directement du côté de l'insurrection ou bien, par son attitude flottante, irrésolue, amenait également un flottement dans les troupes et fournissait en outre des armes à l'insurrection. Là où cette garde civile se dressa dès le début contre l'insurrection, comme en juin 1848 à Paris, celle-ci fut aussi vaincue. A Berlin, en 1848, le peuple fut vainqueur, soit grâce à l'afflux considérable de nouvelles forces armées pendant la nuit et la matinée du 19, soit par suite de l'épuisement et du mauvais approvisionnement des troupes, soit enfin par suite de la paralysie du commandement. Mais, dans tous les cas, la victoire fut remportée parce que la troupe refusa de marcher, parce que l'esprit de décision manquait chez les chefs militaires ou parce qu'ils avaient les mains liées.

Même à l'époque classique des combats de rues, la barricade avait donc un effet plus moral que matériel. Elle était un moyen d'ébranler la fermeté des soldats. Si elle tenait jusqu'à ce que celle-ci flanche, la victoire était acquise ; sinon, on était battu. */Tel est le point principal qu'il faut également avoir à l'esprit dans l'avenir lorsque l'on examine la chance d'éventuels combats de rues./*¹

Les chances d'ailleurs étaient assez mauvaises dès 1849. La bourgeoisie était passée partout du côté des gouvernements. « La civilisation et la propriété » saluaient et traitaient les soldats qui partaient contre les insurgés. La barricade avait perdu son charme, les soldats ne voyaient plus derrière elle le « peuple », mais des rebelles, des excitateurs, des pillards, des partageux, le rebut de la société ; l'officier avait appris avec le temps les formes tactiques du combat de rues, il ne marchait plus directement et sans se couvrir sur la barricade improvisée, mais il la tournait en se servant des jardins, des cours et des maisons. Et avec quelque adresse cela réussissait maintenant neuf fois sur dix.

Désormais, la supériorité **technique** de l'armement empêche d'envisager une issue favorable aux combats de rues.

Mais depuis lors, beaucoup de choses se sont encore modifiées, et toutes en faveur des soldats. Si les grandes villes ont pris une extension considérable, les armées ont grandi davantage encore. Depuis 1848, Paris et Berlin n'ont pas quadruplé, or, leurs garnisons se sont accrues au-delà. Ces garnisons peuvent être plus que doublées en vingt-quatre heures grâce aux chemins de fer, et grossir, jusqu'à devenir des armées gigantesques en quarante-huit heures. L'armement de ces troupes énormément renforcées est incomparablement plus efficace. En 1848, c'était le simple fusil à percussion, aujourd'hui c'est le fusil à magasin de petit calibre qui tire quatre fois aussi loin, dix fois plus juste et dix fois plus vite que le premier. Autrefois, c'étaient les boulets et les obus de l'artillerie relativement peu efficaces : aujourd'hui ce sont les obus à percussion dont un seul suffit pour mettre

¹ Cette phrase a été censurée par Fischer de manière à effacer la moindre mention d'une éventuelle lutte armée en Allemagne

en miettes la meilleure barricade. Autrefois, c'était le pic du pionnier pour percer les murs, aujourd'hui ce sont les cartouches de dynamite.

Du côté des insurgés, par contre, toutes les conditions sont devenues pires. Une insurrection qui a la sympathie de toutes les couches du peuple se reproduira difficilement ; dans la lutte de classes toutes les couches moyennes ne se grouperont sans doute jamais d'une façon assez exclusive autour du prolétariat pour que, en contrepartie, le parti réactionnaire rassemblé autour de la bourgeoisie disparaisse à peu près complètement. Le « peuple » apparaîtra donc toujours divisé, et, partant, c'est un levier puissant, d'une si haute efficacité en 1848, qui manquera. Si du côté des insurgés viennent un plus grand nombre de combattants ayant fait leur service, leur armement ne sera que plus difficile. Les fusils de chasse et de luxe des boutiques d'armuriers - même si la police ne les a pas rendus inutilisables au préalable en enlevant quelque pièce de la culasse - sont même dans la lutte rapprochée loin de valoir le fusil à magasin du soldat. Jusqu'en 1848, on pouvait faire soi-même avec de la poudre et du plomb les munitions nécessaires, aujourd'hui, la cartouche diffère pour chaque fusil et elle n'a partout qu'un seul point de commun, à savoir qu'elle est un produit de la technique de la grande industrie et que, par conséquent, on ne peut pas la fabriquer *ex tempore*¹ ; la plupart des fusils sont donc inutiles tant qu'on n'a pas les munitions qui leur conviennent spécialement. Enfin, les quartiers construits depuis 1848 dans les grandes villes ont des rues longues, droites et larges, et semblent adaptés à l'effet des nouveaux canons et des nouveaux fusils. Il serait insensé le révolutionnaire qui choisirait les nouveaux districts ouvriers du nord et de l'est de Berlin pour un combat de barricades.

Signalons que les passages entre crochets et reproduits en italique ont fait l'objet d'une censure imposée à Engels ou par lui consentie². La lecture du passage suivant permet de saisir clairement la visée politique de la version expurgée qui transforme en principe **intemporel** ce qui demeure, dans l'esprit d'Engels, une observation toute **circonstancielle**.

[Cela veut-il dire qu'à l'avenir le combat de rues ne jouera plus aucun rôle? Pas du tout. Cela veut dire seulement que les conditions depuis 1848 sont devenues beaucoup moins favorables pour les combattants civils, et beaucoup plus favorables pour les troupes. Un combat de rues ne peut donc à l'avenir être victorieux que si cette infériorité de situation est compensée par d'autres facteurs. Aussi, se produira-t-il plus rarement au début d'une grande révolution qu'au cours du développement de celle-ci, et il faudra l'entreprendre avec des forces plus grandes. Mais alors celles-ci, comme dans toute la Révolution française, le 4 septembre et le 31 octobre 1870 à Paris, préféreront sans doute l'attaque ouverte à la tactique passive de la barricade.]

Au lieu de quoi, le conseil intelligent de ne pas céder à la provocation tend à sonner comme un renoncement, même si, à bien lire, les conditions nouvelles décrites par Engels résultent autant de l'engagement de forces sociales différentes dans leur dimension de masse que de la nature des moyens de lutte (entre autres militaires).

Le raisonnement en cours gagne à être mis en contexte avec une précédente, et plutôt récente contribution d'Engels sur le mouvement ouvrier allemand. Il s'agit de l'étude qu'il a publiée en décembre 1891 sous le titre « **Le socialisme en Allemagne**³ ».

Pourquoi cette étude nous intéresse-t-elle tout particulièrement là où, dans son raisonnement, Engels insiste une nouvelle fois sur l'importance de la voie légale vers le pouvoir ?

¹ L'expression latine signifie « sur le champ ».

² Sur le détail des modifications subies par le texte d'Engels, nous renvoyons au texte de David Riazanov paru en 1926 et disponible sur le site www.marxiste.org, section française (ou dans le recueil de Roger Dangeville, *La social-démocratie allemande*, pp. 301-308).

³ L'article a paru en français dans *l'Almanach du Parti ouvrier pour 1892*, à Lille et en allemand dans le N° 19 de la *Neue Zeit* (1891-1892). On le trouve reproduit sur le site www.marxiste.org.

Pour deux raisons.

La première raison est que, dans ce texte de 1891, Engels affirme déjà le caractère **quasi inéluctable** (« par un calcul presque mathématique ») de la victoire électorale de la social-démocratie allemande: « Le parti socialiste (...) qui, après onze ans de lutte, a brisé la loi contre les socialistes, le parti socialiste qui comme une marée montante déborde toutes les digues, envahit villes et campagnes, même dans les districts agraires les plus réactionnaires, ce parti aujourd'hui est arrivé au point où, par un calcul presque mathématique, il peut fixer l'époque de son avènement au pouvoir¹ ». Et nul doute que, sur cette question de la voie légale, Engels n'est, à cette date, nullement contraint par les injonctions d'un Richard Fischer.

La seconde raison est que l'on comprend, avec ce texte de 1891, le rapport direct qu'Engels établit entre, d'une part, la certitude, à ses yeux, des avancées électorales du parti socialiste allemand, et d'autre part, **le risque majeur pour le mouvement ouvrier européen tout entier d'une déflagration guerrière en Europe**. Or ce risque existe compte tenu des ressentiments revanchards de la France à l'égard de l'Allemagne après l'annexion de l'Alsace-Lorraine², compte tenu aussi bien d'une toujours possible sortie de crise capitaliste par la guerre³. Engels consacre ainsi l'essentiel de son article de 1891 à dénoncer la menace d'un affrontement militaire en Europe, une menace sur les peuples mais une menace tout particulièrement sur le mouvement ouvrier. L'alternative, conclut Engels, ne souffre aucune hésitation : « La paix assure la victoire du parti socialiste allemand dans une dizaine d'années ; la guerre lui offre ou la victoire dans deux ou trois ans, ou la ruine complète, au moins pour quinze à vingt ans. Dans cette position, les socialistes allemands devraient être fous pour préférer le va-tout de la guerre au triomphe assuré que leur promet la paix. Il y a plus. Aucun socialiste, de n'importe quel pays, ne peut désirer le triomphe guerrier, soit du gouvernement allemand actuel, soit de la république bourgeoise française ; encore moins celui du tsar, qui équivaldrait à la subjugation de l'Europe. Voilà pourquoi les socialistes demandent partout que la paix soit maintenue⁴ ».

Le lecteur comprend-il maintenant pourquoi les pouvoirs dirigeants veulent absolument nous mener là où partent les fusils et où frappent les sabres? Pourquoi on nous accuse aujourd'hui de lâcheté, parce que nous ne descendons pas carrément dans la rue où nous sommes certains à l'avance d'être défaits? Pourquoi on nous supplie si instamment de vouloir bien enfin jouer un jour à la chair à canon?

C'est inutilement et pour rien que ces messieurs gaspillent leurs supplications comme leurs provocations. Nous ne sommes pas si bêtes. Ils pourraient aussi bien exiger de leur ennemi dans la prochaine guerre qu'il veuille bien se disposer en formations de ligne comme au temps du vieux Fritz ou en colonnes de divisions tout entières à la Wagram et à la Waterloo, et cela avec le fusil à pierre à la main. Si les conditions ont changé pour la guerre des peuples, elles n'ont pas moins changé pour la lutte de classes. Le temps des coups de main, des révolutions exécutées par de petites minorités conscientes à la tête des masses inconscientes, est passé. Là où il s'agit d'une transformation complète de l'organisation de la société, il faut que les masses elles-mêmes y coopèrent, qu'elles aient déjà compris elles-mêmes de quoi il s'agit, pour quoi elles interviennent (avec leur corps et avec leur

¹ Parmi les facteurs de cette victoire électorale, Engels compte le fait que la conscription introduit dans l'armée prussienne de plus en plus d'éléments favorables au socialisme : « comme c'est (...) la jeune génération qui fournit au parti ses conscrits les plus nombreux, il s'ensuit que l'armée allemande devient de plus en plus infectée de socialisme ». Or cette remarque de tonalité plutôt séditeuse ne semble pas avoir fait l'objet d'une censure particulière.

² Dès la défaite de Sedan, l'*Internationale* avait dénoncé dans sa seconde Adresse du 9 septembre 1871 le danger pour l'avenir d'une spoliation territoriale sur la France. Et courageusement, le comité central du *Parti ouvrier social-démocrate allemand* avait publié, dès le 5 septembre, un manifeste énergique protestant contre l'annexion de l'Alsace et de la Lorraine.

³ Un conflit, prévient Engels, qui ne manquerait pas de fournir l'occasion d'intervenir aux « hordes barbares » du tsarisme russe qu'il tient pour l'ennemi principal en Europe.

⁴ Il ajoute : « Mais si néanmoins la guerre doit éclater, une chose est certaine. Cette guerre, où quinze à vingt millions d'hommes armés s'entrégorgeraient et dévasteraient l'Europe comme jamais elle n'a été dévastée, cette guerre ou bien amènerait le triomphe immédiat du socialisme, ou bien elle bouleverserait tellement l'ancien ordre des choses, elle laisserait partout après elle un tel monceau de ruines que la vieille société capitaliste deviendrait plus impossible que jamais, et que la révolution sociale, retardée de dix à quinze ans, n'en serait que plus radicale et plus rapidement parcourue. »

vie). Voilà ce que nous a appris l'histoire des cinquante dernières années.

Mais pour que les masses comprennent ce qu'il y a à faire, un travail long, persévérant est nécessaire ; c'est précisément ce travail que nous faisons maintenant, et cela avec un succès qui met au désespoir nos adversaires.

Engels achève son **bilan rétrospectif** par un tour d'horizon des forces du mouvement ouvrier en Europe.

Dans les pays romans aussi on comprend de plus en plus qu'il faut réviser l'ancienne tactique. Partout, [*le déclenchement sans préparation de l'attaque passe au second plan, partout*] on a imité l'exemple allemand de l'utilisation du droit de vote, de la conquête de tous les postes qui nous sont accessibles, [*sauf si les gouvernements nous provoquent ouvertement à la lutte*]. En France, où pourtant le terrain est miné depuis plus de cent ans par des révolutions successives, où il n'y a pas de parti qui n'ait eu sa part de conspirations, d'insurrections et d'autres actions révolutionnaires de toutes sortes, en France, où, par conséquent, l'armée n'est pas sûre du tout pour le gouvernement et où, en général, les circonstances sont beaucoup plus favorables pour un coup de main insurrectionnel qu'en Allemagne - même en France les socialistes comprennent de plus en plus qu'il n'y a pas pour eux de victoire durable possible, à moins de gagner auparavant la grande masse du peuple, c'est-à-dire ici les paysans. Le lent travail de propagande et l'activité parlementaire sont reconnus là aussi comme la tâche immédiate du Parti. Les succès n'ont pas manqué. Non seulement on a conquis toute une série de conseils municipaux ; aux Chambres siègent cinquante socialistes et ceux-ci ont déjà renversé trois ministères et un président de la République. En Belgique, les ouvriers ont arraché l'année dernière le droit de vote¹ et triomphé dans un quart des circonscriptions électorales. En Suisse, en Italie, au Danemark, voire même en Bulgarie et en Roumanie, les socialistes sont représentés au Parlement. En Autriche, tous les partis sont d'accord pour dire qu'on ne saurait nous fermer plus longtemps l'accès au Reichsrat (Conseil d'Empire). Nous y entrerons, c'est une chose certaine, on se querelle seulement sur la question de savoir par quelle porte. Et même si en Russie le fameux *Zemski Sobor*² se réunit, cette Assemblée nationale contre laquelle se cabre si vainement le jeune Nicolas³, même là nous pouvons compter avec certitude que nous y serons représentés également.

Une manière pour lui de rappeler, comme par une entourloupe, car il semblerait ne concerner que « nos camarades étrangers » et le lointain passé allemand, le « **droit historique** » à la révolution.

Il est bien évident que nos camarades étrangers ne renoncent nullement pour cela à leur droit à la révolution. Le droit à la révolution n'est-il pas après tout le seul « droit historique », réel, le seul sur lequel reposent tous les États modernes sans exception, y compris le Mecklembourg dont la révolution de la noblesse s'est terminée en 1755 par le « pacte héréditaire », glorieuse consécration écrite du féodalisme encore en vigueur aujourd'hui. Le droit à la révolution est ancré de façon si incontestable dans la conscience universelle que

¹ C'est en 1894, après la grande grève de 1893 et l'abolition du vote censitaire, que se trouve instauré en Belgique le suffrage universel tempéré par le vote plural (l'électeur payant un impôt déterminé ou disposant d'un certain diplôme recevant une ou deux voix supplémentaires). Le suffrage universel (masculin) pur et simple ne sera obtenu qu'en 1919 après la première guerre mondiale et il ne sera accordé aux femmes qu'en 1948, après la seconde guerre mondiale. Aux élections de 1894, le POB avait emporté 28 sièges à la Chambre (sur un total de 152).

² Cette assemblée (« Le Congrès de la Terre russe ») réunie à l'initiative du tsar fait penser aux États généraux de l'Ancien Régime en France.

³ Nicolas II avait prononcé le 17 janvier 1895 un discours où il dénonçait la revendication pour une constitution libérale en Russie.

même le général de Bogouslavski¹ fait remonter à ce droit du peuple seul, le droit au coup d'État qu'il réclame à son empereur.

Quitte à insister aussitôt sur **l'exception allemande**.

Mais quoi qu'il arrive dans d'autres pays, la social-démocratie allemande a une situation particulière et, de ce fait, du moins dans l'im-médiat, aussi une tâche particulière. Les deux millions d'électeurs qu'elle envoie au scrutin, y compris les jeunes gens et les femmes qui sont derrière eux en qualité de non-électeurs, constituent la masse la plus nombreuse, la plus compacte, le « groupe de choc » décisif de l'armée prolétarienne internationale. Cette masse fournit dès maintenant plus d'un quart des voix exprimées ; et, comme le prouvent les élections partielles au Reichstag, les élections aux Diètes des différents pays, les élections aux conseils municipaux et aux conseils de prud'hommes, elle augmente sans cesse. Sa croissance se produit aussi spontanément, aussi constamment, aussi irrésistiblement et, en même temps, aussi tranquillement qu'un processus naturel. Toutes les interventions gouvernementales pour l'empêcher se sont avérées impuissantes. Dès aujourd'hui, nous pouvons compter sur deux millions et quart d'électeurs. Si cela continue ainsi, nous conquerrons d'ici la fin du siècle la plus grande partie des couches moyennes de la société, petits bourgeois ainsi que petits paysans, et nous grandirons jusqu'à devenir la puissance décisive dans le pays, devant laquelle il faudra que s'inclinent toutes les autres puissances, qu'elles le veuillent ou non. Maintenir sans cesse cet accroissement, jusqu'à ce que de lui-même il devienne plus fort que le système gouvernemental au pouvoir (ne pas user dans des combats d'avant-garde, ce « groupe de choc » qui se renforce journallement, mais le garder intact jusqu'au jour décisif), telle est notre tâche principale. Or, il n'y a qu'un moyen qui pourrait contenir momentanément le grossissement continu des forces combattantes socialistes en Allemagne et même le faire régresser quelque temps, c'est une collision de grande envergure avec les troupes, une saignée comme en 1871 à Paris. A la longue, on surmonterait bien cette chose aussi. Rayer à coups de fusil de la surface du globe un parti qui se compte par millions, tous les fusils à magasin d'Europe et d'Amérique n'y suffisent pas. Mais le développement normal serait paralysé (le « groupe de choc » ne serait peut-être pas disponible au moment critique), le combat décisif serait retardé, prolongé et s'accompagnerait de sacrifices plus lourds.

Le recours à la notion d' « **ironie de l'histoire** » est une commodité intellectuelle, comme le sont en général les références d'inspiration plus ou moins hégélienne² aux philosophies de l'Histoire. Il n'est pas indispensable à Engels d'évoquer l' « acteur » métaphysique de l'Histoire pour faire observer que les classes dominantes n'ont jamais hésité à rompre avec leur propre légalité chaque fois que leurs intérêts sont en jeu.

L'ironie de l'histoire mondiale met tout sens dessus dessous. Nous, les « révolutionnaires », les « chambardeurs », nous prospérons beaucoup mieux par les moyens légaux que par les moyens illégaux et le chambardement. Les partis de l'ordre, comme ils se nomment, périssent de l'état légal qu'ils ont créé eux-mêmes. Avec Odilon Barrot, ils s'écrient désespérés : *la légalité nous tue*³, alors que nous, dans cette légalité, nous nous faisons des muscles fermes et des joues roses et nous respirons la jeunesse éternelle. Et si nous ne sommes pas assez insensés pour nous laisser pousser au combat de rues pour leur faire plaisir, il ne leur restera finalement rien d'autre à

¹ Le général prussien Albert von Boguslawski (1834-1905) était l'auteur de nombreux ouvrages sur la stratégie militaire, ce qui explique qu'Engels le mentionne tout particulièrement.

² Hegel parle plus précisément de « ruse de l'histoire »

³ Engels attribue à Odilon Barrot (sans autre précision) un propos qui appartient notoirement à Jean-Pons-Guillaume Viennet, député sous la monarchie de Juillet, puis Pair de France (et Académicien), lequel était connu pour son franc-parler bien peu diplomatique, et même un peu rustre, dans ses polémiques avec les républicains. L'expression qui lui avait échappé était devenue un véritable lieu commun du discours et des débats politiques.

faire qu'à briser eux-mêmes cette légalité qui leur est devenue si fatale.

En attendant, ils font de nouvelles lois contre le chambardement. Tout est à nouveau mis sens dessus dessous. Ces fanatiques de l'anti-chambardement d'aujourd'hui, ne sont-ils pas eux-mêmes les chambardeurs d'hier? Est-ce nous peut-être qui avons provoqué la guerre civile de 1866 ? Est-ce nous qui avons chassé de leurs pays héréditaires légitimes, le roi de Hanovre, le prince électeur de Hesse, le duc de Nassau et annexé ces pays héréditaires? Et ces chambardeurs du *Bund* allemand et de trois couronnes par la grâce de Dieu se plaignent du chambardement? *Quis tulerit Gracchos de seditione querentes*¹ ? Qui pourrait permettre aux adorateurs de Bismarck de se répandre en invectives sur le chambardement?

Cependant, ils peuvent bien faire passer leurs projets de lois contre la révolution, ils peuvent les aggraver encore, transformer toutes les lois pénales en caoutchouc, ils ne feront rien que donner une nouvelle preuve de leur impuissance. Pour s'attaquer sérieusement à la social-démocratie, il leur faudra encore de tout autres mesures. Sur la révolution sociale-démocrate qui se porte justement si bien parce qu'elle se conforme aux lois, ils ne pourront avoir prise que par le chambardement du parti de l'ordre, lequel ne peut vivre sans briser les lois. M. Roessler, le bureaucrate prussien, et M. de Bogouslavski, le général prussien, leur ont montré la seule voie par laquelle on peut peut-être encore avoir prise sur les ouvriers qui ne se laisseront pas, tant pis, pousser au combat de rues. Rupture de la Constitution, dictature, retour à l'absolutisme, *regis voluntas suprema lex*² ! Donc, ayez seulement du courage, messieurs, il ne s'agit plus ici de faire semblant, il s'agit de siffler.

Mais n'oubliez pas que l'Empire allemand, comme tous les petits États et en général tous les États modernes, est le produit d'un pacte; du pacte d'abord des princes entre eux, ensuite des princes avec le peuple. Si une des parties brise le pacte, tout le pacte tombe et alors l'autre partie n'est plus liée non plus. [Comme Bismarck nous en a si bien donné l'exemple en 1866. Si donc vous brisez la Constitution impériale, la social-démocratie est libre, libre de faire ce qu'elle veut à votre égard. Mais ce qu'elle fera ensuite, elle se gardera bien de vous le dire aujourd'hui.]

Engels engage à présent sa **conclusion**.

Or il l'engage sur **un thème de nature quasi métaphysique** qui soulève plusieurs questions. La comparaison qu'il établit entre l'établissement historique du christianisme comme force idéologique déterminante et la situation de la classe ouvrière à la fin du 19^e siècle est en effet très, très **problématique**.

Cette comparaison peut se justifier **rhétoriquement**. Il se trouve, en effet, qu'Engels est l'auteur dans ses derniers travaux d'une *Contribution à l'Histoire du Christianisme primitif*³. Il n'est donc pas difficile de penser qu'il utilise un matériau qu'il tient sous la main depuis quelques mois. Il ne faut que comparer le présent chapitre terminal et le chapitre initial de ce texte, que voici :

L'histoire du Christianisme primitif offre des points de contact remarquables avec le mouvement ouvrier moderne. Comme celui-ci le christianisme était à l'origine le mouvement des opprimés, il apparaissait tout d'abord comme religion des esclaves et des affranchis, des pauvres et des hommes privés de droits, des peuples subjugués ou dispersés par Rome. Tous les deux, le christianisme de même que le socialisme ouvrier, prêchent une délivrance prochaine de la servitude et de la misère; le christianisme transporte cette délivrance dans l'au-delà, dans une vie après la mort, dans le ciel ; le socialisme la place dans ce monde, dans une transformation de la société.

¹ Le dictionnaire des citations latines mentionne que ce vers de Juvénal (« *Qui peut supporter que les Gracques déclament contre les séditions* ») stigmatisait les censeurs plus corrompus que ceux qu'ils dénoncent. En soulevant la question agraire, les deux frères Gracques avaient été à l'origine de nombreux désordres.

² « La volonté du roi est la loi *suprême* ».

³ Le texte (inachevé) a paru dans le tome 1 et 2 de la *Neue Zeit*, 13^e année (1894-1895). La traduction se trouve dans l'anthologie *Marx, Engels, Sur la religion*, parue aux Editions Sociales en 1968, pp. 296-322 (et disponible sur <http://classiques.uqac.ca>).

Tous les deux sont poursuivis, et traqués, leurs adhérents sont proscrits et soumis à des lois d'exception, les uns comme ennemis du genre humain, les autres comme ennemis du gouvernement, de la religion, de la famille, de l'ordre social. Et malgré toutes les persécutions, et même directement servies par elles, l'un et l'autre se frayent victorieusement, irrésistiblement leur chemin.

pour s'apercevoir de la similitude des deux écrits¹.

Elle peine toutefois à se justifier **théoriquement**. Il se trouve, en effet, qu'Engels s'est appliqué, du vivant de Marx et après sa mort, à conforter les principes de ce qui a pris le nom, juste ou non, de *matérialisme historique*, autrement dit d'une approche précise des phénomènes économiques et sociaux qui fasse l'économie des récits idéologiques de l'historiographe dominante. Or, que découvre-t-on ici ? Une comparaison, comme à l'emporte-pièce, entre deux « partis révolutionnaires », avec cette circonstance aggravante que le texte se termine sur le seul premier terme de la comparaison : *une religion d'État*. Le socialisme ? La question n'a pas manqué d'être soulignée et l'idée dénoncée par tous ceux qui ont accusé Engels d'avoir transformé « le marxisme » en une étroite vulgate. Cette interprétation est sans aucun doute outrancièrement oublieuse du rôle intellectuel d'Engels dans l'élaboration du marxisme, mais il convient de reconnaître que ces quelques lignes terminales, hélas terminales aussi bien au sens biographique du terme, ne sont pas des plus heureuses.

Il y a maintenant presque exactement mille six cents ans que dans l'Empire romain sévissait également un dangereux parti révolutionnaire. Il savait la religion et tous les fondements de l'État. Il niait carrément que la volonté de l'empereur fût la loi suprême, il était sans patrie, international, il s'étendait sur tout l'Empire depuis la Gaule jusqu'à l'Asie, débordait les limites de l'Empire, Il avait fait longtemps un travail de sape souterrain, secret. Mais depuis assez longtemps déjà il se croyait assez fort pour paraître au grand jour. Ce parti révolutionnaire qui était connu sous le nom de chrétien avait aussi sa forte représentation dans l'armée; des légions tout entières étaient chrétiennes. Lorsqu'ils recevaient l'ordre d'aller aux sacrifices solennels de l'Église païenne nationale pour y rendre les honneurs, les soldats révolutionnaires poussaient l'insolence jusqu'à accrocher à leur casque des insignes particuliers - des croix, - en signe de protestation. Même les chicanes coutumières des supérieurs à la caserne restaient vaines, L'empereur Dioclétien ne put conserver plus longtemps son calme en voyant comment on sapait l'ordre, l'obéissance et la discipline dans son armée. Il intervint énergiquement, car il était temps encore. Il promulgua une loi contre les socialistes, je voulais dire une loi contre les chrétiens. Les réunions des révolutionnaires furent interdites, leurs locaux fermés ou même démolis, les insignes chrétiens, croix, etc., furent interdits, comme en Saxe les mouchoirs rouges. Les chrétiens furent déclarés incapables d'occuper des postes publics, on ne leur laissait même pas le droit de passer caporaux. Comme on ne disposait pas encore à l'époque de juges aussi bien dressés au « respect de l'individu » que le suppose le projet de loi contre la révolution de M. de Koeller, on interdit purement et simplement aux chrétiens de demander justice devant les tribunaux. Cette loi d'exception resta elle aussi sans effet. Par dérision, les chrétiens l'arrachèrent des murs; bien mieux, on dit qu'à Nicomédie, ils incendièrent le palais au-dessus de la tête de l'empereur. Alors, celui-ci se vengea par la grande persécution des chrétiens de l'année 303 de notre ère. Ce fut la dernière de ce genre. Et elle fut si efficace que dix-sept années plus tard, l'armée était composée en majeure partie de chrétiens et que le nouvel autocrate de l'Empire romain qui succède à Dioclétien, Constantin, appelé par les curés le Grand, proclamait le christianisme religion d'État.

FRIEDRICH ENGELS.
Londres, le 6 mars 1895.

¹ Que l'on fasse toutefois l'effort (modeste) de lire ces pages, et l'on s'apercevra que cette similitude est **un véritable trompe-l'œil**. Outre qu'elle compare des groupes sociaux marginalisés et exploités, cette étude d'Engels n'établit en effet de rapport entre les premiers chrétiens et les premiers socialistes que sur un point commun: le fait d'avoir suscité une floraison de faux prophètes et de sectes concurrentes. Pour le reste, il s'agit d'un commentaire de l'Apocalypse de Jean dans la tradition de la critique biblique allemande telle qu'inaugurée par D.F. Strauss et poursuivie par Renan en France.

3.8. Fr. Engels, *Lettres de France*

De **janvier** au mois d'**août 1850**, Engels va publier dans *The Democratic Review*, la revue chartiste de George Jullian Harney¹, une série d'articles où il rend compte de la situation politique en France. Fait remarquable, ces papiers qui ont paru sous le titre général de *Lettres de France* seront présentés sans signature comme les contributions d'un correspondant parisien. Or l'on sait qu'à cette date, Engels a rejoint Marx à Londres² avant de reprendre du service dans l'entreprise Ermen & Engels à Manchester. Sa connaissance de la situation et la lecture des journaux français et anglais lui donnent à vrai dire un avantage suffisant pour paraître un témoin direct des événements

Ces textes sont **contemporains** de la rédaction par Marx et Engels des articles qui paraîtront à partir de janvier 1850 dans la *Neue Rheinische Zeitung. Politisch-ökonomische Revue* et dont certains constitueront le volume des **Luttes de Classes en France**. Dans un style plus délié, et avec une visée plus anecdotique en raison du caractère de la publication, ils témoignent de l'état d'esprit des deux amis dans la période qui précède le coup d'Etat de Bonaparte et en particulier de leur **optimisme** sur la possibilité d'une **reprise du mouvement révolutionnaire en France**³.

Mais encore ces textes sont **contemporains**, d'une part, de la réorganisation à Londres de la *Ligue des Communistes*⁴ et de la diffusion de **l'Adresse du Comité central de la Ligue des Communistes** de mars 1850 et, d'autre part, dans la perspective de la toute prochaine, imminente même à leurs yeux, explosion révolutionnaire, de la constitution, vers la mi-avril 1850, de l'éphémère **Société universelle des communistes révolutionnaires**. On ne peut donc lire ces articles d'Engels sans les rapprocher de ce texte important⁵ de *l'Adresse* où se trouve posée avec une grande clarté, et tout autant de fermeté, la question de **l'alliance** du prolétariat avec la petite-bourgeoise démocratique. Ce document concerne principalement la situation politique en Allemagne mais il témoigne des sévères réserves de Marx et Engels à cette époque à l'égard des comportements politiques de la petite-bourgeoisie en Allemagne et en France.

¹ *Review of British and foreign Politics, History and Literature*. Cette revue mensuelle paraîtra de juin 1849 à septembre 1850. La collection complète est disponible sur le site de la librairie digitale Hathi Trust.

² Marx arrive à Londres le 24 août 1849. Il est rejoint, le 15 septembre, par Jenny et les enfants. Engels arrivera vers la mi-novembre 1849 en provenance de Gênes où il avait abouti après les derniers combats dans le Palatinat en juillet 49. Il s'installe dans Macclesfield Street, à une rue de l'appartement des Marx à Soho. Ce n'est qu'en novembre 1850 qu'il acceptera, sur l'insistance de sa sœur Marie et par son intermédiaire, de reprendre contact avec son père et de se mettre au travail au sein de l'entreprise familiale de Manchester. Il est vrai que l'urgence à cette date est de venir au secours de la famille de Marx qui se trouve en grande détresse financière (témoin la lettre que Jenny adresse à Joseph Weydemeyer le 20 mai 1850, *Correspondance*, Editions sociales, tome 2, pp. 61-65).

³ Le 15 janvier 1849, Marx écrit à Edouard Mülller-Telling : « En France, la danse va recommencer au printemps » (*Correspondance*, tome 2, page 6). Le 7 juin 1849, alors qu'il réside à Paris, il confie à Engels : « jamais le volcan de la révolution n'a été si près d'une éruption colossale que maintenant à Paris. » (op.cit., page 15). Au même, le 17 août 1849, il annonce « une proche résurrection révolutionnaire ». Marx, le 19 décembre 49, à Weydemeyer (parlant de la parution prochaine de sa revue) « Il ne fait guère de doute qu'après la parution de 3, peut-être de 2 cahiers mensuels, l'incendie universel éclatera. » (op.cit., page 37).

⁴ « (...) l'évolution ne suivra pas cette voie pacifique. Bien au contraire, la révolution qui la précipitera est toute proche (...) ». (*Adresse du Comité central*, in *Marx, Œuvres*, Bibliothèque de la Pléiade, Gallimard, volume IV (Politique I), page 149).

⁵ Important, oui, car il formule, sans la nommer comme telle, une des premières descriptions de la mise en œuvre d'une « dictature du prolétariat ». Le terme lui-même apparaît dans le troisième chapitre des *Luttes de classes en France*. Pour un recensement précis des occurrences du vocable et du concept de « dictature du prolétariat », nous renvoyons aux études de Hal Draper, notamment à l'article « Marx and the Dictatorship of the Proletariat » disponible sur le site des MIA (www.marxistes.org), section Draper. Nous reviendrons sur cette question dans un prochain fascicule.

*

Nous traduisons à partir de l'édition disponible sur le site de la librairie électronique *Marx/Engels Collected Works*.

*

Janvier 1850,

Ce premier article a paru **sans titre** sous la rubrique générale de **Lettres de France**. Il est consacré aux effets de la récente remise en vigueur par le gouvernement français de **la taxe sur les boissons** qui compte, avec l'impôt des 45 centimes, parmi les mesures fiscales les plus impopulaires notamment dans la petite paysannerie.

Pour rappel, l'impôt sur les boissons avait été supprimé par l'Assemblée constituante à dater du 1^{er} janvier 1850 à la manière, écrit Marx, d'une « vieille femme maligne, tout heureuse de mettre sur les épaules de son joyeux héritier une dette d'honneur compromettante¹ ». Il est vrai que l'état des finances de l'Etat était tel que le gouvernement ne pouvait faire l'économie d'une ressource fiscale aussi importante ; dès novembre 1849 et tout au long du mois de décembre, les débats de l'Assemblée législative n'ont cessé de revenir sur cette question jusque la décision finale, prise le 20 décembre 1849, de rétablir cet impôt.

Le commentaire de **Marx** dans *Les Luttes de classes en France* souligne l'intense **impopularité** de cette décision.

Il écrit : « La haine populaire contre l'impôt sur les boissons s'explique par le fait qu'il réunit en lui tous les côtés odieux du système fiscal français. Son mode de perception² est odieux, son mode de répartition est aristocratique, car, les pourcentages d'impôt étant les mêmes pour les vins les plus ordinaires et pour les plus fins, il augmente donc en proportion géométrique dans la mesure où diminue la fortune des consommateurs, c'est un impôt progressif à rebours. Aussi provoque-t-il directement à l'empoisonnement des classes travailleuses en tant que prime aux vins falsifiés et fabriqués. Il diminue la consommation en élevant des octrois aux portes de toutes les villes de plus de 4000 habitants et en les transformant en autant de pays étrangers prélevant des droits de douane contre le vin français. Or les gros négociants en vin, mais plus encore les petits, les marchands de vins, sont autant d'adversaires déclarés de l'impôt sur les boissons. Et, enfin, en diminuant la consommation, l'impôt sur les boissons enlève à la production son débouché. En même temps qu'il met les ouvriers des villes dans l'impossibilité de payer le vin, il met les viticulteurs dans l'incapacité de le vendre. Or, la France compte une population de 12 millions de vignerons. On comprend dès lors la haine du peuple en général, on comprend notamment le fanatisme des paysans contre l'impôt sur les boissons³. »

La grande question du jour est la taxe d'accise sur les boissons, vins et liqueurs, actuellement en discussion à l'Assemblée nationale législative. Cette question est d'une telle importance et par elle-même si représentative de la situation actuelle dans son ensemble, qu'il n'est pas inutile de lui consacrer la totalité de cette lettre.

La taxe sur les boissons date de bien longtemps. Elle a constitué l'une des principales composantes du système financier sous la monarchie du dix-huitième siècle, et l'un des principaux griefs du peuple à l'époque de la première révolution. Elle a du reste été abolie par cette révolution. Mais Napoléon l'a rétablie en 1808 sous une forme quelque peu modifiée à un moment où,

¹ *Les Luttes des classes en France*, page 59.

² Ce qui était ressenti comme insupportable, c'était l'omniprésence vétilleuse des agents des accises qui intervenaient à tous les stades de la production et de la consommation.

³ Pp. 77-78

oublieux de son origine révolutionnaire, il a fait de la mise en place de sa dynastie au sein des anciennes familles royales européennes son principal objectif. La taxe était si odieuse au peuple qu'à la chute de Napoléon, la famille de Bourbon a promis son abrogation immédiate, et que Napoléon lui-même, à Sainte-Hélène, a déclaré que cette taxe avait été plus que toute chose la cause de sa chute en dressant contre lui l'ensemble du Sud de la France. Les Bourbons, cependant, n'ont jamais pensé à honorer leur promesse, et la taxe est restée en vigueur jusqu'à la révolution de 1830, lorsque, encore une fois, son abolition a été promise au pays. Cette promesse n'a pas été davantage respectée que la précédente, et le droit d'accise existait donc toujours lorsque la révolution de 1848 a éclaté. Au lieu de l'abroger immédiatement et de la remplacer par un impôt sur le revenu pesant sur les grands capitalistes et les propriétaires fonciers, le gouvernement provisoire s'est contenté de promettre son abrogation ou du moins sa révision. L'Assemblée constituante est même allée jusqu'à continuer à percevoir l'impôt. Ce n'est que dans les derniers jours de son existence, alors que le royalisme sévissait plus que jamais, que les membres « honnêtes » et « modérés » de cette Assemblée ont voté l'abrogation de la taxe sur les boissons à partir du 1er Janvier 1850.

Il est clair que la taxe en question appartient pour l'essentiel aux traditions monarchiques de la France. Abrogée aussitôt que la masse du peuple a pris le dessus, elle a été rétablie dès que l'aristocratie ou la bourgeoisie, représentée par un Louis XVIII ou par Louis-Philippe, a repris les rênes du pouvoir. Napoléon lui-même, bien qu'opposé à de nombreux égards à la fois à l'aristocratie et à la bourgeoisie, et renversé par la conspiration des deux - même le grand empereur se crut obligé de rétablir cette composante des anciennes traditions de la France monarchique.

L'impôt en lui-même pèse très inégalement sur les différentes classes de la nation. C'est un lourd fardeau sur les épaules des pauvres, tandis que la pression sur les riches est extrêmement légère. Il existe environ douze millions de producteurs de vin en France, lesquels ne paient rien sur leur consommation de vin issu de leur propre production; il y a, en outre, dix-huit millions de personnes vivant dans les villes et villages de moins de 4000 habitants, qui paient, elles, une taxe de 66 centimes à 1 fr. 32 centimes par 100 litres de vin; et il y a, enfin, quelque cinq millions de gens qui habitent des villes de plus de 4000 habitants et qui s'acquittent pour leur consommation de vin des droits d'octroi perçus aux portes de la ville, et variables selon les différentes localités, mais en tout cas incomparablement plus élevés que ceux qui sont payés par la catégorie précédente. La taxe, de plus, est aussi lourde pour les vins de qualité inférieure que pour les plus chers; l'hectolitre qui se vend à 2, 3, 4 francs, et celui qui est vendu de 12 à 1500 fr., rapportent le même impôt; et donc, tandis que les riches consommateurs de champagne de choix, de bordeaux et de bourgogne, ne paient presque rien, le travailleur verse au gouvernement pour son vin de qualité inférieure une taxe de 50, 100, et, dans certains cas, 500 ou 1.000 pour cent sur la valeur d'origine. Les revenus tirés de cette taxe, soit 51 millions de francs, sont payés par les classes les plus pauvres, et 25 millions seulement par les citoyens les plus riches. Dans de telles circonstances, il ne peut pas exister le moindre doute sur le fait que cette taxe est extrêmement préjudiciable à la production de vin en France. Les principaux marchés pour ce produit, les villes, sont pour le viticultriceur autant de pays étrangers où il doit payer, avant de porter sa production à la vente, un droit de douane interne de régulièrement 50 à 1,000 pour cent ad valorem. L'autre partie du marché, la campagne, est soumise à une redevance d'au moins 20 à 50 pour cent de la valeur initiale. La conséquence inévitable en est la ruine des régions viticoles du pays. Il est vrai que la production

de vin a augmenté en dépit de la taxe, mais la population s'est accrue à un rythme beaucoup plus rapide.

Les références anglaises d'Engels vont naturellement vers **Richard Cobden** et **John Bright** qui sont les deux principaux dirigeants du mouvement libéral de libre-échange à la tête, dès 1839, de l'Anti-Corn Law League¹. Pour rappel, ces lois protectionnistes sur le commerce des grains avaient été abrogées en mai/juin 1846 par le ministre conservateur de **Robert Peel** après plusieurs années d'une intense campagne de propagande menée en parallèle avec le mouvement chartiste.

Comment donc a-t-il été possible de maintenir une taxe si odieuse sous un gouvernement bourgeois? En Angleterre, direz-vous, même Cobden et Bright l'auraient balayée depuis bien longtemps. Et c'est effectivement ce qu'ils auraient fait. Mais en France, les fabricants n'ont jamais trouvé un Cobden ou un Bright qui se soient levés pour défendre leurs intérêts avec une ténacité sans faille, ni un Peel pour accéder à leurs revendications. Le système financier français, tant vanté par la majorité de l'Assemblée, est le plus confus et le plus artificiel *mixtum compositum*² qui ait jamais été imaginé. Aucune des réformes entreprises en Angleterre depuis 1842 n'a été tentée en France sous Louis-Philippe. La réforme de la poste était considérée comme presque un blasphème à l'époque bénie de Guizot. Le système douanier n'était, et il ne l'est toujours pas aujourd'hui, ni un système de libre-échange ni une simple recette d'Etat; il n'est ni protectionniste, ni carrément prohibitif, mais il contient un peu de tout, sauf du libre-échange. Les vieilles interdictions et les droits élevés, qui depuis de nombreuses années ont été inefficaces, que dis-je, qui sont décidément nuisibles au commerce, se retrouvent dans tous les secteurs du dispositif douanier. Pourtant, personne n'a osé y toucher. La fiscalité locale, dans toutes les villes de plus de 1000 habitants, est une fiscalité indirecte perçue sur les produits importés en ville. Ainsi la liberté du commerce, même à l'intérieur du pays, est-elle entravée tous les dix ou quinze miles par une sorte de barrière douanière locale.

Différentes causes expliquent comment cet état de choses indigne même pour un gouvernement bourgeois, est demeuré inchangé. Malgré toute cette fiscalité oppressive, malgré des recettes de 1.400 ou 1.500 millions de francs, on aboutissait à un déficit à la fin de chaque année, et donc à la nécessité d'un emprunt tous les 4 ou 5 ans. Les agioteurs de la Bourse de Paris ont trouvé là une source inépuisable de profits en spéculant sur le dos des finances publiques. Ce sont eux et leurs associés qui ont constitué la majorité dans les deux Chambres et qui ont été les vrais dominateurs de l'Etat, en exigeant toujours plus toujours d'argent frais. Du reste une réforme financière n'aurait pu être effectuée sans adopter des mesures radicales qui auraient porté le budget à son équilibre et modifié la répartition des impôts, et qui, en taxant ces agioteurs eux-mêmes, auraient donné un plus grand poids politique à d'autres fractions des classes moyennes. Quant aux conséquences d'un tel changement sous le gouvernement vermoulu de Louis-Philippe, vous pouvez en juger en songeant au prétexte comparativement insignifiant qui a conduit à la révolution de Février.

Cette révolution n'a favorisé la venue d'aucun homme capable de réformer le système financier de la France. Les messieurs du *National* qui ont pris possession de ce ministère, se sont sentis accablés par le poids du déficit. De nombreuses tentatives ont été faites pour procéder à une réforme progressive, mais toutes

¹ Sur cette association et tout particulièrement sur ses relations avec le mouvement chartiste, nous renvoyons aux pages de notre fascicule 11. Sur la position de Marx à l'égard du libre-échange, nous renvoyons à l'analyse, dans notre fascicule 10, de son discours de Bruxelles de janvier 1848.

² Le terme désigne chez Hegel le stade de la médiation entre les extrêmes, entre le général et le singulier. Engels l'utilise ici en un sens plus trivial où il désigne une composition d'éléments disparates.

ont avorté, à l'exception de la suppression de la taxe sur le sel et de la réforme de la poste. Enfin, dans un accès de désespoir, l'Assemblée constituante a voté l'abrogation de la taxe sur le vin que les partisans de l'ordre « honnêtes » et « modérés » dans la présente Assemblée restaurent aujourd'hui ! Bien plus, le ministre entend rétablir la gabelle, et augmentera à nouveau le coût de la poste, de sorte que l'ancien système financier, avec ses carences et ses difficultés éternelles, et par conséquent l'empire absolu de la Bourse de Paris, avec ses pratiques spéculatives et son insatiable appétit de profit, va très prochainement être restauré en France.

Le peuple ne semble cependant pas prêt à se soumettre tranquillement à une mesure qui restaure une lourde taxe sur un article de première nécessité pour les pauvres, alors qu'il exonère quasiment les riches. La social-démocratie s'est développée merveilleusement dans les districts agricoles de France, et la mesure va convertir le reste de ces millions de personnes qui, il y a douze mois, ont voté pour cet imbécile ambitieux de Louis Napoléon. Le pays une fois gagné par la social-démocratie, il ne faudra plus que très peu de mois, non de semaines assurément, avant que le drapeau rouge ne flotte sur les Tuileries et sur le palais de l'Élysée. Alors seulement il sera possible de bouleverser radicalement l'ancien système financier oppressif en supprimant d'un seul coup la dette nationale et en introduisant un système de fiscalité directe progressive¹ ainsi que d'autres mesures tout aussi énergiques.

Ainsi qu'en chacun des huit articles de cette série, Engels insiste sur l'**imminence d'une réaction populaire** qu'il rapporte comme un fait **nouveau** à l'implantation de la gauche républicaine dans les milieux de la paysannerie.

Il faut évidemment faire la part des choses entre la rhétorique militante d'un article dans une publication destinée aux ouvriers anglais et les éléments dont Engels et Marx peuvent disposer en décembre 1849 (avant donc le scrutin de mars 1850) pour fonder leur optimisme.

En vérité, leur analyse repose pour l'essentiel, en ce début d'année 1850, sur le **pari** qu'ils font du très prochain déclenchement d'une grave **crise économique** en Angleterre et par répercussion, sur le continent². Le diagnostic de cette crise est posé dès la deuxième parution de mars-avril 1850 de la « revue » de l'actualité politique européenne que Marx et Engels publient dans chaque numéro de la *Rheinische Zeitung Politisch-ökonomische Revue*.

On peut y lire, s'agissant précisément de l'Angleterre : « Pour la première fois, l'Angleterre connaît en même temps une crise industrielle et une crise agricole. Cette double crise anglaise est accélérée, élargie dans sa portée et rendue encore plus explosive par les convulsions simultanées qui sont maintenant imminentes sur le continent, et les révolutions continentales prendront un caractère socialiste sans précédent en raison des répercussions de la crise anglaise sur le marché mondial. C'est un fait bien connu que nul pays européen ne sera frappé aussi directement, à une telle échelle et avec une telle intensité que l'Allemagne. La raison en est simple: l'Allemagne représente le plus grand marché continental de l'Angleterre, et les principales exportations de l'Allemagne, la laine et les céréales, trouvent en Angleterre de loin leur principal débouché. (...) Après l'entrée de l'Amérique dans le mouvement à la baisse provoqué par la surproduction, nous pouvons nous attendre à ce que la crise se développe plus rapidement que par le passé dans les mois à venir. De même, les événements politiques sur le continent appellent chaque jour de manière plus pressante une issue, et la coïncidence de la crise économique avec la révolution, que l'on a maintes fois mentionnés dans cette Revue, devient de plus en plus inévitable. *Que les destins s'accomplissent!*³ »

¹ Ce qui était, rappelons-le, un des dix mots d'ordre en conclusion du chapitre II du *Manifeste*.

² Une crise qui est décrite fondamentalement comme une crise classique de surproduction, aggravée par les manœuvres spéculatives des capitaux errants.

³ Nous traduisons à partir de la version allemande des *Marx Engels Werke* (tome 7, Dietz Verlag, Berlin 1973, pp. 292-295) disponible sur le site de la DEA (Das Elektronische Archiv) à l'adresse (<http://www.-dearchiv.de>), document N° 489.

*

Février 1850,

Preuves éclatantes des glorieux progrès du Republicanisme rouge

Engels développe dans cette deuxième contribution la **thèse plutôt audacieuse** de l'alliance désormais scellée entre la classe des paysans et le prolétariat industriel. Prenant conscience d'elle-même comme classe opprimée, la paysannerie « a rejoint, *affirme-il*, dans son immense majorité le parti révolutionnaire et les ouvriers de Paris, de Lyon, de Rouen, et des autres grandes villes de France¹ ».

Il faut noter que **cette analyse est entièrement partagée par Marx**. On la trouve en effet exposée dans la première « revue » de l'actualité politique européenne qu'ils signent ensemble dans le deuxième numéro de février 1850 de la *Neue Rheinische Zeitung Revue*.

Témoin, cet extrait qui illustre **la forte parenté des commentaires**² :

« Ruinée par la parcellisation de la propriété foncière, par le fardeau fiscal et par le caractère borné de la plupart des taxes gouvernementales, qui sont préjudiciables même du point de vue de la bourgeoisie, déçue par les promesses de Louis Napoléon et des députés réactionnaires, la masse de la population rurale a embrassé la cause du parti révolutionnaire et professe une forme de socialisme, même si encore très grossière et bourgeoise. La force du sentiment révolutionnaire même dans les départements légitimistes est démontrée par la dernière élection dans le département du Gard, le centre du royalisme et de la « terreur blanche » de 1815, où un député rouge a été élu. Opprimée par le grand capital, la petite-bourgeoisie qui, dans le monde du commerce et de la politique, a retrouvé la position qui était la sienne sous Louis-Philippe, a suivi l'exemple de la population rurale. La situation a changé de façon si radicale que même le traître Marrast et le journal *des épiciers*,³ *Le Siècle*, ont dû se prononcer en faveur des socialistes. La position des différentes classes les unes envers les autres – ce dont l'opposition des partis politiques n'est que l'expression – est presque identique à celle du 22 Février 1848 sauf que les enjeux ont changé: les travailleurs ont une conscience plus profonde de leur force et les paysans, jusque-là une classe politique moribonde, ont été emportés dans le mouvement et se sont ralliés à la cause de la révolution. C'est pour cette raison que la bourgeoisie dirigeante doit tenter d'abolir le suffrage universel le plus rapidement possible⁴. ».

Un grand nombre d'événements importants sont survenus depuis mon dernier billet, mais vu que la plupart des lecteurs en ont été informés par les journaux quotidiens et hebdomadaires, je m'abstiendrai d'entrer moi aussi dans le détail et me limiterai dans cette lettre à quelques observations générales sur l'état du pays.

Au cours des douze ou quinze derniers mois, l'esprit révolutionnaire a fait d'immenses progrès dans toute la France. Une classe qui, par sa position sociale a été mise à l'écart et empêchée, autant que cela est possible dans une société civilisée, de prendre part aux affaires publiques, une classe qui, sous l'ancienne législation monarchique a été privée de tous les droits politiques, qui ignore ce qu'est la lecture d'un journal qui pourtant constitue la grande majorité des Français - cette classe enfin est en train de prendre rapidement conscience d'elle-même. Cette classe est la petite paysannerie, que l'on évalue à quelque vingt-huit millions d'hommes, de femmes et d'enfants, en comptant dans ses rangs de huit à neuf millions de petits propriétaires fonciers, qui possèdent, sous forme de pleine propriété, au moins les quatre

¹ Cette énumération est significative : ce sont les trois centres urbains où le mouvement ouvrier a manifesté avec diverses fortunes sa capacité d'intervention politique au cours des récents événements révolutionnaires.

² De novembre 1849 (date à laquelle Engels s'installe à Londres venant d'Italie) à novembre 1850 (date à laquelle Engels rejoint Manchester), les deux amis sont quasiment voisins.

³ En français dans le texte

⁴ *Marx Engels Werke*, Dietz Verlag, Berlin 1973, tome 7, page 218

cinquièmes du sol français. Cette classe a été opprimée par tous les gouvernements depuis 1815, sans excepter le gouvernement provisoire qui lui infligé la taxe de 45 centimes supplémentaires sur chaque franc de l'impôt foncier, lequel est très lourd en France. Accablée également par une bande d'usuriers auprès de qui quasiment toute la propriété est hypothéquée à un taux d'intérêt extraordinairement élevé, cette classe commence enfin à s'apercevoir qu'aucun gouvernement, sinon celui qui agit dans l'intérêt des ouvriers des villes, ne saura la libérer de la misère et de la famine dans laquelle, en dépit de ses terres, elle tombe plus profondément chaque jour. Cette classe, qui dans une grande mesure a produit la révolution de 1789, et qui a constitué le fondement du vaste empire de Napoléon, a rejoint dans son immense majorité le parti révolutionnaire et les ouvriers de Paris, de Lyon, de Rouen, et des autres grandes villes de France. Les travailleurs de la terre voient maintenant bien clairement la façon dont ils ont été trompés par Louis Napoléon, à la majorité présidentielle de qui ils ont apporté au moins six millions de voix, et qui les en a remerciés par une nouvelle taxe sur les boissons. Ainsi donc, la grande majorité du peuple français est aujourd'hui unie pour renverser, dès que l'occasion se présentera, la domination insolente de la classe capitaliste, qui, après avoir été bousculée par la tempête de Février, s'est de nouveau emparée de la direction du gouvernement et exerce sa domination de manière beaucoup plus arrogante qu'elle ne l'a jamais fait sous le règne de son bien-aimé Louis Philippe.

Or les « innombrables » preuves qui sont apportées ne concernent pas directement la paysannerie comme telle, qu'il s'agisse des instructions d'Hautpoul¹, des mesures contre les instituteurs ou de l'évolution d'une certaine petite-bourgeoise de notables provinciaux se rapprochant de la *Montagne*. Le plus clair réside dans une certaine **ambiance électorale** qui s'est traduite par l'élection dans le Gard que mentionne Engels et qui est assurément annonciatrice du résultat des élections du 10 mars 1850 prochain.

Cette **élection partielle** s'est précisément déroulée le **13 janvier 1850** dans la circonscription du Gard en vue de remplacer le siège précédemment occupé par le légitimiste Jean-Baptiste de Beaune, décédé le 22 novembre 1849. Elle s'était soldée par **la victoire éclatante** du candidat républicain, le commandant Favand, qui avait presque atteint la majorité absolue en obtenant 34.218 suffrages sur un total de 71.262 suffrages², un résultat particulièrement significatif lorsqu'on connaît la personnalité de l'élu. En effet, **Edouard Favand** (1793-1854) a d'abord été un combattant des guerres de l'Empire qui refusera de servir sous la Restauration. Elu une première fois le 23 avril 1848 comme représentant du Gard à l'Assemblée constituante puis une seconde fois, le 13 janvier 1850, à l'Assemblée législative, cet officier républicain sera constamment un adversaire de Louis-Napoléon Bonaparte³.

Ce qui doit être relevé dans le contexte de ce début d'année 1850, c'est son opposition notoire à l'expédition de Rome, à laquelle il a participé dans ses fonctions d'officier, et donc le caractère fortement significatif de l'élection du Gard⁴.

¹ Pour rappel, il s'agit d'instructions semi-secrètes (car elles ont été vite éventées) adressées en novembre 1849 par le ministre de la guerre à la gendarmerie des départements afin qu'elle surveille et fasse rapport sur l'activité des fonctionnaires, en particulier celle des instituteurs dans les régions rurales.

² Source : Raymond Huard, *Correspondances de militants. Albert Ode et ses frères (1849-1850)*, Annales historiques de la Révolution française. N° 222, 1975, page 589.

³ Source : la banque de données des députés de l'Assemblée nationale française à l'adresse électronique : <http://www.assemblee-nationale.fr>

⁴ E. Favand ne manque du reste pas de se réclamer de ses électeurs dans sa controverse houleuse avec le général Oudinot à la tribune de l'Assemblée, le 2 mai 1850. Intervenant dans la discussion générale sur l'octroi des crédits pour le corps expéditionnaire de Méditerranée, il avait livré à l'Assemblée une description fougueuse de l'hostilité des républicains romains à l'égard de la conduite de l'armée française reçue comme une armée d'occupation au service de la réaction cléricale. S'autorisant de sa présence sur place, le 3 juillet, lors de l'entrée des troupes françaises dans Rome (« j'ai vu cent mille personnes dans les rues, aux balcons, aux croisées, aux mansardes, sur les toits, irritées, courroucées, exaltées, exaspérées »), il dénonce la politique du gouvernement dans l'affaire romaine (« les prisons regorgent de républicains ») en face du général Oudinot lui-même et sous les cris hostiles des députés de la droite qui n'hésitent pas à le rappeler à l'ordre au nom... de la discipline militaire. (*Compte rendu de l'Assemblée législative*, séance du 2 mai 1850, pp. 469-472 de l'édition numérisée par la librairie digitale Hathi trust).

L'histoire de ces derniers mois offre d'innombrables preuves de ce fait extrêmement important. Prenez la circulaire du ministre d'Hautpoul à la gendarmerie, par laquelle l'espionnage est organisé au cœur des villages les plus obscurs; prenez la loi contre les instituteurs qui, dans les villages français, sont en général les meilleurs interprètes de l'opinion publique du lieu, et qui vont à présent se trouver à la merci du gouvernement parce que presque tous professent aujourd'hui des opinions sociales-démocrates. Et l'on pourrait évoquer bien d'autres faits encore. Mais l'une des preuves les plus frappantes se trouve dans l'élection qui vient d'avoir lieu dans le département du Gard. Ce département est connu comme le plus ancien fief des « Blancs » - les Légitimistes. Il a été le théâtre des attentats les plus horribles contre les républicains en 1794 et 1795, après la chute de Robespierre; il fut le siège central de la « terreur blanche » en 1815, quand des protestants et des libéraux ont été publiquement assassinés, et que les outrages les plus horribles ont été commis sur les épouses, filles et sœurs de ces victimes par des foules légitimistes dirigées par le célèbre Trestaillon¹, et cela sous la protection du gouvernement de Louis XVIII. Eh bien, ce département avait à élire un député à la place d'un légitimiste décédé et le résultat s'est montré à une grande majorité favorable au candidat des rouges, tandis que les deux candidats légitimistes étaient nettement rejetés dans la minorité.

Une autre preuve de la progression rapide de cette alliance des travailleurs des villes et les paysans des campagnes est la nouvelle loi sur l'enseignement public. Les voltairiens les plus convaincus de la bourgeoisie, et M. Thiers lui-même, se rendent compte qu'ils n'ont d'autre moyens de s'opposer à ce progrès que de renoncer à leurs vieux principes et convictions et de jeter l'éducation publique aux pieds de la prêtrise.

Et davantage. On assiste maintenant à une ruée générale de toute la presse et tous les notables qui ne sont pas vraiment réactionnaires pour revendiquer le titre autrefois méprisé de « socialiste ». Les plus vieux ennemis du socialisme se proclament aujourd'hui socialistes. *Le National*, même le *Siècle*, monarchiste sous Louis-Philippe, se proclament socialistes. Même Marrast, l'infâme traître de 1848, espère maintenant, mais en vain, se faire élire en se proclamant socialiste. Les gens cependant ne sont pas prêts à se laisser ainsi duper et la corde pour pendre ce gremlin n'attend que la prochaine occasion.

C'est le **24 janvier 1850** qu'a été adoptée la loi sur la déportation en Algérie des derniers condamnés de juin détenus à Belle-Isle. Le texte prévoyait que : « *Les individus transportés seront réunis sur les terres du domaine de l'État, et y formeront un établissement disciplinaire spécial.* », l'article 5 prévoyant que « *Après les trois premières années, ceux qui justifieront de leur bonne conduite pourront obtenir, à titre provisoire, la concession d'une habitation et d'un lot de terre sur l'établissement.* ». Le chiffre de 468 condamnés est fourni par Léon Faucher au cours du débat parlementaire, preuve qu'Engels est un lecteur attentif de la presse qui publie régulièrement la sténographie de ces débats².

Aujourd'hui, on débat à l'Assemblée nationale de la loi qui doit permettre de faire périr les 468 derniers prisonniers de l'insurrection de Juin en les transportant, pour les y forcer au travail, dans les régions les plus insalubres de l'Algérie. Nul doute que la loi va passer à une immense majorité. Mais avant que les héros malheureux de cette grande bataille du travail n'atteignent la ri-

¹ Après la défaite de Waterloo, des bandes armées royalistes vont se livrer en juillet et en août 1815 dans le sud de la France à des violences connues sous le nom de *Terreur blanche*. **Trestaillon** (de son vrai nom Jacques Dupont) était l'un de leurs meneurs. Les massacres dont il est responsable notamment à Nîmes ont aussi pris une dimension religieuse contre les populations protestantes du Midi.

² Pour le détail nous renvoyons à l'étude de Louis-José Barbançon « Transporter les insurgés de juin 1848 » disponible sur le site de *CriminoCorpus*.

ve où ils sont destinées à être enterrés, il ne fait aucun doute qu'une tempête populaire aura balayé les responsables de cette loi assassine, et qu'elle aura peut-être conduit vers cette terre d'exil ceux de la majorité actuelle qui auraient pu échapper à une plus prompte, plus radicale et plus légitime vengeance populaire.

*

Mars 1850,

Signes du temps. La révolution annoncée

Je dois limiter quelque peu l'ampleur de cette lettre, mais les faits qui se sont produits au cours de ce mois sont si remarquables qu'ils parlent d'eux-mêmes.

La révolution progresse si rapidement que n'importe qui peut la voir venir. Dans toutes les sphères de la société, on en parle comme d'un événement imminent, et tous les journaux étrangers, même ceux qui sont opposés à la démocratie, la considèrent comme inévitable.

Bien plus, vous pouvez presque avec certitude prévoir que, si aucun événement imprévu ne vient bouleverser le cours des affaires publiques, le grand affrontement entre le parti de l'Ordre unifié et la grande majorité du peuple ne peut guère être reporté au-delà de la fin du prochain printemps. Avec quel résultat ? La question ne souffre aucun doute.

Les Parisiens sont tellement sûrs d'avoir très bientôt la plus belle occasion qu'ils aient jamais eue d'une révolution, qu'ils se sont donné un mot d'ordre général : « Éliminez toutes les querelles mesquines et soumettez-vous à tout ce qui ne représente pas pour vous une question vitale ».

L'épisode de l'**abattage des arbres de la liberté** par une ordonnance du préfet de police **Pierre Carlier**, avait donné lieu, dès le début de l'opération, le 2 février 1850, à diverses agitations populaires dans Paris, en particulier dans le carré Saint-Martin. La violence des manifestations avait justifié que le ministre de l'Intérieur lui-même, Ferdinand Barrot, fit afficher, le 5 février, un appel au calme dans la ville.

Ainsi, malgré tous ses efforts, l'autre jour, quand les arbres de la liberté ont été abattus, le gouvernement n'a pas réussi à pousser les travailleurs à la moindre échauffourée et les individus dansant autour de l'arbre à la Porte Saint-Martin, scène que votre *London Illustrated News* a dépeinte d'une manière si terrifiante, n'étaient autres qu'un groupe d'espions de la police qui ont perdu leur temps devant le calme du peuple¹.

Ainsi, bien que les journaux officiels prétendent le contraire, le 24 de ce mois se passera très tranquillement.

Le gouvernement donnerait beaucoup pour qu'il y ait une émeute à Paris avec quelques complots imaginaires et divers grabuges dans les départements, de manière à pouvoir imposer l'état de siège dans la capitale et dans ces départements où, le 10

¹ Les troubles dans la rue Saint-Martin ont tout de même provoqué la mort d'un ouvrier, percé d'un coup d'épée par un sergent de ville et ont entraîné une forte mobilisation militaire dans le quartier. Non moins caractéristique est la mésaventure du général Lamoricière qui, traversant le boulevard Saint-Denis, est reconnu par des passants qui le molestent et le traînent devant l'arbre de la liberté de la porte Saint-Denis où ils le contraignent pousser le cri de « Vive la République démocratique et sociale ». (Source : édition du 8 février 1850 du *Journal de Toulouse*).

Mars, il conviendra d'élire de nouveaux députés à la place des condamnés de Versailles.

Le décret du **12 février 1850** visait à réorganiser les commandements militaires en vue de conforter les forces répressives dans les départements où l'opposition républicaine se montrait plus présente. Cinq généraux avaient pour mission de quadriller militairement le territoire, Changarnier étant chargé à la fois de la division de Paris et du commandement de la garde nationale. L'orientation strictement politique de cette mesure n'avait échappé à personne, et c'est Pascal Duprat qui avait pris l'initiative de la dénoncer à la tribune de l'Assemblée nationale.

Un mot sur le nouveau dispositif d'oppression militaire.

Pour maintenir les provinces en servitude, le gouvernement a inventé le nouveau système des commandements en chef. Il a réuni un certain nombre des dix-sept divisions militaires de la France en quatre grands districts, dont chacun doit être placé sous le commandement d'un seul général, lequel, par conséquent, dispose presque du pouvoir arbitraire d'un satrape oriental ou un proconsul romain.

Ces quatre districts militaires sont disposés de telle manière qu'ils entourent Paris et tout le centre de la France, comme par un cercle de fer, pourrait-on dire, destiné à les soumettre.

Cette mesure, tout illégale telle qu'elle est, a été adoptée non seulement contre le peuple, mais aussi contre l'opposition bourgeoise.

Les partis légitimistes et orléanistes s'aperçoivent bien aujourd'hui que Louis Napoléon les sert très mal. Ils l'ont choisi comme un moyen de rétablir la monarchie, comme un instrument à jeter après usage, et ils le voient maintenant aspirer au trône pour lui-même, et aller beaucoup plus vite qu'ils ne le souhaitent.

Ils savent suffisamment bien qu'en ce moment il n'y a aucune chance pour la monarchie, et qu'ils doivent attendre, et cependant Louis Napoléon fait tout ce qui est en son pouvoir pour parvenir à un règlement et plutôt que d'attendre son heure, il risque une révolution qui pourrait lui coûter sa tête.

Ils savent aussi qu'aucun des deux partis, légitimiste ou orléaniste, n'a gagné assez de terrain sur l'autre pour assurer la victoire de l'un d'eux, et de la même manière qu'avant le 10 Décembre 1848, ils veulent un personnage neutre, qui, en attendant la suite des événements, puisse gouverner selon leurs intérêts communs.

Ainsi, ces deux partis, les seules fractions importantes du parti de l'ordre, sont-ils maintenant opposés à la prolongation de la présidence de Louis Napoléon, alors qu'il y a quatre mois, ils auraient fait n'importe quoi en sa faveur ; ils sont de nouveau exceptionnellement partisans de la république comme terrain neutre, avec le général Changarnier comme président.

Changarnier semble être partie prenante de l'intrigue, et Napoléon, qui n'a pas confiance en lui, mais n'ose pas le congédier de son proconsulat à Paris, a placé les quatre districts militaires comme une sorte de corset autour de lui.

Cela peut expliquer pourquoi le discours de M. Pascal Duprat (un traître de Juin 48, en quête aujourd'hui de popularité), contre le nouveau dispositif militaire et contre Louis Napoléon lui-même a été écouté avec complaisance par la majorité.

Il y eut deux incidents curieux à cette occasion.

Quand M. Duprat a déclaré, selon un journal, que Louis-Napoléon avait à choisir entre la position de son oncle, ou celle de Washington, une voix de la gauche a crié, « ou celle de l'empereur Soulouque d'Haïti ».

Un éclat de rire général a salué cette comparaison de l'aspirant Empereur français avec un personnage que personne ne surpasse dans le ridicule et pourtant, pas même le Président de l'Assemblée ne s'est interposé¹.

L'incident avec **Pascal Duprat** était survenu à la fin de la séance du **16 février 1850** lorsque l'orateur, évoquant la presse bonapartiste, et tout particulièrement *Le Napoléon*, avait ironisé en mentionnant le souhait de ce journal de voir Louis Bonaparte « prendre place entre Napoléon et Washington ». Une voix à gauche s'était alors écriée « Et de Soulouque », provoquant l'hilarité générale dans les rangs de la Montagne. Un long tumulte s'en était suivi². Plus grave, et Engels le souligne avec raison, est la véritable provocation à laquelle s'était aussitôt livré **le général d'Hautpoul** dans sa réponse à Duprat. Justifiant la nouvelle réorganisation militaire en raison, dit-il comme un aveu, des « progrès de l'anarchie », il s'adresse subitement à la gauche et lui lance : « Tous les bons citoyens se réjouissent des mesures qui ont été prises : le gouvernement et la majorité de l'Assemblée veulent le maintien de la République, la sûreté et la tranquillité pour tous. Quant à nous, nous veillerons constamment, nous serons toujours sur la brèche ; commencez si cela vous convient, nous vous attendons ».

Vous voyez ce que même cette précieuse majorité pense de Louis Napoléon! Le ministre de la Guerre s'est alors levé, et, se tournant vers la gauche, a conclu un discours des plus violents par ces mots: « Et maintenant, Messieurs, si vous voulez commencer, nous sommes prêts! ». Cette expression du ministre vous démontre mieux que tout que l'on s'attend en général à une lutte violente.

Pendant ce temps, le parti social-démocrate se prépare activement pour les élections.

Bien qu'il y ait une chance pour les électeurs « honnêtes et modérés », d'élire un ou deux de leurs candidats à Paris, où quelque soixante mille travailleurs ont été, sous divers prétextes, radiés des registres électoraux, il ne fait aucun doute que les socialistes connaîtront un succès éclatant dans les départements. Le gouvernement lui-même s'y attend. C'est pourquoi il a mis au point une mesure pour se débarrasser de ce qui est aujourd'hui appelé la conspiration du « suffrage universel ». Son intention est de rendre le suffrage indirect, les électeurs élisant un nombre limité d'électeurs qui nomment à leur tour la représentation parlementaire. En cela, le gouvernement est certain de l'appui de la majorité. Mais comme cela équivaut à une manifeste violation de la Constitution, laquelle ne peut être révisée avant 1851, et par une assemblée élue à cet effet, il s'attend à une violente résistance populaire.

C'est pourquoi les armées étrangères doivent faire une intimidante apparition sur le Rhin au moment même où cette mesure est présentée à la Chambre. Si cela devait vraiment se passer - et Louis Napoléon semble assez fou pour risquer une telle aventure - alors vous pouvez vous préparer à entendre quelque chose comme le tonnerre d'une révolution. Mais alors, que le Seigneur ait pitié de l'âme de tous les Napoléon, Changarnier et partisans de l'ordre!

¹ Duprat ne s'était pas moins fait rappeler l'ordre sur une autre question en raison de ses affirmations tenues pour injurieuses à l'égard du président lui-même à propos duquel il avait parlé d' « entreprises criminelles ».

² La scène est racontée par l'édition du mercredi 20 février 1850 du *Journal de Toulouse* qui reproduit la sténographie des débats. Nous renvoyons à la banque de données *Rosalis* de la Bibliothèque de Toulouse qui offre la collection complète du quotidien.

Avril 1850,

Les élections. Glorieuse victoire des rouges. Provocation à la révolution

L'enthousiasme que manifeste Engels devant la victoire électorale du 13 mars 1850 traduit bien le sentiment général que partage toute la gauche républicaine française devant la perspective d'un retour au pouvoir **par la voie des urnes** lors du prochain scrutin de 1852 qui devait renouveler à la fois l'Assemblée législative et le poste de la présidence de la République.

C'est principalement à **Paris** que le résultat du vote a été le plus spectaculaire. En élisant l'ancien ministre de l'enseignement **Hippolyte Carnot**, la gauche républicaine exprimait une claire protestation contre les mesures gouvernementales en matière d'instruction publique¹ et de surveillance policière des instituteurs. En élisant le collaborateur de Louis Blanc au Luxembourg **François Vidal**, la gauche républicaine rappelait clairement ses exigences en matière d'organisation du travail. En élisant un condamné de juin récemment amnistié, **Paul de Flotte**, la gauche républicaine procédait à une importante rectification de son rapport au soulèvement de juin 1848.

A vrai dire, le résultat est moins complet **dans les départements de province** où sur les 28 sièges à pourvoir, tous précédemment détenus par la Montagne, les républicains n'en récupèrent que 18.

Mais de toute façon, c'est le résultat parisien qui va faire événement et qui va provoquer une véritable **panique** dans les rangs du parti de l'Ordre.

Victoire! Victoire! Le peuple s'est exprimé, et il l'a fait avec tant de force que le fragile édifice des normes et machinations bourgeoises a tremblé sur son socle.

Carnot, Vidal, Deflotte, comme représentants du peuple pour Paris, élus sur un score de 127.000 à 132.000 votes, voilà la réponse du peuple aux provocations odieuses du gouvernement et de la majorité parlementaire.

Carnot, le seul homme du « National » qui, sous le gouvernement provisoire, au lieu de flatter la bourgeoisie, s'est attiré une belle part de sa haine; Vidal, un communiste ouvertement prononcé de longue date; Deflotte, le vice-président du club de Blanqui, au premier rang parmi les envahisseurs de l'Assemblée le 15 mai 1848, et en Juin suivant, l'un des principaux combattants sur les barricades, condamné à la transportation², et qui à présent passe directement des pontons³ au palais législatif - vraiment, cet éventail est des plus significatifs!

Cela montre que, si le triomphe du parti rouge est dû à l'union de la petite bourgeoisie commerçante avec les prolétaires, cette union est fondée sur des bases totalement différentes de cette même alliance momentanée qui a provoqué le renversement de la monarchie.

A cette époque, ce fut la classe du petit commerce, la petite bourgeoisie, qui, dans le gouvernement provisoire, et plus encore dans l'Assemblée constituante, avait pris l'avantage, et très vite avait écarté l'influence des prolétaires.

¹ La loi Falloux était en discussion au parlement depuis le 11 janvier 1850. Elle sera votée le 15 mars.

² Pour rappel, le terme de « transportation, » avait été substitué à celui de « déportation » afin de permettre à la répression de juin de s'exercer en dehors des normes juridiques.

³ Pour rappel, les inculpés de juin ont longtemps été détenus sur ces sortes de prisons flottantes, souvent des navires de guerre désarmés, que l'on avait aménagées dans plusieurs ports français, à Cherbourg, à Brest et à Lorient notamment

Aujourd'hui, au contraire, les ouvriers sont à la tête du mouvement et la petite bourgeoisie, pressurée et ruinée par le capital, récompensée par la faillite des services rendus en juin 1848, est réduite à suivre la marche révolutionnaire des prolétaires.

Cette thèse se trouve soutenue, nous l'avons vu, par les commentaires de Marx et d'Engels dans la *Neue Rheinische Zeitung Politisch-ökonomische Revue* dès la parution de son premier numéro de janvier 1850. Elle se trouve au centre de *l'Adresse du Comité Central* de mars 1850.

Les paysans sont dans la même situation, et donc la masse totale de ces classes qui sont maintenant opposées au gouvernement - et ils forment la grande majorité des Français - se trouvent sous la direction et sous la conduite de la classe prolétarienne, obligés de compter, pour leur propre émancipation de la pression du capital, sur l'émancipation totale de tous les travailleurs.

Les élections dans les départements ont elles aussi été très favorables au parti rouge. Elles ont reconduit les deux tiers de ses candidats, contre un seul tiers pour ceux du parti de l'Ordre.

Ce parti, ou cette alliance de partis, a très bien compris le signal donné par le peuple. Ils ont aujourd'hui devant les yeux la perspective d'une ruine certaine s'ils permettent que l'élection générale de 1852, tant pour l'Assemblée et que pour le nouveau président ait lieu selon l'actuel mode de suffrage. Ils savent que le peuple se mobilise si vite autour du drapeau rouge qu'il leur sera impossible de continuer à gouverner, ne fût-ce que jusqu'à ce terme.

D'un côté, le Président et l'Assemblée, de l'autre, la grande masse du peuple qui s'organise plus fortement chaque jour en une phalange invincible. Le conflit est ainsi inévitable, et plus les partisans de l'Ordre attendent, plus augmente l'espoir de la victoire populaire. Ils le savent, et par conséquent, ils doivent frapper un coup décisif dès que possible. Provoquer une insurrection dès que possible, et la combattre à l'extrême, voilà la seule chance qui leur reste.

La spéculation d'Engels sur **la situation internationale** ne semble pas s'appuyer sur des éléments probants¹. Le rappel « de la Suisse » évoque l'attitude du gouvernement français lors de la guerre civile du Sonderbund en novembre 1847 lorsque Guizot avait pris le parti de soutenir les intérêts de la Sainte-Alliance. D'une manière générale, ce qui se trouve sous la critique d'Engels, c'est la diplomatie de la République depuis sa fondation, une politique marquée par le souhait de ne pas exporter la révolution et de le faire savoir aux puissances réactionnaires d'Europe. Tel est le sens des déclarations de Lamartine dans sa circulaire du 4 mars 1848 à l'adresse des représentations diplomatiques européennes. On est loin du modèle des guerres de conquête révolutionnaire de l'An II.

Par ailleurs, après les élections du 10 mars, la « Sainte Alliance » ne peut plus avoir plus de doutes quant à l'orientation à prendre. Aujourd'hui, la Suisse, c'est hors de question. La France révolutionnaire se dresse à nouveau devant eux dans toute sa terrible grandeur. La France doit donc être attaquée, et dès que possible. La « Sainte Alliance » est toutefois très démonétisée, et il y a aujourd'hui très peu de chances de recourir à cet expédient. Les différentes armées ne peuvent être maintenues sur pied de guerre plus longtemps, elles doivent ou bien être démobilisées ou bien prendre leurs quartiers chez l'ennemi. Vous

¹ On la trouve exprimée au début de *l'Adresse du Comité central* en ces termes : « Mais l'évolution ne suivra pas cette voie pacifique. Bien au contraire, la révolution qui la précipitera est toute proche car elle sera suscitée soit par un nouveau soulèvement autonome du prolétariat français, soit par l'invasion de la Sainte-Alliance se jetant sur la Babel révolutionnaire. » (op.cit., page 549).

voyez donc que si, dans ma dernière contribution, je vous ai dit que la révolution et la guerre approchaient à grands pas, les événements corroborent entièrement ma prédiction.

Les partis de l'Ordre ont pour l'instant mis de côté leurs querelles. Ils ont reconduit leur alliance pour attaquer le peuple. Ils ont renouvelé la garnison de Paris, dont les trois quarts ont voté pour la liste rouge, et, hier, une loi rétablissant le timbre de journal, une deuxième doublant le cautionnement des journaux, et une troisième suspendant la liberté des réunions électorales, ont été déposées sur la table de l'Assemblée par le gouvernement.

Par contre, s'agissant du **suffrage universel**, Marx et moi font preuve d'une grande **lucidité** sur les intentions de gouvernement français.

Rappelons sur ce point ce qu'écrit Marx dans les *Luttes de Classes en France* : « Or, la vaste contradiction de cette Constitution consiste en ceci : les classes dont elle doit perpétuer l'esclavage social, prolétariat, paysans, petits bourgeois sont mis par elle en possession du pouvoir politique par le moyen du suffrage universel. Et à la classe dont elle sanctionne l'ancienne puissance sociale, à la bourgeoisie, elle enlève les garanties politiques de cette puissance. Elle enserme sa domination politique dans des conditions démocratiques qui aident à chaque instant les classes ennemies à remporter la victoire et qui mettent en question les fondements mêmes de la société bourgeoise. Des unes, elle demande qu'elles ne poursuivent pas leur émancipation politique jusqu'à l'émancipation sociale; des autres, qu'elles ne reviennent pas de la restauration sociale à la restauration politique¹. » .

D'autres lois suivront: l'une pour donner à la police le pouvoir d'expulser de Paris tout travailleur qui n'y est pas né, une autre, pour autoriser le gouvernement à transporter à Alger, sans jugement, tout citoyen qui aura été reconnu coupable d'appartenir à une société secrète, et bien d'autres encore, le tout devant être couronné par une attaque plus ou moins directe contre le suffrage universel.

Ainsi, vous le constatez, ils provoquent la révolte en jetant bas tous les droits et avantages de la classe ouvrière. La révolte suivra, et le peuple, uni à la masse de la garde nationale, va très prochainement renverser cet infâme gouvernement de classe qui, dans son impuissance absolue de faire autre chose qu'opprimer odieusement, a néanmoins l'impudence de s'appeler lui-même le « Sauveur de la société » !

*

Mai 1850,

Le papier de ce mois de mai a paru sans titre particulier.

Le déclenchement de la révolution, qui est devenue inévitable depuis les élections du 10 Mars, a été retardé par la couardise morale à la fois du gouvernement et des hommes qui, pour le moment, ont pris la tête du mouvement à Paris.

Le gouvernement et l'Assemblée nationale ont tellement été frappés de terreur par le vote du 10 Mars, et par les preuves répétées de l'esprit de mutinerie dans l'armée, qu'ils n'ont pas osé

¹ Page 48 de notre édition de référence

en tirer tout de suite les conclusions. Ils se sont résolus à élaborer de nouvelles lois répressives dont je vous ai dressé la liste dans mon dernier papier ; mais si le ministère et certains dirigeants de la majorité avaient confiance dans ces mesures, la masse de leurs députés n'étaient pas de cet avis, et le gouvernement a très vite perdu leur soutien. Ainsi, les plus rigoureuses de ces lois répressives n'ont pas été mises sur le tapis, et même celles qui l'ont été - les lois sur la presse et sur les réunions électorales - ont rencontré un accueil très sceptique de la part de la majorité.

Engels met ici à l'épreuve la thèse précédemment soutenue selon laquelle la direction du mouvement est désormais assurée par le prolétariat¹.

En vérité, le succès électoral du 13 mars va surtout conforter **une stratégie strictement respectueuse de la légalité** appuyée sur la conviction que la gauche républicaine est devenue majoritaire dans tout le pays (et non pas exclusivement à Paris) et qu'il suffit d'attendre le résultat des urnes pour accéder au pouvoir.

De son côté, le Parti socialiste n'a pas profité de la victoire comme il aurait dû le faire.

La raison en est très simple. Cet parti se compose de travailleurs, mais il comprend aussi, aujourd'hui, la grande masse des boutiquiers, une classe dont le socialisme est en vérité beaucoup plus docile que celui des prolétaires.

Les commerçants et les petits marchands savent très bien que leur propre salut devant la menace de ruine dépend entièrement de l'émancipation des prolétaires; que leurs intérêts sont indissolublement liés à ceux des travailleurs. Mais ils savent aussi que, si les prolétaires conquièrent le pouvoir politique par une révolution, ils seront, eux, les commerçants, entièrement mis de côté, et réduits à accepter des mains de la classe ouvrière ce que celle-ci voudra bien leur concéder.

Si au contraire, le gouvernement actuel devait être renversé par des moyens pacifiques, les commerçants et les petits marchands, qui sont les classes les moins ignobles aujourd'hui dans l'opposition, entreraient au gouvernement et y installeraient leur emprise, ne concédant du même coup aux travailleurs que la part la plus petite que possible.

Dans la logique qui est la sienne, Engels présente les nouvelles élections partielles d'avril 1850 à Paris comme une manœuvre dilatoire de la petite-bourgeoisie. Et sur la personnalité d'**Eugène Sue**, il rejoint l'appréciation très sévère de Marx.

La petite classe marchande a été tout autant terrifiée de sa propre victoire que le gouvernement l'a été de sa propre défaite. Ils ont vu une révolution commencer sous leurs yeux, et ils se sont efforcés immédiatement de l'empêcher. Il y avait pour cela un moyen à portée de main. Le citoyen Vidal, en plus d'être élu à Paris, avait également été élu pour la circonscription du Bas-Rhin. Ils ont réussi à lui faire choisir le Bas-Rhin, et donc il doit y avoir une nouvelle élection à Paris. Mais il est évident que, tant qu'il existe une opportunité pour le peuple d'obtenir des victoires pacifiques, il n'ira pas jusqu'à appeler "aux armes", ou si,

¹ Manifestement Engels force la réalité en référence avec les injonctions de *l'Adresse du Comité central* sur la nécessité d'une *stratégie ouvrière autonome* qui sache s'imposer aux manœuvres « démocratiques » des partis de la petite-bourgeoisie jugés trop conciliants avec le régime social dominant.

néanmoins, il provoque une émeute, il devra se battre avec très peu de chances de victoire.

La nouvelle élection a été fixée au 28 de ce mois, et le gouvernement a immédiatement profité de la position favorable créée par la bienveillance des boutiquiers. Les Ministres ont exhumé de vieux règlements de police, afin d'expulser de Paris un certain nombre de travailleurs, pour l'instant sans travail et ont montré qu'ils pouvaient même faire fi du projet de loi contre les réunions électorales en les interdisant toutes du jour au lendemain. Le peuple, sachant que la veille d'une élection, il ne pouvait pas se battre pour réclamer un quelconque avantage, le peuple s'est soumis. La presse sociale et démocratique, entièrement entre les mains de la petite bourgeoisie, faisait bien sûr tout pour le tenir tranquille. Le comportement de cette presse a été, depuis l'affaire des « arbres de la liberté », des plus infâmes. Il y a eu nombre d'occasions pour les gens de se soulever, mais la presse a toujours prêché la paix et la tranquillité, tandis que les représentants de la boutique dans la commission électorale et d'autres corps organisés ont toujours réussi à diminuer les chances d'une victoire de la rue, en ouvrant de pacifiques exutoires à l'exaspération populaire.

La fausse position dans laquelle le parti rouge a été acculé, et l'avantage donné par la nouvelle élection aux partisans de l'Ordre, s'illustre pleinement par les noms des deux candidats qui s'affrontent. Le candidat rouge, Eugène Sue, est un excellent représentant de ce socialisme bien intentionné, lénifiant, sentimental petit-bourgeois, qui, loin de reconnaître la mission révolutionnaire des prolétaires, préfère leur dérisoire émancipation sous le bienveillant patronage du petit commerce. En tant qu'homme politique, Eugène Sue est une nullité ; de toute évidence, sa nomination est un pas en arrière par rapport à la position conquise le 10 Mars. Mais il faut avouer que si le socialisme sentimental doit avoir les honneurs du jour, son nom est le plus populaire qui puisse être mis en avant, et il a une grande chance d'être élu.

Les partisans de l'ordre, de l'autre côté, ont à ce point repris vigueur qu'ils opposent aujourd'hui à Eugène Sue, dont le nom ne signifie rien, ou très peu, un nom qui signifie n'importe quoi - M. Leclerc, le bourgeois lacédémonien de l'insurrection de Juin. Leclerc est une réponse directe à Deflotte, et une provocation directe aux travailleurs, plus directe que pourrait l'être n'importe quel autre nom. Leclerc candidat à Paris, c'est comme une répétition des paroles du général d'Hautpoul: - «Maintenant, messieurs, quand il vous plaira à descendre dans les rues, nous sommes prêts!"

Le négociant **Alexandre Leclerc** avait été choisi comme candidat du parti de l'Ordre en raison de sa réputation de combattant héroïque lors de l'attaque de la barricade de la porte Saint Denis, le 23 juin 1848. Il avait, disait-on, poursuivi le combat après la mort de son fils, tué à ses côtés. Cette attitude avait été saluée comme un geste d'abnégation spartiate et lui avait valu une citation à la Légion d'Honneur. Or durant la campagne électorale, la presse républicaine n'avait pas manqué de mettre en doute la réalité des faits.

Comme vous le voyez, la répétition de l'élection à Paris n'offre aucun avantage, mais, au contraire, a déjà causé beaucoup d'inconvénients au parti prolétarien. Mais il y a un autre fait qui mérite d'être mentionné. L'élection du 10 Mars a été réalisée sur la base de l'ancienne liste, celle du 28 Avril se fera sur la base de la nouvelle liste électorale révisée pour 1850, qui est entrée en vigueur le 1er Avril, et dans cette liste révisée ils sont 20 à 30000 travailleurs à avoir été radiés sous des prétextes divers.

Cependant, même si cette fois les partisans de l'Ordre obtiennent une faible majorité, ils ne seront pas gagnants. Le fait demeure qu'avec le suffrage universel, ils ne peuvent plus gouverner la France. Le fait demeure que l'armée est largement contaminée par le socialisme, et n'attend qu'une occasion de rébellion ouverte. Le fait demeure que les travailleurs de Paris sont dans les meilleures dispositions que jamais pour mettre fin à l'état actuel des choses. Jamais ils ne sont venus aussi ouvertement qu'ils l'ont fait cette fois dans les réunions électorales, jusqu'à ce qu'elles ont été supprimées. Et le gouvernement, contraint d'attaquer le suffrage universel, va ainsi donner au peuple l'occasion d'un combat, dans lequel il y a pour les prolétaires une certitude de victoire.

*

Juin 1850,

La sixième lettre d'Engels semble n'avoir pas été achevée à temps pour paraître entièrement dans le numéro de juin.

Elle a paru sous la forme d'un extrait dans une rubrique du rédacteur en chef avec un commentaire où ce dernier exprimait sa crainte que son correspondant parisien ne fût arrêté. Sans nouvelles de lui, le journal publiait en l'état les trois paragraphes qui lui étaient parvenus.

Les voici :

Si les prolétaires tolèrent qu'on leur enlève le droit de vote, ils se résignent à la ruine de la révolution de Février pour ce qui les concerne. Pour eux, la République n'existera plus. Ils en seront exclus. Vont-ils permettre cela?

La loi va certainement passer. Pas un iota n'en sera changé. La volonté de la majorité, sur ce point, s'est déjà clairement fait connaître. Et dans l'état actuel des choses, personne ne peut dire ce qui va suivre, si le peuple se soulèvera et précipitera la chute du gouvernement et de l'Assemblée, ou s'il attendra une autre occasion, Paris semble calme; il n'existe aucun signe direct d'une révolution prochaine, mais une étincelle suffira pour déclencher une énorme explosion.

Tout indique que cette « défaillance » dans le suivi des rubriques résulte surtout de **la perplexité** d'Engels devant le cours des événements.

Cette explosion aurait eu lieu auparavant, s'il n'y avait pas eu la conduite perfide des chefs populaires, qui n'ont fait rien d'autre que de prêcher la « paix », la « tranquillité » et le « calme majestueux ». Toutefois, cela ne peut pas durer longtemps. La situation la France est éminemment révolutionnaire. Les partisans de l'Ordre ne peuvent rester inactifs. Ils doivent avancer d'un pas chaque jour pour se maintenir. Si cette loi devait passer sans provoquer une révolution, il faut s'attendre à ce qu'ils portent de nouveaux coups à la Constitution et à la République, plus violents et plus directs encore. Ils veulent une *émeute*, ils auront une révolution, et très vite. Car il faut avoir à l'esprit que c'est une question de semaines, de jours peut-être, et non d'années.

*

Juillet 1850,

La loi de « réforme » électorale a été votée et le peuple de Paris n'a pas bougé. Le suffrage universel a été supprimé sans qu'on ait assisté à la moindre tentative de perturbation ou de manifestation, et les travailleurs de France sont redevenus ce qu'ils étaient sous Louis-Philippe: des parias politiques, sans droits reconnus, sans voix, sans fusils.

Une **perplexité** qui se traduit par le recours inattendu d'Engels à une tentative d'explication selon la « mentalité » des peuples :

C'est vraiment un fait curieux que le suffrage universel en France, facilement remporté en 1848, ait été anéanti plus facilement encore en 1850. Toutefois, ces hauts et ces bas correspondent bien au caractère français, et se sont produits très souvent dans l'histoire de France. En Angleterre, une telle chose serait impossible. Là, une fois établi, le suffrage universel aurait été conquis pour toujours. Aucun gouvernement n'oserait y toucher. On n'imagine pas un ministre assez fou pour envisager sérieusement le rétablissement des Corn Laws. Un immense fou rire de toute la nation l'aurait bien vite fait tomber.

On perçoit dans le développement qui suit **un sensible décalage** dans la désignation des protagonistes entre « **le peuple de Paris** » (qui ressemble bien, dans ce contexte, à un **cliché idéologique**) et « **la Montagne** » (qui est, par contre, une **précise organisation politique**).

Le peuple de Paris a sans aucun doute commis une grave erreur en ne profitant pas de l'occasion fournie par la suppression du suffrage universel pour s'insurger. L'armée était bien disposée, la classe des petits commerçants était contrainte de s'allier avec les forces populaires, et la Montagne, voire même le parti de Cavaignac, savait que dans le cas d'une défaite de l'insurrection, ils devaient inévitablement en subir les conséquences, qu'ils aient ou non pris le parti du peuple.

Ainsi le soutien moral de la classe des petits commerçants et de ses organes parlementaires, la Montagne, était cette fois au moins assuré dès le début de l'insurrection; et dans ces conditions la résistance d'une grande partie de l'armée aurait été rompue. Mais l'occasion a été manquée, en partie à cause de la lâcheté morale des chefs parlementaires et de la presse, en partie à cause de l'état d'esprit particulier des Parisiens à l'heure actuelle.

Mais le dépit laisse bientôt place à **l'analyse** dans la prise en compte de la **phase terminale du processus révolutionnaire** et de la période transitoire dans laquelle la classe ouvrière est désormais engagée. La volonté d'Engels de préserver la « nature » révolutionnaire « du peuple » parisien le conduit à faire porter la responsabilité de l'échec sur le caractère désormais inadapté des modèles de rénovation sociale tels que les ont élaborés les divers « systèmes » du socialisme qui ont prévalu. Il pense sans les nommer au fouriérisme et au communisme icarien.

Les travailleurs de la capitale sont aujourd'hui dans un état de transition. Les différents systèmes socialistes qui, jusqu'à présent, ont été discutés entre eux ne leur conviennent plus, et il faut avouer que si l'on considère l'ensemble du socialisme systématique français, il n'y a pas grand chose en lui qui soit d'une nature très révolutionnaire.

D'autre part, le peuple, tant de fois trompé par ses chefs, éprouve une si profonde méfiance envers tous les hommes qui ont agi

comme leurs dirigeants - sans même excepter Barbès ou Blanqui - qu'il a résolu de ne pas faire un geste pour soutenir les intérêts d'aucun d'entre eux.

Ainsi l'ensemble du mouvement de la classe ouvrière est-il en train de prendre une tournure différente, beaucoup plus révolutionnaire. Une fois libéré de la vieille tradition socialiste, et réfléchissant par lui-même, le peuple va bientôt trouver des formules socialistes et révolutionnaires qui exprimeront ses besoins et ses intérêts beaucoup plus clairement que ce qui a été inventé pour eux par des auteurs de systèmes et des tribuns déclamant leurs slogans. Ainsi parvenu à maturité, le peuple pourra à nouveau se prévaloir lui-même de tout ce talent et de ce courage trouvés parmi les anciens dirigeants, sans devenir la queue¹ d'aucun d'entre eux. Et cet état de l'esprit populaire à Paris explique l'indifférence affichée par le peuple lors de la suppression du suffrage universel. Le grand combat est reporté pour le jour où l'une ou l'autre des deux puissances rivales de l'Etat, le Président ou l'Assemblée, tentera de renverser la République.

Engels se tourne à présent vers les véritables protagonistes de la scène politique française en prenant en compte **l'importance grandissante du personnage de Louis-Napoléon**. Il faut noter que le phénomène du bonapartisme comme parti a été plutôt sous-estimé par Marx et Engels dans les commentaires de leur revue². Ce qui a dominé jusqu'à présent, c'est une forme de mépris pour le caractère falot du personnage. Il en va de même ici dans la question de la dotation présidentielle. Pour rappel, il s'agit de la demande introduite le 4 juin 1850 par le ministre des finances Achille Fould de voir la liste civile annuelle du président augmenter à hauteur de 3.360.000 francs, soit trois fois la somme qui lui avait été accordée en mars 1849. Même le parti de l'Ordre avait trouvé cette demande excessive. Finalement, sur l'insistance de Changarnier, l'Assemblée nationale transigera le 24 juin sur un versement non récurrent de 2.160.000 francs.

Et ce jour doit arriver bientôt. Vous vous rappelez la manière dont tous les journaux réactionnaires ont loué la compréhension cordiale entre le Président et la majorité. Or, cette entente cordiale vient de se muer en la plus meurtrière des luttes entre les deux rivaux.

Le président s'est vu promettre, comme le prix de son adhésion à la loi électorale, un ajout annuel à son salaire de 3.000.000 francs (120.000 livres), un supplément ardemment souhaité par un Louis-Napoléon criblé de dettes, en plus d'être considéré comme l'étape préliminaire à la prolongation de sa présidence pendant dix ans. La loi électorale était à peine votée que les ministres sont intervenus pour solliciter les trois millions par an.

Mais tout à coup la majorité prend peur. Les députés qui ne considéraient plus l'imbécile de Louis Napoléon comme un prétendant sérieux, loin d'être prêts à consentir à la prolongation de sa présidence, souhaitent au contraire se débarrasser de lui dès que possible.

Ils mettent en place un comité spécial chargé de faire rapport sur le projet de loi, lequel comité se prononce contre son adoption. Grande consternation à l'Élysée-National ! Napoléon mena-

¹ Dans le vocabulaire politique français ce terme est utilisé pour désigner « le groupe des derniers partisans, d'un homme célèbre, des derniers adeptes d'une école ». Les derniers jacobins étaient souvent brocardés comme « la queue de Robespierre ». L'expression fournit son titre à un célèbre pamphlet thermidorien.

² En février 1850, évoquant les rapports de force politiques en France, ils écrivent dans la revue du second numéro de la *Neue Rheinische Zeitung. Politisch-ökonomische Revue* : « Les légitimistes et les orléanistes, les deux grands partis monarchistes, s'équilibrent plus ou moins. Le troisième parti, le parti bonapartiste, est de loin le plus faible. En dépit de ses sept millions de voix, Louis-Napoléon ne dispose même pas d'un véritable parti, à peine d'une coterie. » (*Marx Engels Werke*, Dietz Verlag, tome 7, pp. 217-218)

ce d'abdiquer. Un conflit gravissime entre les deux pouvoirs de l'Etat est imminent. Le ministère, un groupe de banquiers, un certain nombre d'autres « amis de l'ordre » s'interposent alors, sans résultat. Plusieurs « transactions » sont proposées, en vain. Enfin, un amendement est trouvé, qui semble satisfaire plus ou moins toutes les parties. La majorité, pas tout à fait assurée sur les conséquences d'une rupture avec le Président, et qui, pour l'instant, n'ayant pu conclure de pacte d'unification entre les légitimistes et les orléanistes, semble reculer quelque peu, et se montrer prête à accorder l'argent sous une autre forme. La discussion doit avoir lieu ce lundi et nul ne peut en prévoir le résultat. Cependant, une rupture grave avec Napoléon n'est pas encore, je pense, dans la ligne de la politique de la majorité royaliste.

Le projet d'unir les orléanistes et les légitimistes, la branche cadette et la branche aînée de la maison de Bourbon, est, à l'heure actuelle, plus que jamais d'actualité.

C'est un fait que les négociations les plus actives sont en train de se mener sur le sujet. Le voyage de MM Thiers, Guizot, et d'autres auprès de Louis-Philippe mourant, à Saint-Léonard, n'avait pas d'autre but.

Je ne vais pas vous répéter les différentes interprétations sur l'état de la question, et sur les résultats obtenus par ce voyage. Les quotidiens en ont dit plus qu'assez sur le ce sujet. Le fait est, cependant, que les partis orléanistes et légitimistes sont en France à peu près d'accord sur les conditions de la fusion, et que la seule difficulté est faire adopter ces conditions par les deux branches rivales. Henri, duc de Bordeaux, devrait être proclamé roi, et comme il n'a pas d'enfants, l'adoption du comte de Paris, petit-fils de Louis-Philippe, et l'héritier du trône en ligne régulière, est presque une évidence et n'offre aucune difficulté. Le drapeau tricolore, en outre, devrait être maintenu. La mort attendue du vieux Louis Philippe devrait faciliter cette solution.

Il semble s'y être rallié, et le duc de Bordeaux, lui aussi, paraît avoir accepté l'accord. La duchesse d'Orléans, mère du comte de Paris, et son beau-frère, Joinville, sont dits être les seuls obstacles sur la voie d'un règlement.

Louis-Napoléon doit être congédié avec pour dédommagement dix millions d'espèces sonnantes et trébuchantes.

Il ne fait aucun doute que cet arrangement, ou un autre, similaire, sera finalement conclu, et dès que cela sera fait, l'attaque directe contre la République suivra.

Dans l'intervalle, une action préliminaire doit être menée par les conseils généraux des départements. Ils ont été simplement convoqués avant la date habituelle de leurs assises, et devraient lancer un appel à l'Assemblée nationale pour réviser la constitution. La même chose a été envisagée l'an dernier, mais elle été jugée prématurée par les conseils eux-mêmes. Il ne fait aucun doute qu'ils vont se montrer cette fois beaucoup plus courageux, surtout après la réussite du coup monté contre le suffrage universel.

Alors, l'occasion sera venue pour le peuple de montrer que s'il s'est abstenu de manifester sa force pendant un certain temps, il n'est pas prêt à se voir replonger dans une époque aussi infâme que celle de la Restauration.

PS - Je viens de lire un petit pamphlet vendu à trois sous (un demi-pence) et distribué gratuitement avec la *République*. Cette brochure contient des informations les plus étonnantes sur les complots des royalistes dès le printemps de 1848. Elle est écrite

par un certain Borme, un témoin interrogé lors du procès de Barbès et Blanqui à Bourges. Il avoue lui-même avoir été un agent royaliste rémunéré, et avoir commis lors de ce procès un énorme parjure. Il soutient que l'ensemble du mouvement du 15 mai 1848 a commencé avec les royalistes, et bien d'autres choses d'un caractère très curieux. Il y aurait aussi quelque chose, qui concerne le Times. Borme donne noms et adresses. Il vit à Paris. La brochure est de celles qui appellent d'autres d'informations encore. J'attire toute votre attention sur elle.

Cette brochure de Daniel Borme est intitulée *Le rideau est levé ! Grande lanterne magique des pâtisseries politiques des 24 février 15 mai et 24 juin 1848, dédiée aux paysans, aux ouvriers laborieux et aux honnêtes gens*. Le personnage de **Daniel Borme** est l'un des plus fantasques de ceux qui sont intervenus au cours des événements révolutionnaires parisiens de 1848. Son identification lors du procès de Bourges mentionne qu'il s'est vu soigner à deux reprises, en 1840 et en 1842, pour aliénation mentale et plusieurs des accusés et témoins de ce procès le décrivent comme « un timbré ». Il se prétendait à la fois un ancien chirurgien de la marine et lieutenant-colonel d'une légion étrangère. En 1848, il avait pris l'initiative de la formation d'une légion de femmes combattantes appelées « les vésuviennes ». Le plus constant chez lui est sans aucun doute sa revendication de la qualité de chimiste et d'inventeur d'une machine incendiaire qu'il appelait « feu grégeois ». En 1867, il adresse encore à « sa majesté Napoléon III, empereur des français », une requête « pour obtenir une commission d'examen de ses découvertes » ainsi qu'une « requête pour le désarmement général des escadres cuirassées ou appel aux puissances maritimes pour assembler un congrès et déclarer qu'en employant le feu grégeois et les fusées asphyxiantes, il y a désormais impossibilité de livrer un combat naval¹ ».

*

Août 1850,

Comme je l'avais prévu dans mon dernier papier, la dotation de Louis Bonaparte a finalement été adoptée par l'Assemblée. En substance, on lui accorde la somme qu'il souhaitait, mais de manière à l'humilier profondément devant les yeux de toute la France.

L'essentiel de ce dernier billet est consacré à la **deuxième loi répressive contre la presse** votée le 16 juillet 1850, à peine un an après celle du 27 juillet 1849².

L'Assemblée a alors repris son travail répressif en votant la loi sur la presse. Tout atroce qu'était cette loi lorsqu'elle est sortie des mains de son initiateur, M. Baroche, elle était encore bien innocente et inoffensive comparée à ce que la malveillance de la majorité en a fait.

La majorité, dans sa haine furieuse et pourtant impuissante contre la presse, a porté ses coups presque à l'aveugle, sans se

¹ Le document est disponible sur le site de Gallica. Il s'agit d'une brochure d'une dizaine de pages dans laquelle l'auteur développe une sorte de version anticipée de « l'équilibre de la terreur », l'arme dont il fait la promotion étant si destructrice qu'elle entraîne obligatoirement l'abandon de toute entreprise guerrière et donc le désarmement universel. On peut y lire notamment ceci : « Pour arriver à un désarmement général, résultat auquel toutes les tentatives faites par divers souverains n'ont pu aboutir, il faut qu'un congrès s'assemble, et que le congrès déclare unanimement, après les expériences qui seront faites en sa présence (expériences que j'offre de faire à mes frais) qu'il serait désormais inhumain et impolitique, de livrer un combat naval, où l'emploi du feu Grégeois et des fusées asphyxiantes, ne laisserait aucune chance de salut aux équipages engagés dans la lutte. ».

² Pour rappel, le débat sur cette loi donnera lieu, le 9 juillet, à un discours remarquable de Victor Hugo (Victor Hugo, *Œuvres complètes, Actes et paroles*, Paris 1882, page 386 de l'édition numérisée par Gallica.).

soucier de savoir si elle frappait la « bonne » ou la « mauvaise » presse.

Ainsi la « loi de la haine » a-t-elle été promulguée.

Le montant du cautionnement a été augmenté. Le timbre est rétabli sur les journaux. Un timbre supplémentaire est imposé sur le « roman-feuilleton », cette partie du journal qui se consacre à la publication de romans - une mesure qui serait tout à fait incompréhensible si elle n'était une réponse à l'élection d'Eugène Sue, dont les romans socialistes et leur impact n'ont pas encore été oubliés par la majorité¹.

Tous les ouvrages publiés dans les numéros hebdomadaires ou mensuels inférieurs à une certaine taille, sont soumis à la même obligation de timbre que les journaux. Et depuis peu, chaque paragraphe publié dans un journal doit être pourvu de la signature de l'auteur.

Cette loi, telle que l'aveugle fureur de la majorité l'a faite, retombe lourdement non seulement sur la presse socialiste et républicaine, mais aussi sur la presse contre-révolutionnaire, et peut-être beaucoup plus lourdement sur celle-ci que sur la presse d'opposition.

Les noms des écrivains républicains sont assez bien connus, et il importe peu de savoir s'ils signent leurs articles ou non, mais que l'on oblige le *Journal des Débats*, l'*Assemblée Nationale*, le *Pouvoir*, le *Constitutionnel*, et compagnie à révéler le nom de leurs collaborateurs, et leurs dirigeants perdront aussitôt tout crédit, même auprès de leur propre catégorie de lecteurs.

Sur l'obligation de signature, Marx, rappelons-le, écrit dans *Les luttes de classes en France* : « Tant que la presse journalistique était anonyme, elle apparaissait comme l'organe de l'opinion publique innombrable, anonyme; elle était la troisième puissance dans l'État. La signature de chaque article fit d'un journal une simple collection de contributions littéraires émanant d'individus plus ou moins connus. Chaque article fut ravalé au rang d'annonce. Jusqu'alors, les journaux avaient circulé comme papier-monnaie de l'opinion publique, maintenant, ils se réduisaient à des traites de plus ou moins bon aloi dont la valeur et la circulation dépendaient du crédit non seulement du tireur, mais aussi de l'endosseur. La presse du parti de l'ordre avait, comme elle l'avait fait pour l'abolition du suffrage universel, provoqué également aux mesures les Plus extrêmes contre la mauvaise presse. Cependant, la bonne presse elle-même, avec son anonymat inquiétant, était incommode pour le parti de l'ordre et encore davantage pour ses différents représentants de province. A sa place, le parti ne voulait plus que l'écrivain stipendié dont il connût le nom, le domicile et le signalement. C'est en vain que la bonne presse se lamenta sur l'ingratitude dont on récompensait ses services. La loi passa et c'est la prescription de la signature obligatoire qui la frappa avant tout. Les noms des journalistes républicains étaient assez connus, mais les firmes respectables du *Journal des débats*, de l'*Assemblée nationale*, du *Constitutionnel*, etc., firent une figure pitoyable avec leur sagesse politique hautement accréditée lorsque la mystérieuse compagnie se désagrégea tout à coup en journalistes vénaux à tant la ligne (*penny-liners*) qui, dans leur longue pratique, avaient défendu contre espèces toutes les causes imaginables comme Granier de Cassagnac, en

¹ L'amendement sur les romans feuilletons avait été introduit par le très catholique et légitimiste Henri-Léon Camusat de Riancey. Voici, à titre de spécimen, un aperçu de son argumentation : « Il me suffira de peu de paroles pour justifier l'amendement que je demande à l'Assemblée nationale. Je propose d'établir un impôt sur une industrie qui déshonore la presse, qui porte atteinte au commerce de la librairie. Je ne veux pas parler longuement du roman-feuilleton ; vous savez tous ce que c'est que cette détestable littérature qui a fait tant de mal. Le feuilleton n'a rien respecté. N'a-t-il pas été jusqu'à flétrir ce que les sociétés païennes elles-mêmes s'efforçaient de protéger : la famille, le sanctuaire domestique. Cette littérature, je peux la résumer en deux mots ; c'est la glorification de l'adultère. Tous ses héros sont des bâtards ou des bandits, et cependant cette misérable industrie exploitée par les hommes du plus grand talent a produit à ces rois du feuilleton des fortunes princières. Il vous paraîtra donc juste de frapper cette industrie coupable de l'impôt du timbre. » (*Le Journal de Toulouse* dans son édition du 18 juillet 1850).

vieilles lavettes qui se qualifiaient eux-mêmes d'hommes d'État comme Capefigue¹, ou en casse-noisettes jouant aux coquets comme M. Lemoine², des *Débats* ».

Le nom d'un grand quotidien, en particulier s'il est de vieille renommée, représente toujours, pour un public respectable, une entreprise respectable ; mais s'il arrive que ces entreprises, Bertin et Cie³, Veron et Co⁴., Delamarre⁵ and Co., se disloquent en leurs composantes littéraires, ce mystérieux "et compagnie" se décompose en une vénale compagnie de "tireurs à la ligne" de la vieille tradition, qui ont défendu contre espèces sonnantes toutes les causes possibles, comme Granier de Cassagnac, ou de vieilles folles qui se prennent pour des hommes d'État, comme Capefigue, s'il arrive que tous ces petits hommes avec leurs éclats de voix et leur gros articles se montrent à la lumière du jour sous l'effet de la nouvelle loi, vous verrez quelle triste figure fera la presse respectable.

Il est vrai qu'en vertu de la nouvelle loi, en raison du prix plus élevé des journaux, bon nombre de lecteurs seront exclus de ce moyen d'information. Tant les journaux et les périodiques bon marché, que d'autres publications populaires seront hors de portée de nombreux travailleurs, et particulièrement de la majorité des paysans. Mais la presse a toujours été instrument d'agitation secondaire auprès de la paysannerie; cette classe est beaucoup plus sensible à ses propres souffrances matérielles et à l'augmentation de la fiscalité qu'aux discours de la presse, et aussi longtemps que le gouvernement bourgeois actuel sera incapable - ce qu'il sera toujours - d'alléger le poids de l'usure et de la fiscalité sur la paysannerie, le mécontentement et les « tendances révolutionnaires » qui se manifestent au sein de cette classe tout récemment sortie de son apathie persisteront.

Quant aux ouvriers des villes, ils ne peuvent pas être totalement empêchés de lire les journaux et si les publications périodiques bon marché doivent disparaître, ils compenseront en multipliant les sociétés secrètes, les clubs de débat, etc.

Par ailleurs, si le gouvernement obtient certains résultats dans sa volonté de diminuer le nombre de tracts révolutionnaires et de périodiques, ce succès se fera au prix de ruiner l'ensemble de l'édition et des métiers de la librairie, car il est impossible que ces métiers puissent subsister sous les restrictions imposées par la nouvelle loi. Et cela contribuera vraisemblablement beaucoup à démembrer le parti de l'Ordre à la fois dans et en dehors de l'Assemblée.

Engels termine en rappelant une **anecdote significative des relations conflictuelles entre l'Assemblée législative et la présidence**. Le 15 juillet 1850, le journal bonapartiste *Le Pouvoir*⁶ avait soulevé un incident en publiant un article très violent contre l'Assemblée nationale, un texte que le député Jean-Didier Baze avait dénoncé, exigeant que des poursuites fussent engagées pour offense à l'Assemblée

¹ Jean-Baptiste Capefigue était un publiciste légitimiste ultra, partisan de la monarchie de droit divin. Il signait le plus souvent ses articles du pseudonyme « Un homme d'État ». Il est l'auteur d'une œuvre abondante d'historien, de biographe et de journaliste au service de la pensée conservatrice.

² John Lemoine a longtemps fait partie de la rédaction du *Journal des Débats* dont il deviendra le directeur.

³ La famille Bertin était propriétaire depuis 1799 du quotidien *Le Journal des débats*, un organe royaliste qui a été le soutien de Guizot sous la monarchie de Juillet.

⁴ Veron dirigeait depuis 1844 *Le Constitutionnel*, un journal dans la ligne de Thiers sous la monarchie de Juillet

⁵ Théodore Casimir Delamarre, banquier de son état, était propriétaire depuis 1844 du quotidien *La Patrie* qui deviendra, sous l'Empire, un organe bonapartiste.

⁶ *Le Pouvoir* avait pris la succession (sous la direction précisément de Granier de Cassagnac) du journal *Le Dix Septembre*. Celui-ci avait cessé de paraître après la dissolution de la société du même nom qui était l'association des nervis du bonapartisme militant.

législative (au nom d'une loi de 1822)¹. Auguste Lamartinière, son gérant, avait dû s'en expliquer le 18 juillet devant l'Assemblée elle-même et avait été condamné² à une amende que Cassagnac prétendra avoir été payée par la caisse de la présidence³

Dès que la loi sur la presse a été votée, l'Assemblée s'est employée à donner à Louis Napoléon un autre signal très clair selon lequel il ne devait pas dépasser les limites qui lui étaient imparties par la Constitution. Le journal bonapartiste, *Le Pouvoir*, avait publié dans un article des commentaires peu bienveillants à l'égard de l'Assemblée. Une vieille loi de la Restauration fut déterrée, et l'éditeur du *Pouvoir*, interpellé à la barre pour manquement aux règles parlementaires, s'est vu condamner à 5.000 fr. (200 livres) d'amende, une amende qui a bien sûr été immédiatement payée. La peine n'était pas très sévère, mais le geste de l'Assemblée était assez significatif. « Nous frappons le faible, mais nous entendons bien frapper plus haut », déclara un député, ce qui lui valut d'être vivement applaudi.

L'Assemblée a ensuite décidé de suspendre la session pendant trois mois, à partir du 11 août prochain. Comme prévu par la Constitution, il y fallait élire une commission de vingt-cinq membres, chargée de rester à Paris pendant l'ajournement, et de surveiller le pouvoir exécutif. Estimant que Louis Napoléon avait été suffisamment humilié, les chefs de la majorité ont dressé une liste de candidats ne contenant que des membres de la majorité, orléanistes, légitimistes modérées, certains bonapartistes, mais aucun républicain, ni aucun ultra légitimiste. Mais au cours du vote tous les bonapartistes ont été exclus au profit de certains républicains modérés et de plusieurs ultra légitimistes, ce qui montrait ainsi à nouveau la résolution de l'Assemblée de se mettre à l'abri de ces coups d'Etat dont Louis Napoléon ne cessait de rêver.

Je ne m'attends pas à ce qu'il y ait quelque chose de sérieux jusqu'à ce que soit entreprise une tentative de bouleverser la République, soit à l'initiative du président, soit à l'initiative de l'une des factions royalistes.

Nul doute que l'évènement réveillera les gens de leur torpeur. Il doit avoir lieu entre aujourd'hui et mai 1852. A quelle époque précise, il est impossible de le prédire.

*
* *

La collaboration d'Engels se termine avec cette contribution d'août 1850. A vrai dire, la revue cessera bientôt de paraître pour se voir désormais intégrée dans *The Red Republican*¹, l'hebdomadaire

¹ Jean-Didier Baze avait donné lecture de cet article lors de la séance du 15 juillet 1850 de l'Assemblée nationale. Dénonçant la constante versatilité des débats à la Chambre, le texte posait notamment cette question très représentative de l'antiparlementarisme bonapartiste : « On se demande si la France, tant qu'elle dépendra des Assemblées, n'est pas condamnée fatalement aux luttes, aux déchirements et aux révolutions (...) Croit-on qu'une nation puisse impunément avoir et entretenir longtemps un foyer de discordes civiles ? Nous ne le pensons pas et l'histoire de ces soixante dernières années est là, sous nos yeux, pour nous enseigner que le feu a toujours été mis au pays par les assemblées délibérantes ». L'article trouvait sa conclusion dans l'annonce d'une fin prochaine du régime représentatif. (*Le Journal de Toulouse* dans son édition du 18 juillet 1850)

² La séance du 18 juillet 1850 est relatée par *Le Journal de Toulouse* dans son édition du dimanche 21 juillet 1850. Après avoir entendu la défense de Lamartinière, l'Assemblée était passée au vote sans débat et avait décidé de la sanction par 273 voix contre 154. Une grande partie de la *Montagne* s'était abstenue estimant que cette affaire relevait des tribunaux ordinaires.

³ Cassagnac, *Souvenirs du second Empire, première partie*, E. Dentu Libraire-Editeur, Paris 1879, page 101 de l'édition numérisée par Gallica.

que George J. Harney avait fondé en juin 1850. Ce dernier commente sa décision dans un chapitre terminal de l'ultime numéro de septembre 1850.

Le bilan politique de cette période sera tiré par la dernière livraison de la *Rheinische Zeitung Politisch-ökonomische Revue* et tout particulièrement dans la copieuse « revue » de l'actualité politique et économique européenne de mai à octobre 1850, datée du 1er novembre 1850².

Marx et Engels le constatent d'emblée : « L'activité politique des six derniers mois a été essentiellement différente de celle qui l'a précédée. Le parti révolutionnaire a été partout éliminé de la scène, et les vainqueurs - les différentes fractions de la bourgeoisie en France, les différents princes en Allemagne - se disputent les fruits de la victoire ».

Suit une longue et très précise analyse des cycles de prospérité/dépression économique en Angleterre, aux Etats-Unis et sur le continent. S'agissant des rapports entre la révolution et l'activité économique dans son ensemble, **le verdict est, cette fois, sans appel** :

« Étant donné cette prospérité générale dans laquelle les forces productives de la société bourgeoise se développent aussi abondamment que le permettent les conditions bourgeoises, on ne saurait parler de véritable révolution. Une telle révolution n'est possible que dans les périodes où ces deux facteurs, les forces productives modernes et les formes de production bourgeoises entrent en conflit les unes avec les autres. Les différentes querelles auxquelles s'adonnent aujourd'hui les représentants des diverses fractions du parti de l'ordre continental et où elles se compromettent réciproquement, bien loin de fournir l'occasion de nouvelles révolutions, ne sont, au contraire, possibles que parce que la base des rapports est momentanément si sûre, et, ce que la réaction ne sait pas, si bourgeoise. Toutes les tentatives de réaction pour arrêter le développement bourgeois s'y briseront aussi fortement que toute l'indignation morale et toutes les proclamations enthousiastes des démocrates. Une nouvelle révolution ne sera possible qu'à la suite d'une nouvelle crise, mais l'une est aussi certaine que l'autre³. ».

¹ C'est dans ce journal qu'a paru, le 9 novembre 1850, la première traduction anglaise du *Manifeste* par Helen Macfarlane (sous le titre modifié de *Manifeste du parti communiste allemand*)

² *Marx Engels Werke*, tome 7, Dietz Verlag, Berlin 1973, pp. 421-463 (disponible sur le site de la DEA (Das Elektronische Archiv) à l'adresse (<http://www.dearchiv.de>), document N° 506.

³ Ce paragraphe compte parmi ceux qu'Engels a extraits de la livraison 5/6 de la *Neue Rheinische Zeitung. Politisch-ökonomische Revue* pour en faire le quatrième chapitre de *Les luttes de classes en France* (page 89 de notre édition de référence).

Marx, à mesure

Table générale

| | |
|--|---------|
| Paul Annenkov, <i>Dix années mémorables</i> (Extrait) | Vol. 3 |
| F-N (G) Babeuf, Aperçu biographique et contexte politique | Vol. 12 |
| F-N (G) Babeuf, Controverse avec Antonelle | Vol. 12 |
| F-N (G) Babeuf, Dernière lettre à sa femme et à ses enfants (27.05.1797) | Vol. 12 |
| F-N (G) Babeuf, Discours préliminaire au <i>Cadastre universel</i> | Vol. 12 |
| F-N (G) Babeuf, Lettre à Jacques-Michel Coupé (10.09.1791) | Vol. 12 |
| F-N (G) Babeuf, Lettre à Anaxagore Chaumette (07.05.1793) | Vol. 12 |
| F-N (G) Babeuf, Lettre à Charles Germain (28.07.1795) | Vol. 12 |
| F-N (G) Babeuf, Lettres à Félix Le Peletier (14.07.1796) | Vol. 12 |
| F-N (G) Babeuf, Dernière lettre à sa famille | Vol. 12 |
| F-N (G) Babeuf, Manifeste des Plébéiens | Vol. 12 |
| F-N (G) Babeuf, Plaidoirie de Vendôme | Vol. 12 |
| F-N (G) Babeuf, Prénoms et prisons | Vol. 12 |
| F-N (G) Babeuf, <i>Le Tribun du Peuple</i> | Vol. 12 |
| F-N (G) Babeuf, Sur la loi agraire | Vol. 12 |
| Philippe Buonarroti, La société des Egaux | Vol. 12 |
| Philippe Buonarroti, Doctrine de Babeuf | Vol. 12 |
| Philippe Buonarroti, Réponse à MV | Vol. 12 |
| Louis Blanc, De quelle manière on pourrait, selon nous, organiser le travail | Vol. 13 |
| Louis Blanc, <i>Catéchisme des socialistes</i> | Vol. 14 |
| Philippe Buchez, Economie politique | Vol. 13 |
| Etienne Cabet, <i>Allons en Icarie</i> | Vol. 13 |
| Etienne Cabet, Comment je suis communiste | Vol. 13 |
| Etienne Cabet, <i>Credo communiste</i> | Vol. 14 |
| Etienne Cabet, Eléments de biographie et contexte politique | Vol. 13 |
| Etienne Cabet, Quarante-huit conditions pour devenir Icarien (1850) | Vol. 13 |
| Etienne Cabet, Publications croisées avec les babouvistes | Vol. 13 |
| Etienne Cabet, Rupture avec Dézamy | Vol. 13 |
| Charbonnerie française, brève histoire | Vol. 13 |
| Chartisme (le), Vue d'ensemble | Vol. 11 |
| Chartisme (le), Chronologie | Vol. 11 |
| Chartisme (le), Protagonistes | Vol. 11 |
| Victor Considerant, <i>Manifeste de la Démocratie au XIXe siècle</i> | Vol. 14 |
| Théodore Dézamy, <i>Le code de la Communauté</i> , Chapitre XVIII | Vol. 13 |
| Théodore Dézamy, Eléments de biographie | Vol. 13 |
| F. Engels, Adresse à M. Feargus O'Connor (<i>The Northern Star</i> du 25.07.1846) | Vol. 11 |
| F. Engels, L'armistice prusso-danois (<i>Neue Rheinische Zeitung</i> du 10 septembre 1848) | Vol. 14 |
| F. Engels, <i>Contribution à l'Histoire de la Ligue des Communistes</i> | Vol. 14 |
| F. Engels, Discours sur la Pologne (<i>Deutsche-Brüsseler-Zeitung</i> du 29.11.1847) | Vol. 11 |
| F. Engels, <i>Esquisse d'une critique de l'économie politique</i> | Vol. 2 |
| F. Engels, Feargus O'Connor et le peuple irlandais (<i>Deutsche-Brüsseler-Zeitung</i> du 9.01.1848) | Vol. 11 |
| F. Engels, L'agitation chartiste (<i>La Réforme</i> du 30.12.1847) | Vol. 11 |
| F. Engels, La crise commerciale en Angleterre (<i>La Réforme</i> du 23.10.1847) | Vol. 11 |
| F. Engels, La « Coercion Bill » irlandaise et les chartistes (<i>La Réforme</i> du 8.01.1846) | Vol. 11 |
| F. Engels, La <i>Kölnische Zeitung</i> et la révolution de juin. (<i>Neue Rheinische Zeitung</i> du 1 ^{er} juillet 1848) | Vol. 15 |
| F. Engels, La lutte des Magyars (<i>Neue Rheinische Zeitung</i> du 13 janvier 1849) | Vol. 14 |
| F. Engels, La révolution de juin (<i>Neue Rheinische Zeitung</i> des 1 ^{er} et 2 juillet 1848) | Vol. 15 |
| F. Engels, <i>La Situation de la Classe laborieuse en Angleterre</i> | Vol. 11 |
| F. Engels, Le banquet chartiste (<i>La Réforme</i> du 6.11.1847) | Vol. 11 |
| F. Engels, Le congrès économique (<i>Deutsche Brüsseler Zeitung</i> du 26.09.1847) | Vol. 10 |
| F. Engels, Le congrès sur le libre-échange à Bruxelles (<i>The Northern Star</i> du 09.10.1847) | Vol. 10 |
| F. Engels, Le mouvement chartiste (<i>La Réforme</i> du 22.11.1847) | Vol. 11 |
| F. Engels, Le panslavisme démocratique (<i>Neue Rheinische Zeitung</i> du 15 février 1849) | Vol. 14 |
| F. Engels, Le programme agraire des chartistes (<i>La Réforme</i> du 01.11.1847) | Vol. 11 |
| F. Engels, Le statu quo en Allemagne (1847) | Vol. 3 |
| F. Engels, Les Démocrates Fraternelles à la cl. ouvrière d'Angleterre et d'Irlande (<i>Northern Star</i> du 8.01.48) | Vol. 11 |
| F. Engels, Lettre à Eduard Bernstein du 22 février 1882 | Vol. 14 |
| F. Engels, Lettre à Conrad Schmidt, du 05.08.1890 | Vol. 5 |
| F. Engels, Lettre à Conrad Schmidt, du 27.10.1890 | Vol. 5 |
| F. Engels, Lettre à Joseph Bloch, du 21.09.1890 | Vol. 5 |
| F. Engels, Lettre à Franz Mehring, du 17.07.1893 | Vol. 5 |
| F. Engels, Lettre à Walter Borgius, du 25.01.1891 | Vol. 5 |
| F. Engels, <i>Lettres de France</i> (<i>The Democratic Review</i> , janvier-août 1850) | Vol. 15 |

| | |
|---|---------|
| F. Engels, Le 23 juin (<i>Neue Rheinische Zeitung</i> du 28 juin 1848) | Vol. 15 |
| F. Engels, Le 24 juin (<i>Neue Rheinische Zeitung</i> du 28 juin 1848) | Vol. 15 |
| F. Engels, Le 25 juin (<i>Neue Rheinische Zeitung</i> du 29 juin 1848) | Vol. 15 |
| F. Engels, Meeting pour la pétition nationale (<i>La Réforme</i> 19.01.1848) | Vol. 11 |
| F. Engels, Mission à Paris (1846-1847) | Vol. 3 |
| F. Engels, Le panslavisme démocratique (<i>Neue Rheinische Zeitung</i> du 15 février 1849) | Vol. 14 |
| F. Engels, Préface à <i>Travail salarié et Capital</i> , avril 1891 | Vol. 9 |
| F. Engels, Préface à <i>Discours sur la Question du Libre-échange</i> (1888) | Vol. 10 |
| F. Engels, <i>Principes du communisme</i> (1847) | Vol. 14 |
| F. Engels, Progrès de la Réforme sociale sur le Continent (1843) | Vol. 13 |
| F. Engels, sur « les peuples sans histoire » | Vol. 14 |
| Charles Fourier : Eléments de biographie | Vol. 1 |
| Charles Fourier : Eléments de doctrine | Vol. 1 |
| Charles Fourier : L'expérience de la phalange de Condé-sur-Vesgre | Vol. 1 |
| Karl Grün : Notice biographique | Vol. 7 |
| Hegel : L'idéalisme hégélien, première approche | Vol. 1 |
| Hegel : Deuxième approche : la philosophie du droit | Vol. 1 |
| Hegel : La philosophie de l'histoire. | Vol. 1 |
| H. Heine : « Les pauvres tisserands » | Vol. 2 |
| Moses Hess, <i>Catéchisme communiste par questions et réponses</i> (1844) | Vol. 14 |
| Moses Hess, <i>L'essence de l'argent</i> | Vol. 2 |
| Moses Hess, <i>Les derniers philosophes</i> | Vol. 7 |
| Moses Hess : une biographie intellectuelle | Vol. 7 |
| Moses Hess, Engels et Marx : chronique d'une rupture | Vol. 7 |
| Jeunes hégéliens | Vol. 1 |
| Journaux ouvriers et républicains sous la monarchie de Juillet | Vol. 13 |
| Richard Lahautière, Eléments de biographie | Vol. 13 |
| Richard Lahautière, <i>Petit catéchisme de la réforme sociale</i> | Vol. 14 |
| Albert Laponneraye, Eléments de biographie | Vol. 13 |
| Albert Laponneraye, <i>Catéchisme démocratique</i> | Vol. 14 |
| Ligue des Communistes, Le projet d'émigration du citoyen cabet | Vol. 13 |
| Sylvain Maréchal, Manifeste des Egaux | Vol. 12 |
| K. Marx et F. Engels, <i>La circulaire contre Kriege</i> | Vol. 3 |
| K. Marx et F. Engels, <i>Instruction du Comité de correspondance communiste</i> (juin 1846) | Vol. 3 |
| K. Marx et F. Engels, <i>La Sainte Famille</i> | Vol. 4 |
| K. Marx et F. Engels, <i>L'Idéologie allemande</i> (1) L'adieu à Feuerbach | Vol. 5 |
| K. Marx et F. Engels, <i>L'Idéologie allemande</i> (2) Saint Max, les enjeux | Vol. 6 |
| K. Marx et F. Engels, <i>L'Idéologie allemande</i> (2) Saint Max, la polémique | Vol. 6 |
| K. Marx et F. Engels, <i>L'Idéologie allemande</i> (3) Critique du socialisme allemand | Vol. 7 |
| K. Marx et F. Engels, <i>Le manifeste du Parti communiste</i> | Vol. 14 |
| K. Marx et F. Engels, Préfaces au Manifeste | Vol. 14 |
| K. Marx et F. Engels, <i>Le Manifeste</i> , une œuvre de plagiaires ? | Vol. 14 |
| K. Marx, F. Engels et P.-J. Proudhon, Chronique d'une rupture | Vol. 8 |
| K. Marx et F. Engels, sur la lutte des classes en Angleterre. Récapitulatif | Vol. 11 |
| K. Marx et F. Engels, sur Gracchus Babeuf | Vol. 12 |
| K. Marx et A. Ruge, <i>Une correspondance de 1843</i> | Vol. 2 |
| K. Marx, <i>Le Communisme du Rheinische Beobachter</i> (12.09.1847) | Vol. 3 |
| K. Marx, <i>La Critique moralisante et la Morale critique. Contre Karl Heinzen</i> (1847) | Vol. 3 |
| K. Marx, <i>Critique de la Philosophie du Droit de Hegel</i> | Vol. 2 |
| K. Marx, <i>Critiques en marge de l'article « Le roi de Prusse et la Réforme sociale. Par un Prussien »</i> | Vol. 2 |
| K. Marx, <i>De la Question juive</i> | Vol. 2 |
| K. Marx, <i>Discours sur la Question du Libre-échange</i> | Vol. 10 |
| K. Marx, Discours sur la Pologne (<i>Deutsche-Brüsseler-Zeitung</i> du 29.11.1847) | Vol. 11 |
| K. Marx, La révolution de juin (<i>Neue Rheinische Zeitung</i> du 29 juin 1848) | Vol. 15 |
| K. Marx, Lettre à Annenkov, du 28.12.1846 | Vol. 5 |
| K. Marx, Lettre à Proudhon, du 05.05.1845 | Vol. 8 |
| K. Marx, Lettre à Schweitzer, du 19.01.1865 | Vol. 8 |
| K. Marx, Lettre au parlement ouvrier (<i>The People's paper</i> du 18.03.1854) | Vol. 11 |
| K. Marx, Le libre-échange et les chartistes (<i>New York Daily Tribune</i> du 25.08.1852) | Vol. 11 |
| K. Marx, <i>Les Luttes de classes en France</i> | Vol. 15 |
| K. Marx, <i>Manuscrits parisiens</i> : 1. La préface de Marx | Vol. 2 |
| K. Marx, <i>Manuscrits parisiens</i> : 2. Cahiers de lecture | Vol. 2 |
| K. Marx, <i>Manuscrits parisiens</i> : 3. Premier manuscrit | Vol. 2 |
| K. Marx, <i>Manuscrits parisiens</i> : 4. Troisième manuscrit | Vol. 2 |
| K. Marx, <i>Manuscrits parisiens</i> : 5. Eloge de Feuerbach | Vol. 2 |
| K. Marx, <i>Manuscrits parisiens</i> : 6. Les manuscrits en débat | Vol. 2 |
| K. Marx, <i>Misère de la Philosophie</i> : 1. <i>Une découverte scientifique</i> | Vol. 8 |
| K. Marx, <i>Misère de la Philosophie</i> : 2. <i>La métaphysique de l'économie politique</i> | Vol. 8 |
| K. Marx, Préface à la <i>Critique de l'Economie politique</i> , janvier 1859 | Vol. 5 |
| K. Marx, Thèses sur Feuerbach | Vol. 5 |
| K. Marx, <i>Travail salarié et Capital</i> | Vol. 9 |
| K. Marx, Tories et Whigs (<i>New York Daily Tribune</i> du 21.08.1852) | Vol. 11 |

| | |
|--|---------|
| J. Nagels, « Le point de vue de la production dans le marxisme » | Vol. 8 |
| J. Nagels, « David Ricardo : la loi dite des coûts comparatifs » | Vol. 8 |
| Note sur la garde nationale mobile | Vol. 15 |
| Note sur la journée du 15 mai | Vol. 15 |
| Note sur les ateliers nationaux | Vol. 15 |
| Note sur les journées de juin | Vol. 15 |
| Constantin Pecqueur/ Louis Greppo, <i>Catéchisme social</i> | Vol. 14 |
| J-J Pillot, Eléments de biographie | Vol. 13 |
| P-J. Proudhon, <i>La Création de l'Ordre dans l'Humanité</i> , résumé analytique du Ch. III | Vol. 8 |
| P-J. Proudhon, Eléments de biographie | Vol. 8 |
| P-J. Proudhon, Lettre à Marx, du 17.05.1846 | Vol. 8 |
| P-J. Proudhon, <i>Philosophie de la Misère</i> , résumé analytique de l'ouvrage | Vol. 8 |
| P-J. Proudhon, Le projet d' <i>Association progressive</i> | Vol. 8 |
| P-J. Proudhon, Réaction au pamphlet de Marx | Vol. 8 |
| Jacques Roux, Manifeste des Enragés | Vol. 12 |
| Rupture avec Ruge : 1. L'enchaînement de la controverse | Vol. 2 |
| Rupture avec Ruge : 2. Le soulèvement des tisserands silésiens | Vol. 2 |
| Rupture avec Ruge : 3. L'article de Ruge : « <i>Le roi de Prusse et la réforme sociale</i> » | Vol. 2 |
| Rupture avec Ruge : 4. La riposte de Marx | Vol. 2 |
| Rupture avec Weitling | Vol. 3 |
| Saint-Simon | Vol. 1 |
| Saint-simoniens (Les) | Vol. 1 |
| Xavier Sauriac, <i>Réforme sociale ou Catéchisme du prolétaire</i> | Vol. 14 |
| Sociétés secrètes sous la Monarchie de Juillet | Vol. 13 |
| Stirner, <i>L'Unique et sa Propriété</i> , résumé analytique de l'ouvrage | Vol. 6 |
| Stirner, Notice biographique | Vol. 6 |
| W. Tcherkesoff, <i>La paternité intellectuelle du manifeste communiste</i> | Vol. 14 |
| Victor Tedesco, <i>Catéchisme du prolétaire</i> | Vol. 14 |
| Théophile Thoré, Une controverse sur Babeuf et le babouvisme | Vol. 13 |
| Tranches de vie : KM-1819-1843 | Vol. 1 |
| Tranches de vie : FE-1820-1843 | Vol. 1 |
| Tranches de vie : 1844 | Vol. 2 |
| Tranches de vie : 1845-1847 | Vol. 14 |
| Vorwärts, Un journal allemand à Paris | Vol. 2 |
| G. Weerth, Discours au congrès sur le libre-échange à Bruxelles | Vol. 10 |